University of St. Michael's College
3 1761 08051840 0

ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

REVUE
DU
MONDE
CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

TOME QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME

TOME XVIII DE LA QUATRIÈME SÉRIE

PARIS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
Victor PALMÉ, Directeur général
76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
8, rue du Treurenberg, 8

GENÈVE
H. TREMBLEY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
4, rue Corraterie, 4

1889

LES JUIFS EN ALLEMAGNE

« La question juive n'existe pas en France », disent nos voisins, en comparant le nombre des Juifs installés à Vienne ou à Berlin avec celui de nos statistiques, ou en constatant les ravages de l'influence juive parmi eux. Cette question ne nous est point indifférente cependant, et plusieurs l'ont déjà soulevée, de manière à en faire comprendre, chez nous aussi, toute la gravité (1). Malheureusement, M. Drumont, qui s'en est occupé avec tant d'éclat, y a mêlé trop de noms chrétiens. Les Juifs de France ne se sont pas beaucoup émus, de traits qui, dépassant le but, tombaient fort drus chez les catholiques. Ils continuent tranquillement leur œuvre, sûrs de n'être pas troublés par des gens forcés de faire chorus, avec eux, contre le dénonciateur. Il n'est donc pas inutile de raviver, de temps en temps, l'attention qui se détourne lâchement, alors pourtant que le péril est trop réel. Pour notre part, nous avons pensé qu'un avertissement, venu de l'étranger, pourrait faire réfléchir sur ce qui nous menace nous-mêmes.

Un écrivain catholique d'outre-Rhin a publié, bien avant l'apparition de *la France Juive*, sous le pseudonyme de « Meier », une étude intitulée : *Un mot sur la situation de nos oppresseurs;* nous résumerons son travail en quelques pages et, sans nous astreindre à une traduction littérale, nous espérons donner une idée exacte de ses observations.

En France, on ne connaît guère l'étranger que sur les renseignements fournis par des protestants, des libres-penseurs ou même des

(1) Voyez les *Etudes historiques*, de M. Van Haeghen, dans lesquelles se trouve un chapitre important sur les Juifs. (V. Palmé, éditeur.)

Juifs. On accepte, sans contrôle, les appréciations d'un soi-disant diplomate notoirement hostile au catholicisme et l'on se contente de parcourir les récits de voyageurs qui explorent, surtout, le monde des brasseries ou des jardins publics. Nous lisons un peu d'allemand, nous en faisons lire aux jeunes gens, mais les mieux intentionnés, afin d'intéresser leurs lectures, ne manquent pas de s'abonner au *Garten Laub* franc-maçon ou à quelque feuille essentiellement protestante, comme le *Da Heim*, etc.

Les libraires allemands, établis à Paris, répondent avec un certain dédain lorsqu'on leur demande une revue ou un volume dans le sens catholique, de sorte que nous ignorons presque ce que pensent, à quelque distance de nous, les autres fils de l'Église. C'est parce que cette étude sur le Juif d'outre-Rhin est écrite par un catholique fervent, qu'elle nous paraît justement mériter l'attention. Tout Allemand qu'il est, M. Meier juge les choses au même point de vue que nous, du moins dans le cas présent.

Si jamais la paix peut s'établir ici-bas, ce sera par l'entente et l'union de tous les catholiques, non par une union semblable à celle des anarchistes qui sacrifient la patrie, mais par le rapprochement fécond des nations rassemblées dans le même bercail. Ce règne paisible du Christ, les Juifs le redoutent; ils l'ont combattu dès l'origine, ils ne cessent de l'entraver. Entraînés par leurs instincts matérialistes, ils ne gardèrent, autrefois, qu'à grand'peine, le dépôt de la vérité; au Calvaire, ils le laissèrent échapper de leurs mains déicides, et, depuis dix-huit cents ans, ils travaillent sans relâche, tantôt dans l'ombre, tantôt en plein jour, pour arracher de toute âme baptisée, la foi au Christ, et, s'il se pouvait, de l'âme humaine tout entière, la foi en Dieu, la croyance au surnaturel. Partout, la race sémitique spécule sur l'incrédulité qu'elle provoque, excite habilement les convoitises des peuples qui la réchauffent dans leur sein, enseigne la morale de l'intérêt, s'empare des richesses publiques, se venge tant qu'elle peut de ceux aux pieds desquels il lui a fallu si longtemps ramper.

En Allemagne, elle piétine, on l'a dit, sur les trophées d'Arminius; en France, elle souille nos vieilles gloires nationales et devient le coryphée de nos décadences, de nos corruptions. Certes, il importe de savoir quel dégât le Juif a causé déjà parmi les peuples voisins, ce qu'on pense de lui, au-delà des frontières, dans quelle mesure on le redoute, en quoi et comment il est surtout nuisible.

I

M. Conrad Meier trace, du fils de Jacob, un portrait d'autant plus frappant et plus effrayant, qu'il l'a étudié, « *sine ira* », qu'il ne vise jamais à la charge et déclare, qu'individuellement, il aurait plutôt une certaine sympathie pour les juifs de son entourage.

« Les historiens de l'avenir, dit-il en commençant, constateront un fait indéniable; la *dégermanisation* de l'Allemagne, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, en moins de vingt ans! Il n'est pas sans intérêt de rassembler déjà les documents du procès que la postérité instruira sur ce point... Mais quelle recherche attachante pour ceux qui, après nous, s'occuperont de la philosophie de l'histoire, que celle des causes d'un pareil phénomène! Un pays gardait, depuis des siècles, malgré tous les changements de régime, de mœurs, d'idées, son caractère propre, et, tout à coup, sous l'influence d'une infime minorité, il le perd, au point que sa forme extérieure même n'est plus la même! L'Allemagne *judaïsée* en vingt ans! Comment une telle révolution s'est-elle accomplie? »

Pour répondre à la question, pour bien comprendre le Juif moderne et son influence sociale, il faut le connaître dans sa vie privée, car, chez lui, les motifs personnels agissent toujours d'une manière prépondérante. Pénétrons donc, avec M. Meier, au sein de la famille juive. On l'a représentée comme un modèle; on s'est trompé, sciemment ou naïvement, car l'égoïsme s'y trouve à sa plus haute puissance, l'égoïsme le plus froid, le plus calculateur qui se puisse greffer sur la tendresse naturelle de l'homme pour ceux du même sang que lui. Certes, le Juif a l'esprit de famille, seulement à condition qu'il y trouvera son propre avantage. Le système qui le régit est toujours celui du douar ou de la tribu arabe du désert. Il faut le reconnaître, tandis que le flot montant de l'irréligion désagrège la famille chrétienne, tandis que, chez nous, les cousins du troisième et même du second degré deviennent absolument étrangers entre eux, ne se rencontrent plus et s'aident encore moins, chez les Juifs, les membres les plus éloignés du tronc commun se ressèrent, se groupent autour du chef, se tiennent attachés les uns aux autres comme les anneaux d'une même chaîne. — On pourrait citer l'exemple de la famille de M. Bleichœder. — Celui-ci, l'un des banquiers les plus en vue de Berlin, ne laisse aucun des

siens dans le besoin, leur aplanit à tous la voie, les aide, sans relâche, à pousser la roue de la fortune. Mais, en revanche, tous s'unissent afin de soutenir et de glorifier leur chef; tous s'épaulent avec un ensemble touchant. Dans les couloirs de la Bourse, dans le monde industriel, en public comme dans la vie privée, tous travaillent pour la tête de la tribu, à la façon des membres du corps humain, dans le vieil apologue, lesquels en servant Master Gaster, travaillaient aussi pour eux-mêmes. Ils combattent les envieux du banquier, encouragent ses partisans, lui rendent autant de services qu'ils en reçoivent de secours. D'ailleurs, le Juif n'est point gêné par cette délicatesse qui impose le silence au bienfaiteur sur son bienfait. Il sonne très haut la trompette pour avertir Israël et le public tout entier de ses moindres largesses. L'éducation peut le rendre moins bruyant, elle ne le rendra jamais ni modeste ni discret sur cet article. D'autre part, l'obligé considérant l'aumône comme prise sur le fonds de la tribu, se reprocherait de ne pas la faire valoir, pour l'avantage général. Il publie, de toutes ses forces, le secours obtenu, afin d'augmenter la réputation de son chef, créant ainsi des légendes de charité souvent plus que fantastiques.

Le cousin pauvre, d'un personnage juif assez haut placé, avait grande peine à vivre; quand on lui demandait pourquoi son riche parent ne le tirait pas de misère, il répondait par une histoire de brouille envenimée qui ne lui permettait pas d'accepter le moindre secours d'une telle main. Cette fable couvrait la lâdrerie du riche; lequel, en réalité, soutenait son cousin, mais d'une manière insuffisante, et la réputation du chef de clan restait sauve. Qu'on le remarque bien, la famille juive choisit toujours pour chef le plus riche, non le plus considérable de ses membres. Si M. le docteur Laskner avait eu, à Jaroczyn, un oncle une ou deux fois millionnaire, sa famille eût fait plus de cas du richard que du *leader* d'un grand parti, malgré sa réputation européenne. C'est montrer, sans vergogne, le vieil amour du veau d'or; mais personne n'est moins idéaliste que le Juif, quoiqu'il en joue volontiers le rôle.

M. Meier entre, ici, dans une longue digression sur l'humeur rêveuse des Germains, exprimée par un mot qui n'a d'équivalent en aucune langue : le mot *gemuth*, lequel nous n'essaierons pas plus de commenter que de traduire. D'après M. Meier, ses compatriotes se plaisent dans la vague mélancolie d'une pensée dont l'obscurité les charme; mais ils cachent cette intime jouissance avec une pru-

derie farouche; tandis que le Juif, incapable d'éprouver un tel état d'âme, l'étudie chez l'Allemand, afin de le simuler en l'étalant devant le public. Il pousse l'art de l'imitation, sur ce point, à une perfection si grande, qu'il est parfois sa propre dupe et croit ce qu'il dit.

Pour en revenir à l'amour de la famille, non moins souvent affecté par l'Israélite, M. Meier trouve la preuve de son peu de sincérité dans la manière d'agir des Juifs en France. Sachant que les habitudes françaises n'exigent pas la même parade à cet égard, ils se dispensent ordinairement de donner en spectacle leurs relations familiales et même laissent volontiers se détendre des liens qu'ils tenaient si serrés ailleurs.

La famille, considérée dans un sens plus restreint et constituée par l'union des époux, la naissance des enfants, est fondée, chez les Juifs, sur l'égoïsme, tout aussi bien que le système de tribu ou de douar. Le mariage, pour eux, n'est qu'une association d'intérêts mutuels, dont l'homme se considère comme le gérant et le directeur absolu. La femme accepte assez passivement un rôle inférieur; quant à l'amour, il n'en est point question. Un lien plus fort unit les deux époux dans une très réelle communauté de sentiments; ce lien, ce sont les enfants. Aucune race humaine ne prend autant de soins et de soucis pour les faibles êtres sortis de son sang. Pauvres ou riches, les Juifs rivalisent de dévouement envers leur jeune progéniture; rien ne leur coûte, ni travail, ni privations, ni sacrifices, lorsqu'il s'agit d'élever un petit enfant. Jamais ils ne se plaignent quand la tâche est lourde; le pauvre la regarde comme imposée par la nature, le riche la bénit, et tous l'accomplissent avec bonheur. Mais l'enfant grandit et ces louables sentiments changent. Bientôt le père ne voit plus, en son fils, qu'un *capital* à faire fructifier, on ne trouve pas d'autres expressions pour expliquer les nouveaux rapports du père et de l'enfant. L'amour paternel, héroïque et désintéressé, dont les peuples chrétiens ont donné de si admirables exemples, n'est guère connu du Juif. Il professe cette dangereuse maxime que : les parents n'élèvent des enfants que pour leur profit. Ni dans l'éducation donnée à leur fils, ni dans la profession qu'ils lui choisissent, ils ne songent à l'enfant; c'est leur intérêt propre qu'ils consultent. Néanmoins l'œil du père juif se trompe rarement sur la vocation du jeune homme et sur ses dons naturels. Il ne faudrait point chercher dans les intérieurs juifs ces

sortes de luttes, thèmes de tant de romans, où le génie comprimé sous la tyrannie paternelle, ne se fait jour qu'en la brisant. Non, le père étudie avec prudence les capacités de son fils, les éprouve et sait les utiliser pour son plus grand avantage, quelques sacrifices que doivent lui coûter d'abord, la mise en circulation de son capital vivant. Le flair ne lui manque pas là plus qu'ailleurs.

On le voit, l'égoïsme, sous toutes ses formes, maintient seul cette famille juive, tant vantée. Du reste, qu'on se le persuade bien, elle n'a pas mieux résisté que la famille aryenne aux entraînements de la civilisation moderne. Elle souffre du mal de tous les parvenus et finira, tôt ou tard, par se ruiner elle-même.

Le Juif, si avide d'argent, se sent possédé encore par une autre convoitise; s'élevant toujours, au milieu des nations qui lui ont donné asile, il éprouve le besoin de rompre avec son passé, de faire oublier son origine. Sa grande ambition consiste à passer pour un chrétien de naissance, à se dépouiller, extérieurement, de tout ce qui rappelle ses antécédents. Si l'on divulgait le chiffre des Juifs qui sollicitent, dans les diverses chancelleries allemandes, un changement de nom, des titres ou des ordres honorifiques, on ne voudrait pas croire au total, tant il paraîtrait exagéré!

Un adroit filou se présenta naguère, affublé d'un nom très aristocratique, chez un banquier viennois, le baron Todesco, et lui demanda carrément une forte somme. A la manière dont il fut accueilli, le chevalier d'industrie comprit qu'il pouvait tout oser. Il se mit donc à déchirer la réputation de plusieurs financiers juifs, à déclamer contre les agissements scandaleux de la *juiverie*. M. Todesco rayonnait. Applaudissant du geste et de la voix, il renchérissait encore sur les dires de son interlocuteur. Le sujet à peu près épuisé, il s'écria en se frottant les mains.

— Vous oubliez, cher et très honoré Monsieur, que vous parlez à un Juif...

L'adroit personnage prit un air effaré.

— Grand Dieu, cher baron! balbutia-t-il, pardonnez-moi cette inconvenance! Comment aurai-je pu deviner qu'un homme si distingué appartînt à la race dont le type est si reconnaissable sur le visage de MM. tels et tels!

Cette lourde flatterie réussit à merveille, et le banquier se laissa duper, pendant assez longtemps, par l'audacieux personnage.

II

Il faut reprendre maintenant notre petit Juif, là où nous l'avons quitté, au moment où il devient une sorte de *capital* que ses parents cherchent à faire valoir le mieux possible. On va le mettre à l'école ou au collège, le lancer au milieu d'un monde qui n'est pas le sien, qui le méprise et qu'il travaillera, toute sa vie, à exploiter ou à dominer. En moyenne, on dépensera trois fois plus pour un enfant israélite que pour un enfant allemand. Mieux vêtu, mieux nourri, on le poussera davantage aussi, dans ses études. Et d'abord, il a entendu traiter, chez lui, les questions les plus importantes et les plus brutales de la vie, les questions que ses oreilles d'enfant n'eussent point dû entendre, il a vu mille choses qu'il ne comprend que confusément, mais dont sa jeune imagination est déjà remplie. Avant de pouvoir faire le discernement du bien et du mal, il a été initié aux turpitudes humaines. Qu'on ajoute à cela un sang bouillant, une conception prompte et l'ardeur du tempérament sémitique, on comprendra qu'un enfant juif, de six à dix ans, si peu avancé qu'on le suppose dans ses études, l'est infiniment plus qu'un Allemand du même âge, sous d'autres rapports. Dans les établissements scolaires, publics ou privés, le petit Juif constitue une exception; or l'exception exerce toujours une influence sur ceux qui en sont les témoins ou l'objet. Elle frappe les uns; elle aigrit les autres, ou développe extraordinairement leur amour-propre. En Allemagne, l'instituteur ne flatte pas l'élève Juif; il a même peine à se défendre, contre lui, d'une instinctive répulsion, partagée par la majorité des écoliers, de sorte que l'enfant peut facilement se poser en victime. Il sait exploiter déjà la situation. De plus, son âme se remplit d'une inextinguible haine contre les chrétiens ou s'abandonne à un excessif orgueil, et bientôt sa suffisance naturelle ne connaîtra plus de bornes. Ses condisciples le détestent; il s'en vengera en les écrasant de sa supériorité et en les dominant par sa science funeste.

Les enfants aiment, par-dessus tout, le fruit défendu. Ils veulent savoir, non ce qu'on leur fait apprendre, mais ce qu'on leur cache, savoir... savoir encore, savoir du nouveau, savoir ce que savent les *grands!* Le serpent tentateur est là, le petit Juif leur donnera cette science tant convoitée, il ouvrira leurs yeux. Pendant la classe, on

se moque de lui; à la récréation, il triomphe, il devient le maître... On l'entoure, on l'écoute, on boit ses paroles. Le sel dont il assaisonne ce qu'il dit, a une saveur incomparable, et ce sel imprégnera bientôt la classe entière. Un seul élève juif gâte en quelques mois toute une école.

Un Juif enrichi retira son fils d'une institution israélite pour le mettre dans un collège de l'État; il espérait que l'enfant y perdrait son jargon. Au bout d'un an, le petit Juif jargonnait toujours, et tous les élèves avec lui. Le trait semble caractéristique.

Les pédagogues ont été frappés de l'influence démoralisatrice exercée par le jeune sémite; ils ont cherché les moyens de la neutraliser, car c'est par l'école surtout que l'Allemagne se judaïse. Un professeur très intelligent, mais en même temps coryphée du libéralisme, assurait que le danger ne pouvait être conjuré que par l'interdiction des écoles allemandes à l'enfant israélite, et la fondation d'institutions exclusivement affectées aux Juifs, sous la direction de maîtres chrétiens, sauf en ce qui concerne l'instruction religieuse. Seulement, comme cet unique moyen de salut ne s'accorde pas avec les principes libéraux de celui qui l'indiquait, ce dernier eût préféré livrer son pays aux Juifs, que d'en provoquer l'application.

Tandis qu'il fréquente l'école ou le collège, le jeune Israélite continue à faire, chez lui, l'apprentissage de la vie pratique. Il arrive en classe, muni des renseignements les plus complets sur ce que les parents chrétiens voilent, le plus longtemps possible, aux regards de l'enfant, et il continue à communiquer sa science précoce. Jamais le pauvre petit ne goûtera les joie si douces de l'enfantine ignorance, il faut le plaindre; d'autres sont à blâmer. Dès qu'il commence à comprendre, on le traite en adolescent; adolescent, on le traitera en homme. Plus tôt il le devient, plus ses parents sont heureux; une maturité prématurée nous épouvante, elle les enorgueillit.

Plus les enfants grandissent, plus le mélange de l'écolier juif avec des camarades chrétiens devient périlleux et malsain; le jeune israélite a des dispositions particulières pour toutes les précocités mauvaises; plus il avance en âge, plus il entraîne ses condisciples, plus il éveille, en ceux-ci, la curiosité, l'amour-propre, l'instinct vicieux. On assure que la moitié au moins des élèves qui sortent des écoles de Berlin et des grandes villes du nord de l'Allemagne, sont infestés de la lèpre du sémitisme, si difficile à guérir. Le nombre des écoliers

et des étudiants israélites augmentant chaque année, dans des proportions relativement plus considérables que celui des chrétiens (1); on peut entrevoir de quel avenir l'Allemagne est menacée.

Quant à la jeune Juive, son contact avec les élèves chrétiennes offre de bien moins grands inconvénients. Comme ses frères, il est vrai, on l'initie de bonne heure à toutes les réalités de la vie, mais ses compagnes lui demandent rarement de les leur révéler. Un sentiment indéfinissable éloigne les jeunes chrétiennes de cette fille ardente et sensuelle de l'Orient... entre elles et une Juive l'intimité ne s'établit presque jamais.

Les parents israélites, soit dit en passant, veillent avec soin sur leurs filles et ils n'ont pas tort, en cela. Elles, aussi, constituent un capital qu'il ne faut pas trop aventurer. On espère bien marier avantageusement la jeune Juive, ou du moins toujours au-dessus de sa position... Toutes les pensées de l'enfant sont dirigées vers ce but; c'est ainsi qu'on la stimule à l'acquisition d'un certain savoir et à celle des qualités de bonne ménagère. Pour trouver un mari riche, il faut qu'elle soit instruite et sage ou, du moins, qu'elle le paraisse; mais l'art de paraître est inné chez la Juive; on n'a besoin que de le cultiver. On le lui répète, du reste, sur tous les tons : le joug du mariage ne fléchit que pour celles qui savent plaire aux sens... Cet art, l'éducation qu'on lui donne dans l'intérieur de la maison, le lui fera pratiquer de bonne heure; quant à l'éducation du cœur, à cette pureté d'âme entretenue avec une sollicitude jalouse au sein de la famille, à cette candeur qui fait le charme de la jeune fille chrétienne et bien élevée, la Juive ne s'en doute même pas.

III

De toutes les positions sociales, le commerce ou la banque seront toujours préférés, pour son fils, par un père israélite. Néanmoins on ne mettra le jeune homme au comptoir que si un examen sérieux a démontré son inaptitude à tout autre emploi. Alors, seulement, on peut décider, sans crainte de se tromper, qu'il fera un excellent commerçant. Le trouve-t-on doué au contraire de quelques talents ou de facultés remarquables, on songe à le pousser

(1) Guillaume II s'en plaignait récemment au recteur de l'Université de Berlin, et constatait que l'élément juif est un des principaux agents de propagande des idées progressistes.

dans les carrières libérales. Quant aux professions manuelles ou mécaniques, les Juifs les ont en horreur. Plutôt que de faire de son fils un artisan, le père juif l'expatriera, l'enverra au fond de l'Amérique. Cette aversion pour les travaux corporels ne semble point devoir être attribuée à la race elle-même. Les Arabes et les Turcs travaillent des mains, les anciens Juifs n'y répugnaient point. L'Israélite contemporain ne cultive pas non plus volontiers la terre, il s'y décide pourtant lorsqu'il espère trouver, dans un fermage ou ou dans une autre combinaison, le moyen de se livrer aux spéculations dont il ne saurait se passer... Mais un Juif artisan, manouvrier, serait presque un phénomène, du moins en Allemagne. Chose étrange! Cette race juive qui a donné de si grands musiciens à l'Europe, ne produit guère de sculpteurs ni de peintres; les doigts du Juif manquent de cette force, de cette patience, de cette adresse particulières qu'exigent les arts plastiques.

Dans le domaine commercial, le Juif a tous les avantages, nul ne peut lutter avec lui. Les faits sont là, à quoi servirait-il de les nier? Et comment le Juif ne réussirait-il pas? Chez lui, aucun scrupule, les gains illicites, les transactions frauduleuses, les spéculations immorales font partie de sa science du commerce...

Il gagne beaucoup, il se relève toujours après ses revers, et le chrétien fasciné par ses succès le prend pour maître. Les criminelles pratiques du commerçant juif tendent de plus en plus à se généraliser dans le commerce allemand, tout entier. Arriver promptement, s'enrichir à tout prix, ne se laisser arrêter que par la peur des poursuites judiciaires, et encore savoir les détourner par d'habiles combinaisons; jeter par-dessus le bord, comme un lest inutile, les maximes de la vieille probité commerciale, telles sont les instructions que l'on donne présentement à un débutant, tels sont les exemples qu'il s'efforce d'imiter. Par ses défauts autant que par certaines qualités, le Juif domine sur le lourd Germain. Celui-ci, avec des aspirations très prononcées vers le bien-être matériel, ne peut y arriver qu'après des efforts lents et pénibles; l'activité merveilleuse, les succès rapides de son compagnon de route, l'éblouissent et l'entraînent. Il voit, à ses côtés, un homme qui travaille sans s'arrêter, et va au but avec une énergie, une persévérance admirables; piqué d'émulation, il se lance sur la piste et, dans ce vertigineux *steeple chasse*, perd presque toujours le goût du labeur honnête, du gain modéré et consciencieux; il ne se contente plus de

peu, il veut arriver vite à un résultat complet, il veut même plus que le Juif, car il entend satisfaire le besoin croissant des jouissances matérielles, même pendant qu'il travaille.

L'Aryen s'est ingénié à découvrir le secret du Juif; il croit le copier, sans se rendre compte qu'il ne fera jamais qu'une mauvaise caricature, et que le secret de son rival est dans le sang même du sémite. Bien peu savent imiter le fils d'Israël par ses bons côtés, en le clarifiant, pour ainsi dire, afin de pouvoir s'infuser ses qualités, sans courir le risque de prendre ses défauts. L'Allemand, pour apprendre à réussir, s'est livré corps et âme au Juif; il en a fait son guide et son modèle, et ce perfide instituteur ne l'a instruit que dans le mal.

On le sait, la judaïsation du commerce allemand est un fait accompli. La Bourse de Hambourg, qui régit les autres bourses commerciales de l'empire, est complètement *dégermanisée;* non que le nombre des Juifs s'y soit augmenté, mais parce que les pseudo-chrétiens y sont devenus pires que leurs initiateurs. L'Allemand judaïsé surpasse, en *juiverie*, le Juif lui-même, et on l'a éprouvé cent fois, l'usurier allemand se montre plus dur, plus avide, plus impitoyable que le Juif, son maître.

L'influence sémitique s'étend, il faut le reconnaître, sur tous les marchés des deux hémisphères, mais les autres peuples luttent encore pour garder leur physionomie originale, tandis que l'Allemand s'est laissé absorber par son parasite. Le Français, l'Anglais, le Danois, n'ont pas eu, jusqu'ici, la faiblesse d'adopter le vocabulaire juif pour les transactions commerciales. Est-ce qu'on parle, à Londres ou à Paris, de *pleite* et de *dalle*? Comprend-on, à Copenhague, ce que c'est qu'un *scharite*? Sait-on, dans Amsterdam, ce que signifie le mot *stuss?* Et quand même ces termes seraient compris, les emploie-t-on, dans le langage usuel, avec une telle fréquence que les mots équivalents sont mis en oubli. Les Juifs eux-mêmes s'étonnent de voir à quel point ils ont accaparé le commerce en Allemagne!

IV

Là pourtant n'est pas encore le plus grand danger. Le Juif est, surtout, funeste quand il s'empare de la science, et, sur ce terrain aussi, on ne saurait le contester, ses progrès sont effrayants; son action sur l'esprit scientifique moderne s'affirme dans presque toutes les bran-

ches du savoir. En moyenne, le Juif a beaucoup moins étudié que le chrétien; la quantité de sa science, s'il est permis de s'exprimer ainsi, ne peut entrer en comparaison avec celle du Germain; mais il s'entend merveilleusement à faire valoir ce qu'il sait, à exagérer son acquis. Se connaissant mieux lui-même qu'il ne se laisse connaître, il comprend son incapacité quand il s'agit de science exacte et pratique et ne s'y aventure guère; en revanche, il parvient à s'imposer dans toutes les autres. Doué d'une admirable élasticité, dès que le sol fléchit sous lui, il s'élance et se cramponne fortement au premier appui qu'il rencontre, réussissant presque toujours à maintenir son équilibre. Rien de curieux comme d'entendre les examinateurs universitaires raconter les voltiges de l'étudiant israélite. Pareils à l'anguille, les candidats de cette race échappent aux difficultés de l'interrogatoire, glissent entre les questions, contournent l'obstacle. Quand l'embarras devient trop sérieux, ils lancent des fusées qui éblouissent le malheureux professeur, ou lui jettent aux yeux une poudre d'or qui l'aveugle. L'Allemand, embarrassé dans sa science, solide mais pesante, résiste mal aux subtilités de ces esprits plus vifs; les brouillards au milieu desquels il vit, lui font trouver éclatantes les lumières que le Juif agite avec adresse. La génération nouvelle a fini par comprendre les avantages d'un pareil système, elle cherche à le mettre en pratique; comme le commerçant, l'étudiant germain se travaille, de toutes ses forces, pour rivaliser avec le Juif. Dans le commerce, un savoir-faire sans scrupule assure le succès; ici, un peu d'esprit très superficiel et beaucoup d'assurance, avec quelques notions d'escamotage, remplacent l'étude, pourquoi continuer à pâlir sur les livres? Le Juif ignorant est reçu aux examens parce qu'il sait jouer de la langue; l'Allemand s'efforcera, désormais, d'acquérir en brillant ce qu'il croyait autrefois devoir posséder en profondeur. Il y échouera le plus souvent, et le niveau des études devra s'abaisser par là même, car cette émulation de mauvais aloi se généralise tous les jours. Si l'écolier germain a pu, par un heureux concours de circonstances, éviter la *judaïsation*, l'étudiant n'y échappe que bien mal aisément. Sur cent jeunes gens qui se présentent aux examens, sans compter les Juifs d'origine, plus de vingt-cinq seront infectés d'idées, de principes, d'opinions tout à fait juives, et ils entreront ainsi dans les carrières publiques, où, certes, ils ne guériront pas du mal qui les dévore.

Les Israélites, quand ils adoptent une profession scientifique,

sont surtout médecins; c'est une carrière qui, dans tous les siècles, leur a bien réussi; mais ils n'hésitent point à en embrasser d'autres encore dans lesquelles ils résolvent, presque toujours, leur problème favori : « Tirer davantage d'une matière moindre que celle employée par les chrétiens, paraître très savants avec le plus faible bagage scientifique possible », et ils y arrivent, agissant sur l'homme de la même manière qu'ils agissaient sur l'enfant; ils ont le talent d'intervenir au moment psychologique, de chatouiller la curiosité et la vanité, de forcer le public à leur faire une réputation bien au-dessus de leur mérite.

On commence à s'apercevoir de ce charlatanisme, du peu de valeur de la science sémitique, du peu de certitude de ses découvertes, du peu de sincérité de ses affirmations aussi bien que de ses négations, seulement le vernis qui recouvre encore cette science frelatée, ne s'écaille pas sans que, du même coup, la science allemande tout entière s'entame aussi. Celle-ci s'était mise à la remorque du Juif, elle sera punie par où elle a péché. De véritables savants se sont compromis avec les spéculateurs et les prestidigitateurs de Jacob, ils ont gagné de l'argent comme eux, mais en perdant le nimbe de leur gloire. Le sémite leur a montré à traiter superficiellement la science et, surtout, à en trafiquer; une fois sur cette pente, ils ont glissé jusqu'au fond du matérialisme le plus abject.

Ce sont les Juifs qui ont imaginé, entrepris ou patronné les *vulgarisations* de la science, de la science menteuse, destinée à égarer les masses; ce sont eux qui ont inventé tant de mots nouveaux pour le service de leur système. Leur but est clair. Ils veulent niveler l'esprit public, puis établir, sur cette surface aplanie, le scepticisme général. Rien de plus funeste, d'ailleurs, que leur manière d'entendre le progrès scientifique. Autrefois, on s'appliquait à l'étude d'un seul objet, on le possédait à fond et, par de sérieuses connaissances, on pouvait se rendre utile à la société. Aujourd'hui, il faut tout savoir, de sorte qu'on ne sait rien complètement. La cervelle humaine n'est pas faite de caoutchouc; en voulant la dilater outre mesure, on l'épuise et l'on n'obtient que des médiocrités. Devant des programmes si surchargés, les meilleurs courages se rebutent, le temps ne suffit plus; les capacités d'un seul homme sont dépassées; l'individu, mécontent de lui-même, se dégoûte du travail, s'irrite contre les autres et, dérouté par les obscurités de la science qu'on lui impose, il doute de tout; ce découragement est le grand

danger des sociétés modernes; car il engendre la haine contre le genre humain, le pessimisme, la révolte et l'incrédulité. Si l'on pouvait lire au fond des consciences, on verrait que, la plupart du temps, un savoir mal dirigé rend seul l'homme sceptique et athée. C'est ainsi que la prétendue vulgarisation scientifique et le surmenage énervent les générations actuelles et préparent un effrayant avenir.

Un homme de grande valeur a dit : « Les méthodes scientifiques doivent être remises sur des bases nouvelles; si l'on veut que la société continue à vivre, *il faut que la science se convertisse.* » Et les pierres semblaient ne pas être assez abondantes sur le sol allemand pour les jeter à la tête de ce savant aussi courageux que sincère, et l'on s'est ingénié à dénaturer sa pensée. Il n'en a pas moins proclamé une grande et salutaire vérité. Oui, comme le fils prodigue, la science doit quitter le chemin funeste dans lequel on l'a poussée; elle doit cesser de s'appuyer sur l'hypothèse négative. Alors, elle pourra jeter une bonne et féconde semence, là où elle sème, aujourd'hui, la mort.

On s'explique pourquoi la pseudo-science s'attaque au sentiment religieux; la main du sémite se reconnaît là! Lui, le sceptique, le sadducéen, le matérialiste, il a entrepris de faire miner, par la science, la foi chrétienne avec son œuvre séculaire. Ce plan infernal lui réussit au-delà de ses espérances, par la complicité de nos contemporains. Comment les siècles futurs jugeront-ils le nôtre? Les chrétiens possédaient de l'or en barre, ils le livrent sans échange ni compensation — méritent-ils la pitié ou le mépris?

V

Avant d'étudier le Juif dans les autres carrières de la vie qu'il lui plaît d'embrasser, disons un mot du mariage chez les Israélites; la manière dont ils l'entendent exerce aussi une fâcheuse influence sur les chrétiens. Le Juif, en général, se marie jeune; si l'union conjugale, pour être heureuse, doit reposer sur l'amour et l'estime réciproques, celle des fils de Jacob d'à présent, n'offre guère de garanties de bonheur. Parmi eux, les conjoints, nous l'avons déjà remarqué, ignorent ce que c'est que l'amour. Ils se marient afin de remplir le vœu de la nature et parce qu'ils bornent la destinée humaine dans la fondation d'une famille, dans la reproduction

d'individus de leur espèce qui perpétueront leur race. Presque tous les mariages juifs sont conclus par un intermédiaire salarié. C'est aux sémites que l'Allemagne doit l'extension de cette détestable industrie de l'*entremettage* matrimonial; aussi, les Allemands désignent-ils sous le nom juif de *schadjers*, quels qu'ils soient du reste, tous les entremetteurs. Lorsque les familles sont d'accord sur les conditions matérielles du mariage, on met les futurs en présence, sans beaucoup s'inquiéter de ce qu'ils penseront l'un de l'autre. Si quelque prétendant juif désire se donner le luxe du romanesque, il s'informe secrètement de la dot et ne devient amoureux fou qu'après s'être bien et dûment renseigné. Quant aux jeunes filles, elles acceptent, le plus souvent, d'emblée, ce qu'on leur présente; non par respect pour le choix de leurs parents, mais parce que, chez elles, une proposition de mariage entraîne aussitôt le consentement. L'époux israélite ne se pique guère de fidélité; le vieux levain sémitique fermente toujours au fond de ces natures : l'instinct de la polygamie reste dans le sang de la race. La femme regarde son mari comme un maître, auquel, en général, elle obéit assez docilement; le mari juif n'abuse pas trop de son autorité absolue; mais ce ne serait pas chez ce peuple, qu'on eût inventé le mythe d'Hercule et d'Omphale. Les femmes israélites se montrent, ordinairement, fidèles, du moins physiquement; quand elles deviennent parjures à la foi donnée, le complice du crime est, presque toujours, étranger à leur race; les anciens prophètes reprochaient déjà, aux filles de Jacob, ce penchant pour le *goy*.

Nous n'entrerons pas dans tous les détails sur lesquels s'appesantit M. Meier, en parlant de la femme juive. Il nous paraît sortir de sa modération accoutumée lorsqu'il prétend que la Juive reste honnête, moins par amour pour la vertu que par crainte des suites de la faute, et que, « si sa conduite semble souvent exemplaire, sa pensée est *toujours* corrompue. » N'y a-t-il pas une criante injustice à soutenir, comme il le fait, que si un don Juan serait impossible parmi les Juifs, l'étoffe d'une Messaline se trouve dans toutes les Juives allemandes?

Le Juif a propagé et soutenu, de tout son pouvoir, dans les nations chrétiennes, l'institution du mariage civil; il l'a complétée par le divorce, obtenu même dans les pays catholiques. Il comprenait, avec son instinct si pratique, combien sa situation, au milieu des

peuples étrangers, manquerait d'équilibre, tant qu'elle ne serait pas régularisée par les lois communes. Du moment où toutes les unions doivent se conclure devant l'officier du pouvoir civil, le mariage du Juif ne diffère plus de celui des autres, dans ses conséquences sociales ou légales. Personne n'était plus intéressé que l'Israélite, dans une pareille question, et certes on ne niera pas que le mariage civil et le divorce ne soient dus à son action malfaisante.

VI

Voyons maintenant le Juif dans les autres situations où il trouve à exercer, parmi les nations chrétiennes, la puissance dissolvante dont il est fatalement doué. Il a prétendu vulgariser la science; il cherche encore à vulgariser l'art, et, par là même, il le détruit; ce qui lui importe peu. Non seulement il essaie de le vulgariser, il réussit à le rendre mercantile; l'artiste moderne, dressé par le Juif, ne produit plus guère que pour la vente. L'art ne vit que du désintéressement de l'artiste; si celui-ci devient marchand, c'en est fait de l'idéal; mais l'idéal, sans lequel il n'y a point d'art véritable, déplaît au Juif qui, maître absolu *sur la place*, parvient à matérialiser l'immatériel. Quel peintre suivrait encore les traditions de Dusseldorf, si quelque gros marchand ne commandait de temps en temps une œuvre religieuse? Le maître la fait ébaucher par ses élèves, la signe, et retourne bien vite à un genre plus hautement coté. Pareil à l'enfant brutal dont les doigts enlèvent la poussière si richement colorée des ailes d'un papillon, le Juif a manipulé le poète, il a soufflé sur ses rêves charmants, et le poète n'est plus lui-même; il ne cherche plus qu'une seule chose, satisfaire les goûts cyniques du sémite, s'enrichir sous le patronage du Juif, qu'il flatte honteusement! Hélas! que pourrait-on dire du théâtre en Allemagne!

Les mécènes d'Israël ne veulent plus qu'on leur montre l'homme fait à l'image de Dieu, ils confinent l'âme au fond de sa demeure terrestre et ne lui permettent plus d'entraîner, avec elle, l'humanité sur les hauteurs. On doit la leur faire voir rampante et vaincue par la matière; ils n'applaudissent qu'à l'imitation des réalités de la vie; l'art qu'ils payent n'a pas le droit de regarder les cieux; cet art judaïsé abjure le culte du brillant Hélios, père des muses, pour sacrifier à Mercure, le dieu du lucre.

Dans la littérature, le Juif domine plus encore que dans l'art, si c'est possible; mais sa littérature à lui, celle qu'il impose partout, c'est le journalisme. Si la lutte se poursuit faiblement sur les autres terrains, ici le Germain rend les armes et la résistance lui semblerait une folie; c'est un esclave qui ne murmure même plus dans les fers. Le journalisme a été si fort accaparé par les Juifs, qu'on regarde comme un intrus l'Allemand qui se hasarde dans la presse. Mais qui donc a rendu possible cet accaparement. On se plaint des littérateurs, des artistes, des poètes, et ils ont grand tort de s'être faits les porte-queue du pseudo-libéralisme, de s'être mis à la remorque de la Juiverie, de se laisser diriger par elle; seulement qui donc les aiderait à remonter le courant? Est-ce qu'on s'abonne à d'autres feuilles qu'à celles des Juifs? est-ce qu'on soutient le poète quand il commence à prendre son essor vers l'idéal? Forcé de ramper sur la terre, tout ce qui tient une plume se réfugie à l'ombre du journalisme et ce n'est pas là que chante la Muse! La littérature devient de plus en plus manouvrière aux gages de la presse. Attirée par l'espoir du gain, elle est tombée dans la boue et n'a plus la force de soulever la pensée humaine jusqu'aux sommets.

Rien de plus misérable que la condition d'écrivain en Allemagne. Ceux qui l'embrassent ne le sentent que trop, et ce qu'il y a de particulièrement triste, ils n'ignorent pas combien ils méritent leur misère. Ils se sont livrés tout entiers aux Juifs; ils se sont *judifiés* pour flatter leurs maîtres; des mains puissantes les maintiennent au-dessus du vide, prêtes à les briser s'ils résistaient désormais. Combien elle est vile, écrasante, terrible, cette servitude; ceux-là seuls pourraient le dire, qui en ont porté le joug, qui, sous la tyrannie honteuse du Juif, ont laissé flétrir le don divin qu'ils portaient en eux!

Tout le monde le sait; dans la presse allemande, il n'y a pas un seul écrivain qui pense en allemand et en patriote. Le scepticisme juif domine tout, inspire tout, dirige tout. La plume à laquelle commande le sémite n'a d'activité que pour nuire, déchirer, briser; elle ne peut ni bâtir ni restaurer. La destruction est la seule œuvre où excellent les sémites; ils s'en rendent compte; aussi, un journaliste conservateur, Juif ou inféodé aux Juifs, est presque inconnu en Allemagne.

La négation s'incarne dans le Juif; il nie, moins parce qu'il se sent convaincu, que par un infernal orgueil. Son audace attire l'attention qu'il ne parviendrait pas toujours à fixer autrement.

Quand une fois il a dit : Non! il n'en démord plus. Il ne se donne pas la peine d'étudier la question. Il a nié avec éclat ce que les autres admettent, ou bien il a affirmé, très haut, ce qu'on nie; cela lui suffit. Avec le génie de la sophistique dont il est doté, il poursuit intrépidement sa route; rien ne l'arrête; il ne recule jamais et, si l'effort n'épuise pas très vite ses facultés, ce qui arrive rarement chez lui, sa réputation est assurée par son effronterie même.

En Allemagne, en Autriche surtout, les audacieux réussissent merveilleusement dans le journalisme. Des gens dont on n'avait jamais entendu parler, qui n'ont aucun passé, dont les études sont nulles, qui n'ont rien vu, rien expérimenté, qu'on n'accepterait pour aucun emploi, surgissent soudain, prennent une plume, et, sans mandat, se lancent au beau milieu de l'arène, comptant sur la majesté du nombre pour abriter leur insuffisance. Là, ils enseignent le peuple, combattent les gouvernements, morigènent les politiques blanchis sous le harnais, et, chose incroyable, se font écouter comme des oracles. Quelles bonnes charges on en ferait si la chose était moins grave, si la légèreté, l'ignorance, l'outrecuidance, la perfidie de ces hommes, ne ruinaient pas les nations modernes!

Voyez l'Autriche; elle a beau s'en défendre, les journalistes juifs la terrorisent! Ils sont, chez elle, plus puissants que le gouvernement qui cède à toutes leurs exigences. Et Berlin! n'a-t-il pas appelé à la rescousse la tribu d'Israël pour entreprendre le *Kulturkampf?* Sans l'aide des Juifs, sans leur poussée vigoureuse, eût-on même songé à une telle campagne? Comment se débarrassera-t-on, maintenant, de ces dangereux auxiliaires?

En Autriche, les grands journaux, ceux qui dirigent l'opinion, comptent à peine un collaborateur chrétien sur dix Israélites; on peut le constater dans les bureaux de la *Neue Wiener Tagblatt* (le nouveau journal de Vienne), celui des journaux autrichiens qui réunit le plus grand nombre d'abonnés. Dans l'empire allemand, la Juiverie n'a pas besoin de se dépenser autant, elle peut ménager son personnel pour d'autres besognes; on y est tellement judaïsé qu'au moindre signe de ses maîtres, l'Allemand du Nord agit en véritable Israélite. L'infection juive a été, comme nous l'avons vu, si fortement infusée dans ses veines, qu'il n'attend pas même ce signe pour concevoir, penser, écrire, parler ou agir dans le sens juif. La direction du *Norddeutsche allgemeine Zeitung* (la gazette universelle de l'Allemagne du Nord), par exemple, peut bien ne pas

être composée d'une majorité juive; elle remplacerait néanmoins celle de son confrère de Vienne, avec une telle concordance, que les abonnés de la *Neue Wiener Tagblatt* ne s'apercevraient guère du changement.

Si le sémite a si bien réussi dans une carrière qui offre tant de déboires au véritable chrétien, on ne saurait s'en étonner; son effronterie seule lui assurerait le succès. Jamais il n'hésite à traiter les problèmes les plus difficiles, ceux qu'il comprend le moins. Il a un don si particulier de feindre la conviction, qu'il n'écrit jamais mieux que quand il ment. Un Juif l'avouait lui-même naguère, dans le bureau d'un journal : « Rien ne donne autant de chaleur, disait-il, que de plaider une cause que l'on croit mauvaise. »

Les Juifs, les *judaïsants*, qui ont provoqué le Kulturkampf, par tant d'écrits perfides et violents, savaient bien que leurs procédés étaient très injustes; nul d'entre eux n'a reculé devant l'emploi de ces procédés et tous les ont mis en œuvre avec l'apparence d'une sincérité parfaite.

Rien d'instructif comme la fréquentation des officines de la presse judaïsée. Là, on assiste à la confection des mots à effet, on en voit le *lancement* sur la grande mer de l'opinion publique. On entend ces messieurs de la rédaction se pâmer de rire chaque fois que la foule mord à l'hameçon. Un honnête homme, après trois mois de séjour dans ces bureaux, sort radicalement guéri du libéralisme, s'il a pu être attaqué d'un pareil mal.

Ignorant, superficiel et fourbe, le journaliste juif n'en est pas moins un virtuose de la phrase; il connaît à fond le grand art d'approprier les choses au goût de tout le monde et surtout de faire sensation. Il ne croit à rien, ni à personne; peu lui importe, il vient de nous l'avouer, la cause qu'il plaide, pourvu qu'elle serve son intérêt... Infatigable lorsqu'il s'agit de s'informer des faits divers, des anecdotes, des scandales, des racontars, des crimes du jour, c'est un *reporter* sans pareil, et nul, mieux que lui, ne s'entend à chatouiller le public par le bon endroit, il se plaît à le dire et à le faire. Jamais l'exactitude ni la vérité ne le gênent. Il les exploite quand elles peuvent fortifier ses assertions, ou lui donner du crédit; il les escamote, en un tour de main, quand elles sont de nature à lui faire tort.

On comprend maintenant pourquoi le journaliste juif résout si facilement le grand problème : Savoir s'emparer des masses et ne

pas les effrayer; les intéresser alors même qu'on les a blasées; leur inoculer sa pensée, les guider avec des lisières, les forcer d'adopter les opinions qui leur étaient les plus étrangères, ou même qui leur répugnaient davantage; bref se les inféoder complètement, prendre leur âme et la manier comme la cire molle.

Le sémite a introduit, dans le journalisme, une sorte de fausseté plus dangereuse que le mensonge brutal. Il établit, sur des prémisses erronées, des conséquences justes, et, chaque jour, la foule se laisse duper par cet artifice enfantin. Qu'on essaie de démolir, puis de reconstruire, en descendant du sommet à la base, ses fameux articles de fond et l'on verra qu'ils reposent, presque tous, sur une donnée fausse ou du moins plus qu'hypothétique. Le lecteur, entraîné par le ton du journal, ne songe guère à entreprendre ce travail, il accepte tout sans le moindre examen. Voilà le coup de maître du journaliste, faire avaler le poison sans résistance et même avec enthousiasme! Les écrivains allemands se sont appropriés le procédé; quelques-uns même dépassent leurs professeurs, lesquels se donneront, peut-être, un de ces jours, le plaisir de combattre, dans les colonnes d'un journal, le zèle par trop enflammé de ces judaïsants. Les catholiques, ce jour-là, applaudiraient les Juifs.

VII

Le sémite règne dans le journal et par le journal, cela ne lui suffit pas. Il est arrivé à compter parmi les princes de ce monde, à se faire une large place dans la politique, à diriger les destinées des nations qui le méprisèrent si longtemps. Voyons-le au pouvoir; même lorsqu'il y est parvenu, il agit obliquement et répugne à se mettre en avant, non par modestie, mais parce que de longs siècles d'oppression l'ont rendu timide, pour ne pas dire lâche. D'ailleurs, se vouer ouvertement à la chose publique, l'obligerait à négliger ses propres affaires, et ses affaires, ses intérêts, seront toujours, pour lui, le principal objectif. En outre, il ne veut point s'exposer, par trop d'ostentation, à voir fouiller son passé, lequel n'est pas plus noir peut-être que celui de bien d'autres parvenus, mais dont certaines particularités peuvent le couvrir de ridicule, chose plus nuisible encore au Juif devenu un homme public, qu'au parvenu chrétien. Un homme, pourtant, a vaincu toutes les répugnances, toutes les inclinations de sa race; il s'est mis en avant, il s'est dépensé

lui-même, il a agi *coram populo* et il a étonnamment réussi; il s'est imposé, malgré tous les obstacles, et son influence durera longtemps après lui. Cet homme, c'est le docteur Laskner. Rien n'a pu décourager ce petit Juif; ni le mépris qui poursuit les Juifs polonais, ses ancêtres, ni les défectuosités d'un physique malheureux, ni son incurable manie de bavardage, ni sa voix de crécelle. De bonne heure, il sut payer de sa personne, se montrer au grand jour, forcer l'attention, moins par cynisme, comme on l'a cru, que par calcul. Il connaissait parfaitement ses ridicules et ses défauts; il ne les étalait qu'afin de mieux assurer son triomphe. Quand ce petit Juif polonais, disgracié par la nature, portant, sur son visage, la forte empreinte d'un type honni, sans prestige d'aucune sorte, sans crédit, paraissait à la tribune, conviant les Germains à la liberté et les entraînant tous par la seule puissance de sa parole, quelles victoires!

Ses adversaires, eux-mêmes, allaient criant : « Enfin! voilà un caractère! » Les masses le regardaient comme un roc inébranlable sur lequel s'appuierait le libéralisme allemand. La légende du docteur Laskner s'élaborait et ceux qui niaient Dieu, l'adoptaient imperturbablement; ils avaient la foi, quand il s'agissait de cet homme; ils croyaient à son grand caractère, à ses convictions libérales!

Le petit Juif en profitait pour diriger le travail de termites, entrepris par ses frères, et qui consiste à pulvériser les anciens partis, puis à élever une montagne avec cette poussière; à multiplier les renégats de toutes les couleurs et de toutes les espèces, pour en former un parti nombreux, dont la marque distinctive sera, justement, de se composer des gens sans caractère.

Dans sa vie privée, le docteur Laskner n'a jamais donné prise à la calomnie; jamais il ne s'est montré, comme ses frères, avide d'argent ni de lucre, par là même, son action fut immense en Allemagne; nul n'a plus contribué que lui, à la judaïsation du nouvel empire.

On aurait aisément trouvé au Reichrath des jurisconsultes plus savants, des politiques plus déliés, des orateurs plus éloquents que le docteur Laskner, mais personne n'aurait su tenir tête, comme lui, au terrible chancelier. Il est vrai que le petit Juif soutenait le prince de Bismarck, lancé à fond de train sur la pente de *Kulturkampf*, et qu'ils s'entendaient à merveille sur ce point.

Si l'on y regardait de près, on s'apercevrait même que le docteur Laskner est le véritable auteur de cette lutte intestine qui a été plus funeste à l'Allemagne que la perte de six batailles. Tous les chefs du libéralisme ont travaillé au *Kulturkampf*, mais Laskner en a eu la première idée, on n'en saurait douter.

Le Juif politique ne manque jamais de s'affubler du masque du libéralisme et personne ne gouverne avec une tyrannie plus absolue, ni plus intolérante, avec une imprudence plus audacieuse et une étroitesse d'idées plus révoltante. Malgré son ardente imagination, le sémite voit mal un ensemble un peu étendu : son horizon reste étroit. Incapable de rien fonder, il s'entête dans ses destructions sans le moindre souci de l'avenir ; il n'a pas la patience d'attendre les événements, ni d'étudier les questions complexes. Son avenir à lui, ne va pas au-delà du lendemain, ce qui dépasse ce terme lui semble perdu dans les brouillards d'un vaste lointain, dont il ne s'inquiète pas. Il pousse un État au bord de l'abîme et se préoccupe peu de la chute prochaine, pourvu qu'il réussisse dans sa manœuvre.

Il est trop égoïste pour chercher autre chose que son intérêt personnel ou celui de sa race. La ruine des peuples qu'il a subjugués ne lui importe guère, ou, plutôt, elle lui semblerait une vengeance légitime.

VIII

Comment se fait-il donc que l'Allemagne s'abandonne en de telles mains? Elle connaît les vices d'Israël, elle déteste sa domination, elle craint sa perfidie ; de temps à autre elle essaie de repousser la tunique de Nessus dont les Juifs veulent la couvrir, et elle n'a pas le courage d'arracher tout à fait le tissu fatal ! On dirait même qu'elle ne peut s'en passer, alors qu'elle en sent si terriblement la gêne.

Certes, l'humanité, la charité chrétienne, exigent que l'on abrite les proscrits, mais quand l'hôte s'émancipe au point de commander dans la maison, d'y corrompre les enfants, de s'y faire servir par le maître, ceux qui souffrent une pareille usurpation et ne mettent pas l'intrus dehors, sont plus lâches que compatissants.

Ce que les Romains n'ont jamais obtenu des peuples soumis à leur formidable puissance, ce que les Arabes conquérants n'ont point tenté en Espagne, ce que les Anglais ne parviennent pas à réaliser

dans les Indes, est sur le point de s'accomplir, par une poignée de Juifs, dans la patrie et sous le gouvernement du prince de Bismarck!

Si les hautes dignités de l'État sont toujours remplies par des Allemands, ces Allemands gouvernent avec les maximes des Juifs; ils ont oublié celles de la politique chrétienne. Le peuple, tout entier, se livre aux Juifs avec ses chefs; il se donne corps et biens, il donne son âme comme le reste; il se laisse ravir ce qui faisait, de lui, une nation distincte des autres nations : le caractère, le sentiment national, le commerce, les arts, la littérature, le journalisme et jusqu'à la pensée, l'opinion, la politique, le Juif manipule tout à sa guise; il est le maître des destinées de l'Allemagne!

Quel remède apporter à une situation pareille? Faut-il chasser de l'Europe la race sémitique, comme plusieurs le proposent? Faut-il multiplier les ligues qui se forment contre elle? Faut-il persécuter les Juifs, en revenir aux anciennes lois défensives, imaginées par le moyen âge, contre les envahisseurs de la chrétienté? Faut-il, ainsi qu'on l'a conseillé en France, faire main basse sur les richesses accumulées par le Juif, et reprendre notre bien là où on l'entasse? Faut-il obliger les gros financiers juifs à dégorger leurs scandaleuses richesses? Non! s'écrie M. Meier, le vrai moyen de se défendre contre le Juif se trouve à la portée de chacun, il n'a rien de violent, rien d'injuste. Que tous les chrétiens se liguent, en s'engageant à parler, à agir, à penser toujours, dans toutes les circonstances, dans tous les actes de la vie, publique ou privée, comme doivent parler, agir, penser des patriotes sincères, et, surtout, de vrais disciples de l'Évangile; aussitôt, l'action néfaste du sémite se trouve neutralisée, et les peuples échappent au joug qui les écrase, à l'influence démoralisatrice qui les perd, au cancer effrayant qui les ronge.

Ce que M. Meier demande à ses compatriotes, combien de fois ne l'a-t-on pas demandé aux catholiques français? Ils savent que le salut, pour les sociétés modernes, se trouverait dans le retour vers une vie chrétienne, complète et généreuse, mais les Juifs prêchent la morale de l'intérêt, l'évangile du succès, de l'égoïsme, de la jouissance, et l'on écoute volontiers de tels prédicateurs; et pour se repaître de leurs vaines promesses, on leur abandonne même le plus clair de son avoir!

Jules Le Bel.

LES ERREURS ROSMINIENNES [1]

VII

ERREURS SUR LA TRÈS SAINTE TRINITÉ

33. Les erreurs que nous venons de passer en revue peuvent toutes être appelées des erreurs *philosophiques;* car elles sont opposées à des vérités que la raison naturelle peut démontrer.

Celles, au contraire, qu'il nous reste à examiner sont proprement des erreurs *théologiques :* ce sont des erreurs concernant les dogmes de la foi, c'est-à-dire ces vérités surnaturelles dont la raison peut admirer l'harmonie avec les vérités naturelles, mais qu'elle ne peut elle-même établir par ses propres principes.

34. Et d'abord, Rosmini a enseigné deux erreurs principales sur le mystère de la très sainte Trinité.

En premier lieu, il a prétendu, comme Hermes en Allemagne, que la raison humaine, avec ses forces naturelles, pouvait en démontrer l'existence avec certitude. Il avoue que la raison ne peut pas *découvrir* ce mystère, mais il soutient qu'elle peut le prouver après qu'il a été révélé. Il confesse même qu'elle ne peut le prouver par des arguments *directs* et *positifs*, c'est-à-dire qu'elle ne peut partir d'un principe rationnel et en déduire le dogme comme une conséquence qui y serait renfermée; mais il prétend qu'elle peut le démontrer par des arguments *négatifs* et *indirects*, c'est-à-dire par des arguments établissant qu'il faut admettre le dogme, sous peine de tomber dans l'absurde. Rosmini soutient en conséquence que le dogme de la Trinité est, à proprement parler, une vérité scientifique. « Posé la révélation du mystère de la sainte Trinité, dit-il, son existence *peut se démontrer par des arguments purement*

(1) Voir la *Revue* du 1er mars 1889.

spéculatifs, négatifs, il est vrai, et indirects, mais de telle nature que par eux, *cette vérité est ramenée sur le terrain de l'enseignement philosophique et devient une vérité scientifique comme les autres;* car si cette vérité était niée, la doctrine philosophique de pure raison non seulement resterait incomplète, mais aussi fourmillerait d'absurdités sur tous les points : elle serait annihilée (1). »

35. Cette doctrine est en contradiction avec toute la tradition catholique. Pie IX a plusieurs fois enseigné, contre les hermésiens d'Allemagne, que, d'après l'unanimité des Pères et des théologiens catholiques, les dogmes de la foi sont des *mystères* pour la raison humaine, et que le mystère de la sainte Trinité, le plus profond de tous, est tellement au-dessus des lumières de la raison humaine, que celle-ci ne peut ni le découvrir ni le prouver. Le concile du Vatican a solennellement défini cet enseignement. « Les mystères divins, dit-il, dépassent tellement par leur nature l'intelligence créée, que, même après qu'ils nous ont été transmis par la révélation, et que nous les avons reçus par la foi, ils demeurent cependant couverts du voile de la foi et comme enveloppés d'un certain nuage, tant que nous voyageons dans cette vie mortelle, loin du Seigneur; car nous marchons vers lui par la foi et non par la claire vue (2). »

36. Rosmini n'attribue à la raison la force de prouver le mystère de la Trinité, que parce qu'il altère la notion du dogme.

La foi nous enseigne que *Dieu* subsiste en trois *personnes*. La *substance* divine a trois *subsistances*, ou *Dieu* est trois *personnes*, *le Père*, qui a toute la substance divine, mais comme premier principe; *le Fils*, qui a toute la substance divine encore, mais reçue du Père par génération; *le Saint-Esprit*, qui a aussi toute la substance divine, mais reçue du Père et du Fils comme d'un principe unique, par une procession distincte de la génération. Tout est commun aux trois personnes, excepté leur opposition d'origine : *Non est*

(1) Revelato mysterio Sanctissimæ Trinitatis, potest ipsius existentia demonstrari argumentis mere speculativis, negativis quidem et indirectis, hujusmodi tamen ut per ipsa veritas illa ad philosophicas disciplinas revocetur, atque fiat propositio scientifica sicut ceteræ; si enim ipsa negaretur, doctrina theosophica *puræ rationis* non modo incompleta maneret, sed etiam omni ex parte absurditatibus scatens annihilaretur. (Prop xxv.)

(2) Divina enim mysteria suapte natura intellectum creatum sic excedunt, ut etiam revelatione tradita et fide suscepta ipsius tamen fidei velamine contecta et quadam quasi caligine obvoluta maneant, quamdiu in hac mortali vita peregrinamur a Domino : *Per fidem enim ambulamus et non per speciem*. (Constit. *De fide cath.*, cap. IV.)

distinctio in divinis nisi ubi adsit relationis oppositio. Le Père et le Fils ont une même intelligence, une même volonté, une même puissance, une même divinité; mais le Père possède l'être divin comme principe; le Fils, par génération. Le Saint-Esprit a la même intelligence, la même volonté, la même puissance, la même divinité que le Père et le Fils; mais il possède l'être divin par procession du Père et du Fils, tandis que le Père et le Fils le possèdent comme auteur du Saint-Esprit. Tout ce qui est *absolu* en Dieu est unique, le *relatif* seul est multiplié : l'être et ses propriétés sont uniques en Dieu; les processions et les propriétés fondées sur les processions peuvent seules se dire au pluriel.

Tel est l'enseignement de l'Église, enseignement unanime, éclatant, mille et mille fois répété par les Pères, défini par les conciles, produit dans les liturgies, expliqué dans les catéchismes.

37. Rosmini apporte une nouvelle doctrine. Il ne se contente pas de multiplier en Dieu le *relatif*, il multiplie l'*absolu*. Selon lui, le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont les trois *formes suprêmes de l'être*, c'est-à-dire, comme il s'exprime, la *subjectivité*, l'*objectivité* et la *sainteté*, ou la *réalité*, l'*idéalité* et la *moralité*. « Les *trois formes suprêmes de l'être*, dit-il, à savoir la *subjectivité*, l'*objectivité*, la *sainteté*, en d'autres termes, la *réalité*, l'*idéalité*, la *moralité*, étant transférées à l'être absolu, ne peuvent se concevoir autrement que comme personnes subsistantes et vivantes (1). » Le Père est Dieu *qui est*, le Fils est *Dieu connu;* le Saint-Esprit est *Dieu aimé*. « Le Verbe, en tant qu'*objet aimé*, et non en tant que Verbe, c'est-à-dire objet *subsistant en soi et par soi connu*, est la personne du Saint-Esprit (2). »

37 *bis*. Expliquons un peu la pensée du philosophe.

Tout être *est*. Cette propriété première de l'être qui fait dire de lui qu'il *est*, voilà ce que Rosmini appelle la *réalité* ou la *subjectivité*.

En second lieu, l'être est *intelligible*, c'est-à-dire qu'il peut être *connu*. Cette propriété qu'a l'être de pouvoir être *connu*, ou d'être *intelligible*, est ce que l'École appelle *la vérité* de l'être, ce que Rosmini appelle *l'objectivité* ou *l'idéalité*.

(1) Tres supremæ formæ *esse*, nempe subjectivitas, objectivitas, sanctitas, seu realitas, idealitas moralitas, si transferantur ad esse absolutum, non possunt aliter concipi nisi ut personæ subsistentes et viventes. (Prop. XXVI.)

(2) Verbum, quatenus objectum amatum et non quatenus Verbum id est objectum in se subsistens per se cognitum, est persona Spiritus sancti. (*Ibid.*)

En troisième lieu, l'être est *bon :* de même qu'il est l'objet de l'intelligence, ainsi il est l'objet de la volonté; de même qu'en tant qu'objet de l'intelligence, il est intelligible, ainsi en tant qu'objet de la volonté, il est capable de provoquer l'amour. Cette troisième propriété de l'être est ce que l'École appelait la bonté, ce que Rosmini appelle moins justement la *sainteté* ou la *moralité*.

Il est manifeste que ces trois propriétés conviennent essentiellement à l'être en général, par conséquent à tout être. Mais, en Dieu, l'être appartient à *la nature* et non aux *relations*. Les trois propriétés de l'être ne peuvent donc être en Dieu quelque chose de *relatif*, mais seulement d'*absolu*. Dès lors, elles doivent se dire également du Père, du Fils et du Saint-Esprit : le Père *est*, le Fils *est*, le Saint-Esprit *est;* le Père est *intelligible*, le Fils est *intelligible*, le Saint-Esprit est *intelligible;* le Père est *bon et saint*, le Fils est *bon et saint*, le Saint-Esprit est *bon et saint*.

Rosmini, au contraire, prétend établir, sur ces trois propriétés de l'être, la distinction des trois personnes. « Les trois formes suprêmes de l'être, dit-il, à savoir : la subjectivité, l'objectivité, la sainteté; en d'autres termes, la réalité, l'idéalité, la moralité, étant transférées à l'être absolu, ne peuvent se concevoir autrement que comme personnes subsistantes et vivantes (1). » C'est-à-dire la réalité vivante, c'est le Père; l'idéalité subsistante, c'est le Fils; la sainteté absolue, c'est le Saint-Esprit.

Quel renversement du mystère!

38. Ici encore, Rosmini est entraîné par son engouement pour l'être en général. Cet être est si grand à ses yeux qu'auparavant il l'a identifié avec l'être divin; il est si parfait qu'il voit maintenant dans ses formes les subsistances ou les personnes divines.

39. Rosmini a-t-il vu que sa théorie de la Trinité le conduit nécessairement ou au *trithéisme* ou au *sabellianisme?*

En effet, ou bien il admet une distinction *réelle* entre les trois formes de l'être; dans ce cas, comme ces formes n'expriment pas un rapport d'origine, mais quelque chose d'absolu, il est dans la nécessité de mettre en Dieu trois *réalités absolues* et, par conséquent, *trois substances*. Ou bien il avoue que ces trois formes n'ont entre elles qu'une *différence de raison;* dans ce cas, les trois personnes sont *trois concepts de l'absolu*, c'est dire qu'il n'y

(1) Prop. XXVI.

a plus en Dieu qu'une *seule personne réelle*, comme il n'y a en lui qu'une seule substance divine.

Rosmini ne peut échapper à ce dilemme. Du moment qu'il cesse de chercher la distinction des personnes divines dans l'opposition de relation pour la mettre dans une forme absolue, il faut ou qu'il rejette les trois personnes ou qu'il admette trois substances.

VIII

ERREURS SUR L'INCARNATION

40. Rosmini altère la notion du mystère de l'Incarnation, comme celle du dogme de la très sainte Trinité.

Il place *l'union* de la nature humaine à la nature divine dans *la soumission* de la volonté humaine à la volonté divine : « Dans l'humanité du Christ, dit-il, la volonté humaine fut tellement entraînée par le Saint-Esprit à adhérer à l'être objectif, c'est-à-dire au Verbe, qu'elle lui abandonna intégralement le gouvernement de l'homme et que le Verbe assuma, en sa personne, ce gouvernement *et s'unit ainsi la nature humaine* (1). » Par l'effet de la grâce du Saint-Esprit, la volonté humaine est toute captivée par les attraits du Verbe : *rapta a Spiritu Sancto;* elle s'attache à lui indissolublement : *ad adhœrendum Esse objectivo*, *id est Verbo*; elle lui livre sa conduite et la conduite de toutes les facultés qui dépendent d'elle : *illa ipsi integre.* La nature humaine se trouve unie hypostatiquement au Verbe, par cela même qu'elle s'abandonne pleinement à sa direction : *Verbum illud personaliter assumpserit*, *ita sibi uniens naturam humanam.* La volonté cesse d'être personnelle par l'effet de son union *affective* au Verbe : « C'est de cette manière, dit Rosmini, que la volonté humaine, dans le Christ homme, *cessa d'être personnelle*, comme elle l'est dans les autres hommes, et *demeura simple nature* (2). »

Concluons : l'union de la nature humaine à la nature divine est *purement morale.*

(1) In humanitate Christi humana voluntas fuit ita rapta a Spiritu Sancto ad adhærendum Esse objectivo, id est Verbo, ut illa Ipsi integre tradiderit regimen hominis et verbum illud personaliter assumpserit, ita sibi uniens naturam humanam. (Prop. XXVII.)

(2) Hinc voluntas humana desiit esse personalis in homine, et, cum sit persona in aliis hominibus, in Christo remansit natura. (*Ibid.*)

Concluons encore : Rosmini professe le *nestorianisme*.

41. Sans doute, l'union de la nature humaine à la nature divine est *morale*, car la volonté humaine est pleinement soumise à la volonté divine. Mais elle n'est pas *simplement morale*, elle est *naturelle*, *physique*, *personnelle*, *hypostatique;* les Pères ont employé toutes ces expressions. C'est-à-dire la nature humaine devient quelque chose du Verbe, elle est prise par la personne du Verbe, qui la fait sienne, en lui communiquant sa propre subsistance. C'est pourquoi la nature humaine n'a pas de subsistance propre. C'est pourquoi le Verbe, qui subsiste éternellement dans la nature divine, subsiste depuis l'Incarnation dans la nature humaine. C'est pourquoi la personne elle-même du Verbe « opère, dans la nature divine, les choses qui sont de Dieu et exécute, dans la nature humaine, les choses qui sont de l'homme ». C'est pourquoi il est homme comme il est Dieu.

IX

ERREUR SUR LE CARACTÈRE DU CHRÉTIEN

42. Rosmini professe une grave erreur sur le caractère de chrétien : « Selon la doctrine chrétienne, dit-il, *le Verbe, caractère et face de Dieu, est imprimé dans l'âme de ceux qui reçoivent avec foi le baptême du Christ* (1). »

Le caractère du chrétien n'est pas, d'après Rosmini, une *ressemblance* au Verbe, c'est la *substance* même du Verbe imprimée dans l'âme; ce n'est pas quelque chose de créé, c'est le Créateur lui-même; ce n'est pas une qualité qui rend l'homme conforme à Dieu, c'est le Verbe de Dieu : *Verbum, character et facies Dei, imprimitur.*

Mais, nous l'avons vu, le Verbe est l'être idéal ou « l'être infini, par lui-même manifeste ». C'est pourquoi, ajoute Rosmini, « le Verbe, c'est-à-dire le caractère imprimé dans l'âme, est, selon la doctrine catholique, l'être réel ou infini, par soi manifeste, qu'ensuite nous avons appris être la seconde personne de la très sainte Trinité (2) ».

(1) In christiana doctrina, Verbum character et facies Dei, imprimitur in animo eorum qui cum fide suscipiunt baptismum Christi. (Prop. XXVIII.)

(2) Verbum, id est, character in anima impressum, in doctrina christiana est Esse reale (infinitum) per se manifestum, quod deinde novimus esse secundam personam Sanctissimæ Trinitatis. (*Ibid.*)

Et, comme le caractère est *un propre* de l'âme, on se trouve amené à soutenir que l'âme devient le Verbe ou que le Verbe devient l'âme. On retombe de nouveau dans le panthéisme.

43. Selon la doctrine catholique, l'être surnaturel produit en nous par la justification, *la nouvelle créature*, ainsi que s'exprime la sainte Écriture, est un *accident* déposé dans notre substance, une *forme* qui élève notre âme au-dessus de son état naturel, une *habitude*, une *qualité* qui orne et élève notre être et ses puissances, le rend si admirablement beau que Dieu lui-même trouve ses complaisances en lui.

Dans cet être surnaturel, dans cette nouvelle créature, il faut distinguer *la grâce*, habitude ou qualité reçue, d'après saint Thomas d'Aquin, dans la substance même de l'âme et qui élève cette substance à une dignité semblable à celle de Dieu lui-même; *la foi*, *l'espérance*, *la charité*, les autres *vertus* surnaturelles, les *dons* du Saint-Esprit, qui rendent nos facultés capables des opérations divines.

Par cette élévation de notre nature et de nos puissances, nous devenons « participants de la nature divine », comme le dit saint Pierre. Cette participation n'est pas seulement *morale*, elle est *physique;* c'est-à-dire elle ne nous donne pas simplement une disposition à imiter Dieu, à vouloir l'honnête, le juste comme Dieu, elle nous donne la puissance de produire les mêmes opérations que Dieu, des opérations qui atteignent le même objet que celles de Dieu, un acte de connaissance qui ait immédiatement Dieu pour objet, comme l'acte par lequel Dieu se voit, un acte d'amour qui ait immédiatement pour objet le souverain bien, comme l'acte dont Dieu s'aime.

Mais c'est nous qui voyons Dieu, ce n'est pas Dieu qui se met en nous pour produire l'acte de vision. C'est nous qui aimons Dieu, ce n'est pas Dieu qui s'aime lui-même en nous. Notre intelligence, et non pas l'intelligence divine, est le sujet de la connaissance surnaturelle; notre volonté, et non pas la volonté divine, est le principe des actes d'amour surnaturel. Notre intelligence, notre volonté, notre nature, deviennent le sujet et le principe d'opérations divines, d'opérations qui n'appartiennent naturellement qu'à Dieu, qui nous sont miséricordieusement communiquées. C'est pourquoi la grâce et tous les dons surnaturels ne sont pas la substance même de Dieu mise en nous, répandue en nous, agissant en

nous; ce sont des accidents, des formes secondes, des qualités de notre nature et de nos facultés, accidents, formes secondes, qualités qui ne peuvent être *naturelles* dans aucun être, créé ou créable, et qui ne peuvent se trouver dans la créature que par une communication toute gratuite, essentiellement *surnaturelle*, faite à la nature.

Or, le *caractère* du chrétien est une *première qualité* produite par le baptême et qui est comme le fond de tout l'être surnaturel formé dans ce sacrement; c'est une *puissance* donnée à l'âme et qui la rend capable de recevoir les dons divins; c'est une *participation au sacerdoce* de Jésus-Christ et à Jésus-Christ lui-même, donnant à l'âme le pouvoir de faire les actions de ce sacerdoce dans le service général de la Majesté divine, mais une participation primordiale et imparfaite qui donne la *nue puissance* et qui pour cela peut subsister dans le damné.

En conséquence, cette participation, cette première qualité, cette puissance nue, de quelque nom que vous l'appeliez, ne saurait être le Verbe lui-même, c'est quelque chose de créé.

44. Remarquerons-nous encore une fois que Rosmini puise toute sa thèse du caractère baptismal dans son engouement pour *l'être* en général?

Plus haut, l'être en général était l'Etre infini, était le Verbe lui-même. Maintenant, cet être devient le caractère du chrétien.

Quelle nouvelle confusion entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel!

X

ERREURS SUR L'EUCHARISTIE

45. Les mêmes erreurs philosophiques conduisent Rosmini aux plus étranges systèmes sur la sainte Eucharistie.

Selon la doctrine catholique, la transsubstantiation a lieu par « la conversion de toute la substance du pain au corps de Jésus-Christ, et de toute la substance du vin en son sang ». D'après Rosmini, la transsubstantiation se fait par l'extension du *sentiment fondamental* de l'âme de Jésus-Christ à la substance du pain et du vin : « Nous ne croyons pas du tout opposée à la doctrine catholique, qui seule est la vérité, dit-il, la conjecture suivante : dans le sacrement de l'Eucharistie, la substance du pain et du vin devient la vraie

chair et le vrai sang du Christ, *quand le Christ fait cette substance terme de son principe sensitif, et la vivifie de sa vie propre* (1). » La substance du pain et du vin demeure, mais elle devient le terme d'un principe sensitif étranger, qui, en la sentant, se l'incorpore et l'associe à sa vie.

Nous en avons déjà fait la remarque, le sens fondamental laisse subsister la nature dans son être propre : car sentir, comme tout acte de connaissance, ne change pas la substance, mais la perçoit telle qu'elle est. Rosmini détruit donc le concept de la transsubtantiation.

46. Il use d'une comparaison qui confirme l'erreur précédente en en posant une autre. « Cela », c'est-à-dire le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, « se passe à peu près de la même manière, dit-il, que dans l'assimilation par laquelle le pain et le vin, devenant terme de notre principe sensitif, sont vraiment transsubstanciés en notre chair et en notre sang (2). »

A en croire Rosmini, la nutrition a lieu par l'extension du sentiment fondamental au pain mangé : ce pain devient ma chair, parce que mon sens fondamental, qui ne l'atteignait pas auparavant, commence à l'atteindre; l'union du pain à mon âme, comme celle du corps tout entier, est l'effet du sens fondamental; elle se produit en moi quand mon sens l'atteint comme mien.

Or, pour Rosmini, tout se passe dans la transsubstantiation comme dans la nutrition. Celle-ci a lieu, sans changement intrinsèque de la substance, par un acte extrinsèque du sens fondamental; celle-là est le résultat de la même extension extrinsèque du sens fondamental, sans qu'il soit nécessaire d'un changement intrinsèque.

47. Cet exposé renferme deux erreurs : une erreur philosophique et une erreur théologique.

Et d'abord, Rosmini se trompe sur la nature de la nutrition : elle n'a pas lieu par un simple changement extrinsèque, mais par un changement intrinsèque. Ce pain devient mon corps, non pas parce que je le sens, mais parce qu'il est transformé; il n'était pas ma

(1) A catholica doctrina, quæ sola est veritas, minime alienam putamus hanc conjecturam : In eucharistico Sacramento substantia panis et vini fit vera caro et verus sanguis Christi, quando Christus eam facit terminum sui principii sentientis, ipsamque sua vita vivificat... (Prop. XXIX.)

(2) Eo ferme modo quo panis et vinum vere transubstantiantur in nostram carnem et sanguinem, quia fiunt terminus nostri principii sentientis. (*Ibid.*)

substance, il devient ma substance : il devient ma substance, en perdant son acte premier, sa forme substantielle, pour prendre l'acte premier de mon corps, la forme substantielle qui lui donne l'être ; il devient mon corps, en fournissant à mon corps une matière première, qui, informée par l'âme, fait désormais partie de ma substance.

Mais, surtout, Rosmini se trompe en confondant la transsubstantiation avec la nutrition. Quand même il aurait de la nutrition un concept véritable, quand même il y verrait un changement substantiel, il devrait soigneusement, avec toute l'Église catholique, la distinguer de la transsubstantiation.

Lorsque Jésus-Christ, pendant sa vie mortelle, se nourrissait de pain, le pain était changé en son corps divin, mais quelque chose du pain demeurait dans le corps ; la *forme* du pain disparaissait pour faire place à une forme nouvelle, l'âme même du Sauveur, mais la *matière* du pain demeurait. On ne peut donc pas dire qu'alors *toute* la substance du pain était changée au corps de Jésus-Christ.

Or, dans la transsubstantiation, ainsi que l'a définie l'Église, *toute* la substance du pain, non seulement la forme, mais *la matière* elle-même, est changée au corps de Jésus-Christ. La transsubstantiation n'a pas lieu simplement, comme la nutrition, par la substitution d'une forme nouvelle à une forme ancienne dans *la même* matière ; mais les deux éléments de la substance, la matière aussi bien que la forme, disparaissent, étant changés au corps.

C'est pourquoi la transsubstantiation est un changement essentiellement distinct de tout autre, « une conversion tout à fait singulière et merveilleuse », comme le dit le concile de Trente, qu'on ne peut comparer à la nutrition sans péril d'erreur.

48. L'erreur de Rosmini sur la transsubstantiation le conduit à une conséquence qui est elle-même une grave erreur.

Si la transsubstantiation se fait par l'extension du sens fondamental à la substance du pain, il faut en conclure qu'une *nouvelle substance est ajoutée au corps de Jésus-Christ.*

C'est ce qu'enseigne en effet Rosmini. « La transsubstantiation ayant eu lieu, dit-il, on peut concevoir qu'il s'est ajouté au corps glorieux du Christ une certaine partie, incorporée en lui, indivise et pareillement glorieuse (1). »

(1) Peracta transubstantiatione, intelligi potest corpori Christi glorioso partem aliquam adjungi in ipso incorporatam, indivisam, pariterque gloriosam. (Prop. XXIX.)

Mais n'est-ce pas contredire l'enseignement de l'Église sur la condition des corps glorieux que de mettre dans le corps ressuscité de Jésus-Christ une augmentation quelconque? La gloire n'emporte-t-elle pas l'immutabilité? N'exclut-elle pas toute addition comme toute soustraction faite à la substance?

49. Nous ne sommes pas au bout des erreurs de Rosmini sur l'adorable sacrement.

Selon la doctrine catholique, la substance du pain est changée, par la force même des paroles, en la substance du corps de Jésus-Christ; la substance du vin est changée, en vertu même des paroles, en la substance du sang. Le sang, l'âme, la divinité, sont dans l'hostie, parce qu'ils accompagnent le corps, par mode de concomitance, ainsi que parlent les théologiens, non pas en vertu des paroles; mais *tout* le corps est en vertu des paroles dans l'hostie. Le corps, l'âme, la divinité, sont dans le calice, parce qu'ils accompagnent le sang glorieux ou par mode de concomitance, non pas en vertu même des paroles; mais *tout* le sang est dans le calice, en vertu des paroles. Par conséquent, *tout* le corps de Jésus-Christ est, en vertu des paroles, dans l'hostie; *tout* le sang est, en vertu des paroles, dans le calice. Car le corps et le sang de Jésus-Christ ne sont pas rapportés au lieu par leur propre quantité : ils sont dans le lieu « par mode de substance », ainsi que parle l'Ecole, tout entiers dans toute l'espèce consacrée, et tout entiers dans chaque partie, comme la substance, prise en dehors de sa quantité, est dans le lieu, comme l'âme est dans le corps. C'est pourquoi les paroles de la consécration ne peuvent transsubstancier le pain en une portion seulement du corps; elles le transsubstancient indivisiblement en tout le corps.

D'après Rosmini, au contraire, la substance du pain n'est pas changée, en vertu des paroles de la consécration, dans tout le corps, mais seulement en *une partie* du corps; la substance du vin n'est pas changée, en vertu des paroles, en tout le sang, mais seulement en *une partie* du sang. Le reste du corps est dans l'hostie, comme le sang, seulement par mode de concomitance; le reste du sang est dans le calice, comme le corps lui-même, seulement par mode de concomitance. « Dans le sacrement de l'Eucharistie, dit Rosmini, par la force même des paroles sacramentelles, *vi verborum*, le corps et le sang du Christ n'existent que selon la mesure qui correspond à la quantité du pain et du vin qui sont transsubs-

tanciés, le reste du corps n'est là que par concomitance (1). »

50. A ces erreurs sur la transsubstantiation, Rosmini joint des erreurs sur *la nécessité* du sacrement; il prétend, en effet, que la réception du sacrement de l'Eucharistie est absolument nécessaire au salut, tellement qu'aucun élu n'entre au ciel sans avoir *communié sacramentellement* au corps et au sang de Jésus-Christ.

Le Sauveur a dit : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. » Il faut distinguer dans le sacrement de l'Eucharistie ce que l'Ecole appelle *la chose du sacrement*, *res sacramenti*, *le sacrement* lui-même, *sacramentum*, et ce qui est à la fois *sacrement et chose*, *res et sacramentum ; le sacrement*, c'est l'espèce consacrée, signifiant le corps et le sang de Jésus-Christ; *la chose et le sacrement*, c'est le corps et le sang de Jésus-Christ, signifiés par les espèces et produisant la grâce; *la chose*, c'est la grâce, en d'autres termes, *l'union* à Jésus-Christ, *l'incorporation* elle-même au Sauveur, produite dans l'âme par la communion digne.

Or on peut désigner sous le nom de *sacrement* ce que nous venons d'appeler la *chose* du sacrement. Dans ce cas, il faut dire que la *réception du sacrement* est absolument nécessaire au salut, nécessaire de nécessité de moyen, ainsi que parlent les théologiens; car nul ne peut obtenir la gloire dans la vie future s'il ne reçoit pas la grâce dans la vie présente, s'il n'est pas uni et incorporé à Jésus-Christ. C'est en ce sens que beaucoup de Pères ont entendu dans toute leur rigueur les paroles de Notre-Seigneur : « Si vous ne mangez ma chair et si vous ne buvez mon sang, vous n'aurez point la vie en vous. »

Mais si l'on entend par sacrement ce qui s'entend ordinairement par ce mot, les espèces sacramentelles avec le corps et le sang de Jésus-Christ qu'elles contiennent, il faut dire, selon l'enseignement de l'Église, que la réception du sacrement est seulement nécessaire de nécessité de précepte, tellement qu'un adulte ne peut pas se sauver en général s'il ne communie pas, parce que Notre-Seigneur en a fait un commandement. Dans ce sens, les paroles de Notre-Seigneur : « Si vous ne mangez ma chair... » s'entendent de ceux

(1) In sacramento Eucharistiæ, *vi verborum* corpus et sanguis Christi est tantum ea mensura quæ respondet quantitati (a quel tanto) substantiæ panis et vini quæ transubstantiatur : reliquum corporis Christi ibi est *per concomitantiam*. (Prop. XXXI.)

qui pouvant et devant communier ont négligé d'accomplir ce précepte.

Rosmini prétend, lui, que la communion sacramentelle est absolument nécessaire, non seulement de nécessité de précepte, mais de nécessité de moyen; elle est nécessaire à ses yeux comme est nécessaire aux yeux de l'Église *l'effet* propre de ce sacrement : il entend de la communion sacramentelle ce que les Pères ont entendu de l'incorporation à Jésus-Christ.

51. Rosmini nie-t-il cependant qu'un enfant mourant aussitôt après son baptême et n'ayant pas communié, soit sauvé? Non; mais il prétend que cet enfant reçoit la communion en sortant de ce monde : sans cette communion reçue après la mort, il descendrait en enfer. « Puisque, dit-il, celui qui ne mange pas la chair du Fils de l'homme et ne boit pas son sang n'a pas la vie éternelle en lui; puisque néanmoins ceux qui meurent avec le baptême d'eau, de sang ou de désir obtiennent certainement la vie éternelle, il faut conclure que ceux qui pendant cette vie n'ont pas mangé la chair et bu le sang de Jésus-Christ, reçoivent cette nourriture céleste dans la vie future, à l'instant même de la mort (1). »

52. Mais les justes morts avant l'institution de la sainte Eucharistie, ont-ils pu recevoir un sacrement qui n'avait point encore été institué? Les justes morts avant l'Incarnation, ont-ils pu recevoir le corps et le sang du Sauveur, qui n'existaient point encore?

Rosmini ne se désiste point de son système. « Le Christ descendant dans les Limbes, dit-il, a pu se donner en communion sous les espèces du pain et du vin aux saints de l'Ancien Testament, afin de les rendre capables de jouir de la vision de Dieu (2). »

53. Nous nous abstiendrons de réfuter ces rêves. Il suffit de dire qu'avant Rosmini ils ont été inconnus dans l'Église. Quel Père, quel théologien a parlé de cette communion administrée par Jésus-Christ lui-même dans les Limbes? Comment des âmes dégagées des corps peuvent-elles recevoir les dons célestes sous des espèces

(1) Quoniam qui non manducat carnem Filii hominis et bibit ejus sanguinem non habet vitam in se; et nihilominus qui moriuntur cum baptismate aquæ, sanguinis aut desiderii certo consequuntur vitam æternam, dicendum est his qui hac vita non comederunt corpus et sanguinem Christi submiuistrari hunc Cœlestem cibum in futura vita, ipso mortis instanti. (Prop. XXXII.)

(2) Sanctis V. T. potuit Christus descendens ad inferos seipsum communicare sub specie panis et vivi, ut aptos eos redderet ad visionem Dei. (*Ibid.*)

visibles et sensibles? *Spiritualia spiritualibus nude traduntur.*

On ne croira jamais assez sans doute à la puissance de l'admirable sacrement de l'autel. Mais ne transportons pas hors de la vie présente les institutions du temps. Les saints de l'ancienne loi ont vécu parmi les ombres des réalités spirituelles : *Umbram enim habens lex futurorum bonorum* (1); les saints de la loi nouvelle vivent parmi ces réalités voilées sous des symboles : *ipsam imaginem rerum* (2); les saints de la vie future vivent parmi ces mêmes réalités manifestées à nu : *facie ad faciem.* Au moment de la mort, ce n'est plus le temps de communier, par la réception des symboles, à la chair et au sang du Sauveur; c'est le moment de communier par la claire vue à celui qui est éternellement le pain des anges et le froment des élus (3).

XI

ERREUR SUR LA CHUTE ORIGINELLE

54. Rosmini professe sur la chute originelle une théorie aussi bizarre qu'éloignée du dogme catholique. Selon lui, Satan était maître, par une véritable *possession*, du fruit défendu; mangé par l'homme, ce fruit se changea en son corps : par là, le démon, possesseur du fruit, devint maître de l'homme. « Les démons, dit Rosmini, étant en possession du fruit, pensèrent qu'ils entreraient dans l'homme, si celui-ci mangeait de ce fruit. Car, la nourriture étant assimilée par le corps animé de l'homme, eux-mêmes pouvaient entrer librement dans l'animalité, c'est-à-dire dans la vie subjective de cet être et ainsi disposer de lui selon leurs vues (4). »

Rosmini fait consister le péché originel dans une sorte de pos-

(1) Hebr., x, 1.

(2) *Ibid.*

(3) Une personne pieuse, mais d'un esprit étroit, a prétendu que la dernière hostie consacrée serait transportée dans le cœur de la Sainte Vierge pour y être éternellement adorée, comme dans un ostensoir céleste, par les anges et par les hommes. Nous avons rencontré, dans des communautés religieuses, des images où cette adoration supposée était représentée avec une longue légende qui expliquait la gravure. Cette erreur a beaucoup de ressemblance avec celle de Rosmini.

(4) Cum dæmones fructum possederint, putarunt se ingressuros in hominem si de illo ederet; converso enim cibo in corpus hominis animatum, ipsi poterant libere ingredi animalitatem, id est in vitam subjectivam hujus cutis, atque ita de eo disponere sicut proposuerant. (Prop. xxxiii.)

session démoniaque. Le premier homme est tombé, parce qu'il s'est mis sous la puissance du démon; il s'est mis sous la puissance du démon, parce qu'il a mangé et converti en sa substance une pomme possédée par le démon, en sorte que le démon a étendu sa domination de la pomme à Adam. Puis, comme la semence de tous les hommes est en Adam, Satan, maître d'Adam, s'est trouvé le maître de tous les hommes : les descendants du premier homme naissent ainsi dans le péché originel, parce qu'ils sont formés d'une semence que possède le démon et sont eux-mêmes par là l'objet d'une sorte de possession diabolique.

55. L'enseignement de l'Église est bien différent. Les docteurs de l'Église font consister le péché originel dans la *privation de la grâce :* l'homme, après la chute, est pécheur, parce qu'il n'a pas la grâce qu'il *devrait avoir* d'après le dessein de Dieu dans sa création.

Le premier homme a perdu la grâce parce qu'il a transgressé le précepte du Seigneur par une désobéissance volontaire, parce qu'il a commis un péché mortel, incompatible de sa nature avec le don surnaturel de la charité. Ses descendants en sont privés, parce que Dieu avait établi une union morale entre le père et le fils, que la fidélité ou l'infidélité du chef était la fidélité ou l'infidélité de toute la nature humaine renfermée en lui ; parce que tous les hommes, ne faisant qu'un avec leur premier auteur, persévèrent ou sont infidèles dans la persévérance elle-même ou la défaillance de celui-là. Tous les hommes naissent privés de la grâce, parce que Adam l'a perdue non seulement pour lui, mais pour eux. Cette privation originelle de la grâce, voilà *le péché originel.*

Sans doute l'homme déchu est en la puissance du démon, car « le vaincu, dit saint Paul, est sujet du vainqueur ». Mais cette domination de Satan sur la nature humaine est *l'effet* du péché, elle n'en est pas *l'essence.*

Ensuite, cette domination, en général du moins, ne saurait être appelée une *possession du corps.* Le démon a le pouvoir d'agir sur l'imagination par des fantômes ; il a une certaine puissance sur l'air et les autres éléments de ce monde, sur le corps lui-même de l'homme ; mais cet empire général et très imparfait sur l'univers doit soigneusement être distingué de cette domination particulière et stricte qui s'appelle la *possession diabolique.*

XII

ERREUR SUR L'IMMACULÉE CONCEPTION DE MARIE

56. Rosmini enseigne sur l'Immaculée Conception de la sainte Vierge une erreur qui découle de sa fausse théorie concernant le péché originel.

D'après lui, nous venons de le voir, le démon a étendu sa domination du fruit à l'homme, au corps du premier homme, à la semence de tous ses descendants renfermée dans le corps du père : ainsi est tombé le premier homme, ainsi sont tombés en lui tous les hommes.

« Cependant, ajoute-t-il, une parcelle extrêmement ténue de la semence renfermée en Adam a été négligée par Satan ; cette parcelle a été transmise de génération en génération et est arrivée, franche de la possession démoniaque, dans les ancêtres immédiats de Marie ; là, Dieu en a formé le corps de la Mère future de son Fils. Ainsi Marie s'est-elle trouvée exempte du péché originel. Pour préserver la Bienheureuse Vierge Marie de la tache du péché originel, il suffisait que la moindre semence restât incorruptible dans l'homme (le premier homme), semence peut-être négligée par le démon lui-même, afin que, de cette partie intacte, transmise de génération en génération, naquît, en son temps, la Bienheureuse Vierge Marie (1). »

57. Ce n'est pas ainsi que l'Eglise entend l'Immaculée Conception de Marie. Dieu n'a pas soustrait à la possession du démon une parcelle du corps d'Adam, pour en former plus tard la Mère de son Fils ; il l'a, en vue des mérites du Sauveur futur, rachetée du péché par une justification prévenante, qui n'a point laissé aux flots de l'iniquité le temps de submerger cette créature privilégiée, mais qui revêtait son âme, dans sa création même, de la plénitude de la grâce. Du côté de son origine, Marie était sujette au péché ; mais par une opération extraordinaire de la miséricorde divine, elle en a été délivrée avant d'en être souillée : elle avait la dette du péché,

(1) Ad præservandam Beatam Virginem Mariam a labe originis, satis erat ut incorruptum maneret minimum semen in homine, neglectum forte ab ipso dæmone ; e quo incorrupto semine, de generatione in generationem transfuso, suo tempore oriretur Virgo Maria. (Prop. XXXIV.)

elle a été préservée du péché lui-même : *habuit debitum peccati, non actum.*

XIII

ERREUR SUR LA JUSTIFICATION

58. Luther prétendait que l'homme tombé dans le péché est incapable de redevenir juste d'une justice propre et intrinsèque. Le pécheur, selon lui, est *substantiellement* mauvais; le libre arbitre est détruit en lui; il n'est pas capable d'un bon désir; plus il s'efforce de bien agir, plus il pèche : car d'un mauvais arbre, que peut-il sortir sinon de mauvais fruits?

C'est pourquoi, d'après Luther, la justification ne consiste point en ce que les péchés soient remis ou effacés, mais en ce qu'ils sont *couverts*, en ce qu'ils ne sont *plus imputés*. Le manteau des mérites de Jésus-Christ est jeté sur le pécheur et recouvre les ordures de son âme; mais ces ordures subsistent en lui après la justification comme auparavant.

59. L'Eglise a condamné cette doctrine au concile de Trente.

Or Rosmini la renouvelle en partie.

A l'entendre, il y a des péchés qui sont seulement *couverts*, il y en a qui sont proprement *remis;* il y en a qui cessent d'être imputés sans être effacés, il y en a qui sont véritablement effacés. « Plus on examine l'ordre de la justification dans l'homme, dit-il, plus nous apparaît convenable la façon de parler des Ecritures, disant que Dieu *cache* certains péchés ou *ne les impute pas*. Le Psalmiste met une différence *entre les iniquités qui sont remises et les péchés qui sont cachés :* les premières, comme il paraît, sont les *fautes actuelles et libres;* les seconds sont *les péchés non libres* de ceux qui appartiennent au peuple de Dieu, et auxquels, pour cela même, ils ne causent aucun dommage (1). »

60. Quels sont ces « péchés *non libres* »? Avant tout autre sans doute, le péché *originel*, puisque celui-ci n'a pas été commis par la

(1) Quo magis attenditur ordo justificationis in homine, eo aptior apparet modus dicendi scripturalis quod Deus peccata quædam tegit aut non imputat. — Juxta Psalmistam discrimen est inter iniquitates quæ remittuntur et peccata quæ teguntur : illæ, ut videtur, sunt culpæ actuales et liberæ, hæc vero sunt peccata non libera eorum qui pertinent ad populum Dei, quibus propterea nullum afferunt nocumentum. (Prop. XXXV.)

volonté personnelle, mais a été transmis avec la nature par les lois mêmes de la génération.

Il faut donc admettre, selon Rosmini, que le péché originel n'est pas *remis*, mais qu'il est seulement *caché;* qu'il n'est pas effacé, mais qu'il cesse de nuire.

Voici quelques conséquences. La grâce n'est pas donnée au baptême, car la grâce est incompatible avec l'existence du péché originel ; la justification n'apporte aucun changement intrinsèque dans les profondeurs de l'âme, puisque la tache du péché n'est pas enlevée.

Nous ne voyons pas comment Rosmini pourrait échapper à ces conséquences.

Mais voici des erreurs plus graves encore : elles sont le renversement de toute l'économie surnaturelle.

XIV

ERREURS SUR L'ORDRE SURNATUREL

61. « Le consentement perpétuel de l'Eglise catholique, dit le concile du Vatican, a tenu et tient qu'il y a *deux ordres de connaissance*, distincts non seulement *par leur principe*, mais encore *par leur objet :* par leur principe d'abord, parce que nous connaissons dans l'un *par la lumière naturelle de notre raison*, et dans l'autre *par la foi divine;* par leur objet ensuite, parce que, en outre des choses que la raison naturelle peut atteindre, il est proposé à notre croyance *des mystères cachés en Dieu, que nous ne pouvons connaître si Dieu ne les révèle.* C'est pourquoi l'Apôtre, qui atteste que *Dieu a été connu des gentils par ses œuvres*, lorsqu'il disserte de la grâce et de la vérité que nous a apportées Jésus-Christ, s'écrie : « Nous prêchons la Sagesse de Dieu en mystère, qui est demeurée cachée, que Dieu a prédestinée, préparée avant tous les siècles pour notre gloire, qu'aucun des princes de ce monde n'a connue, mais que Dieu nous a révélée par son Saint-Esprit : car l'Esprit pénètre tout, même les profondeurs de Dieu. Et le Fils unique de Dieu rend à son Père ce témoignage qu'il a caché ces mystères aux sages et aux prudents, et qu'il les a révélés aux petits (1). »

(1) Constit. *De fide cath.*, cap. IV.

D'après cet enseignement, l'ordre naturel consiste essentiellement dans la connaissance *médiate* et *indirecte* de Dieu, c'est-à-dire dans la connaissance de Dieu *par le moyen des créatures*. L'ordre surnaturel consiste essentiellement dans la connaissance *immédiate* et *directe* de Dieu, c'est-à-dire dans la connaissance de Dieu *en lui-même*, soit ici-bas dans la connaissance *obscure* et *imparfaite* de Dieu *à travers les ombres de la foi*, soit au ciel dans la connaissance *claire* et *intuitive* de Dieu dans *le resplendissement de sa lumière*.

Rosmini, qui confond l'être général avec l'être divin, fait consister l'ordre surnaturel dans *la pleine manifestation* de cet être en général ou de ce prétendu être divin : « L'ordre surnaturel, dit-il, est constitué par la manifestation de l'être *dans la plénitude de sa forme réelle* (1). »

62. Mais si nous devenons surnaturellement bienheureux par une *pleine manifestation de l'être*, comme nous sommes naturellement intelligents par une première manifestation de ce même être, il faudra dire que la connaissance surnaturelle et la connaissance naturelle ne diffèrent pas par *l'objet*, ainsi que l'enseigne le concile du Vatican, mais seulement par le *degré*, que l'une et l'autre atteint *un même* objet, mais *inégalement*.

Que pourrait répondre Rosmini?

63. Mais si *l'objet* des deux connaissances est substantiellement le *même*, le *principe* peut-il différer?

« L'effet de cette manifestation ou communication » de l'être dans la plénitude de sa forme réelle, dit Rosmini, « est *un sentiment déiforme* qui, commencé en cette vie, constitue la lumière de foi et de grâce, et, complété en l'autre vie, constitue la lumière de gloire (2). » La *lumière de la foi et de la grâce* est la vertu surnaturelle par laquelle l'âme connaît Dieu ici-bas; *la lumière de gloire* est la vertu surnaturelle par laquelle elle connaît Dieu dans la vie future : « Or, dit Rosmini, ce principe de la connaissance surnaturelle est *un sentiment déiforme* que produit dans l'âme la manifestation de l'être dans la plénitude de sa forme réelle. »

(1) Ordo supernaturalis constituitur manifestatione esse in plenitudine suæ formæ realis. (Prop. XXXIV.)

(2) Cujus communicationis seu manifestationis effectus est sensus (sentimento) deiformis, qui inchoatus in hac vita constituit lumen fidei et gratiæ, completus in altera vita constituit lumen gloriæ. (*Ibid.*)

Mais l'être, d'après Rosmini, était déjà connu en lui-même par la raison naturelle. Comme la connaissance surnaturelle ne l'élève qu'à une connaissance plus parfaite du même objet, il suffira pour cette nouvelle connaissance d'une perfection nouvelle donnée *au même* principe, il n'aura pas besoin *d'un nouveau* principe. En d'autres termes, la faculté ou le principe est proportionné à l'objet; puisque l'objet de la connaissance surnaturelle est substantiellement le même que celui de la connaissance naturelle, à savoir l'intuition de l'être, pourquoi faudrait-il, pour les deux ordres de connaissance, des principes différents?

Le principe ne saurait être le même dans la doctrine catholique, puisque l'âme, par la connaissance naturelle, atteint seulement Dieu dans le spectacle des créatures, tandis que, par la connaissance surnaturelle, elle l'atteint en lui-même. Mais pour Rosmini, qui donne l'intuition de l'être divin comme objet à la connaissance naturelle aussi bien qu'à la connaissance surnaturelle, il est impossible de maintenir la différence entre le principe de l'une et de l'autre.

Rosmini peut bien désigner de noms nouveaux le principe de la connaissance surnaturelle; il peut l'appeler, comme il le fait, lumière de grâce et lumière de gloire; mais puisque l'objet est toujours l'intuition de l'être divin, c'est toujours, sous des noms nouveaux, un même principe.

64. Cependant la doctrine de l'Église sur la différence entre les objets des deux ordres de connaissance est trop manifeste, pour que Rosmini ne cherche pas à distinguer l'un et l'autre. « La première lumière qui rend l'âme intelligente est *l'être idéal;* l'autre première lumière est aussi l'être, non plus cependant *purement idéal*, mais *subsistant et vivant :* celle-là, voilant sa personnalité, ne montre que son *objectivité;* mais qui voit l'autre (qui est le Verbe), voit Dieu, quoiqu'en miroir, par réflexion et en énigme (1). »

Ainsi, d'après Rosmini, la raison naturelle atteint *l'être simplement idéal*, la lumière de foi et de gloire atteint l'être idéal *subsistant et vivant :* l'être *simplement idéal* diffère de l'être idéal

(1) Primum lumen reddens animam intelligentem est esse ideale; alterum primum lumen est etiam esse, non tamen mere ideale sed subsistens ac vivens : illud abscondens suam personalitatem ostendit solum suam objectivitatem : at qui videt alterum (quod est Verbum), etiamsi per speculum et in enigmate, videt Deum. (Prop. XXXVII.)

subsistant : donc l'objet de la connaissance surnaturelle diffère de l'objet de la connaissance naturelle.

65. Mais comment l'être divin pourrait-il être vu dans son *idéalité* et n'être pas vu dans sa *subsistance?* Il appartient à l'être divin, remarque saint Thomas, d'être *subsistant* avant d'être *idéal*, c'est-à-dire d'être une forme *absolue* avant d'être une forme *représentative.* « On connaît un objet en lui-même, dit le saint docteur, avant de le connaître dans ses relations avec ce qui n'est pas lui; on ne peut pas connaître Dieu comme idée, sans le connaître dans son essence absolue (1). »

Si donc Dieu est connu par la raison naturelle *dans son objectivité* ou son *intelligibilité*, il est connu nécessairement *dans sa subsistance.* Dès lors disparaît cette prétendue différence imaginée par Rosmini.

Au reste, quand même il y aurait une différence entre *l'objectivité* et la *subsistance* de l'être idéal, toute intuition de l'être divin doit être proclamée *surnaturelle.*

D'après la doctrine catholique, en effet, la connaissance surnaturelle de Dieu consiste dans une connaissance *directe et immédiate* de l'être divin. Si donc l'esprit humain perçoit l'être divin en lui-même, par une intuition directe, quand même, par impossible, il ne percevrait pas sa subsistance, il en a une connaissance surnaturelle. Rosmini dit : « La première lumière qui rend l'âme intelligente est l'être idéal. » Nous lui demandons : « Cet être idéal est-ce réellement l'être divin? » Oui, répond Rosmini. Donc, conclurons-nous, cette connaissance étant immédiate est surnaturelle. Rosmini attribue à la nature ce qui est au-dessus des forces de la nature. Il dit bien : « Cet être divin voile sa subsistance et ne montre que son objectivité. » Mais, encore une fois, cet être, cachant sa personnalité, se découvre-t-il en lui-même? Oui, puisqu'il montre son objectivité, qui est une forme de l'être divin, qui est quelque chose de Dieu, qui est Dieu. Donc encore, vous prétendez, ô philosophe, que la

(1) Non est autem possibile quod aliquis videat rationes creaturarum in ipsa divina essentia, ita quod eam non videat : tum quia ipsa divina essentia est ratio omnium eorum quæ fiunt; ratio autem realis non addit supra divinam essentiam nisi respectum ad creaturam; tum quia prius est aliquid cognoscere in se, quod est cognoscere Deum ut est objectum beatitudinis, quam cognoscere illud per comparationem ad alterum, quod est cognoscere Deum secundum rationes rerum in ipso existentes. (Sum. Theol. IIa IIae, q. CLXXIII, a. 1.)

raison atteint immédiatement l'être divin : vous attribuez à la nature ce qui est de la grâce.

Faut-il ajouter que toute cette théorie a été inconnue des Pères et des théologiens? Quel docteur catholique a donné à la raison naturelle, dès la vie présente, l'intuition de l'être divin? Quel maître de la doctrine a placé la différence de la connaissance naturelle et de la connaissance surnaturelle dans la perception de *l'idéalité* de l'être divin dans l'une et de sa *subsistance* dans l'autre? Rosmini se sépare de tous les Pères et de tous les théologiens; donc tous les Pères et tous les théologiens le condamnent.

66. Nous n'avons pas fini avec les erreurs de Rosmini sur l'ordre surnaturel.

Nous venons de le voir donner au *philosophe* l'intuition de l'être divin lui-même. En revanche, il nie que *l'élu* trouve sa béatitude dans la seule vue de Dieu. « Dieu, dit-il, est l'objet de la vision béatifique, comme auteur des œuvres *ad extra* (qu'il a produites au dehors) (1). » — « Les vestiges de sagesse et de bonté qui brillent dans les créatures sont nécessaires aux bienheureux, car ces vestiges, réunis dans l'exemplaire éternel, en sont la partie qui peut être vue par les bienheureux et leur est accessible; ils sont en outre le motif des louanges que les bienheureux chantent éternellement en l'honneur de Dieu (2). »

Tous les docteurs catholiques enseignent que la béatitude de l'élu consiste dans la vision de Dieu en lui-même; Rosmini dit, au contraire, que « les vestiges des perfections divines, tels qu'ils reluisent dans les créatures, sont nécessaires aux bienheureux ». Tous les docteurs professent que les élus contemplent et chantent à jamais la beauté incréée vue en elle-même; Rosmini prétend que le rayonnement des attributs divins au sein de l'univers est l'objet propre dont la contemplation les rend heureux et qu'ils célèbrent par leurs hymnes. Tous les catholiques croient que la vision de Dieu rassasie tous les désirs de l'homme. Sans doute les élus voient en Dieu tous ceux qui sont associés à la même gloire, ils voient en Dieu tout

(1) Deus est objectum visionis beatificæ, in quantum est auctor operum *ad extra*. (Prop. XXXVIII.)

(2) Vestigia sapientiæ ac bonitatis quæ in creaturis relucent, sunt comprehensoribus necessaria; ipsa enim in æterno exemplari collecta sunt ea Ipsius pars quæ ab illis videri possit (che e loro accessibile) ipsaque argumentum erœbent laudibus, quas in æternum Deo Beati concinunt. (Prop. XXXIX.)

l'ensemble de l'univers; mais leur béatitude est essentiellement l'effet de la vision de Dieu, tellement que si, par impossible, ils cessaient de connaître toutes les créatures, leur bonheur demeurerait parfait : « Bienheureux, dit saint Augustin, celui qui vous connaît, ô mon Dieu, quand même il ignorerait tout le reste (1). » Rosmini, au contraire, croit que l'élu n'a la béatitude que par l'effet de la connaissance des créatures.

67. Bien plus, il va jusqu'à penser que Dieu ne peut pas se faire voir à l'élu face à face dans son essence, en dehors de ses relations avec les créatures. Connaître Dieu dans son essence, perçue indépendamment de ses rapports avec les êtres finis est, selon lui, au-dessus des forces, même surnaturelles, d'une nature créée. L'intelligence finie, à l'en croire, ne peut connaître Dieu que dans ses manifestations extérieures. « Comme Dieu ne peut pas, même par la lumière de gloire, se communiquer totalement aux êtres finis, *il n'a pu révéler et communiquer son essence aux bienheureux que selon un mode adapté aux intelligences finies*, et ce mode est celui-ci : Dieu se manifeste à eux en tant qu'il est en relation avec eux, comme leur créateur, leur providence, leur rédempteur et leur sanctificateur (2). »

Ainsi Rosmini, qui attribue à l'intelligence naturelle le pouvoir de connaître l'être même du Verbe, dénie à l'intelligence élevée par les dons surnaturels la faculté de voir Dieu en lui-même dans son essence absolue. Selon lui, l'ordre de la connaissance naturelle va jusqu'à l'être divin, enfermé, il est vrai, dans les limites des créatures; par contre, l'ordre de la connaissance surnaturelle ne peut s'élever jusqu'à l'être divin pris absolument. Après avoir exalté la nature jusqu'à lui attribuer les effets de la grâce, il rabaisse la grâce jusqu'à la renfermer dans les confins de la nature.

Encore ici, un même principe se cache sous ces erreurs diverses. Rosmini demeure l'enthousiaste admirateur de l'être, de cet être en général qu'il confond avec l'être divin. Cet être est, à ses yeux, si grand, si universel qu'il est l'objet de toute connaissance, de la

(1) Beatus est qui te scit, etiam si illas, id est creaturas, nesciat. (*Confess.*, lib. V, c. IV.)

(2) Cum Deus non possit, nec per lumen gloriæ, totaliter se communicare entibus finitis, non potuit essentiam suam comprehensoribus revelare et communicare nisi eo modo qui finitis intelligentiis sit accomodatus : scilicet Deus se illis manifestat quatenus cum ipsis revelationem habet ut eorum creator, provisor, redemptor, sanctificator. (Prop XL.)

connaissance surnaturelle comme de la connaissance naturelle : l'enfant qui s'éveille à la raison le connaît déjà; l'élu arrivé à la consommation de la gloire ne connaît que lui.

XV

DERNIÈRES OBSERVATIONS

68. Telles sont les principales erreurs de Rosmini. D'autres erreurs moins importantes sont les conséquences de celles-là. Le Saint-Siège les mentionne et les réprouve en général, sans les signaler en particulier; il défend aux catholiques d'interpréter son silence à leur égard, comme une approbation quelconque (1).

Il n'est point, en effet, de questions philosophiques et il est très peu de questions théologiques, que Rosmini n'ait entrepris de résoudre et où il ne se soit égaré dans des solutions contraires aux doctrines de l'École.

69. Au fond de toutes les erreurs théologiques de Rosmini, au fond de toutes ses erreurs philosophiques, on reconnaît une même erreur, *la confusion entre l'être en général et l'être divin.* Cette confusion est le fondement du panthéisme de Fichte, de Schelling et surtout de Hegel; la même confusion est le fondement du système rosminien.

Rosmini, comme Hegel, se persuade que les choses ont en elles-mêmes le même mode d'être que dans l'intelligence. Comme l'être est connu sous une forme abstraite, ces deux docteurs réalisent dans l'ordre ontologique un être existant réellement avec les caractères d'abstraction qu'il a dans l'esprit.

Rosmini, pas plus que Hegel, n'a su cette vérité élémentaire de la philosophie chrétienne, que *l'être n'est pas univoque*, que l'être divin et l'être fini n'ont pas *une même raison*, mais sont seulement *analogues* l'un à l'autre.

Rosmini, comme Hegel, a confondu les *transcendentaux* dont parlent les philosophes avec les *genres suprêmes :* il a fait du premier des transcendentaux, l'être en général, un *genre* suprême

(1) Propositiones quæ sequuntur in proprio Auctoris sensu reprobandas, damnandas ac proscribendas esse indicavit, prout hoc generali decreto reprobat, damnat, proscribit; quin exinde cuiquam deducere liceat ceteras ejusdem Auctoris doctrinas quæ per hoc decretum non damnantur ullo modo adprobari. (*Decretum S. Cong. Inquisitionis.*)

dont la raison convient de la même façon à la substance divine et à la substance créée.

Si Rosmini ne professe pas ouvertement le panthéisme, ce n'est pas qu'il n'y soit pas conduit par les principes mêmes de son système, c'est parce qu'il en est détourné par sa foi. Comme chrétien, il cherche à échapper à des conséquences auxquelles l'entraîne sa philosophie : il lutte contre elles, il lutte contre ses principes. Mais, dans cette lutte, s'il repousse les affirmations les plus grossières du panthéisme, il en prend les formules essentielles. Son langage est bien des fois si semblable à celui des panthéistes, que s'il protestait moins haut d'être l'enfant soumis de l'Église catholique, on le prendrait pour un philosophe révolté contre elle.

70. Nous terminerons par une dernière réflexion.

La diffusion présente des erreurs rosminiennes comme, il y a quelques années, celle des erreurs lamennaisiennes, atteste un étrange affaiblissement du *sens philosophique*, une incroyable diminution des *vérités philosophiques*. Aussi ce n'est pas sans une haute intelligence des nécessités actuelles de l'Église, que le grand pape Léon XIII applique tous ses efforts à ressusciter dans le monde la philosophie chrétienne, à envoyer la génération présente aux leçons de l'École, particulièrement de celui qui en est le docteur principal.

Puissent tous les maîtres de l'Italie, dociles aux directions du Chef de l'Église, abandonner Rosmini et s'attacher à l'Ange de l'École !

Dom Benoit.

LA FEMME D'APRÈS LES THÉORIES MODERNES

I

Les sectaires de la libre-pensée qui travaillent infatigablement à s'emparer de la jeunesse par l'éducation athée, des masses ouvrières par les utopies du socialisme, font aussi d'incroyables efforts pour conquérir la femme, restée jusqu'ici gardienne fidèle des croyances religieuses au foyer domestique et dans l'âme de ses enfants. Les mères, lès jeunes filles, devenues leurs adeptes, leurs auxiliaires, leurs coopératrices ardentes et passionnées, ils se croient déjà maîtres du monde; et leur espoir serait fondé, s'il leur était donné de réussir dans leurs desseins pervers.

A l'origine des choses, le tentateur disait à la mère du genre humain : « Mangez le fruit défendu, et vous serez comme des dieux. » Les modernes démolisseurs de notre vieille société où l'empreinte évangélique est encore si visible après dix-huit siècles, cherchent pareillement à éblouir les filles d'Eve par le mirage d'un séduisant avenir. A les entendre, le Christianisme a méconnu les droits de la femme, il l'a systématiquement rabaissée au-dessous de l'homme. Une instruction misérablement étroite a, dès le premier âge, rétréci son intelligence; plus tard, la captivité où la retiennent des préjugés absurdes, achève de comprimer l'essor de ses facultés. « Nous t'avons trouvée ignorante, lui disent-ils; désormais une éducation plus large t'ouvrira les vastes champs de la science. Nous t'avons trouvée esclave; grâce à nous, le divorce brisera tes chaînes, et t'assurera dans la société la place qu'il t'aura plu de choisir. Nous ferons de toi l'égale de l'homme : ainsi le commandent la nature et l'équité! »

Ces promesses de délivrance prochaine arrivent en ce moment au sexe faible de tous les points de l'horizon. L'émancipation de la

femme est, en France du moins, le thème favori que développent sous toutes les formes le théâtre, le roman, et cette foule d'ouvrages, où de funestes théories dont le but direct est la destruction de la famille, se mêlent à des scènes scabreuses, à des récits graveleux, à des peintures d'une révoltante crudité. Car, dans ses leçons philanthropiques au sexe opprimé, l'école émancipatrice a jugé prudent d'agir un peu sur l'esprit, et beaucoup sur les sens. La corruption du cœur lui parut toujours le moyen de conviction le plus efficace pour amener dans le camp des libres-penseurs la conquête si ardemment convoitée.

Mgr Niccolò Marini, un des prélats les plus distingués de la cour de Sa Sainteté Léon XIII, raconte qu'un jour il lui tomba dans les mains un ouvrage français récemment publié : *la Femme esclave, courtisane et reine*, par M. Adrien Desprez. Le titre lui parut étrange, et, de fait, il vit bientôt se dérouler la thèse entière des émancipateurs de la plus belle moitié de l'espèce humaine : l'égalité primordiale de l'homme et de la femme, l'urgence de donner à la jeune fille une instruction pareille en tout à celle des jeunes gens, l'incompatibilité du mariage indissoluble avec les mœurs et les besoins du dix-neuvième siècle, la sagesse d'une loi autorisant le divorce, unique remède, qui le croirait? à l'immoralité de notre génération ; la nécessité enfin de subir les transformations sociales qu'imposera incessamment la marche inéluctable du progrès. Parmi ces transformations, M. Desprez range l'amour libre, lequel se bornera peut-être au caprice des unions passagères, mais qui pourrait bien aussi leur préférer les coutumes suivies jadis dans la république des Amazones de l'antiquité. « Il n'y a, d'après l'écrivain libre-penseur, que les esprits peu philosophiques pour s'en étonner; eux seuls refusent à l'humanité de se modifier et de se transformer sans cesse. »

Si Mgr Marini prit aussitôt la résolution de répondre à cette apologie du divorce et de l'amour libre, ce n'est certes pas qu'il y ait rencontré des vues profondes, des raisonnements d'une certaine puissance, des systèmes habilement conçus. L'avocat de l'émancipation féminine n'est rien moins qu'un dialecticien, au jugement de son adversaire. L'audace des affirmations, la prestesse et le clinquant du style, l'anecdote effrontée, les dangereux tableaux d'une licence qui ne sourit que trop aux mauvais instincts de l'humanité déchue, voilà sur quels éléments de succès a pu compter

M. Ad. Desprez. Quant à la science, inutile de l'y chercher. « De chacune presque de ces pages s'échappent à flots des propositions philosophiquement, théologiquement, et même historiquement fausses », assure Mgr Marini.

Mais, s'il en est ainsi, le poison ne porte-t-il pas avec lui son antidote? Puisque ces doctrines malsaines, examinées au flambeau de la raison, se condamnent elles-mêmes, à quoi bon perdre le temps à les réfuter? L'auteur a prévu l'objection et l'a trouvée de nul poids, tant le danger de la situation lui a semblé pressant, et c'est ce qui lui a fait écrire l'excellent livre, qu'il a publié sous ce titre : *la Valeur scientifique des théories modernes sur la femme* (1). Dès la première annonce du sujet qu'il va traiter, il sonne le tocsin d'alarme. Ces déplorables idées « vont, dit-il, s'incarnant chaque jour dans les faits et dans les habitudes, par tant de voies, par une action tellement persévérante, que, d'ici à peu de temps, si elles n'ont pas renversé les digues indestructibles que leur opposeront toujours la religion et le bon sens des peuples, néanmoins, elles auront causé à l'Église, à la famille, à la société civile, des maux infinis. Déjà elles ont imprimé leur cachet à l'enseignement des cours publics de jeunes filles, des écoles normales en particulier; aux livres de pédagogie, aux éducations privées, aux déclamations quotidiennes de la presse, des théâtres et des romans ».

Mais quels sont-ils ces innombrables agents dont les efforts combinés tendent, avec une conscience plus ou moins claire de leur responsabilité, à dégoûter la femme des vertus domestiques, à la détacher des saintes fonctions qui forment ici-bas son lot dans les plans du Dieu Créateur?

Mgr Marini signale en première ligne le concours des gouvernements qui, jaloux de s'arroger un pouvoir de soi spirituel et divin, décorent du nom mensonger de *mariage civil*, imposent à tous, avant la bénédiction sacramentelle, et comme étant le vrai contrat matrimonial, ce qui, dans le fait, n'est et ne peut être qu'une simple formalité administrative : confusion dangereuse, qui fait perdre aux esprits ignorants, l'expérience ne l'a que trop prouvé, la véritable notion du mariage. Que dirons-nous quand les législateurs vont jusqu'à établir le divorce, ainsi qu'on l'a fait en Suisse, en France, en plusieurs autres contrées? « Je ne parlerai

(1) Rome, Imprimerie vaticane.

point, continue le savant prélat, des ateliers où les deux sexes travaillent en commun, quelquefois sous des patrons soi-disant catholiques; ni des motions présentées en vue d'obtenir pour la femme les droits civils et politiques jusqu'à présent dévolus à l'homme. Ce que je ne puis taire, c'est l'excès d'impudeur étalé dans les théâtres et autres lieux de spectacle, dans les journaux, dans certaines réunions publiques, dans les romans, dans les œuvres d'art, où la femme, éternel objectif des passions, est livrée en proie aux curiosités libertines, aux convoitises effrénées de la multitude. »

Cependant, la victime elle-même, « faible pour résister à la fascination des sens et désireuse de plaire, de séduite devient séductrice. Excessive en tout, conformément à sa nature qui ne connaît de mesure ni dans le bien ni dans le mal, heureuse et fière d'enchaîner les cœurs, elle se laisse enivrer par la liqueur perfide, au point de se dépouiller sans honte des sentiments si nobles, si délicats, de réserve et de pudeur qui sont le plus bel apanage de son sexe. Et voilà comment nous voyons aujourd'hui des femmes perdues par ces doctrines détestables, ne plus même se sentir atteintes dans leur dignité, dans leur honneur, alors qu'elles sont, aux yeux de tous, l'objet dégradé, l'instrument avili, d'une lubricité toute païenne ».

J'ai cité, en partie textuellement, l'exposé des motifs qui ont déterminé Mgr Marini à combattre les *théories modernes sur la femme*. C'était le moyen le plus facile et le plus sûr de faire connaître au lecteur l'esprit, le but et la haute portée de cet écrit. Sur le fond même de l'œuvre, je ne pourrai m'étendre beaucoup. Tracer par une rapide analyse les lignes principales de la discussion, c'est tout ce que me permet l'étroitesse du cadre où doit se resserrer mon compte rendu.

L'ouvrage du prélat romain embrasse dans toute son étendue la thèse développée dans *la Femme esclave, courtisane et reine :* il en est la réfutation complète. Dans cet ensemble, toutefois, deux questions prédominent, disons mieux, elles comprennent l'œuvre presque entière; ce sont le divorce d'abord, puis la prétendue égalité de l'homme et de sa compagne, dogme fondamental des apôtres de l'émancipation féminine.

II

Suivant M. Ad. Desprez et les libres-penseurs, le mariage a pour fin unique « l'intérêt et le plaisir ». De là une conséquence nécessaire : sitôt que naîtront des difficultés intérieures, que le dégoût se fera sentir, que les passions se tourneront vers un autre objet, la base du contrat venant à manquer, la logique même commandera de le dissoudre et de chercher dans une alliance nouvelle « son plaisir et son intérêt ». Contre de pareilles doctrines, Mgr Marini n'invoque ni l'autorité de l'Église, ni les préceptes divins; c'est la raison qu'il choisit pour arbitre. Au milieu de l'inénarrable confusion d'idées qui règne dans les creuses déclamations de l'école émancipatrice, il est curieux d'observer par quels arguments, simples autant que lumineux, le bon sens de la philosophie chrétienne dénoue le problème et replace sur leur base immuable les éternelles lois du mariage.

Prenant pour guide l'un des philosophes les plus profonds qui aient jamais été, saint Thomas d'Aquin, Mgr Marini demande au lion caché au fond de son repaire, à la fauvette, hôte gracieux de nos bosquets, à l'aigle qui a construit son aire sur la cime inaccessible des monts, quels sont les plans, quelle est la pensée première de la nature dans la génération des êtres divers qui se reproduisent sur la surface de notre globe; et partout l'instinct infaillible de l'animal nous apprend que la nature, dans cette partie de ses œuvres, n'a qu'un but, la conservation de l'espèce, non par « le plaisir et l'intérêt », mais par l'amour, par l'abnégation, par le dévouement maternels et paternels.

Depuis que les bêtes peuplent nos campagnes et nos forêts, la mère veille nuit et jour sur ses petits, aussi longtemps qu'ils sont trop faibles pour se procurer leur pâture. Est-elle incapable, ce qui arrive chez les oiseaux, de remplir sa tâche sans le secours du mâle? Celui-ci ne s'éloigne plus du nid; il nourrit sa femelle, et quand les œufs sont éclos, il reste encore, afin d'être le pourvoyeur et, s'il le faut, le défenseur de la couvée. Mais les soins passagers qui suffisent à l'animal naissant, sont loin de répondre aux besoins de l'homme à son entrée dans la vie. Outre que les forces physiques de l'enfant sont bien plus lentes à croître, son intelligence à former, son âme à diriger vers le bien, son caractère à tremper pour les luttes de l'existence, réclament plusieurs années de corrections

patientes, de leçons assidues. Il est, d'ailleurs, évident que, pour une œuvre aussi difficile, c'est trop peu des tendresses maternelles. Il y faut encore une main plus ferme, un esprit plus éclairé, une expérience plus étendue; et c'est ainsi que les nécessités de l'éducation, non moins que celles de la vie matérielle, constituent le père chef et directeur suprême de la famille, en même temps qu'il en est, par son travail, le soutien et la providence.

Cependant, le premier-né n'a pas atteint l'âge de raison, que des frères et des sœurs sont venus s'asseoir à ses côtés : d'autres éducations prolongeront donc indéfiniment la société conjugale. Est-ce quand la femme, épuisée par les durs labeurs de la maternité, est assaillie d'infirmités précoces, que le mari expulserait de sa demeure celle qui lui a tout sacrifié, sa santé, ses charmes et les riantes années de sa fécondité? A quel homme pourrait-elle espérer de plaire maintenant? On le voit, à l'égard de l'épouse parvenue à l'âge mur, le divorce est une injustice cruelle, une vraie monstruosité : il serait, pour l'époux, l'anéantissement des douces espérances, des vœux ardents qu'il avait formés autrefois. Pourquoi voulut-il s'assujettir au joug de l'hymen? Un irrésistible désir le poussait alors à revivre dans sa postérité, à continuer, quand il aurait disparu de ce monde, son existence dans la personne de ses enfants, portant le même nom, revêtus des mêmes titres, possédant la même fortune et les mêmes propriétés. Or, pour que cette pensée se réalise, il faut que le père vive entouré de ses descendants jusqu'à son dernier jour, et qu'il leur transmette, en expirant, les biens dont il entend qu'ils soient, à leur tour, légitimes possesseurs. Alors seulement il pourra dire avec le poète latin : « Je ne mourrai pas tout entier » *Non omnis moriar.*

Ce raisonnement dont je n'ai présenté ici que la substance, démontre que, chez l'homme, l'indissolubilité du mariage est dans les desseins, dans la volonté de la nature. C'est par où saint Thomas termine sa démonstration : « L'ordre naturel, conclut-il, exige que, dans l'espèce humaine, le père et la mère ne se séparent point jusqu'à la fin de leur vie *: Usque ad finem vitæ simul commaneant* (L. c. c. CXXIII). » Pour les mêmes motifs, le Droit romain avait dit : « L'union de l'homme et de la femme est une association de la vie entière » *Conjunctio maris et fœminæ consortium omnis vitæ.* (Lib. I, *De ritu nupt.*)

Que le libre-penseur vienne maintenant nous dire que les *évolu-*

tions irrésistibles de l'humanité appellent le divorce et l'amour libre. Nous lui répondrons avec le prélat romain que, depuis l'origine des temps, les lois de la nature n'ont pas varié, et que la fin, les conditions morales du mariage, resteront à jamais, comme elles, fixes et immuables. L'union des époux, affirme-t-on, n'a d'autre but que « l'intérêt et le plaisir ». Cette damnable théorie des égoïstes et des jouisseurs n'est pas seulement réprouvée par la raison; tout bon citoyen, tout homme aimant sa patrie, devrait la repousser avec effroi. Essentiellement destructive de la famille, elle est par là-même aussi le dissolvant le plus actif de la société humaine, puisque les cités et les empires ne sont, après tout, qu'une puissante agglomération de familles; et, quoi qu'en aient pu dire de fanatiques sectaires, c'est au foyer domestique et sous la féconde influence des exemples paternels, que germent dans les jeunes âmes la probité, l'esprit de discipline, la fidélité au devoir, le sentiment de l'honneur, et toutes les vertus civiles qui donnent aux Etats une saine et vigoureuse constitution.

Après avoir fait justice de cette erreur capitale, Mgr Marini ne pouvait oublier que, dans cette même question de l'indissolubilité matrimoniale, il avait devant lui des adversaires plus sérieux que l'écrivain français. Sur tous les points de l'Europe, en effet, des publicistes, des jurisconsultes qui ne sont pas toujours sans valeur, ont plaidé pour le divorce, mais avec infiniment plus de modération et d'habileté que l'auteur de *la Femme esclave, courtisane et reine.* Ils confessent, ainsi que l'a fait Bentham lui-même, que « pour la généralité des hommes, le mariage indissoluble est *le plus naturel*, le mieux assorti aux besoins des familles, le plus favorable aux individus ». Seulement, à les en croire, il peut surgir dans un ménage des situations si douloureuses, les tortures de la femme ou du mari, de tous les deux peut-être, peuvent devenir pour la faiblesse humaine un poids si accablant, que le divorce, extrémité regrettable sans doute, mais parfois nécessaire, se transforme en acte de sagesse, en remède qui seul sauvera des malheureux de l'inconduite ou du désespoir. Ici la controverse touche aux plus hautes questions de l'ordre social.

A ces nouveaux antagonistes, le philosophe du Vatican oppose les calamités bien autrement graves dont le divorce a, toujours et en tous lieux, frappé les sociétés qui eurent l'imprudence de l'introduire dans leurs lois.

D'abord est-il une destinée plus lamentable que celle des familles dissoutes par l'arrêt du magistrat? En dépit des paradoxes et des tirades sentimentales, le divorce voue à une longue série d'infortunes les femmes dont la beauté se flétrit si vite, et qui bientôt, surtout si leur conduite fut répréhensible, n'auront en partage que la solitude, le mépris et l'abjection. Le divorce généralisé serait aussi le fléau des enfants, nécessairement laissés à l'abandon, sans que leur provenance — qu'on me pardonne ce mot — pût toujours être clairement définie. Enfin le père, ordinairement cause de la fatale séparation, le père, dans sa vieillesse, ne verra plus autour de lui que des étrangers avides de recueillir ses dépouilles : il mourra sans consolation, sans qu'un autre lui-même verse des pleurs sur sa tombe; juste punition de ses désordres et de son cruel égoïsme!

A la ruine de la famille, joignez celle de la morale publique. Le divorce, qu'on a aujourd'hui la bizarre prétention de convertir en panacée sociale, n'est, dans la réalité des faits, qu'une invitation à l'adultère, dont, plus tard, il sera le triste couronnement. C'est là ce qu'on vit chez les Juifs. Moïse, en raison de leur incurable « dureté de cœur », autorisa le divorce dans un petit nombre de cas, tout en le restreignant par une foule de précautions légales et par les plus sévères châtiments. Vains efforts! La porte une fois ouverte ne se referma plus, laissant le passage de plus en plus libre au torrent de la corruption humaine. Ainsi en a-t-il été de la Rome impériale où le divorce était si commun qu'au dire des historiens aussi bien que des satiriques, il ne différait plus guère des hontes de la prostitution. Il avait envahi d'abord les riches demeures des patriciens, puis les familles plébéiennes; il finit par amollir sans remède ce peuple-roi invincible au monde entier, tant que la matrone romaine demeura le modèle de la chasteté conjugale.

Ces funestes effets du divorce ne se manifestèrent pas seulement dans les temps anciens; atténués, il est vrai, par l'action du Christianisme, ils sont néanmoins, affirme notre savant auteur, très sensibles en Suisse, en Allemagne, en Russie. L'Angleterre ne fait pas exception; loin de là. Une très intéressante étude sur la famille anglaise et sur l'avilissement où la femme est tombée dans ce pays tant vanté, montre quelles profondes blessures le divorce porte à la moralité d'un peuple, même parmi les merveilles d'une brillante civilisation. Il n'y a pas si longtemps, du reste, que les révélations

courageuses du *Pall-Mall-Gazette* ont jeté sur ces turpitudes une lueur bien sinistre.

C'est ainsi que Mgr Marini défend l'indissolubilité du mariage, sans avoir, un seul instant, recours aux oracles venus d'en haut. Mais si le salut de la société exige que le contrat matrimonial reste jusqu'au bout inviolable et sacré, la loi du bien général marchera donc en toute circonstance avant les intérêts particuliers. Quoi qu'il en puisse coûter, les douleurs individuelles devront se taire, et les passions comprimer leurs désirs les plus fougueux. La liberté humaine se captivera dans la voie qu'elle-même, sans contrainte et par un choix mûrement délibéré, a voulu se tracer pour la vie. Ces diverses objections et d'autres que je renonce même à indiquer, sont discutées à fond par le défenseur du mariage chrétien, qui termine par là sa grande thèse sur le divorce, thèse soutenue d'un bout à l'autre avec une lucidité parfaite, avec une logique toujours sûre d'elle-même, parce que, visiblement, l'avocat parle au nom de la vérité.

III

Nos modernes redresseurs des prétendus torts dont l'ancienne société s'est rendue coupable envers la femme, ne se contentent pas de l'émanciper par le divorce; en vertu de l'égalité naturelle existant, suivant eux, entre les deux sexes, ils réclament, pour elle, une égalité complète « d'instruction, de droits, de responsabilité ».

L'égalité d'instruction pour les deux sexes est, comme chacun sait, inscrite sur la bannière de nos républicains. La France, peu à peu, se couvre de lycées de filles où, dans le programme effroyablement surchargé dont on écrase à la fois le corps et l'intelligence des élèves, un enseignement prime tous les autres, savoir : *la négation du pouvoir divin et l'inutilité de tout culte religieux.* Pour quiconque aime son pays et conserve dans le cœur une étincelle de foi chrétienne, il n'est pas indifférent de connaître les fruits de l'instruction que les jeunes filles reçoivent de leurs nouveaux protecteurs : c'est pourquoi l'auteur n'a pas craint de donner à cette dernière question un développement tout aussi étendu qu'à sa discussion sur le divorce. Je ne peux, tout en le regrettant, que rappeler les principales conclusions de ce long et important travail.

Mgr Marini établit en principe que, chez les femmes, la puissance de l'imagination, l'excessive délicatesse des nerfs, et leur frêle

organisation destinée par la nature à une fin spéciale, rendent l'âme, forcément assujettie aux faiblesses du corps, moins apte aux spéculations abstraites et aux efforts prolongés de l'intellect.

Les quelques femmes qui s'acquirent une célébrité dans les arts et les sciences, sont une anomalie et ne sauraient faire loi. Le sentiment du docte prélat, appuyé d'ailleurs sur de solides raisons et des autorités sérieuses, est que la grande généralité des personnes du sexe reste, au point de vue de la capacité, inférieure à l'homme dans la philosophie, la littérature, les arts, l'histoire et la politique.

L'instruction scientifique, littéraire, artistique, qu'on voudrait donner aux jeunes filles, n'aboutira guère qu'à les perdre, ou du moins à rendre leur existence malheureusement stérile. Elles ont pour qualités prédominantes la vanité et la sensibilité. Eh bien, qu'une femme, déjà fière de ses grâces extérieures, ait encore des droits à la réputation de savante : de quel œil regardera-t-elle celles de son sexe qui bornent leur ambition à s'occuper de leur ménage? Quel pédantisme dans les sociétés! quel dédain pour un mari vulgaire! La publicité de la presse, les réunions académiques, l'empressement des hommes qui lui prodigueront leurs flatteries et se disputeront ses sourires, voilà où se concentrera sa vie. Et que dire des dangers que de pareilles intimités feront courir à sa vertu! Chez les anciens, Euripide et Juvénal couvrirent de boue les femmes poètes, philosophes et lettrées; dans les temps modernes, combien d'anecdotes scandaleuses rappellent l'histoire d'Héloïse et d'Abélard! Je dois signaler aussi le profond dégoût des femmes savantes pour leurs devoirs de mère, d'épouse, de maîtresse de maison. « Qu'importe, dit un poète italien très libéral et nullement suspect de cléricalisme, qu'importe qu'elles honorent la république des lettres et qu'elles enrichissent les bibliothèques, si elles déshonorent et appauvrissent leurs maris? Parce qu'elles ont poli et repoli un sonnet, faut-il qu'elles rougissent de débarbouiller leurs enfants? Qu'elles sachent enfiler des rimes, si la nature leur a départi ce talent, soit; mais qu'elles ne cessent pas pour cela d'enfiler l'aiguille, et l'aiguille plus souvent que la rime. »

En second lieu, les émancipateurs du sexe faible, quelques-uns d'eux au moins, revendiquent pour lui l'*égalité des droits civils et politiques*. Si nos législateurs républicains cèdent encore sur ce point, comme ils ont cédé pour le divorce et les lycées de filles, il fera beau voir la femme conseiller municipal, député, sénateur,

avocat général, président de Chambre, ambassadeur, ministre. Aurons-nous aussi le plaisir d'admirer son air martial sous le costume du fantassin, de l'artilleur ou du dragon?

Le prélat italien se contente ici d'une plaisanterie, car M. Ad. Desprez, peu conséquent avec lui-même, limite tout à coup les droits qu'il vient de réclamer, et blâme dans ses protégées la prétention de s'immiscer, à l'exemple du sexe fort, dans les agitations de la politique. La femme, il le reconnaît, apporterait à ces luttes une qualité précieuse, l'ardeur de la volonté; mais, ajoute-t-il, « cette rapidité dans la décision, cette énergie dans l'action, cette ténacité dans la poursuite du but, ne forment qu'un côté du caractère féminin, et tous les autres la rendent impropre au maniement des affaires publiques. C'est d'abord sa nature passionnée qui l'éloigne de toute modération, de toute sagesse, de toute équité... » Suit l'énumération de bien d'autres défauts, et le tout se termine par cette suprême condamnation : « La politique est par excellence la science des tempéraments... » Or, « les femmes sont doctrinaires », et, « le doctrinarisme arrive à des résultats grotesques dans les périodes de calme et de tranquillité; il devient monstrueux et sanglant aux époques de trouble et de commotion ».

Voilà qui est bien entendu. « Grotesques dans les périodes de calme; sanguinaires, monstrueuses, aux époques de commotion », telles seraient les femmes politiques. Le jugement n'est pas tendre. Assurément, les conservateurs, les catholiques, pensent que la compagne de l'homme doit remplir, tranquille et modeste, le rôle qui lui fut assigné par la Providence; mais, je le demande, ont-ils jamais lancé en plein visage un aussi lourd pavé à leurs sœurs, à leurs épouses, à leurs mères?

Le droit de *responsabilité* que l'on réclame en troisième lieu pour les filles d'Ève, ne peut avoir aucun rapport avec les droits civils dont on a parlé précédemment; qu'est-ce alors que ce nouvel avantage revendiqué en faveur du sexe opprimé?

« Dans le jargon des incrédules, répond Mgr Marini, user de sa responsabilité personnelle, c'est vivre entièrement libre de toute sujétion à l'autorité religieuse, aux préceptes qui mettent les passions sous le joug, aux lois mêmes de la pudeur naturelle. » M. Desprez n'a eu garde, il est vrai, de définir aussi crûment le troisième droit dont il se propose de gratifier le beau sexe; mais il n'est pas possible de s'y méprendre. La même pensée domine tout son livre; de

chacune de ses pages ressort la même conclusion : Que la femme cesse enfin de tant se préoccuper de la conscience et de l'honneur! Qu'elle secoue une bonne fois tout ce formalisme de la vieille morale, et qu'elle ait le courage de se régler sur les idées nouvelles qu'ont fait découvrir la science et le progrès! Ce qu'il entend par ces nouvelles idées, conquête de la science, l'auteur va l'exprimer sans voile : « Le mariage, tel que l'a établi la convention sociale, est, assure-t-il, une *institution* entièrement *factice*, et qui n'a pas pour base les vœux et les exigences de la nature. Ce sont les animaux qui nous donnent l'exemple du mariage naturel... »

Quand la femme sera descendue au niveau de la brute, alors elle aura la gloire d'être *responsable* de ses actes dont elle ne devra compte à personne! C'est donc à la bestialité pure que les « théories modernes » convient le sexe d'où sortent les Filles de Saint-Vincent de Paul, et ces innombrables communautés de Sœurs au costume varié, anges de vertu héroïquement voués au service de tout ce qui est souffrant, faible, indigent, délaissé. Et cette chute qui ferait tomber la femme au rang de la bête, est, pour ces docteurs du mensonge, un progrès, une évolution inévitable de l'humanité!

En Italie, les félicitations des évêques, du haut clergé, des catholiques les plus éminents, ont accueilli la triomphante réfutation des « théories modernes sur la femme ». Nombre de savants renommés ont remercié l'auteur d'avoir écrit, sur une question aussi vitale, un livre qui n'a pas laissé debout une seule des objections que les libres-penseurs, et surtout les libres-viveurs, ont multipliées dans ces dernières années contre le mariage chrétien.

Une des plus brillantes illustrations de l'Italie catholique, le commandeur J.-B. de Rossi, dont le suffrage vaut un long éloge, signale dans l'ouvrage de Mgr Marini un mérite particulier : « Ces pages, dit le célèbre archéologue, sont d'une très grande importance par leur utilité pratique. *Le pagine di quello sono di altissimo momento per la loro pratica utilità.* » C'est qu'en effet, ainsi que nous l'avons nous-même remarqué, cette publication répond à l'un des besoins les plus pressants de notre époque agitée par tant de passions et tant de doutes.

Il est incontestable qu'une ligue s'est formée contre l'indissolubilité matrimoniale. Eh bien, du Vatican où réside le Père commun, le suprême Pasteur des fidèles, nous est venu le secours que réclamait la société en péril : l'œuvre du prélat romain fournit aux

prêtres, aux écrivains, aux jurisconsultes, aux magistrats, aux journalistes conservateurs, d'abondantes lumières pour discerner le vrai, des arguments invincibles pour confondre l'erreur. Combien de pères et de mères dont la volonté commençait à se lasser, ont trouvé dans cette lecture l'énergie nécessaire pour continuer avec résignation, sinon avec joie, le voyage de la vie! Combien de jeunes hommes, à moitié séduits par les sophismes des faux sages, ont, devant les effrayantes révélations que nos lecteurs connaissent, abandonné ces guides perfides, pour revenir à la vérité!

L'abbé Florent Dumas.

UN POÈTE RUSSE

LE COMTE ALEXIS TOLSTOÏ (1)

III

Le caractère propre du talent de Tolstoï doit être cherché ailleurs que dans ces productions légères dont l'œuvre de tout poète nous offre des spécimens plus ou moins réussis. J'ai signalé dans sa prose un penchant marqué à adopter les formes de la poésie populaire; la même tendance s'accuse naturellement davantage dans ses vers. Soit qu'il compose de véritables chansons populaires comme : « Ah! si la petite mère Volga pouvait remonter vers sa source », qui s'est gravée dans toutes les mémoires, ou : « Ne me demande pas, ne me questionne pas », si bien mise en musique par M. Paskhalov; soit qu'il exerce sa verve dans le genre badin et satirique, où il n'a guère de rivaux, soit qu'il aborde la ballade historique et la byline, son véritable domaine, Tolstoï a emprunté à l'âme même du peuple le meilleur de son art. Homme de cour, érudit, polyglotte, *occidental*, il devient Russe de la vieille Russie, par le choix et la disposition du sujet, par la tournure de la pensée et surtout par l'expression. Il manie avec une rare aisance l'allitération, la répétition, les locutions familières et proverbiales; il s'est assimilé tous les procédés du style populaire. Et ce faisant, il n'a écouté que son goût inné pour le naïf, l'archaïque, l'épique; il est fasciné, il a la foi. On ne peut lui prêter d'autres motifs sans se heurter à des contradictions évidentes. Ce n'est pas là, en effet, un simple jeu, un tour de force de lettré sceptique et blasé, en

(1) Voir la *Revue* du 1er mars 1889.

quête d'une veine inexploitée, comme certains critiques ont voulu le croire. Le poète élégant et châtié, qui eut à se défendre contre Aksakov d'une accusation de recherche exagérée et dont la correction classique déplaît tant à la jeune école, était encore moins de ceux qui courtisent une popularité facile en abaissant leur ton : il ne s'adressait pas au peuple et n'a pas été entendu de lui. N'est-il pas plus simple d'admettre qu'il s'est réellement épris des légendes merveilleuses et des antiques traditions de la terre russe, ainsi que de la forme typique dans laquelle elles se sont incarnées? Les meilleures créations artistiques ne sont, au fond, que d'heureux arrangements et, quelques prétentions qu'on ait à l'indépendance, on en est réduit à opter entre les poétiques. Quand Tolstoï traite à la russe des sujets russes, je ne vois pas, quoi qu'on en ait dit, ce qu'il peut y avoir là de convenu et d'artificiel, à moins que la littérature de tous les âges et de tous les pays ne soit qu'artifice et convention. A ce compte, Walter Scott et Tennyson, Uhland et Simrock, OEhlenschläger et Tegnér, contant, dans une langue apprêtée et orientée dans un sens déterminé, des histoires d'une authenticité éminemment douteuse, auraient sacrifié toute originalité à des pastiches, et le vieil Homère lui-même, qui recueillait de la bouche des aèdes primitifs des fables d'une invraisemblance toute mythologique, ne saurait être innocenté du délit d'imitation et de mauvaise foi.

J'aime mieux croire à la sincérité artistique de Tolstoï. Notez qu'il n'a point cédé à un engouement passager : cette tendance, déjà sensible dans son premier recueil, est devenue peu à peu une irrésistible impulsion. Plus d'hésitations, plus de tâtonnements : le poète a trouvé sa véritable voie, et ne s'en écarte plus. Une conversion, ainsi préparée de longue date, s'explique assez d'elle-même pour mériter d'être respectée. Ce n'est pas quand il a atteint la pleine maturité de son talent, qu'un poète se voue exclusivement au culte de quelque faux dieu, en dépit des convictions de sa conscience et sans y être pour ainsi dire contraint par un besoin intime de son tempérament intellectuel.

D'un naturel parfait et d'une saveur très originale, mais à peu près intraduisibles, les petites pièces en forme de chansons populaires éparses dans les poésies de Tolstoï ne nous arrêteront pas. Je dirai tout à l'heure un mot de ses poésies satiriques : je dois auparavant montrer en Tolstoï le créateur de la ballade historique

russe. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu avant lui quelques essais de ballades historiques ou autres. Le *Chant du prédisant Oleg*, l'*Antchar*, la *Roussalka*, de Pouchkine, sont des modèles du genre; et avant Pouchkine, Joukovski avait traduit ou imité les plus célèbres ballades anglaises et allemandes avec un tel succès que les Russes n'hésitent pas à considérer certaines de ses traductions comme supérieures aux originaux. Mais celui-ci est surtout un habile vulgarisateur de littératures étrangères, et ce serait diminuer celui-là que de lui assigner un domaine particulier, tandis que la ballade historique, d'abord, et, plus tard, la ballade héroïque ou byline ont pris dans l'œuvre de Tolstoï une importance capitale. La plus connue parmi les premières est peut-être *Vassili Chibanov*. Le fond en est historique; la forme n'est pas encore exclusivement russe et se rapproche de la manière de Uhland.

VASSILI CHIBANOV

« Le prince Kourbski fuit la colère du tsar; — son écuyer Vaska Chibanov l'accompagne. — Le prince est lourd, et son cheval tombe fourbu... — Que faire au milieu de la nuit noire? — Chibanov, en serf dévoué, — donne son cheval au voïévode : — « Cours, prince, au camp ennemi; — peut-être pourrai-je te « suivre à pied. »

« Et le prince est arrivé au camp. Sous une tente lithuanienne — s'est assis le voïévode disgracié. — Tout autour se tiennent les Lithuaniens ébahis, — se pressant à l'entrée, bonnet bas, — et chacun rend hommage au héros russe. — Ce n'est pas sans raison que la gent lithuanienne s'étonne — et n'en peut croire ses yeux. — « Le prince Kourbski est devenu notre ami! »

« Mais ces nouveaux honneurs ne réjouissent guère le prince, — que dévorent le dépit et la rage. — Kourbski s'est décidé à manifester au tsar — les rancunes de son âme ulcérée. — « Ce que « depuis tant d'années j'ai dû souffrir en silence, — je l'écrirai tout « au long au tsar, — je lui dirai franchement et sans détours — « merci pour toutes ses faveurs. »

« Et le boïar écrit pendant la nuit entière, — savourant sa vengeance. — Il relit et sourit, et relit encore, — et sans prendre haleine, se remet à écrire, — cherchant des mots cruels pour mieux blesser le tsar. — Et voilà qu'aux premières lueurs de l'aube, — il a terminé, à son contentement, — le message débordant de fiel.

« Mais ces paroles téméraires du prince, qui donc — se chargera de les porter à Ivan? — Qui ne se plaît à garder sa tête sur ses épaules? — Dans quelle poitrine le cœur ne se serrerait-il pas? — Malgré lui, le prince est perplexe... — Soudain entre Chibanov, couvert de sueur et de poussière : — « Prince, n'as-tu pas besoin « de mes services? — Tu le vois, les nôtres n'ont pu m'atteindre! »

« Et le prince, tout heureux de pouvoir dépêcher son esclave, — le presse et ne veut pas de délais : — « Tu es sain de corps, et ton « âme n'est pas lâche, — et voici des roubles pour ta récompense! » — Chibanov répond à son maître : « Il suffit! — Plus qu'à moi ton « argent t'est ici nécessaire! — Je remettrai coûte que coûte — ta « lettre entre les mains du tsar! »

« Au-dessus de Moscou, les tintements de l'airain volent et retentissent : — le tsar, vêtu en pénitent, carillonne à toute volée. — Veut-il annoncer le retour de la tranquillité d'autrefois — ou enterre-t-il sa conscience pour toujours? — Il frappe sur la cloche à coups répétés et mesurés, — et le peuple de Moscou écoutant ce tocsin, — prie, plein de terreur, — pour que le jour s'écoule sans supplices.

« En réponse au monarque, dans tout le palais s'éveillent des échos. — Avec lui sonne le cruel Viazemski, — avec lui sonnent les damnés de l'*opritchnina*, — et Vaska Griaznoï et Maliouta, — et cet autre encore, si vain de sa beauté, — avec son sourire de fille et son âme de serpent, — il sonne, le mignon des Ivans, — Basmanov, le maudit de Dieu.

« Le tsar a fini; il marche en s'appuyant sur son bâton ferré — et à sa suite s'avance le cortège de tous ses dignitaires. — Tout à coup paraît un courrier, il fend la foule, — sur son bonnet il porte un message. — Il saute vivement à bas de son cheval, — s'approche à pied du tsar Ivan — et lui dit sans pâlir : — « De la part du « prince Andréï Kourbski. »

« Et les yeux du tsar de flamboyer : — « Pour moi? de la part « de mon pervers ennemi? — Lisez, greffiers, lisez-moi à haute « voix — et mot pour mot ce message. — Donne-la, ta missive, « audacieux courrier! » — Et, enfonçant de son bâton — la pointe aiguë dans le pied de Chibanov, — il s'appuie sur la crosse, et écoute.

« Au tsar glorifié jadis par tous, — maintenant plongé dans un

« océan d'abominations! — Réponds, insensé, pour quels crimes « — égorges-tu les bons et les forts? — Réponds! n'est-ce pas par « eux que dans une guerre terrible — ont été renversées les for- « teresses sans nombre des ennemis? — N'est-ce pas par leur cou- « rage que tu es glorieux? — Et qui peut leur être comparé pour « la fidélité?

« Insensé! t'imagines-tu être plus immortel que nous? — Par « quelle invraisemblable hérésie t'es-tu donc laissé séduire? — « — Sache-le bien : il viendra le jour du jugement — à nous « annoncé par l'Écriture, — et moi dont le sang, dans tant de « combats, — pour toi a coulé comme de l'eau, — je me présen- « terai à ton côté devant le Juge! » — Ainsi écrivait Kourbski à Ivan.

« Chibanov gardait le silence : de son pied transpercé — le sang ruisselait à flots rouges. — Sur le calme regard du serviteur, le tsar — fixait ses yeux scrutateurs. — La pensée du sombre monarque semblait indécise — et comme pleine de tristesse. — Les *opritchniks* se tenaient rangés, immobiles : — tous se taisaient dans l'attente.

« Et le tsar parla ainsi : « Oui, ton boïar a raison, — il ne me « reste plus de joie dans la vie! — J'ai marché dans le sang des « bons et des braves : — je suis un chien immonde et puant! — « Courrier, tu n'es pas un esclave, mais un ami et un complice, — « et Kourbski a, sans doute, beaucoup de serviteurs fidèles — « pour qu'il t'ait sacrifié ainsi pour une fantaisie. — Suis Maliouta « dans la chambre de la question! »

Les bourreaux mettent le courrier à la question; pour le torturer — ils se relaient l'un l'autre. — « Nomme les complices de « Kourbski, — avoue leur exécrable complot! » — Et le tsar s'informe : « Eh bien, et ce courrier? — A-t-il enfin dénoncé les « amis du brigand? » — « Tsar, il n'ouvre la bouche — que pour « glorifier son seigneur. »

« Le jour baisse, les heures de la nuit arrivent, — la porte de la chambre de torture grince de nouveau : — les bourreaux rentrent — et reprennent leur œuvre. — « Eh bien, maintenant? le cour- « rier a-t-il nommé les scélérats? » — « Tsar, sa fin approche, — « mais il n'ouvre la bouche — que pour glorifier son seigneur. »

« O prince, qui as pu me livrer — pour te donner une petite « satisfaction de vengeance, — ô prince, je prie Dieu de te par-

« donner ta trahison envers la patrie! — Exauce-moi, mon Dieu,
« à l'heure de ma mort, — je ne puis plus parler et mes yeux se
« troublent, — mais mon cœur est plein d'amour et de pardon...
« — Pardonne-moi, car je suis un grand pécheur!

« Exauce-moi, mon Dieu, à ma dernière heure! — Pardonne
« à mon seigneur! — Je ne puis plus parler et mes yeux se trou-
« blent, — mais je ne veux que répéter toujours : — je te prie,
« mon Dieu, pour notre tsar terrible, — pour notre sainte et
« grande Russie, — et j'attends tranquillement la mort désirée! »
— Ainsi mourut l'écuyer Chibanov. »

Vassili Chibanov appartient à la première période de Tolstoï. A cette époque, l'imagination du poète se tournait déjà d'instinct vers un passé plus lointain, cherchait à pénétrer le mystère des kourganes debout dans la plaine rase et s'exaltait au seul nom de bogatyr. Mais le voile n'était pas encore levé, Rybnikov n'avait pas encore fait sa récolte de bylines sur les bords de l'Onéga, et l'existence des héros légendaires et mythiques ne pouvait guère qu'être soupçonnée. Quand se révéla aux lettrés, dans toute sa véritable splendeur, l'épopée de Vladimir, prince de Kiev, Tolstoï eut enfin la pleine vision de ce qu'il avait longtemps pressenti. Son cœur tressaillit d'allégresse et chanta l'*alleluia* de la résurrection de la vieille Russie. Il y avait dans ces bylines, complétées par les chroniques des âges primitifs et les découvertes des archéologues, une abondante matière épique pour un poète épris d'antiquités nationales : Tolstoï voulut être l'un des nouveaux chantres de l'épopée russe. Il n'essaya pas toutefois de former un tout de ces récits que ne relie aucune action commune; il emprunta seulement ici un personnage, là une aventure, accentuant certains traits par une touche vigoureuse, élaguant les complications inutiles, soulignant malicieusement les naïvetés, mais restant toujours fidèle au sentiment de la poétique populaire. La moitié de la douzaine de ballades qui composent, presque à elles seules, la seconde partie de ses œuvres poétiques, est tirée des chroniques, l'autre moitié procède des bylines, sans en être pourtant une contrefaçon. Dans le *Serpent Tougarine*, la scène est complètement transformée; dans l'*Aveugle*, c'est de lui-même qu'il parle, sous le voile de l'allégorie; *Potok* et *Alécha Popovitch* sont de pures fantaisies. Tolstoï n'a donc pas fait de poésie populaire de contrebande : là même où il s'écarte le moins de la donnée primitive, il sait rester original.

Le récit du séjour de Sadko chez le tsar des ondes, au fond de la mer, est une réduction vive et amusante des bylines novgorodiennes sur le même sujet. Pour *Svatovstvo* (la demande en mariage) presque tous les détails ont été de même cueillis dans les bylines et mis en œuvre de main de maître. Par une belle journée du joyeux mois de mai, Tchourilo Plenkovitch et Diouk Stepanovitch, déguisés, viennent demander au vieux prince Vladimir la main de ses filles. Vladimir les raille d'abord sur leur déguisement; il laisse, finalement, les jeunes princesses prononcer sur leur sort. Leur consentement n'est pas douteux; mais le oui, *el si de las niñas*, appartient bien au poète moderne.

« S'il leur convient de vous suivre, dit Vladimir, — personne ne « les en empêchera : — qu'elles décident elles-mêmes, — dans ce « joyeux mois de mai ! »

« En entendant ces paroles, — le glorieux Diouk ainsi que Tchourilo — attendent la réponse des jeunes filles, — et leurs cœurs battent bien fort...

« Ce que leur dirent les jeunes filles, — le devine qui pourra... — Nous n'avons pu entendre leurs paroles — dans ce joyeux mois de mai.

« Nous n'avons pu entendre leurs paroles, — le sifflement des merles nous en a empêchés; — les loriots nous en ont empêchés — et le gazouillis des rossignols;

« Et si bruyamment dans le marais — criaient les grues — qu'avec la meilleure volonté du monde, — nous ne pûmes rien distinguer. »

Il s'en faut que toutes les ballades de Tolstoï, rythmées en allégros, soient aussi fraîches et aussi gaies. Le romancero russe est d'assez belle humeur; les rhapsodes qui l'ont composé et se le sont transmis d'âge en âge étaient gens aimant presque autant la plaisanterie que le merveilleux. Dieu permet que nos plus cruelles douleurs s'apaisent et s'oublient, que nos larmes à la longue se changent en sourires. Les chroniques, au contraire, fixées par l'écriture, sont restées sombres : elles se lamentent encore de la plainte de ces temps où Normands, Saxons et Slaves, se heurtaient dans une mêlée sanglante et farouche. L'écho de ces luttes sans trêve ni merci, de ces massacres, de ces dévastations, se retrouve aussi dans Tolstoï. *Borivoï*, *Rouguévit*, *les Trois combats* ont l'air de fragments détachés des sages scandinaves : l'âpre vent de l'Edda gémit et gronde

dans leurs strophes, à travers le cliquetis des haches et des glaives, les cris de rage et les sanglots. C'est la triste réalité auprès de l'insouciante légende.

Quand on parle des ballades légendaires de Tolstoï, celle qu'on est porté à citer la première, comme la plus connue, est intitulée *Alécha Popovitch* (prononcez Aliócha Papóvitch). Elle manque trop d'action pour mériter d'être appelée une byline artificielle, quoi qu'en pense un récent critique, M. de Reinholdt (1); elle est, au contraire, d'un accent très personnel et tout à fait dans la manière de notre poète. Alécha Popovitch, Alexis le fils de pope, est un des bogatyrs les moins sympathiques de la cour de Vladimir; il est méchant, rusé, débauché... Mais pourquoi médirais-je de lui? Le rôle qu'il joue ici ne nécessite aucune notice d'introduction.

ALÉCHA POPOVITCH

« Qui est-ce qui s'avance si adroitement à la rame — au milieu des angéliques et des joncs odorants? — C'est le glorieux Popovitch, — c'est le bogatyr Alécha.

« Sur son épaule on voit sa gousla, — à ses pieds son rouge bouclier; — en face de lui la fille de tsar — est assise prisonnière.

« Elle a croisé ses jambes sous elle, — elle a relevé sa jupe légère, — et elle compte, inquiète, les battements — de la rame du bogatyr.

« Pourquoi donc, Alécha, m'as-tu — dans ta barque attirée par « tes chants? — J'ai chez nous un fiancé, — et toi, ravisseur, je ne « t'aime pas. »

« Mais en souriant Popovitch dit : — « Je ne suis pas ton ravis- « seur, — tu es venue de ton propre gré, — soumets-toi à ton « destin.

« Tu n'es pas la première qui soit tombée, — jeune fille, dans « ma barque. — Pour un insigne oiseleur — je passe dans mon pays.

« Sans rets et sans appâts, — bien souvent, parmi les roseaux, « — j'ai fasciné, par mes chansons, — le bruant azuré.

« Mais le captif dont je me suis emparé, — je ne m'amuse pas à « le tuer... — Calme-toi, fille de tsar, — et rends-toi à moi, rends- « toi au bogatyr. »

« Mais elle à lui : « Alécha, — nous sommes à l'étroit à deux

(1) *Geschichte der russischen Litteratur*. Berlin, 1885.

« dans ta barque, — pour elle la charge est trop lourde, — « ensemble nous coulerons à fond! »

« Mais lui à elle : « Ouvre les yeux, fille de tsar, — et regarde « vers cette berge — comme vivement au soleil scintille — une « troupe de légères libellules.

« Quand elles se poseraient sur un rameau, — ce rameau ne « fléchirait pas, — et toi tu n'es pas plus lourde pour la barque — « que les libellules aux ailes diaphanes! »

« Il écarte les joncs odorants, — il glisse sur les roseaux; — sa rame étincelante arrache — les tiges grêles des nénuphars.

« Maint pimpant narcisse — du rivage regarde la barque, — mais à Popovitch la fille de tsar — dit en jetant les yeux autour d'elle :

« Es-tu donc un oiseleur impitoyable, — ou n'as-tu pas compas- « sion de moi? — Laisse-moi aller en liberté, — pousse la barque « à la rive! »

« Mais lui, appuyant sa rame au bord, — sur les carex qui craquètent, — répète seulement : « Rends-toi, — rends-toi, fille de « tsar, ma mie!

« Je t'aime, fille de tsar, — et je veux faire ta conquête, — et, « bon gré mal gré, — il faudra bien que tu m'aimes. »

« Il jette sa rame — et prend sa gousla sonore... — A ce chant merveilleux vibrent — et palpitent les roseaux.

« Les sons s'épanchent, les sons s'évanouissent : — n'est-ce pas le vent dans les seigles? — ou n'est-ce pas le heurt de l'aile — des martinets contre un timbre d'airain?

« Est-ce le chuchotement, dans l'ombre de la forêt, — des sources toujours murmurantes? — ou le tintement des coupes dans les toasts? — ou le cliquetis du glaive contre le glaive?

« Est-ce une flamme qui s'allume? la pluie qui s'égoutte? — Est-ce l'approche d'un orage dans des tourbillons de poussière? — Est-ce un cheval qui s'emporte par la plaine? — Est-ce une mère qui caresse son enfant?

« Ou bien n'est-ce qu'une souvenance, — qu'un écho des ans qui ne sont plus? ou une promesse de bonheur? — ou un salut à la mort?

« Qui peut comprendre cette mélodie? — Qui peut expliquer ces accents? — Mais, à ces sons, le cœur se pâme, — et la tête s'affole.

« En l'entendant, se sont apaisés — les couples pétulants des

oiselets, — sur les massettes se sont posées les libellules — et les fleurs se sont inclinées.

« La salicaire, la patience, le plantain d'eau — et la livèche des marais, — vers la barque se sont penchés de la rive — pour écouter le chant du bogatyr.

« Ainsi au fil de l'eau, avec la fille du tsar, — se laisse-t-il porter parmi les herbes, — tandis qu'attentive à la chanson, — elle lève à son front sa main blanche.

« Que s'est-il soudain passé en elle? — Son angoisse s'est-elle calmée? — Le mystère s'est-il expliqué? — L'impossible s'est-il réalisé?

« La tristesse d'auparavant — s'est dissipée comme une brume; les obstacles sont tombés... — ou peut-être n'était-ce qu'illusion.

« Malgré elle, d'un regard amoureux — elle contemple son visage, — elle souffre, elle est heureuse, — et des larmes coulent de ses yeux.

« L'aime-t-il, ou feint-il de l'aimer, — pour elle c'est tout un maintenant; — à ce chant son cœur se fie, — elle frissonne, elle est vaincue.

« Le calme des eaux environne — leur barque de toutes parts, — et l'immense horizon ne montre — que le ciel et les roseaux. »

En dehors de ses ballades-bylines, Tolstoï a composé quelques poèmes narratifs un peu plus développés : *la Pécheresse*, dont le sujet est tiré du Nouveau Testament; *Jean Damascène*, *le Portrait*, *le Dragon*, conte italien du treizième siècle, en *terza rima*. Dans ce dernier, l'imitation de Dante est si parfaite, qu'on dirait d'un chant perdu de l'*Enfer :* on y retrouve la même rude simplicité, la même grandeur, le même fantastique, et jusqu'aux colères rageuses du vieux guelfe. Ce poème écrit par Tolstoï, dans les derniers temps de sa vie, c'est-à-dire peu après nos derniers désastres et vers une époque où il était notre hôte, se termine par des imprécations contre l'hydre germanique qui pourraient bien n'être qu'un écho de nos propres sentiments.

IV

J'ai réservé pour la fin de parler des poésies badines, burlesques et satiriques de Tolstoï, et j'avoue que je ne vois pas sans quelque embarras le moment venu de m'exécuter. Je me sens pris de doute et crains de formuler un jugement. En vain me suis-je fait expli-

quer patiemment par des Russes le mérite de certaines pièces qu'ils m'avaient eux-mêmes indiquées : mon esprit est resté perplexe. Assurément je n'ai pas besoin qu'on me donne le signal de rire aux bons endroits du *Songe du conseiller d'État Popof;* je ne demande même pas si le ministre qui tient des propos aussi libéraux qu'incohérents et agit en despote, si le vertueux et larmoyant colonel, fonctionnaire de la redoutée troisième section, ont un nom à Pétersbourg. Tolstoï a-t-il fait acte de courage et de générosité en s'attaquant à des personnages dont il ne pouvait avoir eu personnellement à souffrir? Peu m'importe : les types sont vrais, la donnée est amusante et le conte lestement tourné. La vigueur de la satire et l'originalité de son encadrement ne me frappent pas moins d'eux-mêmes dans le *Bogatyr Potok*, sans que j'aie besoin d'être prévenu que je lis la ménippée la plus osée peut-être qui ait été imprimée en Russie. Nous connaissons, nous aussi, le jury déclarant non coupable un affreux gredin qui a empoisonné son père et égorgé toute sa famille; nous avons tous vu le club, où un herboriste patriote pérore au nom du progrès, de la collectivité, de l'humanité, proclame la sainteté du peuple et déclare que le nommé Dieu n'existe pas ou n'est tout au plus qu'une sorte d'oxygène; et l'on nous promet une génération de jeunes filles, aux cheveux coupés court, en paletots et en lunettes, qui, penchées sur les cadavres d'un amphithéâtre, discuteront les droits de la femme. Ce ne sont pas là des énigmes dont le sens et la portée exigent, pour être compris, une initiation. J'admettrai encore sur parole que la trivialité voulue de certaines parodies peut cacher une causticité secrète : tant d'allusions échappent à l'étranger! Mais quand Kouzma Proutkov descend jusqu'au jeu de mots et au calembour, je me refuse à reconnaître, sous son masque bouffon, le comte Alexis Tolstoï.

La Russie traverse une période de transition qui n'est pas sans analogie apparente avec notre propre situation à la fin du siècle dernier. Le mot de réforme est inscrit sur toutes les bannières, et chacun, qu'il soit socialiste, libéral ou conservateur, qu'il s'appelle Nekrassov, Tourguenev ou Tolstoï, s'applique à dire à son pays de dures vérités. L'un se répandra en objurgations amères et violentes, comme inspirées par la haine; l'autre constatera, non sans mélancolie, la ruine des espérances qu'il avait un moment conçues; un troisième sera tout ironie et persiflage; mais nul ne se soustraira à cet entraînement. Aussi la satire politique et sociale tient-elle une

place immense dans la littérature contemporaine : elle remplit le roman et encombre la poésie. Et loin de s'en plaindre, le public ne trouve pas qu'on dise jamais assez de mal de sa chère Russie : dans un recueil de poésies, ce qui l'intéressera d'abord, c'est la partie satirique. Telle librairie de Paris, qui n'a pas un exemplaire des œuvres de Lermontov, tient un assortiment complet des libelles de contrebande publiés à Berlin ou à Genève.

On aurait donc tort de s'étonner que Tolstoï ait été assez de son temps pour éprouver un irrésistible besoin d'exercer, lui aussi, sa malignité sur ses contemporains. Il y met, au moins, de la bonne humeur, souvent aussi beaucoup d'art et de finesse, et s'y montre toujours maître styliste. Ce dont la censure russe n'eût pas toléré la publication, a circulé longtemps manuscrit. Bien des gens savent par cœur ces petits poèmes, et peuvent les dicter de mémoire. J'en tiens ainsi de l'obligeance d'un ami. Depuis quelque temps, ils ont trouvé éditeur en Allemagne, et les Russes, si friands de littérature interdite, paient au poids de l'or ces opuscules où fourmillent les fautes d'impression. Ils font leurs délices de ce fruit défendu : certains même vous diront que, si le reste de l'œuvre de Tolstoï pouvait être oublié, ses poésies satiriques resteraient et suffiraient à sa gloire.

Je n'en donnerai qu'un spécimen, le plus court et l'un des plus connus ; il n'a, d'ailleurs, rien de clandestin et a paru jadis dans le *Messager russe*. Saint Pantaléon, dont il est ici question, médecin de sa profession, est resté populaire en Russie : c'est le guérisseur que le paysan invoque, de nos jours encore, en toute confiance.

PANTALÉON LE GUÉRISSEUR

« Maître Pantaléon s'avance à travers champs, — au milieu des herbes et des fleurs qui lui viennent à la ceinture. — Et les herbes s'écartent devant lui, — et les fleurs le saluent. — Car il connaît leurs vertus secrètes, — il sait les salutaires et les vénéneuses ; — aux herbes utiles et bienfaisantes — il répond par un salut amical, — tandis que celles qui ne poussent que pour le mal, — il les menace de son bâton noueux.

« Il cueille des feuilles aux meilleures plantes, — il en remplit son sac, — et pour les pauvres malades — il en prépare un remède souverain. — Maître Pantaléon, — aie aussi pitié de nous ! — Ton baume miraculeux — verse-le sur nos plaies !

« Car nous souffrons de bien des maux! — Il en est parmi nous dont l'âme est estropiée, — il en est dont le cœur est profondément ulcéré, — il en est de sourds, de muets, d'aveugles, — d'empoisonnés par de méchants venins. — Viens-leur en aide avec tes simples.

« Et aussi, maître, — ce qui n'était pas autrefois, — il s'en rencontre encore parmi nous — qui ont horreur de toute cure. — Ils ne peuvent supporter le son de la gousla ; — ce qu'il leur faut, c'est l'article de bazar! — Tout ce qu'ils ne peuvent peser ou mesurer, — tout cela, crient-ils, est à supprimer! — Il n'y a, selon eux, de réel — que ce qui tombe sous nos sens. — Et leurs manières sont grossières, — et leurs doctrines sont immondes. — Ah! à ces gens-là, — maître Pantaléon, — ne ménage pas ton bâton — noueux! »

La volée de coups de bâton, Tolstoï s'est plus d'une fois chargé de l'administrer lui-même, d'une main sûre et de grand cœur. Il avait le droit de se croire en état de légitime défense, et ses épigrammes sont de bonne guerre. Mais il n'épargne rien. Ici il tourne en ridicule les imitateurs du genre classique, là il contrefait les romantiques et décoche en passant une malice à Pouchkine. Ailleurs, il fera son procès à la justice du bon vieux temps ou racontera l'histoire de la Russie en trois cents petits vers alertes, d'une bonhomie féroce, commentant et répétant comme un refrain ce mot que Nestor met dans la bouche des députés slaves envoyés jadis aux Varègues, pour les prier de prendre en mains le gouvernement du pays : « Notre terre est grande et productive, mais l'ordre y manque complètement. » Dans sa *Fédorouchka*, c'est l'état actuel de la Russie qu'il raille, avec plus d'esprit et d'humour sans doute, mais sans plus de pitié qu'un véritable anarchiste. Cette moquerie qui se déverse sur tout, a fait à Tolstoï bien des ennemis : elle a ébranlé la foi de plus d'un de ses admirateurs. Quand un familier du tsar, poète dont les œuvres avouées se présentent au public précédées d'une dédicace à l'impératrice, semble en cachette ne rien respecter, peut-il exiger des autres le respect de ce qu'il prétend être ses convictions? Le soi-disant tenant du beau et de l'idéal ne serait-il au fond qu'un sceptique élégant et délicat, qu'un nihiliste joyeux et de bon goût? Le désordre moral serait-il tel en Russie que le tsar rirait dans l'intimité des pamphlets dont sa censure interdit la publication? La Russie serait-elle à la veille de son 89?

Et pourtant je demeure convaincu qu'un arrêt trop sévère serait

injuste, que la faute de Tolstoï est celle de son temps, qu'il a cru jusqu'au bout servir la bonne cause de toutes les forces de son esprit et de son âme. Je n'en veux pour preuve que ces vers posthumes d'une mélancolie si sereine, d'une inspiration si élevée, d'un accent si sincère, et j'estime que la réponse à la question qu'ils posent ne saurait être douteuse :

« Les nuées transparentes, dans leur vol tranquille, — voilent, comme d'une gaze, les rayons du soleil — et tantôt d'or pâle, tantôt d'une légère teinte bleuâtre, — enveloppent l'horizon lointain. Doucement s'annonce à nous — le paisible automne. Plus de contours arrêtés, — plus de couleurs éclatantes. Pour la terre est passée — la saison de la vie exubérante et des généreux enfantements; — toute effervescence s'assoupit; une nouvelle beauté — succède à l'ancienne. Le joyeux été — ne brûle plus de ses puissantes ardeurs. — La nature est pourtant toute pleine encore des tiédeurs dernières — et le long des fossés humides s'épanouissent les dernières fleurs. — Mais dans l'herbe flétrie des champs dénudés — s'enchevêtre le réseau frissonnant des fils de la Vierge, — et tournoyant lentement dans l'air immobile du bois, — l'une après l'autre sur le sol tombent les feuilles jaunies. — Malgré moi, je les suis d'un regard pensif, — et leur chute silencieuse semble me dire : — « L'heure « du repos est venue pour tous, elle a sonné aussi pour toi, — « poète. Tu as voulu porter la bannière de l'idéal; — rentre en « toi-même : la sainte semence l'as-tu avec zèle — jetée dans les « sillons que la foule délaisse? — As-tu rempli ta tâche en con- « science, — et la moisson de ta vie est-elle misérable ou abon- « dante? »

Emm. de Saint-Albin.

LE TYROL ITALIEN [1]

A droite du fleuve une profonde entaille s'ouvre dans la montagne : c'est l'entrée du célèbre Val di Non (en allemand Nonsberg). On appelle ainsi une longue vallée qui court en cent replis à travers un vaste écheveau de montagnes porphyroïdes. La Noce l'arrose; une belle ruine, l'ancien château de la Rochetta, perchée sur un promontoire, en commande l'accès; et à l'entrée, de chaque côté de la rivière, s'élèvent les deux villages de Mezzo-Lombardo et de Mezzo-Tedesco, le premier de langue italienne, le second où l'allemand domine. Toute cette vallée est un des districts les plus curieux du Tyrol Sud.

Elle se dirige d'abord sur un parcours d'environ 6 lieues, droit vers le nord, puis se bifurque brusquement. La branche principale, celle de gauche, continue vers l'ouest sous le nom de Sulzberg ou Val di Sole, entre les deux énormes massifs glaciaires du Presanella et de l'Ortler. La branche de droite, plus courte et plus escarpée, conduit à Fondo, d'où l'on peut à volonté gagner Méran par le col de Gampen et le pittoresque sillon de l'Ultenthal, ou bien, en suivant la belle route stratégique nouvellement établie par le pas de la Mendel, rejoindre l'Ueberetsch et Bozen. Ces deux passages de montagnes, faciles et fréquentés, offrent au touriste de splendides points de vue sur la région du Haut-Adige.

La partie supérieure de ces deux sillons est, comme toutes les contrées montagneuses de ce pays, tourmentée et sauvage; mais les avant-monts et les pentes basses sont partout couverts de verdure, de vignes, de vergers et de riches moissons, et, dans son ensemble, le Val di Non passe à bon droit pour la partie la plus riche et la plus plantureuse du Tyrol méridional. Elle en est aussi la plus

(1) Voir la *Revue* du 1er mars 1889.

peuplée, et sa population, à l'exception de quelques villages allemands, est de langue italienne.

Les habitants du Nonsberg ont une grande dévotion pour saint Romédius, un ermite, compagnon et ami de saint Vigilius. C'est vers la fin du quatrième siècle que Romédius vint évangéliser ce pays encore entièrement païen et barbare. Son zèle fut récompensé par de nombreuses conversions et il put voir, sur la fin de sa vie, ce peuple rude et grossier presque entièrement gagné à la foi chrétienne. La tradition populaire aime à rappeler, parmi les miracles de ce bienheureux apôtre, le trait suivant.

Saint Romédius venait d'apprendre que son maître, le bienheureux Vigilius, évêque de Trente, était tombé gravement malade. Il voulut le visiter, mais ne trouvant aucune monture pour le transporter rapidement à son but, et le chemin étant beaucoup trop difficile et trop long pour qu'il pût l'entreprendre à pied, dans une extrémité si pressante, le saint se mit à implorer, dans une fervente prière, le secours divin. Dieu entendit son serviteur. En ce moment même un ours sortit de la forêt, s'approcha du saint avec un air flatteur et caressant, et se mit doucement à genoux comme pour l'inviter à monter sur son dos. Le saint enfourcha l'ours qui l'emporta à fond de train jusqu'à Trente.

Si la population du Val di Non est fort nombreuse, par contre elle ne passe pas pour la plus intelligente, ni surtout pour la plus honnête de la contrée. A tort ou à raison, les Allemands se sont plu à mettre sur le compte de leurs voisins les Welches du Nonsberg, toutes sortes de méfaits ou de traits grotesques. Longtemps il a été de mode, si un vol ou un meurtre était commis dans l'Etschland, de l'imputer tout d'abord à quelque chenapan du Val di Non. Il y a encore un proverbe en cours que les mauvaises langues aiment à citer et qui fait aussi peu d'honneur aux riverains de la Noce qu'à leurs voisins de Kaltern, dont j'ai dit plus haut la réputation et les drôleries.

Un paysan de Kaltern avait un âne : le paysan était pauvre et l'âne étique à faire pitié. Malgré la chiche pâture qu'on lui donnait et les privations forcées dont se plaignait à bon droit le malheureux Aliboron, le maître trouvait encore que sa bête lui coûtait bien gros à nourrir. Il s'en vint donc trouver un savant du Val di Non pour lui demander à ce sujet un bon conseil. Celui-ci l'engagea à ne plus rien donner désormais à son âne qui finirait ainsi par perdre la

détestable habitude de manger. Le brave Kalterois ne se le fit pas dire deux fois. Quels malins que ces Welches qui savent donner aux pauvres gens de si bonnes recettes! Pendant quinze jours, le bourriquet n'eut pas un brin d'herbe à se mettre sous la dent. Mais en véritable âne qu'il était, il s'obstina à ne point s'accommoder d'un pareil traitement, et par entêtement il s'avisa un beau jour de trépasser. Peu après le docte Welche ayant rencontré son client lui demanda avec intérêt des nouvelles de la bête.

— Hélas! répondit le bonasse, quel dommage! il était déjà presque habitué à ne plus manger, et voilà justement qu'il vient de mourir.

Depuis ce temps on dit dans le pays d'un malade qui se traite par la diète : « Il suit la cure welche. »

Le Val di Non est encore un pays cher aux sorciers de toute provenance et aux lutins de tout calibre, et nous pourrions faire là une ample récolte de contes merveilleux. Toutefois malgré sa richesse en ce genre, je doute que le Val di Non le cède à son voisin allemand le Vintschgau (1). De cette intéressante région, nous ne verrons qu'un tout petit coin, le seuil même de la vallée à travers laquelle nous ne pouvons que jeter au passage un rapide regard. Peut-être quelqu'un de mes lecteurs sera-t-il un jour plus heureux et moins pressé que nous.

Entre Mezzo-Lombardo et l'embouchure de la Noce dans l'Adige, au milieu de la vallée maintenant élargie, se trouve la station de San-Michele. Ici, enfin, nous pouvons reprendre le chemin de fer. On annonce pour cinq heures et demie du soir le premier train qui ait pu circuler depuis six jours entre Neumarkt et Trente. De Neumarkt à San-Michele, il y a 15 kilomètres, et pour faire ce trajet à pied, en bateau ou en voiture, nous avons mis vingt-quatre heures. De ce train nous serions longtemps en voyage.

Le chemin de fer franchit bientôt l'Adige, dont il suit désormais la rive gauche; puis, près de Lavis, l'Avisio, un torrent qui sort par le Val di Fiemme de la haute région des Dolomites et se jette dans l'Adige en plusieurs branches. Tout ce delta n'est qu'une sorte

(1) On appelle *Vintschgau* ou *Wintschgau* (pays des anciens *Venosti*) la partie supérieure de la vallée de l'Adige, qui décrit un vaste demi-cercle à la base méridionale du grand massif glaciaire tyrolien de l'Œtzthal, et s'étend depuis Méran jusqu'aux sources de ce fleuve, près du col de Nauders. C'est par ce col que la vallée de l'Adige confine à celle de l'Inn et se relie au Tyrol nord.

de désert, un vaste espace raviné, recouvert de galets roulés et mis à nu par les eaux. Un mince filet d'eau grise rappelle seul les fureurs des derniers jours. L'Adige, lui aussi, est rentré dans son lit; çà et là seulement on voit une digue éventrée ou une vaste mare d'eau bourbeuse qui s'écoule lentement. Le soleil à son déclin jette sur la verdure des pentes un rideau de gaze dorée et fait étinceler les hautes cimes rouges de porphyre qui se profilent vers l'occident sur un ciel embrasé. Il disparaît. Peu à peu les teintes ardentes s'adoucissent, les feux s'éteignent, l'horizon s'est assombri et l'ombre s'étend dans la vallée : c'est le crépuscule, c'est le soir, le soir d'une belle journée dans un pays admirable, le soir encore plein de clartés discrètes avec tout le charme de sa mélancolique poésie.

Debout sur la plate-forme d'arrière de notre wagon, nous avions contemplé longuement, dans le silence du ravissement, ce merveilleux spectacle qui se déroulait sous nos yeux. La nuit venue, nous regardions et nous rêvions encore, lorsque le sifflet de la machine retentit; le train s'arrête : *Trento*, nous sommes à Trente.

III

Arrivée à Trente. — Aspect général. — Trente l'Etrusque : autrefois et aujourd'hui. — Les irrédentistes. — Le Dôme. — Les Italiens à l'église. — Saint Vigilius, apôtre du Trentin. — L'église Sainte-Marie Majeure et le concile de Trente. — L'orgue de Sainte-Marie Majeure. — Saint-Pierre. — Le palais du diable. — Le château des évêques de Trente. — Trente fortifiée : *Le Dos di Trento.*

J'ai toujours pensé qu'un voyageur, lorsqu'il arrive pour la première fois dans une ville, devrait, pour y faire son entrée, choisir son temps et son heure. Il faut que la première impression soit agréable, parce qu'elle est décisive et qu'elle reste pour la grande part dans le souvenir que l'on emportera. Quel plaisir d'entrer la nuit, par un temps noir, dans des rues mal éclairées, et de n'avoir le lendemain, de la fenêtre de votre hôtel, pour première perspective qu'une forêt de cheminées plantées sur un chaos de toits rouges et gris; pour premiers parfums, que les désagréables émanations des arrière-cours! Pareille aventure m'est arrivée plus d'une fois : j'avais bien à craindre de la subir encore en arrivant à Trente. La nuit était presque close. Le temps, par bonheur, était très beau;

dans le ciel déjà noir, mais pur, les premières étoiles commençaient à briller.

Devant la gare se présente tout d'abord une esplanade, avec un vaste jardin planté d'arbres : un parc anglais; à côté, un grand hôtel, régulier et maussade; bref, une entrée toute moderne, c'est-à-dire absolument banale. Mais, au sortir des arbres, nous voyons tout à coup surgir devant nous une ligne de maisons noires, flanquée à l'extrémité d'une haute tour carrée noire; par derrière, une seconde tour carrée, dont on distingue à peine les créneaux, et plus loin encore, çà et là, d'autres tours non moins noires et non moins carrées. De tout le reste de la ville, nous ne pûmes rien ou à peu près rien voir ce jour-là; mais cette première vision nous reportait à trois ou quatre siècles en arrière, et c'est bien comme nous nous l'étions d'avance représentée, que nous apparaissait dans l'ombre, Trente, la vieille ville conciliaire.

Quoi qu'en ait dit et médit certains fâcheux, Trente est une bien intéressante ville. L'historien et l'amateur prennent plaisir à interroger ses monuments et ses souvenirs; tandis que dans son aspect extérieur comme dans ses environs, elle offre au touriste une succession d'agréables coups d'œil et de sites charmants.

Trente se glorifie d'une très haute antiquité. Certaines traditions en attribuent la fondation à une colonie d'Etrusques, qui serait venue au temps de Tarquin l'Ancien s'établir dans la vallée de l'Adige. Ils fondèrent au bord de ce fleuve un temple en l'honneur de Neptune, le dieu au *trident*, et autour de ce sanctuaire s'éleva la cité de *Tridentum*. Strabon la mentionne déjà comme la capitale de la tribu rhétienne des *Tridentini*. Vers l'an 35 avant Jésus-Christ, les Romains, qui commençaient leurs conquêtes vers le nord des Alpes, occupèrent le Tyrol italien et s'établirent à Trente qu'ils fortifièrent. Cette ville subit dès lors mille vicissitudes, et tomba tour à tour au pouvoir des Goths, des Huns, des Lombards, des Bavarois et des Francs, pour appartenir, à dater du règne des premiers successeurs de Charlemagne, aux empereurs allemands. C'est en l'an 1027, que l'empereur Conrad II, voulant, pour s'assurer un passage toujours libre d'Italie en Allemagne à travers les Alpes tyroliennes, confier ces provinces à des feudataires fidèles et sûrs, fonda les deux principautés ou comtés de Brixen et de Trente, qu'il donna à titre de fiefs temporels aux évêques de ces deux villes.

Le comté de Trente comprenait à peu près tout le pays de l'Adige

depuis Bozen jusqu'au territoire vénitien. Peu à peu les évêques abandonnèrent l'administration temporelle de leurs domaines à des seigneurs voisins, dont la puissance grandit bientôt, et qui finirent par se rendre à peu près indépendants du suzerain. Après un siècle et demi, en 1254, le plus puissant de ces seigneurs, Albert de Tyrol, réunissait sous son pouvoir presque toute la *Terre des Montagnes* et fondait la célèbre maison des premiers comtes de Tyrol (1).

Après la cession du Tyrol à l'Autriche (1363), il ne resta plus aux évêques de Trente que le titre de comte-évêque, avec une suzeraineté à peu près nominale, et en 1802 ils perdirent tout pouvoir lorsque l'évêché de Trente fut sécularisé. En 1805, Trente était donné à la Bavière; en 1810, à l'Italie, et en 1814 elle faisait de nouveau retour à l'Autriche. Elle est la ville la plus considérable du Tyrol italien et la capitale de ce Trentin que convoite si ardemment l'Italie. Sera-t-elle jamais réunie à ce pays? Nul ne saurait le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que les campagnes du Tyrol italien ne prêtent guère l'oreille aux criailleries et aux menées des irrédentistes (2). Elles sont, en effet, autrichiennes de cœur comme de fait. Ces gens-là consentent bien, ou plutôt ils tiennent absolument à conserver leur langue italienne, leurs droits locaux et leurs usages; ils sont même jaloux de garder tout ce qui les distingue du reste du Tyrol, et ils ne se font pas faute de se quereller sur toutes sortes de sujets avec leurs voisins du Tyrol allemand; mais, politiquement, ils entendent bel et bien demeurer Autrichiens.

J'ai eu plus d'une fois l'occasion de le constater durant mon court séjour dans ce pays. Un brave paysan du val d'Ampezzo,

(1) *Tyrol*, ou mieux en allemand *Tirol*, est le nom d'un château et d'un village à trois quarts d'heure au nord de la ville de Méran. C'est l'ancien *Tériolis* des Romains, qui avaient établi sur ce rocher un important château fort. Ce n'est qu'à la fin du onzième siècle que les anciennes chroniques font mention des comtes de Tyrol qui, dès lors, possédaient déjà tout le Vintschgau, la Méranie avec Tirol, et de nombreux domaines dans l'Adige inférieur. C'est du nom de ce château, résidence du comte Albert, que toute la vaste contrée des bords de l'Inn et de l'Adige, qu'on appelait jusque-là *Terre des Montagnes* (Terra in montanis) prit, au milieu du treizième siècle, le nom de province ou de comté de Tyrol.

(2) On appelle *irrédentiste* le parti italien qui réclame l'annexion à ce pays de tous les pays de langue italienne appartenant actuellement à d'autres nations, comme le Trentin, l'Istrie, Trieste, la Corse, etc. Ces possessions forment ce que les agitateurs nomment l'*Italia irredenta*, l'Italie non encore rachetée.

pays de langue italienne, me donnait un jour, entre autres raisons, celle-ci que l'on doit trouver de grand poids : « Il vaut beaucoup mieux pour nous, disait-il, appartenir à l'Autriche qu'à l'Italie, parce qu'en Italie on ne peut rien gagner et il faut toujours payer : *niente guadagnare, sempre pagare.*

Un autre Tyrolien Welche, un jeune sous-officier, sérieux et très intelligent, me répondait dans le même sens, affirmant que c'était le sentiment général de ses compatriotes. « Il n'y a personne, me disait un troisième, pour désirer l'union de notre pays avec l'Italie, si ce n'est dans les villes quelques messieurs, les *signori.* » De fait ces signori sont assez nombreux à Trente et à Roveredo; ils sont surtout, comme de vrais Italiens, grands bavards et tapageurs. Aussi le gouvernement, par précaution, place-t-il ordinairement dans les villes du Tyrol Sud, des garnisons presque entièrement composées d'Allemands. Et l'étranger ne peut s'empêcher de remarquer que le rude idiome allemand, dans la bouche de ces soldats, plus encore que l'uniforme autrichien, détonne quelque peu dans tout ce monde d'aspect et de goût entièrement italiens.

Parmi les monuments de Trente, il faut mettre au premier rang le *Dôme* et Sainte Marie-Majeure. Le Dôme ou la cathédrale (*il Duomo*), dédié à saint Vigilius, premier évêque et apôtre de Trente, est un bel édifice de style italo-roman du treizième siècle, avec trois nefs, deux coupoles, et un portail à demi gothique, irrégulier, dont une des colonnes repose sur un lion de marbre et que surmonte une jolie rosace. La grande nef est d'un beau jet; entre les pilastres des nefs latérales, se trouvent un certain nombre de pierres tombales et d'inscriptions funèbres; de chaque côté, dans l'intérieur, on remarque, chose que je n'ai vue nulle part, deux grands escaliers de pierre d'un curieux travail, montant droit le long des murs et conduisant à des tribunes ou galeries supérieures.

Je ne parle pas des peintures; beaucoup sont mal conservées, la plupart sont médiocres. Nous ne pûmes, à notre grand regret, visiter entièrement l'édifice; le chœur en réparation était séparé par un disgracieux barrage en planches qui montait jusqu'à la voûte, et ce n'est que de loin et en désir que nous pûmes vénérer les reliques de saint Vigilius, qui reposent sous la grande coupole.

Il nous était donc impossible de juger de l'effet d'ensemble du monument. Mais un détail qui déplaît fort au premier coup d'œil, ce sont ces bancs massifs disposés dans tous les sens et qui encom-

brent les trois nefs. L'impression est encore plus étrange lorsqu'on voit ces bancs occupés par des fidèles qui se tournent le dos les uns aux autres, comme ils tournent le dos aux autels, et qui y prennent toutes sortes de poses. Nous ne sommes point habitués en France à la grande familiarité dont on use dans les églises italiennes. La piété des habitants de ce pays est vive assurément; elle est surtout démonstrative, et se manifeste par des mouvements de lèvres et souvent de bras, par des jeux de physionomie, par des gestes et des attitudes où l'étranger serait tenté de voir de l'affectation. Il n'en est rien en somme; ces braves gens entendent être à l'église à peu près comme chez eux, ils ne s'y gênent guère plus. Ils iront, par exemple, très volontiers, s'agenouiller dans le sanctuaire même, ou sur les degrés d'un autel où l'on dit la messe, et une fois installés là ils ne se dérangent plus pour personne. Et quand les bancs sont irrégulièrement disposés comme dans cette cathédrale de Trente, on verra, le matin, au moment où les messes se célèbrent, parfois à un grand nombre d'autels en même temps, des assistants dans tous les coins de l'église, sur tous les bancs, debout, à genoux sur les sièges, assis sur les genouillères des bancs, ou à demi renversés en avant sur les dossiers. Etranges mœurs sans doute; mais de ces mœurs comme des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer.

J'ai parlé de saint Vigilius. Ce bienheureux, né en 360, distingué de bonne heure par une angélique piété, sacré évêque à l'âge de vingt ans, travailla durant toute sa vie avec un infatigable zèle à la conversion de ce pays encore presque entièrement païen. Après quelques années d'apostolat, il avait déjà baptisé des milliers de nouveaux fidèles et élevé plus de trente églises. Estimant que sa tâche ne serait achevée que quand tout le pays serait gagné à la foi de Jésus-Christ, il envoya des prédicateurs dans toutes les contrées voisines. C'est ainsi que le val di Non vit arriver trois disciples de saint Vigilius, qui parvinrent, après beaucoup d'efforts, à établir une église à Cles. Mais les infidèles s'emparèrent d'eux et les mirent à mort : saint Sisinius fut tué à coups de hache; saint Martinius, déchiré à coups de piques et traîné sur des rochers; saint Alexandre, brûlé vif.

Saint Vigilius l'ayant appris se rendit lui-même dans le Nonsberg, recueillit les corps des martyrs et les rapporta pieusement à Trente.

Trois ans plus tard, le saint apôtre voulut tenter lui-même

la conversion des habitants du val Rendena, qui seuls, de toute la grande vallée de la Sarca, étaient restés païens obstinés. Un jour, monté sur le piédestal d'une idole qu'il avait abattue, il annonçait la parole divine, lorsqu'il fut assailli par une troupe de païens qui le lapidèrent avec les débris de leur faux dieu. Une énorme pierre atteignit le saint confesseur à la tête et lui broya le crâne. C'était le 26 juin de l'an 400.

Les Trentins ont voué à l'apôtre de leur pays un culte fervent. Sa fête est célébrée avec de grands honneurs, et le 26 juin est pour eux la plus grande solennité religieuse de l'année. Cérémonies sacrées et réjouissances profanes, les Trentins savent bien allier les deux choses. De tous les environs, les campagnards arrivent en foule ce jour-là dans la ville en fête ; le soir donne le signal des feux de joie allumés partout sur les montagnes avoisinantes, ainsi que des danses, des jeux, des divertissements de toute sorte, auxquels grands et petits se livrent avec un entrain sans pareil.

L'église Sainte-Marie Majeure n'a rien en elle-même de bien remarquable. On est plutôt déçu lorsqu'on pénètre dans l'intérieur de ce monument sans style et sans caractère, de petites dimensions, sans autres ornements qu'une voûte barbouillée d'azur et d'étoiles, des marbres, des stucs et quelques morceaux de bois doré décorant les autels. Ce sanctuaire est pourtant célèbre : il doit toute sa gloire au fameux Concile de Trente, qui y tint ses séances de 1545 à 1563.

Je ne veux pas faire ici l'histoire de ces solennelles assises catholiques, si fécondes en précieux résultats pour le bien de l'Eglise et la conservation de la foi menacée par l'apparition, les progrès et les excès de la Réforme protestante. Tout homme de bonne foi, étudiant l'histoire de cette assemblée qui a mené à bonne fin son œuvre, après dix-huit ans de traverses et au milieu des plus grands obstacles, ne peut s'empêcher de reconnaître la conduite ferme et sage des Papes qui ont présidé à cette œuvre, et d'admirer la protection visible dont Dieu a couvert son Eglise dans cette terrible crise, la plus redoutable peut-être qu'elle ait jamais subie.

De ce grand événement je ne dirai rien ici : je reste dans mon modeste rôle de touriste conteur. Si j'en voulais sortir, je ne ferais pas comme certain auteur mécréant et juif qui, dans un récit de voyage au Tyrol, se mêle de parler gravement des questions dogmatiques traitées et résolues par le Concile de Trente. A tout cela le pauvre homme n'entend pas un mot et « il fait la figure d'une

chèvre dans une horloge ». N'importe, il faut bien faire le savant. Surtout il y a là une belle occasion — et l'honnête juif ne s'en prive pas, — de ressasser contre l'Eglise, les Papes et les prélats du Concile, une bonne demi-douzaine de calomnies et de bourdes ramassées de quinzième main dans les pamphlets protestants ou la pseudo-histoire de Fra Paolo.

On remarque dans l'église Sainte-Marie Majeure un tableau qui représente les Pères du Concile en une de leurs séances, et aussi un grand Christ, qui, d'après une tradition, aurait, à la clôture du Concile, miraculeusement incliné la tête en signe d'approbation pour l'œuvre et les décisions de la grande assemblée.

Enfin, puisqu'il ne faut rien oublier, mentionnons encore l'orgue de Sainte-Marie Majeure et sa légende. Celle-ci est renouvelée de l'histoire bien connue de la fameuse horloge de Strasbourg. Lorsque cet orgue fut terminé, il y a quelque trois cents ans, c'était, paraît-il, un pur chef-d'œuvre. Il possédait surtout un jeu de *voix humaine* d'une inimitable perfection. Aussi les Trentins, fiers de leur bel orgue, voulurent empêcher à tout jamais l'auteur d'en construire un semblable : ils lui crevèrent les yeux. Alors le malheureux demanda en grâce d'être conduit à son orgue, pour corriger encore, disait-il, un léger défaut qu'il avait seul remarqué; après quoi l'instrument serait de tous points irréprochable. On l'y conduisit en effet, et notre homme brisa la *voix humaine*, qui n'a jamais pu depuis lors être rétablie. Il aurait tout détruit, si on ne l'eût arrêté à temps.

Une autre église mérite une visite de l'étranger, l'église Saint-Pierre. C'est dans des proportions modestes, un petit bijou d'architecture gothique de style très pur, avec de belles ogives, des vitraux fort réussis, et un portail de marbre rose que surmonte une flèche aux ardoises peintes. C'est le seul édifice gothique que l'on trouve à Trente. On sait d'ailleurs que le style ogival est presque inconnu en Italie. Des treize autres églises que possède la ville je ne dirai rien, n'ayant eu le loisir d'en voir qu'un petit nombre, et n'ayant rien trouvé qui sorte de ce genre, surchargé et de mauvais goût qui nous choque toujours, nous autres Français.

Après le sacré le profane. La ville, quoique déchue de son ancienne importance (elle ne compte que 18,000 habitants), a peu changé dans sa physionomie extérieure et possède encore un incontestable cachet. Nous sommes loin des maisons roses et vertes, et

si gaies, d'Innsbruck; plus loin encore des noires arcades de Méran et de Bozen. L'aspect est tout italien, mais rappelle le vieux temps. On se croirait ramené au quinzième siècle, lorsqu'on traverse les petites rues tortueuses et malpropres qui s'enchevêtrent autour du Dôme, ou encore les deux grandes artères dallées, bordées de hautes maisons à façades plates et à portiques de marbre, de la *Via Larga* et de *Via Lunga*.

Au milieu de cette dernière, à l'angle du chemin de la gare se trouve l'hôtel Zambelli, autrement dit le *palais du Diable*. Certes, le diable de Trente n'est point si maladroit puisqu'il a réussi à bâtir en une seule nuit cette somptueuse demeure. Ecoutez plutôt.

Un jeune seigneur de Trente, Georges Fugger, fit un jour un pari avec le diable. Celui-ci s'engageait à bâtir audit seigneur une magnifique maison, et cela dans une seule nuit, c'est-à-dire de l'*Ave Maria* du soir au premier chant du coq; moyennant quoi, bien entendu, maître Georges cédait son âme au diable. Etrange fantaisie, me direz-vous; il fallait que le jeune téméraire eût grande envie d'être bien et surtout promptement logé. Quelques indiscrets assurent qu'il voulait offrir à la belle de son choix, en échange de sa main, la plus riche demeure de toute la cité. Or la belle était pressée et menaçait de se pourvoir ailleurs; il fallait se hâter.

Le diable donc se mit à l'œuvre. Fugger observait de sa fenêtre, espérant bien que le travail ne serait point entièrement fini. Il constata bientôt avec effroi que messire Satanas faisait des prodiges. A minuit le palais était aux trois quarts élevé : à deux heures du matin l'extérieur était achevé, ainsi que le gros de la décoration intérieure. Le pari semblait perdu pour l'infortuné qui déjà se lamentait, lorsqu'il lui vint une idée, assurément une idée d'en haut. « Là où le diable perd son latin, dit un proverbe tyrolien, une vieille femme sait toujours se tirer d'affaire. » Maître Georges s'en souvient à point. Il se rend en hâte chez une sienne vieille voisine et lui expose son cas.

— Cours à l'étable, lui dit celle-ci, prends le coq et tire-lui les ailes.

Ainsi dit, ainsi fait, mais le coq encore tout endormi, ou peut-être ensorcelé, ne chanta pas.

— Cours à la fontaine, et jette-le à l'eau, fit la vieille derechef.

Le parieur désespéré plonge violemment le coq dans l'auge et aussitôt un retentissant kikiriki se fait entendre et va résonner

jusque sous les lambris de la maison enchantée. Un hurlement de rage y répondit. Le diable avait perdu : il disparut aussitôt en fumée. Il était grand temps et l'écervelé Fugger l'avait échappée belle. Il le constata bien lorsqu'en visitant le palais, il le trouva entièrement achevé, sauf trois clous qui restaient encore à planter. Seulement dans un angle de la muraille se trouvait un petit trou. C'est par là que le diable mystifié avait pris la fuite.

La *Via Lunga*, la plus belle rue de Trente, a pour prolongement vers l'est la *Via San Marco*. C'est à l'extrémité de cette dernière qu'on arrive au château de *Buon Consiglio*, l'ancien palais des comtes-évêques de Trente. Figurez-vous un vaste pâté de bâtiments de forme irrégulière, entouré d'une ceinture de murs crénelés, percés de meurtrières et flanqués par intervalles d'énormes tours semi-circulaires. L'une de ces tours, dit-on, est d'origine romaine, et quelques-uns prétendent que le château conserve encore des restes de constructions étrusques. Pour un palais épiscopal tout cet appareil était bien guerrier; mais il faut dire que l'évêque alors était en même temps le souverain. Aujourd'hui le château est devenu caserne.

Du côté de la ville, cette grande façade sans fenêtres a l'air on ne peut plus revêche; mais l'aile opposée lorsqu'on la voit de la pente verte qui avoisine le castello, plaît davantage. Dans l'intérieur, il est resté quelques lambeaux dégradés de peintures et de fresques : mais recommandez à des soldats de respecter des décorations antiques!

Près du château Buon Consiglio, il y a une autre caserne récemment bâtie et beaucoup plus vaste. Trente a, en effet, une garnison nombreuse et est fortement défendue. C'est que depuis la perte de la Lombardie et de la Vénétie, Trente est devenue ville frontière et par sa position à l'entrée du défilé de l'Adige et au débouché de plusieurs grandes routes, un poste stratégique de premier ordre. Aussi de tous côtés des ouvrages fortifiés de grande importance en défendent l'accès. Au premier rang, il faut placer le fort du *Dos di Trento*.

On désigne sous ce nom un énorme rocher entièrement isolé, haut de 100 mètres, rond, à peu près régulier, représentant assez bien une coupole, et situé tout près de la ville, sur la rive droite de l'Adige. Le *Dos di Trento* est quelquefois aussi appelé par les Allemands Franzosenbühl, parce que dans la guerre de 1703 qui sévit si cruellement dans quelques parties du Tyrol, les Français, alliés de

l'électeur de Bavière, s'étant installés avec quelques pièces d'artillerie sur cette position, canonnèrent de là pendant plusieurs jours la ville, sans réussir pour cette fois à s'en emparer.

A cause de sa position centrale et parfaitement dégagée, le *Dos di Trento* offre une très belle vue sur la ville et ses environs, mais il faut, pour pouvoir y monter, une permission du commandant de place. Trop pressés et trop peu empressés pour faire à cet effet les démarches nécessaires, nous renonçâmes à tenter l'escalade. Nous nous en consolions d'autant plus facilement, que nous allions nous dédommager largement ailleurs.

Autant la vieille cité plaît par son caractère et par ses souvenirs, autant ses environs sont remplis d'attraits pour le touriste. Nous ne quitterons pas le pays sans en explorer quelques coins.

IV

Les environs de Trente. — Une vue de Trente. — Le Ponte alto et la chute de la Fersina. — Deux forts. — Le château de Pergine. — Lévico et son lac. — A travers le Val Sugana. — La mariée à la tête de mort. — En Italie. — Le fort de Covelo. — *Les Sette Comuni*. — Le lac de Caldonazzo. — Mœurs tyroliennes.

Parmi les nombreuses excursions que l'on peut faire aux environs de Trente, celle que recommandent le plus volontiers les gens du pays, c'est la visite aux lacs de Caldonazzo et de Lévico, prolongée jusqu'à la frontière italienne. Cette course se fait aisément en une journée. Nous nous pourvoyons pour cela, moyennant 10 florins, d'une bonne calèche, et en route!

C'est précisément par la Via San Marco, en longeant le château-caserne dont j'ai parlé, que nous quittons la ville. La route commence aussitôt à monter au milieu des vergers et offre, à quelques centaines de mètres, un admirable coup d'œil. La ville avec ses tours, ses campaniles, ses flèches brillantes et ses toits rouges; les faubourgs avec leurs filatures de soie, la grande industrie du pays; la campagne avec ses villas à demi enfouies dans la verdure que relèvent d'éclatants massifs de fleurs; la plaine, cette belle plaine ensoleillée, fraîche, vivante, avec ses champs de maïs, ses vignes, ses plantations de figuiers et de mûriers, et toute cette riche végétation qui offre un avant-goût des chauds climats sous un ciel à peine plus pâle que le ciel d'Italie; par delà enfin, les lignes

grises et les rudes sommets des montagnes de pierre qui plongent dans l'azur, et semblent, comme une barrière colossale, vouloir enserrer jalousement ce riant coin de terre : tel est le magnifique panorama qui se déroule à nos regards charmés.

Bientôt la pente s'accentue, la route s'engage entre deux murs de porphyre qui se rapprochent de plus en plus dans l'étroite vallée de la Fersina, au fond de laquelle on entend déjà gronder le torrent. Voici une auberge, et près de l'auberge le fameux *Ponte alto.* Certains conteurs assurent que le maître de ladite auberge n'est autre qu'un mendiant qui a fait petit à petit sa fortune en tendant la main aux étrangers qui affluent sans cesse sur ce pont. Il paraît même que le bonhomme devenu riche propriétaire n'a pas abandonné sa première profession. Peu nous importe, d'ailleurs, le mendiant et son auberge.

C'est du haut du Ponte alto que l'on admire, où plutôt que l'on admirait la chute de la Fersina, une des grandes curiosités du pays, au dire des indigènes comme des étrangers. Sur la foi des conteurs en question, nous allons droit au pont pour voir la merveille annoncée, à savoir un torrent qui tombe d'une hauteur de 100 mètres au fond d'un précipice. Mais déception! de chute ou de gouffre plus rien, ou du moins rien qui vaille la peine, rien qu'un fort ruisseau qui roule en tapageant dans son lit de roche rose. C'est ailleurs, un peu plus bas, qu'il faut aller maintenant pour voir la fameuse cascade. Car il paraît que les édiles de Trente ont vu là pour leurs administrés je ne sais quel danger. D'une chute ils en ont fait deux, et cela à l'aide de forts travaux de maçonnerie qui forment à l'eau deux lits plus réguliers.

La première de ces glissoires est peu importante; la seconde, à 50 mètres plus bas, est construite d'énormes pierres de taille qui surplombent une galerie et du haut desquelles l'eau se précipite en un seul jet dans le gouffre. Un escalier tournant, taillé dans le roc, conduit à cette sorte de balcon souterrain, et vous vous trouvez immédiatement au-dessous de l'eau qui tombe en une nappe compacte. Ce jour-là le torrent, grossi par les pluies, formait une masse plus forte encore que de coutume; aussi, en arrivant, nous trouvons-nous enveloppés par un furieux tourbillon et gratifiés d'une douche aussi complète qu'inattendue. Cette désagréable surprise est pourtant bientôt compensée par l'attrait du spectacle. Un énorme paquet d'eau tombe à nos pieds d'une hauteur de 60 mètres. Impos-

sible d'apercevoir ni le fond, ni le sommet de cette gorge large seulement de quelques mètres. On ne voit rien qu'un épais rideau liquide, une poussière d'écume, un brouillard toujours déchiré et toujours reformé de gouttelettes qui rebondissent avec violence : on n'entend rien qu'un bruit assourdissant, encore grossi par la répercussion sur les parois de roc, énervant et exaspérant dans sa puissante monotonie.

C'est grand dommage que tout cela ne soit plus la pure nature : la cascade, dans son état primitif, était peut-être moins effrayante : elle devait être plus belle; ici, on l'a gâtée, on l'a *arrangée*, puis on l'a emprisonnée. Il faut maintenant payer à M. le maître d'hôtel l'autorisation de pénétrer sur son domaine, de descendre son escalier en colimaçon, payer à un guide, sous forme de pourboire, la faculté de se faire arroser d'importance, par permission du patron. Bref, c'est une beauté tarifée, et ces tarifs, imposés à la mode suisse sur les belles choses du bon Dieu, m'ont toujours paru une profanation déplorable.

Au-delà du Ponte alto, la gorge de la Fersina s'est subitement resserrée : ce n'est plus qu'un profond défilé entre deux parois de roc, tachetées de verdure. Celle de la rive droite, la plus raide, a dû être entaillée et surplombe la route sur une grande longueur; à l'endroit le plus étroit, entre une muraille haute de 100 mètres et un précipice profond d'autant, le pont-levis d'une redoute barre le passage. Cette redoute, impossible à forcer, n'est que l'ouvrage avancé d'un fort beaucoup plus important qui s'élève sur la crête voisine, et dont les canons balaieraient au besoin toute la vallée. Ces deux forts sont reliés entre eux par des galeries souterraines, pratiquées dans le roc vif.

Passé ce défilé, la vallée s'élargit et redevient riante, et devant vous apparaît le château de Pergine, résidence d'été des évêques de Trente. Encore bien conservé, avec son mur d'enceinte qui s'accroche aux flancs d'une colline, avec ses créneaux et ses tours, il produit ici un effet charmant. La masse rougeâtre de ses murailles contraste avec la verdure qui l'environne. De l'éminence rocheuse et couverte de vignes qui lui sert de piédestal, on peut fouiller les moindres plis du vaste rideau de montagnes qui l'entourent; et le vieux manoir, toujours debout, comme une sentinelle vigilante mais désarmée, semble garder encore le bourg qui s'abrite sous ses murs et la plaine qui se déroule à ses pieds.

Voici maintenant un défilé, puis un joli petit bassin étroit, profondément encaissé, au fond duquel repose une tranquille nappe d'eau couleur vert de gris. C'est le lac de Levico. Un peu plus loin, nous atteignons la bourgade de ce nom : un pauvre nid, avec des rues tortueuses, des maisons sales et délabrées.

Levico possède des eaux minérales arsénico-ferrugineuses, très recommandées, dit-on, aux étiques et encore à je ne sais quels autres malades souffrant de maladies en *ique*. Qu'elles produisent des effets merveilleux, j'aime mieux le croire que de l'expérimenter. L'établissement des bains est d'ailleurs convenable; il y a beaucoup de pierre, beaucoup de marbre, beaucoup de rouille, pas toujours beaucoup de malades. La société est presque exclusivement italienne. M'est avis cependant que le bon air et le bien-être qu'on respire, le beau spectacle qui réjouit les yeux au milieu de cette nature riche et paisible, contribuent autant que les eaux à refaire les malades souvent peu défaits. Mais, les bains de Levico ne sont pas notre but; le bourg n'a rien pour nous charmer et nous retenir. Ici commence le Val Sugana : en deux heures nous atteignons Borgo, le chef-lieu du district, puis, bientôt, la frontière italienne. De nombreux châteaux surgissent à notre passage sur les hauteurs. Pendant que nous cheminons le long de cette Brenta, célèbre par les combats qu'elle a vus se livrer sur ses rives, laissez-moi vous conter une légende.

Au vieux manoir d'Ivano vivait, il y a longtemps, bien longtemps, le comte Henri, un des plus puissants seigneurs du pays, et la comtesse Mathilde, sa douce et pieuse femme. Les deux époux, à leur grand chagrin, n'avaient pas d'enfants. Pendant de longues années, ils demandèrent ensemble au ciel de leur accorder un héritier, joignant à leurs prières toutes sortes d'aumônes et de bonnes œuvres. Ils promirent même, s'ils obtenaient cette consolation si ardemment désirée, de consacrer leur enfant au service de Dieu. Enfin leurs prières furent exaucées. La comtesse mit au monde une fille, et, fidèles à leurs engagements, les nobles époux la vouèrent dès son berceau à la vie religieuse. L'enfant grandit, entourée des plus doux soins de la tendresse maternelle. A l'âge de seize ans, elle était une personne accomplie et d'une incomparable beauté. Les jeunes héritiers des plus nobles familles du pays se disputèrent bientôt l'honneur d'obtenir sa main; mais la jeune fille, connaissant la promesse faite par ses parents, ne voulait pas entendre parler de mariage, et refusait toutes les propositions.

Le fils du roi, émerveillé des charmes de la jeune princesse, ne dédaigna pas de lui faire la cour. Il était lui-même jeune, beau, vaillant, et un jour, vainqueur dans un tournoi, il voulut recevoir de la main de la noble demoiselle le prix de la lutte. Dans le regard qu'elle échangea avec lui, le jeune héros put lire : la jeune fille l'aimait; son cœur, désormais, était conquis.

En vain les parents représentèrent-ils à leur fille le vœu fait en son nom; en vain s'opposèrent-ils par tous moyens à ses désirs; tout fut inutile, ils furent obligés de céder et le mariage fut décidé. Il se célébra en grande pompe, au milieu de réjouissances et de fêtes splendides; mais la punition du ciel ne se fit point attendre. Le soir même des noces, le jeune prince expira subitement, et la fille du chevalier vit son beau visage se changer en une affreuse tête de mort.

Actuellement encore, l'infidèle reste sous le charme. Prisonnière dans un souterrain, sous les ruines du vieux castel, elle ne sera délivrée que lorsqu'un mortel aura rempli les trois conditions suivantes : l'épouser; vivre avec elle, durant trente jours, dans l'intimité; être en état de dépenser par jour, durant tout ce temps, au moins 100 florins. Alors, mais alors seulement, la jeune fille recouvrera, avec ses traits primitifs, sa beauté et ses richesses.

Beaucoup jusqu'à ce jour ont tenté cette conquête, mais nul prétendant n'a pu remplir les conditions. Ou bien il n'était pas assez riche pour fournir trente fois 100 florins, ou bien même il s'enfuyait dès le premier soir, ne pouvant se résoudre à rester seul à seul avec cette grimaçante tête de mort. Et voilà pourquoi la jeune fille parjure n'est point délivrée; elle ne le sera jamais.

Gaston Maury.

(*A suivre.*)

LES QUESTIONS HISTORIQUES

I

Diodore de Sicile raconte qu'en Égypte, lorsque tout était prêt pour l'ensevelissement, chacun avait le droit de porter des accusations contre le défunt. Rois et mendiants, prêtres et esclaves étaient également soumis à cet examen public après la mort.

La critique en matière d'art, de littérature ou d'histoire ressemble à ces juges d'outre-tombe. Un de ses privilèges est de ne s'arrêter à aucune considération de personne, d'apprécier l'œuvre nouvelle sans se laisser dominer par le nom de son auteur. L'erreur est humaine et la plus vaste érudition n'en saurait préserver. Qui ne se souvient d'avoir vu de nos jours échouer la tentative de M. Jules Quicherat pour identifier *Alesia* avec Alaise. Malgré la sagacité, l'ingéniosité de l'illustre archéologue, ses théories furent longtemps vivement combattues, jusqu'au jour où des faits précis en vinrent démontrer péremptoirement la fausseté et fixer ailleurs le véritable théâtre des exploits de Vercingétorix. Il était nécessaire de citer cet exemple pour faire excuser ma hardiesse d'attaquer sur certains points le mémoire que M. Paul Viollet, l'éminent bibliothécaire de la Faculté de droit de Paris, imprimait dans la *Revue Historique*, en janvier dernier, sur *La politique romaine dans les Gaules, après les campagnes de César.*

Nul sujet plus passionnant pour des Français, puisqu'il touche au problème des origines mêmes de notre nationalité.

Et pourtant dès le début, il faut l'avouer, nous éprouvons une déception. Ecoutons M. Viollet : « L'historien, se plaçant ici à un point de vue purement utilitaire, ne faisant intervenir aucune notion de droit public ou international, s'abstiendra de prononcer

un jugement; il confessera son impuissance; il est condamné à ignorer, car les points de comparaison lui manquent, si la conquête qui importa en Gaule la civilisation romaine a profité en dernière analyse au progrès, a rendu à l'humanité un service incontestable et bien caractérisé. »

Ainsi, où nous espérions la lumière, nous ne rencontrons que des ténèbres, et elles se sont faites d'autant plus opaques que nous avions un instant espéré les voir se dissiper. Si, cependant, le premier mouvement de découragement surmonté, nous poursuivons la lecture de la dissertation de M. Viollet, la réaction s'opère rapide, et nous nous prenons à trouver étranges ses prémices. En effet, tous les détails dont il fait suivre sa déclaration de principes, aboutissent à une conclusion diamétralement opposée à celle qu'il a cru devoir adopter.

Voyons les pièces du procès.

Devenus maîtres de la Gaule entière en 51 avant Jésus-Christ, les Romains surent user de la victoire. Ils évitèrent la faute que d'autres conquérants ont commise : ils ne brutalisèrent pas ceux que la fortune avait soumis à leur domination. M. Viollet, je crois, se laisse trop toucher par « tant de générosité succédant à tant de prodigieux succès ». Il est vrai que les Gaulois en furent dupes avant lui. Traités durement, ils se fussent certainement révoltés et, à la faveur des guerres civiles qui déchirèrent la République romaine, de 49 à 31 avant Jésus-Christ, rien ne dit qu'ils ne seraient point parvenus à secouer le joug. L'hypocrite douceur dont ils furent au contraire l'objet les amollit peu à peu. Aussitôt le pays pacifié, on les prit par la vanité, excellent moyen pour venir à bout de ces peuplades à certains égards demi-sauvages. Les titres pompeux de *liberi*, de *fœderati*, qu'on leur conféra, leur firent oublier Vercingétorix prisonnier, languissant six ans dans un cachot infect, en attendant qu'il ornât le triomphe des Césars. Peu à peu on élargit le cercle des privilèges honorifiques auxquels ils pouvaient prétendre. Concurremment on réduisait à proportion les vestiges de leurs primitives immunités. Ils ne s'en apercevaient même pas, tout à la joie de siéger sur les bancs de ce Sénat qui avait dicté ses lois au monde — et à eux-mêmes, — qui les avait si longtemps traités de *barbares*. A la vérité, ce n'était plus que l'ombre de l'ancien Sénat, c'était une cohue de courtisans; mais qu'importait l'effet, puisqu'ils avaient l'apparence? Sur l'autel du Minotaure

romain, ils sacrifiaient avec empressement leurs coutumes et leur langue. Oubliant toute pudeur, ils en arrivèrent à lui élever un temple sous le double vocable de *Rome* et de *César-Auguste*.

Pourtant ces « grands résultats », — le mot est de M. Viollet, — ne furent pas obtenus sans secousse. De 36 avant Jésus-Christ à 70 après Jésus-Christ, on compte huit soulèvements. Qu'on ne s'y trompe pas, d'ailleurs, la passion de l'indépendance n'était pour rien dans la plupart de ces *tumultes*. Ils étaient une simple protestation contre « le poids des impôts, les sévices des gouverneurs, les maux que causaient, en Gaule, l'usure et l'énormité des dettes ». Le discours du fauteur d'une de ces levées de boucliers renferme une phrase tristement significative à ce point de vue : « Venez-vous en aide à vous-mêmes. *Venez en aide aux Romains!* » M. Viollet y discerne un réveil de l'idée de revanche. J'ai bien peur que ce ne soit une illusion. En tout cas, l'association quasi-fraternelle du nom du maître et du nom de l'esclave n'était guère heureuse. Cependant en 69-70, le patriotisme gaulois ressuscita réellement. Mais ce ne ne fut qu'un éclair. Au premier revers, les révoltés désespérèrent de l'issue de la lutte et posèrent les armes avec la volonté de ne les reprendre plus jamais. Ils tinrent une assemblée générale où fut agitée la question suivante : « Lequel fallait-il préférer de la soumission avec la paix, ou de l'indépendance avec la guerre? » Ils opinèrent pour la paix et la soumission. C'est ce que M. Viollet appelle « une résolution aussi sage qu'héroïque ». Je me permettrai de ne pas être de son avis. Je refuserais de même mon admiration, voire mon estime, à tout peuple qui se laisserait aller à un tel aveu d'impuissance. Il y a une différence entre se résigner momentanément, céder à la force, — ce qui est sage parfois, sans jamais être héroïque, — et proclamer lâchement que l'on abdique le désir et l'espérance de reconquérir un jour la liberté perdue.

Que M. Viollet me pardonne ces critiques. La longueur de mon analyse lui prouvera le soin avec lequel j'ai lu son travail, et mes réserves lui seront un garant de ma sincérité, lorsque je rendrai hommage aux qualités de recherche et de composition qui en font un morceau remarquable. Il semble que les *dogmata* dont il a constaté l'existence, discuté le pour et le contre, ont ensuite influé malgré lui sur son jugement. Plus d'une fois, j'ai surpris, dans ses allégations, un curieux conflit entre ses idées propres et celles que la routine lui imposait consciemment de ne pas heurter de front.

Le courant contre lequel il s'efforçait de lutter l'a entraîné par degrés.

Je n'en veux qu'un exemple : « Nous ignorons, dit M. Viollet, quelle eût été sur la Gaule l'action bienfaisante du christianisme qui allait faire son apparition au moment de laconquête. » Précisément, sans aller trop loin dans le domaine de l'hypothèse, on peut avancer qu'elle n'aurait pas manqué d'être considérable. De longue main, les enseignements des druides avaient préparé les Gaulois à l'Évangile, et les Romains le comprirent si bien que, quoique assez tolérants au fond quand l'intérêt politique n'était pas en jeu, ils enveloppèrent, dans la même persécution, les derniers sectateurs du druidisme et les premiers chrétiens. Là, ils le sentaient, était l'écueil de leur puissance fondée sur la force brutale.

Maintenant qu'on se souvienne du spectacle qu'offre la Gaule, du sixième siècle, où l'élément germanique s'y substitue à l'élément romain, au dixième siècle, où elle redevient sa maîtresse. Dans la bande malfaisante venue d'outre-Rhin, guerriers pillards, chefs sans morale, rois-chevelus faisant alterner le piétisme avec l'assassinat et la débauche, distinguerait-on une figure comparable à celle de Grégoire, le vénérable évêque de Tours, enfant de cette noble Auvergne, qui avait été le témoin des derniers efforts de l'indépendance gauloise expirante? Mais l'heure libératrice n'avait pas sonné pour nos ancêtres. Il leur fallut attendre quatre siècles une rénovation qu'assombrirent à son berceau des terreurs superstitieuses. Alors, dit Raoul Glaber, « on eût dit que le monde entier dépouillait ses antiques haillons pour se couvrir d'églises neuves, comme d'une blanche robe ». Symptôme tangible de la régénération espérée! L'essor national, arrêté depuis mille ans, reprend avec une force nouvelle. Alors cesse l'effroyable pénurie d'hommes de valeur des septième, huitième, neuvième, dixième siècles (1), frappés de la malédiction, de la stérilité, qui s'attachent à toute race vivant hors de ses traditions, hors de son libre arbitre : à la génération qui suivit l'émancipation appartiennent Louis le Gros, Suger, saint Bernard.

(1) « Charlemagne semble un colosse isolé dans un désert. » Victor Cousin, *Du Vrai, Du Beau, Du Bien*, chap. x.

II

Arrêtons-nous à ce dernier avec M. l'abbé Vacandard. « N'est-il pas surprenant que, dans un temps si fécond en historiens, cette sublime figure, qui domine le douzième siècle, n'ait pas encore trouvé son biographe », s'écriait-il l'année passée. La lacune constatée, il a entrepris de la combler. Après avoir, en bon architecte, fait l'inventaire minutieux des matériaux à sa disposition, éprouvé leur résistance respective, — en d'autres termes, passé la revue des « sources », — il a jeté les fondements de l'édifice qu'il se propose d'élever à la gloire de l'abbé de Clairvaux. Il nous raconte maintenant sa part dans *L'extinction du schisme d'Anaclet II*, l'une des maîtresses pages de sa vie.

Il serait souverainement injuste de demander à toutes les études sur le moyen âge la vivacité de résurrection qu'on peut légitimement attendre des livres écrits sur les périodes privilégiées dont Grégoire de Tours, Joinville et Froissart nous ont légué le tableau. A part ces exceptions, boursouflure ou sécheresse, voilà le lot des chroniques antérieures au quinzième siècle. On n'en doit que plus de gratitude aux auteurs qui, à force de patience, de talent, parviennent de ce chaos indigeste, informe, à dégager les personnalités distinctes qu'il renferme, comme le mineur extrait l'or de sa gaîne de boue.

Tel est le compliment que mérite, à mon sens, la monographie de M. Vacandard, et c'est à lui que je me tiendrai, préférant renvoyer le lecteur qui voudra faire plus ample connaissance avec elle, à la *Revue des questions historiques*, où elle a reçu l'hospitalité (n° de janvier 1889 ; cf. ceux de janvier et avril 1888). Les travaux de ce genre ne valent que par l'ensemble : le rapide résumé, que l'espace dont je dispose me permettrait de consacrer à celui-ci, ne servirait de rien, il égarerait au contraire. Peut-être même laisserait-il une impression fâcheuse à cause de la profusion des détails et des discussions nécessaires, unique moyen d'arriver à un résultat sérieux dans l'étude de ces époques lointaines.

Immédiatement après saint Bernard, venir parler de Philippe le Bel, après le nom du prédicateur de la troisième croisade prononcer celui d'un prince dont le règne a été quelquefois appelé « le règne du Diable », cela semble de prime abord presqu'une dérision sacri-

lège. Mais une des plus précieuses conquêtes de notre époque est la défiance des opinions toutes faites, la révision impartiale des jugements du passé.

C'est dans cet esprit que nous voyons M. Frantz Funck-Brentano tenter une réhabilitation de ce souverain. De bonne heure il s'est senti, nous dit-il dans une de ses préfaces, « attiré vers lui par un désir curieux de connaître son caractère, de comprendre ses pensées, d'entrevoir les mobiles de ses actes ». A ses précédents articles : *Mort de Philippe le Bel* (1884), *Caractère religieux de la diplomatie au moyen âge* (1886), il donne aujourd'hui, dans la BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES (année 1888), une suite sous ce titre : *Philippe le Bel et la noblesse franc-comtoise.*

Quand Philippe IV monta sur le trône, depuis longtemps déjà les souverains de la contrée s'étaient habitués, quoique feudataires de l'Empire, à graviter, humbles satellites, dans l'orbite de la puissance française. Le contemporain de Philippe le Bel, Othon IV ou Ottenin, était un prince « superficiel, vaniteux, enamouré du faste », bon diable au demeurant, n'aimant guères du pouvoir que la facilité qu'il lui donnait de satisfaire son goût pour les plaisirs, et fort embarrassé souvent entre les prétentions de ses vassaux et les exigences de ses créanciers. La certitude de jouir à la cour de France d'honneurs presque égaux et d'une liberté beaucoup plus grande, en fallait-il plus pour le tenter? La promesse d'un don gracieux de 100,000 livres tournois et d'une rente viagère de 10,000 décida de son consentement. L'amusante fantaisie du *décapité par persuasion* a là son prototype. Par acte du 2 mars 1295, il abdiqua solennellement tous ses droits au profit de sa fille Jeanne, qui épouserait l'un des fils du roi, à son choix : ce dernier était dès à présent investi de l'administration du pays.

La Franche-Comté était donc virtuellement réunie à la France. De ce changement de maître qu'allaient penser les Francs-Comtois? Si le peuple, le clergé, la bourgeoisie, furent unanimes à l'accueillir d'un œil sympathique, il n'en fut pas de même de la noblesse. A peu près indépendante sous le débonnaire Othon IV, elle avait bien pressenti que ces beaux jours finiraient du moment où elle aurait affaire à un suzerain puissant et actif. Au premier bruit des négociations dont nous venons de voir le résultat, dès le commencement de 1294, vingt-huit de ses membres les plus en vue conclurent une ligue défensive « por bien de païs ». L'année suivante, lorsqu'il n'y

eut plus à douter du danger qui les menaçait, une nouvelle confédération se forma, comprenant près de moitié plus d'adhérents. Quelques autres y accédèrent encore dans le courant de 1296.

Ici, laissons la parole à M. F. Funck-Brentano : « Philippe le Bel savait combien il était important de ne pas apparaître aux Francs-Comtois en conquérant qui allait faire de la province un des fleurons de sa couronne. Il étonne par le soin qu'il met à dissimuler sa personne royale : l'administration du comté est en grande partie confiée à des Francs-Comtois ; les armées françaises elle-mêmes sont commandées par des seigneurs du pays. Il sait si bien s'effacer dans la guerre ouverte entre lui et les barons de Haute-Bourgogne que l'Histoire a été longtemps sans l'apercevoir. Les anciens auteurs y ont vu une guerre civile, qui divisa en deux factions la noblesse du pays, le roi de France intervenant au dernier moment pour réconcilier les factions contraires. » Le roi, du reste, avant même le commencement de la lutte, avait su se créer des partisans au sein même des familles qui lui étaient hostiles, et cela l'aida à détacher celles-ci de la coalition l'une après l'autre. Dès 1298, les défections commencèrent ; et lorsqu'en 1301 les plus obstinés posèrent les armes, il y avait déjà bien des mois que l'influence française était maîtresse en Franche-Comté.

Telle est l'histoire de cette première conquête de la province que devaient définitivement nous donner, au dix-septième siècle, les victoires de Turenne. En la quittant, je veux rendre hommage à la forme élégante dont l'auteur a su revêtir l'érudition solide de son étude. L'une de ces qualités est assez rare dans les travaux relatifs au moyen âge pour lui mériter une mention spéciale.

J'allais en passer sous silence une autre plus rare encore. Je parlais tout à l'heure de « la défiance des opinions reçues » qui caractérise notre siècle. Il aurait fallu y ajouter cette restriction : « sauf toutefois de celles qui nous viennent d'outre-Rhin ». A l'évocation des noms de Mommsen et des sous-Mommsen, de Georges Waitz et des sous-Waitz, de Ranke et des sous-Ranke, qu'il s'agisse d'épigraphie, de philologie ou d'histoire, qui n'est saisi chez nous d'une respectueuse admiration, même quand il plaît à ces oracles de hasarder les hypothèses les plus saugrenues (1), profitant de notre

(1) Pour celles qu'ils amoncelèrent au sujet de la loi des Franks Chamaves, nous renvoyons à un long et curieux article de M. Fustel de Coulanges,

confiante bonne foi pour se moquer de nous, après avoir récompensé notre hospitalité par des injures!...

A M. F. Funck-Brentano, on ne saurait adresser semblable reproche. Dans la *Revue historique* (livraison de mars-avril), il a entrepris de faire justice des allégations de trois ou quatre docteurs à lunettes (1), qui, sous prétexte qu'un texte jadis publié par Boutaric était très dommageable à la dignité d'un de leurs Césars, s'étaient empressés de le déclarer faux, calomnieux, etc... *L'Etude critique d'un document...* rétablit la vérité et met à nu la mauvaise foi et l'ignorance de ses détracteurs. Chemin faisant, une connaissance approfondie du quatorzième siècle suggère à l'auteur maints aperçus nouveaux, maintes petites rectifications ingénieuses qui transforment un article critique en une page intéressante des relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre sous Philippe le Bel. Ce mémoire est, du reste, de ceux que l'on consulte avec fruit et qu'on lit avec plaisir, surtout lorsqu'on y trouve des mots tels que celui-ci du roi près de mourir, disant à son fils : « Louis, pesez, pesez toujours cette parole : *Qu'est-ce que d'être roy de France?* »

III

De Philippe le Bel à Henri IV la tradition est tout indiquée. Entre ces deux « artisans de la grandeur nationale », il est plus d'un rapport. Leurs qualités, leurs défauts, même, s'équilibrent.

Si le second eut la bonté naturelle, l'accueil affable, qui faisaient absolument défaut au premier, pour les mœurs en revanche il lui est fort inférieur. Couvrir de louanges les labeurs de sa vie publique, flétrir les scandales de sa vie privée, c'est presque un lieu commun. Toutefois les historiens sur ce point semblent s'être, d'un accord tacite, partagé la tâche. Vous trouverez bien peu sur ses amours dans l'ouvrage de M. Poirson, bien peu sur ses travaux

paru en janvier 1887 dans les *Comptes-rendus des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.*

(1) Chez l'auteur, ce juste mépris des produits de la pensée allemande est un héritage de famille. Il y a un an, son père, M. Th. Funck-Brentano, professeur à l'Ecole des Sciences politiques, ne consacrait-il pas tout un livre à *prouver* « le caractère profondément ridicule » de la doctrine des Kant et des Hegel, « devant lesquels, dit-il, nous avons été habitués à nous prosterner le front dans la poussière ». (*Sophistes allemands et Nihilistes russes*. Paris, Plon, 1887.)

dans l'ouvrage de M. de Lescure. A M. le comte Hector de La Ferrière reviendra l'honneur d'avoir mis, pour la première fois, en pleine lumière la dualité étrange que présente cette existence si remplie, dualité féconde à la fois en révélations piquantes et en hauts enseignements. Cette *comédie* de dix ans, comme il l'appelle quelque part, à laquelle il a donné le nom du premier rôle : *la Marquise de Verneuil* (publiée dans la *Revue du monde latin*), l'a attiré, c'est visible vivement. Il y scrute patiemment, curieusement l'âme des différents personnages, démêle les fils souvent inextricables de leurs intrigues connexes, assigne enfin à chacun sa vraie place en scène.

M. de La Ferrière n'en est pas à son coup d'essai ; mais nulle part il n'a eu autant de difficulté à vaincre pour se rendre maître de son sujet, et sa plume n'a eu à esquisser des situations devant lesquelles elle hésitât d'avantage.

De cet article, dont le titre afflige à première vue, parce qu'il a l'air de promettre une pâture aux amateurs de scandales, le grand roi ne sort pas amoindri. A sa folle passion pour la marquise de Verneuil comme à ses éphémères liaisons avec Mlle de Bueil ou Mlle des Essarts, à ses caprices passagers pour Mlle de La Châtre ou Marie de la Bourdaisière comme à sa flamme sénile pour la princesse de Condé, la morale a sans doute beaucoup à redire. Mais au milieu de ces multiples intrigues où, autant que les sens, l'entraînaient les aspirations aimantes d'un cœur resté chaud malgré les ans, on est confondu de retrouver sans cesse, à toute heure, le fin politique dans le vert-galant, le roi dans l'homme.

A ses maîtresses aussi bien qu'à la reine, à celles qu'il aimait aussi bien qu'à celle en qui il respectait la mère de ses enfants, il interdisait avec une égale rigueur de s'immiscer dans les affaires de l'État.

En pleine lune de miel avec Mme de Verneuil, celle-ci, secrètement gagnée par le duc de Savoie, s'étant permis de lui toucher un mot des *droits* du duc au marquisat de Saluces, « il lui ferma si sévérement la bouche qu'elle perdit toute envie d'y revenir ». C'est qu'au Louvre les femmes ne régnaient que la nuit, suivant l'expression saisissante d'un ambassadeur d'Espagne, de cette Espagne, qui, pour conjurer l'orage qu'il faisait gronder contre elle, ne sut employer d'autre arme que l'assassinat.

A ce sujet, je me permettrai d'adresser à M. de La Ferrière

la seule censure que m'ait inspirée sa narration. Passant avec souplesse

... du grave au doux, du plaisant au sévère,

des négociations diplomatiques et des procès de haute trahison aux querelles de ménage du roi et à ses « entreprises galantes », elle a laissé dans l'ombre un point important. Que faut-il penser des causes de la catastrophe qui termina la comédie en drame? Que faut-il penser de la complicité de la marquise de Verneuil, de d'Epernon, de Marie de Médicis dans l'attentat de Ravaillac? Ce problème, je le crois pour moi résolu dans le sens proposé par M. Jules Loiseleur (1). Mais j'aurais aimé voir M. de La Ferrière prononcer là-dessus un dernier ressort, avec l'autorité qui lui appartient. De la part du savant éditeur des *Lettres de Catherine de Médicis*, ce silence est presqu'une défection qu'on est en droit de regretter.

Quelle que fût, au reste, la « façon » de cette mort tragique, sa conséquence naturelle était l'éloignement de Sully, l'infatigable auxiliaire de Henri IV, le confident de ses vastes projets. M. Berthold Zeller consacre à cet épilogue du drame de la rue de la Ferronnerie un récit détaillé dans la *Nouvelle Revue* (livraisons des 15 janvier et 1er février). En ces derniers temps, il s'était produit une réaction défavorable contre le grand ministre. Des révélations fâcheuses sur son injustice envers Gabrielle d'Estrées, sur ses tendances de vieillard chagrin à tout ramener à lui (2), faisaient trop oublier ce que cette surface vaniteuse recouvrait de hauteur de sentiments. L'article de M. Zeller sur la *disgrâce de Sully*, composé d'après des documents inconnus ou mal connus jusqu'à ce jour, vient donc à son heure; il nous rend le véritable Sully, le Sully resté vivant dans la mémoire et l'affection populaires. Il prouve même par surcroît que les *Economies royales* (autrement dit : ses Mémoires), sont loin d'être le monument de hâblerie systématique qu'on avait prétendu. Certes, l'exagération y est parfois manifeste, moins cependant, chose bizarre, lorsqu'ils établissent le bilan des services rendus au pays par l'auteur que quand ils mettent en relief l'étroite intimité de ses rapports avec le roi; ils

(1) *Questions historiques du dix-septième siècle* (Ravaillac et ses complices, etc). Paris, Didier, 1873, in-12.

(2) V. Desclozeaux, *Gabrielle d'Estrées et Sully* (*Revue Historique*, mars 1887).

laissent au contraire bien en arrière de la réalité les vilenies dont il fut l'objet au lendemain du drame du 14 mai 1610.

« La régente Marie de Médicis ne s'était jamais sentie attirée vers Sully », avance M. Zeller, et les motifs qu'il en donne jettent un triste jour sur celle que le poignard d'un fanatique avait investie du pouvoir et du devoir de veiller sur l'héritage politique du premier des Bourbons. Ses façons brusques et rudes qu'Henri IV excusait, appréciait même, parce qu'il savait de quel dévouement elles étaient en quelque sorte la rançon, ne pouvaient qu'être un grief contre lui aux yeux d'une femme bouffie du mauvais orgueil des parvenus, fière d'avoir été élevée, elle, issue d'une famille enrichie dans le commerce et dans la banque, au plus beau trône du monde et de plus éprise de la rigoriste étiquette espagnole, que sa mère l'archiduchesse Jeanne lui avait transmise avec le sang. En outre, « les vertes remontrances que Sully avait adressées au roi au sujet de ses maîtresses », — dont elle aurait dû lui être reconnaissante, — « n'avaient laissé à la reine qu'une impression, c'est qu'il tenait aussi serrés que possible les cordons de la bourse. Or celle-ci avait des créatures à satisfaire. »

Pour ces deux motifs, on retira rapidement à Sully tout crédit, toute confiance. Deux mois à peine après la mort de Henri IV, la régente en vint à lui interdire de faire à l'avenir aucun paiement sans son ordre. Très patient jusque-là, pour la première fois de sa vie, parce qu'il comprenait sa présence pour disputer le trésor à cette meute d'affamés accourant à la curée, il n'y put tenir davantage. Il posa nettement la question de confiance : « Votre Majesté a l'intention de me signifier mon congé ? — Non, répartit nonchalamment Marie de Médicis, nous ne vous donnons pas votre congé, mais il est bien juste que l'intérêt de notre fils et de notre royaume passe avant le vôtre. »

Elle qui traitait ainsi un fidèle et intègre serviteur du feu roi, elle qui faisait sonner si haut « l'intérêt du royaume », la semaine précédente elle avait reçu avec de grands honneurs le prince de Condé qui s'était, à la fin du dernier règne, gravement compromis avec les Espagnols, et « avait accueilli par d'odieux éclats de joie la nouvelle du crime de Ravaillac ». De guerre lasse, Sully céda. Tandis que la cour s'acheminait vers Reims pour faire sacrer Louis XIII, il se retira au château de Montrond, en Berry.

Contre toute attente, il reparut bientôt au Louvre, rappelé, qui

l'eût cru? par Marie de Médicis. « Elle lui toucha la main et lui donna sa foi qu'elle l'assisterait de son autorité comme faisait le feu roi. » Venait-elle donc à résipiscence? M. Zeller va bien vite nous détromper. « Ce qui rendait la présence de Sully indispensable, c'est qu'on se trouvait à l'époque de l'année où il devenait urgent d'établir l'état des recettes et des dépenses pour l'exercice qui allait s'ouvrir et que seul il était en mesure de dresser ce budget. » Il se mit à cette ingrate besogne avec son ardeur ordinaire. Mais en même temps il commit la faute d'affecter une hauteur méprisante vis-à-vis de l'aventurier Florentin dont la régente avait déjà fait un marquis d'Ancre, et auquel elle réservait le bâton de maréchal. C'était ajouter un ennemi et un ennemi puissant, intime, aux Condé, aux Soissons, aux Villeroi, qui, soit ambition personnelle, soit simple jalousie contre le vieux favori, préconisaient une politique entièrement opposée à celle d'Henri IV. Sur tout autre point, Sully aurait peut-être transigé, — par patriotisme : devant le danger qui menaçait l'œuvre à laquelle il s'était dévoué, il se retrouva plein de jeunesse et de vigueur. Il s'éleva sans ménagement contre ceux qui, s'écria-t-il, « en éloignant le pays de ses anciens et vrais amis, veulent le jeter dans les bras de l'Espagne ». La reine lui répondit en s'entourant plus que jamais de partisans de l'alliance espagnole et d'adversaires personnels de Sully. « Celui-ci n'avait plus qu'à effectuer sa retraite en bon ordre. » Le 26 janvier 1611, il se démit de ses charges et quitta Paris, ayant en vain sollicité une audience de la veuve de Henri IV.

De l'article dont je viens d'extraire la substance, il me reste à indiquer le fort et le faible : beaucoup de sagacité dans le choix et l'emploi des sources contradictoires à utiliser; de la sobriété, de la sécheresse même dans le narré; une impartialité, atteignant par instants les limites de l'indifférence, dans les jugements. M. Zeller peint cependant avec vivacité la satisfaction haineuse de la faction italo-espagnole, les larmes du peuple, la grave et prophétique tristesse de son petit roi de dix ans : « Pourquoi lui a-t-on ôté les finances? dit-il à M. de Souvré, son gouverneur, lorsqu'on lui apprit le prochain départ de Sully. — Je n'en sais pas les raisons, Sire, répliqua Souvré. Mais la reine ne l'a pas fait sans beaucoup de sujet, comme elle fait toutes choses. En êtes-vous marri? — Oui! »

Que le jeune Louis XIII parlât ainsi plus par respect pour les sentiments de son père que par conviction personnelle, la chose

n'est guère douteuse; mais cet amour filial ne l'en honore pas moins. Il nous explique en outre sa joie de l'assassinat de Concini, qui passait, à plus ou moins juste titre, pour avoir trempé dans celui de Henri IV, et sa dureté à l'égard de Marie de Médicis, que l'opinion publique lui attribuait pour complice. Voilà qui, en somme, relève dans notre estime ce prince si calomnié. Plus tard, et avec plus de mérite encore, lorsqu'il fut, lui, le roi, sous la rude férule du cardinal de Richelieu, il sut profiter de l'exemple de ce père tant regretté. Vous avez bien lu : avec plus de mérite; car, au contraire de Henri IV qui aimait Sully, Louis XIII détestait Richelieu, ce qui ne l'empêcha pas de le soutenir envers et contre tous. Lui aussi savait donc « ce que d'être roy de France ».

En cela, d'ailleurs, il y avait rivalité d'abnégation entre le roi et le cardinal. Quels tiraillements, malgré leur affection réciproque, on devine entre celui-ci et son bras droit le P. Joseph! Tous deux étaient impérieux, tous deux irascibles, tous deux vindicatifs. Or, en 1635, lorsque Richelieu, très affaibli par la maladie et se croyant près de la fin, se cherche un successeur politique, qui choisit-il? Le P. Joseph. Revenu à la santé, toutes ses pensées convergèrent vers un seul but : le faire accepter de Louis XIII; la mort déjoua ses combinaisons, en prenant le sous-ordre avant le maître.

C'est cette dernière partie de la vie de celui qu'on nommait *l'Eminence grise*, que retrace M. Fagniez dans la *Revue historique* (livr. de janvier). Il se trouve ainsi avoir achevé son étude : *le P. Joseph et Richelieu*, qu'il commença à publier, il y aura tantôt un an, à la même place. Pour donner au lecteur une idée de la saine philosophie qui a présidé à ce grand travail, négligeant le côté érudition pure qui, à lui seul, vaudrait une analyse spéciale, je ne saurais mieux faire que d'en reproduire la conclusion : « Par le jour qu'elle nous ouvre sur les ressorts intimes d'une grande politique, elle nous rappelle utilement les misères dont toute politique est faite, la part inévitable de l'accident et des circonstances individuelles dans des événements qu'on est porté aujourd'hui, par réaction contre l'histoire anecdotique, à expliquer trop exclusivement par des lois générales. Quand on connaît les compétitions qui divisaient les collaborateurs de Richelieu, les mauvais vouloirs et les trahisons qui se dissimulaient dans son entourage, quand on connaît, d'autre part, ses infirmités, l'affaissement physique et

moral sous l'empire duquel sa main laissait parfois flotter les rênes, on s'étonne moins des défaillances de la politique étrangère, et on se convainc que celle à laquelle il a attaché son nom n'était pas plus exempte qu'une autre des causes de faiblesse inhérentes à tout ce qui est humain. C'est une raison de plus pour admirer le coup d'œil presque infaillible et l'énergie presque constante des deux hommes qui, maîtrisant tant d'obstacles, ont su acheminer le pays vers le but glorieux que leurs successeurs devaient lui faire atteindre. »

IV

Hélas ! non, nulle entreprise, nulle créature ici-bas n'est exempte de faiblesse! En est-il de plus frappant exemple que la carrière agitée de la duchesse de Longueville, la sœur du Grand Condé, la plus séduisante peut-être de ces intrépides amazones du temps de la Fronde, dont le commerce intellectuel consolait Victor Cousin des tracas et des dégoûts de la politique.

Pour compléter ce que nous savons d'elle, voici, dans la *Revue d'histoire diplomatique* du mois de janvier, un volumineux dossier de *Lettres* inédites qu'elle adressa de 1643 à 1676 à son illustre frère. L'affection profonde qu'elle lui avait vouée dès l'enfance s'y lit à chaque page. Cette affection, c'est la synthèse de sa vie. Durant les campagnes du prince, elle n'a qu'une consolation : lui écrire : « Vous savez, dit-elle, combien j'aime à vous entretenir de cette façon, puisque je ne le peux autrement. » A toutes ses victoires, elle a des cris de joie folle. Au profit de ses intérêts elle n'hésite pas à faire litière de ses goûts : que dis-je? elle est heureuse de lui en offrir le sacrifice.

Lorsque Condé, après avoir assuré Bordeaux à la Fronde, reprit le chemin de l'Ile de France, afin de disputer la possession de Paris aux *Mazarins* commandés par Turenne, derrière lui il laissa comme lieutenants son frère Armand de Conti et Mme de Longueville. Enhardie par son départ, la ville s'agita sourdement. Deux factions la divisèrent. Elle devint un foyer de misérables intrigues. Esprit grossier et brouillon, Conti oublia sa dignité au point de s'y mêler et contre sa propre sœur. Celle-ci en fut blessée jusqu'au fond de son âme de patricienne délicate et fière : elle sollicita son rappel auprès de Monsieur le Prince. Mais, sa lettre à peine partie, elle eut honte d'elle-même, et, reprenant la plume, s'excusa humblement :

« Après vous avoué la première pente de mon esprit, je suis obligée de vous dire pour la vérité que, si vous me croyez plus utile à votre service ici qu'à Paris, je consens et même je souhaite que vous ne m'y rappeliez pas, et cela je vous le proteste dans la dernière franchise... Car, je vous le dis encore, je puis demeurer à Bordeaux sans chagrin quand vous m'y jugerez nécessaire. »

Ses vœux furent exaucés. Elle resta à Bordeaux jusqu'à la pacification générale de 1653. Mais même alors elle ne désarma point. Condamné à mort par coutumace, le vainqueur de Rocroy, égaré par l'ambition et s'enlisant de plus en plus dans sa faute, combattait contre la France dans les rangs espagnols, et tous les efforts de Mme de Longueville tendaient à reconstituer le parti frondeur. Elle finit par être démasquée, convaincue d'avoir manqué aux promesses que la nécessité lui avait arrachées « de ne plus donner de sujet de mécontentement à Leurs Majestés ». Ce qui aurait dû l'abattre paraît l'avoir réhabilitée à ses propres yeux; bien vite, elle écrivit à Condé : « Vraiment, me voilà donc bien brouillée avec *le président* (Mazarin)!... C'est pour l'amour de vous. »

Cet « amour » ne subit des années aucune altération. En 1674, à la suite des deuils cruels qui ont brisé sa vie et qui l'ont décidée à aller chercher dans un cloître le calme et l'oubli, elle se reprend à l'existence, au bruit des hauts faits de Condé, pardonné en 1660 et victorieux des Hollandais : « Cognoissant, comme vous faites, mon extrême tendresse pour votre personne, lui mande-t-elle, cette tendresse-là ne vous fera jamais tant de bien qu'elle me fait de mal, quand je vous sais dans les occasions où vous estes présentement. On n'ose quasi pas vous conjurer de vous ménager un peu plus que vous ne faites, sachant bien l'effet de pareilles exhortations. Mais, quand elles devroient estre encore plus rebutées qu'elles ne seront, mon affection ne me permet pas de vous écrire sans vous faire souvenir que de votre conservation dépend tous le repos de votre maison, et que vous nous devez tous assez considérer pour vous contraindre un peu en notre faveur, si vous ne le faites par vous-même. » C'était, avec plus d'enthousiasme encore, ce qu'elle lui mandait vingt-huit ans auparavant, pendant le siège de Tournay.

L'homme qui fut l'objet de cette affection dévouée, désintéressée, infatigable, en était-il vraiment digne? Son dernier historien, Mgr le

duc d'Aumale, nous donne des doutes à cet égard (1). Il tenait d'une enfance isolée et studieuse une certaine sécheresse d'âme qu'il faut avoir le courage de reconnaître, comme un douloureux rappel à l'imperfection humaine, chez celui qui mérite, à tant d'autres titres, le surnom de « Grand Condé ». Il aima, sans doute, il aima au double sens du mot. Mais dans ses sentiments, même les plus vifs, il y eut toujours un grain d'égoïsme. Il ne connut jamais cette abdication de soi-même, qui caractérise la vraie amitié et le vrai amour.

Une fois, cependant, son cœur battit sous l'empire d'une passion pure de tout alliage. On devine que je veux parler de son attachement pour Mlle du Vigean. De cette liaison, toute platonique, qui, au rapport d'un contemporain, n'a point eu d'analogue pour l'ardeur, l'honnêteté, la grâce d'un réciproque entraînement, nous allons voir les résultats dans l'article du prince-académicien, qui ouvre la livraison du 15 mars de la *Revue des Deux Mondes*.

Avec le tome IV de son *Histoire de la Maison de Condé*, l'illustre écrivain l'avait laissé à Philisbourg, en octobre 1645, terrassé par la fièvre chaude, demi-mourant. Il le reprend à cette date, le ramène, convalescent, à Paris où l'attend une nouvelle douleur. Mlle du Vigean, ressaisie de ses anciennes aspirations vers la vie monastique, est sur le point d'entrer en religion.

« Lorsqu'on sut que tout était fini entre Louis de Bourbon et celle qui sera désormais sœur Marthe de Jésus, il devint le but de maintes provocations », nous dit Mgr le duc d'Aumale. Ce sont ces *provocations* qu'il prend pour thème de son étude : *le duc d'Anguien et les dames*. Un des sous-titres lui conviendrait assez : « la fin du roman ». En effet, dans l'amoureux délaissé de Marthe du Vigean, quelques fibres étaient brisées qui ne devaient plus vibrer. Sémillantes filles d'honneur, grandes dames, courtisanes célèbres, Mlle de Toucy et Mlle de Neuillant, la belle duchesse de Montbazon et Ninon de Lenclos, sont également impuissantes à « rallumer un feu éteint pour toujours ». La consolation qu'il cherche, étrange de la part d'un homme de son âge, nous renseigne bien sur ses incurables regrets. Par deux fois il s'acharne contre vents et marées, j'entends, contre le vœu des familles, à unir des cœurs faits l'un pour l'autre; le mariage de ses amis, Henri Chabot et Gaspard de

(1) *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 342.

Coligny-Châtillon, avec Mlles de Rohan et de Montmorency-Bouteville, est son œuvre. Il protestait ainsi contre la destinée cruelle qui, après lui avoir imposé une alliance sans amour, le séparait à jamais de la femme qu'il adorait.

Ce que je viens de condenser en peu de lignes occupe dans la *Revue* vingt-trois grandes pages, d'une belle prose, calme et grave, accompagnée d'une sorte de murmure mélancolique, coulant comme l'eau d'un grand fleuve. Mais (que l'auguste écrivain me pardonne cette légère critique), il semble s'être parfois embrouillé parmi les intrigues qui s'enchevêtrent autour du vainqueur de Rocroy, de Fribourg, de Nördlingen. A l'instar de son héros, il est quasi-dépaysé sur le parquet des salons, lui, habitué à la poussière, à la fumée des champs de bataille. A la vérité, nous n'avons là sous les yeux qu'un « chapitre détaché du tome V de l'*Histoire des Condés*, actuellement sous presse », et c'est précisément ce qui m'enhardit à lui faire ces reproches. Il est malaisé de juger une œuvre fragmentaire. Quand il aura pris place dans le volume, je ne doute pas que ce « chapitre » ne se fonde avec les autres en une harmonie à laquelle l'auteur nous a habitués et qui nous permet d'être exigeants. Tel quel, on y regrette quelque chose de flottant, de vague, de décousu, qui déroute; on se heurte, à chaque pas, à des « pratiques » nouvelles, dont on n'aperçoit distinctement ni le point de départ, ni le point d'arrivée.

Je n'y vois pas non plus dégagé avec une suffisante netteté ce que je signalais tout à l'heure, le vrai sens des entremises matrimoniales de Condé. Mgr le duc d'Aumale ne paraît les considérer que comme un épisode de sa vie de cour, comme un service ordinaire d'ami à ami, comme une preuve qu'il se donnait à lui-même de son influence. Malgré l'expérience de l'auteur, je crois qu'ici il s'égare : la pensée secrète que je leur attribue a sa confirmation dans leur coïncidence avec la retraite de Mlle du Vigean; elle en a une autre encore dans les désordres auxquels il se livra alors, leur demandant l'oubli.

« Mieux vaudrait vous poignarder que de continuer la vie que vous menez », lui écrivait son père.

Le sentiment du devoir le retiendra sur le bord de l'abîme où le désespoir l'entraîne. Mais, plus tard, lorsqu'après Lens, après Sénef, « chargé de lauriers », retiré à Chantilly, il recevra de sa sœur quelqu'une de ces ravissantes lettres où elle mettait tout son cœur,

qui oserait prétendre que son souvenir ne se soit pas plus d'une fois envolé vers la recluse des Carmélites, l' « inséparable » de Mme de Longueville.

Il est temps de revenir à cette dernière pour remercier, — un peu tard, — les éditeurs de sa correspondance intime du trésor inestimable qu'ils ont en elle exhumé à notre intention. Envers M. le comte Adam de Lewenhaupt, son heureux possesseur, envers MM. A. Geffroy et Chéruel, qui ont associé leur érudition pour sa mise en valeur, l'Histoire est redevable d'un service analogue à celui que lui rendait naguère M. Martin Philipson. Ses *Etudes sur Marie Stuart*, dont il vient de fermer le cycle (*Revue historique*, années 1887 et 1888, mars 1889), ont définitivement prouvé la fausseté des documents à l'aide desquels la haine de parti avait voulu démontrer la participation de l'imprudente et malheureuse princesse dans le meurtre de Darnley. Je réunis à dessein ici le nom de ces deux femmes, la reine d'Écosse et la duchesse de Longueville, dont la vie offre une si saisissante ressemblance : toutes deux ont de coupables légèretés à leur passif et toutes deux les rachetèrent par de longues années passées dans les larmes.

V

Mais, s'il est beau de savoir expier des erreurs qu'excusait en quelque manière l'influence corruptrice du milieu, combien est-il plus beau encore de résister aux séductions ambiantes et de ne pas laisser de prise à la critique au cours d'une longue vie! Telle est la leçon que le duc Louis d'Orléans, fils du Régent, donna aux contemporains de Louis XV, et dont M. Choppin de Janvry, en écrivant sa biographie, s'est autorisé pour l'intituler : *Un saint à la Cour de France*. Étrange destinée que celle de ce prince, né sur les marches du trône, dont presque toute l'existence se passa à l'ombre des murs d'une bibliothèque!... Elle ne méritait cependant pas les développements auxquels s'est complu l'auteur, dont l'étude, d'ailleurs fort remarquable, montre la tendance de l'aristocratie française du dernier siècle, à déserter son rôle politique pour s'enfermer dans une thébaïde studieuse quand ce n'était pas simplement pour jouer au berger et à la bergère.

Cette disposition fâcheuse qui alla s'accentuant pendant tout le

règne de Louis XVI favorisa certainement à un haut degré l'incubation des idées révolutionnaires qui firent explosion par la prise de la Bastille.

Cet événement dont on a coutume de dater une ère nouvelle et dont on se prépare à fêter à grand fracas le centième anniversaire, nous vaudra, à coup sûr, cette année, un déluge de publications en tous genres. Ici nous trouvons à l'avant-garde la *Revue du Monde latin*, avec *La Bastille depuis son origine jusqu'à sa chûte*, par M. Couret. On doit savoir gré à l'auteur de l'intention, mais seulement de l'intention : toutefois, ce sommaire diffus et incolore, qui semble écrit *ad usum scholarum* et où ne sont épargnés ni des vides inexplicables, ni de bizarres erreurs, est sauvé par sa conclusion, qui rappelle les « dix capitulations de l'inutile et timorée citadelle, qui toujours eut peur du canon, et, durant les trois siècles de son existence, ne sut ni ne voulut tirer sur le peuple ». C'est une verte riposte, une riposte méritée aux honneurs hyperboliques qu'on prodigua alors aux *héros* d'une victoire sans combat et à l'éclat dont on s'obstine à entourer une journée de sanglante orgie.

Le premier résultat fut d'ensanglanter la France; le second de bouleverser l'Europe. Mais le plus piquant, c'est que, dans la grande tourmente déchaînée au nom de la démocratie, ce ne sont pas seulement les trônes qui,

... roulant comme des feuilles mortes
se dispersent au vent;

d'antiques républiques en sont aussi les victimes. *La République française et la République de Gênes*, 1794-1799, de M. L. Sciout, (*Revue des questions historiques*, janvier 1889) nous édifient à ce sujet. C'est un réquisitoire des plus énergiques contre « l'hydre révolutionnaire », remarquablement composé, du reste, écrit vivement et non moins solidement documenté, dont on pourrait tirer cette moralité : les générations se succèdent; l'homme y apparaît partout le même : hypocrite, cruel et lâche, quand la religion ne refrène pas la brutalité de ses instincts.

Léon Marlet.

M. LE MARÉCHAL [1]

SCÈNES D'UKRAINE

Son grand salon, autour de lui, où s'entassaient les meubles élégants, les tentures coûteuses, les objets d'art, les bibelots précieux, offrait l'aspect fâcheusement disparate, confus, avant tout surchargé, du séjour favori de l'oisif et du riche, auquel le goût seul a manqué, pour bien choisir et assortir les choses de prix qui l'entourent, assigner sa place à chacune d'elles, ménager ses effets, approprier son style, et la faire valoir en la mettant dans tout son jour. Ainsi les tapis de Perse et les tentures de Smyrne se mêlaient aux satins fleuris, aux dorures Louis XV et aux or et blanc Pompadour, à côté des énormes fauteuils de velours et des bahuts vieux chêne. Le long des murs couverts d'un mauvais papier cuir, à écussons gothiques enroulés de grandes fleurs, les portraits de Sa Majesté Nicolas Ier, empereur de toutes les Russies, et ceux de deux de ses fidèles : le très illustre gouverneur Apraxine et le très vaillant général Osten Sackeu, s'étalaient et se pavanaient, sans qu'on sût trop pourquoi, entre des scènes flamandes de Téniers et des paysages de Van Ostade. Sur les guéridons laqués, dorés, sculptés, sur la grande table de mosaïque et la cheminée de malachite à ornements de cuivre poli, aux angles et le long des murs et

(1) Voir la *Revue* du 1er mars 1889.

sur les étagères, les faïences et les émaux, les cristaux et l'orfèvrerie, les bustes et les trophées d'armes, les bronzes parisiens, les écrans chinois, les noix de coco sculptées des côtes d'Afrique et les oiseaux empaillés du Brésil et du Pérou, mêlaient leurs aspects et leurs formes, confondaient leurs couleurs, dans un vaste tohu-bohu qui éblouissait tout d'abord, et bientôt fatiguait, confondait le regard, même lorsque quelque incohérence trop massive, quelque détail malencontreux, rencontré çà et là, ne faisait pas sourire.

Mais le comte Zénon, heureux homme, avait beaucoup trop de vanité, avec trop peu de goût, pour pouvoir s'apercevoir de ces incohérences. Bien loin de là, il était disposé à trouver tout gracieux, élégant et rare autour de lui, du moment que tout était riche. Aussi, en ce moment où son *palac* favori était dans toute sa splendeur, et tout son monde sous les armes, il se sentait fier et heureux, il tenait haut la tête, se frisait la moustache et se frottait les mains, n'ayant nul souci des âmes tristes, des cœurs brisés qui se trouvent en ce pauvre monde, et estimant que, puisqu'il se trouvait ainsi glorieux, satisfait, tranquille, chacun devait être, par conséquent, satisfait et tranquille autour de lui.

Il allait s'arrêter pour inspecter la cour une dernière fois, devant l'une des fenêtres, lorsque l'une des portières de vieille tapisserie, bizarrement relevée par deux griffes de tigre à ongles de métal, se souleva doucement derrière lui, laissant passer Mme la comtesse.

Cette pauvre Madame Wanda Golubowska avait certainement été, — on le voyait toujours, — gracieuse, souriante et belle au temps de sa jeunesse. Sa taille élégante lui restait, encore svelte, mais un peu courbée, de même que la transparence aristocratique, légèrement maladive, de son teint, l'expression mélancolique et douce de son rare sourire, et le regard bleu, presque toujours voilé, de ses grands yeux rêveurs. Seulement le temps et les soucis n'avaient pas épargné ses traits fins, un peu grêles, l'épiderme délicate de ses joues où des rides se creusaient profondément, les teintes chaudes de ses cheveux d'or, maintenant d'un blanc laiteux sous sa pointe de dentelle noire. Il suffisait de jeter un regard sur cette figure pâle et discrètement attristée, pour se dire que Mme la comtesse n'avait pas toujours eu lieu de bénir le sort, malgré son titre, ses grands biens et sa somptueuse résidence; que, dans ses heures de tourments, de longue solitude, elle avait cruellement souffert, beaucoup pleuré. Mais quelles que fussent les douleurs imposées à son

cœur de femme et de mère, les scènes de déchirements intimes qui eussent marqué ses jours, elle n'avait jamais cessé d'être un véritable modèle de douceur et d'abnégation, et aucun de ses amis les plus éprouvés, les plus chers, ne l'avait entendue se plaindre.

Du reste, la comtesse Wanda, en ce moment, n'avait qu'à se féliciter de l'affabilité et des heureuses dispositions du seigneur maréchal. Car, dès qu'il la vit entrer, il se retourna vivement, alla vers elle, et, lui tendant la main, lui dit :

— Enfin vous êtes quitte de vos visites de charité au bourg!... Il me tardait de vous voir et de vous parler, vraiment. Venez, venez, ma chère amie.

Sur quoi la pauvre femme, qui s'approchait, toujours un peu courbée, releva la tête et eut un calme et timide sourire. Pour lui parler ainsi, il fallait que le comte Zénon fût bien joyeux, car il l'abordait, d'ordinaire, avec un salut froid et cérémonieux, en l'appelant, dans toute sa gravité : « Madame la comtesse. » Il tenait toujours prêt un « Madame » tout sec et tout court, pour les instants de crises et de fréquentes discussions, les occasions fâcheuses. Et pour en venir à lui dire, — comme un bon père de famille ou un simple bourgeois, — tout simplement et gracieusement : « Ma chère amie », il fallait qu'il eût la digestion bien facile et bien prompte, l'amour-propre bien satisfait, l'humeur bien calme et le cœur bien joyeux.

Aussi se hasarda-t-elle à lui adresser, tout en s'approchant, une question que, sans ce favorable accueil, elle eût probablement omise ou, tout au moins, différée.

— Me permettrez-vous de vous demander, Zénon, comment il se fait que tout ici marche si rapidement, et que nos gens aient déjà tellement avancé leur ouvrage?... Je croyais qu'après-demain seulement vous donneriez le dîner d'anniversaire pour lequel j'ai invité, en votre nom, les comtesses Lubiecka, le maréchal Dubicki et le prince Czerbatow.

— Vous ne vous mépreniez nullement; je me hâte de vous en assurer, ma chère amie. C'est après-demain, en effet, que nos invités sont attendus ici, si toutefois ils veulent bien accepter notre hospitalité modeste... Mais il est, voyez-vous, de la plus haute importance que ces travaux d'aménagement et de décoration soient dès aujourd'hui terminés. Nous aurons ce soir, je vous en préviens, à recevoir un nouvel hôte, et je désire vivement qu'ici chacun

s'empresse de lui témoigner la déférence la plus visible et la plus sincère cordialité.

A ces paroles du maréchal, qui éveillèrent peut-être en elle un soudain pressentiment, la comtesse Wanda leva la tête. Et, avant de parler, elle interrogea un instant son mari du regard.

— Il est fort naturel, continua le comte, que vous désiriez être promptement renseignée à cet égard. Aussi je m'empresse de vous faire connaître le nom de notre nouvel hôte... Nul autre que Son Excellence le général Michel Konstantinowicz Trepanow, commandant la brigade des hussards du Caucase, et aide de camp de Sa Majesté l'empereur, ma chère amie. C'est notre ami Korebski, aide de camp de Son Excellence le général Czérémetiew, qui m'annonce son arrivée, et qui se charge de nous le présenter. Car c'est au *dwór* de Lytka, propriété de notre ami, que le général Trepanow fixe sa résidence, pendant tout le temps qu'il devra passer dans nos environs.

— En vérité, Zénon! murmura la comtesse, de plus en plus troublée. Comment? ce général, ce Russe, nous est complètement inconnu, et, dès son arrivée, vous l'invitez ici?

— Si vous voulez bien prendre la peine de réfléchir un seul instant, ma bonne amie, vous verrez qu'il n'y a pas là de quoi vous étonner... D'abord ce brave général Trepanow n'est pas pour moi « un inconnu », puisqu'il m'est fortement et chaleureusement recommandé par Korebski, comme jouissant tout particulièrement de la faveur impériale, et avec cela très riche, très distingué et très intelligent... Quant à vous, Madame la comtesse, si, jusqu'à ce jour, en effet, vous ne l'avez point connu, je ne saurais trop vous prier de saisir cette occasion de faire connaissance, car le général Michel Trepanow est loin de m'être indifférent : j'ai des projets sur lui.

— Des projets? répéta la pauvre femme, de plus en plus consternée, et ouvrant de grands yeux timides.

— Oui, Madame, des projets ; et si j'ajoute que le général, en dépit de ses brillants services et de son grade, n'a pas plus de quarante-cinq ans et n'est point marié, j'augure assez de votre intelligence pour supposer que vous les devinerez bien vite. C'est en qualité de futur gendre que Korebski se charge de me le présenter... Vous comprenez, j'espère, les avantages considérables que cette alliance procurera à votre fille. Séjour fréquent à la cour, relations des plus

faciles avec la famille impériale, distinctions, honneurs, et tout ce qui s'ensuit... De même pour Alexandre, notre fils, qui entrera comme lieutenant dans la brigade de son beau-frère, dès qu'il aura atteint ses dix-huit ans, et qui obtiendra, grâce à lui, un avancement rapide.

La pauvre comtesse, tandis que son mari parlait, était devenue à chaque instant de plus en plus triste, de plus en plus pâle. A une ou deux reprises même, elle avait tressailli. Pourtant, lorsque le comte Zénon eut achevé, elle parut prendre une résolution, fit un effort et dit, en relevant la tête :

— Mais, mon ami, vous oubliez,... ne le savez-vous pas?... que notre fils n'a aucun goût pour l'état militaire. Ce qu'il rêve, c'est de poursuivre ses études scientifiques. A Wilna, où ma sœur le recevrait chez elle, il pourrait entrer prochainement à l'Université, et...

— Et vous admettrez sans doute que je prends assez de soin de l'avenir de mes enfants pour vouloir bien m'épargner vos observations, Madame. Mes résolutions sont prises, mes projets fermement arrêtés; tenez-vous-le pour dit.

— Mais, insista la pauvre mère en larmes, notre Alexandre est si jeune encore, il a toujours été si délicat!... Et puis, vous le savez, l'on parle d'une guerre...

— Inutile de vous le répéter. Alexandre, comme sa sœur, fera ce que j'ai résolu. La sagesse du père est infaillible, la volonté du père est sainte... Moi, je me charge de préparer mon fils au grade de faveur, et aussi aux devoirs, qui l'attendent. Veuillez faire de même à l'égard de votre fille, Madame la comtesse; c'est là une condition de succès des plus importantes, et que je ne saurais trop vous recommander... Moi, je saurai me conformer, pour ce qui concerne Alexandre, aux désirs de l'empereur, qui ne tient que fort peu aux savants, et aime beaucoup mieux les militaires. Vous, sachez obtenir que Winnia se conduise en fille intelligente et bien née, et cesse enfin ces simagrées de regrets et de larmes qui sont, — chacun vous le dira, — un outrage à la modestie et, de plus, une insulte à mon autorité.

— Mais songez seulement, Zénon, que la pauvre enfant était bien sincèrement, bien fortement attachée à ce jeune Pawel, son ami dès l'enfance. Elle ne songe nullement à braver votre autorité, croyez-moi, ni, — encore bien moins, — à outrager la modestie... Seule-

ment, elle ne peut pas si tôt se consoler; elle se souvient toujours, elle regrette et elle pleure. Cela passera, croyez-moi, mais ne vous fâchez pas contre elle. Les pauvres enfants étaient si confiants, si naïfs, si innocents tous deux!

— En vérité, Madame, il ne manquait plus que cela!... Vous allez maintenant vous attendrir sur le sort de votre fille et sur celui du *szlacheic* déguenillé, du misérable hobereau, qui avait l'incroyable audace de vouloir s'implanter ici, séduisant la fille et la mère pour devenir mon gendre!

— Je crois, mon ami, que vous vous trompez de la façon la plus complète. De pareilles ambitions, aussi lâches que cupides, étaient loin de la pensée de ce pauvre Zagorski. Mais, — je ne saurais trop vous le faire remarquer, — Winnia et lui étaient proches voisins, camarades depuis l'enfance. Et vous même, plus tard, aviez paru porter à ce jeune homme une affection toute particulière. A tout moment, vous saisissiez l'occasion de réclamer ses bons offices, vous lui demandiez ses conseils, vous l'attiriez ici.

— Je le crois pardieu bien, Madame la comtesse, et si vous ne devinez pas, pour ce qui concerne Zagorski, les motifs de ma conduite, c'est que vous n'êtes pas et ne serez jamais très forte en politique, assurément... Veuillez vous rappeler qu'au temps où j'invitais très fréquemment ce gentillâtre ici, où je l'admettais, en quelque sorte, à faire partie de la famille, je venais de poser, — d'abord infructueusement, — ma candidature au maréchalat, et je n'étais pas élu. Toute cette petite gentilhommerie des alentours, qui marche toujours en bottes fortes, le pied dans l'étrier, en pantalon collant et tunique à brandebourgs, la pipe à la bouche, la toque carrée sur l'oreille, le sabre rouillé à la ceinture, ne m'aurait certes pas préféré, ne m'aurait nullement choisi, si je n'avais eu dans ses rangs, pour me soutenir et m'appuyer, — pour m'aider, en un mot, à me rendre populaire, — un homme à elle, venant d'elle, un de ses préférés... Qui veut la fin veut les moyens, Madame la comtesse... J'ai assez souffert, pour ma part, de devoir inviter et héberger ainsi tous ces bruyants compères. En ont-ils fait, sous mon toit, du tapage et du désordre! Ont-ils assez mangé comme des goinfres et bu comme des tonnes, joué, juré, sacré comme de francs vauriens!... Seulement, en sortant de chez moi, ils s'en allaient contents, joyeux, repus, pleins de feu et de zèle. Celui-ci courait chez son frère, celui-là chez son grand-oncle, et cet autre

chez son parrain. Certes, pour moi, plus d'une paire de bottes percées a été usée jusqu'au bout, plus d'une vieille rosse quasi-fourbue a fourni son dernier voyage... Mais aussi, dans tout le district, on n'entendait qu'un cri : « Nommons Golubowski! c'est un bon frère et c'est un brave! Il ne fait pas le fier, morbleu! parce qu'il est comte. On rit chez lui, on boit chez lui. Votons pour lui comme un seul homme, et donnons-nous la main. » Et savez-vous à qui surtout je devais cette popularité, cet éclatant succès, Madame la comtesse?... A Pawel Zagorski, je l'avoue, qui s'était montré pour moi l'émissaire le plus fidèle, le partisan le plus dévoué.

— Et c'est ainsi que, maintenant, vous lui témoignez votre reconnaissance?

— Bon Dieu, ma chère amie, que vous êtes encore enfant! Il s'agit bien de reconnaissance dans le cas où nous nous trouvons!.. Pawel Zagorski, ce jeune drôle, devrait s'estimer fort honoré. Pendant des années entières, il a été traité ici en intime, accueilli chez moi en ami. C'était là une situation, une distinction des plus flatteuses, je l'espère, et s'il avait été moins vain, moins fat, moins sot, il aurait su s'en contenter... Mais pourquoi le fou s'avise-t-il de venir me demander ma fille? Ces chétifs gentillâtres-là n'ont pas avancé d'un cran et demeurent toujours parqués, comme de véritables moutons, dans leurs traditions d'un autre âge... Qu'est-ce que cela peut me faire à moi, homme de mon siècle, possesseur de grands biens, pourvu d'un titre et décoré de plusieurs ordres, que les Zagorskis, d'il y a trois cents ans, aient attaché à leur bonnet la plume de héron des hetmans, et, en écrasant à Konotopy les Tartares et les Musulmans, aient semé leurs os parmi les buissons de la plaine?.. Quand il s'agit de marier sa fille, qui donc songe aux archi-grands pères? Il me semble que M. Pawel Zagorski aurait pu le comprendre. Il n'a rien, il n'est rien; donc Winnia n'est pas pour lui. Mais je ne vois pas là de quoi le jeune sot peut se fâcher.

— O Zénon, pour un seul instant, réfléchissez, mettez-vous à sa place.

— Madame la comtesse, grand'merci! Je préfère garder la mienne... Tout ce que j'ai pu voir, c'est que ce Zagorski n'est, à tout prendre, qu'un piètre échantillon de nos *szlachics* du jour, sans intelligence et sans valeur, sans titres et sans terres, d'ailleurs très vains, très chatouilleux, très satisfaits de leur personne et pénétrés de leur importance, se croyant sans cesse offensés ; ne sachant rien,

ne faisant rien, mais toujours prêts à mettre le sabre au poing et la toque sur le coin de l'oreille. De pareils marauds n'ont pas assez de valeur pour qu'un homme comme moi s'en occupe, et je suis d'avis, Madame, que déjà, vous et moi, en avons beaucoup trop parlé... En somme, vous savez ce qu'en ce moment j'arrange et je désire; veuillez agir en conséquence. Et sur ce, je vous laisse, car j'ai encore bien des ordres à donner.

Sur quoi le comte, se détournant avec vivacité, se dirigea vers la porte, et sortit, sans même regarder la pauvre femme. Alors elle se laissa aller, tout éplorée, sur un fauteuil, joignit les mains, courba la tête. Puis, comme elle entendait les pas légers et la voix fraîche de son enfant chérie, tout près de là, dans le vestibule, elle fit un effort, et s'essuya les yeux.

IV

Le soleil couchant versait de grandes clartés rouges sur le sommet touffu des arbres du jardin, et les teintes nacrées du crépuscule s'étendaient dans la plaine, lorsque le comte Golubowski, pour la vingtième fois peut-être depuis le déclin du jour, vint se placer en haut des marches du perron et, ajustant son face-à-main, regarda au loin sur la route.

C'était comme un étroit ruban grisâtre déroulé dans la steppe verte, que quelques chênes nains isolés et quelques buissons grêles frangeaient au hasard, çà et là. Depuis trois quarts d'heure environ, rien n'y avait paru ; de là, secrète émotion, croissante anxiété, tourmentant ce pauvre comte. Soudain son visage se colora, et la main qui tenait le lorgnon d'or émaillé eut un tressaillement fébrile. Bien loin de là, à l'horizon, il voyait enfin apparaître un atome mouvant, un point noir.

Bientôt cet objet indistinct, inconnu, qui poudroyait vaguement comme un gros grain de sable, s'approcha avec rapidité, se détacha nettement, se dessina, grossit. Et M. le maréchal, concentrant dans son monocle toute la puissance de son œil et de son attention, aperçut enfin, à sa grande satisfaction, une calèche que traînait un rapide et brillant attelage.

Six chevaux d'Ukraine, en effet, de taille médiocre, de membres grêles, mais fièrement cambrés, lestes et pleins de feu, à la crinière lustrée, flottante, à la queue ondoyante balayant la poussière du chemin, galopaient au-devant de la légère voiture armoriée, vers

laquelle tous les ambitieux espoirs du comte s'envolaient en ce moment. Dedans l'élégant équipage, tout ce que l'on pouvait distinguer, c'était un miroitement superbe, une éblouissante confusion de dorures et de couleurs. Grands cordons bleus et rouges et grosses épaulettes, larges panaches blancs flottant aux grands chapeaux de cour, et plaques émaillées, croix, crachats, décorations mêlant leurs scintillements, leurs feux sur le fond sombre des uniformes, voilà ce que le soleil couchant éclairait tout d'abord.

Et c'en était assez pour que le visage du comte Zénon s'animât, s'allumât, resplendît; pour qu'il se redressât encore plus fièrement, jetant un dernier regard sur la pointe de ses escarpins vernis, sur les boutons de diamant de sa chemise, sur le devant bien cambré de son frac et la blancheur de ses manchettes, et pour qu'il s'écriât enfin, en se tournant vers l'intérieur du vestibule.

— Madame la comtesse, voici nos hôtes!.. Winnia, avant toutes choses, souvenez-vous, je vous prie, que vous devez vous montrer gracieuse à l'égard de nos invités.

Des deux femmes attristées qui, près de là, brodaient, dans le petit salon, leur rideau de guipure, naturellement aucune ne répondit. Et comme le fracas étourdissant des claquements de fouets, éclatant en détonations, retentissant en grêle, pétillant en fusées, annonçait l'arrivée de la calèche au seuil de la grande cour, M. le comte Zénon, maréchal du district, descendit deux degrés pour recevoir ses hôtes.

Ce fut, on le conçoit, l'ami Korebski, grand officier maigre, efflanqué, tanné, bronzé, ayant perdu un bras et approchant la cinquantaine, qui s'avança d'abord et présenta, selon toutes les formes, Son Ex. le général Michel Konstantinowicz Trepanow, commandant les hussards du Caucase. Sur quoi M. le Maréchal témoigna à son visiteur une sympathique déférence, un empressement que l'expression de son visage transporté, radieux, était loin de démentir, certes.

Mais c'était au salon que la présentation officielle, définitive, devait nécessairement s'accomplir, avec toutes ses formes et ses cérémonies. Ce fut donc là aussi que l'on put se voir mieux, s'observer davantage, et que les deux affligées, la jeune fille et surtout la mère, tout en multipliant les révérences, examinèrent le nouveau venu.

C'était un homme d'aspect robuste, de taille droite et bien prise,

aux manières aisées, à la contenance ferme et tranquille, dont l'extérieur était rigoureusement correct, et plutôt engageant. Ainsi que l'avait annoncé le comte Zénon, il ne paraissait guère avoir dépassé la quarantaine, et ses yeux bleus un peu froids, mais très clairs, son teint brun fort uni, ses traits assez fins, réguliers, sans grande expression toutefois, ses cheveux châtains très épais, coupés court, composaient un ensemble qui, à tout prendre, n'avait rien de désagréable.

Il en était de même de sa conversation, qui, suivant les grandes traditions des salons de Pétersbourg, était un assemblage toujours correct, parfois intelligent, mais en somme complètement disparate, incohérent, confus, de toutes les questions du jour : artistiques, littéraires, scientifiques, sociales, religieuses, mondaines, économiques, financières ; s'éveillant au moindre mot, se déroulant comme un torrent qui coule, et finissant par entraîner les auditeurs, et le discoureur lui-même, à cent lieues de son point de départ, dont il ne se souvenait plus.

Aussi le général, en sa qualité d'homme de cour et d'homme du monde, né et formé à Pétersbourg, parlait presque toujours français, et, — même lorsqu'il employait, de ci de là, sa langue natale, — ne laissait guère passer une période de trois à quatre phrases, sans y insérer tout du moins, — comme un bouton de rose dans un tapis de mousse, — quelques mots de français, d'italien ou d'allemand. Rien de ce qui compose ou embellit la vie affairée des salons ne lui était étranger ; même sans son habit galonné, son chapeau à panaches et ses décorations, il se fût trouvé à la hauteur de toutes les circonstances. Selon les besoins du moment, il dansait, jouait, discourait, saluait, chantait, dessinait, posait, rimait, sportait, flirtait, avec la même complaisante facilité et la même suffisance.

Aussi, dès les premiers instants de cette intéressante visite, le comte Zénon fut-il charmé, véritablement ébloui, par la merveilleuse abondance et la diversité de sa conversation. En effet, ayant commencé par de sagaces observations sur les machines à vapeur, à propos d'une réflexion du propriétaire sur l'exploitation agricole, il avait trouvé moyen d'en venir, sans trop d'incohérence, à un exposé fort caractéristique de la philosophie de Kant et de Schopenhauer. Partir de là par une appréciation plus ou moins ingénieuse de la musique de Weber et des opéras de Rossini, pour en

venir aux lagunes de Venise et au Baptistère de Florence, pour continuer par une étude approfondie des chevaux de course et des jockeys anglais, et terminer par de hautes considérations politiques et sociales sur la révolution française, n'avait été, pour cet intelligent causeur, que l'affaire d'un moment, et avait fait, à ce gros provincial ahuri de comte Zénon, l'effet d'un splendide bouquet couronnant un feu d'artifice.

Aussi, entraînant un moment son ami Korebski dans l'embrasure d'une croisée, il n'avait pu s'empêcher de lui témoigner, sur l'heure, son joyeux étonnement et sa sincère admiration. Sur quoi l'autre, ravi du succès de son protégé, s'était contenté de répondre, d'un air tranquille et négligent, le pouce passé sous le revers de son habit chamarré, et faisant cliqueter, du bout des doigts, ses plaques et ses croix sur sa poitrine :

— Mais il n'y a là rien d'étonnant, mon cher, je vous assure. Je vous ai dit que Michel Konstantinowicz est un homme du meilleur monde. Il se tient toujours fort au courant des choses de la politique et de la littérature étrangères... Vous pourriez voir sur sa table de travail le *Times*, la *Kölnische-Zeitung* et la *Revue des Deux-Mondes*. Depuis dix ans, il est abonné au *Journal des Débats*.

En effet, le général Trepanow était, pour le *Journal des Débats*, un abonné sérieux et fidèle; ce que l'on nommait alors à Pétersbourg, « un libéral ». Mais cela ne l'empêchait pas de faire donner, à l'occasion, à ses paysans les coups de bâton comme pluie, à ses soldats les coups de fouet et de verges comme grêle. Ces épidermes grossières et ces cerveaux obtus ont absolument besoin, disait-il, de précieux stimulants de ce genre. Et, à cet égard encore, ce général intelligent se montrait vraiment libéral.

Cette libéralité de Son Excellence s'étendait jusqu'au tapis vert. Dans les salons et les cercles de Pétersbourg où, jour et nuit, les cartes pleuvent dru, les portefeuilles se gonflent et se dégonflent et les fortunes s'envolent, le général Trepanow était avantageusement connu pour l'extrême facilité avec laquelle il jouait, perdait, regagnait, reperdait, bref, risquait sur une seule carte ses roubles, ses actions, ses terres, ses serfs, ses équipages, ses chevaux, ses chiens, ses laquais, et même ses amours. On l'appréciait d'autant plus pour cette fastueuse complaisance, que le jeu, par lui-même, ne semblait guère le passionner très vivement. S'il jouait, c'est que les cartes étaient, dans ce monde élégant, une chose tout à fait bien portée,

une chose reçue; c'est qu'il n'eût voulu, pour rien au monde, s'exposer, par un refus malencontreux, à être compté parmi les ours de Sibérie ou les naturels du Caucase, alors que le grand-duc Serge ou Nicolas lui proposait, après boire, une partie de préférence, ou quand la belle comtesse de Donnersmark, cousine du diplomate, l'attendait pour le whist qu'elle allait commencer.

Quant à ce qui concernait les mœurs et le caractère du général, soit qu'on l'observât peu, soit qu'il ne se livrât point, les avis, même de ses plus proches connaissances, étaient loin d'être unanimes. Les uns ne voyaient en lui qu'un fat, très correct, mais très borné; espèce de perroquet possédant à fond tous les secrets du beau langage, et capable de risquer dix fois sa peau et de vendre vingt fois son âme, pour quelque titre bien ronflant, quelque éclatant succès de cour. D'autres affirmaient, qu'en dehors de son extrême vanité et de son attachement puéril aux usages et aux lois du monde, le général ne manquait pas de droiture et de loyauté, et avait fait preuve parfois d'un sens très pratique et très sûr, que rehaussait encore à l'occasion une sincérité parfaite.

Mais le comte Golubowski était, en ce moment, trop fier et trop heureux pour se préoccuper de tous ces détails, pour vouloir explorer tous les coins et recoins de l'être physique et moral de son gendre futur, avec lequel, pensait-il, Winnia, en femme sage et bien née, aurait tout le temps de faire connaissance après son mariage. Ce qui le réjouissait, l'éblouissait, le plongeait de plus en plus dans une délicieuse extase, c'était d'entendre ce brillant général, — que jamais il n'aurait connu sans son inappréciable ami, — parler des derniers bals de la cour, pour lequel il avait été nommé chevalier d'honneur de l'impératrice, et où il avait dansé la première polonaise avec la princesse de Hesse, femme du grand-duc héritier; puis de ses terres dans le gouvernement de Kostroma, d'où il tirait des laquais et des cochers tels qu'on n'en voit pas au monde, et de ses serfs du gouvernement de Wiatka, dont il faisait des piqueurs et des jockeys à faire pâmer d'envie tous les mylords anglais.

— Et dire, pensait le comte, en écoutant tous ces éblouissants racontars et se frottant les mains, que, lorsqu'il me vient sous la main un semblable parti pour ma fille, cette malheureuse enfant et sa folle de mère sont assez insensées pour croire que j'aurais pu la donner à ce misérable hobereau!

A vrai dire, le pauvre Pawel Zagorski, en cette circonstance, n'éveillait dans l'esprit du maréchal qu'un souvenir bien fugitif. Mais il n'en était pas de même pour Winnia, sa fidèle petite amie.

Assise près de la fenêtre, toute frêle et mignonne dans son grand fauteuil, la tête tristement inclinée, les mains croisées sur ses genoux, elle songeait, soupirait, et se disait que le sort était bien dur et elle bien malheureuse. De tout cet élégant babil et ces histoires des salons, elle n'entendait rien, qu'un bruit vague et confus qui berçait sa tristesse. Son cœur avait pris le deuil, sa pensée était loin.

Quant à la comtesse, en sa qualité de femme du meilleur monde, et aussi de mère prudente et de personne raisonnable, elle examinait avec soin, écoutait avec attention, cet homme auquel allait être confié l'avenir, le bonheur de sa fille. Elle ne le trouvait point si terrible ni si désagréable, après tout, et elle commençait à se dire que son mari, dans son orgueil de père aristocrate, pouvait fort bien avoir raison.

Le comte Zénon, en attendant que le souper fût servi, avait proposé une promenade sous les beaux acacias du jardin, pour voir de là la steppe dans sa grandeur immense, empourprée des derniers rayons du soleil à demi voilé de ses lointaines vapeurs rouges. Dès les premiers pas qu'il fit avec ses hôtes sur la terrasse, il fut heureux d'entendre le général lui dire, avec un accent convaincu :

— C'est réellement un bien beau pays que le vôtre, Monsieur le comte. Immensité d'aspect, richesse de couleurs, puissance de végétation, tout s'y trouve réuni pour assurer l'aisance et le bien-être des possesseurs, aussi bien que pour inspirer un poète et pour tenter un peintre... Pour mon compte, la vue de cette calme et verte immensité me repose, me rajeunit, me ranime, et je me sens tout disposé à y passer de bons moments.

— Croyez, Monsieur le général, que nous nous estimerons heureux si nous pouvons parvenir à vous en procurer d'agréables... Sera-ce au moins pour un temps suffisant que nous aurons l'honneur de vous posséder chez nous?

— C'est à moi que l'honneur est fait, — interrompit aussitôt le galant Trepanow, se tournant avec vivacité du côté où s'avançaient, en silence et se tenant la main, Winnia et la comtesse. — Mais, comme le ministre m'a accordé cinq à six mois de congé pour me

remettre des fatigues de ma dernière campagne au Caucase, je puis disposer de moi et de mon temps de la façon qui me semble la plus agréable. C'est vous dire, n'est-ce pas? qu'on me verra souvent chez vous.

— Oh! Monsieur, vous êtes un flatteur... Mais ce n'est pas *souvent*, c'est *toujours* qu'il faudrait dire. Ne consentirez-vous pas à accepter, sous notre toit de famille, pour quelques jours au moins, notre modeste hospitalité?

— C'est là, Monsieur le comte, un honneur qui doit être réservé aux vieux amis, et dont je n'ai pas encore eu le loisir de me rendre digne. Mais, comme je résiderai, — la plupart du temps, du moins, — assez près d'ici, à Lytka, avec notre bon Korebski, je pourrai profiter largement de vos offres bienveillantes, et, — aussi souvent que vous le permettrez, — me présenter chez vous.

— C'est cela : promettez-moi, du moins, que nous aurons le plaisir et l'honneur de jouir bien souvent de votre gracieuse compagnie... Croyez-moi, les distractions ne nous manqueront point, bien que nous soyons à la campagne. D'ici à peu de jours d'abord, la saison des chasses va commencer. Nous avons les forêts de Dubna, à 3 milles d'ici, où nous organiserons des courres et des battues splendides. Après cela, de petits dîners soignés, de gentils menus de gastronomes. Quand on a tué force gibier, il faut bien qu'il se mange, et un ou deux bons plats sont nécessaires au chasseur leste et vaillant qui, dès l'aurore, a galopé. Puis, pour attirer ici en masse la jeunesse des environs, j'aurai bien soin d'annoncer que, chez moi, tous les jours l'on danse. Et vous verrez tout ce qu'il en viendra, d'aimables et gracieuses jeunes filles, de valseurs, de beaux cavaliers! Oh! général, vous pourrez en diriger à votre gré, toute la nuit, de ces quadrilles et cotillons, de ces mazurkes et de ces polonaises! Ce ne seront pas, il est vrai, vos grands bals de Pétersbourg, où vous conduisez l'impératrice et dansez avec des princesses. Mais vous reconnaîtrez malgré cela, j'en suis certain, que nos jeunes filles d'Ukraine sont encore assez gentilles... Et puis l'on dira des vers, on fera de la musique. Avec cela et quelques parties d'écarté, de whist et de préférence, l'on ne courra peut-être pas le risque de s'ennuyer.

— Comment donc? Mais c'est un véritable enchantement que vous me présentez là. C'est le rêve des bienheureux, c'est le paradis sur terre! Rien n'y manque, car déjà, je le vois, les anges y sont,

acheva, de sa voix la plus discrète et la mieux timbrée, le galant général, s'inclinant légèrement et se tournant du côté où la mère et la fille, près de lui, s'avançaient en silence, effleurant, de leurs tuniques de satin et de leurs volants de mousseline, le gazon velouté et les buissons en fleurs.

La comtesse, pour sa part, ne prit point mal le compliment, qu'elle accueillit par un gracieux sourire. Quant à Winnia, toujours immobile et silencieuse, elle ne parut pas l'entendre et n'y répondit point. C'est que, de ce coin de la terrasse, au détour d'une allée, en suivant du regard la longue ligne verte des touffes d'hortensias et des rosiers en fleurs, elle apercevait, devant elle, tout au bout du jardin, la voûte des grands tilleuls, les branchages grêles de la haie... C'était là, là qu'elle avait vu, peut-être pour la dernière fois, Pawel le bien-aimé, l'ami des jours d'enfance. Que pouvaient donc faire à ce cœur blessé, sanglant, ces galanteries d'un étranger, ces mots vides, ces vains hommages, quand cette chère image se dressait là, si près, et le bonheur si loin!

Seulement, au moment où l'on se pressait pour rentrer, hâtant le pas sous les charmilles, le maître d'hôtel venant annoncer que le souper était servi, Winnia, tandis que sa mère acceptait le bras du général, surprit le regard de son père, fortement attaché sur elle. Il y avait, dans ce regard, tant de désappointement et de dépit, de menaces muettes et de colère concentrée, que la pauvre jeune fille tressaillit, courba instinctivement la tête et pâlit plus encore. Il ne fallait pas, malgré tout, irriter ce maître et ce père qui, une fois sous *son* toit, chez *lui*, avait certainement le droit de proscrire, et pouvait encore se croire celui de commander.

Aussi, pendant le souper, fit-elle un grand effort pour répondre aux prévenances, aux paroles flatteuses du général par quelques mots timides et doux, une fois même par un sourire. Sa mère la remercia, en s'éloignant de table, par un serrement de main bien tendre, que personne ne put voir. Mais Michel Trepanow n'en avait pas moins remarqué la pâleur et l'affaissement de la jeune fille, si différente des vives et capricieuses créatures avec lesquelles il flirtait dans les salons de Pétersbourg. Et quand, plus tard, la nuit venue, il reprit, dans son brillant équipage, le chemin du *dwór* de Lytka, il ne manqua pas de dire à l'ami Korebski, après lui avoir communiqué ses différentes observations sur le *palac* du comte Zénon,

l'empressement et l'affabilité de ses habitants et le calme intérieur de la famille.

— Seulement, une chose qui m'étonne et m'inquiète, mon cher!... Comment expliques-tu cette distraction apparente, cette tristesse, cette pâleur de Mlle Golubowska? Ne dirait-on pas qu'elle porte en elle-même une souffrance vive, une peine secrète, qu'elle ne peut parvenir à cacher à tous les yeux? Quoique je sache bien qu'il n'y a, le plus souvent, rien que de fort explicable et de très innocent dans tous ces gros secrets et ces petits chagrins de jeune fille.

— Et tel est précisément le cas pour ce qui se passe ici : tristesses d'enfant que tout cela. Quelques rêves sans but, des vapeurs et peut-être un peu de chlorose... Après cela, mon cher, il faut bien que je vous l'avoue, notre ami Zénon, dans son intérieur, n'est pas commode tous les jours. Il aime assez jouer au tyran, il se plaît à parler en maître... Probablement il avait grondé un peu haut avant notre arrivée, et il n'en fallait pas davantage, — chose assez naturelle, du reste, — pour gâter l'humeur de ces dames, avant et pendant le souper.

— Oui, cela se comprend. Mais alors c'est un homme bien dur, que ce comte Golubowski. Comment se fait-il qu'il rudoie et terrifie, qu'il harcèle et qu'il gronde ces deux pauvres femmes, qui paraissent si modestes, si calmes, si sensées, et surtout cette enfant charmante, dont le sourire est si timide et les yeux sont si doux?

— Bast! Petits détails de ménage, niaiseries que tout cela! A quoi bon nous en occuper?... Ce qu'il faut à cette petite Winnia, c'est un mari aimable, bien né, intelligent, point trop fatigant; avec cela, de goûts aristocratiques, d'humeur commode. Et puis une émancipation définitive de la tracasserie paternelle : quelques saisons à Karlsbad, à Vichy, à Ostende, et un hiver à Pétersbourg. Alors nous la verrons ouvrir ses ailes comme un sylphe, et fleurir comme une rose. Et je serai on ne peut plus content, pour mon compte, de vous voir cueillir promptement cette rose-là, mon bon Michel.

En parlant ainsi, Korebski, croisant les bras et se renversant en arrière, eut un sourire significatif en se tournant vers son compagnon, puis arrêta vaguement son regard sur l'étendue de la steppe, morne et grise à cette heure sous les rayons tremblants des étoiles, sur ce doux et silencieux berceau des jours d'enfance, d'où, quelques jours auparavant, le pauvre Pawel s'était enfui, seul et désespéré.

V

Sous le brouillard d'automne, au déclin du jour qui baissait, le petit *dwór* de bois et de chaume de la veuve Zagórska, isolé dans un coin de la steppe à l'ombre de quelques buissons, paraissait bien désolé, bien triste. Les longues traînées de mousse, qui plaquaient la paille du toit, avaient perdu leur fraîcheur et leur velouté du printemps, et, sous les rayons rouges de l'été, avaient pris des teintes grises. Plus de hautes tiges de chanvre en fleurs, plus de guirlandes de houblon dans le petit jardin ; le vent d'automne, âpre et piquant, avait tout balayé en passant sur la steppe, ne laissant après lui que des branches dépouillées et des amas de feuilles mortes qui frissonnaient sur le gazon.

Dans la cour, fermée par un petit mur bas, verdi d'humidité, presque croulant, autour du tas de fumier, les poules picoraient encore, et les pigeons, pour chercher leur pâture, quittaient leur abri sur le toit. Parfois aussi s'élevait, de l'étable au toit décrépit, le beuglement mélancolique et lent des deux vaches de la veuve, lorsque Magdusia, la petite servante, tardait trop à les laisser sortir pour brouter leur maigre pitance aux buissons du chemin. Mais jamais plus l'on n'entendait vibrer, dans l'écurie, éclatant et rythmé comme le chant d'un clairon de guerre, le hennissement de Kruk, le beau cheval du Don, le compagnon du jeune Cosaque. Le cheval et le maître à cette heure étaient loin ; plus rien que la tristesse, les longs regrets, l'isolement et l'abandon sous le toit de la veuve. Pourquoi donc faut-il que les jeunes, par une fatalité cruelle, fassent porter aux vieux la peine de leurs amours ?

C'était là ce que se disait, assise devant son rouet, dans son vieux fauteuil de paille, la pauvre Tekla Zagórska, en pensant à son fils. D'ailleurs, est-ce que ce malheureux Pawel, cet ingrat, cet absent, n'était pas toujours là, vivant, dans sa pensée ? Chaque fois que, la nuit d'avant, elle était parvenue à sommeiller, elle l'avait vu dans ses songes, tantôt souriant, tantôt sombre, et il l'avait réveillée en lui baisant la main. Tout à l'heure, tandis qu'elle lisait ses Heures, elle le voyait encore. Et c'était parce qu'elle craignait d'offenser la Vierge et Jésus en mettant dans leur Paradis ce beau et fier jeune homme, qu'elle avait laissé là, avec une componction sincère, ses lunettes branlantes à brins d'écaille et son gros livre margé de rouge dans son enveloppe de drap noir.

D'ailleurs, chaque fois qu'elle pensait à lui, elle avait toujours dans les yeux de grosses larmes qui s'amassaient une à une, qui l'aveuglaient sans pouvoir couler, lentes, brûlantes, lourdes; de vraies larmes de mère. Dès lors à quoi bon chercher les mots de prière et de bénédiction sur la page? En ce moment, son cœur blessé ne pouvait les comprendre, et son regard ne les distinguait plus.

Elle avait donc abandonné le livre, le fermant avec un soupir. Et pour ne pas laisser oisives ses pauvres mains jaunies qui tremblotaient pourtant de chagrin et de vieillesse, elle avait approché d'elle son rouet, avait repris le fil et le tournait, le tordait entre ses doigts séchés, fixant machinalement ses regards devant elle sur la grosse teillée de chanvre.

Tout en filant, tout en rêvant, elle secouait douloureusement la tête, tandis que son pied, par un petit mouvement monotone, pressait dans son élan la pédale du rouet. A quoi bon travailler, pourtant, quand on est si vieille et si seule? Pour qui cet effort de sa volonté, cette œuvre de ses mains? Où donc était le but, la joie, la satisfaction dernière? Oh! elle se rappelait bien le jour où elle avait choisi, après la récolte, à l'automne, les paquets les plus fins, les plus dorés, du chanvre de son enclos. C'est que Pawel, la veille au soir, bien tard, était retourné, tout triomphant, tout fier, du *dwór* de Holuba; c'est qu'il s'en était venu, encore ému et palpitant, passer ses bras autour du cou penché de sa vieille mère, et qu'il lui avait dit, d'une voix basse et tremblante, en mettant, l'heureux qu'il était! un baiser dans ses cheveux :

— O mère, bénissez-moi, réjouissez-vous avec moi... Je n'ai plus rien à désirer, à craindre, maintenant. J'en suis sûr, Winnia m'aime... Elle ne me l'a pas dit, mais ce n'est pas nécessaire, car je le vois si bien!... Il y avait tant de jeunes gens riches, élégants et titrés, de fiers et beaux cavaliers, aujourd'hui chez le comte... Mais qu'importe? c'était à moi qu'elle souriait toujours. Et, quand nous avons eu fini notre dernière mazurka, alors qu'elle allait me quitter, sa petite main a serré la mienne... Rien qu'un seul mouvement, si rapide, si doux, si pur!... Et maintenant, vous voyez, mère, je vis, je ris, j'espère, j'attends, je suis heureux! Je trouverai bien moyen de renverser les obstacles, de vaincre la pauvreté. Nous vous ferons, ne craignez rien, la vie bien douce, la maison bien gentille et la vieillesse belle.

Là-dessus Pawel était parti, surveillant les semailles, chassant

les lièvres, courant les champs, vivant et rêvant de son bonheur. Et la mère, confiante aussi, heureuse aussi, se laissant prendre à cette magie souveraine et trompeuse de la jeunesse et de l'amour, s'était glorifiée de ce triomphe de son fils, avait pris comme un avant-goût des joies qu'ils devaient attendre, et avait fait, à part elle, ses petits projets d'avenir.

Elle s'était dit tout d'abord que, puisqu'elle était pauvre et ne pouvait pas, hélas! donner d'argent, elle se sentirait bien contente et presque fière, tout du moins, de pouvoir fournir du beau linge au jeune ménage. En conséquence, elle avait soigneusement examiné toute sa récolte de chanvre, fait son choix d'écheveaux les plus fins, les plus blonds, et, sans perdre un moment, s'était mise à filer.

Elle ne se faisait cependant pas de vaines illusions, la bonne vieille Tekla. Dame, elle savait bien que la belle et forte toile, un peu jaune et crèmeuse, à odeur d'iris et de muguet, qu'elle placerait avec un certain orgueil dans la grande armoire de chêne, la veille du mariage de son fils, ne pouvait soutenir la comparaison avec les fines batistes de Vienne et de Paris, les tissus élégants, brodés, à petits plis, à dessins, à jours, dont se composerait le trousseau commandé par la comtesse. Mais chacun fait ce qu'il peut et donne ce qu'il a; selon le vieux proverbe polonais, le petit gentilhomme, dans son enclos, est égal au palatin en son castel et au roi sur son trône. D'ailleurs, il est bon, dans un ménage, de soutenir l'élégance par la solidité. Et il était bien certain que les bons draps de maître, un peu rudes et grenus, parfumés de lavande; les taies d'oreiller relevées d'un simple entre-deux au crochet; les larges serviettes brodées, à la mode russe, de grands dessins bleus et rouges, ne s'en iraient pas vite, et dureraient encore, lorsque toutes ces batistes, ces tulles et ces jaconas seraient depuis longtemps usés.

Voilà ce qu'elle s'était dit alors, la pauvre mère bercée d'un rêve... Maintenant elle ne s'abusait plus, tout cela était bien fini; les rêves et les projets étaient loin.

— Seigneur Jésus, ce n'est plus le trousseau de mon Pawel, ses draps de marié, que je file à présent; c'est mon linceul, peut-être, se disait-elle, en penchant son front pâle sous ses tresses grises.

Puis un frisson douloureux la prit, la courba plus encore, et elle murmura, tandis qu'elle sentait ce courant froid glacer ses veines :

— Et pourvu, mon Dieu, pourvu que ce ne soit pas le sien!

Au milieu de cet accès de terreur sans raison et sans cause, qui

lui étreignait le cœur et lui pressait le front, elle releva pourtant la tête et s'efforça de se calmer, en entendant des pas pesants sur les pavés devant la porte, tandis que la voix grêle de Magdusia, la petite servante, s'élevait dans le corridor.

— Madame, une visite pour vous... C'est le P. Prokop, le bon Père.

Alors elle quitta son fauteuil, essayant un sourire. Le vieux moine, en cet instant, paraissait sur le seuil.

— Loué soit Jésus-Christ, dit-il, s'avançant vers la veuve.

— Dans les siècles des siècles, murmura-t-elle, de sa voix frissonnante encore, s'inclinant humblement pour lui toucher la main.

Puis elle se détourna pour avancer le fauteuil, qu'elle poussait d'une main, tandis que, de l'autre, elle essuyait sur ses joues de grosses larmes.

Le vieux moine, avant de s'asseoir, la regarda quelques instants, calme et silencieux.

— Encore triste et découragée, à ce que je vois, ma pauvre fille, dit-il ensuite, après avoir, lui aussi, étouffé un soupir. Il faudrait pourtant se soumettre à la volonté du bon Dieu... Ce malheureux Pawel, en vérité, nous cause à tous bien des peines... Et je vous apporte, cependant, pauvre mère, de bonnes nouvelles de lui, et... encore quelque chose de plus... Tenez, voyez... soyez heureuse!

En parlant ainsi, le P. Prokop, ayant plongé la main dans la poche de son ample tunique brune, en retirait lentement, par degrés, avec le sourire à la fois naïf et malin d'un enfant qui s'amuse, une enveloppe sur laquelle la veuve arrêtait ses regards, soudain brillants.

— Pawel vous a écrit? Il vit? Oh! quel bonheur!... Où est-il? Que fait-il?... Il pense à nous toujours? Il n'a pas encore oublié son pays, sa maison, sa vieille mère?

— Non, non, rassurez-vous, et réjouissez-vous aussi... Pawel, qui est mon ancien élève et, de plus, un brave et honnête garçon, n'a oublié personne. Comme il se trouvait loin de nous, sans emploi, sans argent, sans moyens d'existence, il a fait ce qu'un jeune homme, à mon avis, un fier et vaillant Cosaque, peut faire de plus sensé... Il s'est engagé, bonne mère... Maintenant il a sa place dans les rangs de l'armée turque; il fait partie de la division qui occupe la rive droite du Danube, sous les ordres d'Omer-Pacha. Il paraît, jusqu'à présent, satisfait de son sort; il va et vient, à cheval, du

matin au soir; il agit, il vit, il obéit, il pense, il est actif et brave... Voyons, au bout du compte, réfléchissez bien, bonne mère, puis dites-moi si ce n'est pas là tout ce que nous pouvions désirer de mieux pour lui?

Mais la pauvre Tekla ne paraissait point partager, à cet égard, la joyeuse confiance et la satisfaction du moine. Elle avait laissé tomber ses mains maigres sur ses genoux, secouait douloureusement la tête. Et ses regards redevenaient humides, après avoir été, pendant la durée d'un éclair, animés et brillants.

— Dans l'armée! et la guerre! murmura-t-elle enfin, d'une voix entrecoupée par des soupirs d'angoisse. Mais c'est sa mort qu'il va chercher, si loin, dans ces batailles... Que fait-on à la guerre, mon Père? Vous le savez bien... On se cherche, on s'attaque, on se déchire, on se tue... Je me le disais bien : je n'ai plus de fils, pauvre femme... Pawel, désespéré, veut mourir, et il s'est engagé.

— Allons, allons, bonne mère, vous allez un peu trop loin, vraiment, dans vos regrets et vos terreurs. Savez-vous bien que vous avez une façon désespérante d'envisager les choses? Tous ceux qui vont à la guerre n'y laissent pas leurs os, Dieu merci! Autrement, chère madame Zagórska, vous ne me verriez pas ici, moi qui vous parle. Dans ma jeunesse, moi aussi, je n'ai pas manqué quelques bonnes occasions de sentir l'odeur de la poudre, et marcher au bruit du canon... Et, à la guerre, on peut avoir, soyez-en sûre, des hasards favorables, de bonnes chances qu'on n'a point ici... Un brave garçon comme notre Pawel, robuste, déterminé, vaillant, peut compter, — au temps où nous sommes et dans l'armée où il est, — sur un avancement rapide... Qui sait si, dans deux ou trois ans d'ici, vous ne le reverrez pas, mère, avec des épaulettes d'or, un képi à plumet, et une épée de colonel, enfin, qui fera bon effet à son ceinturon, et qu'il aura bravement gagnée?

Mais, en dépit de toutes ces joyeuses assurances, le front assombri de la veuve ne se déridait pas.

— Vous me parlez, mon Père, d'avancement rapide, de fortune possible, reprit-elle avec un soupir. Mais, malheureux enfant qu'il est, où va-t-il les chercher?... Chez ces mécréants, chez ces Turcs, qui ont l'âme aussi noire que leurs grandes affreuses barbes qu'ils ne coupent jamais! Est-ce que c'est là la place d'un chrétien, d'un enfant de l'Ukraine, dont les pères, aux temps heureux, ont combattu sans cesse contre ces infidèles, leurs plus féroces ennemis?

— Oh! pauvre bonne mère, répondit le P. Prokop, en secouant sa grosse tête barbue, avec un sourire compatissant, voilà ce que c'est de vivre ici, toute seule, sans bruits et sans échos, dans votre petit coin perdu. Vous n'êtes plus du monde d'à présent; vous ne savez plus ce qui s'y passe... Mais c'est avec ces Turcs à l'âme noire, ces mécréants, comme vous les appelez, que notre jeunesse polonaise d'à présent, se ligue contre la Russie... Si vous saviez, ils y sont tous : les Chojecki, les Czajkowski, les Nekrasa, les Polytyllo, les Drohojowski... Omer-Pacha, leur brillant général, qui les instruit et les dirige, n'est pas un Turc, croyez-le bien; c'est un brave colonel autrichien, mère, rien que cela. Et si je ne vous fais pas connaître son véritable nom, c'est que, d'abord, cette information vous serait complètement inutile, et ensuite parce qu'il y a des convenances qu'il importe de ménager, pour éviter de mettre d'autres nations en guerre... Allez, mère, notre Pawel se trouvera là en belle et vaillante compagnie. Et pour lui, cela vaut mieux, certes, que de rester ici dans l'ombre, à gémir et à soupirer... Du reste, voici sa lettre, et vous verrez, à votre loisir, ce qu'il dit, ce qu'il pense. La même enveloppe contient quatre feuillets : deux pour moi, deux pour vous. Et comme notre couvent se trouve toujours servi le premier, étant sur la grande route, c'est à moi que Pawel a adressé toutes ces bonnes nouvelles, sachant bien que je ne tarderais pas un moment à prendre en main mon bâton et rattacher mes sandales, pour venir sans délai vous les communiquer.

— Oh! oui, cher Père, vous êtes, je le sais, bien compatissant, bien bon, reprit Mme Zagórska, profondément émue. Vous comprenez la tristesse, les vives et amères douleurs d'une pauvre vieille abandonnée comme moi, qui n'a plus ni amis, ni fortune, ni mari, ni enfant; plus rien que des regrets et des souvenirs, et pas un espoir en ce monde.

— Vous vous trompez, ma fille... Il faut toujours espérer, sinon en la justice des hommes, du moins en la miséricorde et la paternelle bonté de Dieu... Maintenant vous avez les lettres; lisez-les à loisir, tâchez d'y puiser un peu de consolation, de force, de confiance. Et lorsque vous répondrez à Pawel, ne le découragez pas, croyez-moi; laissez-le suivre son chemin. Nos propres idées, nos projets, nos travaux, nos efforts, ne servent pas à grand'chose dans ce pauvre monde-ci. Nous nous agitons, Dieu nous mène.

Le P. Prokop allait s'éloigner, cherchant dans le coin son

bâton, et troussant lestement les plis de sa longue robe de bure, lorsqu'une pensée soudaine parut traverser l'esprit de Mme Zagórska, dont le front s'assombrit de nouveau, tandis qu'elle faisait un pas vers lui.

— Mais pourrais-je vous demander... Ne serai-je pas indiscrète, mon bon Père? Enfin, avez-vous été, dans ces derniers temps, au *dwór* de Holuba, chez M. le maréchal, et savez-vous ce qui s'y passe? Pour moi, vous le comprenez bien, je n'oserais plus m'y présenter. Seulement j'ai vu cette chère petite Winnia avec sa mère, à la messe, l'autre jour. Et je me suis senti, vraiment, le cœur serré. Elles paraissaient si tristes toutes deux, la pauvre enfant était si pâle!

— Je ne pourrais rien dire de précis à cet égard. Il y a quelque temps, en effet, que je n'ai causé avec ces dames, à Holuba, bien que j'y sois appelé parfois, quand le temps est trop mauvais, pour dire la messe... Mais j'ai justement l'intention de m'y rendre demain. Cela me sera aisé, voyez-vous, tout en faisant ma quête autour des bois, dans les villages. Je viendrai alors vous dire ce que j'aurai appris... Seulement, croyez-moi, ne faites pas trop de rêves, ne fondez pas trop d'espoirs, sur ce qui peut advenir au *dwór* de Holuba. Winnia est, comme vous le dites, une bien sincère amie, une bien charmante enfant. Mais le temps et l'absence auront bien pu, dans ces jeunes cœurs, produire leur effet. D'ailleurs, un père est toujours père, et nous savons, vous et moi, que M. le comte Golubowski est homme à affirmer et maintenir hautement son pouvoir paternel, dont il ne veut rien rabattre... Cependant, vous le savez bien, je pense, pauvre mère, en tous temps et en toutes circonstances, le cher Pawel et vous, pouvez compter sur moi... Et maintenant, je vous laisse, ma bonne vieille amie, à la garde de Dieu... Vous avez les lettres, espérez. Dans tous les cas, nous n'en avons plus, vous et moi, pour bien longtemps, Dieu merci, à porter nos misères et traîner notre croix en ce pauvre vilain monde.

Là-dessus le P. Prokop, ayant cette fois pris pour tout de bon son gros bâton noueux et rassemblé les plis de sa soutane brune, franchit le seuil et s'éloigna, se retournant de temps en temps pour adresser un signe de tête affectueux à sa vieille amie. Bientôt il disparut dans la direction de la steppe, laissant après lui les traces de ses grosses sandales ferrées dans la boue pâteuse des chemins.

Etienne Marcel.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

L'espace céleste et M. Hirn à l'Académie des sciences; appréciation de M. Faye; l'élément dynamique; la matière et la forme; la philosophie de saint Thomas et d'Aristote, rectification. Les ravages des sauterelles en Algérie; M. Kunckel d'Herculais et l'organisation de la lutte contre les Acridiens; procédés administratifs français comparés à ceux des Anglais, application à l'île de Chypre; les sauterelles et les Acridiens; leur organisation, leur alimentation et leur multiplication; leurs ennemis. La sauterelle de la Bible et le *Stauronotus maroccanus;* les appareils cypiotes et la gazoline. La rage à Paris et en France; traitement à l'Institut Pasteur, résultats; moyens proposés pour la destruction de la rage à l'Académie de médecine, par MM. Dujardin-Beaumetz et Nocard; application de la loi de 1881 contre les animaux nuisibles et surtout contre les chiens enragés et les chiens errants. M. Roussy et la pyrétogénine à l'Académie de médecine; importance de cette découverte.

Dans la séance de l'Académie des sciences du 7 janvier dernier, M. Faye a fait la communication suivante : « J'ai l'honneur, dit-il, d'offrir à l'Académie un exemplaire du livre que notre savant correspondant, M. Hirn, vient de publier sur la constitution de l'espace céleste et qu'il a dédié à l'un de nos associés étrangers, S. M. l'Empereur du Brésil. C'est assurément l'un des ouvrages les plus intéressants qui aient paru dans ces derniers temps.

« Voici le but que s'est proposé l'auteur. Les physiciens, pour expliquer les phénomènes de la lumière, de la chaleur et de l'électricité, admettent qu'une matière subtile remplit l'espace et y forme un milieu continu, sans limites, parcouru par des ondulations variées, plus ou moins semblables à celles qui, dans l'air, propagent le son. Malgré la variété des conceptions successivement proposées pour la nature de ce milieu éthéré, il est certain que les phénomènes

les plus délicats de la lumière reçoivent ainsi une explication frappante.

« D'autre part, les astronomes ont cherché, dans l'étude des mouvements des planètes ou des satellites, si la présence de ce milieu ne serait pas accusée par des traces de résistance. Ils n'ont rien trouvé, même pour les comètes dont la masse est pourtant si faible et le volume si grand. L'étude approfondie des phénomènes cométaires accuse bien l'existence de forces minimes dont la mécanique céleste n'a tenu jusqu'ici aucun compte, mais ces forces n'ont rien de commun avec les caractères impliqués dans l'hypothèse d'un milieu résistant.

« C'est pour préciser et renforcer cette contradiction frappante, que M. Hirn a entrepris les calculs exposés dans son livre. Il est arrivé dans cette voie à des conclusions remarquables et parfois fort inattendues. Cherchant, par exemple, à évaluer la densité d'un milieu gazéiforme, dont la résistance serait capable de produire une accélération séculaire d'une demi-seconde dans le moyen mouvement de la lune, il trouve qu'elle répondrait à celle d'un kilogramme de matière répandu dans un espace de 975,000 kilomètres carrés. Pour m'en faire une idée, le moyen qui s'est présenté à mon esprit a été de comparer cette densité à celle de l'air des appareils si ingénieux, où M. Crookes a fait le vide au millionième : eh bien ! le milieu supposé par M. Hirn serait un million de fois plus rare.

« M. Hirn qui a étudié la question sous toutes ses faces, ne pouvait laisser de côté les effets calorifiques produits par l'interposition d'un milieu sur les astres qui s'y meuvent à grande vitesse. En le supposant gazeux à la manière ordinaire et en lui attribuant la capacité maximum de ces substances pour la chaleur, il trouve que ce gaz interstellaire acquerrait, par le choc contre la surface de la Lune une température de 38,000°. Or, en calculant la quantité de de matière rencontrée par la surface antérieure de la Lune, même avec la densité ci-dessus, je trouve que la Lune serait, à chaque minute, en contact avec une masse de 600 kilogrammes à la température de 38,000°, température qui s'élèverait à 300,000°, si le gaz était constitué de particules indépendantes à l'état cinétique.

« Il s'agit ici d'un astre dont la surface, dépourvue d'atmosphère, serait exposée directement à ces actions violentes. Quant aux autres, M. Hirn montre que l'action d'un milieu résistant, si rare qu'on le suppose, ne manquerait pas d'expulser successivement les couches

extérieures de leur atmosphère, qui finirait, pour la terre du moins, par disparaître entièrement.

« Mais je ne saurais donner en si peu de mots qu'une idée bien incomplète de ce livre, où l'auteur aborde les sujets les plus variés et les plus intéressants au point de vue de la physique, de la mécanique et de l'astronomie. Sans doute, ses conclusions ne seront point toutes acceptées par tout le monde ; mais je suis convaincu que ce Livre, qui est une œuvre aussi consciencieuse que hardie, sera bien accueilli par le monde savant et par tous ceux qui voudront se tenir au courant des points encore contestés dans la science moderne. »

Avant de parler nous-même d'un semblable Livre, il n'était point inutile de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'appréciation d'un savant aussi compétent que l'est M. Faye, en ces sortes de matières. C'est que ce Livre est réellement curieux et intéressant. Sa lecture n'est pas difficile, malgré les nombreux calculs transcendants qui hérissent certaines pages. Nous en parlerions même plus longuement, sans les difficultés que nous avons eues d'abord à nous le procurer, difficultés qui tiennent, sans doute, aux rapports douloureux qui règnent entre la France et l'Alsace, car M. Hirn, resté Alsacien, habite Colmar. Toutefois, on peut maintenant se le procurer facilement, à Paris, chez M. Gauthier-Villars. En voici le titre exact : *Constitutions de l'Espace céleste*, par G.-A. Hirn (in-4°).

Il y a dans M. Hirn deux hommes qui ne se trouvent pas souvent réunis de nos jours : un grand savant et un profond philosophe. Nous ajouterons même un profond philosophe spiritualiste et croyant. Les preuves de ce jugement abondent dans toutes les parties du Livre, mais nous ne voulons pour preuve que cette citation de Schiller, qui figure sur la couverture, au-dessous du titre : « Bien au-dessus du Temps et de l'Espace, agit une sublime pensée vivante; et si, en un éternel trouble, tout incessamment tournoie, un Esprit paisible dure à travers le trouble. »

La spécialité de M. Hirn consiste, pour ainsi dire, à soumettre au creuset de son analyse et de sa critique, les grandes théories scientifiques modernes et à en montrer les côtés faibles. Comme démolisseur, il est incomparable. J'ai montré autrefois avec quelle logique et quelle facilité il avait mis en poussière la théorie cinétique des gaz. Ce qui donne à sa critique une valeur singulière, c'est qu'après avoir exposé, d'une façon calme et philosophique, ses terribles

objections, il achève la destruction par des calculs qui conduisent à des absurdités flagrantes les théories qu'il attaque. Dans le cas particulier qui nous occupe, il s'en prend à l'éther, matière ténue qui, au dire des physiciens, des astronomes, etc., remplit les espaces célestes, sépare les atomes de tous les corps et est douée des propriétés que chacun est obligé de lui attribuer pour les besoins de sa théorie, propriétés qui sont souvent contradictoires.

Les phénomènes de la gravitation universelle fournissent les premiers arguments. Voici d'abord la lettre de Newton à Bentley, lettre dans laquelle on lit : « Soutenir que la gravité est inhérente et essentielle à la matière, de telle sorte qu'un corps puisse agir sur un autre, à distance, à travers le *vide*, sans quelque chose d'intermédiaire qui détermine ou transporte cette action réciproque, me semble une absurdité telle que, pour y tomber, il faudrait être incapable de toute discussion philosophique. La gravité doit être causée par un Agent agissant sans cesse suivant de certaines lois. Mais cet Agent est-il matériel ou immatériel? C'est ce que je laisse au lecteur à décider. »

M. Hirn formule, dès le début, sa proposition fondamentale, celle qui trouvera sa justification dans les développements de son Livre. La voici : « L'analyse scrupuleuse des faits les plus divers, dévoilés aujourd'hui par la science, permet de répondre par la négation la plus absolue à la première question. Ce n'est point de la matière diffuse qui remplit l'espace et qui établit les relations entre les corps célestes. » Nous disions tout à l'heure que M. Hirn est incomparable comme démolisseur, mais que vaut-il comme reconstructeur? S'il n'y a point de matière diffuse dans les espaces interplanétaires et interstellaires, si, en un mot, l'éther généralement admis aujourd'hui n'existe pas, comment expliquer les phénomènes de la gravitation, de la chaleur, de la lumière, etc. M. Hirn explique tout par *l'élément dynamique* qui sert d'Agent intermédiaire ou d'Agent de relation.

Ici, nous avouons ne pas bien comprendre. Qu'est-ce que cet élément dynamique? S'il se trouve, par exemple, entre la terre et la lune, il est étendu, il a une longueur déterminé, il est matériel. Mais alors c'est un éther avec des propriétés spéciales. M. Hirn a très bien senti que, seule, la notion de matière était impuissante à fournir l'explication des phénomènes. Il a encore mieux compris qu'à cette matière il fallait ajouter quelque chose et il a ajouté l'élé-

ment dynamique. Mais cet élément dynamique, répandu partout où les autres savants ont placé leur éther, comment communiquera-t-il à chaque corps ses propriétés spéciales. Nous rentrons ici dans des notions métaphysiques si élevées, que je crains de m'égarer, et je préfère renvoyer M. Hirn et le lecteur à la brochure de M. Albert Farges, sur la *Matière et la Forme*, en présence des sciences modernes, où ces notions sont traitées avec toute la compétence possible.

Nous ne quitterons pas toutefois M. Hirn, sans faire remarquer tout ce que son opinion sur la philosophie de saint Thomas comporte d'inexact. Il s'imagine à tort que ce grand philosophe a fait sortir toute sa science de son cerveau et qu'il a deviné ou inventé, mais non fondé scientifiquement la philosophie scolastique. C'est le contraire qui est la vérité. Car saint Thomas n'a pas inventé de toutes pièces et tiré de son cerveau la philosophie du moyen âge. Celle-ci remonte à Aristote, qui en avait posé les bases en s'appuyant sur l'observation scientifique. On ne sait pas assez ou du moins on ne se rappelle pas assez qu'Aristote a pratiqué sur une grande échelle la méthode expérimentale et l'observation physique. Ses écrits témoignent assez qu'il s'occupait, avec beaucoup de succès, des phénomènes biologiques. Aristote a étudié les êtres vivants d'une façon remarquable. C'est même en cela que sa philosophie qui demandait presque tout à l'observation des phénomènes de la nature, diffère de celle de Socrate et de Platon, pour qui l'observation intérieure, le γνῶθι σεαυτον, était tout. Il n'est donc pas juste de dire, comme le fait M. Hirn : « Quelque génie qu'ait un homme, il lui faut pourtant posséder la connaissance d'un certain nombre suffisant de phénomènes, s'il veut déterminer les lois de la nature et les causes de l'activité. Hors de là il ne peut que *deviner* juste ou faux, d'ailleurs. » Aristote était précisément dans ces conditions, puisqu'il connaissait très bien l'organisation des animaux et un grand nombre d'autres phénomènes naturels. Sa philosophie est donc basée sur des faits et non sur de purs raisonnements ou sur des vues de l'esprit.

Ces nombreuses pages que nous accordons volontiers au livre de M. Hirn s'expliquent encore par les arguments spiritualistes qui y sont pour ainsi dire semés à chaque page. C'est un côté que nous voulions indiquer aux lecteurs de cette *Revue*, qui, le cas échéant, y trouveront d'excellents arguments pour combattre scientifique-

ment les savants, les demi-savants et surtout les pseudo-savants qui s'attaquent témérairement aux vérités religieuses. En résumé, nous ne croyons pas que l'éther des physiciens et des astronomes, le douât-on de nouvelles propriétés, puisse résister aux objections de M. Hirn. Mais nous ne voyons pas non plus comment on pourrait le remplacer par l'élément dynamique.

Les ravages exercés l'année dernière en Algérie par les sauterelles ont enfin ouvert les yeux du gouvernement, qui se prépare à combattre ce fléau par des mesures qui ont assuré le succès dans d'autres pays. Contrairement à ce qui existait naguère, la France n'indique plus aux autres nations la voie à suivre, elle est trop heureuse d'imiter ce qui se fait chez ses voisins et surtout chez les Américains.

La cause de cette honteuse décadence n'est pas le fait de la France, ni de ses savants, mais de son inepte administration. Je me sers exprès du mot *inepte* qui veut dire impropre, inhabile, *inaptus*, qui n'est pas préparé à... Littré dit (*Dictionnaire*) : Qui est sans aptitude aucune, sans capacité, etc.

Sous ce rapport, nos procédés administratifs diffèrent de ceux des Anglais qui cherchent toujours à ne confier une fonction qu'à l'homme qui est le mieux préparé : *The right man in the right place*. Par exemple, voulez-vous avoir des renseignements sur une colonie anglaise, sur sa flore, sa faune, sa géologie, sa géographie, ses productions naturelles ou artificielles, etc., etc.? Vous trouverez une série d'ouvrages rédigés dans le but de répondre à ces diverses questions. Pour parler de la flore, dont le sujet est plus spécialement de ma compétence, je dirai que le gouvernement anglais a fait publier les flores de toutes ses colonies, l'Australie, le Cap, l'Afrique tropicale, la Nouvelle-Zélande, Maurice, etc., etc. Cherchez donc en France un ouvrage analogue? Vous trouverez bien d'excellents mémoires insérés dans une foule de recueils divers, mais vous ne mettrez pas la main sur un ouvrage coordonné. Voici bientôt soixante ans que la France a pris possession de l'Algérie, qu'elle a fait fouler ce vaste pays par de nombreux administrateurs relevant de ses différents ministères. Elle y a envoyé diverses missions scientifiques qui ont récolté des échantillons, ramassé des collections. Qu'en est-il résulté dans la connaissance de l'histoire naturelle de notre belle colonie, faune, flore ou géologie? Pas un ouvrage méthodique et à la portée de tous. Pas un

de ces livres semblables à ceux que le gouvernement anglais fait publier sur ses nombreuses colonies.

Autre exemple. On sait comment les Anglais se faisaient donner l'île de Chypre pendant que l'Europe délibérait au Congrès de Berlin, d'où nos diplomates sont revenus les mains nettes. Or l'île de Chypre était tellement ravagée par les sauterelles, que les habitants menaçaient d'abandonner leurs terres. Qu'a fait le gouvernement anglais? Il a chargé un ingénieur, M. Brown, de prendre les mesures nécessaires. Cet ingénieur a justement rencontré, dans l'île de Chypre, un agronome distingué qui avait observé les deux faits suivants : 1° les criquets ne marchent pas en colonnes, mais se déploient en un vaste front; s'ils sont dérangés, ils se dispersent pour se réunir de nouveau et reprendre leur ordre de marche; 2° les crochets et les pelottes adhésives qui garnissent leurs tarses ne peuvent se fixer sur les surfaces absolument lisses. Fort de ces deux faits, M. Mattéi opposa aux criquets des barrières mobiles faites d'une large bande d'étoffe dont le bord supérieur est garnie d'une étroite bande de toile cirée. M. Brown fit construire onze mille de ces appareils qu'on appelle aujourd'hui *appareils cypriotes*, suffisant pour couvrir réellement de toile une superficie de 15 à 20 lieues. Pour faire fonctionner ces appareils, il dressa un personnel qui manœuvrait militairement. Le résultat fut magnifique; en six ans, de 1882 à 1887, il a débarrassé l'île entière de ses insectes ravageurs. Il est vrai qu'on ne lui avait pas marchandé l'argent, car il avait dépensé 1,411,651 francs. L'Algérie a perdu plus de 50 millions l'année dernière par le fait des sauterelles.

Avertie par ces affreux désastres, l'administration n'a plus mis un musicien là où il fallait un calculateur. Comme on voulait combattre des insectes, on s'est adressé à un homme qui connaît les insectes, leurs mœurs, à un savant qui, depuis longtemps, étudie l'entomologie et qui a fait ses preuves, à M. Kunckel d'Herculais, aide-naturaliste de la chaire d'entomologie, au Muséum.

Il fallait d'abord reconnaître l'ennemi afin de pouvoir l'attaquer en toute connaissance de cause. M. Kunckel d'Herculais eut bientôt reconnu que la dernière invasion n'était pas due, comme celles des années 1845, 1866, 1874, à l'*Acridium peregrinum*, orthoptère nomade qui vient des centres de l'Afrique et qu'il sera fort difficile de combattre, mais au *Stauronotus maroccanus*, espèce indigène autrement redoutable. On a constaté aussi que les époques des plus

grandes invasions sont celles où les deux ennemis opèrent de concert. Ces deux insectes appartiennent à l'ordre des Orthoptères, mais ce ne sont pas, comme on le dit vulgairement, des Sauterelles, ce sont des Acridiens, qui en diffèrent par des caractères nettement tranchés. Les Sauterelles appartiennent au groupe des Locustiens ainsi nommés, parce que la Sauterelle verte (*Locusta viridissima*) peut en être considérée comme le type. Ce groupe est caractérisé par de très longues antennes et la présence, chez la femelle, d'un long sabre appelé *oviscapte*, à l'aide duquel elle creuse en terre le trou dans lequel elle déposera ses œufs. Les Acridiens, au contraire, ont les antennes courtes, et les femelles possèdent seulement, à l'extrémité de l'abdomen, quelques pièces rudimentaires chargées des fonctions de l'oviscapte des Locustiens. Les Criquets, comme les Sauterelles, font entendre un son musical, qui n'est pas celui des Cigales, mais ils ne l'exécutent pas de la même façon. Chez les Sauterelles, le son est produit par le frottement de l'élytre gauche, muni d'un *archer*, contre l'élytre droite, dont le *tambour* est muni d'une *chanterelle*, tandis que, chez les Acridiens, le son est produit par le frottement de la cuisse des pattes postérieures contre les élytres divisés en deux par une forte nervure longitudinale appelée *chanterelle*.

Bien que la science anatomique soit la base de la connaissance d'un être organisé, nous n'indiquerons ici que les parties indispensables pour se rendre compte des ravages des Acridiens et, par cela même, des moyens employés à leur destruction.

Les Acridiens sont des insectes herbivores. Ils s'attaquent de préférence aux Graminées, d'abord aux Graminées sauvages, ensuite à celles que l'homme cultive, blé, seigle, orge, avoine; mais, quand ils ont faim, ils s'attaquent à tous les végétaux, aux bourgeons, aux tiges, aux écorces des arbres. Faute de mieux, ils dévorent les Lauriers-roses, les Lentisques, les Palmiers-nains. On en a vu de captifs ronger les voiles des bateaux, le linge, les habits, le papier. Enfin, ils dévorent les cadavres de leurs semblables. Ce sont des insectes broyeurs. Leur bouche est animée de six pièces mobiles, une lèvre supérieure et une lèvre inférieure, situées sur la partie médiane de la tête, une paire de mandibules agissant à la façon de cisailles pour couper les végétaux, et de deux mâchoires qui servent à tenir et à diriger les fragments que les deux lèvres introduisent dans la bouche. En outre, les mâchoires et la lèvre

inférieure, qui est bilobée, portent des palpes, organes délicats qui servent au toucher. Leur tube digestif, admirablement organisé pour digérer une grande quantité de nourriture, comprend une paire de glandes salivaires, qui imprègnent les aliments de salive au fur et à mesure qu'ils sont mâchés. Le bol alimentaire est alors conduit dans un renflement appelé jabot, à paroi interne, plissée et munie d'une ou deux rangées de dents spiciformes, qui concourent à la dissociation des aliments, sans cependant les broyer. Les aliments pénètrent alors dans un petit gésier qui fait fonction de valvule à l'entrée de l'estomac, où ils sont soumis à l'action des sucs digestifs déversés par six cœcums gastriques. L'estomac se termine par un étranglement pylorique où viennent déboucher cent cinquante tubes grêles et allongés, appelés tubes de Malpighi. Ces tubes remplissent les mêmes fonctions que les reins des animaux supérieurs. Ils servent à débarrasser l'organisme de la matière usée.

Les Acridiens sont ovipares, c'est-à-dire qu'ils se reproduisent par des œufs. Ceux-ci se forment dans une série de gaines ovigères, présentant des renflements à la façon d'un collier. Chaque renflement contient un œuf et, comme les gaines sont longues et nombreuses, on voit que les œufs seront en très grand nombre. Quand la femelle a trouvé un sol convenable, elle y fait un trou à l'aide des pièces cornées qui garnissent l'extrémité de son abdomen, et elle y dépose ses œufs un à un. Ces œufs s'aglutinent les uns aux autres grâce au liquide albumineux dont ils sont imprégnés, liquide qui se dessèche et forme une coque sèche et insoluble dans l'eau. Ces coques, que les savants ont appelées *oothéques*, contiennent un nombre d'œufs qui varie avec les diverses espèces d'Acrédiens. Il est de 80 à 95 chez les *Pachytylus migratorius*, espèce qui cause de grands ravages en Amérique, de 80 à 90 chez l'*Acridium peregrinum*, de 30 à 40 chez le *Stauronotus maroccanus*.

Combien de temps ces œufs resteront-ils en terre avant d'éclore? C'est un point très important dans l'étude qui nous occupe, car de cette connaissance dépendra le moment d'agir.

Chez *l'Acridium peregrinum*, cette éclosion se fait vingt à vingt-cinq jours après la ponte, quelquefois trente à quarante, suivant les conditions climatériques. Chez la plupart des autres, l'éclosion n'a lieu qu'au printemps de l'année suivante, c'est-à-dire environ neuf mois après la ponte. Tel est le cas du *Stauronotus maroccanus* qui nous occupe plus particulièrement.

La larve aura six stades, séparés par cinq mues, à parcourir avant de devenir animal parfait. Contrairement à ce qui a lieu chez les autres insectes, les Orthoptères ne se transforment pas en nymphes ou chrysalides, leur développement est continu; après la première mue, c'est-à-dire, dès le second stade, leurs ailes commencent à pousser. Nous ne pouvons pas entrer dans tous les détails de ce développement merveilleux, ni indiquer, par exemple, comment l'animal parvient à se débarrasser de la peau qui l'enveloppe et l'enserre comme un vêtement collant, ni comment l'animal peut déployer la première fois ses élytres et ses ailes recroquevillées dans leur étui. Il y a longtemps que M. Kunckel d'Herculais a montré que ce dernier phénomène était dû non à l'air mais au sang chassé de la cavité générale par la contraction des muscles.

Les Criquets se mettent en marche avant leur développement parfait. Mais une fois munis de leurs ailes, ils forment ces vols immenses qui viennent à l'improviste fondre sur certaines contrées et y porter la dévastation, la ruine et la famine. Quelques chiffres donneront une idée du nombre effroyable d'insectes que forment ces armées de malheur. Un seul vol peut couvrir un espace depuis 1000 à 5000 mètres carrés ce qui, à raison de 250 à 300 individus par mètre carré, donne 2,500,000 à 3,000,000 par hectare. Mais, quand ces vols couvrent 40, 50 hectares, même 1000 ou 2000 comme on en voit quelquefois, le nombre des individus atteint les chiffres énormes de 10 à 15 millions ou les chiffres fantastiques de 2 à 6 milliards. Qu'on relise la description de la dixième plaie d'Égypte qui a été causée par l'*Acridium peregrinum*, et on aura une idée des misères qu'entraînent ces terribles ravageurs. Cet *Acridium peregrinum* est la sauterelle de la Bible.

A l'aide de ces données scientifiques abordons maintenant les conditions dans lesquelles doit s'engager la lutte en Algérie, contre le *Stauronotus maroccanus*. Cet Acridien a une aire de distribution géographique immense, car elle embrasse toutes les régions montagneuses du bassin de la Méditerranée. C'est lui qui a commis de grands ravages en Espagne, à Chypre, en Asie Mineure, dans la Hongrie et dans la Russie méridionale. Dans le nord de l'Afrique, son habitat comprend toute la région montagneuse qui s'étend de l'Atlantique au golfe de Gabès, en bordure du Sahara, à travers le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Ces Acridiens y vivent continuel-

lement, c'est *leur région permanente*, celle où on est toujours sûr de les rencontrer. Mais s'ils deviennent trop nombreux, ils essaiment et envahissent les hauts plateaux où ils habitent deux ou plusieurs années et dont ils font une région subpermanente. Enfin quand leur multiplication trop considérable ne permet plus aux Acridiens de trouver la nourriture dans ces régions, ils émigrent et envahissent le Tell qui devient leur région temporaire, car ils n'y font jamais long séjour.

M. Kunckel d'Herculais, chargé, par le ministre de l'Instruction publique, sur la demande du gouverneur général de l'Algérie, de la direction du service d'études et de destruction des Acridiens migrateurs, s'est occupé de tracer un programme méthodique dans lequel il était de première importance de connaître la multiplication probable de ces insectes. A cet effet, il a fait déterminer avec soin l'emplacement et la superficie des gisements d'œufs en les inscrivant sur des *cartes croquis* accompagnées de commentaires, puis sur des *cartes communales et départementales*, de manière à constituer la carte complète des pontes. On a pu, de la sorte, dresser la *carte générale de prévision de l'invasion* de 1889 qui a été présentée à l'Académie des sciences le 11 février dernier. Elle indique que les gisements d'œufs couvrent au moins 150,000 hectares.

Les Acridiens ont un grand nombre d'ennemis naturels, ils sont soumis à cette loi générale qui empêche la prédominence d'une espèce au détriment de tous les autres êtres, loi générale d'après laquelle la puissance reproductive est en raison directe des dangers auxquels l'espèce est exposée.

Les Alouettes et les Étourneaux détruisent un nombre considérable d'œufs. Il faut donc protéger ces oiseaux. C'est ce qu'on a fait en interdisant la chasse aux Alouettes, dont on faisait de grands carnages, ainsi qu'en témoignent les cargaisons expédiées à Marseille. Certaines larves dévorent les œufs des coques ovigères. M. Kunckel d'Herculais a reconnu dans ces larves des diptères de la famille des Bombylides. D'autres larves de la famille des Muscides s'attaquent aux Acridiens eux-mêmes en les faisant périr. Enfin, on a trouvé dans les coques des larves des Cantharidiens qui détruisent un très grand nombre d'œufs d'Acridiens. Cette constatation a conduit un excellent observateur américain, M. Riley, à des découvertes fort importantes sur le polymorphisme des Cantharidiens. Ayant remarqué que l'Epicaute rayée (*Epicauta vittata*), qui cause

aux pommes de terre des ravages aussi considérables que le *Doryphora decemlineata*, se montre surtout à la suite des invasions de Criquets (Caloptènes), constata la relation curieuse qui relie ces deux sortes d'insectes. Les Epicautes déposent leurs œufs dans la terre, aux mêmes endroits que les Caloptènes. Leurs larves connues sous le nom de *Triongulins* se nourrissent des œufs de ces derniers. Elles subissent plusieurs mues successives à la suite desquelles elles revêtent successivement des formes différentes. Après la première mue elles ressemblent aux larves des Carabides, elles ont alors la forme *Carabidoïdes;* à la suite de la mue suivante, elles prennent la forme *Scarabœidoïdes*, c'est-à-dire l'aspect des larves de Scarabées qui sont des insectes coléoptères de la famille des Lamellicornes. Le polymorphisme larvaire est donc fort intéressant.

Les Champignons ne jouent pas un rôle moins actif dans la destruction des œufs d'Acridiens. Dans certains gisements, ces cryptogames parasites avaient envahi et par conséquent détruit 70 et quelquefois 100 pour 100 des œufs. M. Kunckel s'est assuré que les observations des naturalistes russes Metschnikoff et Krassilschick sur ce sujet étaient très exacts. Ces savants avaient, en effet, remarqué que l'arrêt subit des invasions d'Acridiens est dû au développement des Champignons cryptogames parasites des œufs. Ils ont même installé des laboratoires de culture de ces champignons et recueilli des kilogrammes de spores à l'aide desquelles ils ont fait périr beaucoup d'insectes.

Mais les œufs des Acridiens sont trop nombreux pour que les dégâts causés par leurs ennemis naturels aient une grande importance. Il faut donc recourir aux moyens artificiels. On a pratiqué en Algérie, comme dans d'autres pays, du reste, le ramassage des coques ovigères, ce qui a permis de vivre aux Arabes menacés de mourir de famine qui en ont recueilli 10,666 mètres cubes, c'est-à-dire 1,066,600 d'hectolitres. Le labourage est aussi utile, car il renverse la situation normale des coques ovigères, ce qui empêche les jeunes Acridiens de soulever l'opercule qui ferme leur demeure.

Ces deux moyens donnant encore des résultats insuffisants, on est réduit à s'attaquer aux jeunes avant qu'ils n'aient subi leurs transformations complètes et qu'ils n'aient les ailes qui leur permettent d'échapper par le vol aux moyens destructeurs de l'homme. L'expérience ayant démontré que les appareils cypriotes dont nous avons parlé plus haut étaient les meilleurs, M. Kunckel d'Herculais

a fait confectionner 6,000 de ces appareils. Chacun d'eux a 50 mètres de longueur et $0^m,85$ centimètres de hauteur. Ils sont en cretonne. A la partie supérieure règne une bande de toile cirée de $0^m,10$ centimètres de hauteur qui se continue en retour d'équerre à chaque extrémité. On aura ainsi pour résister à la prochaine invasion 300 kilomètres de barrages mobiles.

Nous avons déjà dit que les jeunes Criquets se mettent en marche sur un immense front présentant peu de profondeur. C'est à ce moment qu'il faut tendre les barrages, en les disposant deux par deux en forme de V, dont l'angle fait face au front de marche. En arrivant contre la toile, les Criquets grimpent jusqu'à la bande de toile cirée, qu'ils ne peuvent franchir et sur le bord de laquelle ils s'amassent et s'épuisent en vains efforts. Ils roulent alors au pied du barrage qu'ils cherchent à contourner, et où on les écrase. Le mieux est de préparer, à la base des appareils, des fosses garnies de feuilles de zinc inclinées, sur lesquelles ils glissent ; une fois dans la fosse, on les écrase sans merci.

Souhaitons bon succès à notre savant entomologiste, qui s'est, depuis longtemps, distingué par ses travaux sur *l'Organisation et le développement des Volucelles* (deux vol. in-folio avec planches, G. Masson, éditeur), magnifique ouvrage, qui a valu à son auteur le grand prix des sciences physiques, décerné par l'Académie des Sciences, en 1875. Les Algériens lui seront reconnaissants de ses efforts et de ses succès, car la sécheresse et les Sauterelles sont les deux plus grands ennemis de la culture africaine.

Dans *l'Année scientifique et industrielle*, qui vient de paraître, (in-12, Hachette, éditeur), M. L. Figuier signale un mode de destruction des Criquets par la gazoline ou essence de pétrole, qu'on aurait employé, avec succès, en Espagne. Il consiste à répandre de l'essence sur le sol et à l'enflammer, ce qui consume les Criquets mais aussi les plantes. On a imaginé, dans ce but, des arrosoirs spéciaux, avec lesquels on arrose les endroits habités par les insectes dévastateurs. Les résultats obtenus par ce procédé seraient satisfaisants, mais ils présentent, à notre avis, de graves inconvénients : la destruction de la récolte à préserver et le danger d'incendie.

La rage sévit à Paris avec une intensité extraordinaire. Il n'y a pas de pays au monde où ce mal soit aussi considérable. C'est ce qui résulte de la remarquable communication que M. Dujardin-Beaumetz vient de faire à l'Académie de médecine (séance du

19 mars 1889). En 1888, dix-neuf personnes ont succombé à la rage, à Paris. Depuis dix ans, on n'avait vu pareil nombre de décès qu'en 1881 et 1885. Voici, du reste, le tableau du nombre de décès, par rage, depuis 1880.

1880. . . .	4	1885.	22
1881. . . .	21	1886.	3
1882. . . .	9	1887.	9
1883. . . .	4	1888.	19
1884. . . .	3		

Dans ces dix-neuf cas, la rage a été communiquée quatre fois par le chat et quinze fois par le chien. Dans deux de ces cas, il a suffi à l'animal de lécher la peau sans la mordre.

Laissons de côté les remarques intéressantes sur la difficulté de diagnostiquer la rage dans certains cas où les manifestations rabiques sont très obscures et sur les avantages de l'inoculation du bulbe après décès, pour confirmer le diagnostic, pour répondre tout de suite à la pensée que ces nombreux décès font naître dans l'esprit de chacun. A quoi sert donc l'Institut Pasteur?

M. Dujardin-Beaumetz nous apprend qu'en 1887, trois cent six personnes se sont présentées à l'Institut Pasteur. Sur ces trois cent six personnes, soixante-quatre avaient été mordues par des animaux dont la rage a été reconnue expérimentalement, cent dix-neuf par des animaux dont la rage avait été attestée par des vétérinaires, quarante-trois par des animaux sur lesquels on n'avait aucun renseignement.

Trois de ces personnes ont succombé, malgré le traitement, d'où une mortalité de 0,97 pour 100 si l'on tient compte de toutes les personnes mordues, et de 1,14 pour 100 si on ne tient compte que de celles mordues par des animaux reconnus enragés.

En 1888, 385 personnes ont suivi le traitement pastorien complet. Parmi elles 105 ont été mordues par des animaux dont la rage a été reconnue expérimentalement, 231 par des animaux dont la rage a été reconnue par des vétérinaires, 49 par des animaux sur lesquels on n'avait aucun renseignement.

4 personnes ont succombé à la rage, ce qui donne une mortalité de 1,04 ou de 1,19 pour 100, suivant qu'on fait les mêmes distinctions que plus haut.

Voilà ce que donne le traitement pastorien. Voyons maintenant ce qui se passe chez ceux qui ne le suivent pas. En 1888, 105 per-

sonnes mordues, n'ayant suivi aucun traitement, ont fourni 14 décès, ce qui donne une mortalité de 13,3 pour 100. En 1887, cette mortalité avait été de 15,90 pour 100. La comparaison de ces chiffres avec les précédents montre les bénéfices indéniables que procure le traitement institué par M. Pasteur. L'expérience et l'observation indiqueront peut-être un jour les causes de ses rares insuccès. Il serait à souhaiter qu'on pût trouver pour toutes les maladies un traitement abaissant la mortalité dans les mêmes proportions.

Mais pour la rage il y a mieux à faire qu'à la traiter, il faut la supprimer, en supprimant les chiens enragés. Or le nombre de ceux-ci va sans cesse croissant ainsi que l'indique le tableau suivant :

En 1883 :	182 animaux enragés.	En 1886 :	604 animaux enragés.
1884 :	301 —	1887 :	644 —
1885 :	518 —	1888 :	863 —

C'est simplement effrayant, car nous ne parlons que de Paris où on est désormais aussi exposé à être mordu par un chien enragé qu'à être dévalisé ou *suriné* par un *escarpe*. Il y a cependant un moyen de remédier à cet affreux état de choses, c'est de faire observer la loi de 1881 sur la police des animaux. L'administration est armée, mais les administrateurs sont ineptes; ils sont inhabiles à remplir leur devoir. Pourquoi ne pas faire abattre immédiatement ou dans les vingt-quatre heures tous les chiens errants non munis d'un collier portant l'adresse de leur propriétaire? Ça se fait bien dans d'autres pays et même à Berlin, où la rage est presque inconnue. C'est ce qu'a dit, après M. Desjardin-Beaumetz, M. Nocard, qui a fait une communication sur les causes de l'accroissement de la rage en France et qui n'en a pas signalé d'autres que l'ineptie et l'incurie administratives. M. Nocard a montré que chaque fois qu'on avait tenu la main à l'observation de la loi, surtout à l'observation de la loi de 1881, les chiens enragés avaient diminué.

Nous ne devons pas passer sous silence le mémoire fort important que M. Roussy a lu à l'Académie de médecine sur la pathogénie de la fièvre et sur la découverte de la *pyrétogénine*. M. Roussy a eu l'occasion de voir la fièvre survenir chez des hommes ou des enfants soit après un surmenage aigu, soit très peu de temps après l'ingestion de bière altérée, de viande faisandée, d'eaux stagnantes tenant en macération des feuilles mortes, du foin, du chanvre, etc. Il a vu en même temps cette fièvre disparaître rapidement. C'est ce qui lui a donné l'idée d'attribuer cette fièvre à une substance chimique

tenue en dissolution dans ces matières altérées. Il s'est donc livré à la recherche de ces corps, et il a trouvé des substances frigorigènes ou algogènes produites dans les matières animales par la fermentation microbienne, et une substance pyrétogène élaborée par les cellules de la levure de bière.

La substance frigorigène que M. Roussy appelle *frigorigénine* ou *algogénine* détermine un abaissement de température de 4 degrés. La pyrétogénine injectée sous la peau d'un chien à la dose de quelques dixièmes de milligrammes lui donne une fièvre intense.

La pyrétogénine a été obtenue en traitant par l'alcool l'eau distillée et stérilisée dans laquelle on avait laissé séjourner des cellules de levure de bière qui, ne trouvant dans ce milieu aucune substance nutritive, ont vécu sur leur propre fonds, c'est-à-dire, ont fait de l'autophagie. C'est une substance blanche, granuleuse, neutre au papier de tournesol, mais ayant les allures d'une base, car elle se combine à l'acide phospho-molybdiques pour former du phosphomolybdate de pyrétogénine. Ce sel cristallise très bien. La nature de cette substance la rapproche des ferments solubles et surtout de la diastase, car elle possède, à un haut degré, le pouvoir de dédoubler le sucre candi, en glucose et lévulose. Voilà donc un nouveau champ de recherches, ouvert à la science sous le nom de *diastasologie*. Il montre que, contrairement à ce qu'on croyait, les microbes n'interviennent pas directement dans la production des maladies, ils n'agissent qu'indirectement par les produits chimiques qu'ils forment dans les milieux où ils séjournent. C'est la conséquence du point de vue qu'avait déjà envisagé M. Armand Gautier quand, à la suite de son mémoire sur les ptomaïnes et les leucomaïnes, il avait montré que ce ne sont pas directement les microbes, mais les produits chimiques définis qu'ils secrètent qui produisent les effets qu'on leur avait attribués. M. A. Gautier avait insisté sur ce fait que leur activité n'était pas due seulement aux ptomaïnes et aux leucomaïnes, mais aux autres matières non alcoloïdiques et difficilement dialysables. Nous aurons, sans doute, occasion de reparler de la découverte de la pyrétogénine, car une commission a été nommée et il y a lieu d'espérer qu'elle fera bientôt un rapport et qu'elle ne se comportera pas comme certaines commissions qui ne se réunissent jamais.

Dr Tison,
Médecin en chef de l'hôpital Saint-Joseph.

REVUE LITTÉRAIRE

VOYAGES ET VARIÉTÉS

I. *Siam et les Siamois*, par M. l'abbé Similien Chevillard. (Plon.) — II. *Excursion en Turkestan et sur la frontière russo-afghane*, par M. le comte de Cholet. (Plon.) — III. *La brèche aux buffles*, par M. le baron de Mandat-Grancey. (Plon.) — IV. *Six semaines aux mines d'or du Brésil*, par M. le vicomte E. de Courcy. (Sauvaistre.) — V. *Les grandes fortunes aux Etats-Unis et en Angleterre*, par M. de Varigny. (Hachette.) — VI. *Paris*, par M. de Ménorval. (Firmin Didot.) — VII. *Etudes d'histoire du droit romain au cinquième siècle*, par M. Duval-Arnould. (Picard.) — VIII. *Bourdaloue, sa prédication et son temps*, par M. Anatole Feugère. (Perrin.) — IX. *Le grand siècle. Corneille*, par Mgr Ricard. (Vic et Amat.) — X. *Les poètes de la foi au dix-neuvième siècle*, par M. l'abbé Gamber. (Retaux-Bray.) — XI. *Souvenirs d'un vieux critique*, 10e *série*, par M. de Pontmartin. (Calmann-Lévy.) — XII. *Variétés littéraires*, par M. Caro. (Hachette.) — XIII. *Les Ecrivains francisés*, par M. Hennequin. (Perrin.) — XIV. *Lux et Vita*, par M. le comte A. du Clézieux. (Prud'homme, Saint-Brieuc.) — XV. *Étude sur l'œuvre d'Honoré de Balzac*, par M. Cabat. (Perrin.) — XVI. *La vie, l'œuvre et les continuateurs de Jacques Callot*, par M. Henri Bouchot. (Hachette.)

I

Les Français ont moins que jamais le droit de rester étrangers aux questions qui touchent à l'Extrême-Orient. Tant d'intérêts sont engagés là-bas qu'il faut chercher à se mieux renseigner sur la situation et l'état social de ces pays. Ils nous ont coûté, jusqu'à ce jour, trop d'argent, trop de sacrifices et surtout trop de vies bien chères, pour ne pas exciter en nous une curiosité fidèle et patriotique. Sans que l'ouvrage de M. l'abbé Similien Chevillard, sur *Siam et les Siamois* (Plon), traite d'une de nos colonies, on devine

toutefois combien il est utile pour nous de pénétrer dans une contrée presque inaccessible jusqu'à ces derniers temps, et que les missionnaires étaient les seuls à connaître. N'oublions pas que dans le rôle de pacificateur qui consiste à évangéliser les peuples, la France occupe le premier rang au pays de Siam. Voilà plus de deux siècles qu'une suite ininterrompue d'évêque français siège à Bangkok ou dans une des grandes cités du royaume. Les Siamois commencent sinon à adopter, tout au moins à comprendre les coutumes européennes : la civilisation s'insinue de jour en jour au milieu d'eux; mais que d'usages extraordinaires ou cruels entretenus à plaisir par les bonzes! La vie du roi, son enfance, son sacre, sa mort, ses funérailles, ne sont qu'une suite d'interminables cérémonies religieuses, à l'occasion desquelles l'ambition des castes sacerdotales et la cupidité des mandarins trouvent à s'exercer.

Après le roi, les personnages les plus importants sont, sans contredit, les éléphants, gratifiés d'une maison princière, à l'égal des princes du sang : la capture d'un éléphant blanc est presque un événement dans le royaume. Viennent ensuite les vautours sacrés : d'après le bouddhisme, c'est un acte méritoire d'ordonner qu'une fois mort, on soit dévoré par les rapaces. Aussi le fanatisme des Siamois les pousse-t-il à ces funérailles monstrueuses. Les mandarins, les collèges de bonzes, n'arrivent qu'après les vautours sacrés, dans l'ordre des préséances tout au moins. M. l'abbé Chevillard, missionnaire apostolique, a mieux fait qu'observer les villes et les grands centres du royaume, il a parcouru la contrée intérieure du Laos, traversant les fleuves immenses qui sont, pour ainsi dire, la vie même des Siamois, ichtyophages paraît-il. La profondeur et la majesté des forêts vierges ne l'a pas même effrayé. Au cours de sa marche d'apôtre, il était parfois témoin de scènes piquantes. Que penser de ce récit de mœurs animales? Une foule de singes était accroupie au bord d'un rivage, occupée à suivre les détails d'un drame émouvant qui venait de se passer. « Les femelles des singes portent leurs petits à peu près comme une mère porte son enfant. Or, soit maladresse de celle-ci, soit imprudence de la part de celui-là, le nourrisson venait de tomber à l'eau. La pauvre guenon plongea pour repêcher son enfant, mais elle revint sans son petit; aussitôt, un vieux mâle, le père sans doute, se mit en devoir de souffleter la pauvre plongeuse qui fut obligée de se jeter encore à l'eau. Cinq ou six fois, elle fit ce manège, toujours avec le

même insuccès, chaque fois les scènes de ménage recommençaient : le père souffletait impitoyablement son épouse tremblante. Enfin, tous deux, voyant leur peine inutile, disparurent dans le fourré, avec la bande des spectateurs, pour pleurer leur mort dans le silence et la solitude des bois. » M. l'abbé Chevillard revenait de ses longs séjours dans l'intérieur des terres avec des renseignements précieux sur la faune, la flore, les mœurs privées du pays : l'abondance des détails sur la vie des indigènes fait de ce récit un livre très personnel, bien que dépourvu d'ailleurs d'originalité littéraire; ceux qui s'attachent aux questions coloniales ou ethnographiques le liront avec profit.

II

Avec M. le comte de Cholet et M. le baron de Mandat-Grancey, nous sommes loins du tumulte des foules qui s'agitent aux marchés de Bangkok, puisque l'un et l'autre nous conduisent dans des déserts. Le premier a traversé une partie de l'Asie centrale en accomplissant son *Excursion en Turkestan et sur la frontière russo-afghane* (Plon); le second a séjourné dans le Dakota, dans les solitudes immenses des prairies du Far-West.

La destinée des peuples de l'Asie centrale est bien étrange. Renommés autrefois pour leur civilisation avancée, ils ont tenté Alexandre; puis, rayés pour ainsi dire de la liste des vivants pendant de longs siècles, ils ont disparu de la mémoire du monde. Le génie aventureux et colonisateur de la race slave a repris les projets d'Alexandre, et voilà que toutes ces villes, Merv, Bokhara, Samarkande, voilà que les peuples pasteurs avoisinant ces cités paraissent renaître aujourd'hui. Il y a dans le Russe une part du caractère asiatique qui explique un peu les prodigieux succès obtenus. Les Russes, de plus, ont voulu mettre un frein à l'omnipotence sans bornes des Anglais dans les Indes; voilà pourquoi, tout en s'étendant sur les confins de la Mongolie, ils cherchent à gagner de plus en plus vers l'Afghanistan. C'est à ce dernier point de vue que s'est placé M. le comte de Cholet. Il résume la suite des victoires et des campagnes des Russes dans l'Asie centrale; enfin, il fait entrevoir la rencontre effrayante, qui, dans un avenir connu de Dieu seul, s'effectuera entre les soldats du czar et ceux de l'Angleterre. Quelle sera l'issue de cette lutte de géants? « L'Angleterre

possède aux Indes une armée nombreuse et aguerrie, un important réseau de chemins de fer qui permet de concentrer facilement, et de solides forts d'arrêts bien armés. Mais, en revanche, elle ne peut guère compter sur la fidélité de ses vassaux, et la situation serait pour elle bien critique s'il lui fallait, à la fois, repousser l'envahisseur et lutter contre une de ces terribles révoltes qu'elle a toujours eu tant de mal à réprimer. De leur côté, les Russes n'ont sur place que des avant-postes, incapables d'entreprendre seuls une campagne aussi gigantesque. Il leur faudrait certainement plusieurs mois pour concentrer sur la frontière afghane un nombre de corps d'armée suffisant pour entamer sérieusement les hostilités. En tout cas, ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que l'armée russe en Asie est remarquablement composée. »

Les renseignements fournis sur l'existence et les travaux des grands chefs militaires, sont d'autant plus précieux que M. de Cholet, étant officier, pouvait mieux que tout autre observer et comprendre la situation du pays qu'il traverse. Ce voyage, très scrupuleusement raconté, a, de plus, l'avantage de montrer quel gracieux accueil l'armée russe sait réserver à un frère d'armes de France. M. de Cholet n'aurait pas dû cependant pousser le scrupule jusqu'à reproduire, presque jour par jour, les menus nombreux et trop peu variés de ses repas en plein air.

Les plaines isolées du Far-West n'ont rien des steppes asiatiques. Couvertes de neige pendant une partie de l'année, elles se fertilisent vite au cœur de l'été, et laissent croître le fourrage nécessaire aux innombrables juments qui y vivent en liberté. Les monographies de familles sont de mode aujourd'hui. Il était intéressant de savoir quelle existence menaient les fermiers, occupés uniquement de l'élevage des chevaux ; c'est ce qu'a pensé M. le baron de Mandat-Grancey lorsqu'il est parti vivre pendant plusieurs mois dans un *ranch* français du Dakota, non loin de Buffalo. Il a réuni ses observations dans un charmant ouvrage : *la Brêche aux Buffles* (Plon).

Ceux que passionnent les voyages, les esprits curieux des choses agricoles, les amateurs de chevaux surtout, les découragés que tourmente la question de l'émigration, trouveront ces idées développées ici par un écrivain de bonne compagnie et qui pense bien. « Autrefois, chez nous, personne ne songeait à émigrer, parce que tout le monde se trouvait bien chez soi. En France, il paraît qu'il n'en est plus de même maintenant, car le nombre est grand de ceux

qui veulent quitter notre pays... Un émigrant qui ne peut compter que sur son travail, a bien peu de chance de réussir, au moins pour le moment. Il n'en est pas de même s'il dispose de quelques capitaux, et si, sans s'attarder dans l'est, il pénètre tout de suite dans les régions peu peuplées de l'ouest du Missouri. Les capitaux y sont encore très rares... On sait ce que je pense de l'émigration. C'est le pain des forts, mais c'est aussi le poison des faibles, et pour nous autres Français, habitués à vivre dans l'encadrement des traditions et de la famille, le danger est particulièrement grand. » Si les chevaux ont la place d'honneur dans les pages de l'auteur, il n'en traite pas moins en passant quelqu'une de ces questions toujours intéressantes, lorsqu'il s'agit de l'Amérique; il expose les lois économiques des États-Unis, compare les mœurs américaines et les nôtres, et montre à quels excès on en arrive avec la notion de l'égalité absolue, trop en faveur sur l'autre rive de l'Atlantique.

Pour relater son voyage, M. de Mandat-Grancey a utilisé ses charmantes qualités de conteur; il mêle les anecdotes aux considérations plus sérieuses, et passe des unes aux autres avec infiniment de tact et de mesure.

Si les exploitations commerciales, agricoles, industrielles ou autres des États-Unis sont assez connues aujourd'hui, grâce à de nombreux récits, il reste beaucoup à savoir sur les grandes entreprises des autres nations américaines. Les ports du Brésil, Pernambuco et Bahia, la capitale Rio de Janeiro, encaissée dans une baie que protègent de magnifiques montagnes, les villes de plaisance comme Petropolis, station d'été aux villas ravissantes, aux parcs sans pareils, plantés des plus belles espèces tropicales, ont trouvé déjà de nombreux admirateurs; mais sur l'intérieur du pays, sur l'étendue de ces terres, vastes comme plusieurs empires, et baignées de fleuves aux sources inconnues, sur ces contrées peuplées de tribus indiennes, et que l'imagination des poètes a décorées des noms les plus gracieux, les renseignements sont encore en petit nombre, et tout se borne le plus souvent à des conjectures. M. le vicomte E. de Courcy, en allant passer *Six semaines aux mines d'or du Brésil* (Sauvaistre), a eu l'occasion de voir quelques-unes des vallées ou des montagnes brésiliennes; il est revenu émerveillé d'un spectacle aussi grandiose. Quant aux mines, assez florissantes aujourd'hui, très riches en produits aurifères, elles gagneraient à être mieux exploitées. C'est ce qui ressort d'un historique des

mines dans la province de Minas-Geraes. D'ailleurs, l'auteur parle beaucoup et dit peu. Ce voyage, fait par un homme du monde, est raconté en homme du monde, sans prétentions scientifiques ni littéraires.

Une chose est à remarquer : beaucoup de ces mines sont entre les mains des Anglais; là, comme partout, ils s'établissent en maîtres. M. de Varigny explique une des causes de cette prédominance universelle, dans son ouvrage remarquable sur *les Grandes Fortunes aux États-Unis et en Angleterre* (Hachette).

« Les cadets de famille ont émigré, colonisé, ouvrant, jusque sur les points les plus reculés, des débouchés et des marchés à l'industrie anglaise..... La France s'épuise à conquérir l'Europe, l'Europe à résister à la France. Sur tout le continent l'ouvrier est soldat, les fabriques se ferment, les usines chôment, sauf chez eux. »

On éprouve, à la lecture du livre de M. de Varigny, comme un éblouissement, à voir tant d'or remué à pleines mains. Il raconte comment se sont formées les grosses fortunes des États-Unis et de l'Angleterre, et repasse ainsi les biographies de Gordon Bennett, l'éditeur du *New-York Herald*, de Stephen Girard, de John Walter, le fondateur du *Times*, d'Henry Bessemer, de Bass, de Mason, de Richard Cobden, des Rotschild, des Gladstone. L'Angleterre étant le pays où certains problèmes économiques se présentent le plus évidemment, M. de Varigny trouve, à chaque instant, l'occasion d'aborder et de discuter les points les plus intéressants; la question irlandaise, celle des salaires et des grèves, le rôle de la presse, le paupérisme, car le contraste de la fortune et de la misère est plus saisissant en Amérique et en Angleterre que partout ailleurs. Il définit « l'aristocratie territoriale, à laquelle Guillaume de Normandie distribua le sol de sa conquête. Elle est encore, après plus de huit cents ans, en possession de ses immenses domaines ». Remarquons qu'aux États-Unis et en Angleterre, ces fortunes appartiennent surtout aux gens des classes populaires. Si le hasard joua quelquefois un rôle, il faut se dire que la volonté, le travail et l'intelligence contribuèrent surtout à enrichir ces hommes sortis de la pauvreté, sinon de la misère, et parvenus à réaliser des fortunes que certains souverains pourraient envier. Il faut observer encore combien ces hommes, arrivés à l'opulence, se virent pris d'une incurable mélancolie lorsque l'heure du repos arriva. La plupart, absolument dédaigneux pour eux-mêmes des

trésors amassés, ne songent plus qu'à en combler les autres. Cette remarque est trop à l'honneur de l'humanité pour qu'il ne soit pas doux de la faire. Presque tous ces millionnaires ont, à la fin de leur existence, mis en pratique cette prière, que la vaillante Martha Turner, la mère des richissimes Crossley d'Halifax, avait faite un matin d'hiver, à quatre heures, en se rendant à son travail : « Seigneur, Seigneur, si tu nous viens en aide, nous n'oublierons pas tes pauvres, et nous leur ferons leur part. » M. de Varigny a cru qu'une note philosophique et profonde ne nuirait pas à son travail : c'est ce qui lui permet de manier les chiffres avec une sorte d'éloquence, et de traiter son sujet avec une élévation de pensée et une conviction si grandes.

III

En général, toute conviction sincère attire le respect de ceux-là même qui la combattent. C'est à quoi M. de Menorval n'a pas songé, en écrivant son histoire de *Paris, depuis ses origines, jusqu'à la mort de Charles V* (Firmin Didot). Montrer comment le bourg de Lutèce devint, après la conquête des Gaules, une importante colonie romaine, expliquer les victoires de Clovis et le rôle des Mérovingiens sur la future capitale, rappeler qu'après l'invasion normande, Paris devint, sous les rois Capétiens, sous Louis le Gros, Philippe le Bel, saint Louis et Charles V, une des plus florissantes cités de l'époque, il y avait là de quoi tenter un historien. Paris était fameux pour ses églises, sa cathédrale consacrée par le Pape; les monuments hospitaliers, civils, religieux et militaires se développent avec une rapidité merveilleuse : l'Université, qui va bientôt compter près de vingt mille étudiants, est célèbre par la science et le renom de ses docteurs : les corporations d'ouvriers commencent à s'établir et se font connaître par la perfection de leurs travaux; l'orfèvrerie parisienne est déjà recherchée pour sa beauté : au lieu de se borner à faire un tableau de l'ancien Paris, à prouver que chaque monument et chaque pierre ancienne ont leur histoire, au lieu d'évoquer simplement devant nous un passé si plein de mystère et d'attrait, il a fait à tout propos œuvre de sectaire et d'esprit haineux. Au sujet des persécutions, il soutiendra que les premiers chrétiens, « mauvais soldats, mauvais citoyens », ne pouvaient que lasser « la tolérance bien connue des Romains en matière de religion ». Altérant le vrai caractère du

baptême de Clovis, il dépeindra sainte Clotilde comme une femme « passionnée et vindicative » : il prétend qu'*une étude plus sévère des sources* doit faire justice de bien des exagérations légendaires sur les siècles dont il parle : « Légende de l'an mille, légende de la piété générale, pure et ardente, qui n'était au fond que la plus grossière superstition; légende de « la sublime folie des croisades », légende de la science profonde du clergé, légende de l'attachement touchant du peuple pour ses rois ». M. de Menorval préfère parler de questions théologiques en s'appuyant sur Calvin ou Renan, ou de questions juridiques et religieuses qu'il ne connaît pas; nier l'influence évidente de l'Église sur la suppression de l'esclavage, affirmer contre toute vérité que la papauté attendit le neuvième siècle pour condamner le divorce et la polygamie en France, soutenir qu'on en revint au polythéisme avec le culte des saints, analyser les chroniques des moines, pour en contester la bonne foi, frapper sur la royauté et la noblesse, insister sur la prétendue cruauté de saint Louis; enfin il se complaît à ce genre de besogne indigne d'un historien sérieux, oubliant que tout homme amateur des choses de l'histoire, doit au moins, à défaut de talent, être d'une impartialité scrupuleuse. M. de Menorval réserve ses tendresses pour les Juifs qu'il défend, pour la bourgeoisie parisienne dont il vante la grandeur, pour Étienne Marcel, qu'il cherche à réhabiliter. Sans doute avec ses idées libérales, son désir de domination, ses projets de réforme, qu'Augustin Thierry résume ainsi : « Principes de l'autorité publique transférée de la couronne à la nation, volonté du peuple attestée comme souveraine devant le dépositaire du pouvoir royal : l'action de Paris en province comme tête de l'opinion et centre du mouvement général, la dictature démocratique et la terreur exercées au nom du lieu commun », sans doute, Étienne Marcel résume assez bien le type idéal d'un maire au dix-neuvième siècle, et, à ce titre, peut plaire à quelques esprits; mais il y a un point sur lequel, jusqu'à ce jour, tout le monde s'accorde pour condamner et flétrir la mémoire de Marcel : il trahit son pays, son roi et sa ville, pour les franchises de laquelle il avait si longtemps combattu; aussi l'interminable chapitre consacré à la glorification d'Etienne Marcel ne prouve-t-il rien? Nous laisserons à M. de Menorval le soin de se juger lui-même. Voici les premiers mots de sa préface : *C'est ici un livre de passion, lecteur!* Il n'y a rien à ajouter à cette phrase, que l'auteur écrivait pour expliquer

son amour de Paris, mais qui, en réalité, résument toute sa lourde et fastidieuse compilation.

IV

Ce clergé de France, si calomnié par M. de Menorval a eu pourtant des membres illustres, qui forment une partie de notre trésor national. Les travaux de M. Louis Duval-Arnould sur Sidoine Apollinaire, et de M. Anatole Feugère sur Bourdaloue, prouvent assez que nous n'avons pas tant à blâmer nos évêques ou nos moines.

« Saint Apollinaire, l'évêque de Clermont, personnifie à nos yeux ce qui, de la patrie romaine, ne devait pas périr, ce que les évêques gallo-romains ont glorieusement contribué à transmettre à la postérité, le catholicisme et la civilisation classique. » Dans ses savantes *Etudes d'histoire du Droit romain au Ve siècle* (Picard), M. Duval-Arnould, étudiant à fond les poèmes et les lettres de l'ancien évêque des Arvernes, explique quels renseignements curieux on en peut tirer. Il aborde quelques questions juridiques telles que la tutelle, l'affranchissement des colons, les traités d'annexion. Mais, « Sidonie Apollinaire, dit-il, n'apporte pas un jour nouveau sur le fond du droit; ce n'est pas un jurisconsulte : cependant, sur beaucoup de points, il nous montre comment des lois, des institutions dont nous n'avons trop souvent que la théorie, fonctionnent à son époque dans la réalité de la pratique ». Le travail de M. Duval-Arnould, aussi intéressant pour l'historien que pour le juriste, témoigne de recherches nombreuses, classées avec beaucoup d'érudition.

En étudiant *Bourdaloue, sa prédication et son temps* (Perrin), M. Anatole Feugère semble avoir épuisé son vaste sujet. Rien d'aussi complet n'avait été dit avant lui. Je crois même qu'il ne reste plus rien à « glaner » désormais. Il a réuni la doctrine et les sermons de Bourdaloue, sous trois chefs qui permettent d'en prendre une connaissance approfondie et raisonnée : l'éloquence, la doctrine, la peinture morale. L'auteur connaît à fond son dix-septième siècle, et le tableau qu'il trace de cette époque est un des plus achevés qui se puisse lire : il compare son modèle aux écrivains et prédicateurs renommés du temps.

Le voisinage de l'évêque de Meaux et de l'archevêque de Cambrai ne peut suffire à éclipser le simple jésuite, dont toute la vie peut se résumer ainsi. « Il prêcha, confessa, consola, puis il mou-

rut. » — « Si Bossuet se pénètre de l'Ecriture, si Fénelon s'en inspire, Bourdaloue s'en autorise. Dialecticien habile, il avait de plus une foi militante et courageuse : il s'attaqua, avec une hardiesse étonnante, aux débauches du roi, des princes, de la cour, comme à la bassesse et à la vanité des courtisans. Il a des pages magnifiques pour flétrir le luxe excessif, le jeu effréné surtout chez les femmes, paraît-il, l'oisiveté, la fureur des divertissements qui sévissaient alors. Sa prédication austère réfute vigoureusement *les Provinciales*, et sert de réponse à ces reproches de relâchement qui poursuivaient les Jésuites. Le mot de Voltaire est un des plus justes qui aient été dit à son sujet : « Bourdaloue étala dans la chaire une « raison toujours éloquente. »

Que dire de l'ouvrage de M. Feugère, sinon qu'il est très littéraire et très joliment écrit? M. Patin, après l'avoir longuement vanté à l'Académie, lui reprochait bien « un excès d'abondance, un cours trop égal et trop lent ». La critique est juste, mais n'enlève rien à cette belle étude de sa haute et sérieuse valeur. Le style en est sobre, et reflète à merveille l'honnêteté superbe de l'écrivain dans la tâche qu'il s'était imposée. Il faut dire, « même au public, que cette œuvre est autre chose qu'une étude littéraire, qu'elle représente avant tout l'unité d'une vie chrétienne dont la mort même d'A. Feugère est le dernier et le plus haut témoignage ». Elle est empreinte de ce charme mélancolique qui émane des œuvres dont les auteurs ont vu tout d'un coup leurs destinées s'interrompre.

Rien n'égale la tristesse de ces vies utiles et trop vite brisées sinon peut-être les fins d'existences trop longues, chez les grands hommes, qui assistent vivants au déclin de tout ce qui les avait rendus illustres.

Quoi de poignant comme les dernières années qui assombrirent Corneille, vieilli. Dans son nouveau volume *Sur le Grand Siècle, Corneille* (Vic et Amat), Mgr Ricard fait un douloureux tableau du pauvre grand poète. Quel contraste avec les jours de jeunesse, où si violentes qu'aient été les critiques, le succès n'en couronnait pas moins l'œuvre.

L'auteur suit Corneille depuis ses débuts, ses triomphes, jusqu'aux tristes productions de la fin, analysant les chefs-d'œuvre et multipliant les détails d'histoire littéraire puisés un peu partout. Un des chapitres les plus intéressants et les plus personnels est consacré aux œuvres de piété.

V

Si quelque écrivain du dix-septième siècle avait eu fantaisie d'écrire un ouvrage analogue à celui que M. l'abbé Stanislas Gamber vient de publier (*Les Poètes de la foi au XIXe siècle* Retaux-Bray), il aurait dû mentionner les deux plus grands génies du temps. Corneille et Racine apparaissent bien comme deux poètes de la foi. Au dix-neuvième siècle, au contraire, ni Lamartine, ni Musset, ni Victor Hugo, ne pourraient revendiquer ce beau titre : L'étude de M. Gamber prouve assez qu'en pareil cas, il faut s'adresser à des personnalités de second ordre. Seul, entre ceux dont il nous sera parlé, Victor de Laprade eut un grand renom. Le critique, trop indulgent pour le panthéisme de l'auteur des *Symphonies*, a bien fait ressortir l'influence qu'exerça la nature sur le beau talent du poète lyonnais : Laprade avait voué une admiration sans bornes à cette nature dont les forces et les voix le remuaient profondément. Ce culte disproportionné explique comment il donnait, à ses idylles, des allures d'épopée. Turquety, âme exclusivement religieuse, Paul Reynier, doux poète de Provence, mort à vingt-quatre ans, après une courte jeunesse passée en Orient, imagination chaude et colorée, très éprise de l'antiquité et dont l'œuvre entière pourrait se résumer avec ce vers de Laprade :

Beau vase athénien, plein des fleurs du Calvaire,

Jean Reboul, l'écrivain royaliste et catholique, l'artisan poète, remarquable pour la force et la simplicité de sa langue, inspirent assez longuement M. Gamber. Le charme du travail disparaît trop souvent sous un grave défaut de composition. L'auteur se perd dans des digressions souvent inutiles, au milieu desquelles il semble, comme ses lecteurs, avoir tout à fait oublié le souvenir du sujet principal. Son article sur Marie Jenna, *le poète des enfants et des mères*, l'amie de Maurice de Guérin, lui permet de rendre hommage à cette femme douée d'une âme exquise, et qui voulut se complaire dans la modestie d'une vie ignorée. Aujourd'hui la juste curiosité des critiques veut connaître le talent honnête et pur de Marie Jenna. C'est ainsi que dans la *dixième série* de ses *Souvenirs d'un vieux critique*, M. de Pontmartin consacre une étude à la pauvre oubliée,

à l'épistolière charmante, qui, de sa solitude de province, écrivait tant de lettres délicieuses à ses amis.

Il y a un peu de tout, dans ce nouveau volume : quelques chapitres sur la musique qui laissent deviner le vieux mélomane, quelques considérations politiques au cours desquels M. Thiers et Gambetta sont violemment attaqués; un peu d'histoire, si toutefois il est juste de nommer ainsi les élans d'admiration que l'auteur voue à la duchesse de Berry, ou les éloges si mérités, décernés au duc de Broglie, à l'occasion de Frédéric II et Marie-Thérèse; il y a même, au milieu d'observations de tout genre, un peu de critique, je parle de certaines vues originales sur le roman, au sujet de *Mensonges* et de *l'Immortel.* M. de Pontmartin mêle à sa critique, beaucoup de souvenirs personnels, reliant ainsi le passé au présent, c'est là un des attraits de sa manière d'écrire. Ses appréciations ont un réel intérêt, lorsqu'en les parcourant, on se rappelle que leur auteur est un survivant de la génération de 1830. On ne peut s'étonner que M. de Pontmartin ait été contemporain de Casimir Delavigne, l'auteur de *la Camaraderie.* Si les dates ne s'y opposaient, on serait tenté de croire qu'il a beaucoup connu le fameux marquis de Bièvre. Camaraderie et Calembours, voilà les deux procédés favoris de M. de Pontmartin.

Il y a une façon plus digne de comprendre le rôle du critique : la gravité plus encore que l'esprit doivent être de mise en pareille matière. Le récent volume des œuvres posthumes de M. Caro est une nouvelle preuve de cette vérité.

Il est relativement aisé d'exercer son esprit aux dépens des autres : l'esprit est « insatiable », exigeant et finirait par obscurcir l'impartialité. M. Caro développe cette idée au sujet de Rivarol, auquel il consacre une étude magistrale dans ses *Variétés littéraires* (Hachette).

« L'esprit non tempéré par la bonté, non surveillé par la justice, toujours excité à se dépasser lui-même et condamné à redoubler ses effets, arrive à les chercher et à les conquérir à tout prix. Il a bientôt épuisé la réalité qui lui semble pauvre et fade ; il la torture. il la déforme de toutes les manières..., il sort de tout cela un nouveau genre littéraire, la diffamation. »

Beaucoup de variété, en effet, dans les dernières pages du philosophe spiritualiste. L'abbé Galiani, dont le caractère ressort à merveille à travers la fine esquisse de M. Caro, y coudoie Mgr Dupanloup

et le P. Lacordaire. Rivarol y accompagne M. Guizot, Lamartine et d'autres encore : on y retrouve partout les qualités maîtresses du philosophe, sa sûreté d'analyse, la droiture de son style correct et châtié, la profondeur de jugements toujours médités, l'intensité de la réflexion. Peu d'écrivains eurent à un aussi haut point ce que M. Caro nommait lui-même « la conscience littéraire ». Plus on le relit aujourd'hui, en suivant la pensée qui a guidé son œuvre entière, plus on approche de ce talent si grave et si élevé, et plus on regrette la mort hâtive d'un homme qui aurait dû vivre de longues années encore pour l'honneur des lettres et de la philosophie françaises.

VI

Dans le groupe des critiques, M. Hennequin mérite une place spéciale : il ne se rattache à aucune école, ayant adopté une nouvelle méthode qu'il a développée dans un précédent ouvrage : *la Critique scientifique*. Cette méthode il la met en œuvre aujourd'hui en publiant ses études sur les *Ecrivains francisés* (*Dickens*, *Heine*, *Tourgueneff*, *Poe*, *Dostoïewski*, *Tolstoï*) (Perrin). « Les mouvements d'agrégation des masses autour de l'homme ont lieu sans exception de frontière », et il justifie sa théorie en expliquant le génie de certains romanciers ou de certains poètes, qui pour des causes quelconques ont plus ou moins agi ou réagi sur la littérature française pendant ces dernières années.

Dickens dont les idées sont rares, dont le style est « copieux », est surtout un « humoriste ». Réaliste à sa façon, il se plaît plus encore dans la caricature que dans le portrait. Henri Heine, séduit par le « maniérisme » de certains auteurs, charmé par les chants populaires, subit l'influence d'auteurs tels qu'Hoffmann et Jean Paul; mais la réel et l'imagination se confondent en lui. S'il fut « créateur de fantôme » et s'il nous plaît quand même, c'est qu'il sut mélanger aux qualités caractéristiques du génie de son peuple, les qualités et les défauts qui nous plaisent maintenant. « Atteint du mal déplorable des analystes », pessimiste aussi, il maniait l'ironie avec une concision rare, nuancée d'émotion et de sensibilité.

Tourgueneff comprend et aime les âmes qu'il analyse : ses livres ne sont pas « durs à l'homme »; il observe avec indulgence et tristesse à la fois : malheureusement il a le tort de ne pas croire à la possibilité d'un certain bonheur dans la vie.

Edgard Poe ne cherche qu'à faire naître la curiosité et l'horreur; il abuse du fantastique, dans des descriptions saisissantes, et s'il parle d'amour, c'est pour le dépeindre sous un aspect qui glace le cœur et épouvante les sens.

Dostoïewski provoque la surprise et la peur : il se complaît au spectacle des « agonies morales »; ses livres remuent tout l'inquiétant des choses de l'âme », exagérant à plaisir la souffrance humaine.

Tolstoï aussi avait la science des crises psychologiques : il en profita pour étudier une société entière et de ses œuvres s'échappe comme un sentiment intense de la vie.

Après avoir passé en revue ces différents écrivains qui ont fait école, M. Hennequin tire de son travail des conclusions esthétiques, psychologiques et sociales. Il a quelques pages très émues et très émouvantes, sur la supériorité et l'isolement moral de ceux qui à un degré quelconque en ce monde, sont artistes, de ceux qui font ici-bas « leur labeur principal et unique de penser »; il plaint ces hommes « atteints de la manie des grandeurs spirituelles, que la soif de l'éternité consume et attriste ».

Pourquoi cette « immense lamentation qu'exhale aujourd'hui le chœur des beaux livres? » Pourquoi « cette effusion personnelle » et incessante des auteurs dans leurs œuvres. C'est qu'aujourd'hui, la sensibilité trop exaltée ne se complaît plus qu'en elle-même, elle ne veut plus s'alimenter à rien de viril ou d'énergique, à rien de ce qui blesse ses exigences. Tout ce qui ressemble à l'effort lui déplaît.

Cette tendance n'est heureusement pas universelle, et de temps à autre, quelques voix généreuses ou indignées s'élèvent. M. le comte Achille du Clésieux, dont la muse inépuisable, douée de l'éternelle jeunesse, semble ignorer la fatigue, fait entendre de nobles accents dans les nouveaux vers publiés il y a peu de temps : *Lux et Vita* (Prud'homme, Saint-Brieuc).

La poésie ardente emporta ma jeunesse,
Elle était née un jour d'une larme du cœur,
Le sombre désespoir eût été son vainqueur,
Si Dieu n'avait sauvé l'esquif dans sa détresse.....

Le sentiment religieux est très profond chez M. du Clésieux; il se combine dans sa poésie avec le dédain de ce que notre époque

a de mauvais. Il est de ceux qui savent vouloir encore. « La volonté, disait Balzac, peut et doit être un sujet d'orgueil, bien plus que le talent. » Ces mots si justes ont servi d'épigraphe à M. Cabat dans son *Etude sur l'œuvre d'Honoré de Balzac* (Perrin). Beaucoup de lecteurs et d'admirateurs de Balzac ignoraient peut-être que « derrière le savant, le philosophe, l'artiste et le spéculateur, il y avait un autre personnage encore : le croyant. Balzac était, en effet, très religieux : non seulement il se montre l'adepte de la religion en général et du catholicisme en particulier, dans les ouvrages qui contiennent l'exposé officiel de ses vues, le *Médecin de campagne* et le *Curé de village*, mais dans la vie même il lui arrivait de mettre à ses actions l'empreinte sacrée ». Balzac, peintre et philosophe, regardant le monde pour le décrire, a senti l'égoïsme propre à chacun : il a vu l'immense « exploitation de l'homme par l'homme ». Voilà pourquoi il fut un observateur chagrin de la nature humaine. On lui a reproché son immoralité : le reproche devrait s'adresser à ceux surtout qu'il a pris pour modèle. Comment ne pas reconnaître que l'œuvre de M. Cabat est très finement écrite et pensée. Il suffit de dire que cette belle étude a remporté le prix d'éloquence à l'Académie française.

VII

En s'attachant à faire connaître *la Vie*, *l'Œuvre et les Continuateurs de Jacques Callot*, M. Henri Bouchot a su, dans un style aimable, donner une juste idée du fameux graveur. Dès l'enfance, le futur artiste quitte à deux reprises la maison paternelle de Nancy pour s'enfuir en Italie, se mêlant pour voyager aux troupes de bohémiens déguenillés. Il obtient enfin de son père la permission de séjourner à Rome et à Florence. Après avoir péniblement copié au burin les œuvres de divers maîtres, il grave à l'eau forte ses propres compositions. La *Tentation de saint Antoine*, le *Massacre des Innocents* et *la Foire de Florence*, sont des œuvres postérieures à cette suite renommée de cinquante estampes réunies sous le nom de *Caprices*. En 1622, Callot revint à Nancy où sa renommée l'avait précédé. Il y fut reçu comme en triomphe. Ses nombreux travaux se succèdent alors et consacrent sa réputation. Il se souvient de ses anciens compagnons de route, bohémiens et coupe-jarrets, et les représente, voyageant en caravane sur les chemins d'Italie : il

dessine une suite de gueux, mendiants de toute sorte, qu'il a vus partout, et joint à cette œuvre les grotesques, sortes de monstres ou de nains hideux aux jambes torses. Jusqu'à sa mort, survenue en 1635, dans la plénitude de l'âge et du talent, Callot se distingua par des productions fameuses : les pièces de *la grande Passion*, *le siège de Bréda*, *les Images saintes*, *les Misères de la guerre*.

On admire dans toutes ces compositions la perspective, le mouvement et la belle ordonnance des foules : les nombreux personnages s'agitent sans se confondre, et chacun d'eux est à sa place. Jacques Callot est le grand maître de la gravure à l'eau forte. Il a servi de modèle aux artistes du dix-septième siècle et à ces charmants vignettistes du dix-huitième siècle, désignés sous le nom de petits maîtres et aujourd'hui encore, malgré les progrès de la science moderne, personne ne l'a surpassé.

Georges Maze.

LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *Napoléon*, par Guillois. (Perrin.) — II. *Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon*, par Bertrand. (Perrin.) — III. *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, par de Sybel. (Alcan.) — IV. *La France du centenaire*, par Goumy. (Hachette.) — V. *Le Centenaire de* 1789, par d'Argill. (Vic et Amat.) — VI. *Essai sur une nouvelle déclaration des droits de l'homme*, par Delagrange. (Palmé.) — VII. *La vérité sur* 89. (Palmé.) — VIII. *Un Chancelier d'ancien régime*, par de Mazade. (Plon.) — IX. *Les Représentants du peuple en mission*, 2e volume, par Wallon. (Hachette.) — X. *Un Complot sous la Terreur*, par Gaulot. (Ollendorff.) — XI. *Anne de Noailles, marquise de Montagu*. (Plon.) — XII. *Conquête de l'Algérie*, par C. Rousset. (Plon.) — XIII. *Histoire du droit et des institutions de la France*, par Glasson. (Pichon.) — XIV. *Les Grandes congrégations de femmes*, par Hervé Bazin. (Lecoffre.) — XV. *La Question allemande*. (Ghio.) — XVI. *Bussy d'Amboise*, par Marlet. (Picart.) — XVII. *Le Culte de Jeanne d'Arc jusqu'à nos jours*, par Lecoy de la Marche. (Herluison.) — XVIII. *Guerre aux erreurs historiques*, par le même. (Le Touzey). — XIX. *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, par M. de la Sicotière. (Plon.) — XX. *La France en* 1889, par le comte de Chaudordy. (Plon.) — *Les Cyniques*, par Nemours-Godré. (Savine.)

I — II

Une tentative a été faite récemment pour porter sur Napoléon un jugement définitif (Perrin). L'auteur, affectant de se tenir à égale distance des panégyristes enthousiastes et des détracteurs passionnés, a voulu montrer le héros tel qu'il s'est révélé lui-même par ses actes officiels, ses discours, ses proclamations, ses mémoires, et surtout par sa volumineuse correspondance. C'était un travail considérable et des plus ardus que de coordonner en deux volumes la substance de près de cinquante, sans altérer la physionomie du personnage. Il s'agissait, en opérant une

réduction, de présenter un portrait fidèle et, autant que possible, vivant. M. Guillois a-t-il complètement réussi dans cette double tâche? Nous n'oserions pas l'affirmer : le lecteur, après nous avoir suivi, partagera peut-être nos doutes. L'image que nous avons sous les yeux respire, à coup sûr, la vie, puisque nous entendons le plus souvent Napoléon lui-même; mais il nous semble que le zélé compilateur, quelque soin qu'il ait pris habituellement à s'effacer, n'est pas toujours parvenu à dissimuler sa propre empreinte. On nous présente un Napoléon jugé par M. Guillois, ce n'est pas tout à fait ce que nous cherchions. Les appréciations se perdent souvent dans le vague, ou tombent dans la banalité; elles sont parfois dictées par des préjugés regrettables. A notre avis, on avait le choix entre les deux membres d'une alternative : ou il fallait adopter un principe absolu et s'en servir comme d'un criterium inflexible, ou bien, laissant à l'opinion le soin de se prononcer, on devait se borner à un simple et impartial exposé des faits. Le moyen terme qui a prévalu ne nous paraît pas de nature à contenter les esprits qui se piquent d'exactitude et de rigueur.

Il est difficile de préciser nettement les idées propres de celui qui s'érige en juge de Napoléon. On ne peut que le louer de professer un grand respect pour les lois de la probité et, en général, pour tout ce qui touche à la morale, bien qu'il insinue plus d'une fois que les souverains ne sont pas contraints aux mêmes règles que les simples particuliers, doctrine radicalement fausse. Au point de vue religieux, il a également le mérite d'affirmer sa croyance en Dieu et de prouver que Napoléon fut toujours inébranlable sur cet article fondamental. Nous l'applaudissons encore quand il approuve le premier consul d'avoir relevé les autels et quand il rappelle la fermeté dont le général victorieux eut besoin pour dompter les résistances d'une partie de son entourage. Mais M. Guillois se méprend étrangement sur le caractère du Concordat, quand il le représente comme un instrument destiné à rétablir, mais en même temps à contenir le clergé catholique. Si Bonaparte se proposa principalement ce second but, il eut tort et il ne mérite pas de ce chef les éloges dont le comble son biographe. Les Articles organiques furent, sans doute, une faute, mais qui a son excuse dans les précédents et les maximes de l'ancien régime. Pie VII, auquel nous préférons nous en rapporter, et qui blâma justement ces Articles, se montra toujours reconnaissant à l'égard de l'auteur du Concordat,

même après les coupables obsessions de Fontainebleau. Le jugement du Pape est le jugement de l'histoire.

On peut se demander à quels mobiles obéissait le maître de la France lorsqu'il prenait l'initiative de cette grande mesure et la conduisait à bonne fin, à travers tous les obstacles. A une conviction intime de la divinité du christianisme ou à des raisons purement politiques? L'auteur de *Napoléon* semble incliner vers la seconde hypothèse. Libre penseur, il veut faire de son héros un libre penseur. Nous ne nions pas qu'un grand nombre de faits bien connus de la vie de Napoléon, et qui se trouvent rappelés dans cet ouvrage avec preuves à l'appui, témoignent d'une singulière indifférence en matière religieuse. Les lettres du général Bonaparte aux membres du Directoire, ses proclamations en Égypte, où il se vante d'avoir fait la guerre au Pape et à la religion chrétienne, s'accordent mal avec la foi catholique. Mais il convient ici de faire la part des circonstances, de la dissimulation que conseillait une ambition que nous sommes loin d'excuser, et qui, en tout cas, ne pouvait justifier l'apparence de l'apostasie. Personne, même parmi les admirateurs de Napoléon, ne songe à faire de lui un saint, ni à le disculper de toute fausseté dans son langage ou sa conduite; mais il ne faut pas le noircir outre mesure. Il s'est chargé lui-même de nous dévoiler son véritable état moral, lorsqu'il a expliqué, à Sainte-Hélène, les motifs qui l'avaient détourné de pousser la France au protestantisme. Il savait que le peuple était, au fond, attaché au catholicisme, et, d'ailleurs, ajoutait-il, c'était ma religion naturelle. Une autre fois, rappelant les conseils qu'il avait reçus de communier publiquement à Pâques, il déclara qu'il s'y était toujours refusé, par la raison qu'il n'avait pas assez de foi pour se soumettre à cette cérémonie, mais qu'il lui en restait trop pour s'exposer de gaieté de cœur à commettre un sacrilège. Nous n'avons nul droit de suspecter, en ces circonstances, la sincérité de l'illustre proscrit. Il ne s'est fait ni meilleur, ni pire qu'il était en réalité. Napoléon, si audacieux sur le champ de bataille, si téméraire, si emporté même dans le domaine de la politique, montrait, en religion, une circonspection remarquable. Son grand esprit s'inclinait de lui-même devant la Divinité; il la traitait, si nous osons dire, avec respect. Il n'y avait rien en lui de l'outrecuidance superbe du libre penseur; le doute, fruit malheureux d'une éducation imparfaite, avait seulement entamé ce fils du dix-huitième

siècle, défaillance déplorable de l'intelligence, mais non révolte du cœur.

Cette lacune fut-elle comblée dans les dernières années de sa vie, lorsque l'ancien arbitre de l'Europe, exilé, captif, dépouillé de tout, même de l'espérance, se trouva aux prises avec la mort? Ce problème nous paraît impossible à résoudre. Les témoignages précis font défaut, et le caractère des hommes qui approchaient l'Empereur à ses derniers instants, ajoute à cette obscurité. Il n'est plus permis aujourd'hui d'accorder une foi absolue au chevalier de Bauterne; on peut croire toutefois que ces récits fantaisistes reposent sur un fond de vérité. D'autre part, l'argument négatif tiré du silence gardé sur les derniers actes religieux du mourant, n'a pas grande valeur, car la plupart de ceux qui étaient là, soit respect humain, soit incrédulité réelle, auraient rougi d'entrer dans ce qu'ils appelaient volontiers des détails de sacristie. Ce que l'on sait, ce qui est certain, c'est que l'Empereur fit appeler l'abbé Vignali et s'entretint seul à seul avec lui pendant assez longtemps. Nous ne doutons pas que dans ce tête-à-tête suprême, il n'ait épanché son âme dans le sein de celui qui avait le pouvoir de le réconcilier avec Dieu. En tout cas, Napoléon a voulu mourir avec tout l'appareil extérieur qui accompagne la fin du chrétien.

Quelle que soit l'incertitude qui plane sur ses sentiments intimes en matière religieuse, et dont Dieu peut seul pénétrer le secret, quels que soient les torts graves, dont les entraînements de la politique l'aient rendu coupable envers le Pape et envers l'Église, torts que M. Guillois aggrave, tout en cherchant à les excuser, parce qu'il n'en montre pas suffisamment la contre-partie, il faut bien convenir que ce puissant esprit a laissé une empreinte durable, non-seulement sur le pays qu'il a gouverné directement, mais encore sur l'Europe entière. Une distinction importante doit trouver ici sa place. Tout ce que Napoléon a fondé avec l'épée ou à l'aide de sa diplomatie a disparu. Les ruines qu'il a faites n'ont pas été réparées, mais l'édifice politique élevé par sa main, si forte en apparence, a croulé tout entier. A l'intérieur de la France, même effondrement; sa dynastie n'a pu se maintenir. En revanche, ce qu'on peut appeler les idées napoléoniennes ont survécu, le gouvernement de la Restauration s'en est accommodé, la France moderne en vit en partie, et l'étranger subit leur influence. Notre législation est sortie de ses codes, notre administration est calquée sur celle

de l'an VIII. Ce ne sont pas les textes, ni les cadres seuls qui prévalent encore aujourd'hui, l'esprit est demeuré le même. Pendant quinze ans d'une domination absolue, le César moderne a broyé la pâte humaine et nationale, il l'a coulée dans un moule où elle s'est, en quelque sorte, figée. On contestera difficilement que trois quarts de siècle après Waterloo, la société française ressemble plus au premier Empire, que celui-ci aux périodes pourtant si voisines du Directoire, de la Convention et de la Constituante. Ce phénomène ne s'expliquerait-il pas parce que Napoléon a su extraire de la Révolution tout ce qui était compatible avec nos mœurs et notre tempérament; qu'il a eu, en outre, l'art de donner à cette masse résistante la forme ferme et souple à la fois, qu'un esprit aussi net et aussi positif, succédant aux théoriciens nébuleux du Contrat social, était seul capable de lui imprimer?

Même ce que nous disions tout à l'heure de l'inanité de l'œuvre napoléonienne à l'extérieur appelle une réserve ou du moins une explication. Ses créations gigantesques n'ont pas laissé de trace, leur exagération même qui trahissait un esprit dévoyé jusqu'à l'insanité, les condamnait à l'anéantissement, mais la gloire acquise par tant d'efforts déployés subsiste : c'est un patrimoine irrévocablement acquis. On a bien vite dit que la gloire n'est qu'une fumée; le genre humain tout entier, depuis les hordes sauvages jusqu'aux peuples civilisés, proteste contre cette affirmation dégradante. Nous ne permettons un pareil langage qu'aux matérialistes. La petite Athènes n'a pas laissé dans la mémoire des hommes un renom moins impérissable que la grande Rome.

Cet éclat attaché au nom de Napoléon reporte notre pensée vers un autre prince que l'on peut appeler son rival de gloire dans les fastes de la France, Louis XIV. Tous deux incarnent, en effet, notre nation à l'apogée de sa grandeur, l'un pendant la période de l'ancien régime, l'autre dans les temps modernes. Il est curieux de rapprocher ces deux souverains à l'allure si fière, de comparer leurs caractères, leurs qualités, leurs défauts, leurs destinées. Les points de similitude abondent, les différences doivent être notées parce qu'elles renferment de grands enseignements. Napoléon et Louis XIV sont également passionnés pour l'illustration du pays sur lequel ils règnent et qu'ils confondent volontiers avec leur propre personnalité. Louis XIV disait : « L'État c'est moi » ; Napoléon se vantait d'être le seul représentant de la France. Tous deux prétendent à

l'autorité absolue, mais savent choisir leurs ministres; tous deux sont infatigables dans leur application au gouvernement. Durant les cinquante-cinq ans de son règne effectif, le premier n'a pas manqué une seule fois de présider son conseil; les quinze ans de la domination du second ont été absorbés par un travail sans relâche : son esprit, comme il nous l'apprend lui-même, était toujours tendu; en mangeant, en causant, au milieu des fêtes, il travaillait. Tous deux craints et admirés de l'Europe, le premier, aux yeux de l'étranger, était « le grand roi »; le second disait des Français : « La grande nation ». L'un et l'autre aimaient la mugnificence, et ne reculaient pas devant les coups de théâtre. Après d'incroyables succès ils se sont également laissés enivrer et ont lassé la fortune pour avoir voulu pousser leurs avantages au-delà des limites de la raison. L'Europe, un instant terrassée par leur audace, s'est révoltée contre leurs exigences tyranniques et a noué contre eux de redoutables coalitions; des revers inouïs n'ont pu troubler leur admirable sérénité, et ils ont paru plus grands dans l'adversité qu'au milieu des triomphes de leur politique. Un tort commun à ces deux arbitres de l'Europe, c'est d'avoir bravé jusqu'au pouvoir spirituel. Si le roi très chrétien a traité le Chef de l'Église jusque dans la ville sainte avec une insolence sans égale, l'Empereur n'a pas rougi de détrôner et de retenir captif le Pape même qui l'avait sacré; les deux ont noblement reconnu leur erreur.

Ces deux vies, si l'on a égard aux temps, aux milieux et aux mœurs, peuvent donc sembler parallèles; toutefois quand on arrive au terme, on constate une différence profonde. L'héritier de la Révolution est tombé d'une chute irrémédiable et a fini en proscrit, laissant la France moins grande, non seulement qu'il ne l'avait trouvée à son avènement, mais même qu'elle ne l'était en 1789, surtout si l'on met dans la balance les accroissements considérables des autres puissances. Le plus illustre représentant de la monarchie française, après dix ans de désastres survenus coup sur coup et couronnés par une seule victoire, est mort sur son trône, léguant à ses successeurs un héritage plus compact et mieux limité que celui qu'il avait reçu des mains, pourtant déjà triomphantes, de Richelieu. Tout l'avantage, et quel avantage! revient à Louis XIV et au passé.

A quelle cause convient-il d'attribuer ces dénouements si divers? Il y en a certainement de plusieurs sortes. On peut invoquer la supériorité incontestable de la diplomatie de Louis XIV, patiente,

appliquée, tenant compte de tous les intérêts, sachant composer avec toutes les passions, visant avant tout à l'utile et se bornant au possible; on peut opposer cette diplomatie rassise aux impétuosités de Napoléon toujours prêt à trancher le nœud gordien avec son épée et à substituer les conceptions gigantesques de son génie, parfois chimérique, aux plans modestes et pratiques de ses plus habiles conseillers.

Les suggestions de la prudence et de la modération ne lui avaient pourtant pas manqué. Talleyrand ne fut pas toujours l'homme des roueries; il se montra souvent perspicace et prévoyant. Il existe de ce diplomate, peut-être trop sacrifié par les contemporains, une magnifique dépêche qu'on pourra lire dans le recueil très intéressant de ses lettres inédites à Napoléon (Perrin), et qui renferme tout l'exposé de la politique qu'il aurait voulu qu'on suivît vis-à-vis de l'Autriche, dont il escomptait à l'avance la défaite. Cette dépêche est antérieure à la bataille d'Austerlitz. Talleyrand supplie l'Empereur de relever cette puissance après l'avoir abattue, de se réconcilier avec les vaincus en les comblant de bienfaits, et de leur abandonner, comme compensation des pertes de territoires qui leur seraient infligées en Allemagne, la Moldavie, la Valachie et la Bulgarie septentrionale. De cette façon la monarchie autrichienne renouvelée aurait fermé à la Russie la route de Constantinople et aurait servi de boulevart à l'Europe centrale et occidentale. C'eût été plus sage que de s'exposer à être entraîné à pousser, quelques années plus tard, une pointe jusqu'à Moscou, en traînant derrière soi des alliés frémissants et marchant malgré eux à la consommation de leur servitude.

Il est permis de se demander comment le même chef d'État qui, durant le Consulat, avait fait preuve de tant de possession de soi, a pu, au milieu et sur la fin de sa carrière, se montrer infidèle à lui-même, en poussant l'infatuation jusqu'aux dernières limites, non pas seulement lorsqu'il a envahi l'Espagne et commencé cette expédition de Russie que l'on a justement qualifiée d'insensée, mais quand, après la destruction de la grande armée, il a repoussé les propositions magnifiques que lui faisaient les coalisés. La vérité c'est que le fils de la révolution se croyait et se trouvait, en effet, jusqu'à un certain point dans une situation qui ne lui permettait pas de reculer. Il était condamné au succès à perpétuité, condition en dehors de la commune destinée

humaine. Et pourquoi? Parce qu'il n'avait pas derrière lui de passé, parce qu'il ne s'appuyait sur aucune tradition. Il se rendait bien compte de cette cause de faiblesse, lorsqu'il s'écriait : « Que ne suis-je mon petit-fils! », parole d'un sens profond que nous regrettons de ne pas voir citée par M. Guillois. Etant le premier de sa race, pour devenir un ancêtre il avait besoin de vertus héroïques servies par un ensemble de circonstances extraordinaires. Tant que la fortune lui fut favorable, il parcourut, grâce à son génie, une carrière d'un incomparable éclat; mais au premier choc il tomba à plat, parce que rien ne le soutenait. Louis XIV, avec des facultés moins puissantes, put résister à de plus longues épreuves et finit par en sortir victorieux, parce qu'il ne lui était pas interdit de plier devant la nécessité. Ce n'est pas la faute de Napoléon si, après avoir frappé de si grands coups dans l'admirable campagne de France, il a été comme submergé par la marée montante des armées coalisées qui ont surpris sa capitale et l'ont obligé à capituler. La catastrophe de Waterloo ne diminuera pas non plus son prestige de grand capitaine. Il a simplement succombé devant la force des choses, qui veut la continuité, l'hérédité, l'enchaînement des générations.

III — IV — V — VI — VII — VIII

Cette révolution française que Napoléon avait tenté de contenir et de discipliner était-elle nécessaire? Non. Un historien étranger, et par conséquent exempt des préjugés de naissance ou d'éducation, montre fort bien tout ce qu'elle eut de factice, de violent, d'antipathique au caractère national (Alcan). M. de Sybel, Allemand et protestant, aime peu la France et déteste l'Église catholique. Plusieurs de ses jugements sont manifestement faussés par de misérables préventions, mais il n'en a que plus de mérites à stigmatiser la spoliation des biens du clergé qu'il représente comme éminemment funeste, non seulement au point de vue moral, mais encore dans l'ordre économique. Il établit victorieusement, pièces en mains et par la comparaison des dates, que les massacres de Septembre ne furent pas causés par les complications du dehors, car elles avaient été préméditées par Marat, Danton, Robespierre plusieurs jours avant que l'armée prussienne eût franchi la frontière. Le vrai motif, c'était le désir d'inspirer la terreur à l'immense

majorité du pays qui, de leur propre aveu, repoussait la république, et d'influer sur les élections prochaines à la Convention. Il est encore vrai que la diplomatie laissait les Français bouleverser à leur fantaisie leurs institutions séculaires. Ce sont les girondins qui ont pris l'initiative de cette interminable guerre dont l'Europe a payé les frais par le sang de millions de victimes.

Comment peut-on, après cela, célébrer avec enthousiasme le centenaire de 1789? M. Ed. Goumy n'a nulle peine à expliquer comment 89 tourna tout de suite en crise tragique (Hachette), et il ne se fait pas faute de mettre à peu près sur la même ligne tous les révolutionnaires, « modérés et novateurs, ne sachant rien ni de l'histoire, ni du monde, ni du passé, ni du présent ». Seulement nous comprenons difficilement pourquoi, après avoir fait un éloge chaleureux de la monarchie, il conclut qu'il nous faut rester en république. M. d'Argill blâme sévèrement l'esprit antichrétien de la Révolution (J. Vic et Amat); mais ses biographies un peu incohérentes des « hommes d'aujourd'hui » et « des hommes du passé » depuis Louis XVI jusqu'à M. Carnot vous laissent dans l'incertitude sur ses préférences politiques. Il va jusqu'à croire à l'évasion de Louis XVII. On consultera avec plus de profit l'*Essai d'une nouvelle déclaration des droits de l'homme* et *La vérité sur* 89 (Palmé).

L'ennemi le plus intraitable, le plus habile peut-être, à coup sûr le plus heureux de la Révolution, en Europe, c'est, sans contredit, le prince de Metternich. Il a eu le mérite ou, si l'on aime mieux, la bonne fortune d'abattre la force militaire de cette Révolution, alors incarnée dans Napoléon et, une fois l'œuvre achevée, d'en prévenir ou d'en comprimer l'essor pendant plus de trente ans. Mais il n'a pas réussi à en détruire l'esprit, ni la puissance d'opinion. On pourrait même soutenir qu'il a préparé de nouvelles explosions en se bornant à une répression matérielle, sans chercher à guérir la plaie morale par des remèdes dont il n'a jamais eu l'air de soupçonner l'existence. Telle est la conclusion qui se dégage, pour nous, du livre où M. de Mazade résume avec une grande netteté la vie politique du « chancelier d'ancien régime » (Plon). En somme, M. de Metternich, en dépit de toute sa suffisance, avait plutôt les qualités d'un diplomate que la haute valeur d'un homme d'État. Rien n'égalait sa patience, sa souplesse, sa dextérité, son habileté à saisir le moment opportun pour entrer en scène ou pour évoluer. Ajoutons que les scrupules ne le gênaient pas pour faire volte-face. On ne peut se

dispenser d'éprouver une certaine répulsion en face d'un homme qui, après avoir platement adulé le maître de la France et lui avoir jeté dans les bras une archiduchesse d'Autriche, sème des embûches sous ses pas et profite du premier échec pour ameuter le monde contre lui, le détrôner et le priver de sa femme. Sans être impie, il n'avait guère ce qui constitue l'homme foncièrement religieux. Le sentiment de la moralité ne semble pas avoir jeté en lui de profondes racines. Après la chute de l'empire français, quand il s'agit de reconstituer l'Europe, il ne songe à réparer les injustices commises que dans la mesure où l'ambition de la maison d'Autriche peut s'en accommoder. Le principe de la légitimité est si peu de chose pour lui, qu'il laisserait volontiers Murat sur le trône de Naples et qu'il complote, avec le duc de Modène, la déchéance du prince de Carignan, qui fut depuis Charles-Albert. Il n'a que la haine de la Révolution qu'il poursuit de toutes ses forces, parce qu'elle a le tort de troubler sa quiétude. Son historien caractérise d'un mot fort juste sa politique, en disant qu'elle se borne à faire régner partout et toujours l'immobilité. On peut, de cette façon, retarder les tempêtes; on ne les empêche pas d'éclater. Supérieur dans les expédients, M. de Metternich ne brille ni dans les grandes conceptions, ni dans les résolutions généreuses, ni dans la prévision de l'avenir. M. de Mazade réduit à ses véritables proportions le portrait trop flatté que ce personnage vaniteux et surfait avait tracé de lui-même dans les huit volumes de ses *Mémoires*. Nous savons gré à l'académicien de cette exécution un peu sévère sur certains points, mais, au fond, parfaitement justifiée.

IX — X — XI

Le second volume de l'histoire de la *Justice révolutionnaire dans les départements* (Hachette) n'offre pas un intérêt moins poignant que le premier. M. Wallon nous montre aujourd'hui les sanglants missionnaires de la Convention à l'œuvre, après l'insuccès du fédéralisme. Cette fois la lutte était engagée entre républicains : la répression fut aussi impitoyable. En Bretagne, elle coïncide avec les hécatombes qui châtièrent le soulèvement de la Vendée et la guerre de la chouannerie. Même après que l'historien nous a mis les pièces officielles sous les yeux, l'esprit a peine à concevoir une telle frénésie d'atrocité. Une sorte de délire inconscient semble s'être emparé des hommes qui exercent le pouvoir dans ces jours néfastes. Ils tuent

d'abord pour sévir, puis ils tuent pour tuer. Jean Bon de Saint-André qui, au commencement, s'était montré quelque peu humain, finit par s'enfiévrer, et c'est lui qui installe à Brest le tribunal révolutionnaire, en l'investissant de pouvoirs illimités, tellement illimités que les juges eux-mêmes ne savent qu'en faire et renoncent à l'exercer. La haine de la religion est le principal mobile des bourreaux. « En Vendée, dit M. Wallon, *royalisme* et *fanatisme* vont de pair ; quand leur explosion eut amené cette grande guerre civile, les vengeances républicaines allèrent bien au-delà des limites où l'on pouvait trouver des insurgés. Non seulement ceux qui avaient pris les armes ou aidé au mouvement, mais ceux qui étaient suspects d'y être favorables, les personnes de tout sexe et presque de tout âge, qui se rattachaient par quelque lien aux rebelles, ceux mêmes qui tenaient simplement au pays, en furent les victimes, et cela ne se borne pas au foyer de l'insurrection. Les souvenirs classiques ravivent les haines fratricides et se révèlent par des accents qui rappellent le chant du sauvage tenant l'ennemi terrassé. » A Antrain, le président de la commission militaire, Brutus Magnier, jeune homme de vingt-deux ans, se vante, dans une affiche, d'avoir prononcé quarante-cinq condamnations à mort, et fait précéder cette récapitulation de cet en-tête : « Vive la vengeance du peuple, l'aimable guillotine ! » Une femme qui vivait d'aumônes est arrêtée et guillotinée ; son seul crime était d'être Vendéenne. Le geôlier est chargé, au besoin, des mises en accusation ; des commissions, dont la Convention avait annulé les pouvoirs, continuent à fonctionner ; des jeunes gens sollicitent la faveur de fusiller les condamnés ; un jugement de mort est porté contre un *décédé* et contre sa veuve très vivante. Comme partout, ce sont les classes populaires qui fournissent le plus fort contingent des victimes ; on n'a même pas l'égalité devant l'échafaud. En regard de ces horreurs, des paroles et des actes héroïques ! Mathurin Léon, prêtre, interrogé sur les personnes qui lui ont donné asile, répond : « Que la terre était son lit, et le ciel son toit ». Un autre, Jacques Santerre, mis en jugement, dit : « J'ai près de quatre-vingts ans, on peut me fusiller ou me guillotiner, je suis prêt à rendre mes comptes là-haut. » Une ancienne domestique de l'évêque de Tréguier déclare devant son juge qu'elle est heureuse de mourir pour son roi et pour son Dieu. Des traits semblables abondent ; ils raniment le cœur abattu par le tableau de tant de scélératesses.

C'est un dévouement du même genre qui animait le chevalier de Jarjuyes, risquant cent fois sa vie pour arracher ce qui restait de la famille royale, après le 21 janvier, aux horreurs de la prison du Temple. Cet homme dévoué trouva un généreux complice dans un des geôliers de Marie-Antoinette, le membre de la Commune Toulan, qui, jusqu'alors, s'était fait remarquer par son exaltation républicaine et avait assailli le château des Tuileries au 10 août. Séduit par le spectacle d'une telle infortune supportée avec tant de grandeur d'âme, Toulan forma le projet de préserver ces innocentes victimes du sort affreux qui les attendait. M. Paul Gaulot nous fait assister dans son *Complot sous la Terreur* (P. Ollendorff), aux émouvantes péripéties de cette héroïque entreprise que firent échouer les tergiversations du professeur Lepitre. Marie-Antoinette aurait pu se sauver seule, mais elle refusa de se séparer de ses enfants. L'auteur, qui s'appuie sur des documents certains, a su se garder du ton déclamatoire et larmoyant, et il a pu rétablir la vérité historique sur plusieurs points de détails. Avec lui, nous pénétrons dans l'intérieur du Temple et nous saisissons les progrès de la surveillance dont les captifs furent l'objet, et qui, après s'être associée à des égards pour la majesté royale, aboutit aux épouvantables séquestrations que l'on sait. Il nous serait difficile, du reste, d'adopter tous les jugements historiques de M. Gaulot en particulier, celui qu'il porte sur l'émigration, mal rendu nécessaire par la tyrannie jacobine. A côté de bien des défaillances et de torts nombreux, les familles qui furent forcées de quitter la France donnèrent souvent l'exemple des plus grandes vertus, comme on peut s'en convaincre en lisant la vie si attachante de la marquise de Montagu, née de Noailles, dont M. Plon vient de publier une seconde édition, à laquelle nous promettons autant de succès que la première en a obtenu.

XIII — XIV — XV — XVI — XVII — XVIII

C'est une belle page que celle qu'a écrite M. C. Rousset, de l'Académie française, sur la *Conquête de l'Algérie* (Plon), de cette région magnifique située à la porte de la France, et qui est peut-être destinée à nous consoler de nos pertes continentales et coloniales. Les deux premiers volumes précédemment parus nous avaient conduits jusqu'au commandement du général Bugeaud. Avec ce grand homme de guerre que le gouvernement eut le bon

sens et la fermeté de conserver à son poste pendant six ans, une ère nouvelle s'ouvre et se clôt ou peu s'en faut. Bugeaud avait été d'abord favorable à une occupation restreinte; les yeux fixés sur l'état menaçant de l'Europe, il redoutait que son pays engageât une bonne partie de ses forces loin de ses frontières et les épuisât dans des entreprises à peu près stériles. Mais quand l'opinion publique eut imposée au parlement une solution plus courageuse et plus large, l'ancien auteur de l'humiliant traité de la Tafna accepta volontiers de la poursuivre, montrant ainsi que l'indépendance de l'esprit et du caractère s'allie fort bien avec le sentiment de la discipline et d'un grand devoir à accomplir. Nul ne déploya plus de prévoyance, d'activité, de ténacité patiente et réfléchie. Il prit, pour ainsi dire, corps à corps cet Abd-el-Kader dont il avait imprudemment contribué à créer la puissance, et n'eut pas de repos qu'il ne l'eût contraint à abandonner le territoire de l'Algérie et à se réfugier au Maroc, qui bientôt, à son tour, reconnut la supériorité de nos armes et s'inclina sous nos lois. Notre ascendant était dès lors assuré. Le duc d'Aumale, succédant au maréchal Bugeaud comme gouverneur général, porta le dernier coup à l'émir, en le faisant prisonnier avec toute sa Smala, trait d'audace merveilleux qui ne pouvait être l'œuvre que d'un jeune homme passionné pour la gloire militaire. Peu de temps après, le père de ce prince victorieux, le roi Louis-Philippe, était emporté par une tempête populaire, et toute la famille d'Orléans prenait, avec une résignation stoïque, le chemin de l'exil. Dix-huit ans auparavant, pareille proscription avait frappé les Bourbons de la branche aînée, au lendemain de la prise d'Alger. Le peuple français est-il donc essentiellement ingrat?

La conquête matérielle de l'Algérie ne fut définitivement achevée qu'en 1857 par la soumission de la Grande Kabylie. C'est au maréchal Randon qu'en revint tout l'honneur. Il ne faut pas oublier ce nom après ceux des La Moricière, des Changarnier, des Bedeau, des Cavaignac, qui conquirent leur illustration militaire sur la terre d'Afrique, des Saint-Arnaud, des Canrobert, des Pélissier, des Mac-Mahon, qui y cueillirent leurs premiers lauriers.

M. C. Rousset ne se borne pas à nous présenter un tableau exact et complet des opérations militaires, il met, toujours d'après des documents certains, les personnages en scène, il cite leurs propos, il reproduit leurs lettres, il révèle leur caractère. Nous ne

lisons pas un récit sec et sans vie, nous assistons à un drame.

Un des épisodes les plus émouvants, c'est la description d'une messe militaire célébrée par le R. P. Régis, abbé de la Trappe de Staouéli, dans un des sites les plus merveilleux de la Petite Kabylie conquise, cérémonie grandiose qui électrisait le colonel Clerc et le général Bosquet. En la rappelant avec complaisance, l'auteur a montré les sentiments élevés et religieux qui l'animent.

M. Glasson, de l'Institut, continue à exposer, avec la science qu'il possède et l'autorité qui lui appertient, l'histoire du droit et des institutions de la France (Cotillon). Le troisième volume qui vient de paraître, conduit le lecteur jusqu'à la fin de la période franque, c'est-à-dire jusqu'à la fondation de la monarchie capétienne. Aux yeux de M. Glasson, Charlemagne reste toujours un monarque franc; il est, à plusieurs égards, le continuateur des Mérovingiens. Sans doute la dignité impériale l'investit d'attributions nouvelles et imprime à son pouvoir un caractère particulier; l'empire inauguré par Léon III n'a presque aucun trait de ressemblance avec l'empire romain : il est, avant tout, chrétien. C'est donc une création toute spéciale. Quant à la féodalité, l'auteur en dévoile avec beaucoup de sagacité les origines multiples. Le morcellement de l'empire causé par son immense étendue et par la faiblesse des successeurs de Charlemagne, donne naturellement naissance à des espèces de principautés secondaires. L'ambition et la richesse des comtes, accroissent leur puissance et dépouillent à leur profit la couronne de ses principaux droits. L'hérédité des offices et des bénéfices s'impose peu à peu par la force des choses, mais il est faux que le capitulaire longtemps si fameux de Kiersy-sur-Oise en ait fait une loi irrévocable; ce document reçoit ici une interprétation plus rigoureuse et plus saine. Il faut voir la principale source de la féodalité dans les immunités, qui datent de la première race, et qui conféraient, soit à une abbaye, soit à un propriétaire laïque, avec l'exemption des impôts et de la juridiction ordinaire, presque tous les attributs de la souveraineté. Les influences romaines, germaniques, celtiques sont positivement exclues. Reste l'Eglise : M. Glasson a certainement l'intention de la traiter avec respect, et il ne manque pas au devoir de signaler ses immenses bienfaits dans l'ordre politique et social. Il nous sera permis de regretter çà et là quelques inexactitudes dans l'appréciation de son rôle ou de ses droits. On

peut être historien et juriste sans avoir approfondi la théologie. Il serait facile et souhaitable, dans ce cas, de consulter des autorités compétentes avant de rien affirmer sur des matières délicates. Ces réserves faites, le tableau de la France de nos aïeux nous paraît aussi complet qu'intéressant.

C'est à un mouvement d'indignation chrétienne qu'est dû le beau livre que le très regretté M. Hervé-Bazin, savant professeur à l'Université catholique d'Angers, a consacré aux grands ordres et aux congrégations de femmes (Lecoffre). Un jour qu'il venait de lire le récit de l'expulsion des sœurs hospitalières de plusieurs hôpitaux de Paris, cet écrivain distingué qui était, en même temps, un grand chrétien, résolut d'écrire leur histoire, comme une sorte de protestation indirecte contre les attentats dont elles étaient les victimes. Le sujet s'étendit sous sa plume et il est résulté de ses travaux un tableau, que l'on peut regarder comme complet, des principales congrégations féminines qui sont l'honneur du nom chrétien. L'auteur, après avoir signalé les germes et les premiers essais de la vie monastique, nous met successivement sous les yeux les grands ordres primitifs placés sous le patronage des Basile, des Benoît, des Augustin. Le moyen âge produit les Clarisses, les Dominicaines. Enfin, les temps modernes et l'époque contemporaine fournissent leur ample contingent, depuis les Ursulines jusqu'aux dames du Sacré-Cœur. Ces longues et riches annales ne recèlent pas, comme on pourrait le craindre, l'ennui de la monotonie. L'amour de Dieu et des hommes poussé jusqu'à l'immolation de soi est si ingénieux, il revêt des formes si diverses, que l'imagination s'étonne de trouver toujours de nouveaux motifs d'admiration. Le progrès des temps amène, d'ailleurs, des aspirations qui demandent à être satisfaites, des douleurs qu'il faut soulager. Un grand esprit de foi règne d'un bout à l'autre de cet ouvrage ; on sent que c'est plus qu'un philanthrope qui l'a écrit, et l'émotion bienfaisante que l'on ressent ajoute au charme que produisent les renseignements qu'on ne trouverait pas réunis dans un autre volume.

La *question allemande* (Ghio) ne peut être résolue, suivant un écrivain anonyme, que par la restitution à la France de l'Alsace-Lorraine, moyennant indemnité. C'est l'intérêt de l'Allemagne elle-même. D'ailleurs, l'Europe entière souffre de cette destruction d'équilibre qui force tous les peuples à s'épuiser en armements ruineux. On peut donc espérer qu'une pression diplomatique nous

dispensera d'une guerre de revanche. C'est assurément le plus vif de nos vœux.

Rien de plus étrange que les aventures de Bussy d'Amboise, ce bretteur effronté, ce galant sans scrupules, ce hardi chef de partisans, dont M. L. Marlet nous trace le portrait bien vivant (Picart). C'est un fidèle tableau des mœurs du temps et des intrigues de la cour si corrompue des Valois, pas plus corrompue peut-être, quoi qu'en pense son érudit biographe, que celle d'Élisabeth d'Angleterre : il y avait seulement un peu moins d'hypocrisie.

Le procès de béatification de Jeanne d'Arc doit appeler l'attention sur une remarquable brochure de M. Lecoy de la Marche, concernant le culte de l'héroïne jusqu'à nos jours (Herluison, à Orléans). Le savant professeur nous montre, par des pièces peu connues, l'enchaînement de la tradition. On ne peut se dispenser de lire cet écrit plein d'érudition.

M. Lecoy de la Marche publie en même temps (Le Touzey), *Guerre aux erreurs historiques*, où, avec la compétence qu'on lui reconnaît, il réfute nombre d'erreurs importantes, particulièrement sur le moyen âge et notre temps.

La librairie Plon publie un almanach-annuaire du clergé pour l'an de grâce 1889, très complet, sous le titre : *la France ecclésiastique*. On y trouvera la liste du personnel de la Cour de Rome; les archevêques et évêques de France, leurs vicaires généraux et leurs officiaux; les dignitaires et chanoines des églises cathédrales; les supérieurs de séminaires; les curés et desservants; les cures, succursales et vicariats; les congrégations religieuses; le chapitre de Saint-Denis, la nécrologie des évêques français, etc., etc. (trente-huitième année).

DE LA RALLAYE.

Le grand ouvrage de M. de la Sicotière, sénateur, depuis longtemps attendu : *Louis de Frotté et les Insurrections normandes*, vient de paraître (3 vol. in-8, chez Plon). M. de la Sicotière y a consacré de nombreuses années : pour donner à cette œuvre de son choix toute la perfection désirable, recherches immenses, investigations de toutes sortes, interrogatoires des témoins encore vivants ou des descendants des acteurs de cette période de la Révolution, dépouillement de manuscrits, de papiers de famille, d'actes

officiels et de correspondances considérables, M. de la Sicotière n'a rien épargné. Aidé de l'érudition sûre, étendue, exigeante, dont il a donné des preuves dans ses autres ouvrages, avec une persévérance infatigable, et ce sens droit et inflexible qui ne se laisse pas aisément détourner, — dons de sa race, la race normande, — il a fait un livre complet, bien composé, qui embrasse toutes les parties du sujet, les place en ordre logique et clair, et donne successivement une juste idée du pays, des mœurs, des forces des belligérants, nous présente dans leur vérité les chefs, les soldats, les combats, les actes héroïques, les crimes, les péripéties de ce drame guerrier, qui, enfin, se dénoue par la mort tragique du principal héros, L. de Frotté.

Le seul défaut qu'on pourrait lui reprocher serait une surabondance de notes, qui ne laissent aucun détail de côté, et que le lecteur passe quelquefois avec assez de légèreté. Loin de l'en blâmer, j'ose dire plutôt que je l'en louerais. Dans un ouvrage qui s'applique à un sujet spécial, peu connu, à une contrée déterminée, rien n'est à négliger : il n'est pas un coin de terrain, pas un nom, qui soit indifférent aux fils des combattants et des victimes ; ils s'intéressent à tout, ils sont avides des renseignements les plus circonstanciés, ils veulent tout savoir : si ces récits sont un épisode de la Révolution française, ils sont surtout une partie importante de l'histoire de la Révolution en Normandie. M. de la Sicotière a fait une œuvre définitive, et l'on peut assurer qu'elle ne sera jamais recommencée.

Quant aux faits mêmes, M. de la Sicotière met en lumière et démontre sans réplique que l'insurrection Normande eut la même cause que la guerre de la Vendée : la persécution religieuse. On s'imagine volontiers qu'après le 9 Thermidor, il y eut un apaisement général. Il s'en fallut de beaucoup : c'est le moment, au contraire, où, en province, les haines sont le plus actives, et, par suite, l'oppression, les vexations particulières, les désordres de toute espèce, les meurtres, les pillages, la tyrannie et l'anarchie. Plusieurs provinces de l'Ouest, la Normandie, le Perche, le Maine, se soulèvent, malheureusement trop tard, quand la Vendée et la Bretagne, presque étouffées, ne peuvent plus se concerter avec elles contre les forces de la Convention. Aussi cette guerre de partisans n'a-t-elle pas l'éclat de la grande guerre de la Vendée. On ne peut, cependant, suivre sans émotion le récit de ces vaillantes rencontres, où les deux partis combattaient avec une égale ardeur, souvent en

chantant des airs qui retentissaient comme le tambour; de ces morts, ces dévouements sublimes, ces actes d'héroïsme accomplis simplement ou avec la gaieté de l'esprit français. Où, ailleurs qu'au pays de France, verra-t-on ce soldat de Frotté qui, « les deux cuisses traversées d'une balle, assis par terre, continuait à faire le coup de feu, en chantant *Vive Henri IV?* »

Et Frotté lui-même n'est-il pas digne d'être mis à côté des grands chefs Vendéens, Bonchamp, Lescure, Cathelineau? Il fait preuve de toutes les qualités d'un général et d'un administrateur : habile organisation de son armée, choix de ses lieutenants, décision, sang-froid, vues d'ensemble et soin des détails; d'une bravoure qui ne le cède à aucun de ses soldats, marchant toujours en avant, comme ce La Rochejaquelein qui, partant le premier, disait : « Suivez-moi ! » Pendant des années, il lutte, vainqueur ou vaincu, à travers des difficultés sans cesse renaissantes, à chaque instant à bout de ressources, à court de munitions, sans argent, mais ne désespérant jamais, loyal avec ses ennemis, qui ne peuvent s'empêcher de l'estimer, d'une inébranlable fidélité à son roi, et ne tombant que quand toute résistance est impossible, tombant par trahison, et mourant en héros et en chrétien.

Cette guerre de chouans, de surprises et d'embuscades, aux abords des petites villes, à l'entrée des villages, autour d'un château, dans les bois, n'était pas une guerre ordinaire. Il s'y trouve toutes les misères, les grandeurs et les fureurs des guerres civiles, des actes de fidélité qu'on admire, et des lâchetés qui indignent, de férocité qui font frémir, et des intrigues d'amour qui font sourire. Car, dans ce bocage Normand, sous la pluie des balles, comme dans les prisons de Paris, sous la hache de la Terreur, on échangeait des regards tendres, on espérait, on craignait, on s'exaltait, on pleurait, on aimait.

Mais, faut-il le dire, l'impression la plus forte que donne ce livre, c'est l'aversion pour la Révolution, qui, tyran satanique, a mis les armes à la main à tant de braves gens issus d'une même terre, qui se déchiraient avec rage; la Révolution, qui a causé tous ces crimes, ces pillages, ces meurtres, ces assassinats, ici juridiques, là exécutés par représailles; qui a implanté tant de haine dans les cœurs, amoindri, ruiné notre patrie si grande, si riche, si puissante, assombri son génie, divisé enfin, depuis un siècle, et pour combien de temps encore! cette France, jadis généreuse et unie, en deux

nations ennemies, acharnées à s'anéantir. Ce livre de M. de la Sicotière, triste et noble récit de guerres civiles, est propre plus que tout autre à inspirer l'horreur de la Révolution, — la Révolution que tout vrai Français et tout esprit droit ne saurait trop mépriser, honnir et exécrer!

M. le comte de Chaudordy, ancien ambassadeur, vient de publier, sous le titre de *la France en* 1889 (Plon), un livre où il examine la situation de notre pays, au point de vue de ses relations étrangères. On peut discuter et même trouver assez singuliers quelques-uns des jugements de M. de Chaudordy : son indulgence, par exemple, pour Gambetta, à qui il crut devoir, ainsi que trop d'honnêtes gens, apporter son concours, en ce temps qu'on a appelé « la dictature de l'incapacité ». On est un peu surpris de l'entendre, par peur du succès du général Boulanger, et sans vouloir admettre que le général Boulanger représente le mécontentement de la grande majorité de la nation, demander à grands cris, réclamer à plusieurs reprises un autre sabre, un autre général, « un général dont le passé soit inattaquable », et, pour ce général « devenu nécessaire », une dictature armée de tous les pouvoirs, — et ce général omnipotent, afin de sauver la république! Car M. de Chaudordy, républicain du lendemain, nous condamne à conserver la république, au moins pour longtemps.

On passe, non sans sourire, sur ces excentricités et ces faiblesses. Ce qui mérite l'attention, ce sont les pages où il expose, avec une indiscutable compétence, la politique extérieure de la république, et l'on s'étonne et l'on s'indigne de l'ignorance et de la mollesse, pour ne pas employer un mot plus sévère, avec lesquelles sont menées les affaires de France, depuis qu'elle est asservie aux républicains; des faits presque incroyables qu'il raconte et de la véracité desquels on ne saurait malheureusement douter. Dans l'espace de douze ans, on ne compte pas moins de *douze* ministres des affaires étrangères, quand aucun ministère n'exige plus de suite, plus de persévérance, plus de stabilité. Aussi les fautes s'accumulent-elles sans nombre, immenses, presque irrémédiables. Ces prétendus hommes d'État négocient sans prévoyance, sans connaissance des traditions et du passé : c'est l'Égypte qu'on abandonne aux Anglais, l'expédition du Tonkin, la Russie, la seule nation qui nous puisse appuyer, blessée par les procédés du gou-

vernement républicain envers les nihilistes conspirateurs et assassins, etc., etc. On ne saurait tout citer, mais le public pourra juger des talents des ministres de la république par un fait que nous révèle M. de Chaudordy, et dont la lecture est près de faire venir sur les lèvres le mot de *trahison*.

M. de Freycinet, pour la troisième fois ministre des affaires étrangères, venait de nommer un nouvel ambassadeur à Berlin, afin, dit M. de Chaudordy, de nous rapprocher de l'Allemagne et « d'assurer au cabinet français une prolongation d'existence ».

« Les procédés, ajoute M. de Chaudordy, pour regagner la confiance du chancelier, ont été assez étranges : il fut décidé que toutes les affaires concernant les relations de la France et de l'Angleterre *seraient envoyées de Paris à Berlin, et qu'on chargerait la chancellerie Allemande de les traiter*. Il semble très extraordinaire et même inconcevable que ces deux puissances ne se parlassent pas directement, alors qu'il n'y avait pas interruption de rapports entre elles. C'est cependant ce qui a existé assez longtemps par la faute des ministres français, singulièrement inspirés, il faut l'avouer. On avait fait croire de Berlin qu'on s'intéresserait à nos affaires, qu'on les ferait aboutir avantageusement. *Or, c'était le contraire qui avait lieu, on nous desservait près du gouvernement Anglais et on arrivait à le blâmer si vivement en notre nom que les difficultés ne faisaient que s'aggraver.* »

M. de Freycinet donne sa démission, et est remplacé par M. Flourens et c'est seulement sous ce ministre que les procédés diplomatiques signalés par M. de Chaudordy cessent, à l'occasion de la neutralisation du canal de Suez, et grâce à l'intervention d'un personnage que nous croyons être M. de Chaudordy lui-même :

« Le ministre des affaires étrangères avait recherché le concours d'un ancien diplomate Français, qui était, depuis de longues années, en rapport d'amitié avec lord Lyons et, en même temps, en très bonnes relations avec le marquis de Salisbury. M. Flourens ne lui avait pas dissimulé ses inquiétudes de l'état fâcheux où se trouvait notre situation diplomatique vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Lord Lyons venait aux réceptions du ministre, mais il ne se prêtait à aucune conversation sur les difficultés existantes. Son ami fut prié de lui en parler. Avec la netteté et la loyauté qui étaient dans ses habitudes, l'ambassadeur d'Angleterre expliqua que *son gouvernement jugeait inutile de causer à Paris de ses affaires avec la*

France, puisque celle-ci les avait entièrement confiées au gouvernement prussien.

« Cette réponse, communiquée à M. Flourens, ne fut pas absolument pour lui une révélation. Il avoua qu'en arrivant au ministère, on (M. de Freycinet, sans doute,) lui avait fait part de cette combinaison, en essayant de lui en démontrer les avantages. Il comprit, dès les premiers mots, l'absurdité du procédé et il autorisa immédiatement son intermédiaire à assurer à lord Lyons qu'il n'en serait plus ainsi. L'ambassadeur déclara qu'il s'en félicitait et, qu'ayant toujours eu, dans ses rapports avec le gouvernement français, le désir d'arriver à la conciliation en toutes occasions et en toutes choses (et cela est parfaitement exact), il serait charmé de pouvoir, de nouveau, travailler dans le sens de ses goûts et de ses sentiments. Des deux côtés, des paroles on passa à l'action... Après une quinzaine de jours de conversations très amicales, les deux affaires furent réglées, en dehors des ambassades, dans les conditions les plus favorables. Les meilleures relations se trouvèrent ainsi rétablies entre les deux gouvernements. Elles devinrent même si amicales qu'il eût été aisé d'en tirer d'autres avantages. Malheureusement un gouvernement incertain et une diplomatie molle et négligée ont laissé compromettre cette situation et perdre la plus grande partie des bénéfices acquis. »

On n'ajoute rien : de tels faits parlent assez d'eux-mêmes, et l'on peut être assuré que des faits analogues se produiront tant que la France subira la république, dont la vraie définition est *l'absence de gouvernement.*

Eugène Loudun.

Les Cyniques. — Le Dessus du panier. — Sous le pressoir, par L. Nemours Godré. Paris, Savine. 1889. In-16.

Ce petit volume, conçu dans un sentiment tout catholique et tout français, est écrit de verve, au jour le jour. C'est une sorte de mémorial des hommes et des choses de ce temps, rédigé par un écrivain au cœur généreux, à la plume alerte et vive. Dans *le Dessus du panier*, figurent les principaux acteurs du parti républicain, qui ont passé sur la scène historique depuis douze ou quinze ans, et les écrivains à scandale qui ont le plus occupé l'attention.

Ils sont là, crayonnés au passage, marqués de traits légers ou incisifs, présentés sous l'aspect du ridicule et de l'odieux, mis en face de leurs œuvres, de leurs paroles, de leur vie. Ces hommes, qui ne semblent déjà plus rien dans leur éloignement, vus à distance, paraissent encore plus petits, plus misérables que de près.

On dirait, pour quelques-uns, des fantômes apparus dans de mauvais rêves, et que la lumière du jour a fait évanouir. Que sont aujourd'hui les Gambetta, les Paul Bert, les Cazot, les Grévy, et d'autres moindres encore, qui reparaissent dans les portraits et les récits vengeurs de M. Nemours Godré? Les autres sont encore vivants ou puissants, pour un jour du moins. Ceux là aussi, l'honnête et vaillant écrivain les marque par avance du jugement de la juste postérité. Politiciens ou écrivains, personnages principaux ou subalternes, ils ont leur place dans cette galerie de portraits justiciers, qui ne comprend pas tous les hommes d'à présent, mais seulement les types caractéristiques, ou, comme dit l'auteur, *le Dessus du panier*. Comme repoussoir se détache la haute et noble figure de M. le comte Albert de Mun.

Hommes de la politique ou de la littérature, ils sont de ce parti dominant qui a mis les honnêtes gens ou, pour mieux dire, la France chrétienne *sous le pressoir*. S'il eût fallu rappeler ici tous leurs actes, aucun volume n'eût suffi. Entre tant d'œuvres mauvaises, entre tant de faits de persécution, M. Godré a choisi quelques-uns de ceux qui donnent au régime son vrai caractère et le montrent opprimant les consciences, corrompant les esprits, faisant tout servir à la domination du mal. Ces épisodes de la période républicaine font assister au triomphe des injustices et des impiétés officielles; mais l'auteur n'est pas de la race des découragés. La vue du mal ne l'accable pas; au contraire, il en prend une nouvelle ardeur pour le bien et il ouvre à ses lecteurs la perspective des fières espérances.

Son livre, plein de généreux sentiments, écrit dans une bonne langue claire, alerte, vigoureuse, est une œuvre vaillante et vengeresse.

Arthur Loth.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Il n'y a plus à en douter : les choses tournent comme elles s'annonçaient; la situation devient ce qu'elle tendait à se faire. Nous en sommes arrivés à ce point que l'entreprise qualifiée du nom de « boulangisme » est aujourd'hui la grande réalité politique. A l'origine, ce n'était ou ne paraissait être qu'une pose; la pose a tourné à l'aventure; l'aventure a passé à l'état de mouvement d'opinion; l'opinion est devenue un parti d'opposition et le parti d'opposition s'affirme maintenant en gouvernement du lendemain. Telle est l'évolution accomplie en si peu de temps, que cette suite d'événements semble n'être encore qu'un rêve. Du cheval noir de la revue du 14 juillet 1886 au manifeste du banquet de Tours du 17 mars 1889, il n'y a guère que trente mois et, dans cet espace de temps, l'ancien ministre de la guerre, applaudi pour sa monture et sa belle mine, par on ne sait quelle espèce de patriotes de rue, est devenu l'élu de six départements et de la capitale, l'antagoniste de la république parlementaire, l'homme de la situation, le sauveur attendu par la masse des déçus et des mécontents, le promoteur d'un régime nouveau.

A tous ces titres le général Boulanger a pu aller à Tours, avec un appareil quasi-officiel, pour exposer à la France son programme de gouvernement. Car tel est bien le caractère du discours lu par lui, au milieu de ses ministres et de ses partisans, au banquet donné dans cette ville en son honneur. Et le pays en est arrivé à un tel degré de décomposition politique, que ce manifeste d'un prétendant, qui n'est ni un prince ni un héros, est un événement capital. Toute la France a été attentive à la voix du général Boulanger. Pour les uns, il est le péril; pour les autres, le salut; personne ne l'a écouté avec indifférence.

Le général a voulu se mettre à la hauteur des circonstances et de son rôle. C'est un programme de gouvernement qu'il a exposé

à la face du peuple français. Jamais il ne s'était expliqué aussi formellement. L'officier de fortune a trouvé sa voie. Il pouvait hésiter entre plusieurs destinées : prendre pour lui ou remettre à d'autres le pouvoir dont le suffrage universel semble vouloir l'investir. Être Bonaparte c'était difficile; mais il pouvait choisir entre le rôle d'un Monk et celui d'un Washington. C'est cette dernière carrière que le général Boulanger a préférée; c'est à la gloire d'un fondateur de république qu'il a aspiré. Il doit être bien entendu de tous les partis que le général ne sert ni la cause de la monarchie ni les intérêts de l'empire : son manifeste de Tours le dit et le répète; Boulanger veut être lui-même; Boulanger entend exercer pour son propre compte le pouvoir. C'est décidément la république qu'il veut constituer, mais la sienne, c'est-à-dire une république dont il sera le législateur et le chef. De ce nouveau gouvernement il ne donne qu'un programme sommaire, qui consiste surtout dans la condamnation du parlementarisme. C'est là, il est vrai, l'article essentiel du moment. Si la masse du pays, entraînée jadis vers la république, en est venue à désavouer et même à répudier le régime que le suffrage universel semblait avoir consacré, c'est surtout à cause des abus du gouvernement parlementaire. La Chambre actuelle, avec ses divisions, sa politique de tracasserie, son esprit d'intrigue, son incohérence et son incapacité, a achevé de dégoûter le pays du gouvernement des assemblées. On est las du parlementarisme; on veut un régime de tranquillité et de travail, qui est impossible avec la politique des Chambres.

Ce régime, le général Boulanger le promet au pays; il prétend le fonder en suppprimant le parlementarisme et en conservant la république. A son avis, la monarchie ne saurait être rétablie sous aucune de ses formes sans de profondes secousses, et une restauration impériale ou royale, à supposer qu'elle pût se réaliser, laisserait la nation aussi divisée, plus divisée peut-être qu'elle ne l'est à cette heure. Aussi fait-il appel à tous les conservateurs, qu'il croit disposés à faire passer leur amour du pays avant leur préférence pour telle ou telle forme de gouvernement, et il les presse de venir avec lui à la république.

La république du général Boulanger est une république large, ouverte, fondée sur le suffrage universel et sur la consultation populaire ou *referendum*. C'est là son principe; quant à son organisation, le général s'est borné à dire qu'elle serait antiparlemen-

taire. Sur ce point, son programme est tout à fait court; on aurait aimé cependant à savoir comment il concevait l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs publics. Car que sera une république non parlementaire, si elle n'est pas une république dictatoriale? Le pays, auquel M. Boulanger se propose d'en référer pour les questions d'intérêt général, ne peut pas tenir lieu de tout; on ne peut pas le consulter chaque fois qu'il y aura un décret à rendre, ni le constituer en parlement permanent. Dès lors, à qui appartiendra le droit de présentation, de discussion et d'adoption des lois? Qui fera le budget? Qui surveillera le pouvoir exécutif?

Le manifeste de Tours n'entre pas dans ces détails, que son auteur réserve apparemment pour l'Assemblée constituante appelée à réviser la constitution de 1875. Il nous apprend seulement que le général Boulanger, ou Georges Ier, consolidera l'autorité dans sa république, tout en garantissant les libertés. Ce qu'il y a de plus formel dans ce programme, c'est la promesse de « la pacification religieuse par le respect absolu de toutes les croyances et de toutes les opinions ». Au moins y aura-t-il là pour les catholiques, si le chef de la future république est fidèle aux engagements du prétendant, une part de tolérance et de liberté qui leur ferait trouver le nouveau gouvernement préférable au régime d'oppression sous lequel ils vivent depuis dix ans. Dans cette condamnation de la politique de persécution, également pratiquée par les opportunistes et les radicaux, les conservateurs verront certainement un gage de paix sociale et la condition essentielle de la tranquillité désirable pour tout le monde. C'est par là surtout que le programme du général Boulanger obtiendra des adhésions. Un grand nombre de conservateurs viendront à lui, au milieu de la confusion actuelle, uniquement parce qu'il aura signalé l'oppression des consciences comme la grande faute de la république parlementaire. C'est peu, de la part d'un prétendant au pouvoir qui doit compter avec le monde catholique, c'est peu de promettre, même avec la garantie de M. Naquet, la tolérance religieuse, quand le clergé est menacé par la loi militaire dont le général Boulanger s'est fait le promoteur, et quand la famille est compromise par la loi du divorce, dont ce même M. Naquet a été l'apôtre; mais tel est l'odieux qui s'attache à la politique de persécution inaugurée par le parti opportuniste, que, pour succéder à la popularité de Gambetta et se frayer la route du pouvoir, il faut déclarer que l'ennemi ce n'est plus le

cléricalisme, mais le parlementarisme et proclamer la liberté de conscience.

Cette conduite est tellement commandée par les circonstances et elle est un gage si certain de succès, que les républicains ne craignent rien tant que de voir les conservateurs aller vers celui qui leur promet la pacification sociale, et c'est sous l'influence de cette crainte qu'ils dénoncent l'alliance du général Boulanger et des cléricaux et qu'ils traitent la république de celui-ci de gouvernement des curés. Leurs invectives ne peuvent plus guère avoir d'effet sur la situation. S'il s'est produit en faveur du général un si grand courant d'opinion, c'est surtout à cause de cette politique anticléricale qui a fini par fatiguer ceux mêmes que le régime du 16 mai comptait parmi ses adversaires.

Mieux inspirés ont été ces républicains libéraux qui se sont constitués en groupe sous le nom d'*Union libérale*, pour offrir au pays le programme d'une république modérée et tolérante. Ceux-là ont compris avec raison que, au lieu de persister dans les errements républicains, il fallait répudier l'ancienne politique et entrer dans une voie nouvelle. L'*Union libérale* fait appel à tous les hommes d'ordre, aux conservateurs sincères, à tous les républicains clairvoyants, et elle leur demande d'affirmer, par des actes, leur résolution de tenter un suprême effort pour arracher le pays aux factions qui le perdent. Elle veut rompre avec les anciennes dénominations qui ne servent qu'à diviser, et elle considère que le seul moyen de salut, c'est de changer du tout au tout l'orientation de la politique. Dans leur manifeste, les fondateurs de l'*Union libérale*, parmi lesquels on compte des hommes politiques comme MM. Barboux, Léon Renault, Bethmond, Léon Say, déclarent qu'ils ne veulent d'aucune des prétendues réformes radicales, ni de l'impôt sur le revenu, ni de la séparation de l'Église et de l'État, ni de toutes ces mesures qui ne sont que des menaces ou des actes d'oppression dirigés contre la majorité des citoyens. Ce qu'ils demandent, c'est une chambre républicaine capable de rétablir l'ordre dans le gouvernement, dans l'administration, dans les finances, une majorité de gouvernement assez unie et assez intelligente pour débarrasser la France des agitations stériles dont elle est lasse et pour lui donner les moyens de réaliser sa volonté de vivre et de travailler en paix. Enfin ils se prononcent résolument pour les idées de modération, de tolérance, de vrai libéralisme.

C'est là l'éternel programme du centre gauche, programme tout théorique, et dont ce parti, alors qu'il était au pouvoir avec les Thiers, les Léon Say, les Jules Simon, les Bardoux, n'a jamais su procurer l'application. Si ce programme avait pu être celui de la république, assurément on n'en serait pas aujourd'hui au boulangisme; mais le pays ne manquera pas de remarquer que ni la Constitution de 1875, ni le règne du centre gauche n'ont empêché la république parlementaire d'en arriver naturellement à cette politique d'agitation, de division, de gaspillage et de persécution à laquelle restent attachés les noms mêmes de plusieurs de ceux qui protestent aujourd'hui contre elle. L'expérience du passé empêche le pays d'avoir confiance dans les déclarations de l'*Union libérale*. Le suprême effort que les hommes de la soi-disant république modérée veulent tenter et auquel ils essaient d'associer l'opinion, ne sera qu'un suprême avortement. Le temps est passé des promesses. Le temps a fait justice de ces programmes républicains qui n'ont toujours été qu'un leurre. C'est pour avoir été si souvent trompée, que la partie modérée et paisible de la nation se détourne de la république et cherche ailleurs le gouvernement qui pourra remplir le programme de l'*Union libérale*. Il est puéril de proposer au pays le recommencement d'une politique dont il a déjà fait l'expérience avec les mêmes hommes. Dix ans et plus ont appris que le centre gauche se jette, par une pente naturelle, dans l'opportunisme et que celui-ci tend également à se confondre avec le radicalisme. Il n'y a pas de tiers parti possible, comme l'a fait observer M. Andrieux, entre ceux qui, dans leur intérêt, veulent maintenir le régime actuel et ceux qui cherchent, dans la constitution d'un gouvernement soustrait aux influences parlementaires, la fin des désordres et de l'oppression. La tentative du groupe de l'*Union libérale* n'est qu'une chimère.

Le gouvernement lui-même, avec les moyens d'action dont il dispose, avec son influence sur la majorité parlementaire, ne pourrait plus aujourd'hui revenir en arrière. Il est condamné à suivre la politique d'intolérance et de combat qui a été celle du parti républicain depuis le jour où il est arrivé au pouvoir. Il ne dépend même plus de lui d'arrêter les effets de la laïcisation en train de s'accomplir partout. Il pourra, dans certains cas, comme il a fait à Paris, pour l'hôpital des Quinze-Vingts, maintenir les sœurs dans un hôpital, dans une école; mais il ne pourra revenir sur la légis-

lation scolaire qui est l'œuvre de cette Chambre, ni même empêcher qu'elle ne continue à recevoir son application.

Des mesures de tolérance et d'apaisement ne seront toujours, dans l'état des choses, qu'une exception. Et ainsi, on se tromperait en voyant dans le rappel du duc d'Aumale autre chose qu'une satisfaction donnée à certaines convenances qui ne rentrent pas dans le plan d'une politique générale. Certains croyaient que le gouvernement avait voulu, par le retrait de la loi d'exil portée contre l'oncle du comte de Paris, donner des gages au parti conservateur, faire montre de modération, prouver de son libéralisme; il est plus probable que les influences particulières qui déjà, sous le ministère Floquet, s'exerçaient en faveur du donateur du domaine de Chantilly, ont décidé de son rappel. Il n'y avait aucune raison de tenir rigueur à un prince que la loi contre les prétendants n'atteignait pas, qui n'était coupable que d'avoir manqué d'égards envers M. Grévy, à la suite de sa radiation des cadres de l'armée, qui, enfin, n'avait toujours eu vis-à-vis de la république qu'une attitude correcte et conciliante. Les puissantes sollicitations de ses amis de l'Académie, de la finance et même du parti républicain, devaient suffire à le faire bénéficier de l'indifférence de M. Carnot pour les injures faites à son prédécesseur.

Il se peut aussi que, dans le rappel de M. le duc d'Aumale, il se soit mêlé certain calcul qui rattache cette mesure à la politique adoptée contre le général Boulanger. Que des politiciens républicains aient rêvé d'opposer l'influence, peut-être même la personne, du prince académicien et général au prétendant à épée, de se servir, un jour ou l'autre, de lui comme d'un champion de la république et de la liberté, contre les entreprises dictatoriales du favori du suffrage universel : rien n'est plus vraisemblable dans l'état d'agitation et dans l'affolement où l'élection du général Boulanger, à Paris, a achevé de mettre les meneurs de la république. Ne sont-ce pas eux qui ont imaginé de susciter à Boulanger un rival dans M. Antoine, député de Metz au parlement allemand? Il est clair que ce n'est pas pour un autre motif que les meneurs du parti républicain, ou les membres du gouvernement eux-mêmes, ont engagé cet honnête vétérinaire, devenu, par les circonstances, le représentant du sentiment français messin, à donner sa démission de député, à se faire réintégrer dans sa nationalité française, et à venir à Paris se présenter au peuple français comme la person-

nification vivante du patriotisme de l'Alsace-Lorraine et le gage de la future revanche contre l'Allemagne? Il n'y a plus de doute : M. Antoine a quitté son siège du Reichtag, sur la demande du ministère ou de ses amis, pour venir combattre la popularité de l'élu du 27. La lutte est engagée; M. Antoine combat le général Boulanger sur son propre terrain, avec ses propres armes. Comme lui, il se fait décerner des ovations populaires, comme lui il préside des banquets et prononce des discours. Il faut vraiment admirer le génie de ces opportunistes qui ont inventé l'*antoinisme* contre le *boulangisme*, comme s'il dépendait d'eux de créer une popularité rivale de celle de leur adversaire. C'est le dernier aveu de leur impuissance d'avoir été chercher au dehors des auxiliaires, pour lutter contre le mouvement d'opinion qui les emporte. Incapables de soutenir leur régime qui s'effondre, ils essaient de faire diversion au sentiment public, en mettant en avant un faux patriotisme bruyant qui ne saurait tenir lieu de mérite à leur république.

Et ce jeu est dangereux. Si le gouvernement, ou le parti républicain, veut se servir de M. Antoine contre le général Boulanger, il sera forcément amené à placer la lutte sur le terrain de la revendication de l'Alsace-Lorraine. Le seul rôle qu'on puisse faire jouer à l'ex-député de Metz, c'est celui de représentant du patriotisme, et c'est en cette qualité que M. Antoine est entré en scène au banquet du Grand-Hôtel. Son discours n'est qu'un appel à la revanche. « L'Alsace commence à redouter qu'on l'oublie, a-t-il dit..... c'est pourquoi je rentre en France. » Il a parlé de la « tradition sacrée », du « but suprême à atteindre », des « frères séparés », du « cercle de nos frontières, qui n'est pas intact ». En faisant tenir à M. Antoine ce langage, car ce n'est pas de lui-même qu'il parle, les républicains exploitent indignement le sentiment patriotique. Naguère ils combattaient la candidature du général Boulanger à Paris, en disant que son élection ce serait la guerre; maintenant ils ne craignent pas, pour combattre son influence, de surexciter le patriotisme, au risque d'exposer la France à des difficultés avec l'Allemagne. C'est au nom de l'intérêt public qu'ils conjuraient les électeurs parisiens de ne pas donner leurs voix à un candidat, dont le triomphe serait non seulement une menace pour la paix, mais une cause de trouble dans le pays, et viendrait compromettre le succès de l'Exposition du centenaire; à l'heure actuelle, ils n'hésitent pas à causer de l'agitation, à fomenter de

nouveaux troubles, à exposer le pays à des complications extérieures. Ne trouvant plus personne dans leur parti, pas même Clémenceau, pas même Floquet, qui soit capable de tenir tête à Boulanger, ne pouvant plus compter sur le prestige de la république pour donner à leurs candidats ce que ceux-ci n'ont plus par eux-mêmes, ils ont cru qu'en s'adressant à un homme nouveau, entouré de l'auréole du patriotisme, ils pourraient lutter, avec plus de succès, contre leur terrible adversaire. Avec tout ce bruit fait autour de M. Antoine, ils veulent en venir à lui créer une notoriété retentissante, une importance quasi-nationale, pour opposer, aux prochaines élections, l'ex-député de Metz au général Boulanger, soit à Paris, soit dans les départements de l'Est, sans considérer que cette agitation électorale qu'ils veulent créer prépare mal l'ouverture de l'Exposition, et que la candidature de M. Antoine serait une provocation plus directe à l'Allemagne que n'a pu être celle de l'ancien ministre de la guerre.

Mais rien ne les arrêtera dans l'affolement que leur cause la perspective de leur chute. C'est là tout pour eux. Le général Boulanger est l'unique préoccupation du parti républicain. C'est à cause de lui que M. le duc d'Aumale a été rappelé en France et que M. Antoine a quitté Metz pour Paris. C'est contre lui qu'on veut modifier toute la législation électorale. Les républicains ne cherchent que les moyens d'entraver son action, et même de le réduire à l'impuissance. On n'a pas osé donner suite à certains projets de mise en accusation qui auraient fait comparaître l'élu de la capitale devant le Sénat, pour crime de haute trahison ou de complot contre la sûreté de l'État; on a dû s'en tenir à des moyens moins violents. Pour atteindre le général Boulanger, on a frappé la *Ligue des Patriotes*, qui a été un des principaux instruments de sa popularité; le gouvernement a voulu faire preuve de force en sévissant contre cette association, mais l'inconvénient des mesures extralégales, prises sous l'influence de la peur, est précisément d'exposer leurs auteurs à montrer surtout de la faiblesse. C'est ce qui est arrivé. On a eu d'abord le tort d'agir à l'aveugle contre la Ligue des Patriotes, de la poursuivre au hasard, sans savoir ce que l'on faisait et où l'on allait. Et après avoir fait beaucoup de bruit, on s'expose à n'aboutir à rien.

Au début, il ne s'agissait de rien moins que de convaincre les chefs de la Ligue de crime contre la sûreté de l'État. On voulait

accuser MM. Déroulède, Laguerre et les autres d'avoir exposé la France a une déclaration de guerre, parce qu'ils avaient protesté, un peu trop bruyamment peut-être, contre le bombardement de Sagallo et ouvert une souscription en faveur des familles des morts et des blessés de la mission d'Atchinoff. C'était un prétexte ridicule puisque, évidemment, la proclamation de la Ligue des Patriotes, sympathique à la Russie, n'était pas un acte hostile exposant la France à une déclaration de guerre de la part de celle-ci. Et il y aurait eu d'autant moins de raison de poursuivre de ce chef les membres de la Ligue, que cette société s'est ouvertement constituée contre l'Allemagne et qu'on l'a laissé vivre jusqu'ici, malgré toutes les incartades qui auraient pu exposer sérieusement l'État français aux représailles de l'ennemi d'outre-Rhin. Il a fallu se rejeter sur l'article du code pénal qui interdit les associations de plus de vingt personnes. Mais comment ordonner une répression spéciale contre la Ligue des Patriotes sans poursuivre, en même temps, la Société des Droits de l'homme, la Société du Centenaire, la Franc-Maçonnerie et vingt autres associations qui comptent plus de vingt membres? Enfin, après de nombreuses perquisitions domiciliaires, le gouvernement s'est décidé à poursuivre la Ligue des Patriotes comme société secrète. Le crime a été trouvé, mais il reste à trouver les juges. Quel tribunal pourrait condamner sous cette qualification de société secrète une association qui existe, qui parle, qui agit, et beaucoup trop même, depuis une dizaine d'années, au su et au vu de l'Europe entière, qui a rempli les journaux de ses agissements, qui a même donné lieu à des pourparlers diplomatiques entre l'Allemagne et la France? Mais on dira peut-être que la Ligue des Patriotes est devenue société secrète avec l'élection du général Boulanger à Paris; que, de société patriotique qu'elle était auparavant, elle s'est transformée clandestinement en société électorale; que, au lieu d'avoir l'Allemagne et la revanche pour objectif, elle s'est donné pour but la chute de la république et l'avènement du général Boulanger au pouvoir, et alors elle sera bien et dûment convaincue d'avoir enfreint les lois et de mériter toutes les condamnations à l'emprisonnement et à la privation des droits civils. C'est dans cette persuasion que le Sénat et la Chambre des députés ont voté avec empressement l'autorisation de poursuivre ceux de leurs membres qui sont mis en cause par l'instruction judiciaire. En réalité, c'est moins M. Naquet, sénateur, et MM. Laguerre

Laisant et Laur, députés, qui sont visés par la poursuite que le général Boulanger lui-même. Le procès n'aurait même pas d'objet si le gouvernement n'espérait trouver, soit au cours des débats, soit après la condamnation des accusés, quelque moyen d'impliquer le général dans l'affaire. Tout serait fini avec lui, si l'on parvenait à le faire décréter par jugement d'incapacité civile.

La majorité républicaine se donne beaucoup de peine pour arriver à un résultat qui serait loin d'être aussi radical que celui-là, et qu'on chercherait vraisemblablement à obtenir n'importe de quelle manière. Dans sa crainte du césarisme, elle n'a pas hésité à répudier tous ses principes, à violer le droit d'association, tant réclamé par les républicains sous l'Empire, à sacrifier l'immunité parlementaire; elle n'hésitera pas davantage à restreindre la liberté électorale, à attenter aux droits du suffrage universel. La loi sur le scrutin d'arrondissement, votée par une Chambre élue au scrutin de liste, n'a point paru une arme suffisante contre le redoutable prétendant. D'autres réformes sont réclamées par l'intérêt républicain, des projets sont déjà proposés pour empêcher le suffrage universel de se porter en masse vers l'homme qui promet de débarrasser le pays du parlementarisme. Par crainte d'un plébiscite, crainte qu'il n'est pas habile d'afficher à ce point, les républicains vont interdire les candidatures dans plus de deux circonscriptions. C'est là un attentat contre la souveraineté du suffrage universel et une marque de défiance envers le pays, qui est plus propre à le pousser au plébiscite qu'à l'en détourner. Du reste, la loi que la majorité se propose d'édicter est sans sanction possible. Lorsque la Chambre actuelle aura disparu et qu'il ne restera plus que le président de la république et le Sénat, que pourra-t-on contre le député qui entrera dans la nouvelle Chambre avec les suffrages de quarante, cinquante ou soixante départements? On aura pu, avant l'élection, lui interdire de poser sa candidature dans plus de deux circonscriptions, mais on ne saurait interdire aux électeurs de voter pour lui; si l'on annule après coup les suffrages, les voix n'en auront pas moins été comptées et cette multitude de voix réunies sur la tête d'un seul homme aura d'autant plus le caractère d'un plébiscite que les suffrages auront été spontanés. Ainsi l'interdiction des candidatures multiples se retournerait contre ses auteurs eux-mêmes. Certains républicains, convaincus d'avance de l'inutilité de cette mesure, en veulent une autre qui aurait le double avan-

tage de permettre à la Chambre actuelle de se survivre pour moitié et de limiter le succès électoral du général Boulanger. Dans leur projet, la Chambre des députés se renouvellerait tous les trois ans par moitié, en sorte que la durée du mandat législatif serait de six ans. Mais ne serait-ce pas un défi au pays que de prolonger l'existence de la Chambre actuelle, et le moyen le plus sûr de provoquer, en faveur du général Boulanger, un plébiscite qui, pour être restreint à la moitié des départements, n'en aurait pas moins la valeur d'une démonstration unanime?

On aura beau réformer la loi électorale, prendre des mesures restrictives du suffrage universel, ce n'est pas ce qui sauvera la république parlementaire. Tous les jours elle achève de se perdre dans l'opinion. Ce ne sont pas seulement des scènes scandaleuses, comme il s'en est produit à la Chambre à propos de l'autorisation de poursuites, démandée contre M. Laguerre et ses amis, qui dégoûtent le pays d'un régime où les représentants de la nation en viennent à des injures et à des violences de cette sorte; il en est encore plus indigné de voir qu'on peut accuser de trafics et de tripotages louches non seulement quantité de députés plus ou moins obscurs, mais des membres de la Commission du budget, le propre gendre d'un président de la république, des ministres eux-mêmes, les Rouvier, les Thévenet, les Constans, d'autres peut-être encore.

Pour ce dernier, ce n'est point assez d'avoir été président d'une société financière flétrie, par arrêt de justice comme une entreprise d'escroquerie et de fraude, il a pu être dit aussi à la tribune qu'il avait reçu en cette qualité un pot-de-vin de 10,000 francs, sans autre excuse de sa part que d'avoir rendu tardivement la somme sur la menace de poursuites judiciaires. C'est trop de scandales et d'abus. Un gouvernement qui n'a plus ni la confiance ni l'estime du pays est fini. Si les ordres du jour de complaisance, décernés par la majorité au ministère, peuvent prolonger la situation, ils ne font aussi que pousser à bout la patience des électeurs. Quelle énergique réaction se produirait aux prochaines élections, si l'entreprise du général Boulanger, et l'homme lui-même, n'inspiraient à beaucoup de conservateurs une défiance qui comprimera l'élan avec lequel on se porte vers un changement. On verrait se renouveler d'un bout à l'autre de la France l'immense mouvement d'opinion qui a fait l'empire en 1851, avec la volonté de sortir d'un état de désordre et de ruine. Les circonstances sont les mêmes.

La France ne souffre pas seulement de la situation politique que le parti républicain lui a faite; le malaise économique s'aggrave aussi; le commerce languit, l'agriculture se meurt. D'un jour à l'autre, une terrible crise financière peut éclater sur le pays et causer des pertes étendues. La situation créée par le développement excessif du crédit menace ruine de toutes parts. Toute la bonne volonté des Chambres et du gouvernement n'a rien pu pour sauver l'entreprise du canal de Panama, dans laquelle tant de petits capitaux, tant d'épargnes ont sombré. Plus grande encore a été la catastrophe du Comptoir d'escompte, gravement compromis dans cette immense spéculation de la haute banque parisienne, qui avait pour objet l'accaparement des mines de cuivre du monde entier et le monopole de la vente. Le suicide de son directeur, M. Denfert-Rochereau, par lequel on a appris le désastre de l'établissement, a déterminé, parmi les créanciers, un affolement, qui, en s'étendant aux autres établissements de crédit, aurait pu provoquer un désastre général. Sans les mesures prises d'urgence par le gouvernement, d'accord avec la haute banque parisienne, sans le concours de la Banque de France, seule assez riche pour faire une avance de 180 millions, la faillite du Comptoir d'escompte était la ruine universelle. Pour cette fois, on a pu sauver le crédit de l'État français, la fortune publique; mais on a touché de bien près aussi à la catastrophe.

Le pays sait que la situation financière, si ébranlée par la spéculation, est à la merci des incidents de la politique et qu'il n'y a plus de sécurité dans la fortune. Ce n'est pas un symptôme plus rassurant que celui des grèves qui viennent de se produire dans tout le département du Nord et qui témoignent, en même temps que d'un accroissement de souffrances dans le peuple, d'une entente et d'une organisation redoutable de la classe ouvrière.

Le parti républicain se trompe s'il croit que le spectacle de l'Exposition, destinée à célébrer le centième anniversaire de la Révolution, est capable de faire diversion à un état de choses si critique et si inquiétant. Toutes les splendeurs du Champ de Mars et de l'esplanade des Invalides ne parviendront pas à dissimuler la gêne, les préoccupations, la misère réelle des classes industrielles et ouvrières; toutes les fêtes par lesquelles on veut marquer, dans la mémoire du peuple français, chacune des dates de cette année 1789, ne réussiront pas à faire oublier les soucis et les

souffrances de l'heure présente. C'est une vraie dérision que cette entreprise de fêtes à un moment où les conséquences de la Révolution se font si lourdement sentir à la France et où la nation aurait bien plus besoin d'un gouvernement réparateur, que de tout ce faux étalage de prospérité et de ces vains amusements, qui passeront en laissant derrière eux les maux d'une situation qui s'aggrave de plus en plus.

Pendant que la France républicaine s'apprête à célébrer les souvenirs révolutionnaires de 1789, les catholiques continuent à tenir, dans les diverses provinces, des réunions auxquelles sont convoquées toutes les classes de la société, pour la rédaction de nouveaux cahiers exprimant les vœux et les doléances de la France de 1889. Ce mois-ci ont eu lieu successivement à Montpellier et à Poitiers les assemblées provinciales du Languedoc et du Poitou. C'est une heureuse idée d'avoir provoqué, dans toutes les parties de la France, ce mouvement d'opinion auquel le bruit de la politique empêche de donner, en ce moment, l'attention qu'il mérite, mais qui marquera dans l'histoire du temps et qui, prochainement, aura une influence notable sur les élections.

L'empressement des assistants, la valeur des travaux sur les différentes questions religieuses et sociales qui s'agitent dans notre société moderne sont la preuve que ces réunions répondent à un besoin et rendent un service public. A Montpellier et à Poitiers, les discussions ont abouti à l'expression d'un grand nombre de vœux communs, tendant à remettre la religion dans l'école, à relever l'autorité dans la famille, à supprimer le divorce, à assurer la liberté de l'enseignement chrétien, à favoriser l'établissement de corporations ouvrières et de syndicats agricoles, la restauration de la vie provinciale et la protection de l'industrie et de l'agriculture nationales. Inspirées par l'esprit chrétien et conservateur, ces assemblées témoignent d'une énergie nouvelle pour le retour aux vrais principes sociaux avec le catholicisme. C'est là un heureux symptôme qui semble s'étendre à une partie de l'Europe.

En Autriche, surtout, on assiste à un heureux réveil de l'esprit catholique. Il semble que la catastrophe qui a frappé la famille impériale ait été un bien pour le pays. L'heure a paru favorable pour revenir, devant la Chambre des députés, à une ancienne proposition d'un des chefs du parti catholique autrichien, le prince de Liechtenstein, sur le rétablissement de l'école professionnelle,

proposition qui produirait un renouvellement de l'enseignement religieux des jeunes générations. Il y a, en effet, dans le pays, un mouvement marqué de retour aux traditions religieuses de la monarchie, un sentiment nouveau du mal que cause à l'État et au peuple l'impiété. En Autriche, la libre pensée a pour complice le judaïsme, dont l'influence néfaste s'exerce à la fois par la presse et par l'argent, et dissout peu à peu les croyances religieuses, l'esprit national. On éprouve maintenant le besoin de réagir contre ce double ennemi, et c'est dans ce sentiment nouveau que sont faites, au milieu de l'émotion catholique, les élections municipales partielles de Vienne, qui ont été le triomphe du parti des chrétiens unis contre la libre pensée et la juiverie.

C'est à la faveur de ce succès inattendu et décisif du catholicisme, que le prince de Liechtenstein est venu reprendre, dans la discussion du budget, la cause de l'école confessionnelle, et par là on entend en Autriche l'école où les enfants sont non seulement instruits, mais élevés dans la religion de leurs parents, par des maîtres de cette même religion, sous la surveillance des autorités ecclésiastiques. En fait, l'école confessionnelle sera, pour la grande majorité des populations, l'école catholique. Là-bas comme ici, les libéraux refusent d'admettre le droit de surveillance de l'Église dans l'enseignement; ils veulent la suprématie de l'État sur l'école, l'indépendance de l'instituteur vis-à-vis du prêtre. Le préjugé gouvernemental est aussi un obstacle au rétablissement de l'école confessionnelle selon le système de la proposition présentée à la Chambre des députés. Mais le branle est donné au mouvement catholique. Partout on se ranime; la réforme des maisons religieuses, ordonnée par Léon XIII, viendra contribuer au réveil de la foi; le succès électoral de Vienne encourage toutes les espérances et le grand congrès convoqué dans la capitale pour le 29 avril, où seront formulés les vœux et les revendications du parti catholique, obligera le gouvernement à tenir compte de l'opinion qui se prononce de plus en plus pour le rétablissement de l'école confessionnelle.

Moins importantes que les élections municipales de Vienne, qui sont un véritable événement en Autriche, les élections cantonales du Tessin sont tout aussi significatives. Là, pour renverser le gouvernement catholique du canton, le libéralisme indigène et la franc-maçonnerie cosmopolite, appuyés secrètement par les influences italiennes, avaient fait des efforts inouïs. On avait été

jusqu'à organiser des trains spéciaux et gratuits pour ramener de France, d'Angleterre et d'Italie, le jour du vote, les libéraux tessinois établis depuis longtemps à l'étranger. Tous les moyens employés pour fausser le suffrage universel n'ont réussi qu'à rendre plus éclatante la victoire des catholiques. C'est à une grande majorité, malgré tous les appoints venus du dehors aux libéraux, que la liste conservatrice l'a emporté. A l'encontre des pays où dominent les partis révolutionnaires, la masse de la population du Tessin est satisfaite de son gouvernement. On lui sait gré d'avoir garanti la liberté religieuse, d'avoir rétabli les finances et développé la prospérité du canton. Grâce aux élections du grand conseil, le Tessin continuera à être heureusement gouverné et les troubles suscités par le parti vaincu, à la faveur des troupes italiennes amenées sur la frontière, ne resteront que comme l'image du désordre auquel le pays eût été condamné, si la faction franc-maçonnique avait triomphé.

Il n'est pas jusqu'en Allemagne où le catholicisme ne tende à se relever. Le groupe du centre au Reichstag a pris une telle importance et se tient si fermement depuis douze ans, au milieu de toutes les péripéties de la lutte religieuse, qu'il est devenu impossible de gouverner sans lui. Après l'insuccès des autres combinaisons parlementaires, M. de Bismarck, d'accord avec le jeune empereur, ne serait pas éloigné de chercher un point d'appui dans cette fraction, la plus nombreuse des divers groupes du Parlement. Le centre deviendrait un des éléments de la nouvelle majorité gouvernementale et par conséquent un des facteurs de la politique du chancelier. Ce serait la fin complète du Kulturcampf et l'ouverture d'une ère de pacification et de liberté pour l'Église. Il n'y a jusqu'ici que des indices de ce revirement, mais ils sont assez significatifs pour qu'on s'en occupe dans les journaux allemands et qu'on y voie l'annonce d'une nouvelle situation.

La politique extérieure de la chancellerie de Berlin pourrait s'en trouver modifiée, et l'Italie serait la première à se ressentir du changement. Comment serait-il possible, en effet, que les États où le catholicisme aurait repris une importance politique, perdue depuis longtemps, ne finissent point par faire attention aux doléances du Saint-Siège, que Léon XIII faisait entendre ces jours derniers, avec une nouvelle force, à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement et de sa naissance? Comment ne seraient-ils pas

amenés à reconnaître combien la situation de la Papauté, à laquelle le monde catholique tout entier est intéressé, est incertaine et critique, au milieu des difficultés européennes, et en quel péril se trouve l'Église elle-même, privée de sa souveraineté et de son indépendance pour agir, soumise à un pouvoir étranger et associée, par là même, à tous les dangers auxquels l'Italie est exposée à l'intérieur et à l'extérieur? Les rapports de l'Italie avec l'Allemagne et l'Autriche se trouveraient nécessairement modifiés si ces puissances en venaient à prendre en main la cause du Saint-Siège, et à vouloir tout au moins lui assurer une situation plus digne et plus sûre à Rome. Du reste, la triple alliance, déjà bien ébranlée, pourrait ressentir, avant cela, le contre-coup des événements politiques de la Péninsule. Si M. Crispi est parvenu, après une crise ministérielle qui avait d'abord entraîné sa chute, à se relever et à reconstituer, tant bien que mal, son cabinet hétérogène, il n'a pas repris sa situation morale vis-à-vis du pays. Le prestige qu'il avait reçu de l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande est bien tombé, et les Italiens commencent à comprendre que les avantages éventuels de leur solidarité avec les deux grands Etats ne compensent pas pour eux les énormes charges militaires et financières qu'elle leur impose. Il se pourrait que l'Italie, en cherchant à sortir du giron de l'Allemagne et à se frayer, à elle-même, sa voie, facilitât l'initiative de Berlin et de Vienne pour un règlement international de la question de la Papauté.

Mais l'Autriche et l'Allemagne elles-mêmes persisteront-elles dans l'alliance qui les unit depuis six ans? Tant de motifs peuvent la rompre! Les récents événements de Serbie sont de nature à influer sur la politique des deux États. C'est pour cela que l'abdication soudaine du roi Milan provoquée par le mécontentement du peuple à la suite de son divorce avec la reine Nathalie, a causé une assez vive émotion en Europe. Le plan de M. de Bismarck en est ébranlé. Le chancelier avait cru régler convenablement, selon ses vues, la question d'Orient, en partageant entre la Russie et l'Autriche l'influence dans les Balkans et en les annulant ainsi l'une par l'autre. C'est l'Autriche, son alliée, qui supporte les conséquences de l'abdication du roi Milan, en qui elle avait un véritable vassal, et cette alliance onéreuse par tant d'autres côtés, non seulement ne l'a pas préservée de cette disgrâce, mais ne la garantit pas contre le danger des troubles à venir. C'est, en effet, une situation très troublée et

très critique que celle d'une régence avec ce jeune roi placé entre un père, qui semble n'attendre que l'occasion de reprendre le pouvoir par lui-même ou par les régents, pour empêcher la reine Nathalie de rentrer à Belgrade, et une mère, injustement disgraciée, que la population rappelle en Serbie; et alors c'est une nouvelle lutte qui va s'engager, par-dessus la tête du jeune roi Alexandre, entre l'ex-roi, soutenu par la régence, et la population, hostile à Milan et aux régents. Et dans cette lutte, quel sera le rôle respectif de l'Autriche et de la Russie; que deviendra le traité de Berlin avec le plan de M. de Bismarck?

En Amérique, les affaires priment tout. Il n'y a point de questions religieuses ni dynastiques en jeu, mais les intérêts d'argent y règlent la politique. La lutte pour l'élection du nouveau président des États-Unis s'est faite sur le terrain économique. Avec le général Harrisson, l'a emporté le parti protectionniste, qui est aussi le parti républicain; la réforme douanière dont M. Cleveland avait pris l'initiative, a succombé avec le représentant du parti démocrate. Le message du nouveau président annonce ce triomphe du système de la protection commerciale et industrielle, qui cadre avec la doctrine traditionnelle du particularisme américain. Le programme présidentiel proclame la politique économique des républicains comme la seule politique vraiment nationale. Avec M. Harrisson, les Etats-Unis continueront à rester indépendants du Vieux-Monde et surtout de la Grande-Bretagne, leur rivale. L'Amérique restera aux Américains. Peut-être ce système national d'exclusivisme, à la faveur duquel l'Amérique du Nord a grandi et prospéré, est-il préférable à notre cosmopolitisme européen, dont il ne semble pas que les Etats, et surtout les peuples, aient beaucoup profité.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

19 *février*. — Diverses combinaisons ministérielles sont à l'ordre du jour sans qu'aucune aboutisse, au grand déplaisir des uns et à la grande satisfaction des autres, notamment des boulangistes. M. Carnot ajourne au lendemain matin, dit l'*Agence Havas*, la résolution qu'il doit prendre.

20. — M. de Freycinet est chargé, à son tour, de renforcer M. Méline et de l'aider dans sa tâche laborieuse, tous deux s'abouchent avec nombre de personnages politiques. Mais rien n'est encore fait à la fin de la journée.

21. — Enfin M. Tirard, l'homme de la dernière heure, parvient à bâcler un ministère ainsi composé :

M. Tirard, président du Conseil, commerce et industrie; M. Constans, intérieur; M. Rouvier, finances; M. Thévenet, justice; M. Fallières, instruction publique et cultes; M. Faye, agriculture; M. Yves Guyot, travaux publics; M. de Freycinet, guerre; M. l'amiral Jaurès, marine; M. Spuller, affaires étrangères.

22. — Les nouveaux ministres tiennent deux Conseils le même jour. Dans le premier, sous la présidence de M. Carnot, ils discutent les grandes lignes de la déclaration que le gouvernement doit faire aux Chambres.

23. — M. Tirard, président du nouveau Conseil des ministres, fait à la tribune de la Chambre des députés la déclaration suivante.

« Messieurs,

« En répondant à l'appel de M. le président de la république, nous ne nous sommes pas dissimulé les difficultés de l'heure présente, mais nous avons été soutenus par la pensée que vous ne refuseriez pas votre concours à des hommes de bonne volonté qui se présentent à vous avec la résolution de remplir tous les devoirs que la situation commande.

« Durant les quelques mois qui la séparent du terme légal de son mandat, deux grandes tâches s'imposent à la législation actuelle : voter le budget de l'année 1890 et assurer, par une politique large, tolérante et sage, les succès de l'Exposition universelle qui montrera, dans notre France laborieuse et pacifique, les merveilles accumulées de l'art, de l'industrie et du travail de tous les peuples.

« D'autres lois, d'une grande importance et depuis longtemps attendues, comme la loi militaire, sont en cours de discussion; nous comptons que vous les mènerez à bonne fin.

« Mais nous considérons que la tâche principale du gouvernement de la

république, dans les circonstances où nous sommes, consiste à préparer pour tous les républicains, pour tous les Français attachés à l'ordre autant qu'à la liberté, un terrain d'action commune, énergique et décisive, en vue de défendre et d'affermir le régime de paix, de justice et de progrès que notre pays a voulu se donner en fondant la République.

« Fidèles à l'esprit des institutions libres, tous nos efforts tendront à ce que la France soit consultée en pleine possession d'elle-même, dans le calme d'une période d'apaisement et de concorde. A cette œuvre de pacification nécessaire, nous vous convions dans l'intérêt supérieur de la patrie!

« Le succès de cette politique dépend de notre fermeté, de notre vigilance; vous pouvez y compter. Autant nous sommes décidés à couvrir de notre responsabilité les fonctionnaires dévoués à leur devoir, autant nous serons des juges sévères des fautes et des défaillances.

« Quant à notre vigilance, nous tenons pour notre devoir le plus impérieux de prendre résolument toutes les mesures qui assureront le maintien de l'ordre légal et le respect dû à la république, en déjouant et en réprimant, au besoin, les entreprises des factieux! »

24. — Le banquet du *Suffrage universel* organisé par la fédération des groupes républicains socialistes de la Seine a lieu au lac Saint-Fargeau, sous la présidence de M. Naquet. Plusieurs discours y sont prononcés. Le général Boulanger s'excuse par lettre de ne pouvoir y assister, afin de ne pas donner occasion à une manifestation.

25. — La Chambre des députés aborde la discussion du projet de loi ayant pour but d'assurer la sincérité du vote dans les élections. Après avoir déclaré l'urgence, elle passe à la discussion des articles et adopte les six premiers.

26. — Au début de la séance des députés, M. Le Hérissé demande l'urgence pour la proposition de M. Laffon, tendant à interdire à tout candidat la faculté de se porter dans plus de deux collèges. Cette demande d'urgence, vivement appuyée par M. Paul de Cassagnac, est combattue par la majorité et finalement retirée.

27. — Réunion des membres de la commission du budget, à l'effet de constituer leur bureau. Sont élus : président, M. Jules Roche; vice-présidents, MM. Saint-Prix et Dreyfus; secrétaires, MM. Jamais, Crémieux, Leygues et Jaurès.

En prenant possession de la présidence, M. Jules Roche prononce une courte allocution pour engager la Commission à hâter ses travaux :

« Vous suivrez, dit-il, l'exemple de la Commission précédente sur un point essentiel; comme elle, vous écarterez de vos discussions toute politique et vous vous livrerez à l'examen du budget sans aucune préoccupation qui ne soit une préoccupation financière ou budgétaire.

« J'ose dire que cet esprit animera sans exception tous les membres de la Commission, et je le dis sans hésiter. Pour la première fois, la droite de la Chambre, et je m'en félicite, est représentée dans votre Commission.

« En travaillant avec cette pensée, Messieurs, vous accomplirez le devoir qui vous a été confié, vous servirez la France et, par cela seul, vous servirez la République. »

La Commission décide, par 20 voix contre 13, de maintenir l'usage, c'est-à-dire de procéder à la nomination des rapporteurs spéciaux qui auront à présenter et à défendre des rapports sur leur budget respectif.

28. — Le bilan politique de ce jour peut se résumer en ces quelques mots : à l'intérieur, la comédie; à l'extérieur, des incidents d'une certaine gravité.

A l'intérieur, le gouvernement fait notifier au comité directeur de la Ligue des patriotes la dissolution de cette Ligue et opérer des perquisitions au siège de ladite Société. Cette mesure avait été arrêtée la veille en conseil des ministres, à la suite de la protestation suivante de la Ligue des Patriotes, insérée dans le journal *la Presse*, au sujet du bombardement de Sagalio :

« Le Comité directeur de la Ligue des Patriotes, parlant et agissant au nom des deux cent quarante mille Ligueurs de France, proteste avec la plus vive indignation contre les inqualifiables procédés du gouvernement parlementaire, désavoué par tous les Patriotes, qui n'a pas craint de faire verser le sang russe par des mains françaises.

« Le Comité directeur ouvre immédiatement une souscription en faveur des familles des morts et des blessés de la mission Atchinoff, à Sagalio, et inscrit la Ligue des patriotes pour une somme de 1,000 francs.

« Vive la Russie! Vive la France! »

« Pour le Comité directeur, pour les vingt Comités de Paris et pour les quatre-vingt-dix-neuf Comités de France et d'Algérie.

« *Le président :* Paul DEROULÈDE ;
« *Le délégué général :* Georges LAGUERRE ;
« *Le secrétaire général :* Pierre RICHARD. »

A la Chambre des députés, M. Andrieux interpelle le gouvernement sur notre situation au Tonkin et, pièces en main, il démontre que le Tonkin est loin d'être pacifié. *On a, dit-il, en quatre années perdu* 7630 *hommes, au Tonkin, soldats morts sur le champ de bataille ou dans les hôpitaux. Quant aux soldats renvoyés en France comme impropres au service, ils sont au nombre de* 28,632, *pour la même période, de* 1885 *à septembre* 1888, *c'est donc* 36,000 *hommes environ perdus en quatre ans.*

Mis en demeure par MM. Peyron et Constans de dire d'où il tient ces chiffres, M. Andrieux s'exécute aussitôt et répond que ces renseignements lui ont été fournis par M. Castelin, ancien collaborateur de M. Yves Guyot, à un journal où l'on aime à jouer le jeu des petits papiers.

Après une réplique insignifiante de M. l'amiral Jaurès, ministre de la marine, Mgr Freppel défend la politique coloniale et affirme que le Tonkin sera une excellente affaire quand ce pays sera complètement pacifié. M. Constans déclare alors qu'il a de grands projets à l'endroit du Tonkin dont il vante les charmes.

Sur cette déclaration, M. Andrieux annonce qu'il retire son interpellation afin de laisser au nouveau ministère le temps de mettre à exécution ses projets. L'ordre du jour pur et simple est adopté.

M. Hubbard demande alors au ministre des affaires étrangères de lui donner des explications sur l'incident de Sagalio. M. Spuller, dans sa réponse, soulève une tempête en traitant Atchinoff d'aventurier.

M. Delafosse transforme en ce moment la question en interpellation. M. Goblet, sous le ministère duquel ont été prises les décisions qui ont abouti au bombardement de Sagalio, déclare qu'il n'a agi qu'après avoir demandé l'avis du gouvernement russe. La discussion se termine par un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, s'associant au témoignage de sympathie exprimé par le gouvernement envers la nation russe, passe à l'ordre du jour. »

Démission du ministère italien Crispi, à la suite du mauvais accueil fait par les députés italiens aux projets financiers proposés par ce ministère.

1er *mars*. — Continuation des perquisitions dans les bureaux de la Ligue des patriotes. Les membres du Comité-directeur, réunis dans les bureaux de *l'Intransigeant*, rédigent la protestation suivante :

« Le Comité-directeur de la Ligue des patriotes et le conseil des présidents spontanément réunis dans la soirée du 28 février autour de leur président, M. Paul Deroulède, et du délégué général, M. Georges Laguerre, protestent contre les actes d'arbitraire et de violence dont la Ligue des patriotes vient d'être victime et maintiennent, quand même, son droit à l'existence. »

2. — Le Sacré Collège présente au Saint-Père, par l'organe de son Doyen, les vœux qu'il forme pour la conservation de sa santé, à l'occasion de sa quatre-vingtième année. Léon XIII répond en ces termes à l'adresse du Sacré Collège.

« Le dévouement et l'affection dont sont empreintes les paroles que Vous venez de Nous adresser, Monsieur le Cardinal, au nom du Sacré-Collège, et les vœux que vous formez pour Notre conservation et Notre prospérité, ne peuvent que Nous toucher vivement.

« Nous sommes consolé et réconforté en voyant le Sacré-Collège prendre la part la plus sincère à Nos joies et à Nos douleurs, joies et douleurs qui sont toujours alternées dans la vie, mais qui, cette année dernière, se sont manifestées avec un plus vif contraste.

« Nous sommes infiniment redevable au Seigneur pour l'assistance toute particulière qu'il Nous a accordée, non seulement pendant cette année-ci, mais aussi pendant toutes les onze années déjà écoulées de Notre Pontificat; et, en commençant la quatre-vingtième année de Notre âge, Nous ressentons plus que jamais le besoin que Nos humbles forces soient puissamment soutenues par la grâce d'en haut.

« Nous le ressentons d'autant plus que les difficultés du gouvernement de l'Eglise, en des temps si critiques, exigent de la part de celui qui en porte le poids des sollicitudes nombreuses et très graves, et de tous les moments.

« Les conditions générales de l'Europe et du monde, comme le Sacré-Collège le sait bien, sont on ne peut plus incertaines et redoutables et elles se répercutent douloureusement sur le Saint-Siège. Privé d'une souveraineté vraie qui en assure l'indépendance, et assujetti au pouvoir d'autrui, il ne peut que ressentir lui-même les incertitudes, les périls, les maux auxquels l'Italie est exposée à l'intérieur et au dehors. De là, toute agitation qui surgit à l'intérieur, et particulièrement à Rome, tout désastre qui la menace de

l'étranger, suscite parmi les catholiques des appréhensions, des anxiétés et des craintes, à l'endroit des destinées de leur Chef.

« A ceci que l'on peut appeler la cause fondamentale de Nos préoccupations, il s'en ajoute d'autres également très graves, par suite du lamentable état des choses religieuses en Italie. On a dit, et on l'a même répété en haut lieu, que l'Eglise jouit en Italie de la plus grande liberté et de la situation la plus enviable. Mais comment écouter sans une juste indignation de semblables énormités? Le fait même d'avoir ravi au Saint-Siège, par l'occupation du Principat civil, sa souveraine indépendance, constitue à lui seul une offense qui comprend et embrasse toutes les autres. Cette offense atteint directement le Chef suprême de la catholicité et la liberté de son action dans le monde, car, une fois cette liberté violée ou entravée de quelque façon que ce soit, tout le gouvernement de l'Eglise en souffre nécessairement.

« Mais, outre celle-là, Nous avons d'autres offenses à déplorer contre Notre pouvoir spirituel en Italie. Ici, l'exercice du ministère épiscopal de la part des Pasteurs que Nous nommons souffre des retards et des entraves par le fait du soi-disant *Exequatur* que l'on diffère toujours et systématiquement de plusieurs mois et qui devient pour l'autorité laïque le moyen d'assujettir les personnes choisies par Nous avec la pondération la plus diligente, à des inquisitions fiscales, parfois du plus bas étage. Plus d'une fois aussi, on a vu dénier la possession de la mense à des personnes très dignes et jugées aptes par Nous aux besoins spéciaux de quelques diocèses, ce qui, outre la privation des moyens nécessaires de subsistance, entraîne aussi de funestes effets pour beaucoup d'actes de la juridiction épiscopale, qui est indispensable au gouvernement d'un diocèse.

« Mais il y a plus encore; car, pour quelques nominations, on impose de plus fortes entraves, sous le prétexte de droits de patronage, d'abord abandonnés et non exercés pendant plusieurs années, puis repris et durement maintenus. Ces droits que nous ne pouvons admettre en aucune façon parce qu'ils manquent de tout fondement juridique et des conditions voulues par les S. Canons pour être exercés, auraient pour effet de laisser indéfiniment sans pasteurs un nombre assez considérable de diocèses. En effet, il y en a plusieurs maintenant qui sont restés vacants depuis quelques années et qui sont extrêmement désireux d'avoir au milieu d'eux les évêques que Nous avons nommés depuis longtemps.

« Et ce n'est pas tout encore : rappelons, rien qu'en les mentionnant, les difficultés opposées au recrutement du jeune clergé et aux vocations ecclésiastiques, et la diminution de tant d'ouvriers évangéliques par suite de la dispersion des Ordres religieux; l'exclusion de l'Eglise de l'enseignement public, les mesures du nouveau Code pénal contre le clergé; la confiscation d'une grande partie de la propriété ecclésiastique; les actes déjà consommés et ceux encore que l'on menace d'accomplir au détriment des Œuvres pies, des pieuses associations et de toute institution catholique; la faveur octroyée aux sectes, ennemies jurées du nom chrétien.

« Seraient-ce là, par hasard, les preuves de la liberté illimitée dont jouit maintenant l'Eglise en Italie?

« Or, si cet état de choses nuit à l'Église, il est aussi très funeste à l'Italie, et il l'expose à tous les maux dont l'oubli et le mépris de la religion sont la cause pour les nations. Nous avons rappelé naguère le grand intérêt qu'il y a pour les nations à ne pas s'éloigner du Christ et de son Église, car on espérerait en vain, sans sa vertu surhumaine, de contenir les peuples dans le devoir et de leur assurer les bienfaits inestimables de la paix. Cela s'applique d'une manière toute spéciale à l'Italie qui, ayant été faite, grâce à Rome, le centre de la religion divine et favorisée par la Providence plus que toute autre nation, devrait éprouver d'autant plus gravement les conséquences de son éloignement du Christ, que plus grande serait son ingratitude.

« Les nations comme les individus, lorsqu'elles s'éloignent de la voie que la Providence leur a tracée, tombent misérablement dans la décadence et dans une ruine certaine. C'est folie d'espérer que l'Italie puisse jouir de la prospérité en faisant la guerre à la religion du Christ. C'est folie d'espérer que l'Italie puisse avoir la paix, la sécurité, la tranquillité, tant que l'on poursuit la lutte contre la Papauté, que l'on en foule aux pieds les droits et qu'on lui dénie cette condition de vraie souveraineté qui est la sauvegarde efficace de son indépendance.

« Puisse enfin le peuple italien voir et reconnaître où sont ses véritables amis, et, suivant l'impulsion de son caractère profondément religieux et chrétien, puisse-t-il s'inspirer toujours des glorieuses traditions de ses meilleurs temps!

« Nous, cependant, au milieu des difficultés qui nous entourent, Nous Nous confions dans l'aide du Ciel et dans la sainteté de la cause que Nous soutenons; et, assuré de la constante coopération du Sacré-Collège, Nous poursuivrons avec courage Notre œuvre, attendant et hâtant par la prière le moment de la miséricorde pour l'Église et pour la société. Enfin, manifestant de nouveau au Sacré-Collège Notre cœur reconnaissant, et comme gage de Notre affection toute spéciale, Nous accordons à tous les membres qui le composent, comme aussi aux évêques, aux prélats et à tous ceux qui sont ici présents, la bénédiction apostolique. »

3. — Encore une séance à grand tapage à la Chambre des députés. M. Laguerre interpelle le gouvernement sur les poursuites exercées contre la Ligue des Patriotes. L'orateur est d'abord accueilli à la tribune par un léger tapage, puis par des rappels à l'ordre, des interruptions, des cris et des hurlements de la part des antiboulangistes.

« La Ligue des Patriotes, dit-il, a publié un document. Ce document a été signé par M. Deroulède, par M. Richard et par moi, par quelle singulière exclusion l'un des signataires n'est-il point poursuivi comme les deux autres, est-ce parce qu'il est député? Je n'ai aucun courage à demander qu'on me poursuive, car les poursuites de cette nature ne déshonorent que ceux qui les proposent... »

M. Tirard répond à M. Laguerre et cherche surtout à démontrer que la Ligue des Patriotes aurait pu nous brouiller avec la Russie; au reste, il n'apporte dans la question en cause aucun argument sérieux; des menaces,

des injures, des violences à l'endroit des boulangistes, voilà le menu dont se compose son discours.

M. Thévenet, ministre de la justice, n'est pas plus heureux dans sa réplique. Il déclare d'un ton *superbe* que si M. Laguerre n'a pas été poursuivi, il le sera bientôt.

M. Laguerre dépose alors un ordre du jour demandant la justice pour tous. D'autres ordres du jour sont présentés et amènent à la tribune MM. Anatole de la Forge, Millerand, Floquet, Cunéo d'Ornano et Crémieux. Finalement, un ordre du jour de confiance prévaut sur l'ordre du jour pur et simple qui est repoussé.

Les perquisitions continuent dans les bureaux de la Ligue des Patriotes. Si l'on en croit certains journaux, les registres de la Ligue, les lettres d'adhésion trouvées au siège social (il n'y en a pas moins de 4,000) ne compromettraient pas seulement des fonctionnaires civils, mais aussi des fonctionnaires de l'ordre militaire, mais attendons la fin.

4. — Une mort tragique, celle de M. Denfert-Rochereau, directeur du Comptoir d'Escompte de Paris, jette l'émoi et la consternation dans le monde financier.

Des spéculations malheureuses et la baisse énorme des métaux dont le Comptoir d'Escompte patronne la Société, affolent le Directeur, au point de lui faire perdre la tête; il se suicide. Cette mort imprévue détermine une catastrophe financière, dont le contre-coup se fait vivement sentir sur le marché et produit un effondrement des actions du Comptoir. Heureusement pour lui, et sur la demande du gouvernement, la Banque de France et les grands établissements financiers s'empressent de venir à son aide et lui permettent, par des avances considérables, de faire face aux nombreux remboursements de dépôts qui lui sont demandés.

5. — La Commission du budget examine le budget de l'agriculture, auquel elle fait plusieurs modifications et réductions.

6. — Abdication du roi de Serbie, Milan Ier, en faveur de son fils Alexandre Ier, âgé seulement de treize ans. Son divorce intempestif avec la reine Nathalie, lui avait aliéné l'affection d'une grande partie de ses sujets.

7. — Le *Journal officiel* contient un décret rapportant celui du 13 juillet 1886, qui interdisait le territoire de la République française au duc d'Aumale.

8. — Le rappel du duc d'Aumale n'est point du goût des membres de l'extrême gauche de la Chambre et provoque une interpellation de la part de M. Pelletan. « Nous ne pouvons, déclare-t-il, approuver la mesure qu'a prise le gouvernement. »

« Je serai aussi bref dans ma réponse, dit M. Constans, que M. Pelletan a été bref dans son interpellation. C'est un procès de tendance qu'il nous fait. Nous avons rouvert les portes de la patrie à un vieux soldat qui aime la France par-dessus tout. »

« Le Cabinet s'est basé sur une raison d'équité. C'est tout ce que j'ai à déclarer, » dit M. Constans.

MM. Andrieux et René Laffon interviennent à leur tour dans la discussion et posent à M. Constans diverses questions auxquelles le ministre

répond par ces seuls mots : « Nous rappelons ceux qui nous paraissent pouvoir rentrer en France sans y apporter des ferments de discorde. » M. Constans termine en disant que le gouvernement a agi la conscience tranquille, et engage M. Laffon et ses amis à être aussi tranquilles que lui.

Après une déclaration de M. le duc de Larochefoucauld-Doudeauville et une autre de M. Floquet, on vote.

Divers ordres du jour de blâme sont déposés. L'ordre du jour pur et simple réclamé par le gouvernement est adopté par 316 voix contre 117.

Ce vote provoque une seconde attaque de l'extrême gauche et une demande d'amnistie pour les condamnés politiques et grévistes de la part de M. Millerand, renforcé de MM. Félix Piat, Cluseret et Camélinat. M. Tirard essaie de s'en tirer par des faux-fuyants; bref, la discussion immédiate est repoussée par 345 voix contre 153.

9. — M. Gaudin de Villaine interpelle le gouvernement sur la crise du Panama. L'orateur voudrait que l'on réunît tous les actionnaires et obligataires de Panama et qu'on leur fît un exposé de la situation, en discutant avec eux les moyens de continuer le travail. Une commission spéciale serait chargée d'étudier la question sur place et d'arrêter le programme de l'avenir, et si l'épargne française ne suffisait pas pour cet achèvement, il faudrait demander le concours des autres puissances et convoquer un comité international d'ingénieurs. Avec une garantie d'intérêts on obtiendrait les ressources nécessaires. L'immense terrain contigu au canal, et qui appartient à la Compagnie, donnerait des revenus considérables qui viendraient se joindre aux recettes du canal. Un revenu de 5 0/0 pourrait être assuré au capital, même en portant la dépense à 5 milliards.

La France aura la gloire d'avoir donné le coup de pioche et préparé cette œuvre qui sera l'une des plus grandes du siècle.

M. Rouvier vient déclarer que le gouvernement n'a aucune responsabilité et veut se désintéresser de la question. Il refuse l'ordre du jour présenté par l'interpellateur et demande l'ordre du jour pur et simple.

Après une discussion à laquelle prennent part, M. Jumel, contre Panama, et MM. Cunéo d'Ornano et Paul de Cassagnac, qui déclarent ne point comprendre que le gouvernement repousse l'ordre du jour de M. Gaudin de Villaine, alors qu'il est intervenu tout récemment dans l'affaire du Comptoir d'Escompte, vient une réplique de M. Tirard. Le président du conseil considère Panama comme une affaire privée et ne veut point y mêler le gouvernement.

L'ordre du jour pur et simple est voté par 344 voix contre 185.

10. — M. le duc d'Aumale se rend à l'Elysée où il est reçu par le Président de la République, auquel il adresse les paroles suivantes :

« Monsieur le Président,

« En touchant le sol de la patrie, mon premier soin est de vous exprimer les sentiments que m'inspire l'acte que votre gouvernement vient d'accomplir dans des conditions également honorables pour celui qui en est l'auteur et celui qui en est l'objet, honorables surtout pour la France. C'est votre

premier souci, je le sais; c'est aussi le mien; c'est là ce qui touche mon cœur; c'est ce dont je tenais à vous remercier. »

Dans l'après-midi, le duc d'Aumale va à l'Académie; à son arrivée dans la salle des séances, M. Jules Simon, directeur, prononce l'allocution suivante :

« Vous avez demandé, Monseigneur, qu'il n'y eût rien de changé à l'ordre du jour; mais, songez que c'est la première fois que vous venez parmi nous depuis le magnifique don que vous nous avez fait. Nous ne pouvons nous dispenser de vous exprimer notre gratitude et la joie que nous fait éprouver votre retour. Quoique nous n'ayons jamais cessé de le désirer et de montrer par tous les moyens en notre pouvoir à quel point nous le désirions, il nous semblait à nous-mêmes que cette place vide au milieu de nous, nous accusait d'ingratitude. Vous étiez, Monseigneur, le dernier Français que dussent atteindre des lois d'exil, vous qui avez si noblement et si courageusement obéi aux lois du pays dans les circonstances les plus difficiles. Voilà, grâce à une décision qui honore le gouvernement, la famille littéraire au complet. En regardant autour de vous, Monseigneur, vous ne trouverez rien de changé, malgré quelques figures nouvelles. C'est toujours le même respect pour votre personne et, s'il est permis de le dire au plus humble de vos confrères, la même chaleureuse amitié accrue encore par les trois ans d'exil que nous venons de souffrir. »

11. — Une demande de poursuites contre M. Naquet est déposée au Sénat. La majorité de la Commission nommée à l'effet d'examiner cette demande est d'avis d'accorder cette autorisation. M. Demôle est nommé rapporteur.

12. — M. Demôle dépose son rapport sur la demande en autorisation de poursuites contre M. Naquet et en donne lecture.

A la Chambre des députés, pareille demande est faite contre MM. Laguerre, Laisant et Turquet.

La Chambre se retire immédiatement dans ses bureaux pour nommer les membres chargés d'examiner cette demande. Dix commissaires nommés sur onze sont favorables aux poursuites.

13. — MM. Naquet, Laguerre, Laisant et Turquet signent la protestation suivante aux poursuites intentées contre eux en leur qualité de membres de la Ligue des Patriotes.

« Le gouvernement de la république parlementaire vient de déposer une demande en autorisation de poursuites contre nous.

« Contempteur de la liberté plus qu'aucun des gouvernements autoritaires qui l'ont précédé, il invoque, pour motiver cette mesure, les articles 291-293 du code pénal qui, l'un de nous le rappelait l'autre jour à la tribune, étaient déjà considérés comme une honte sous Louis-Philippe par M. Guizot.

« Il invoque la loi de 1834, dirigée contre le droit d'association à la suite du procès d'avril, dans les temps les plus troublés de la monarchie de Juillet.

« Il invoque enfin la loi de 1848 sur les sociétés secrètes, votée pendant la période de réaction violente qui a suivi l'insurrection de Juin.

« Ces hommes qui, tous les jours, osent se dire les sauveurs de la République, qu'ils affectent systématiquement de confondre avec leurs personnes, ne craignent pas de recourir à des dispositions légales oubliées dans notre

code qu'elles déshonorent et que, maintes fois, ils ont eux-mêmes flétries.

« Mentant à tout leur passé et à tous leurs principes, ils mettent en œuvre, eux qui nous accusent de rêver la dictature, une dictature parlementaire la plus odieuse de toutes, que le pays brisera aux élections générales, dans un immense mouvement d'indignation.

« Ce sont là des actes d'affolement et de désespoir qui marquent la fin des régimes. C'est une de ces convulsions de l'agonie naturelle aux gouvernements qui vont mourir.

« Il ne nous déplaît pas de voir nos adversaires engagés dans cette voie. Cela ne peut que faciliter leur chute et la rendre plus honteuse.

« Ils nous incriminent de société secrète, de conspiration ; ils nous traitent de factieux.

« Ils savent bien, cependant, que l'on ne conspire pas, que l'on ne fait pas de sociétés secrètes lorsqu'on a pour soi le pays tout entier.

« Ils savent bien aussi qu'il n'y a de factieux qu'eux-mêmes, eux les insurgés contre le verdict déjà six fois répété du suffrage universel.

« Qu'ils continuent! Qu'ils achèvent de soulever de dégoût l'opinion publique.

« Les mesures de violence prises par des ministres aux abois contre un parti qui ne se réclame que de la souveraineté nationale et qui n'a d'autre but que l'affermissement de la république, ne peuvent que préjudicier à ceux qui y recourent, et bénéficient nécessairement à ceux contre lesquels elles sont dirigées.

« Le parlementarisme était perdu quand même. Mais il aurait pu tomber honorablement. Grâce aux actes qui auront marqué ses derniers jours, il n'en peut plus être ainsi. La nation se serait peut-être bornée à le condamner. Elle le vomira. »

14. — Mort subite de l'amiral Jaurès, ministre de la marine, au sortir de la séance de la Chambre des députés.

La commission des poursuites entend MM. Laguerre, Laisant et Turquet, qui protestent tous de leur dévouement à la République, mais à la République régénérée par la révision de la Constitution et débarrassée du parlementarisme opportuniste.

M. Emmanuel Arène est nommé rapporteur.

15. — La Chambre des députés s'occupe des poursuites contre MM. Laguerre, Laisant et Naquet. M. Arène donne lecture de son rapport, concluant aux poursuites. Ce rapport fait l'historique de la formation de la Ligue et de sa transformation. Des incidents tumultueux, des rappels à l'ordre pleuvent sur les boulangistes et sur quelques membres de la droite pendant la lecture. On vote la discussion immédiate. M. Laguerre se défend avec vigueur et, malgré le tapage que l'on fait sur les bancs de la gauche, il réfute les accusations d'antirépublicanisme portées contre lui et ses amis, il nie que la Ligue des patriotes soit une société secrète, attaque en passant le réquisitoire de M. Bouchez, puis se livre à une charge à fond de train contre la Chambre actuelle. Cette dernière partie de son discours est fréquemment interrompue par les hurlements des antiboulangistes. Après une réplique de M. Arène, M. Paul de Cassagnac, avec le rare talent d'à-propos qu'on lui

connaît, secoue fortement les nerfs de la gauche. Il reproche à la majorité d'avoir manifesté sa haine et ses passions dans ce débat, en ôtant, pour ainsi dire, la parole à M. Laguerre; il s'étend longuement sur la politique du général Boulanger, et termine son remarquable discours en reprochant à la majorité son manque de bonne foi et de courage.

On entend ensuite le ministre de la justice, dont le discours est fréquemment interrompu; MM. Millerand, Félix Pyat et Andrieux, puis on vote l'autorisation de poursuites par 334 voix contre 227.

Le Sénat, de son côté, discute le rapport sur la demande de poursuites contre M. Naquet. Ce dernier s'attache surtout à démontrer que l'on ne saurait invoquer contre la Ligue des patriotes les articles 291 et 292 du code pénal, applicables aux sociétés illicites, alors qu'un grand nombre de membres du gouvernement actuel en ont fait précédemment partie.

M. Buffet succède à M. Naquet à la tribune. Il déclare que, bien qu'il soit l'adversaire décidé de toutes les idées que représente et défend M. Naquet, il ne se croit pas dispensé pour cela d'appeler l'attention du Sénat sur les caractères et les conséquences de la mesure qu'on propose. Il s'étend sur le point juridique des poursuites. Il montre avec quel esprit de partialité est poursuivie la Ligue des patriotes, alors que six autres sociétés, au moins aussi secrètes et politiques, ont l'approbation du gouvernement et il nie que les articles visés du code pénal puissent être appliqués.

Une déclaration de M. Demôle amène de nouveau M. Buffet à la tribune. M. le baron de Lareinty explique ensuite son vote. Il refuse de voter des poursuites contre les membres d'une société que le gouvernement a tolérée tant qu'elle l'a servi contre les sentiments politiques qu'il a toujours professés et sous prétexte qu'elle n'est pas autorisée, alors qu'on laisse vivre d'autres sociétés également non autorisées, comme la Société de la rue Cadet, la Société des droits de l'homme et surtout la Franc-Maçonnerie, d'où sont sorties depuis un siècle toutes les lois destructives de la liberté religieuse, et qui de 1789 a fait 1793.

Il est procédé au scrutin. Les poursuites contre M. Naquet sont accordées par 213 voix contre 58.

16. — Le Sénat adopte le projet de loi qui réserve au pavillon national la navigation entre la France et l'Algérie. Il discute ensuite le projet concernant les attributions judiciaires des Chambres. On commence par déblayer le terrain de certains amendements relatifs à la mise en accusation.

17. — A la Chambre des députés, M. Rivet demande à adresser une question au ministre des cultes, au sujet du dernier mandement de Mgr Freppel. Cet orateur grotesque prétend que Mgr l'Evêque d'Angers a attaqué le gouvernement dans ce mandement. En présence de cette attaque, dit-il, que compte faire le ministre des cultes? M. Thévenet se contente de répondre que le document incriminé par M. Rivet, n'a pas l'importance et la portée qu'il veut bien lui donner, et, malgré la réplique de ce dernier, l'incident est clos. La question religieuse est reléguée au second plan. La majorité de la Chambre a autre chose à penser aujourd'hui. La peur seule du boulangisme l'affole en ce moment.

Ch. de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Trésor de chronologie d'histoire et de géographie pour l'étude et l'emploi des documents du moyen âge, par M. le comte de Mas Latrie, membre de l'Institut. 1 beau et fort volume in-folio bollandien de plus de 2,400 colonnes. Prix, broché : 100 francs. En cartonnage d'amateur, 110 francs. Cet ouvrage tiré à un petit nombre d'exemplaires, doit paraître prochainement; le prix en sera augmenté. — Adresser les demandes de souscription à M. Victor Palmé, 76, rue des Saints-Pères.

Nous n'avons que peu de mots à dire du grand ouvrage dont nous annonçons la publication.

Le meilleur prospectus que nous puissions en présenter, serait la table même des matières qu'il renferme. On en trouvera plus loin un aperçu, qui, bien que très sommaire, donnera une idée de tout ce que notre publication ajoute de nouveau aux recueils analogues.

L'auteur a cherché à réunir en un volume, dont les dimensions ne fussent pas excessives, les instruments de travail les plus usuels et les plus utiles pour l'étude, la publication et l'emploi des documents de l'histoire du moyen âge.

Il a divisé son recueil en trois parties : la Chronologie technique, les Séries historiques, et les Index géographiques. Ainsi a été un peu agrandi le cadre de *l'Art de vérifier les dates*, monument incomparable, qui reste la base, le guide et le contrôle indispensable de tout travail et de toute discussion historique portant sur les faits et les documents de l'histoire générale des temps postérieurs au Christianisme.

On ne s'est pas contenté de reproduire, dans la première partie, les tables et les dissertations rédigées par les Bénédictins pour le calcul des problèmes chronologiques que nécessite la critique des documents du moyen âge : on a ajouté, à ces précieux travaux, des tables nouvelles, qui aideront encore plus les recherches des érudits, telles que la table spéciale des Indictions, la table de l'Ere arménienne, le Calendrier mongol et la grande table de Wustenfeld, pour la traduction des années de l'Hégire en dates chrétiennes. L'extrême extension qu'ont prise de nos jours les études relatives à l'histoire des Croisades et à l'histoire des notions musulmanes fera apprécier, nous l'espérons, la reproduction de ce dernier travail. Le Glossaire des dates, qui est une annexe de la première partie, a été considérablement augmenté d'après les récentes publications de MM. Hampson, Gachet, Grotefend et autres savants.

La seconde partie du recueil renferme des séries entièrement nouvelles,

concernant les vies des Saints, la Chronologie des Papes, des Pères de l'Eglise, des Cardinaux, des Ordres religieux, des Pèlerinages, etc., etc.

Nul ouvrage ne donne une hagiographie aussi complète que notre *Trésor*. Le nom et les formes diverses du nom de quinze mille saints environ s'y trouvent énumérés alphabétiquement, avec l'indication du temps et du pays où a vécu le saint, le jour de sa fête, la nature des actes ou de la notice qui le concerne dans le grand recueil des Bollandistes, avec l'indication précise du tome et de la page où se trouvent ces notions. A cette première table succède une classification géographique et chronologique, qui offre un grand intérêt pour l'histoire même des pays visités ou habités par les Saints dont la vie a été l'objet des travaux des savants collaborateurs de Bollandus.

Les Tables pour calculer les années du pontificat des Papes, dressées d'après les dernières publications de MM. Jaffé, Wattenbach, Kaltenbrunner et Loewenfeld, sont d'inappréciables instruments de travail, absolument nécessaires si l'on veut employer avec discernement les documents apostoliques du moyen âge. Elles manquent à *l'Art de vérifier les dates*, et nulle autre publication que la nôtre ne les renferme.

On ne trouvera pas de moindres secours dans les séries des titres cardinalices, dans les doubles catalogues des cardinaux, dans la chronologie des Pères de l'Eglise et de leurs œuvres, mine trop peu explorée, où l'on peut recueillir de si précieux éléments pour l'histoire générale de l'Eglise et du monde chrétien tout entier.

Quant à la chronologie historique proprement dite, le *Trésor* donne, non seulement toutes les grandes séries de *l'Art de vérifier les dates*, mais des séries entièrement nouvelles. Nous en citerons quelques-unes en détail, après avoir signalé la chronologie presque entièrement nouvelle des patriarches latins de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie. — *Pour la France :* la liste des évêques et des archevêques des vingt-cinq provinces du *Gallia Christiana*; la liste des grands officiers de la couronne, des prévôts de Paris et quelques séries nouvelles de grands feudataires. — *Pour l'Italie :* les consuls de Gênes, antérieurs aux Doges; les comtes de Piémont, les comtes de Lecce, les sénateurs de Rome, etc., etc. — *Pour l'Espagne :* les rois ou les califes des seize royaumes musulmans qui ont régné sur le continent ou dans les îles. — *Pour l'Europe orientale :* les princes de Morée, les ducs de Naxos ou de l'Archipel, les ducs d'Athènes, les comtes de Céphalonie, les ducs de Leucade, les marquis de Bodonitza, les seigneurs de Chio, de Scyros, des deux Phocées; les princes de la Zenta, issus des Baux de Provence; les ducs de Saint-Saba, de Philippopoli, de Duras, etc.; les rois de Serbie ou de la Rascie; les Hospodars, seigneurs ou despotes de Thessalie, d'Albanie, de Bosnie, de l'Herzégovine, du Monténégro, de la Transylvanie; les grands Khans de la Horde d'Or ou de la Gazarie, établis en Crimée et au nord de la mer Noire, etc. — *Pour l'Asie Mineure :* les dynasties musulmanes fondées sur les démembrements de l'empire d'Iconium, telles que celles des Turcs ottomans et des grands Karamans, et les dynasties secondaires de Pergame, Ephèse, Palatcha, Nicée, Saroukhan, Mentesché, Ramazan, etc.; les seigneurs francs de Nicée, Nicomédie, Philadelphie, Smyrne, etc. — *Dans la haute Asie :* les rois de

Géorgie ou du Khartli, les sultans de Gazna, les sultans du Kharisme, les Khans Mongols du Turkestan, etc. — *En Syrie :* les princes de Galilée, les seigneurs de Tibériade, les comtes de Jaffa et d'Ascalon, les seigneurs d'Arsur, du Crac de Montréal, de Beyrouth, d'Ibelin, etc.; les Scheiks des assassins ou vieux de la Montagne ; les sultans ou émirs de la Mésopotamie, de Mossoul, Hamah, Mardin, Sindjar, Emesse, Karac, etc. — *En Afrique :* les émirs de Kaïrouan, les rois ou émirs de Constantine et de Bougie; les rois mérinides du Maroc; les rois de Fez, Tanger et Tlemoen; les rois berbères de Tunis et de Bougie; les rois et beys de Tunis, et les deys d'Alger.

La partie géographique est une addition tout entière à *l'Art de vérifier les dates*. Indépendamment des tableaux de la hiérarchie épiscopale des divers pays du monde chrétien, on y trouvera une table alphabétique des Evêchés anciens et modernes de la chrétienté, qui, à elle seule, est un vrai dictionnaire de la géographie épiscopale, bien plus considérable que les travaux antérieurs. Plus de huit mille noms géographiques y sont enregistrés sous la forme ancienne, et un très grand nombre identifiés pour la première fois avec les localités modernes correspondantes. Bien qu'elle soit destinée plus particulièrement à recueillir les noms géographiques du haut et du bas moyen âge, on a cru devoir renfermer dans cette table les noms de tous les évêchés modernes de l'Univers catholique, tels que les donne la dernière édition de la *Gerarchia cattolica*, publiée à Rome par le gouvernement pontifical en 1888.

Annales de l'Ordre de Malte ou des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, chevaliers de Rhodes et de Malte, depuis son origine jusqu'à nos jours, du grand-prieuré de Bohême-Autriche et du service de santé volontaire, avec les listes officielles des chevaliers-profès et de justice, des chevaliers d'honneur, etc., par Félix de Salles; 1 vol. gr. in-8°. Prix : 15 fr.

La table des matières ci-dessous fera connaître la teneur du livre et la division du travail. Cet ouvrage est une étude d'ensemble, d'après la méthode adoptée pour les *Annales de l'Ordre teutonique :* on y trouvera en outre les armoiries, les monuments, les sceaux, les monnaies de l'Ordre et à la 2e partie *l'histoire du grand-prieuré de Bohême-Autriche*, publiée pour la première fois.

Rédigé d'après les sources les plus autorisées, l'ouvrage est écrit de haut et sans parti pris. Le nom de l'auteur, écrivain indépendant, catholique et monarchiste, bien connu par ses *Annales de l'Ordre teutonique*, par ses *Chapitres nobles de Lorraine*, par ses *Chapitres nobles d'Autriche* et par ses travaux purement littéraires, suffit pour recommander son œuvre. Elle est le fruit d'opiniâtres recherches et de consciencieuses études pendant plusieurs années.

La découverte de documents inédits du plus haut intérêt pour l'histoire des dernières années de souveraineté de l'Ordre à Malte, au point de vue de l'Ordre même, des grandes puissances et de la politique européenne, a retardé la publication de ces Annales, que l'auteur n'a pas voulu livrer à la publicité avant d'y avoir éclairé à la lumière de ces pièces révélatrices les points jusqu'ici demeurés obscurs et d'y avoir joint les preuves les plus incontestables. L'appendice donne ces documents.

TABLE DES MATIÈRES

Dédicace agréée par S. M. C., I-XVI.

Introduction.

Première partie. *Annales de l'Ordre.* — 1. Les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et du Saint-Sépulcre. [1113 (1043)-1209.] — 2. Les chevaliers de Rhodes (1309-1530). — 3. Les chevaliers de Malte (1530-1798). — 4. L'Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem ou de Jérusalem (1798 1889). — Tantur.

Deuxième partie. *Annales du grand-prieuré de Bohême-Autriche* (1183-1889).

Appendice. — I. Livre d'or des Maîtres et Grands-maîtres (avec leurs armoiries). — II. Livre d'or des grands-prieurs de Bohême-Autriche. — III. Archives (Malte, Rome, Prague). — IV. Bref du XXVIII mars 1879. — V. Le gouvernement de l'Ordre, par Vertot (1726). — VI. Cérémonial des vœux solennels. — VII. Liste des croisades. — VIII. Ordre de Chevalerie. — IX. Saint-Jean d'Acre. — X. Margat. — XI. Limisso. — XII. Rhodes au temps des chevaliers. — XIII. Système monétaire à Rhodes. — XIV. Médailles en rapport avec l'Ordre. — XV. Lettre de Fr. Pierre d'Aubusson (1480). — XVI. Lettre de Fr. Philippe Villiers de l'Isle-Adam à François Ier, roi de France (1521). — XVII. Lettre du même à Anne de Montmorency (1522). — XVIII. Notification de la reddition de Rhodes au Sénat de Venise par Soliman (1522). — XIX. Lettre de Fr. Ph. Villiers de l'Isle-Adam à Anne de Montmorency (1523). — XX. Acte de donation de Malte par Charles V (1530). — XXI. L'île de Malte au temps des chevaliers. Système actuel de défense. — XXII. Lettres de Louis XIII et d'Anne d'Autriche à l'Ordre (1639 et 1644). — XXIII. Grand-prieuré de Russie. — XXIV. Reddition de Malte aux Français (1800). — XXV. Le cas Hompesch. — XXVI. Reddition de Malte aux Anglais (1800). — XXVII. Traité d'Amiens (1802). — XXVIII. Extrait de l'hist. chron. de Bohême (1778). — XXIX. Strakonitz en Bohême, d'après les anc. chron. — XXX. Service de santé volontaire en temps de guerre. — XXXI. Les langues en l'état actuel. (Liste inédite des Chevaliers d'Espagne.)

L'Histoire de saint Maurice et la Légion Thébéenne, par M. le chanoine J. Bernard de Montmélian dont notre *Revue* a déjà fait un long et élogieux compte rendu, vient d'être l'objet de la plus haute distinction que puisse mériter un écrivain catholique : Un bref apostolique a été adressé à l'auteur. Nous le félicitons de cet honneur insigne qui est pour son ouvrage la meilleure des recommandations.

Le Directeur-Gérant : Victor PALME.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

A PROPOS DU CENTENAIRE DE 1789

Depuis quelques mois, le centenaire de 1789 provoque la publication d'une multitude d'écrits sur la Révolution.

Quelques amis de l'œuvre néfaste essaient encore d'en prendre la défense. Mais on voit, à leur peu d'assurance, à leurs hésitations, nous allions dire, à leurs bégayements, qu'ils ne croient plus guère aux bienfaits de 1789. Il suffirait peut-être d'un changement politique pour qu'ils se missent à avouer, avec un de leurs principaux écrivains, que la Révolution a fait *banqueroute*.

Au contraire, les écrits qui démasquent la Révolution se multiplient d'une façon prodigieuse. Ils sont pleins de logique et de verve : on sent qu'ils partent de convictions raisonnées et profondes : c'est la vérité même qui jaillit avec l'éclat de la foudre. Le centenaire, on peut le prévoir dès maintenant, aura pour effet de faire mieux connaître et par conséquent de faire haïr davantage l'œuvre de mensonge et de folie accomplie à la fin du dernier siècle. On peut bien élever à Paris une grande tour en l'honneur de la Révolution; on peut lui dresser, dans les communes dominées par la franc-maçonnerie, des colonnes plus ou moins hautes : la Révolution est en ruines : les esprits et les cœurs se soustraient de plus en plus à son empire : un jour viendra, et il n'est peut-être pas loin, où elle sera pour tous un objet de risée et d'ignominie.

Entre tous les ouvrages publiés depuis quelques mois contre le monstre moderne, nous en remarquons un, petit par le volume, mais grand par les pensées. Il a pour auteur Mgr Freppel l'illustre

évêque que sa doctrine et ses services rendent si cher à l'Église de France; qui lutte avec tant de calme, d'énergie et de succès, dans la persécution présente, pour les droits de l'Église et du peuple chrétien; qui a le privilège, depuis dix ou quinze ans, de prononcer sur chaque événement, sur chaque situation, le mot vrai, le mot définitif, le mot qui paraît être le jugement même de Dieu. Depuis que la grande voix du cardinal Pie s'est éteinte dans l'Église de France, nulle autre n'a fait entendre des accents plus éclatants, nulle autre n'a exposé avec plus de pureté et d'abondance l'éternelle vérité, nulle autre n'a consolé davantage les humbles fidèles des entreprises de la haine ou des compromis de la pusillanimité.

Nous allons essayer d'analyser ce dernier écrit du grand évêque. Notre tâche n'est pas bien facile : l'ouvrage est si court et si plein! Mais, si nous ne reproduisons pas toutes les vues de l'auteur, nous en rappelons assez, croyons-nous, pour inspirer à ceux qui nous suivront le désir de propager cette brochure.

I

Que demandait la France, il y a un siècle?

Des réformes.

Que lui ont imposé les sectaires?

Une Révolution impie et ruineuse.

Que doit faire la France à l'heure présente?

Se débarrasser de la Révolution et des sectaires, et opérer les réformes demandées au dernier siècle et demeurées nécessaires ou utiles.

Telles sont les questions et les réponses fondamentales du savant auteur.

Et d'abord, il est incontestable qu'en 1789, il se produisait un vaste mouvement de l'opinion publique demandant la destruction des abus et l'accomplissement de certaines réformes.

On voulait « une réforme de privilèges qui, utiles autrefois au bien général, n'avaient plus, pour la plupart, la même raison d'être » (P. 11); une « réforme dans l'assiette, la répartition et le mouvement de l'impôt »; par-dessus tout « le rappel de la constitution française à ses vrais principes » par le « consentement de la nation à la levée de l'impôt et la participation de ses représen-

tants à la confection des lois, suivant le vieil adage : *lex consensu populi fit et constitutione regis.* » (P. 11.)

Les états généraux n'avaient pas été convoqués de 1614 à 1789. « Le régime des intendants, appliqué outre mesure », avait « amoindri l'action des corps électifs au profit d'une centralisation destructive des libertés municipales et provinciales ». (P. 12.) La noblesse, « au lieu de constituer, comme en Angleterre, une vraie force politique », avait été « réduite à n'être plus, trop souvent, qu'un simple décor ». (P. 12.) Certaines « coutumes surannées, ne répondant plus à aucun intérêt sérieux », mécontentaient les populations « moins sensibles à la perte d'un droit politique qu'aux vexations provenant des abus du droit de colombier ou du droit de chasse ». (P. 13.) « Rien de plus conforme à la justice comme aux vraies traditions du pays que de demander le redressement des abus qu'une longue suite de siècles avait pu introduire dans l'ordre civil, politique et social ». (P. 13.)

Il faut chercher les vœux de la nation française dans les Cahiers de 1789. « Il n'y eut jamais d'élections plus libres que celles de 1789. » (P. 9.) Il n'y eut jamais « une expression plus sincère des sentiments et des désirs de tous » que ceux qui furent exprimés dans les célèbres Cahiers, « préparés par l'élite intellectuelle de la nation, écrits par les commissaires élus de chaque assemblée plébéienne, noble, ecclésiastique, discutés, comparés et enfin approuvés par la masse des électeurs délibérant et votant en pleine liberté ». (P. 11.) Aussi les demandes contenues dans ces Cahiers sont bien les vœux de la France.

Quelles sont-elles?

« Tout le monde est d'accord pour conserver les bases fondamentales de la société : le gouvernement monarchique, l'inviolabilité de la personne sacrée du roi et l'hérédité de la couronne de mâle en mâle; la religion catholique dominante, ayant seule le culte public dans le royaume. » (P. 9-10.) Ce que demande la France, ce n'est pas une révolution, c'est une réforme. On veut « la périodicité triennale ou quinquennale des états généraux; le consentement indispensable des représentants de la nation à l'établissement d'un impôt quelconque; le pouvoir législatif partagé entre le roi et la nation, et le pouvoir exécutif réservé au roi dans toute sa plénitude... les barrières de douane reculées jusqu'aux frontières du pays, au lieu de séparer une province de l'autre; des états provin-

ciaux formés sur le plan des états généraux, etc. ». (P. 15-16.)

A l'égard des réformes à opérer, tout le monde est d'accord à les demander, tout le monde est disposé à faire les sacrifices que demande leur réalisation. « Jamais, à aucune époque, ni dans aucun pays, on n'avait vu, de la part d'un gouvernement ou d'un ordre politique, autant de générosité et de bonne volonté pour la transformation pacifique d'un état social. » (P. 13.) Les ordres privilégiés ont déjà renoncé ou sont disposés à renoncer à toute exemption en fait d'impôts. Le clergé, particulièrement, « a réclamé la répartition proportionnelle de tous les citoyens, dans la plus exacte mesure et sans aucune exception quelconque à toutes les charges pécuniaires; un seul et même régime de perception de l'impôt pour les trois ordres; la modification, le rachat ou la suppression totale de la taille, des corvées, des droits d'aides et gabelles ». (P. 14.) Une partie du clergé a demandé le maintien de quelques privilèges, mais en faveur des pauvres : « Plusieurs des Cahiers du clergé expriment le vœu que la classe des journaliers soit affranchie de tout impôt, et que jamais, sous prétexte de retard, le pauvre de la ville et de la campagne ne puisse être dépouillé des meubles, ustensiles et outils qui lui sont nécessaires pour gagner sa vie et faire subsister sa famille. » (P. 15.)

Dans ce désir des réformes, « on apporte même un enthousiasme irréfléchi, témoin cette nuit du 4 août où noblesse et clergé vont sacrifier leurs privilèges sans restriction, sans aucune réserve des droits acquis, et au risque de blesser, par là même, au détriment de tiers intéressés dans la question, la justice et l'équité ». (P. 14.)

« Oui, c'était un noble spectacle, pour l'Europe entière, que de voir une nation à peu près unanime à réformer les abus qui s'étaient glissés dans son sein à la suite de longs siècles d'histoire, cherchant à introduire plus de justice et d'équité dans les charges et les relations sociales. » (P. 32-33.)

II

« Le mouvement de 1789 devait être, selon le vœu général, un mouvement réformateur et il est devenu un mouvement révolutionnaire. C'est à la fois son vice et sa condamnation. » (P. 1.) « Les hommes de 1789, — car c'est d'eux qu'il s'agit et non pas des énergumènes de 1793, — semblèrent prendre pour devise :

détruire, détruire encore, détruire toujours..... Ils n'eurent qu'une passion, ne rien laisser debout de ce qui avait existé jusqu'alors. » (P. 101.) Rompant brusquement avec le passé, ils voulurent « faire table rase du gouvernement » de l'ancienne France, « de ses lois, de ses institutions, pour rebatir à neuf l'édifice social, depuis la base jusqu'au sommet, sans tenir compte d'aucun droit, ni d'aucune tradition. » (P. 8-9.)

Mais, insensés, est-ce corriger les abus que de tout détruire? « On ne déracine pas un arbre encore vigoureux uniquement pour le débarrasser d'une branche morte. On ne renverse pas une maison à cause de quelques mauvaises herbes qui croissent le long des murs. On ne démolit pas une cathédrale parce qu'avec le temps il s'est amassé sous ses voûtes de la poussière et des toiles d'araignées. » (P. 101.)

Suivons l'illustre auteur dans l'exposé de ces folles destructions.

Ce que la Révolution attaque d'abord, ce qu'elle attaque principalement et quelquefois uniquement, c'est Jésus-Christ, son Église et son Évangile. « Ce serait s'arrêter à la surface des choses que de voir » dans la Révolution « une simple question de dynastie ou de forme de gouvernement, de droits à étendre ou à restreindre pour telle ou telle catégorie de citoyens. » (P. 20.) « Son principe comme son but c'est d'éliminer de la société le christianisme tout entier, la révélation divine et l'ordre surnaturel, pour s'en tenir uniquement à ce que ses théoriciens appellent les données de la nature et de la raison. » (P. 20.) « La Révolution, c'est la société déchristianisée, c'est le Christ refoulé au fond de la conscience individuelle, banni de tout ce qui est public, de tout ce qui est social : banni de l'État, qui ne cherche plus dans son autorité la consécration de la sienne propre ; banni des lois, dont sa loi n'est plus la règle souveraine; banni de la famille, constituée en dehors de sa bénédiction; banni de l'école, où son enseignement n'est plus l'âme de l'éducation; banni de la science, où il n'obtient plus pour tout hommage qu'une sorte de neutralité non moins injurieuse que la contradiction; banni de partout si ce n'est peut-être d'un coin de l'âme où l'on consent à lui laisser un reste de domination. » (P. 22-23.) Aussi, « la révolution française est l'application du rationalisme à l'ordre civil, politique et social : voilà son caractère doctrinal, le trait qui la distingue de tous les autres changements survenus dans l'histoire des États ». (P. 20.)

Elle attaque principalement l'Église catholique, parce que c'est là que la religion de Jésus-Christ a sa forme première et parfaite. Mais elle répudie toute idée chrétienne, toute donnée surnaturelle. Bien plus, elle est entraînée à rejeter toute notion spirituelle, même dans l'ordre purement naturel. « Au début, elle semble vouloir respecter certaines vérités dans lesquelles la philosophie du dix-huitième siècle résumait la religion naturelle, telles que l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Le déisme, importé d'Angleterre selon la formule de Bolingbrocke, Collins, Tolaud, Tindal, paraît devenu le programme officiel. C'est en présence de l'Être suprême que les constituants de 1789 promulguent la *Déclaration des droits de l'homme.* » (P. 24.) Mais « cette mention de Dieu, en tête de leur profession de foi, est-elle autre chose qu'un hors-d'œuvre? A-t-elle la moindre influence sur l'ensemble de leurs doctrines politiques et sociales! Est-ce en Dieu qu'ils cherchent le principe et la source de l'autorité? Nullement : c'est dans l'homme, et dans l'homme seul ». (P. 25.) Dans le système philosophique des constituants de 1789, « tout part de l'homme et revient à l'homme, sans aucun égard à une loi divine quelconque. La nature et la raison humaine sont l'unique source et la seule mesure du pouvoir, du droit et de la justice ».(P. 26.) « Plus de droit divin d'aucune sorte, la justice est humaine, toute humaine, rien qu'humaine. Peu importe, par conséquent, qu'on laisse le nom de l'Être suprême au frontispice de l'œuvre comme un décor ou un trompe-l'œil; en réalité, l'homme a pris la place de Dieu, et la conséquence logique de tout le système est l'athéisme politique et social ». (P. 27.)

La Révolution se trouve ainsi conduite par la logique de son principe, « à vouloir établir l'État sans Dieu, la famille sans Dieu, le mariage sans Dieu, l'école sans Dieu, le prétoire sans Dieu, l'armée sans Dieu », (P. 27); c'est-à-dire, à bannir « l'idée même de Dieu des lois et de toutes les institutions ». (P. 27.) La Révolution « substitue l'homme à Dieu comme principe de l'autorité » : c'est « proclamer l'athéisme légal »; « par une suite toute naturelle », elle bannit Dieu de ce monde et proclame la souveraineté de l'homme, elle remplace le règne de Dieu par le règne de l'humanité. (P. 28.)

III

Ainsi la Révolution poursuit l'extinction de la vérité catholique, bien plus de toute vérité révélée et de tout ordre surnaturel, bien plus encore de toute notion religieuse, même purement naturelle.

Mais borne-t-elle du moins ses attaques à l'ordre surnaturel et aux vérités religieuses? Non, elle attaque et ébranle tout l'ordre naturel.

Elle se vante d'établir la *liberté*.

Mais quelle liberté?

Est-ce la liberté *religieuse?*

« Lorsqu'on parle de liberté religieuse, à propos de la Révolution française, il se présente immédiatement à l'esprit des noms et des souvenirs tels que toute discussion sur ce point devient superflue. Tout un clergé massacré, ou déporté, ou dispersé dans l'Europe entière, pour avoir refusé de prêter serment à une constitution hérétique et schismatique... Voilà comment la liberté religieuse est née du mouvement révolutionnaire de 1789. » (P. 53-54.)

Oui, elle a donné la liberté à l'hérésie et au schisme, mais elle a constamment opprimé la vérité : elle « n'a cessé de donner libre carrière aux déistes, aux athées et aux matérialistes : mais est-il un seul instant, où, maîtresse du pays et livrée à la pente naturelle de ses doctrines, elle ait su respecter la liberté des catholiques, c'est-à-dire de l'immense majorité de la nation? » (P. 53.)

Aux époques mêmes où elle affecte la modération, elle ne peut s'empêcher de persécuter les vrais croyants.

« Oublions, si on le veut, les prisons des Carmes, de l'Abbaye, de la Force, de la Conciergerie, les pontons de Rochefort, les déserts de Synnamary, tous ces funèbres témoins du libéralisme révolutionnaire. Prenons-le aux époques où, condamné à une modération relative par l'esprit du temps, il consent à se renfermer dans la persécution légale : chaque fois qu'il remonte au pouvoir, après 1830 comme en 1789, après 1848, 1879, son premier mouvement c'est de restreindre la liberté des catholiques. » — « On le dirait rivé à ce genre de despotisme par la fatalité de son principe. » (P. 54.) « Quelques Jésuites ou quelques Dominicains, se réunissant pour prier en commun, pour enseigner et pour prêcher, le mettent en émoi plus que ne sauraient le faire des menaces parties de l'étranger... Confisquer les biens ecclésiastiques, pour dépouiller le clergé

du droit de propriété, sans lequel il n'y a pas de vraie liberté; empêcher le plus possible les manifestations extérieures du culte; entraver les rapports des évêques entre eux et avec le Saint-Siège... c'est ainsi que la Révolution, même sous sa forme la plus modérée, a toujours compris la liberté des catholiques. » (P. 55-56.)

Comptez, si vous le pouvez, les lois, les décrets, les mesures administratives prises depuis un siècle pour supprimer les immunités ecclésiastiques, restreindre à l'Église son droit d'acquérir et de posséder, empêcher la tenue des conciles et des synodes, soumettre les actes du Saint-Siège ou des évêques à l'approbation de l'autorité civile, empêcher l'exercice de tous les droits ecclésiastiques : vous vous convaincrez aisément que la Révolution, loin de donner jamais la liberté à l'Église, a toujours travaillé à l'opprimer.

« Pour ne citer qu'un exemple, est-ce calomnier nos modernes Jacobins de dire que leur hostilité à l'égard des pires ennemis de la France n'est pas comparable à celle qu'ils témoignent à un Français, du moment que ce Français porte une soutane de prêtre ou une robe de religieux? Ecoutez donc les cris de joie sauvage que poussent en chœur tous les organes de la presse radicale chaque fois que l'on expulse d'une école ou d'un hospice quelques pauvres sœurs de Charité, coupables du crime de n'être pas laïques. » (P. 87.)

« A l'heure présente » plus encore qu'à d'autres époques, les convictions religieuses sont précisément ce que la Révolution pardonne le moins. Est-il, à la veille du centenaire de 1789, un préfet ou un sous-préfet qui n'aurait rien à redouter pour sa situation s'il faisait ouvertement ses pâques?

« Est-il un buraliste, un seul garde champêtre qui oserait impunément mettre ses enfants dans une école chrétienne, de préférence à l'école laïque.

« Est-ce que le simple fait d'aller à la messe les dimanches ne constitue pas un péril pour tous ceux qui touchent de près ou de loin à une administration publique ». (P. 56.)

Qu'on cesse donc de dire que la Révolution a établi dans le monde la liberté religieuse; « le mouvement révolutionnaire de 1789 en a été », au contraire, « la négation pure et simple. » (P. 57.)

A-t-elle du moins établi des libertés politiques, civiles, sociales ?

Le dire est une moquerie.

La Révolution a amoindri ou supprimé toutes les libertés. « On

n'est pas libre, quand, de quelque côté que l'on se tourne, on vient se heurter à ce pouvoir omnipotent qui prétend ne rien laisser en dehors de sa sphère d'action. Un individu n'est pas libre, quand il n'a même pas la faculté de disposer de ses biens suivant sa conscience et au mieux de ses intérêts. Un père de famille n'est pas libre, quand c'est l'État qui lui impose le genre d'éducation qu'il devra donner à ses enfants, contrairement à ses convictions. Une commune n'est pas libre, quand son administration tout entière est subordonnée au bon plaisir d'un agent du pouvoir central, préfet ou autre, et que le chef de la municipalité n'a même pas le droit de nommer ou de révoquer un garde champêtre. » (P. 50.)

« Pendant de longs siècles, l'histoire de France avait été la formation lente et progressive, le développement continu de ces libertés publiques, auxquelles se mesurent les vrais progrès de la civilisation, tant qu'elles ne dégénèrent pas en abus. » (P. 45.) Toutes ces libertés ont été diminuées ou même anéanties par la Révolution.

Elle a consommé l'œuvre néfaste des légistes, elle a gardé et exagéré tous les abus de l'ancien régime, « en poussant la centralisation jusqu'à ses dernières limites ».

Pour les légistes, en effet, « l'empereur, en qui s'incarne le peuple souverain, dont il est le mandataire et le représentant, absorbe en lui tous les pouvoirs. Politique, justice, administration, finances, rien qui n'émane ou qui ne dépende de cette volonté unique. Aucune fonction ne peut s'exercer que par voie de délégation de l'autorité centrale, aux mains de laquelle sont confiées toutes les choses divines et humaines. » (P. 61-62.) S'ils consentent à distinguer le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, c'est à la condition de subordonner celui-là à celui-ci. « C'est ce droit césarien, cette concentration de tous les pouvoirs aux mains de l'État qu'une école de légistes, aussi brillante que nombreuse, s'est efforcée constamment de faire prévaloir en France, en opposition avec les libertés chrétiennes... Faire du prince la source unique du pouvoir judiciaire et législatif, la loi suprême et toujours vivante; transformer en droits régaliens toutes les fonctions sociales, y compris l'enseignement de la grammaire; dépouiller les corporations et les corps électifs de leurs franchises, de leurs droits historiques, fondés sur la propriété et sur la coutume pour faire dériver du bon plaisir de l'État jusqu'à la faculté d'exercer une industrie : voilà

l'œuvre de centralisation et d'absolutisme que les légistes ne cessent de poursuivre depuis Philippe de Beaumanoir et Pierre des Fontaines jusqu'à Dumoulin, Pierre Pithou et Denis Talon. » (P. 62-63.) Nos rois qui, pendant si longtemps « avaient tant contribué au développement de toutes les libertés », s'appliquèrent, depuis Louis XI, « sinon à les détruire, du moins à les restreindre considérablement ». Du conseil du roi part « le mouvement qui se communique à tout » ; le contrôleur public attire à lui l'administration presque tout entière ; « les intendants et subdélégués, — aujourd'hui préfets et sous-préfets, — substituent peu à peu leur autorité à celle des corps électifs » ; les fonctions municipales sont mises en vente, à partir de 1692. « Voilà tout un mécanisme gouvernemental et administratif où les libertés locales avaient fini par être resserrées comme dans un étau. » (P. 46.)

Or, « non seulement la Révolution n'a pas réagi, comme on le demandait à la veille de 1789, contre la centralisation des pouvoirs déjà excessive sous l'ancien régime, mais elle l'a poussée à ses dernières limites. » Elle « a fait revivre la théorie païenne de l'omnipotence de l'État incarné dans une majorité numérique au mépris de toutes libertés provinciales ou municipales... Entre l'État et l'individu, elle ne conçoit ni corps autonomes, ni organismes intermédiaires, ni associations indépendantes : tout cela l'offusque, la gêne, la contrarie dans ses tendances absolutistes. Si, après avoir détruit la province, elle crée le département et laisse subsister la commune, c'est à la condition de passer le niveau sur tous les droits historiques et de faire prédominer une seule et même volonté d'une extrémité de la France à l'autre, cette volonté unique, prince ou assemblée, intervient souverainement sous le nom d'État, dans les affaires du département et de la commune pour y régler et absorber toutes choses : administration, finances, éducation.

« Toute collectivité civile ou politique devient un mineur incapable de se mouvoir par lui-même et perpétuellement placé sous la tutelle de l'État, qui ne lui permet ni de dépenser un centime ni de déplacer une pierre d'un édifice public sans son autorisation ou contre sa volonté. On pourra qualifier un pareil système comme on le voudra, mais y associer le mot de liberté, c'est un abus de langage intolérable. » (P. 48-49.)

Il est vrai que « ce pouvoir colossal ne doit pas être exercé par un seul, mais par une assemblée issue du suffrage universel ». (P. 51.)

Mais, « une centralisation despotique... étouffe la liberté avec d'autant plus de facilité, que l'arbitraire part d'une assemblée, c'est-à-dire d'une majorité anonyme et impersonnelle écrasant les minorités sous la supériorité du nombre, et dans laquelle nul ne se tient pour responsable de ce qui est l'œuvre de tous ». (P. 51.)

IV

La Révolution s'est vantée d'établir l'égalité comme la liberté parmi les hommes. La vérité est qu'elle a établi une égalité fausse et dangereuse; la vérité est aussi qu'elle a créé de nouvelles inégalités, pires que toutes celles qui existaient auparavant.

Il y a des inégalités naturelles qui s'imposent. « Quand l'enfant vient au monde, il entre dans une hiérarchie de pouvoirs et de fonctions; il trouve à côté de son berceau, dans les auteurs même de ses jours, non pas des égaux, mais des supérieurs qui ont le droit de lui commander. » (P. 70.) Les doctrinaires de 1789 disaient : Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. « Il eût été plus exact de dire que tous les hommes naissent dépendants et inégaux. » (P. 70.)

Voilà en effet une inégalité naturelle entre le père et l'enfant. C'est folie d'entreprendre de la supprimer. C'est folie aussi de la reconnaître en principe et d'en nier les conséquences.

De même « toujours et partout, n'en déplaise aux prôneurs d'égalité, il y aura dans le monde, sous une forme ou sous un autre, des noblesses et des aristocraties, parce que de tout temps et en tout lieu l'on a vu et l'on verra des trésors de mérites s'accumuler sur un point, des héritages de services se transmettre d'une génération à l'autre, des habitudes d'héroïsme se perpétuer avec le sang, tout cet ensemble de choses qui, à la longue, forment au front d'une famille une auréole de distinction dont l'éclat rejaillit sur tous, une couronne de gloire qui cesse d'être la récompense d'un seul pour devenir le titre commun et le patrimoine d'une nation ». (P. 76-77.)

Hélas! « la révolution française, même sous sa forme la plus modérée et alors qu'elle ne versait pas encore dans le sang et dans la boue, a constamment méconnu ces grandes lois de la nature et de l'histoire, sous l'inspiration des idées de Rousseau et des autres sophistes du dix-huitième siècle. » (P. 77.)

Elle n'a jamais su comprendre, même dans ses jours les moins violents, que, de même que « la liberté sans l'autorité, c'est l'anarchie », ainsi « l'égalité sans la hiérarchie, c'est le chaos ». (P. 81.)

« La manie de l'égalité, née de la révolution française », a d'abord « porté à la famille et, par un contre-coup tout naturel, à la patrie elle-même la plus grave des atteintes. La division forcée en parts égales de la fortune immobilière, à la mort du père de famille, n'est-elle pas la cause immédiate de l'émiettement du sol, du morcellement indéfini de la propriété? N'est-elle pas une source d'instabilité pour le foyer domestique, de ruine pour l'agriculture, le commerce et l'industrie, dont chaque établissement menace de s'effondrer avec chaque succession qui s'ouvre. » (P. 71.)

« La véritable égalité civile demande qu'une loi soit également applicable à tous ceux qu'elle régit, sans distinction de personnes; mais cela ne veut pas dire qu'il ne puisse et qu'il ne doive y avoir des codes de lois spéciales pour les militaires, pour les ecclésiastiques et pour d'autres catégories de citoyens, en raison de leur caractère et de leurs fonctions. La conscience publique l'a si bien compris que, malgré toutes les formules égalitaires de 1789, l'article 479 du code d'instruction criminelle a conservé de vrais privilèges de juridiction, et que l'article 10 de la loi du 26 avril 1810 sur l'organisation judiciaire attribue à la première chambre civile des cours d'appel une compétence *ratione dignitatis* en ce qui concerne les personnages qu'elle énumère. » (P. 73-74.)

« Supprimer les distinctions sociales quand elles n'ont pas d'autre objet qu'un avantage purement individuel, soit; mais les privilèges c'est-à-dire les lois particulières *privatæ leges*, fondées sur l'utilité commune, et protégeant certaines catégories de personnes pour leur permettre de remplir utilement leurs fonctions, on ne peut pas en faire table rase, sans désorganiser l'ordre social. Le prêtre, le militaire, le magistrat, ont droit à certaines immunités essentielles ou inhérentes à leurs charges, par cela seul que leur situation leur impose des devoirs exceptionnels. Si vous passez le niveau indistinctement sur toutes les têtes, vous détruisez, avec la hiérarchie, les conditions normales de toute société. » (P. 75.)

« On peut assurément, si on le veut, enlever aux plus anciennes familles d'un pays, entre autres privilèges, celui de se faire tuer devant l'ennemi, pour permettre aux laboureurs de cultiver tran-

quillement leurs champs, aux artisans de n'être pas arrachés à leurs métiers par les dangers de la guerre; mais ce qu'il est impossible d'effacer d'un trait de plume, ce sont les titres d'honneur acquis par des siècles de fidélité, de dévouement et de bravoure; car on n'efface pas l'histoire et l'on ne détruit pas ce qui est dans la nature des choses. Quoi que l'on fasse, jamais le nom d'un inconnu ne dira au cœur d'un peuple ce que lui rappelle le nom d'un Montmorency ou d'un Ney. » (P. 76.)

Il convient que dans un peuple la même puissance ne soit pas donnée à tous, qu'une direction plus active dans les affaires publiques soit réservée aux plus intelligents et surtout aux plus vertueux. « On peut admettre que, de près ou de loin, dans la mesure de leurs intérêts et suivant leurs degrés de capacité, tous les citoyens influent par un mode de suffrage sagement organisé sur la direction des affaires publiques. » (P. 77-78.) Mais « ce qui est inadmissible au regard du bon sens, c'est que sous prétexte d'égalité, le nombre seul opérant par sa vertu arithmétique et en dehors de toute autre considération devienne la loi suprême d'un pays; que ni le talent, ni la fortune, ni la moralité n'entrent pour rien dans un calcul qui se réduit à une simple addition de voix; qu'il soit indifférent, au point de vue du droit, de représenter les intérêts de toute une famille, d'une corporation entière, ou de n'avoir souci que de sa personne; et qu'en un jour d'élection où se posent dans le choix d'un représentant, que dis-je? d'une forme de gouvernement les questions les plus difficiles du droit constitutionnel, de relations avec l'étranger, des questions de vie ou de mort pour un peuple, le suffrage d'un individu sachant à peine lire et écrire, ou recueilli dans un dépôt de mendicité, pèse d'un même poids dans la balance des destinées nationales que celui d'un homme d'État rompu aux affaires par une longue expérience. Il n'est pas de sophisme qui puisse colorer d'un prétexte spécieux une pareille absurdité » (P. 78-79), l'absurdité du suffrage universel.

Les hommes de 1789 ne se sont presque pas aperçus de tout ce qu'a de monstrueux leur théorie de l'égalité à outrance. C'est qu'ils « légifèrent pour un être abstrait, séparé de tout milieu et de toute qualité qui pourraient en faire autre chose qu'un homme purement et simplement... De même que, sans tenir aucun compte de l'histoire, elle a taillé dans le sol quatre-vingt-un départements, comme on taillerait d'une même étoffe quatre-vingt-une pièces, ainsi a-t-elle

voulu réduire la nation française à 26 millions d'atomes égaux en poids et en volume ». (P. 75-76.)

Les doctrinaires de 1789 s'en vont répétant : « Tous les hommes naissent et demeurent égaux en droits. Toutes les charges seront désormais accessibles à tous, et il n'y aura plus d'autre titre pour y arriver que le talent et le mérite. Vaine déclamation! » Depuis cent ans, « chaque parti révolutionnaire, une fois maître du pouvoir, n'a rien de plus pressé que de réduire, sinon de confisquer, les droits du parti vaincu ». — « Pour arriver à une charge de l'État, il faut, avant tout, se conformer aux opinions des gouvernants du jour. » (P. 69.) A l'heure présente, « il suffit que les parents soient en défiance auprès du parti dominant pour que leurs enfants voient se fermer devant eux les carrières de la magistrature, de l'administration et des finances ». (P. 68.)

Dans les Etats égalitaires, le mérite est un motif d'exclusion, au lieu d'être un titre de recommandation. « On en est arrivé à ne plus pouvoir souffrir personne au-dessus de soi; l'envie s'attaque à tout ce qui dépasse le niveau des conditions ordinaires. Patron, propriétaire, héritier d'un grand nom, tous ces mots, par cela seul qu'ils insinuent quelque supériorité sociale, excitent, dans les masses tourmentées par la passion de l'égalité, de sourdes colères qui font explosion au moindre sujet de mécontentement. » (P. 80.)

V

Liberté, égalité, fraternité : voilà la devise de la Révolution. Nous venons de voir comme elle entend la liberté et l'égalité, voyons comme elle entend la fraternité.

« A peine le mouvement révolutionnaire de 1789 a-t-il éclaté que les haines les plus féroces se donnent libre carrière dans tout le pays. Ce peuple de frères semble n'avoir voulu écrire sur les murs de ses édifices la formule imaginée par la franc-maçonnerie que pour se donner le plaisir de s'entr'égorger. » (P. 83.) Ces haines furieuses ne s'éveillent pas seulement dans la capitale : « Dans chaque ville, dans chaque bourg, des hommes nés côte à côte, et la veille encore unis, s'acharnent les uns contre les autres, se dénoncent réciproquement et s'entre-tuent. » (P. 83-84.) Elles ne s'attaquent pas seulement aux classes privilégiées : « Non, ouvriers, laboureurs, hommes du peuple, les professions les plus modestes

fournissent leurs contingents de victimes à des proscriptions qui n'épargnent ni âge, ni sexe, ni condition. » (P. 84.) Les égorgeurs ont toujours à la bouche le mot de fraternité : « Sous le nom de fraternité, une sanglante ironie est devenue le mot d'ordre des plus épouvantables forfaits. » (P. 84.) « *Homo homini lupus*, avait dit le paganisme après une longue expérience faite sur le vif. Comment ne pas se rappeler le mot de Plaute, devant cette période de dix ans durant laquelle, au siècle dernier, une bande de bêtes féroces, à figure humaine, vulgarisait en France le règne de la fraternité révolutionnaire? » (P. 85.)

On dira que ces excès ont été commis dans la première effervescence des nouvelles idées. Hélas! « A l'heure présente, je le dis avec autant d'assurance que de douleur, si la force publique, mieux organisée qu'à la fin du siècle dernier, venait à défaillir, nous assisterions à la répétition des mêmes scènes. Il n'y aurait de différence que dans le perfectionnement des moyens de destruction. » (P. 86).

On ose dire que la Révolution a introduit le règne de la fraternité sur la terre! Mais n'est-ce point par le méfait de la Révolution que la France est aujourd'hui « déchirée par la haine des partis, divisée en fractions irréductibles ». (P. 86.) Cent partis se sont créés, et chacun d'eux désigne son adversaire en s'écriant : Voilà l'ennemi! « Depuis les troubles de la Fronde, lutte d'épigrammes et à coups d'épingles, jusqu'à la veille de 1789, pendant un siècle et demi, aucun pays au monde n'était mieux uni, ni ne jouissait d'un calme plus profond. Certes, on ne se faisait pas faute d'agiter des controverses, on luttait avec une extrême vivacité d'influence et d'opinion; ces mouvements d'idées et d'intérêts sont la vie des peuples. Mais des partis se poursuivant de haines mortelles jusqu'à se mettre hors la loi et s'envoyer à l'échafaud réciproquement; mais la guerre civile des esprits en permanence et aboutissant, tous les quinze ou dix-huit ans, à des luttes fratricides; mais tout un siècle de discordes s'aggravant de jour en jour, sans qu'il soit donné à personne d'en prévoir le terme : il n'y avait que la Révolution française pour créer un pareil état de choses et pour ajouter le mensonge au crime, en dissimulant cette œuvre de division et de haine sous le nom de fraternité. » (P. 87-88.)

Pourquoi la Révolution a-t-elle déchaîné les instincts féroces de l'homme? Pourquoi « la Révolution a-t-elle développé chez ce peuple français si généreux par nature et si chevaleresque des instincts de

brutalité qui sont devenus l'étonnement du monde entier »? (P. 87.) Pourquoi? parce que la Révolution a voulu supprimer la religion. « La religion, comme son nom l'indique, n'est pas seulement le lien qui unit les hommes à Dieu, elle est encore le lien le plus étroit et le plus fort qui puisse unir les hommes entre eux, parce qu'elle les rapproche les uns des autres et les rallie autour d'une même foi, d'une espérance commune, des exemples et des leçons d'une charité qui a sa source et son modèle au-dessus de l'humaine faiblesse. » (P. 84.) Brisez le lien religieux, « il ne reste plus en présence que des intérêts contraires et des passions avides de se satisfaire à tout prix, et qui, n'ayant plus d'horizon au-delà de ce monde, détruisent impitoyablement tous les obstacles qu'elles trouvent sur leur chemin. Sans l'idée de sacrifice qui fait le fond de la religion, la patrie elle-même, qui devrait être un lien d'association, devient pour chaque parti l'exploitation de tous au profit de quelques-uns ». (P. 85.)

VI

La Révolution a-t-elle, comme elle l'a souvent prétendu, augmenté le bonheur du peuple?

Et d'abord a-t-elle rendu des services aux habitants des campagnes?

« Une des erreurs les plus grossières que l'on se soit efforcé d'accréditer dans le public consiste à prétendre que la Révolution française a donné ou rendu la terre aux paysans, tandis qu'avant 1789 la propriété du sol aurait été le privilège à peu près exclusif de la noblesse et du clergé. » (P. 89.)

« Je ne crois pas que jamais mensonge plus audacieux ait été jeté en pâture à la crédulité des simples. » (P. 89.) « La grande propriété, objet de tant de déclamations dans l'école révolutionnaire, absorbait si peu tout le reste, que, au témoignage de Necker, il y avait en France une immensité de petites propriétés rurales. » Déjà même le sol se divisait outre mesure et le mouvement progressif inquiétait les économistes eux-mêmes. » (P. 90.) « Tandis qu'aujourd'hui les petits cultivateurs ne possèdent que le neuvième ou le huitième des terres cultivées, avant la Révolution, la moitié du sol de la France leur appartenait en propre. » (P. 89.) « C'est donc une erreur absolue de prétendre que le paysan est devenu propriétaire par le fait de la Révolution, et que la division de la propriété foncière

date de 1789. Ce sont là des naïvetés qu'il faut abandonner aux orateurs de clubs, mais qui ne devraient plus se placer sous la plume d'aucun écrivain sérieux. » (P. 90-91.)

Ce que la Révolution a fait pour les paysans, ce n'est pas de leur donner le sol, c'est d'accroître leurs charges, devenues « doubles ou triples de celles qui, auparavant, pesaient sur la terre ». — « Voilà son œuvre, et cette œuvre est tellement néfaste que, à l'heure présente, nul ne peut dire ce qu'il adviendra de la propriété en France. Elle est accablée sous le poids des exigences fiscales qui achèvent de la ruiner. » (P. 91.) L'État « pressure la fortune individuelle et en tire tout ce qu'il peut, sous forme d'impôts et de contributions de toute sorte, droits d'enregistrement, droits de mutation et de succession, droits sur n'importe quelle transaction de la vie privée; et comme, en définitive, tout part de la propriété foncière et que tout y revient, parce qu'elle est le gage de la richesse publique, c'est elle qui porte le poids de tout le système. D'où il résulte qu'au bout d'un certain nombre d'années, à force de taxations et de prélèvements excessifs, la valeur de toute une propriété a passé aux mains de l'État, devenu le véritable héritier et l'unique bénéficiaire. » (P. 92.)

Cet abus provient d'un autre abus, que nous signalions plus haut, l'excessive centralisation du pouvoir. En effet, « du moment que l'État se substituant à l'initiative particulière, l'entravant de mille manières et l'étouffant même, se mêle de tout faire, crée tout, organise tout, gouverne tout, écoles, justice, administration, finances, il lui faut absolument, pour suffire à tant de charges, créer mille impôts particuliers. » (P. 91-92.)

On dira peut-être que la Révolution a donné au peuple, aux petits propriétaires les biens de la noblesse et du clergé. « Mais est-ce le peuple, sont-ce les petits cultivateurs qui ont bénéficié de cette confiscation restée l'un des plus grands scandales de l'histoire? Non, mille fois non. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les procès-verbaux mêmes de ces ventes encore plus ridicules qu'odieuses. La masse des biens du clergé et de la noblesse a été acquise contre un papier de nulle valeur, par des bourgeois voltairiens qui se moquaient du peuple non moins que de la religion et de l'aristocratie; par des agioteurs qui profitaient de la dépréciation du papier-monnaie, tombé à 1 pour 100 de sa valeur nominale, pour se constituer, à vil prix, de magnifiques domaines. » (P. 93.)

Quant aux classes populaires, loin de gagner quelque chose à ce vol, elles y ont beaucoup perdu. « Car la plupart des services publics, l'enseignement, le culte, l'entretien des hôpitaux, le soin des pauvres et des malades, et jusqu'au service militaire lui-même, du moins en partie, étaient attachés aux domaines possédés de temps immémorial par le clergé et par la noblesse : ils constituaient autant de charges qui pesaient presque exclusivement sur ces propriétés, de telle sorte que le reste de la nation était exonéré, par là même, d'une dépense extrêmement lourde et qui ne le regardait en rien. (P. 93-94.) Qu'est-il résulté, au contraire, de la vente des biens du clergé et de la noblesse? Les voltairiens et les agioteurs ont acquis ces biens, à vil prix, sans prendre aucune des charges qui y étaient attachées; toutes ces charges sont retombées sur le peuple, qui, pour y faire face, se voit accablé d'impôts. » (P. 94.) La vente des biens du clergé a donc été une calamité populaire, un dépouillement qui a frappé les pauvres plus que l'Église. « Que les spéculateurs, enrichis des dépouilles du clergé et de la noblesse, grâce au déboursé de quelques assignats, s'applaudissent de ce coup de fortune inespéré, cela se conçoit sans peine; mais on chercherait vainement en quoi la démocratie française a pu profiter d'une atteinte aussi profonde au droit de propriété. » (P. 94.)

Ainsi la Révolution n'a rien fait pour les paysans. A-t-elle fait davantage pour les ouvriers?

Elle est d'abord coupable d'un véritable crime à l'égard des ouvriers, c'est d'avoir tué le régime corporatif. « L'idée fondamentale de la révolution française, en matière économique, est contenue dans cette maxime de Turgot, tant applaudie à la fin du siècle dernier : « La source du mal est dans la faculté même « accordée aux artisans d'un même métier de s'assembler et de se « réunir en corps. » On croit rêver, en lisant aujourd'hui de pareilles inepties tombées de la plume d'un homme d'esprit. (P. 98.)

Ce régime appelait des réformes sans doute; mais le détruire c'était frapper d'un désastre la classe ouvrière. « Le même métier était, dans une même ville, pour ceux qui l'exerçaient, un signe de ralliement, et le principe d'une association où tous se rencontraient, se respectaient et s'aimaient. » (P. 100.) « Cette organisation du travail, qui était l'œuvre du temps, de l'expérience et de la raison..., les disciples de Turgot et de Rousseau la brisèrent en un jour d'aveugle fureur au risque de léguer à l'âge suivant, sans aucun

élément de solution, le plus redoutable des problèmes. » (P. 102.) « Sous une apparence de liberté, c'est l'isolement qu'on apportait à l'ouvrier, et, avec l'isolement, la faiblesse. » (P. 103.) « Une concurrence effrénée, une lutte pour la vie où chacun, réduit à ses seules forces, cherche à l'emporter sur les autres, au risque d'entraîner leur ruine; une mêlée où l'on se coudoie, où l'on s'écrase, où l'on se foule aux pieds, c'est-à-dire, en résumé, l'oppression en haut, la servitude en bas, l'antagonisme partout et l'union nulle part : telle est la situation » qui est résultée de l'abolition de l'ancien régime corporatif. (P. 104.) « Ces groupes sociaux, si bien organisés, où, petits et grands, faibles et forts, pauvres et riches étaient unis entre eux par les mêmes liens professionnels, dans une vaste hiérarchie de services et de fonctions » (P. 108) se trouvent détruits. Les masses ouvrières sont « soustraites à la direction de leurs chefs naturels et livrées sans défense à l'action des sociétés secrètes, de ces ligues ténébreuses où elles deviennent la proie de politiciens sans aveu et sans scrupule ». (P. 108.) Il en est résulté enfin « l'antagonisme du capital et du travail, cette grande plaie des temps modernes ». (P. 108.)

Une salutaire réaction se produit de toutes parts contre l'œuvre révolutionnaire. « Malgré les anathèmes de Turgot et des autres économistes de 1789 contre le régime corporatif, nous avons vu se former successivement des sociétés de secours mutuels, des caisses de pension, de retraite, des banques populaires, des associations corporatives, et même des syndicats professionnels, forçant, pour ainsi dire, la tolérance des pouvoirs publics, en attendant la sanction légale. Puis, enfin, nous avons vu un parlement obligé, sous la pression de l'opinion publique, d'abroger la loi du 27 juin 1791 et rétablir le principe de l'association dans la loi du 21 mars 1884. » (P. 105.)

Or, il faut bien le remarquer, « toutes ces réactions en faveur du principe d'association, si étrangement méconnu en 1789, sont autant de conquêtes sur la Révolution française, dont c'est l'erreur fondamentale de ne concevoir et de n'admettre aucun organisme intermédiaire entre l'individu et l'État ». (P. 105.)

On fera peut-être une objection. « L'ouvrier, dira-t-on, est mieux vêtu, mieux nourri, mieux logé que par le passé; pur bienfait de la Révolution française! » (P. 106.) « Pur sophisme! dirons-nous à notre tour. » On attribue cette augmentation du bien-être à la

Révolution. « Autant vaudrait faire bénéficier des recherches du docteur Jenner, la révolution anglaise de 1688, ou bien mettre au profit de la constitution française de 1875, la découverte de la vaccination antirabique par M. Pasteur. Il y n'a aucune espèce de rapport entre des choses d'ordre si différent. » (P. 107.) « Si les conditions économiques du temps actuel sont meilleures à certains égards, que celles de l'âge précédent, cela est dû à des causes toutes différentes : cela est dû au progrès des sciences naturelles, physiques et chimiques, aux inventions et aux découvertes de l'industrie, à l'application de la vapeur et de l'électricité aux diverses catégories du travail humain, à une plus grande facilité dans les moyens de communication, etc. » (P. 106.) « La preuve que la Révolution française n'est absolument pour rien dans les améliorations dont je viens de parler, c'est que dans les pays les plus réfractaires à ses doctrines, comme l'Angleterre, par exemple, le progrès économique est à tout le moins aussi considérable que dans le nôtre. » (P. 107.)

« Laissons donc là ce sophisme et disons ce qui est l'évidence même : la Révolution française n'a rien fait pour améliorer la condition des classes laborieuses; bien au contraire, elle a jeté le trouble et la confusion dans le monde du travail. » (P. 107.)

VII

Plusieurs s'imaginent qu'avant 1789 le peuple était ignorant. Quelques-uns ajoutent qu'il était maintenu dans l'ignorance par ses maîtres, afin d'être plus aisément tenu en esclavage. Quelles assertions contraires à la vérité!

La Révolution n'a pas augmenté l'instruction populaire; au contraire elle l'a presque anéantie. « L'instruction est nulle depuis dix ans », s'écriait Portalis devant le Corps législatif. « Les enfants sont livrés à l'oisiveté la plus dangereuse, au vagabondage le plus alarmant. Ils sont sans idée de la divinité, sans notion du juste et de l'injuste; de là des mœurs farouches et barbares, de là un peuple féroce. » (P. 116-117.)

L'instruction était très développée en France avant la Révolution. « Il n'est plus permis qu'à des ignorants ou à des déclamateurs sans conscience de prétendre qu'avant 1789 l'instruction était négligée en France. Pour l'enseignement primaire, un budget annuel de plus

de 20 millions de livres — c'est le chiffre de Condorcet — budget que nous n'avons guère dépassé de nos jours; pour l'enseignement secondaire, 562 collèges, comptant 72,747 élèves, dont 40,000 environ recevaient l'instruction, soit entièrement, soit partiellement gratuite; pour l'enseignement supérieur et spécial, outre les 21 universités du royaume et le Collège de France, 50 académies, 72 écoles spéciales ou professionnelles de dessin, d'hydrographie, de mathématiques, d'art militaire, d'artillerie, de marine, des mines, des ponts et chaussées : voilà le bilan, fort incomplet, des établissements d'instruction en France au début de la Révolution. » (Rapport de M. Villemain, en 1843.) (P. 117-118.)

« Avant 1789, en matière d'instruction, la France n'avait pas de rivale dans le monde, tandis que, à l'heure présente, elle n'est supérieure sous ce rapport à aucun des grands États de l'Europe. » (P. 120.)

Ce que nous devons à la Révolution, ce n'est pas un développement de l'instruction publique, c'est la création maudite de l'Université gouvernementale, c'est l'invention abominable de l'enseignement laïque.

L'Université gouvernementale! « Je l'ai dit vingt fois à mes contemporains sans avoir jamais trouvé une réfutation, et je ne cesserai de le répéter; quoi qu'aient pu en dire Condorcet, Lakanal et tant d'autres, la fonction éducatrice n'entre nullement dans l'idée de l'État, qui est un pouvoir de gouvernement et non pas un pouvoir d'enseignement. On a beau presser en tous sens les divers pouvoirs qui constituent l'État, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire, jamais l'on n'en fera sortir la fonction éducatrice. » (P. 121.)

L'enseignement laïque! Folie et infamie! En l'établissant, « ces fiers partisans du progrès reculent tout simplement au-delà du paganisme ». (P. 113.) « L'expérience n'a cessé de démontrer qu'en dehors de l'action religieuse sur l'enfance, il n'y a jamais eu qu'impuissance et déception. » (P. 115.) « Je n'entends point qu'on puisse être vertueux sans religion, disait Rousseau lui-même; j'eus longtemps cette opinion trompeuse, dont je suis bien désabusé. » (Lettre à d'Alembert.) « Il est temps que les théories se taisent devant les faits, disait Portalis au sortir de la Révolution; point d'instruction sans éducation et point d'éducation sans morale et sans religion. »

Ce qu'il importe à l'homme, c'est de savoir vivre ; ce qu'il faut à la famille, à la société, ce sont des membres vertueux. Or « comment la connaissance de la table de multiplication ou la pratique des divisions peuvent-elles, demanderons-nous avec H. Spencer, développer les sentiments de sympathie, au point de réprimer la tendance à nuire au prochain ? Comment les dictées d'orthographe et l'analyse grammaticale pourront-elles développer le sentiment de la justice, ou des accumulations de renseignements géographiques accroître le respect de la vérité ?... La foi aux livres de classe et à la lecture est une des superstitions de notre époque ». (P. 109-110.)

« La science n'est donc pas cette panacée infaillible à l'aide de laquelle les révolutionnaires du siècle dernier s'imaginaient pouvoir guérir tous les maux du monde, car, loin d'y mettre un terme, elle peut y en ajouter de nouveaux et devenir le poison qui tue au lieu du remède qui soulage. » (P. 112.)

Au reste, « les tenants de la pédagogie révolutionnaire » sont, pour la plupart, des hâbleurs de loge ou de café, qui n'ont jamais mis la main à l'œuvre si difficile de l'éducation. « Autrement, il serait impossible de comprendre qu'à l'aide d'un simple manuel civique, sans chercher un point d'appui en Dieu, et rejetant tout mobile supérieur à la volonté de l'homme, ils aient pu se flatter de vaincre les résistances que rencontre la vertu dans le cœur de l'enfant : ce fonds trop souvent ingrat et rebelle à la culture morale, cet égoïsme si enclin à chercher en toutes choses la satisfaction d'un plaisir et d'un caprice ; cette prédominance marquée de la vie des sens sur la vie de l'esprit ; ce goût inné pour tout ce qui flatte l'amour-propre et cette répulsion instinctive contre tout ce qui s'appelle une gêne, une entrave, une règle. » (P. 114.)

VIII

Mais voici un autre fruit de la Révolution :

« Plus on s'était éloigné de l'invasion des barbares, de l'époque des Huns et des Vandales, où chaque individu prenait part à la guerre, moins les armées étaient devenues nombreuses. Les charges militaires ne pesaient que sur une faible quantité d'hommes, et le reste de la population était exonéré par là même d'un service, le plus pénible de tous. Employer à la défense du territoire le moins

de soldats possible, afin de soulager d'autant les différentes classes de la société; recruter l'armée par la voie des engagements volontaires, au lieu d'imposer à tous une commune servitude, c'est le but auquel tendait de toutes parts la civilisation européenne, et ce but avait été atteint le plus souvent. » (P. 127-128.) « A Fontenoy, la dernière grande affaire militaire de l'ancienne monarchie, il n'y avait pas quarante mille hommes en ligne du côté des Français. » (P. 128.) « Avant 1789, il n'est pas question de levées en masse ni d'armements universels. » (P. 128.)

Or qui a créé « la nation armée »? D'où est venu le militarisme qui nous dévore? « Il est le fruit naturel et la conséquence directe des guerres de la Révolution et de l'Empire. Là-dessus, il n'y a pas de contestation possible. » (P. 128.)

Hélas! « Le militarisme, né de la Révolution française, s'est retourné contre notre pays, pour l'avenir duquel il constitue la plus redoutable des menaces. » (P. 135.) « Vers la fin du siècle dernier, aucune puissance n'était en mesure de lutter avec la France, dont la force offensive et défensive n'avait jamais été mieux appuyée sur les alliances et les traités. Avec une armée de deux cent trente mille hommes sur le pied de paix, de deux cent quatre-vingt-quinze mille sur le pied de guerre, notre pays pouvait défier toute agression. » (P. 129.) « Nous pouvons encore lutter à l'heure présente, mais qu'adviendra-t-il en face de cent vingt millions de Russes et de quatre-vingt millions d'Allemands, avec un chiffre d'habitants presque stationnaire? » (P. 135.)

« L'une des plaies les plus vives et les plus profondes de notre temps, c'est le militarisme, ce système véritablement monstrueux, qui consiste à prendre chaque année tous les jeunes hommes valides d'un pays, à peu d'exceptions près, pour les enfermer dans des casernes, vrais foyers d'irréligion et d'inconduite, loin de leur famille dont, à cet âge-là, les leçons et les exemples leur seraient si nécessaires, et auxquelles leurs services pourraient être si précieux; enlevés brusquement à leurs travaux, sans égard pour les intérêts majeurs d'une nation, ceux de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, jetés dans un célibat forcé, et privés pendant plusieurs années des libertés les plus naturelles à l'homme et au citoyen. » (P. 126.) Haine éternelle à la Révolution, cause de cette barbare et abominable institution!

IX

D'autres fruits encore sont sortis de la Révolution.

« Elle a créé parmi nous des divisions durables et profondes; elle a séparé la France en plusieurs corps absolument hostiles les uns aux autres. » (P. 139.) A ce point de vue encore, « je la considère comme l'événement le plus funeste de notre histoire. » (P. 128.) « Au nom du droit national, appuyé sur un consentement et consacré par une prescription de huit siècles, l'héritier d'une dynastie de quarante rois demande au peuple français le renouvellement d'un pacte tant de fois séculaire. D'autre part, un homme de génie est entré plus récemment dans l'histoire de France, y plongeant de profondes racines; et, à moins d'une abnégation dont les partis sont rarement capables, il est malaisé de l'en faire sortir avec son grand nom, ses services et jusqu'à ses malheurs, devenus les nôtres. Enfin, tout un parti, encore plus violent que nombreux, se réclame de la Convention, de ses théories radicales et irréligieuses. Comment faire de l'harmonie avec des opinions si discordantes » (P. 137-138.)

Puis les révolutions succèdent aux révolutions.

« A chacune d'elles, il se fait une déperdition de forces, parce que de nouvelles sources de divisions viennent s'ajouter aux anciennes. Il n'y a pas de peuple, si robuste que soit son tempérament, qui puisse tenir à la longue devant des crises sans cesse répétées et dont il est difficile de prévoir la fin. » (P. 137.)

La France se trouve « jetée en dehors de sa voie historique et traditionnelle ». (P. 136.) De là un malaise profond et universel. « De là tout un siècle d'oscillations entre les régimes les plus contradictoires, depuis le despotisme jusqu'à l'anarchie. » (P. 136.) Elle fait souvent des efforts désespérés pour retrouver la route qu'elle a perdue; mais jusqu'ici « elle n'a pas su y entrer définitivement, malgré des retours intermittents vers les principes et les institutions qui avaient fait sa grandeur et sa force. » (P. 141-143.) Qui peut prévoir combien durera encore son égarement dans les voies révolutionnaires?

Cependant elle serait condamnée à périr si elle n'en sortait. « Il y avait, au siècle dernier, vers l'orient de l'Europe, une nation fière et chevaleresque entre toutes. Dieu l'avait douée de toutes les qualités

qui font un grand peuple. L'intelligence et la bravoure s'alliaient chez elle à l'ardeur d'une foi qui ne savait reculer devant aucun sacrifice. Apôtre armé du christianisme, cette race vaillante avait porté tout autour d'elle les lumières de l'Evangile et, dans cette longue croisade pour la justice et la vérité, on l'avait vue maintes fois opposer à la barbarie orientale une barrière infranchissable... Mais un vice intérieur minait cette France du Nord : l'indiscipline et l'esprit de parti. Au lieu de s'attacher à la grande institution nationale qui avait fait sa force et son unité, la Pologne ne sembla préoccupée que de l'affaiblir et de la combattre, aimant mieux livrer le pouvoir au hasard des compétitions, que de l'établir sur les bases indiquées par la nature et par sa propre histoire. Elle devait dès lors épuiser son énergie dans des luttes stériles et ne plus retrouver, devant l'étranger menaçant et uni, des forces qu'elle avait eu le tort de tourner contre elle-même... Après neuf siècles de splendeurs et de gloire, la Pologne s'affaissa sur elle-même, succombant sous ses propres fautes plus encore que sous les coups de vainqueurs avides de s'en partager les dépouilles. » La France est perdue comme la Pologne, si elle ne renonce pas à la Révolution.

X

Que faut-il conclure de tout ce qui précède?

« Il faut rompre résolument avec la Révolution, et reprendre avec sagesse et fermeté le mouvement réformateur de 1789. » (P. 147.)

Cette conclusion est générale. Elle demande à être expliquée.

Et d'abord, dans l'ordre religieux, « il faut de toute nécessité ramener l'application des doctrines et des préceptes du Décalogue et de l'Evangile dans l'Etat, dans la famille, dans l'école; rendre à la religion sa place légitime dans les manifestations et dans les actes de la vie publique, domestique ou privée; ou bien, c'en est fait de la France. » (P. 147-148.)

Dans l'ordre politique, « il faut revenir franchement et sans hésitation à la monarchie nationale, incarnée et personnifiée dans la Maison de France, ayant ses titres et son droit dans un consentement prolongé, de génération en génération, pendant huit siècles, et non pas dans un simple vote passager arraché par la force des circonstances ou surpris dans un moment de troubles; à la monarchie nationale, susceptible de transformation dans l'avenir comme

elle l'a été dans le passé où on l'avait vue devenir successivement féodale, absolue, tempérée, constitutionnelle; à la monarchie nationale, plus capable que n'importe quel autre régime, par la fixité même de son principe à donner au pays et à garantir toutes les libertés désirables. » (P. 148-149.)

Il convient de rétablir les provinces. « Le rétablissement de la monarchie nationale implique, selon nous, la reconstitution de la vie provinciale, sans laquelle toute réforme serait vaine. » (P. 150.) « Déjà l'on a refait une ébauche des anciennes provinces dans les cours d'appel, dans les académies, et plus récemment, dans les grands commandements militaires. Que l'on y ajoute des états provinciaux, pour contrebalancer l'action d'un parlement unique, où tout dépend d'une majorité variable, et l'on aura une garantie certaine contre des surprises toujours possibles. Sans ce contre-poids indispensable, sous n'importe quel régime, l'ère des révolutions restera indéfiniment ouverte. » (P. 151.)

L'Université gouvernementale doit disparaître. « En matière d'instruction, il faut que l'Etat revienne à son véritable rôle, qui est un rôle de protection, de surveillance et d'encouragement... Des universités régionales, autonomes et indépendantes de l'Etat, se gouvernant par elles-mêmes avec leurs méthodes et leurs programmes...; des écoles primaires, vraiment communales, où les pères de famille, par l'organe des conseils municipaux, aient quelque chose à voir et à dire, pour le choix des maîtres et le caractère de l'enseignement : voilà des libertés nécessaires, dans l'intérêt même de la science et au profit de la culture religieuse, intellectuelle et morale du pays. » (P. 151-152.)

« Dans l'ordre civil, si l'on veut arrêter, avec la dépopulation de la France, la ruine de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, il faut absolument revenir sur les lois successorales, inspirées à la Révolution française par des idées égalitaires à outrance. » (P. 152.)

Il faut, en maintenant la liberté du travail, accorder et favoriser même la liberté d'association. « La corporation libre et volontaire, entre hommes du même métier, ouvriers et patrons, sans monopoles ni privilèges, est le seul moyen efficace et pratique pour échapper à l'individualisme et au socialisme également contenus, bien qu'à des titres divers, dans les théories économiques et sociales du siècle dernier. » (P. 153.)

Et le militarisme, qu'en dire? Quel remède est possible dans les

circonstance présentes? Ce qui est possible, c'est de supprimer l'obligation personnelle du service militaire en accordant la faculté du remplacement : l'armée, par l'octroi de cette liberté, ne saurait rien perdre en nombre, et a tout à gagner pour la qualité; aucune classe du peuple n'en peut souffrir, toutes les fonctions sociales en bénéficieront. Mais cette réforme est peut-être tout ce que l'on peut faire. « Tant que l'Allemagne détiendra injustement l'Alsace-Lorraine, le fléau des armements universels restera déchaîné sur toute l'Europe. » (P. 153.) Guillaume II prendrait rang parmi les plus grands bienfaiteurs de l'humanité, parmi les plus illustres princes des siècles passés, s'il consultait loyalement le peuple d'Alsace et lui permettait de se rattacher, s'il le veut, à son ancienne patrie. Après cet acte de sublime sagesse et de magnanime grandeur, il pourrait proposer, avec un succès infaillible, le désarmement aux peuples et aux rois de l'Europe. Mais hélas! rien jusqu'ici, dans le gouvernement du puissant empereur, n'a annoncé la haute intelligence et le profond amour de la paix que supposerait une conduite si noblement désintéressée. Au contraire, on a raconté plusieurs fois qu'il rêvait des lauriers. Nous ne pouvons donc, à l'heure présente, attendre que de Dieu seul un allégement à ce fléau des fléaux, le militarisme. Qu'il lui plaise de prendre en pitié cette Europe, condamnée par la Révolution à avoir quinze millions de soldats!

En résumé, « il n'y a pas d'autre formule de délivrance que celle-ci : Rompre avec les idées révolutionnaires pour reprendre, sans hésitation et d'une main ferme, le mouvement réformateur de 1789. Je tenais à le dire hautement, à l'heure où nous sommes, pour le bien de la religion et dans l'intérêt de mon pays, sans me laisser arrêter par aucune autre considération, car je ne me connais au cœur que deux passions : l'amour de l'Eglise et l'amour de la France. » (P. 154-155.)

Catholiques français, vous avez entendu votre plus grand évêque : Recevez ses leçons et vous êtes sauvés!

Dom Benoit.

LE CHAPITRE NOBLE DE REMIREMONT

Nous avons étudié, l'an dernier, les Vosges, au point de vue des souvenirs et des espérances du patriotisme. La grande figure de Jeanne d'Arc a été évoquée par nous, comme si son ombre planait encore sur toute la région. Cette année nous voudrions envisager de préférence le côté religieux. Ces deux aspects se complètent l'un l'autre. En France, l'idée du catholicisme et la notion de la patrie sont intimement liées ensemble, non seulement à l'origine, mais dans toute la suite de nos annales. Le pays que nous avons visité porte essentiellement cette double empreinte. C'est le berceau de la dynastie carlovingienne si dévouée à l'Église et qui porta en même temps si haut et si loin la gloire des Francs, nos aïeux. Les noms de saint Arnould et de Charlemagne, dont toute la contrée conserve précieusement le souvenir, consacrent d'ailleurs, d'une manière éclatante, l'alliance du patriotisme et de la foi.

Un des principaux foyers de la vie religieuse et nationale dans les Vosges fut, sans contredit, l'établissement monastique si connu sous le nom de « Chapitre noble de Remiremont ». Déchu dans les derniers temps de sa ferveur primitive, ainsi, du reste, que plusieurs autres institutions analogues, le chapitre garda néanmoins jusqu'à la fin une édifiante régularité, et sa dernière abbesse fit preuve des plus héroïques vertus. Une longue tradition, favorisée par des instincts généreux de race, faisait de ces nobles dames les bienfaitrices de la ville et du pays. Aussi la disparition du chapitre ne s'accomplit-elle pas, nous ne dirons point, sans résistance, mais sans protestation, ni sans regrets. Le souvenir de ces splendeurs et de ces bienfaits subsiste encore dans la ville rajeunie de Remiremont, on y montre fièrement, aux étrangers, des monuments de l'aspect le plus imposant, qui ont perdu, à la vérité, leur destination

primitive, mais que l'on conserve, non pas précisément avec un soin pieux, mais avec une sollicitude patriotique, ou si l'on aime mieux, municipale, comme d'augustes témoins d'une antique illustration.

Quelle transformation ! que de vicissitudes ! quel chemin parcouru depuis l'époque où saint Romaric et saint Amé réunirent quelques ascètes et de pieuses filles en cette région aujourd'hui riante et fertile, qui n'était alors qu'un affreux désert. Il nous a semblé qu'une esquisse rapidement tracée de cette antique abbaye, offrant l'image en raccourci de notre vieille société religieuse, pourrait présenter quelque intérêt. Sans autre préambule, nous commençons.

La première chose à faire c'est de nous transporter sur les lieux. Prenons donc tout simplement le chemin de fer de l'Est. Soit que nous choisissions la ligne de Nancy-Avricourt, soit que nous donnions la préférence à la ligne Troyes-Chaumont-Vesoul-Belfort, force nous est de passer par Epinal. Nous arrêterons-nous à Epinal, ville pittoresquement assise sur le premier contrefort de la chaîne des Vosges?

Puisque nous ne sommes pas pressé, nous consacrerons quelques heures à visiter ses monuments religieux, ses établissements militaires considérables, ses belles promenades sur le cours riant de la Moselle, sa bibliothèque, son musée. Epinal a une origine essentiellement religieuse, nous pourrions dire cléricale. Ses maisons se sont groupées peu à peu autour d'une église fondée au dixième siècle pour y recevoir les restes de saint Goéry. L'église paroissiale, dédiée sous son vocable, est extrêmement curieuse, elle ne ressemble à aucune autre. Sa sombre nef, style de transition entre le roman pur et le genre ogival, le triforium trilobé du premier étage, sa tour romane, ses tourelles couvertes en pierres, son portail latéral du nord récemment restauré, impriment à tout l'ensemble un cachet particulier. La place des Vosges, voisine de l'église, est encadrée de porches assez anciens, des rues pour la plupart étroites, tortueuses, quelques-unes grimpantes, n'offrent rien de remarquable. A l'entrée d'une avenue, on a élevé un monument commémoratif à Jeanne d'Arc avec cette inscription :

LES VOSGIENS ET LEURS COMPATRIOTES
VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'INVASION 1870-71

On montre avec complaisance, à la bibliothèque, un « Evangile

selon saint Marc », manuscrit en lettres d'or sur vélin, avec diptyque en ivoire. Tous les musées de province se rassemblent; on fait bien, toutefois, de les visiter, après ceux de Paris et des grandes capitales, parce que chacun possède quelques pièces remarquables. Nous citerons dans celui d'Épinal les paysages, d'aspect si divers, de Ruysdaël et de Salvator Rosa, des portraits de Rembrandt et de Philippe de Champaigne, l'*Adoration des bergers*, par ce dernier. Notre attention s'est principalement portée sur trois portraits : ceux de Luther et de Calvin, par un illustre, Hans Holbein; celui de Victor Hugo, par un inconnu, Monchablon. Luther et Calvin ont changé la face du monde chrétien; ce n'étaient pourtant pas des génies, mais ils parurent à une époque où le Christ, d'une main sévère, agitait le van de son Église, épreuve terrible où les faibles et les orgueilleux ont succombé. L'artiste a bien rendu le caractère de ces deux apostats : Luther, visage sensuel, mine furibonde, regard insolent; Calvin, figure maigre, coup d'œil dur, front étroit, moulé tout exprès pour renfermer une cervelle sans circonvolutions opulentes : c'est bien l'image de celui qui a fait brûler Servet. Quant à Victor Hugo, qne je n'ai jamais vu de son vivant, bien que j'aie visité la maison qu'il habitait à Guernesey, j'ai considéré son portrait avec curiosité, et je suis persuadé que le peintre ne l'a pas trop flatté. Le poète phénomène, vieillard à la chevelure de neige, mal peignée du reste, vous regarde en face, avec des yeux qui visent à être profonds, mais qui ne respirent que le contentement de soi-même. La tête ne manque pas d'une certaine noblesse, mais cette noblesse tient plutôt à la conformation générale qu'à la flamme intérieure. Les traits sont avachis, et, n'en déplaise aux admirateurs de l'auteur de *Notre-Dame de Paris*, il y règne un peu de stupidité lourde. Je regarde de nouveau ce masque légèrement grimaçant, et je me rappelle l'exclamation du fabuliste : Ω οια κεφαλή! et la suite. Je pense aussi à une cloche monstre, qui fait entendre un bruit formidable, et non sans quelque harmonie, mais qui est creuse... Airain retentissant et c'est tout.

Une heure de chemin de fer conduit d'Epinal à Remiremont, et cette heure paraît courte, tant le paysage est agréable. On domine d'abord d'une certaine hauteur le cours précipité de la Moselle, dont on s'écarte par endroits pour s'en rapprocher bientôt. Les bois ombreux, les rochers de grès rouge, forment un contraste très pittoresque : le spectacle varie pour le plus grand plaisir des yeux;

tantôt uo chemine dans une large vallée et l'on entrevoit à l'horizon les monts plus élevés qui dérobent à la vue d'autres merveilles; tantôt la route, encaissée entre deux murailles de granit, dont les interstices laissent percer des feuillages exubérants annonce l'arrivée prochaine d'un tunnel obscur dont on émerge promptement, en pleine et radieuse lumière, au milieu de prairies verdoyantes où se dessine le ruban d'argent qu'on retrouve toujours avec joie. Bientôt la locomotive ralentit sa marche, nous touchons au terme. La jolie petite ville de Remiremont nous apparaît avec son clocher byzantin au milieu d'un océan de verdure, placée en quelque sorte sous la garde des monts géants qui la protègent de leur masse imposante.

Remiremont, peuplée d'environ 8000 habitants, est une de ces sous-préfectures de second ordre comme on en compte un très grand nombre en France, qui tiennent honorablement, mais modestement, leur rang. Elle s'étend entre la montagne et la rivière (la Moselle); forcée de se resserrer entre ces deux limites naturelles, elle se rattrappe sur la longueur, sans atteindre, toutefois, en aucun sens, des dimensions fort respectables. Il ne s'y trouve, pour ainsi dire, qu'une rue que l'on décore du nom ambitieux de « grand'rue », mais assez digne, après tout, de ce nom, car si les maisons qui la bordent n'ont qu'un petit nombre d'étages (deux ou trois, tout au plus), elles sont d'une construction assez élégante, montrent une façade proprette et laissent apercevoir, au rez-de-chaussée, des boutiques fort bien assorties. Cette rue n'est pas absolument tirée au cordeau, elle n'offre donc pas l'aspect anguleux qui caractérise les constructions modernes; elle affecte, au contraire, cette inflexion modérée, cette large allure, que l'on trouve à l'intérieur des vieilles villes, nous disons dans les plus beaux quartiers et les plus commerçants (témoin le Graben, à Vienne), et qui reposent doucement le regard. Elle est large, d'ailleurs; l'air et la lumière l'inondent de toutes parts; des trottoirs en belles pierres y facilitent la circulation. Une eau d'une limpidité extraordinaire coule perpétuellement sur leurs bords; alimentée par des sources abondantes, elle n'a jamais cette apparence troublée, ni cette odeur fétide qui surprennent désagréablement l'odorat ou les yeux dans des capitales orgueilleuses de leur luxe et de la captation insolente de deux ou trois rivières. Il faut voir la « grand'rue » les jours de marché, alors que la foule des paysans de la banlieue y jette une vive animation et que les marchands s'empressent de former leur

étalage de draps, d'étoffes de toutes sortes, de bibelots variés pour attirer et retenir les chalands d'occasion. Une place située à l'une des extrémités sert de champ de foire; les bestiaux qu'on y amène des quatre vents du ciel font retentir l'air de leurs beuglements lugubres : on se croirait à la Villette. Remiremont, comme toutes les petites villes de province, concentre ainsi dans un espace restreint les occupations et les spectacles que Paris répartit sur des points très éloignés. Ce qu'on appelle la division du travail n'y trouve pas une application aussi minutieuse. Une flânerie tranquille, pendant une petite heure, vous procure mille impressions diverses. La vie est moins intense, moins précipitée, moins fiévreuse; elle est peut-être plus large et plus variée.

Ce ne sont pas seulement les denrées et les produits rustiques qui frapperont vos yeux : l'industrie manufacturière est très développée à Remiremont. Il y a, aux portes de la ville, en pleine campagne, deux ou trois usines en activité, et dont le cours de la Moselle constitue le principal moteur. On a plaisir à voir ces grandes cheminées fumantes à moitié dissimulées par des rideaux de peupliers, et les ateliers de travail groupés au milieu de pelouses verdoyantes. Les malsaines influences des agglomérations humaines sont ainsi heureusement combattues. Il est permis de croire que l'installation des fabriques dans des lieux indiqués par l'hygiène, et où la vie facile rend possible une main-d'œuvre à bon marché, est une partie de la solution de la question économique et sociale. C'est une double faute de concentrer dans les grands centres de population l'industrie manufacturière.

Si Remiremont pendant le jour offre le spectacle réjouissant d'une vie fort active, quand la nuit a étendu ses voiles, le bruit et le mouvement cessent brusquement. Ce contraste est frappant. Et pourquoi cesse-t-on de se mouvoir? C'est qu'on n'y voit goutte. Remiremont, comme toute sous-préfecture qui se respecte, jouit pourtant de becs de gaz; mais quand la lune éclaire ou est censée éclairer l'horizon, on se dispense de l'allumer, non pas par un vil motif d'économie, — les Remiremontois sont au-dessus de pareilles mesquineries, — mais de peur, sans doute, d'humilier l'astre des nuits. Seulement, si l'antique Phœbé, mue par une louable modestie, cache son charmant visage derrière le voile épais d'un nuage noir, nous le répétons, on n'y voit goutte. Dans ce cas, les gens sages qui redoutent des heurts restent chez eux, les témé-

raires sortent tout de même, et nous n'avons pas entendu dire qu'ils s'exposent à de graves accidents. Pendant notre séjour dans cette aimable localité, un soir, la pluie se mit à tomber par torrents; les cataractes du ciel épanchaient à flots précipités tout ce qu'elles peuvent posséder de liquide. Comme ce n'était pas la faute de la lune, si elle manquait au rendez-vous assigné par l'almanach, on se garda bien d'allumer le gaz, et la cité entière se trouva plongée dans une obscurité qui parut bien étrange à un Parisien. Celui-ci crut pourtant pouvoir se hasarder afin de juger de l'aspect que présentait une ville de province, un jour ou plutôt une nuit de déluge. Juste en face de l'hôtel s'ouvrait une double rangée de porches, rappelant de loin, à la vérité, les galeries couvertes de la rue de Rivoli. Il n'y manquait que de la clarté. Rien de ces cordons de feux qui font, le soir, de la grande artère parisienne, une illumination perpétuelle. Les boutiquiers s'étaient hâtés de fermer hermétiquement portes et croisées, impossible au plus petit filet de lumière de pénétrer. C'est à peine si, dans toute cette longueur, une ou deux portes entre-bâillées laissaient apercevoir, dans une pénombre mal éclairée, une demi-douzaine d'honnêtes indigènes fumant béatement leur pipe et jouant tranquillement au bezigue, sans daigner jeter un coup d'œil sur les rares passants. Car il y avait des passants; c'étaient, sans doute, quelques voyageurs éperdus, errant mélancoliquement sous ces voûtes qui les préservaient, du moins, de l'inondation. On eût dit des ombres glissant en silence dans le royaume des ténèbres, en attendant une aurore quelconque. La lueur incertaine des cigares empêchait seule les promeneurs de se jeter les uns sur les autres dans leur marche furtive. Encore fallait-il prendre garde de laisser éteindre cet unique flambeau, car la marchande de tabac du coin s'était elle-même prudemment dérobée derrière ses volets bien clos.

Je conclus de ce que j'avais vu, ou plutôt de ce que je n'avais pas vu, que les dignes habitants de Remiremont sont persuadés que la nuit est faite pour se reposer tranquillement, et non pour vaguer, à la belle étoile ou dans l'obscurité et ils n'ont peut-être pas tout à fait tort.

La « grand'rue » et ses annexes, c'est tout le Remiremont moderne et celui de l'avenir; mais si l'on veut avoir connaissance du Remiremont du passé, il faut visiter l'église et la place de l'Église. On a comme une vision des vieux âges.

Ce quartier, en effet, n'a pour ainsi dire pas changé d'aspect depuis la Révolution, les habitants seuls ont été renouvelés et la destination des édifices n'est plus la même. Voici la chapelle conventuelle, devenue église paroissiale, telle qu'elle fut bâtie et rebâtie à plusieurs reprises. Auprès de l'église, cet édifice imposant et d'une noble architecture, qui abrite aujourd'hui la mairie et le tribunal, était autrefois le palais abbatial. Tournez les yeux autour de vous; ce vaste quadrilatère, au milieu duquel s'élève l'église, bordé de maisons de dimensions inégales, mais construites toutes sur le même style à la fois simple et sévère, vous représente le cloître et les habitations des dames chanoinesses; dans l'un de ces logis, non le plus apparent, on a installé la sous-préfecture. Un autre qui donne en retour sur une rue adjacente, fut témoin d'une aventure tragique et d'un acte de dévouement digne des plus beaux temps du christianisme, nous raconterons ce trait plus tard.

J'aperçois aussi dans un coin de la place un modeste café, on n'y fait nul tapage, et l'honnête patron de céans pousse le cléricalisme jusqu'à se plaindre devant moi, en s'adressant à un placide buveur de bière, que des ouvriers aient travaillé le dimanche à la restauration de l'édifice religieux, qu'il a là sous les yeux; il s'indigne contre la profanation du jour du Seigneur. Il ne savait pourtant pas parler devant un journaliste catholique, et ne pouvait prévoir qu'à quelques mois de là il serait imprimé tout vif. Je regrette de ne plus me rappeler le nom de cet honnête et brave chrétien.

Toute cette place (le vieux cloître) respire la paix et la sérénité; elle est, bien entendu, accessible à tous; mais le monde des affaires n'y va guère, il s'oriente ailleurs; les personnes qui la traversent prennent naturellement, et comme sous une impression mystérieuse, un air grave et un maintien composé. Cet ensemble d'une apparence vraiment monumentale a une physionomie toute particulière. Je n'y trouve d'analogue dans mes souvenirs que le grand béguinage de Gand. Là aussi, une maison de prières commune à tous s'élève au centre d'une enceinte formée d'habitations privées. Mais la chapelle du béguinage est bien loin d'égaler la splendeur de l'église de l'ancien chapitre, et les maisons qui forment le cadre tout autour sont plus petites et plus nombreuses.

L'église de Remiremont est un bel édifice. Il serait peut-être téméraire de la comparer à une basilique; mais telle qu'elle est, avec sa voûte et ses nefs ogivales en forme de croix latine, ses deux

grandes rosaces du transept, ses vitraux peints, son sanctuaire remarquable par son ampleur, sa surélévation de plusieurs gradins sur le reste du temple, son maître-autel richement et délicatement ouvragé, ses cinq niches pratiquées dans l'abside et qui recèlent les reliques des saints patrons et fondateurs, elle offre un magnifique témoignage de la munificence, du goût et de la piété de l'ancien chapitre. On remarque, à côté du sanctuaire, dans une petite chapelle latérale du côté de l'épître, une statue en bois de cèdre, dite Vierge du Trésor, offrande, selon la traditon, de Charlemagne. Cette image nous a semblé sculptée avec beaucoup de soin; les traits de la Mère du Sauveur, qui tient le divin Enfant dans ses bras, respirent la clémence et la mansuétude, de riches ornements la décorent. Nous n'avons jamais pénétré dans l'église sans voir quelque fidèle prosterné devant cette statue aux pieds de laquelle on dépose quotidiennement des fleurs nouvelles.

Une crypte, qui peut dater du onzième siècle, située au-dessous du sanctuaire, renferme des pierres tombales, derniers vestiges de l'antique abbaye.

C'est en visitant l'ancien palais abbatial que l'on peut se faire une idée approximative de l'importance et de la splendeur de cette fondation. Détruit par un incendie en 1871, ce monument a été rétabli sur le plan qui fut suivi en 1750. On a donc sous les yeux une image, ou, si l'on aime mieux, une copie absolument fidèle : la salle du chapitre, le salon de réception de l'abbesse, la salle des banquets, un vaste appartement privé, tout cela d'un grand style, avec un luxe sévère d'ornementation. Mais l'imagination ne peut ressusciter le personnel illustre qui donnait la vie à ce riche décor. Où sont ces hautes et puissantes dames appartenant à des races princières, quelque-unes mêmes à la royale maison de France (la dernière abbesse était une Condé), alliant tant bien que mal l'austérité monastique à l'orgueil du nom, et tenant presque autant peut-être à représenter magnifiquement devant le monde qu'à fléchir humblement le genou devant Dieu? On cherche en vain sur ces banquettes vides Mesdames les chanoinesses, de maison moins illustre, mais pourtant de noble souche, et formant comme un cortège d'honneur à la souveraine de ces domaines immenses, en même temps qu'un troupeau docilement rangé sous la houlette pastorale. Elle est disparue pour jamais cette foule de visiteurs et de visiteuses, gentilhommes accomplis, femmes titrées, visages souriants, qui se

pressaient à des jours marqués pour faire leur cour à Madame l'abbesse, lui adresser des compliments flatteurs et recevoir en échange des paroles gracieuses comme témoignage de bienveillance et de courtoisie. Comment se figurer ces somptueux banquets où seuls prenaient part, nous avons hâte de le dire, de nombreux invités, et que l'abbesse se contentait d'honorer de sa présence au dessert, tempérant ainsi les rigueurs de la retraite claustrale par une hospitalité magnifique. Cette salle des fêtes n'existe même plus intégralement, elle écrasait la mesquinerie de notre époque. La voûte ogivale qui la couronnait gracieusement est aujourd'hui dérobée aux yeux par un vulgaire plafond, qui coupe l'étage en deux. Au-dessous on aperçoit encore les tribunes où figuraient le public et les musiciens : au-dessus est installé, croyons-nous, le greffe poudreux du tribunal. O décadence!

Les lambris de quelques-unes de ces salles sont ornés de portraits. Plusieurs ducs de Lorraine, les anciens souverains du pays, protecteurs-nés du chapitre noble et quelquefois ses spoliateurs, y figurent; la place d'honneur au-dessus de la cheminée est réservée à l'une des dernières abbesses, représentée (le croirait-on?) en costume de cour. C'est dans cette toilette, aussi gracieuse qu'opulente, et légèrement décolletée, sans franchir toutefois les bornes de la pudeur, que se présente au public, parfois moqueur, celle qui avait reçu mission de conduire des âmes au ciel par la voie de la pénitence!

Cette abbesse, cette princesse de sang royal se retrouve dans le modeste parloir de l'hôpital de la ville, à quelques pas de l'ancienne résidence abbatiale, mais sous un autre costume, sous le costume religieux. Ce sont bien les mêmes traits doux, modestes et souriants; mais la robe bouffante et le riche manteau de cour ont fait place à la tunique étroite et à la cape de couleur sombre, celle-ci d'une coupe néanmoins assez élégante. Nous préférons cette deuxième image, car nous y retrouvons la religieuse. Le costume de chœur de l'abbesse et celui des chanoinesses avaient, après tout, un fort grand air. Elles portaient sur la poitrine une décoration en or émaillé.

Auprès de toutes ces splendeurs nous sera-t-il permis de mentionner un cadre fort modeste d'apparence, renfermant le portrait d'un simple prêtre, dont nous avons oublié le nom. Il fut le restaurateur et le bienfaiteur de l'hôpital après les jours mauvais de la

Révolution. Ce n'est que justice de rappeler que cette fondation avait été, dans l'origine, l'œuvre de la munificence de celles que l'on appelait « Nos Dames » de Remiremont. Ce n'était également que justice de réunir dans le même local ces deux images.

Nous n'avons fait qu'esquisser les splendeurs d'une institution demeurée toujours grande, toujours bienfaisante, mais qui était visiblement sur son déclin. Nous y reviendrons plus tard, en essayant de restituer, comme on fait pour les monuments antiques dont il ne reste plus que des débris une œuvre étrange pour nos contemporains, parce qu'elle ne répond à aucune des réalités qui frappent leurs yeux. En attendant, on sera peut-être curieux d'apprendre quels furent les faibles commencements d'un monastère devenu plus tard une puissance dans l'ordre politique et social, et qui, au dix-huitième siècle finissant, jetait encore tant d'éclat. Retracer les annales de l'abbaye de Remiremont, c'est faire l'histoire de toutes les fondations du même genre, dont elle fut un des spécimens les plus illustres, c'est assister à la naissance et aux développements d'une ville, puisque les bâtiments claustraux furent le noyau autour duquel se groupèrent successivement les habitants; c'est pénétrer dans le cœur d'une société avant tout chrétienne, et dont la foi était le principal fondement; c'est enfin étudier, pour employer la langue contemporaine, un des premiers facteurs de cette civilisation dont nous sommes les oublieux héritiers.

II

Cette riante contrée où s'étalent aujourd'hui tant de cultures diverses n'était jadis qu'un affreux désert, couvert d'impénétrables forêts, que fréquentaient seulement les bêtes farouches. Il paraît que les bœufs non encore domestiqués y étaient en grand nombre, car c'est de leur appellation celtique que paraît dérivé le nom même du pays : les Vosges. *Gou* ou *vou* signifie, en effet, bœuf; *gouez*, *guez*, sauvage; *us*, élévation. Cet aspect dura longtemps, car le biographe Jona, dans sa *Vie de saint Colomban*, qui vécut au sixième siècle, décrit ainsi le canton de Luxeuil, voisin de Remiremont, où le saint se retira : « Un vaste désert, une immense solitude, des rochers abrupts, habités seulement par des bêtes féroces, des ours, des buffles et des loups ». La plupart de ces animaux ont disparu devant l'homme et devant les progrès de la civilisation. Mais

du temps des Gaulois, ils étaient évidemment les maîtres du pays, et l'on ne s'y hasardait qu'avec précaution.

Les Romains, dont le génie stratégique savait dompter la nature, avaient remarqué l'importance d'une montagne située en face de Remiremont, sur l'autre rive de la Moselle dont elle domine le cours, tout près de l'endroit où la Moselotte joint ses eaux à celles de l'affluent de la Meuse. Cette hauteur alpestre, connue alors sous le nom de mont Habend ou Havend, commande, de ce côté, l'entrée des Vosges. Aussi avaient-ils élevé sur le sommet une forteresse qui a depuis longtemps disparu, mais dont l'emplacement ne saurait guère être contesté, comme nous le verrons plus loin. De ce point culminant, on aperçoit un immense horizon borné seulement, non sans quelques vastes échappées, du côté des Vosges, se dessinant vers l'ouest, bien au-delà des premiers contreforts de cette chaîne, par-dessus le fort de Parmont, qui s'élève fièrement en face, contemplant Remiremont à ses pieds. Ce fort, dans une situation formidable, assis sur des rochers à pic, a été construit depuis que nous avons perdu la frontière du Rhin.

Ce mont Habend s'appelle aujourd'hui le *Saint-Mont*, à cause des établissements religieux dont nous allons raconter la fondation. Lorsque les bandes germaniques eurent pénétré dans les Gaules, ce pays prit le nom de forêt royale, *sylva regalis*, parce que le souverain burgonde se l'était réservée pour s'y livrer au plaisir de la chasse, si goûté des barbares. On assure que le roi Gontran résidait dans le château fort du mont Habend.

D'autres souvenirs non moins illustres se rattachent à cette contrée, qui devait offrir un attrait particulier aux grands de cette époque forts chasseurs devant l'Eternel. On garde mémoire du premier duc d'Alsace, dont les domaines étaient situés dans le voisinage, ainsi que d'Oprecht, tige présumée de la maison d'Habsbourg.

Ces lieux témoins pendant si longtemps des jeux bruyants qui sont l'image de la guerre, devaient bientôt retentir des louanges de Dieu et d'hymnes pacifiques. Il faut remonter au règne de Childebert, fils de Clovis, pour assister au début de cette transformation.

En ce temps-là, en effet, le château et le domaine d'Habend appartenaient à un seigneur franc, nommé Romulphe, comte du palais du prince que nous venons de nommer. On ne sait rien de ce Romulphe, sinon qu'il possédait également le château de Montfort, sous Remiremont, et que sa femme se nommait Romelinde. Ses

richesses et les fonctions qu'il exerçait auprès du roi de Paris montrent assez le haut rang qu'il occupait. Son fils, Romaric, qui hérita de sa fortune, vécut d'abord à la cour du roi d'Austrasie, puis à celle de Clotaire II, quand celui-ci tint dans ses mains le sceptre de toute la monarchie. Il se maria à l'âge de vingt ans, vers 600, et eut trois filles : Asselberge, Adeltrude et Cécile, qui fut aussi nommée Claire, à cause de la blancheur de son teint.

Elle était vraiment bien étrange la situation de ces grands personnages de naissance barbare, que leurs fonctions retenaient auprès des princes de même origine. Ils devaient comprendre et exécuter les ordres de souverains qui étaient loin d'avoir dépouillé les mœurs rudes et l'écorce grossière de leurs ancêtres, et ils avaient à transmettre ces ordres à une population en très grande partie composée de ces Romains amollis par une longue civilisation, mais que leur culture raffinée rendait plus sensibles à l'injure de commandements tyranniques. On aurait tort, au reste, de se figurer ces princes et leurs ministres comme absolument réfractaires à cette civilisation romaine que l'Église avait prise sous sa protection, tout en en répudiant les vices. Plusieurs de ces rois goûtaient le charme de la culture antique, ils se piquaient d'être lettrés, comme Chilpéric; ils se plaisaient à réunir dans leur propre palais les fils de leurs plus nobles fidèles, pour leur faire donner par des clercs instruits une éducation qui les mît sur le même pied que ces Romains en apparence si méprisés, mais dont on enviait en secret les connaissances et les traditions de gouvernement; plusieurs luttèrent courageusement contre les flots de la barbarie qui battaient incessamment leur trône, et l'une des causes ou l'un des prétextes de leur défaite fut précisément ce manque d'humeur batailleuse dont on leur fit un cruel reproche, souvent injuste, en les appelant *fainéants*.

Les ministres et les conseillers des rois se trouvèrent, on le conçoit, dans une situation très délicate. Ceux d'entre eux qui avaient rompu avec ce qui restait de dur et de féroce dans les habitudes germaniques, ne parvinrent pas toujours, comme le renommé saint Eloi, à conserver la faveur des princes, tout en demeurant agréables à leurs compatriotes; plusieurs d'entre eux tombèrent victimes de leur dévouement, tels que saint Léger; ou, brisés par les intrigues et attristés par le spectacle des désordres qu'ils se trouvaient impuissants à réprimer, quittèrent volontairement le pouvoir. De ce nombre furent saint Arnoult, qui fut évêque de

Metz et maire du palais d'Austrasie, et saint Romaric, le fondateur du monastère du Saint-Mont.

La communauté des vues et des sentiments avait rapproché l'un de l'autre ces deux grands patriotes. Persuadés de leur impuissance à réformer la cour et surtout les mœurs publiques, ils s'excitaient l'un l'autre à renoncer aux grandeurs pour aller exercer sur un autre théâtre leur féconde activité. N'y avait-il pas des asiles sacrés, sortes d'oasis au milieu du désert de la vie civile, où l'on pouvait vivre en paix, travailler, exhorter, prêcher et surtout se livrer à la prière, ce grand ressort des choses humaines que les mondains et les politiques ignorent. Des événements extérieurs précipitèrent ces résolutions. Fidèle à son roi Théodebert, Romaric fut dépouillé de ses biens par les ennemis de ce prince et condamné à l'exil. C'est peut-être à cette époque qu'il se retira au monastère de Lérins qui jetait alors, par sa ferveur et sa science, un si vif éclat. Rappelé plus tard à la cour et rentré en France, il semblait se rattacher au monde quand l'arrivée de saint Amé, à Metz, décida de sa vocation.

Saint Amé appartient lui, à une autre race. D'origine romaine, il est entré tout enfant dans le monastère d'Agaune, élevé sur les lieux mêmes que le glorieux martyre de la Légion thébaine avait illustrés. Désireux de mener une vie encore plus parfaite, il se retira pendant quelque temps dans la solitude; puis poussé, sans doute, par l'esprit divin, il accompagna l'abbé saint Eustain à Luxeuil, dans cette abbaye non moins célèbre, fondée par saint Colomban. Là, brillaient d'autres merveilles de dévouement religieux. Il semble que ces grandes maisons de mortification et de prière échangeaient quelquefois leurs hôtes pour mettre tour à tour sous leurs yeux ces divers aspects de la vie cénobitique, leur en faire mieux comprendre les grandeurs, et les conduire plus loin dans la voie du progrès moral. Ces changements de maître et de discipline révélèrent dans Amé de nouvelles aptitudes, et ce contemplatif dut sortir de sa cellule pour prêcher la foi aux populations des Vosges, où devaient se rencontrer encore beaucoup de personnes attachées aux pratiques païennes. C'est ainsi que peu à peu les saines croyances se propageaient et s'affermissaient dans ce pays.

Les courses apostoliques de saint Amé le conduisirent à Metz, où il vit Romaric; il n'eut pas sans doute beaucoup de peine à briser les derniers liens qui attachaient au monde, ce grand seigneur

depuis longtemps désabusé. Clotaire II avait alors réuni sous son autorité tous les membres de la monarchie franque, il régnait en paix; mais on pouvait dès lors prévoir les orages qui assailliraient ses successeurs, les compétitions sanglantes, les intrigues et les ambitions des grands. Quoi qu'il en soit, Romaric résolut de suivre Amé dans la retraite de Luxeuil; mais il ne partit pas seul. A sa voix les chaînes de la servitude tombèrent pour un grand nombre de serfs qui étaient sous sa dépendance; les nouveaux affranchis attachèrent leur sort au sien. Libres devant les hommes, ils choisirent Dieu pour maître. On vit donc toute une colonie de futurs moines se diriger, en paix et le cœur joyeux, vers l'abbaye des Vosges, où ils allaient reprendre, sous l'autorité de la règle et la direction d'un supérieur ecclésiastique, les travaux qu'ils avaient précédemment accomplis dans le siècle au service d'un seigneur laïque. Ils ne pouvaient évidemment que gagner à ce changement de régime ; des immunités légales les protégeaient contre les attaques à main armée des hommes de désordre qui pullulaient en ce temps-là, mais qui souvent n'osaient violer un seuil sacré. Ainsi se peuplaient souvent les monastères.

C'est en 617 que s'accomplit cette émigration. Le biographe de saint Romaric nous trace le tableau de la vie cénobitique à Luxeuil. Le temps se partageait entre les travaux des champs, la culture des jardins, l'office divin et l'étude. Cette indication précieuse nous prouve que, même dans ces temps reculés et qu'on représente comme marqués au coin de la barbarie et de l'ignorance, les occupations intellectuelles trouvaient leur place dans le cloître. Mabillon n'avait donc pas tort de défendre les études monastiques, au nom même de l'érudition et d'une pratique plusieurs fois séculaire.

Trois ans plus tard, la ruche de Luxeuil, regorgeant d'abeilles, essaimait à son tour. Romaric et Amé, devenus inséparables, résolurent de fonder dans le voisinage deux monastères pour les deux sexes. L'emplacement choisi fut le domaine d'Habend qui appartenait, comme on sait, à Romaric : il formait un comté d'une étendue considérable, et s'étendait depuis la source de la Moselle jusqu'à la plaine de Bayon, du levant au couchant, et du ruisseau qui donne naissance à la Meurthe, près du col de la Schloutte que nous visitions l'année dernière, jusqu'au cours de Vair, dans la direction du sud au nord. Le couvent des filles fut fondé le premier; on le construisit en partie avec les matériaux que fournit le château alors

démantelé du mont Habend, chef-lieu de la seigneurie; il dut donc s'élever dans un site voisin, sur la croupe de la montagne, tout proche de l'endroit, sinon à l'endroit même, où, au milieu des hêtres et des sapins, se cache aujourd'hui une petite chapelle commémorative. Saint Romaric y installa deux de ses filles qui n'étaient pas mariées, mais sans donner d'autorité directrice à aucune d'elles. Leur exemple dut exercer une grande influence dans le monde auquel elles appartenaient. Il est aussi permis de croire que des femmes d'une plus modeste condition, mais qui pouvaient disposer d'elles-mêmes, furent heureuses de satisfaire leur piété et leur goût pour la retraite en vivant sous le même toit et observant la même règle que d'aussi grandes dames. Le nombre des religieuses devint bientôt tellement considérable qu'on put les répartir, suivant l'expression de l'hagiographe, en sept chœurs composés chacun de douze vierges. Les chœurs se succédaient à l'office divin, de sorte que la louange du Seigneur était perpétuelle. Plus tard on compta jusqu'à sept églises dans cette enceinte, chaque chœur possédant son église : Il en existait encore cinq en 1696. On peut juger par là de l'importance de ce monastère. Comme il était considéré comme un membre et une dépendance de l'abbaye de Luxeuil, chef d'ordre, on y suivait la règle de saint Colomban.

La première abbesse fut une jeune fille, nommée Macteflède, on la croit parente de saint Romaric. Agée de dix-sept ans, quand elle fut préposée à la direction de ses sœurs, elle leur fut ravie deux ans après. Son admirable candeur lui mérita peut-être l'apparition qui signala sa fin, et dont nous empruntons le récit à un naïf chroniqueur.

« La veille de sa mort, une des vierges vit en songe pendant la nuit une étoile d'un éclat extraordinaire sortir du monastère et prendre son essor vers le ciel... Tandis que les vierges éplorées entouraient en sanglottant le lit de Macteflède mourante, une d'entre elles s'écria : « Chantons les psaumes, car notre mère nous a déjà « quittées. » Macteflède, qui respirait encore, prit aussitôt la parole : « Attendez un moment, car saint Paul n'est pas encore « arrivé. » Un instant après, elle fit signe qu'on pouvait chanter, et sa belle âme s'envola dans le sein de Dieu. »

En même temps que Romaric établissait un monastère de femmes au sommet du mont Habend, Amé en fondait un pour les hommes sur le versant qui regarde l'Occident, et il en prit la direc-

tion avec le titre d'abbé. Cet établissement, de même que le précédent, a depuis longtemps disparu, mais l'emplacement en est encore connu aujourd'hui, bien qu'il soit couvert de prés et de bois. On y voit une ferme qui a dû être construite avec les débris des bâtiments claustraux. Une chapelle rustique, où le passant dit à la hâte quelques prières, rappelle seule tant d'oraisons, tant de psaumes chantés sous des voûtes que l'imagination aime à se représenter, mais qui n'ont laissé nulle trace. Cet oratoire que nous avons visité respire la plus extrême pauvreté. L'autel supporte un grand nombre de statuettes grossières en bois qui figurent les saints dont nous venons de donner les noms et quelques autres dont nous parlerons bientôt. Des bouquets de fleurs encore fraîches attestaient qu'une main pieuse avait passé par là. On y va de temps en temps en pèlerinage. Les environs portaient encore naguère la dénomination de « Vieille-Abbaye ».

Saint Romaric et saint Amé unissaient ainsi leurs efforts pour faire fleurir la piété dans ces déserts qui ne retentissaient auparavant que des cris des bêtes fauves et des appels des chasseurs. Savaient-ils qu'en sauvant des âmes, ils préparaient un monde moins rude et peut-être plus compatissant aux déshérités de la vie? N'est-il pas curieux de voir le fils des patriciens et le fils des leudes se concerter, sous l'inspiration supérieure de l'Évangile, pour jeter ensemble les bases de la civilisation de l'avenir?

Cinq ans après avoir fondé son abbaye de femmes, saint Amé, que poursuivait toujours la pensée d'une vie plus parfaite, chercha et trouva une retraite plus secrète où il s'imposa une pénitence dont le caractère fait frémir la nature. Il pratiqua de ses mains, dans les rochers dont les flancs de la montagne étaient hérissés, une cavité qui avait juste la mesure de son corps, et il en fit son lit en attendant que ce lit devînt son tombeau. Dans cette étroite prison où il se trouvait exposé à toutes les intempéries, il priait et gémissait. Sa conscience lui reprochait, en effet, une faute d'autrefois qu'il considérait comme très grave. Trompé par un hypocrite d'une orthodoxie douteuse, il avait méconnu l'autorité de son supérieur à Luxeuil; c'était le tourment de ses derniers jours, et il ne put retrouver un peu de calme qu'après une confession publique faite sur la cendre avec une grande effusion de larmes. Les reins ceints d'un cilice qui lui déchirait la chair, il ne sortait de son sépulcre anticipé que le dimanche pour exhorter les frères et les sœurs des

deux communautés. Il passait le reste du temps dans un isolement complet, recevait uniquement la visite d'un religieux qui lui descendait quotidiennement, à l'aide d'un panier suspendu à une corde, les maigres aliments nécessaires au soutien de sa misérable existence. Il demeura dans cette situation horrible pendant une année entière. Quand il vit sa dernière heure approcher, il se fit lire en présence des deux communautés la lettre célèbre dans les annales de l'Église, qui fut adressée par saint Léon à Flavien, patriarche de Constantinople et qui contient une si belle profession de foi. C'était comme un désaveu solennel des erreurs dans lesquelles il avait pu être entraîné et une protestation de son orthodoxie. Il mourut en pénitent, mais plein de confiance, les yeux tournés vers le ciel.

Quels caractères fortement trempés que ces hommes du moyen âge! Ils pouvaient devenir coupables, mais avec quelle énergie ils savaient se relever!

Peu de temps après la mort de saint Amé, on bâtit un oratoire en son honneur, près de la cellule de pierre où il avait expiré. Plus tard, cet oratoire ayant été abandonné, une église sous le même vocable s'éleva dans la plaine. Des maisons se sont peu à peu groupées alentour, et il en est résulté un village qui porte encore aujourd'hui le nom de saint Amé. Il y a six ans que l'ancienne chapelle a été relevée de ses ruines, elle est l'objet d'un pèlerinage très fréquenté par les habitants du pays. On visite aussi, au milieu des broussailles, l'endroit où Amé accomplit sa rude pénitence.

A la mort de saint Amé, Romaric dirigea seul les deux monastères, mais il trouva bientôt la charge trop lourde et chercha un auxiliaire. Il trouva l'aide qui lui faisait défaut chez un de ses compatriotes, dont il avait autrefois partagé la brillante fortune à la cour d'Austrasie. Nous déjà nommé saint Arnoul.

Saint Arnoul est un des plus grands personnages de ce temps. Appartenant à la race souveraine des Mérovingiens, puisqu'il était, par sa mère, Blitilde, petit-fils de Clotaire Ier, et par conséquent arrière-petit-fils de Clovis, l'immensité de ses richesses répondait à l'illustration de sa maison. Il a eu l'insigne honneur d'être, en outre, la tige de la seconde dynastie, car il fut le père d'Anségise, qui devint époux de Begga, fille de Pépin de Landen, et l'aïeul de Pépin d'Héristal, dont Pépin le Bref et Charlemagne formèrent l'illustre descendance. Né à Laye-Saint-Christophe, village situé à

une lieue et demie de Nancy, il possédait d'immenses domaines dans toute cette contrée et entre autres la villa ou métairie *Dodoniaea*, dont le nom se retrouve aujourd'hui dans celui de Dogneville, près Epinal. Il donna plus tard cette propriété à l'église de Metz dont il était devenu évêque.

Ce n'était pas, à ces époques troublées, une mince charge que l'épiscopat. La difficulté de faire régner la paix dans un troupeau composé de barbares et de Gallo-Romains, imbus de sentiments divers et animés de défiance les uns à l'égard des autres, le gouvernement capricieux des rois, l'opposition, parfois les révoltes des grands, les violences des aventuriers, tous les fléaux de l'anarchie et de la guerre civile rendaient périlleux et parfois presque sans fruit, l'exercice de la puissance ecclésiastique. Les orages qui avaient traversé la vie si sainte de Grégoire de Tours, un demi-siècle auparavant, expliquent l'amertume et les dégoûts qui pouvaient atteindre l'âme d'un pontife. Affligé et peut-être découragé à la vue des maux auxquels il ne pouvait porter remède, Arnoul renonça à l'épiscopat et, cédant aux conseils de Romaric, il se retira au désert. Cette retraite eut lieu en l'an 630 ; il fixa sa résidence sur un mont voisin du mont Habend et que l'on connaît sous le nom de Morthomme. Suivant l'usage, quelques âmes éprises de solitude obéirent au même attrait ; et un certain nombre de cellules se groupèrent autour de la sienne. Arnoul ne se borna pas seulement à la prière et à la contemplation, il s'adonna à ce que l'on appelle les œuvres de miséricorde. Il avait rassemblé plusieurs lépreux qu'il soignait avec un dévouement admirable. On le voyait, raconte son biographe, déchausser de sa propre main ces infortunés incapables de se rendre aucun service à eux-mêmes, et essuyer les matières fétides qui découlaient de leurs jambes purulentes ; il leur lavait lui-même la tête et les pieds, faisait leur lit, préparait leur nourriture et allait jusqu'à s'imposer des privations et à souffrir la faim pour leur procurer une nourriture plus abondante.

On raconte de Romaric des faits semblables. Ce dernier s'était également voué au service des lépreux. Dès cette époque, l'affreux mal dont ils étaient atteints exerçait de grands ravages, et c'était une œuvre, non seulement de charité individuelle, mais de préservation sociale, que d'en prévenir la contagion, en recueillant les malades et les isolant autant que possible.

Les deux saints se visitaient souvent pour s'éclairer, se fortifier

et se consoler mutuellement. Séparés l'un de l'autre seulement par un étroit vallon, ils utilisaient pour se rencontrer une espèce de chaussée construite grossièrement et qui rapprochait les deux versants. On la connaît et on la montre encore aujourd'hui sous le nom de Pont-des-fées. Ce vocable indique que l'origine en était inconnue. C'est une construction cyclopéenne formée de blocs énormes entassés sans ciment d'aucune sorte; mais qui se tiennent ensemble par leur propre masse. L'opinion la plus accréditée, c'est qu'on a sous les yeux un ouvrage des Romains qui auraient élevé ce rempart pour empêcher les incursions de la cavalerie ennemie se répandant comme un torrent dans la plaine après avoir franchi le défilé des Vosges. Ce monument étrange, d'un aspect bizarre, situé dans un site sauvage et absolument désert, se dresse à peu de distance du sommet du saint Mont (ou mont Habend), et l'accès en est des plus faciles.

Au bout de dix ans d'une vie de mortification et de charité, Arnoul mourut saintement (640). Son corps fut inhumé dans un des monastères d'Habend, circonstance qui confirme la réalité des rapports qu'il avait eus, de son vivant, avec Romaric; on le transféra depuis à Metz en grande pompe.

Romaric se trouvait de nouveau seul. Les approches de la vieillesse l'amenèrent à songer aux moyens d'assurer la perpétuité de l'œuvre qu'il avait créée avec tant de peine. La protection du Saint-Siège lui parut, à bon droit, la meilleure des garanties. Il se rendit donc à Rome en 641, vit le pape et mit ses fondations sous sa juridiction immédiate. La bulle de Jean IV est, en quelque sorte, la charte de cette fameuse abbaye connue dans l'histoire sous le nom de chapitre noble de Remiremont (mont de Romaric). Les termes doivent en être pesés avec soin. On y lit que les religieuses vivront sous la règle des saints Pères, c'est-à-dire sous la règle de saint Benoît et de saint Colomban. Nous expliquerons plus loin la raison et la signification de cette alliance. L'abbesse relèvera uniquement du Pape; pour constater cette prérogative, elle désignera elle-même, à l'époque de son élection, l'évêque qui devra lui donner la bénédiction abbatiale, et ce prélat, après avoir rempli cet office, quittera immédiatement le monastère sans y faire aucun acte de surveillance et de juridiction. Toutefois, il instituera pour faire les fonctions sacrées un prêtre, mais ce prêtre lui sera présenté par l'abbesse et par la communauté. Le gouvernement et la correction

des religieuses appartiendront à l'abbesse seule, en dehors de toute immixtion de la part de l'évêque diocésain. Ces détails ont leur importance, parce qu'ils montrent quelles précautions avaient été prises pour assurer ce que nous oserons appeler l'autonomie de l'abbaye, sous l'autorité du Chef de l'Église, bien entendu, et pour prévenir l'ingérence des évêques dont plusieurs, à cette époque, arrivés par des voies simoniaques, quelquefois à main armée, ou imposés par la volonté tyrannique des pouvoirs publics, étaient loin de se montrer des véritables pasteurs et agissaient plutôt en brigands (1).

Après s'être mis ainsi en garde contre les abus d'autorité possible de la part d'indignes représentants de la puissance ecclésiastique, Romaric, qui prévoyait tout, tourna sa pensée du côté de la puissance civile. Il s'agissait, avant tout, de s'assurer de puissants protecteurs et de capter la faveur royale. Dans ce but, Romaric n'hésita pas à abandonner au souverain la moitié des revenus des biens qu'il s'était réservés pour l'établissement de son œuvre. C'est ce qu'on appela depuis le droit de *pariage*, qui consistait en une union étroite et une association perpétuelle entre une église et un seigneur qui en devenait l'avoué et le patron. En vertu de ce pacte, le seigneur s'engageait à défendre ses clients contre toute attaque ou revendication du dehors; en récompense de ce service, il partageait, sur le pied de l'égalité, le produit des droits de justice et des amendes. On faisait ainsi la part bien belle aux gens du siècle, mais la sécurité de la possession du reste était à ce prix. Cet arrangement devint, par la suite, la source de bien des litiges avec les ducs de Lorraine qui avaient hérité des droits et des obligations des rois d'Austrasie; mais il permit à l'abbaye de traverser, sans trop d'épreuves, les jours les plus mauvais des siècles de fer, et de jouir, en somme, d'une grande prospérité matérielle.

Les mesures prises par Romaric pour assurer la perpétuité de son œuvre en lui garantissant des moyens de subsistance et la paix extérieure, montrent que chez lui la pensée du ciel et l'exercice de la contemplation n'avaient émoussé ni la finesse de l'esprit, ni la prudence qui font prévoir les difficultés et permettent d'en triompher.

Bien que vivant dans le cloître et songeant avant tout aux choses

(1) Nous devons dire que l'authencité de cette bulle a été niée par dom Calmet et par Brecquigny, mais le savant Mabillon l'admet.

éternelles, le bienheureux Romaric ne perdait pas de vue les intérêts de la société civile. On le vit peu de temps avant sa mort quitter sa chère solitude pour faire entendre des paroles sévères aux grands du royaume d'Austrasie qui multipliaient leurs intrigues et leurs injustices, ainsi qu'au maire du palais, Grimoald, fils de Pépin, et par conséquent parent ou allié de son ancien ami, saint Arnoul, esprit brouillon et impétueux dont il redoutait l'ambition. Jusqu'au dernier moment il fit acte de bon citoyen.

Au retour de ce voyage, la fièvre le prit et il sentit qu'il allait mourir. Il se prépara comme doit le faire un religieux, mais sa fin était plus proche qu'on ne croyait. Il allait rendre le dernier soupir, lorsqu'un prêtre du monastère, qui se trouvait parmi les assistants, lui cria : « Mon Père, attendez, attendez encore, vous n'avez pas reçu le saint viatique. » Alors le moribond, revenant à lui-même, fit un grand signe de croix, comme pour montrer qu'il vivait encore. Le prêtre ne revenait pas, mais le mort attendait toujours. Enfin le prêtre reparut, tenant le corps du Sauveur. Romaric le reçut avec un tendre respect, et immédiatement après il expira. On raconte que ses yeux, qui étaient demeurés ouverts, se fermèrent d'eux-mêmes (8 décembre 653). La dépouille mortelle de Romaric fut déposée dans le tombeau qui renfermait déjà le corps du bienheureux Amé. On ne voulut pas que les deux amis, si unis pendant la vie, fussent séparés dans la mort.

Léonce de la Rallaye.

(*A suivre.*)

DU DROIT DE RÉGALE

Il semblerait, au premier abord, que parler du *droit de Régale*, c'est parler d'une prétention de l'ancien régime, à jamais morte avec lui, depuis la fameuse Déclaration des droits de l'homme et la Révolution de 1789. Cependant, le gouvernement actuel, s'autorisant de ce prétendu droit pour gérer et même pour vendre certains biens ecclésiastiques pendant la vacance des sièges épiscopaux, cette question historique revêt une actualité qu'il n'est pas permis aux catholiques de négliger.

Nous avons, en conséquence, cru utile d'étudier à fond les origines de cette prétention royale, et par quelles phases diverses elle s'est perpétuée jusqu'à nous.

I

La *Régale*, comme on sait, était le droit que s'attribuait le roi de France, pendant la vacance des évêchés et des abbayes, d'en percevoir les revenus et de pourvoir aux bénéfices qui en dépendaient avec une autorité absolue, supérieure même à celle de l'évêque ou de l'Abbé, pendant leur vie.

C'est, du moins, ainsi qu'on le définissait pendant les deux derniers siècles. Il ne cessait qu'à partir du moment que le nouveau titulaire avait prêté serment de fidélité entre les mains du roi, et que cet acte de vassalité avait été enregistré, moyennant finances, par la chambre des comptes, extrêmement exigeante à cet égard.

Par cette définition, on voit, tout d'abord, que cette question touche de très près à cette autre, qui est fondamentale dans les rapports entre l'Église et l'État : « A qui appartient le droit de

gérer les biens ecclésiastiques, après la mort des administrateurs titulaires de ces biens? »

Et, plus fondamentalement encore : « L'Église a-t-elle le droit intrinsèque et naturel d'administrer ses biens temporels, à l'exclusion du pouvoir civil, même après la mort de ses représentants? »

Cette double question ne peut se résoudre que par celle-ci : l'Église a-t-elle le droit d'acquérir et, comme un propriétaire libre et indépendant, de jouir de ses biens légitimement acquis?

Pour les catholiques dignes de ce nom, cette question n'en est pas une. Pie IX et Léon XIII, après leurs prédécesseurs, ont défini que l'Église est une société parfaite, libre et indépendante en tout ce qui lui est nécessaire ou utile pour accomplir, sur la terre, la mission que lui a confiée son divin Fondateur. En conséquence, elle a le droit d'acquérir et de posséder des biens temporels, sans lesquels il lui serait impossible de faire subsister ses ministres, de subvenir aux frais du culte divin, et de faire fructifier les œuvres de prière, de zèle et de charité, qui constituent comme sa vie extérieure en ce monde.

Son droit d'acquérir et de posséder est une conséquence rigoureuse de son titre de société.

« Le droit de propriété, a écrit M. Thiers, est un droit sacré, comme la liberté d'aller et de venir. »

Aussi a-t-il été considéré, dans tous les temps, comme la base essentielle de la liberté individuelle et civile. On peut même dire que, chez les anciens peuples civilisés, le droit de propriété était supérieur à celui de la liberté individuelle. L'esclave, par exemple, qui, aux yeux de la loi, était estimé au-dessous d'un être privé de raison, avait néanmoins le droit d'acquérir un pécule, au moyen duquel il achetait parfois sa liberté. Lui ravir le droit d'acquérir et de posséder eût été le priver du dernier vestige de son droit à la vie sociale.

L'homme est essentiellement né pour vivre en société, et les droits qu'il possède individuellement lui appartiennent, à plus forte raison, à l'état social. Le droit de propriété, notamment, est plus manifestement nécessaire à la famille qu'à l'homme pris isolément. Historiquement, c'est en faveur de la famille qu'il a été constitué. A l'origine du monde, les familles qui se séparaient de celles dont elles étaient issues emportaient avec elles des biens meubles, et s'établissaient dans des immeubles qui, en formant un fonds dis-

tinct, leur constituaient une vie propre et indépendante. Sans briser les liens qui la rattachaient à la souche commune, la propriété de chaque nouvelle famille était le signe et le gage de son émancipation.

Mais ce n'est pas seulement la famille qui jouit du droit essentiel d'acquérir et de posséder; toute association ayant un but utile, à plus forte raison, si elle est constituée dans un but d'intérêt public, jouit, dans tous les États civilisés, d'un droit absolu à la propriété collective.

Les privilèges des associations des arts et métiers sont moins un stimulant pour le travail qu'une juste récompense des services rendus par elles à la société.

De même encore, les biens appartenant en propre à l'État n'ont pas d'autre source que l'obligation où il est de pourvoir aux besoins de la nation.

Ces notions de droit naturel ont été exprimées par saint Thomas avec sa concision ordinaire : « La raison naturelle, écrit-il (1), nous dit que celui qui reçoit la charge de pourvoir à l'intérêt général du peuple, doit recevoir en même temps tous les biens nécessaires à atteindre ce but salutaire et général. »

Or l'Église est une société parfaite, dont la mission est souverainement utile au bien général de la société, même civile, la religion étant la base essentielle de toute société bien organisée. Elle a donc un droit absolu, même au point de vue de la raison naturelle, à acquérir et à posséder des biens temporels nécessaires à l'accomplissement de sa mission sur cette terre.

D'autre part, plus que les sociétés humaines, elle représente ici-bas le souverain domaine de Dieu.

« Or, dit excellemment le savant canoniste Georges Phillips (2), dans le sens rigoureux du mot, aucun homme ne peut être dit propriétaire. Il doit cultiver la terre de son front, et son droit de propriété se réduit à une simple possession à titre de fief, dont il reçoit l'investiture du Seigneur suprême, le souverain Maître des

(1) S. Thomæ summa, IIa, 2æ, quæst. 87, art. 4 ad, 3 *um* : « Naturalis ratio dictat ut illi qui habet curam de communi multitudinis statu provideatur de bonis omnibus unde possit exsequi ea quæ pertinent ad communem salutem. »

(2) *Du droit ecclésiastique dans ses principes généraux*, par Georges Phillips, professeur à l'Université de Vienne, traduit par J.-P. Crouzet, prêtre du diocèse d'Autun. 2 vol. in-12. Paris, Lecoffre, 1856; t. II, p. 422.

cieux et des mondes. L'homme n'est que l'administrateur des biens temporels, Dieu seul a sur eux un véritable *Jus Dominii* (1). Or jamais Dieu n'a renoncé à ce droit; jamais il ne s'en est dessaisi pour le transporter à l'État. Dieu, comme le montre suffisamment l'ancienne Alliance, a formellement commandé, au contraire, de lui réserver une part déterminée de la production terrestre, qu'il a transmise aux prêtres et aux lévites. »

En effet, Moïse, de la part de Dieu, réserva aux enfants de Lévi, non seulement les dîmes et les oblations des autres tribus d'Israël, mais encore quarante-quatre villes avec leurs faubourgs, et des vergers de 2000 coudées, pour y faire paître leurs nombreux troupeaux (2). Leurs possessions étaient disséminées au milieu des domaines des autres tribus, dans le but manifeste de maintenir celles-ci dans la fidélité au culte traditionnel.

Cette haute mission de gardiens de la vérité divine, avec la sublime pensée du souverain domaine de Dieu, a été, chez tous les peuples, la cause des honneurs et des privilèges réservés au sacerdoce.

Cette loi divine et humaine n'a pas cessé d'être en vigueur.

L'Église, sous la nouvelle Alliance, est, plus encore que sous l'ancienne, une société éminemment divine, et jouissant de tous les droits des enfants de Lévi. Le Christ a reçu de son Père toutes *les nations en héritage, et pour possession les confins de la terre* (3), et avant de monter aux cieux il a communiqué à ses apôtres la *toute-puissance qui lui avait été donnée au ciel et sur la terre* (4). Il leur a donc en même temps communiqué son droit de propriété sur cette terre, qui lui avait été donnée en héritage et qu'il a conquise au prix de son sang. Toutefois, selon la doctrine catholique, il reste le vrai propriétaire de tous les biens de son Église, comme il en est le chef invisible; le Souverain Pontife, son vicaire, n'en est, sous ses ordres, que l'administrateur suprême. Ainsi en est-il des domaines de la couronne. La propriété en appartient à l'État, personne morale invisible; mais le roi et ses ministres en ont l'administration réelle et pratique.

(1) C'est ce qu'exprime énergiquement le Psalmiste : *Domini est terra et plenitudo ejus.* (Ps. XXIII, 1.)

(2) Numer., XXXV, 2-5; Josue, XXI, 39.

(3) Ps. II, 7-8.

(4) Matth. XXVIII, 18 : « Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. Euntes ergo. »

Le pape Jean XXII a donc eu raison de condamner par ses bulles *Gloriosam Ecclesiam* (1) et *Licet juxta doctrinam apostoli* (2), l'erreur de ceux qui osaient, dès lors, prétendre que les biens temporels étaient contraires à la sainteté de l'Église et *qu'ils étaient à la libre disposition du pouvoir civil*, prévenant ainsi les déclamations des révolutionnaires de 1789 et des socialistes modernes.

Marchant sur les traces de son prédécesseur, Pie IX a de nouveau fulminé les anathèmes de l'Église contre ces détracteurs des droits les plus sacrés du Christ sur la terre, en condamnant dans son Syllabus la proposition suivante (3) : « *L'Eglise n'a pas le droit intrinsèque et légitime* d'acquérir et de posséder. » Et celle-ci : « L'État, source et racine de tous les droits, jouit, par là même, d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite. »

Nous venons de voir que les lois naturelles, divines et ecclésiastiques concourent à démontrer le droit de l'Église à posséder des biens temporels. Nous ne nous arrêterons pas à prouver son droit à gérer ces biens en toute liberté et en toutes circonstances. On n'est pas vrai propriétaire lorsqu'on est privé du droit d'administrer sa fortune.

Aussi bien, société parfaite, souveraine et indépendante dans sa sphère et dans l'accomplissement de sa mission divine, qu'aucune puissance humaine ne peut légitimement entraver, l'Épouse du Christ est reine et jouit de toutes les prérogatives d'un État libre. Elle n'est pas, comme le prétendent nos modernes révolutionnaires, une simple corporation dans les empires qui se partagent le monde; mais, ainsi que l'ont défini Pie VI, Pie IX et Léon XIII, elle a droit à la liberté la plus absolue, attendu que cette liberté bien entendue ne peut nuire à la liberté d'action de la puissance civile. Or, dans tous les temps où elle a joui de cette liberté nécessaire, elle a réclamé, avant toutes choses, le droit d'administrer ses biens temporels.

(1) Rainaldi, *Annal. eccles.*, an. 1318, n° 46. — Coquelines, *Bullarium Roman.*, t. III, part. II, p. 162, n°s 14-15.

(2) Rainaldi, *ibid.*, an. 1327, n° 29 : « In primis viri reprobi dogmatizare præsumunt quod (Christus) solvit tributum Cæsari... necessitate coactus. Unde nituntur concludere *quod omnia temporalia Ecclesiæ subdunt imperatori, et ea potest accipere velut sua.* »

(3) *Syllabus*, propos. 26 : « *Ecclesia non habet nativum ac legitimum* jus acquirendi ac possidendi. » — Propos. 39 : « Reipublicæ status, utpote omnium jurium origo et fons, jure quidem pollet nullis circumscripto limitibus. »

II

Un décret d'Alexandre Sévère, ayant reconnu à l'Église, en tant que corporation chrétienne, le droit de posséder des immeubles en son nom propre, et non plus par personnes interposées (1), le principe de la propriété ecclésiastique fut sauvegardé dans l'empire romain, même sous les empereurs païens, non persécuteurs.

Mais, par son édit de l'an 313, Constantin fit plus encore. Il déclara le christianisme société religieuse entièrement libre dans ses possessions temporelles, et dès lors commença pour l'Église une situation nouvelle qui exigea, de la part de l'autorité ecclésiastique, des réglementations particulières. Une grave question se posa notamment à la mort des évêques : A qui doit appartenir la gestion des biens de son Église jusqu'à l'élection et la consécration de son successeur?

La réponse dépendit, en grande partie, de la manière dont ces biens avaient été administrés pendant la vie du prélat défunt. Le docte oratorien Louis Thomassin, dans les livres Ier et IIe de la 3e partie de son savant ouvrage intitulé : *De l'ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, a très bien prouvé que, à l'origine et dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, l'évêque avait la suprême administration des biens ecclésiastiques de son diocèse. C'était à lui qu'étaient remises, en dernières mains, toutes les oblations et les libéralités des fidèles; c'était lui qui en avait la dispensation journalière et mensuelle, mais avec le concours de ses diacres et de ses prêtres.

Lorsque l'Église devint propriétaire d'immeubles considérables, cette participation des diacres et des prêtres à l'administration des biens ecclésiastiques fut encore plus indispensable. L'évêque choisit même parmi eux des hommes spéciaux pour remplir cette fonction. En Orient, ils furent généralement pris dans le collège sacerdotal, et on leur donna le nom d'*économes;* en Occident, au contraire, l'archidiacre fut ordinairement chargé de cette mission, mais toujours sous la haute direction de l'évêque.

De là, dans toute l'Eglise, à la mort de son évêque, s'introduisit la coutume de désigner, pour administrer les biens ecclésiastiques du diocèse, l'économe ou l'archidiacre.

(1) Gaius, au *Digeste*, III, IV, 1.

En certaines provinces de l'Occident, on adjoignit à l'archidiacre certains prêtres ou autres membres du clergé, nommés à cet effet par l'évêque le plus voisin.

Telle fut, en particulier, la discipline observée dans l'Église de France depuis le cinquième jusqu'au dixième siècle au moins, ainsi que le démontrent le 6e canon du concile de Riez, en 439 (1); le 6e canon du second concile d'Orléans, en 536 (2); le 3e du cinquième concile de Paris, en 615 (3); le 24e du concile de Meaux, en 745 (4); le 14e de celui de Ponthion, présidé par les légats du Pape, et souscrit par tous les prélats du royaume de France, en 876 (5); et le 14e de celui de Trosly, au diocèse de Soissons, en 909 (6).

Cette discipline est encore attestée par les Capitulaires des rois de France, notamment par celui que Charles le Chauve publia au mois de février 877, la trente-sixième année de son règne comme roi de France, et la première comme empereur (7).

On la trouve mentionnée comme en vigueur en France, de leur temps, par les papes saint Nicolas Ier (8), Hadrien II (9), et par Gerbert, alors archevêque de Reims et plus tard pape sous le nom de Sylvestre II (10).

Les rois de France, il est vrai, s'étant attribué, à l'exemple des empereurs de Constantinople, le droit d'intervenir dans les élections et la confirmation des évêques, se constituèrent par là même les *gardiens* des biens des Églises vacantes; mais ils reconnaissaient (11) et c'était l'enseignement généralement accepté dans le

(1) Mansi, *Conciles*, t. V, col. 1193.

(2) *Ibid.*, t. VIII, col. 836.

(3) *Ibid.*, t. X, col. 541. Le Concile de Reims, de l'an 630, lui donne le titre de *Synodus generalis*.

(4) *Ibid.*, t. XIV, col. 823.

(5) *Ibid.*, t. XVII, col. 312.

(6) *Ibid.*, t. XVIII, col. 303.

(7) Baluz, *Capitularia regum Francor.*, t. II, col. 242, art. 14. — L'empereur y défend de s'emparer des biens d'une église après la mort de l'évêque, et il statue que ces biens seront réservés au futur successeur *canonico more* par l'économe, et il publia la même prescription, la même année, à Quierzy, (Baluz., *ibid.*, col. 263.)

(8) Gratian, *Decret. causa* IX, *quæst.* 3, cap. *Conquestus*.

(9) Adrian II, *Epist. ad Hincmarum*, apud Migne, *Patrolog. lat.*, t. CXXII, col. 1281.

(10) Gerbert, *Epist.* CXVIII, édit. Duchesne, et LXXXV, édit. Olleris.

(11) Flodoard, *Hist. Remensis eccles.*, t. III, col. 4; apud *Patrol. lat.*, t. CXXXV, col. 141.

royaume (1), que ce titre de *défenseurs* et de *protecteurs* de l'Église ne leur donnait nullement la liberté de s'emparer des revenus des Églises vacantes. Mais ce que la violence seule, constamment réprimée, avait jusqu'alors osé, l'anarchie du dixième et du commencement du onzième siècle le fit dégénérer en usage. L'Église, ayant été restaurée dans la seconde moitié du onzième siècle, réclama hautement son antique et nécessaire liberté. Après une lutte suprême d'un demi-siècle, le concile de Reims, en 1119, commença, et celui de Rome, en 1122, consomma l'accord entre le sacerdoce et l'empire.

Dans son 3e canon, le concile de Reims (2) décréta que toutes les possessions des Églises acquises par la libéralité des rois, la générosité des princes ou l'offrande des fidèles devaient être conservées intactes, et il frappa d'anathème quiconque s'en emparerait ou les déteindrait injustement.

Cependant, dans le concordat de Worms (8 sept. 1122), Callixte II, par ses légats, fit à l'empereur une importante concession, qui eut en France de graves conséquences (3). Il consentit à ce que les évêques de Germanie canoniquement élus reçussent de leur souverain *l'investiture par le sceptre*, des domaines régaliens (*regalia*). C'était consacrer un état de choses qui avait suscité précédemment de vives controverses.

Pour en comprendre le sens et la portée, il faut se rappeler que, dans le courant du dixième et du onzième siècle, la propriété avait subi une profonde transformation. Elle avait été hiérarchiquement constituée, depuis le premier jusqu'au dernier degré de l'échelle sociale. Tout domaine noble était devenu un fief héréditaire, mais à la condition que, à la mort du possesseur, il retomberait dans la main du seigneur suzerain; et il n'était remis à l'héritier qu'après que celui-ci avait prêté serment de fidélité et juré foi et hommage au même suzerain.

Les princes séculiers prétendirent que les biens ecclésiastiques étaient assujettis à ces formalités féodales, et que, par ce côté du moins, l'Église était sujette à leur pouvoir. Le caractère sacré des

(1) Florus Diacon., *De electionibus episcop.*, apud *Patrol. lat.*, t. CXIX, col 13. — Hincmar., *ibid*, t. CXXV, col. 983; t. CXXVI, col. 110. — Thomassin, *Vetus et nova Eccles. disciplina*, part. III, lib. II, cap. LIV.

(2) Mansi, *Conc.*, t. XXI, col. 235.

(3) *Ibid.*, t. XXI, col. 273.

biens de l'Église était ainsi nié en principe, et l'erreur des légistes condamnée, comme nous l'avons vu, par le pape Jean XXII, était indirectement proclamée.

La fameuse question des *Investitures* qui, pendant près d'un siècle, souleva entre l'Église et l'Empire un si violent conflit, n'eut pas d'autre source que cette prétention insoutenable de la puissance séculière. Nous la verrons bientôt se renouveler sous différentes formes et aboutir à des conséquences plus radicales encore.

Par la concession faite à l'empire germanique, Callixte II ouvrit la porte à une distinction qui se répandit dans tous les États de la chrétienté. On admit que les biens ecclésiastiques qui avaient un caractère privé n'étaient pas soumis aux formalités féodales, mais que ceux qui avaient un caractère public et séculier, comme les fiefs, les baronies, ou autres propriétés de ce genre, tombaient, comme les autres, sous les lois de la société civile. Or, comme la plupart des évêchés et des abbayes étaient en possession de semblables domaines, le pouvoir civil en prit occasion d'imposer le droit de *Régale* aux évêchés vacants ; et en vertu du principe que l'accessoire suit le principal, tous les biens et revenus des évêchés furent assujettis à la même loi.

Une autre conséquence ne tarda pas à surgir du même principe. Les bénéfices ecclésiastiques, à la nomination de l'évêque, étant considérés comme faisant partie des *fruits* de la mense épiscopale, les rois de France se crurent autorisés à nommer à ces bénéfices, lorsque leurs titulaires décédaient, durant la vacance du siège épiscopal. Les princes firent d'abord confirmer leurs candidats par les Souverains Pontifes (1). Mais bientôt, se croyant nantis d'un pouvoir spirituel suffisant, en vertu de la coutume (2), ou, comme le dirent plus tard les régalistes, en vertu de leur sacre royal, qui les assimilait aux rois de Juda dans l'ancienne Loi, ils conférèrent de plein droit la juridiction aux bénéficiers par eux choisis.

C'est ce qu'on appela la *Régale spirituelle*.

Cette dernière prétention qui, dès le temps de Philippe le Bel,

(1) Lettre d'Innocent III à Philippe-Auguste, en date du 15 août 1210 : « Petens ut hoc quod nuper feceras, *auctoritate dignaremur apostolica confirmare.* » (*Mémoires du clergé de France*, t. XI, col. 231).

(2) Lettre d'Innocent III (*loc. cit.*, col. 231-234) : « Ut vacantem, *secundum antiquam consuetudinem regni tui.* » Cela résulte des lettres de Clément IV et de Grégoire X, alléguées dans le même ouvrage (*ibid.*). Le dernier Pape dit que le roi de France *remedium apostolicum* per nuntios suos *imploravit.* »

tendait à s'ériger *en droit royal*, fut réprimée par les papes Boniface VIII (1) et Benoît XII (2), comme elle le sera, au dix-septième siècle, par le pape Innocent XI.

Cependant toutes les provinces de France ne se laissèrent pas enchaîner par la servitude régalienne. En général, toutes les Églises situées au midi de la Loire se maintinrent dans l'antique liberté canonique, qui leur fut confirmée par une longue suite de préceptes royaux et d'arrêts du Parlement de Paris.

Le plus célèbre des documents confirmatifs du droit sacré de l'Église de régir librement ses biens temporels, même pendant la vacance des sièges épiscopaux, est sans contredit celui qui fut concédé par le roi Louis le Gros et par son fils Louis VII, dit le Jeune, au mois d'août 1137 (3).

Il est adressé à l'archevêque de Bordeaux et aux évêques d'Agen, d'Angoulême, de Saintes, de Poitiers et de Périgueux, ses suffragants, ainsi qu'aux abbés de la même province ecclésiastique et à leurs successeurs. Le roi y déclare que, à la demande desdits prélats, et de l'avis des autres évêques, abbés et principaux seigneurs de ses États, il concède aux élections des évêques et des abbés de ladite province *une liberté canonique pleine et entière*, avec exemption de tout serment de foi et hommage prêté entre ses mains. « Et, ajoute-t-il (4), à la mort de l'archevêque et des évêques,

(1) Rainaldi, *Annal. eccles.*, an. 1303, n° 34.

(2) *Ibid.*, an. 1337, n° 17 : « In multis insuper ecclesiis in quibus prædecessores regis ejusdem usi non fuerunt beneficiorum ecclesiasticorum collatione, idem rex (Philippe de Valois) de novo collationem beneficiorum, *tempore regaliæ*, sibi vindicare conatur... quamvis prædecessoribus nunquam talia vel similia, *utpote juri divino et humano contraria*, et redundantia plurimum in oppressionem et conculcationem ecclesiasticæ libertatis, attentasse noscantur. »

(3) Cet important document a été souvent imprimé, notamment par Bouchet (*Annales d'Aquitaine*, p. 77), par Chopin (*Politia sacra*, lib. I, tit. VII, n° 5), par Lopez (*Hist. de l'Eglise de Saint-André de Bordeaux*, édition Callen, t. II, p. 34), par Besly (*les Comtes du Poitou*, p. 481), par Le Merre (*Mémoires du clergé de France*, t. XI, col. 692), par D. Martène (*Ampliss. collectio*, t. VII, col. 72); dans le *Gallia christiana* (t. II, *Preuves*, col. 280). Enfin, de nos jours, M. Achille Luchaire, dans son savant ouvrage : *Etudes sur les Actes de Louis VII*, pp. 83, 97, en a établi l'authenticité.

(4) In episcoporum et abbatum suorum electionibus canonicam omnino concedimus libertatem absque hominii, juramenti seu fidei per manum datæ obligatione. Porro decedentis archiepiscopi et suffraganeorum ipsius episcoporum sive abbatum præcedentium *res universas successorum usibus regia auctoritate servari volumus et concedi præcipimus illæsas.*

ses suffragants, ou des abbés, nous voulons que, par notre royale autorité, *soient conservés et ordonnons que soient réservés intacts pour leurs successeurs tous les biens des susdits.* »

Les motifs de cette concession, ou plutôt de cette confirmation des droits de l'Église, ne sont pas moins remarquables : « Il est du devoir de la Majesté royale, disent également Louis le Gros et son fils (1), de pourvoir avec une pieuse sollicitude au repos des Églises, et d'employer la puissance reçue de Dieu à la défense de leurs libertés. Ainsi nous montrerons que nous avons reçu du Seigneur, de qui découle toute puissance, le faîte de la dignité royale, si, *conformément à l'institution évangélique et à la tradition de la doctrine apostolique*, nous mettant au service de la sainte Église, nous faisons en sorte de protéger *la liberté qu'elle a reçue du Christ lui-même.* »

Ainsi, ces deux souverains reconnaissent également que la liberté dont ils favorisent les Églises de la seconde Aquitaine tire sa raison d'être, non pas de leur pouvoir royal, mais de *l'institution évangélique et de la tradition de la doctrine apostolique*, c'est-à-dire du droit divin.

Un si précieux privilège ne pouvait être assez protégé contre les contradictions de l'avenir. Aussi les archevêques de Bordeaux se firent-ils un devoir de le faire ratifier sans retard par le Souverain Pontife.

Moins de deux ans après sa signature, le 20 avril 1139, le pape Innocent II le confirmait par une Bulle dans laquelle il répétait presque mot à mot les termes mêmes du précepte royal (2).

« Dans les choses temporelles, dit le Pontife, il ne convient pas que l'Église soit assujettie à n'importe quelle servitude... Quant à la réserve faite au futur évêque de tous les biens de l'Église vacante, ajoute-t-il (3), elle est conforme *aux décrets de nos prédécesseurs promulgués dans les conciles généraux.* »

(1) Le Merre, *Mémoires du clergé de France*, t. XI, col. 692 : « Regiæ majestatis est ecclesiarum quieti pia sollicitudine providere et ex officio susceptæ a Domino potestatis *earum libertates tueri*... Sic nimirum regalis apicem dignitatis nobis a Domino, a quo omnis potestas est, consecutos esse constabit, si, *juxta evangelicam institutionem et apostolicæ doctrinæ traditionem*, in sanctæ Dei Ecclesiæ ministerium accincti, pro ejusdem contuenda libertate qua Christus eam liberavit et pacis quieti operam demus. »

(2) Cette bulle a été publiée en 1880, dans le t. XII, p. 320 du savant recueil intitulé : *Archives historiques du département de la Gironde*, d'après l'original conservé dans les Archives de la ville de Bordeaux.

(3) Quod a prædecessoribus nostris, in generalibus est statutum conciliis,

Non content de cette première confirmation, Godefroy de Loriole, archevêque de Bordeaux, qui avait obtenu du roi ce privilège, le fit encore approuver par les trois autres pontifes, qui, durant son épiscopat, se succédèrent sur la chaire de saint Pierre, à savoir : par Lucius II, le 21 mars 1144 (n. s.) (1); par Eugène III, le 24 avril 1146 (2); et par Anastase IV, le 25 avril 1154 (3). Raimond Ier, son successeur, obtint, pour la même fin, une bulle du pape Adrien IV, datée de Tusculum, le 30 mai 1139 (4), dans les mêmes termes que celle de ses prédécesseurs.

Après la mort de l'archevêque Pierre, en 1269, le siège étant resté vacant plus de sept ans, le roi d'Angleterre mit la main sur les biens de la mense archiépiscopale et voulut lui imposer le droit *de Régale;* mais Simon de la Rochefoucault, ayant été élu par le pape Grégoire X, en appela au tribunal du roi de France, Philippe III, dit le Hardi, fils de saint Louis; et le Parlement de Paris, en 1277, condamna les agents du roi d'Angleterre à rembourser à l'archevêque la somme de 9000 livres, représentant les revenus des biens épiscopaux pendant la vacance du siège (5), *fruits*, dit la sentence, *qui doivent être réservés au futur évêque, conformément au privilège de cette Eglise et de celles de la province.*

Six ans après, au mois de juin 1283, le même roi de France, étant en l'abbaye de Moissac (6), confirma de nouveau la charte de liberté accordée par Louis VII aux Églises de l'Aquitaine : ce que fit encore, deux siècles plus tard, le 23 juin 1452, le roi Charles VII alors dans la ville de Saint-Jean d'Angély, au diocèse de Saintes.

res et bona universa... decedentium, successorum usibus illibata servari pariter et inconcussa.

(1) Lopez, *loc. cit.*, t. II, p. 63.

(2) Mansi, *Conc.*, t. XXI, col. 679. — Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXX, col. 1132. — *Mémoires de statistique des Deux-Sèvres*, an. 1875, p. 59.

(3) Mansi, *Conc.*, t. XXI, col. 783, *Patrol. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 1066. Lopez. *loc. cit.*

(4) Elle a été publiée en 1883, dans le t. XXIII, p. 3, des *Archives historiques du département de la Gironde*, déjà cités.

(5) *Gallia christ.*, t. II, col. 826. — De Marca, *De Concordia sacerdotii et imperii*, lib. VIII, cap. XXVII, n° 1, donne en partie le texte de cet arrêt du Parlement.

(6) Ce document cité par Lopez (*loc. cit.*) a été publié en 1881, dans le t. X, p. 67 des *Archives historiques du Poitou*, d'après une copie authentique conservée dans les Archives de la préfecture de Poitiers.

D'autres documents (1) nous montrent les Églises du Dauphiné, de la Provence, de la Guienne et du Languedoc, en possession du même privilège.

Mais, nous l'avons dit, ce n'étaient là que des exceptions. La plus grande partie des Églises de France avaient été assujetties à la double Régale temporelle et spirituelle. Ce fut pour mettre un frein à cet envahissement de la puissance séculière que fut principalement convoqué le second concile général de Lyon, en 1274. Les ambassadeurs du roi de France, Philippe le Hardi, y assistaient.

Par son 12e canon (2), il défendit, sous peine d'excommunication, d'étendre d'avantage cet abus, ou même de la part des clercs, de le tolérer ou d'y conniver. Il toléra néanmoins qu'il fût maintenu dans les lieux où il subsistait, en vertu d'une ancienne coutume (*ex antiqua consuetudine*) ou d'un titre de fondateur (*fundatione*), à la condition que les biens de l'Église vacante seraient conservés intacts et non pas dilapidés par ceux qui en avaient la garde : *nec bona dilabi permittant, sed in bono statu conservent.*

Ce décret, célèbre entre tous (3), dans la question qui nous occupe, devint la règle invariable des décisions du Saint-Siège, et même des cours séculières de France, aussi longtemps que l'esprit catholique les inspira (4).

(1) Cf. De Marca, *De Concordia sacerdotii et imperii*, lib. VIII, cap. XVIII, p. 1274-1280, et cap. XXVII, p. 1330-1334. — *Mémoires du clergé de France*, t. XI, p. 402-404.

(2) Mansi, *Conc.*, t. XXIV, col. 90 : « Generali constitutione sancimus *universos et singulos* qui *regalia*, custodiam sive guardiam advocationis vel defensionis titulum in ecclesiis, monasteriis, sive quibuslibet aliis piis locis *de novo usurpare* conantes, *bona ecclesiarum*, monasteriorum, aut locorum ipsorum *vacantium occupare* præsumunt, *quantæcumque dignatis honore præfulgeant*, clericos etiam ecclesiarum, monachos monasteriorum et personas cœteras locorum eorumdem *qui hæc fieri procurant eo ipso* excommunicationis sententiæ subjacere. Illos vero clericos qui se, *ut debent*, talia facientibus non opponunt de proventibus ecclesiarum, seu locorum ipsorum, pro tempore quo præmissa *sine debita contradictione* permiserint, aliquid percipere districtius inhibemus. »

(3) Ce décret a été inséré au corps du droit dans le *Sexte*, où il forme le chap. XIII du titre 4 du livre Ier : *De electionibus.*

(4) L'empereur Frédéric II lui-même avait renoncé à l'*abus de la Régale* dès l'an 1219 : « Illum dimittimus, écrit-il au Pape Honorius III (*Mémoires du clergé de France*, t. XI, p. 400); et refutamus *abusum* quem in occupandis bonis decedentium prælatorum aut etiam ecclesiarum vacantium nostri consueverunt antecessores committere. » — De même, le roi de Castille et de

Philippe le Bel est le seul roi catholique qui ait refusé de se soumettre au Pape sous ce rapport (1). Encore fut-il obligé d'admettre l'exemption de ce droit prétendu dans plusieurs Églises du royaume, notamment à Nîmes (2), à Poitiers (3) et à Narbonne (4).

A plusieurs reprises les rois de France ont reconnu que leur droit de Régale était limité à certaines Églises.

Ainsi, le 4 septembre 1375, Charles V disait (5) : « Comme en l'Église de Rouen nous y ayons notre *régale*, semblablement *comme en plusieurs autres arceveschiez et eveschiez de notre royaume.* »

Mais l'ordonnance du roi Louis XII, en date du mois de mars 1498 (v. s.), publiée à la suite d'une assemblée des notables, convoquée pour délibérer sur la justice et la police du royaume, est encore plus remarquable.

L'article 12 est ainsi conçu (6) : « *Item* avons défendu et défendons à tous nos officiers que ès arceveschez et eveschez, abbayes et autres bénéfices de notre royaume *èsquels n'avons droict de Régalle* ou de garde, ils ne se mettent dedans, ne ès places fortes d'iceux, sinon ès bénéfices et places fortes qui seroient assises ès fins limitrophes de notre royaume... Et deffendons à tous nobles et autres personnes privées qu'ils ne se mettent en entrant dedans lesdits benefices, *sur peine d'estre pugnis comme sacrilèges.* »

Il est manifeste, d'après ces textes, que, à la fin du quinzième siècle, la cour de France reconnaissait encore que son droit de Régale était limité par la coutume et ne devait pas en dépasser les bornes.

III

Mais survinrent les agitations de la prétendue Réforme. Sous l'empire de son esprit de révolte contre l'autorité de l'Église, il s'éleva des hommes soi-disant catholiques, qui prétendirent que la Régale était un *droit de la couronne de France*, et non pas une coutume simplement tolérée par l'Église.

Léon, Ferdinand, y renonça docilement sur les représentations du pape Boniface VIII (Rainaldi, *Annal. eccles.* an. 1303, n° 30)

(1) Rainaldi, *ibid.*, an. 1301, n° 29, et an. 1311, n° 34).

(2) *Mémoires du Clergé de France*, t. XI, p. 244.

(3) *Archives historiques du Poitou*, t. X, p. 73.

(4) *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. I, p. 405.

(5) *Ibid.*, t. VI, p 149.

(6) *Ibid.*, t. XXI, p. 180.

Dès l'an 1530, un avocat d'Orléans, Arnoulf Ruzé, dans la seconde question de son *Traité de la Régale* (1), disait déjà : « *Jus Regaliæ* ad regem Franciæ *ratione suæ coronæ pertinet*, non solum in una Ecclesia cathedrali vel pluribus, *sed etiam in omnibus regni* et quod una non debet esse plus *exempta ab eo jure* quam alia, et exconsequenti, quod *omnes* archiepiscopi et episcopi Galliæ, prout nec alii, sunt recipiendi ad allegandum contra jus ipsum, exemptionem usum ac possessionem in contrarium. »

Ainsi, d'après cet avocat, radical pour son temps, le droit de Régale était tellement inhérent à la couronne de France, qu'il devait l'emporter sur toute sorte de prescriptions et d'usages contraires. C'était transporter à l'État le droit de l'Église, et refuser à celle-ci même la faculté d'administrer ses biens en dehors du pouvoir civil.

Quelques jurisconsultes s'opposèrent à une semblable théorie, si radicalement exclusive des droits de l'Église. Toutefois, les légistes les plus modérés acceptèrent le principe que le droit d'administrer les biens des Églises vacantes appartenait réellement au roi. Ils refusaient seulement d'admettre que la coutume et la prescription ne pût pas prévaloir contre ce droit royal.

Parmi les jurisconsultes français qui essayaient de se tenir ainsi dans un juste milieu, on peut citer, entre autres, Laurent Bouchel, célèbre avocat au Parlement de Paris, à la fin du seizième siècle, qui écrivait dans sa *Bibliothèque ou Trésor du droit françois* (2) :

« Tous les archeveschez et eveschez de la France ne sont estimez tomber en Régale, vacation d'iceux advenant, *ores que quelques-uns estiment le contraire :* opinion de prime face plausible pour favoriser les droicts du roy, mais erronée..... Il ne faut rien oster à l'Église pour le donner, par une nouveauté, à nos roys, ny leur oster pour le donner à l'Eglise..... »

(1) *Opera egregii et eminentis viri utriusque censuræ professoris Domini Arnulphi Ruræi*, etc., tractatus juris regalium, etc. Parisiis, 1534, 1 vol. in-4°. Imprimé studio Philippi Probi (nom latin de Prudhomme, official d'Amiens). — Ce traité a été réimprimé avec un supplément de Probus à Paris, en 1542, in-4°, par Ziletti (Venetiis, 1584), dans son *Tractatus tractatuum juris*, et par Rebuffi (Paris, 1664, in-fol.), dans sa *Praxis beneficiorum*.

(2) *La Bibliothèque ou Thresor du droict françois, auquel sont traitées les matières civiles, criminelles et bénéficiales*, etc., le tout réuni et mis en ordre et de nouveau augmenté par Me Laurens Bouchel, avocat en la cour du Parlement. 3 vol. in-fol. Paris, 1609; au t. III, p. 127.

« Brief, qui soutient l'opinion contraire est plutost *un flatteur de cour que jurisconsulte françois.* »

Mais, nous l'avons dit, dès lors que le droit de Régale était considéré non plus comme une simple coutume, mais comme une prérogative de la couronne, l'opinion des modérés était en réalité illogique, et la liberté canonique de faire administrer, par des ecclésiastiques choisis *ad hoc*, les biens des sièges vacants, devenait un *privilège*, une exemption qui devait, tôt ou tard, disparaître devant le pouvoir, de plus en plus absolu, de la royauté.

En vain, le saint concile de Trente proclama-t-il à nouveau les antiques règles de l'Église à cet égard, par le chapitre XVIe *de Reformatione*, de sa XXIVe session (1). Ses décrets disciplinaires n'ayant jamais été acceptés officiellement en France par l'autorité séculière, cette sage disposition ne put arrêter le courant d'opinion qui s'élevait contre les droits de l'Église, en cette matière comme en beaucoup d'autres.

Chose singulière! cette liberté que l'Église avait conservée pendant si longtemps à peu près intacte à travers les vicissitudes des empires, dut, en grande partie, sa destruction, en France, aux mesquines et incessantes tracasseries des chanoines de la Sainte-Chapelle de Paris. Voici pourquoi.

A part Philippe le Bel, qui, par un abus sacrilège, avait attribué au trésor royal les revenus des sièges épiscopaux vacants (2), les rois de France les avaient généralement employés à des œuvres pieuses et utiles, une fois relevés les émoluments perçus par les *regaliatores* chargés de l'administration de ces biens (3).

Charles VII, par lettres patentes du 19 mars 1452 (v. s.), les affecta à l'entretien des chanoines, des bâtiments et du culte de la Sainte-Chapelle de Paris, fondée par saint Louis.

Cette concession, confirmée par Louis XI et ses successeurs, ne s'étendait, selon les termes même du précepte royal, qu'aux archevêchés et évêchés dans lesquels le roi possédait alors le droit de Régale. Mais les chanoines de Paris ne se contentèrent pas de ce

(1) « Capitulum, sede vacante, dit-il, ubi fructuum percipiendorum ei munus incumbit, œconomum unum vel plures fideles ac diligentes decernat qui rerum ecclesiasticarum et proventuum curam gerant, quorum rationem ei ad quem pertinebit sint reddituri. »

(2) *Archives historiques du Poitou*, t. X, p. 123.

(3) *Archives historiques du Poitou*, *loc. cit.* — *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 134; t. X, p. 412, etc.

droit limité. Dans leur intérêt personnel, ils ne craignirent pas de se constituer les ardents champions de l'opinion césarienne qui attribuait aux rois de France un droit imprescriptible sur les revenus de toutes les Églises vacantes, sans exception, de leurs États. Pour arriver à leur fin, ils firent appel aux plus habiles avocats de la fin du seizième siècle, qui, tous, étaient fanatiques partisans de la supériorité du pouvoir civil sur celui de l'Église.

En fait, ils battirent en brèche les libertés des Églises de France, en présentant le droit de celles-ci comme un privilège périmé ou suspect. En renouvelant sans cesse leurs attaques, à chaque vacance de sièges, ils finirent enfin par faire changer la jurisprudence du Parlement de Paris, jusqu'alors favorable aux revendications des Églises d'outre-Loire (1).

Dès l'an 1574, ils firent rendre un arrêt qui déclarait contre toute justice, l'évêché de Poitiers sujet à la régale (2) ; puis vinrent le tour de ceux d'Alby, de Bordeaux, de Lectour, d'Alet, de Saint-Flour, du Puy, de Nantes, de Luçon, de Maillerais, de Belley (3), etc. Et constamment, grâce aux sophismes des avocats, le Parlement leur fut favorable. Cependant, pour couper court à ces conflits incessants, et sans doute aussi sous l'influence des idées plus saines que Richelieu avait fait prévaloir à la cour, le roi Louis XIII, par lettres patentes du mois de décembre 1641 (4), revint en partie à l'ancienne discipline, en décrétant que les revenus des sièges épiscopaux vacants seraient réservés au futur successeur. Les chanoines de la Sainte-Chapelle reçurent en compensation l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims.

Néanmoins, si, sur ce point, on se conforma au droit canonique, on ne manqua pas d'y apporter des restrictions préjudiciables aux intérêts de l'Église. Au lieu de faire administrer les biens des sièges vacants par des économes choisis par le chapitre de la cathédrale, comme le prescrit le saint concile de Trente, on établit des économes laïques, qui certes ne remplissaient pas gratuitement leurs fonctions. En outre, avant de remettre les revenus d'un évêché

(1) Dans un traité de la Régale, composé par Mgr Caulet, évêque de Pamiers, et publié à Cologne en 1680, on voit (p. 218-219) qu'un grand nombre d'arrêts du Parlement, confirmés par les rois François Ier et Henri II, maintinrent encore certaines Eglises dans leur ancienne liberté.

(2) *Mémoires du clergé de France*, t. XI, col. 436, 437.

(3) *Ibid.*, col. 436.

(4) *Ibid.*, col. 279.

entre les mains du nouveau prélat, la chambre des comptes inventa des formalités préalables qui enlevaient encore une partie des sommes réunies pendant la vacance.

Mais surtout ce qui rendit cette concession de Louis XIII à peu près illusoire aux yeux des évêques de France, c'est que si la *Régale temporelle* fut par là libérée en principe, la *Régale spirituelle* prit au contraire des proportions de plus en plus intolérables. Au moyen des *expectatives* la cour s'empara de la collation de presque tous les bénéfices à la nomination des évêques, en sorte que parfois, pendant un épiscopat de trente ans (1), un évêque ne pouvait nommer à aucun bénéfice en son diocèse, les clercs pourvus par le roi avant et durant la Régale ouverte, ayant rempli toutes les places vacantes. Du reste, malgré cet important édit de Louis XIII, la question de la régale était définitivement entrée dans une phase nouvelle. Le Parlement de Paris avait, le 24 avril 1608, rendu un arrêt contre le siège de Belley, qui renversait toute sa jurisprudence antérieure. En effet, jusqu'ici, il avait jugé des cas particuliers favorablement au droit de Régale, mais il n'avait pas encore admis le principe général des légistes : « La cour, y était-il dit, a déclaré et déclare le roi avoir droit de Régale en l'église Saint-Jean de Belley comme en toutes autres de son royaume, *a fait inhibitions et défenses aux avocats et procureurs de faire aucune proposition au contraire.* »

C'était fermer la voie à tout jamais aux revendications du clergé.

IV

Ce jugement eut un grand retentissement. Le clergé de France, réuni à Paris en assemblée générale, s'en émut. Il rédigea une série de plaintes à présenter au roi Henri IV. L'article 11 était conçu en ces termes (2) :

« Par édit du mois de décembre 1606, article 27 (3), il a plu à Votre Majesté de confirmer l'exemption du droit de Régale, en laquelle plusieurs provinces et diocèses de son royaume se sont conservés et en ont joui de temps immémorial ; et en outre ordonner qu'ès lieux sujets à ladite Régale, les titulaires qui auraient été cano-

(1) Voir sur ce sujet les *Procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France*, an. 1655, t. IV, p. 312.

(2) *Collection des Procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France*, t. I, *Pièces justificatives*, p. 191.

(3) Cet édit se trouve dans les *Mémoires du clergé de France*, t. XI, col. 275.

niquement pourvus et auraient joui paisiblement trois ans entiers du bénéfice, ne pourraient être inquiétés sous prétexte de provision en Régale, que Votre Majesté aurait déclaré au dit cas de nul effet et valeur, n'entendant jouir dudit droit de régale, sinon en la même forme que vos prédécesseurs et Votre Majesté même en auront joui, *sans l'étendre plus avant, au préjudice des dites provinces qui en sont exemptes.* Au préjudice duquel édit, vérifié en votre cour de Parlement, et cette cour, par son arrêt du 24 avril dernier, a déclaré Votre Majesté avoir droit de régale *en toutes les églises de son royaume, sans aucune exception, faisant defenses aux avocats et procureurs de faire aucune proposition au contraire.* »

« Plaise à Votre Majesté casser et révoquer le dit arrêt, comme donné contre votre intention. » Le roi répondit qu'il ferait observer l'édit de 1606 (1). Mais le Parlement n'en persista pas moins à marcher dans la voie où il s'était engagé. Désormais il se mettra à la tête du mouvement qui entraînait la magistrature dans les théories les plus subversives des droits de l'Église et les plus outrées en faveur du pouvoir royal. Ces théories, appliquées par les légistes du temps au point particulier de la Régale, ne sont pas autres, en définitive, que celles de nos modernes révolutionnaires, qui les ont rajeunies sous une forme plus large et plus radicale.

On peut s'en faire une idée par le plaidoyer que prononça devant le Parlement, au mois de mars 1607, l'avocat général Le Bret, en faveur des chanoines de la Sainte-Chapelle contre l'évêché d'Angoulême, qui se prétendait exempt de la régale.

« Je me suis souvent étonné, y disait-il (2), de ce que plusieurs doctes et signalés personnages qui nous ont précédé ont mis en doute si le droit de régale devait avoir lieu par tout le royaume, ayant soutenu par leurs écrits que ce droit était borné par la rivière de Loire; quelques-uns même ayant assuré qu'il était seulement établi sur les Églises de fondation royale et que le roi ne le pouvait prétendre que sur les lieux où il en était en jouissance de toute antiquité (3).

« Et mon étonnement s'est redoublé lorsque j'ai vu *non seulement des arrêts qui ont confirmé leur avis, mais encore des déclarations de nos rois*, spécialement de Philippe le Bel et de Philippe

(1) *Procès-verbaux, loc. cit.*
(2) *Mémoires du clergé*, t. XI, col. 409-417.
(3) C'est en effet, ce qui résulte des documents historiques les plus incontestables.

de Valois, *qui les ont autorisés* (1). Cela, comme je vois, est arrivé *de ce qu'ils ignoraient quelle était la nature et la qualité de ce droit* (2), dont la vraie intelligence n'a jamais été si curieusement recherchée ni si parfaitement éclaircie *qu'en ce dernier siècle* (3), ainsi que de plusieurs autres choses d'importance. »

« Mais puisque tous ensemble demeurent d'accord (4) que ce droit de Régale est un des plus nobles et des plus riches fleurons de la couronne, et que cette couronne doit avoir un même éclat de puissance par tout le royaume, quelles raisons les a pu émouvoir de difformer sa rondeur, d'obscurcir son lustre et de lui donner moins de force et d'autorité en un lieu qu'en un autre. Car, en effet, c'est autant que de dire que le roi *n'est pas roi dans toutes les provinces de son royaume* (5). Il y a grande différence entre les droits et les privilègse qui appartiennent directement à la couronne et les droits qui appartiennent simplement à la personne du roi; ainsi qu'à Rome, on distinguait les droits publics de l'empire d'avec ceux de César, d'autant que ceux-là sont autant augustes et sacrés que de penser seulement à les affaiblir ou de les restreindre en quelque chose, c'est pécher contre le bien public; mais quant aux autres, bien qu'ils tirent leur origine de cette même autorité, néanmoins, comme c'est la nécessité ou l'occasion qui les ont introduites, ils peuvent être aussi changés, diminués ou ôtés du tout en quelque province, selon que le requiert l'opportunité des affaires et la rencontre des temps (6). »

« Or pour montrer que la Régale temporelle est un vrai droit de la couronne, c'est que la jouissance qui appartient au roi du revenu

(1) Cet aveu est signatif, mais la déclaration de Louis le Gros et de Louis le Jeune est encore plus formelle en faveur des droits de l'Eglise.

(2) Ainsi les rois de France et le Parlement ont ignoré, pendant une suite de siècles, *la nature et la qualité du Droit de régale!*

(3) C'est ce que nous avons dit. C'est sous l'empire des préjugés protestants que les idées nouvelles sur le droit de régale se sont répandues en France. Loin d'avoir été *éclaircie*, la vraie intelligence de ce droit prétendu a été complètement oblitérée.

(4) Les légistes, oui; les catholiques, non.

(5) Il est certain que si l'on admet avec les légistes, contrairement aux droits imprescriptibles de l'Eglise et à l'histoire, que la Régale est *un droit inhérent à la couronne*, le raisonnement de M. le Bret est fondé. Mais alors pourquoi l'empereur d'Allemagne et les autres rois de l'Europe n'avaient-ils pas le même droit?

(6) Selon notre avocat le droit de Régale est un droit *constitutif* du pouvoir royal, puisqu'il ne peut être ni changé ni diminué en aucun temps. Voilà une théorie que nos modernes faiseurs de constitutions ne devraient pas accepter volontiers.

des Églises durant que le siège est vacant, *n'est autre chose qu'une saisie et main-mise féodale du temporel des évêques*, pour raison duquel *il n'y a point de doute qu'ils ne soient vassaux du roi*, qui, partant, *peut exploiter leurs terres et leurs biens* (1), jusqu'à ce que le nouvel évêque soit venu lui faire hommage et lui prêter serment de fidélité. » A l'objection de l'ancienne possession de l'Église, l'avocat répondait sans sourciller : « Tous les évêques *qui se sont dispensés* (!!) de ce droit par la concession de nos rois ou par leur tolérance, ne peuvent dire autre chose de leur possession que ces paroles, qui se lisent dans Arnobe : *Tenuinus quoad voluit, tenuimus quoad licuit; precarii possessores sumus.* »

Voilà le fond de la pensée du légiste; l'Église n'est pas vraie propriétaire de ses biens, elle ne les détient qu'à titre de *précaire*. Ceci était dit comme en passant en 1607; moins d'un siècle plus tard, cette assertion sera considérée comme un axiome, en attendant que la Révolution l'insère, comme un principe, dans la Constitution civile de 1791. Rien n'arrêtait notre avocat, adulateur du pouvoir royal. Si on lui opposait l'exemple de l'empereur d'Allemagne : « Les rois de France, répondait-il (2), ont une plus grande autorité dans leur royaume, soit au temporel, soit au spirituel, que l'empereur n'a dedans l'empire. D'où vient que le docte Baldus, en son conseil 218, parlant du roi de France, dit que *obtinet coronam gloriæ.* et ailleurs, *in cap.* I § *fin. de prohib. alienat. per Frideric.*, dit que *Rex Francorum est quidam Deus corporalis et stella matutina in medio nubis meridionalis.* » Quant à la charte de Louis le Gros et de Louis le Jeune, il essaie d'en atténuer la portée historique, et finit par cette fin de non-recevoir : « C'est une maxime en matière *de droits de la couronne* (3), que ce qui ne peut être cédé ni aliéné n'est point sujet à la prescription... et c'est une maxime que le vassal ne prescrit jamais contre son seigneur, parce qu'il est toujours *sub perpetua illius fide et clientela* (4).

(1) Ainsi, selon notre avocat, les biens de l'Église sont essentiellement soumis au haut domaine du roi; car le régime féodal n'étant qu'une forme transitoire de la société, la sujétion qu'il commande devait se transformer avec le régime. C'est ce qui avait eu lieu pour les biens nobles. Pourquoi les biens de l'Église ne pouvaient-ils pas bénéficier de cette transformation, sinon parce qu'on ne reconnaissait pas à l'Eglise un véritable droit de propriété ?

(2) *Mémoires du clergé, loc. cit.*, col. 413.

(3) Principe faux toujours supposé vrai.

(4) Aux yeux de notre légiste, l'Église est la vassale et l'esclave (*clientela*) du pouvoir civil. Nos révolutionnaires ne disent pas autre chose.

Relativement à la Régale spirituelle, voici sa maxime : « On juge tous les jours que le roi peut admettre des résignations (de bénéfices) *in favorem*, ce qui est réservé au Pape et dénié à tous les évêques et archevêques, et que *tout ainsi que le Pape*, le roi peut pourvoir sans avoir égard au privilège du patron ecclésiastique : ce qui se dit pour montrer que le roi (pendant la vacance des sièges), *non tantum ordinarii vicem gerit, sed Papæ.* »

Après une semblable doctrine exposée en plein Parlement, dès l'année 1607, il ne faut pas s'étonner si, le 14 février 1638, l'avocat général Jérôme Bignon, dans un plaidoyer analogue, osa énoncer vingt propositions renfermant les théories césariennes les plus avancées, à propos de la Régale (1).

La proposition quatrième est ainsi conçue : « Le roi peut en Régale, dans la collation des bénéfices, *généralement tout ce que le Pape peut*, et qui a accoutumé de s'accorder, qui est un droit impétrable qui ne se refuse jamais, et qu'il ne faut qu'avoir la peine d'envoyer demander à Rome *pour la forme seulement*, qui regarde les profits de la chancellerie. *Le roi peut faire et suppléer, tout cela* dans le diocèse de l'évêque pendant la vacance du siège épiscopal. »

Voici la onzième proposition : « Le roi dans la Régale est au lieu de l'évêque, puisqu'il lui donne l'ouverture et le moyen d'agir par la vacance de l'évêché ; mais il lui donne moyen d'agir, non pas comme lui et ainsi qu'il eût pu faire, mais royalement et éminemment, selon la plénitude de souveraineté indépendante de la puissance royale. »

La douzième : « Le roi est véritablement au droit de l'évêque, mais des évêques tels qu'ils étaient jadis aux temps plus anciens, *non pas tels qu'ils sont à présent* qu'ils ont les mains liées, *per appositionnem manus Papæ*, qui a fait des Régales et des réserves pour lier les évêques, *afin de les tenir en bride.* Mais le roi use du droit épiscopal *tel qu'il était jadis*, lorsqu'ils avaient pouvoir de conférer pleinement toutes sortes de bénéfices. »

L'Assemblée nationale de 1790 ne dira pas plus.

Dom François Chamard,
Bénédictin.

(*A suivre.*)

(1) *Mémoires du clergé*, t. XI, p. 515-520.

LE TYROL ITALIEN [1]

Notre route pénètre au-delà de la frontière italienne dans une gorge effrayante, formée de deux murailles de roc qui s'élèvent presque à pic à une hauteur de 1,000 mètres. C'est dans ce défilé que se trouve le fort de Covelo, le plus étrange peut-être qu'il y ait au monde. Représentez-vous, à 30 mètres au-dessus de la route, incrustée dans une roche verticale haute de 150 mètres, une grotte transformée en citadelle, et où la garnison ne peut pénétrer qu'en se faisant hisser à l'aide d'une corde. Ce fort aérien pouvait bien jadis être imprenable, aujourd'hui ce n'est plus qu'un vieux nid abandonné, mais dont l'aspect n'en reste pas moins pittoresque.

Un peu plus loin encore s'ouvre, sur la rive droite de la Brenta, le romantique val Frenzela, l'artère principale de la curieuse région des *Sette Comuni*. On appelle ainsi un vaste district montagneux, enchevêtrement de vallées et de hauts plateaux, habité par une population rurale d'origine allemande qui forme comme un îlot presque ignoré dans ces pays italiens. Les savants ont beaucoup discuté — sur quoi les savants ne discutent-ils pas? — sur la plus ou moins haute antiquité à attribuer à cette population. Quelques-uns prétendent y retrouver des débris d'une colonie alémanique, réfugiée après la victoire de Tolbiac sur les domaines des Goths d'Italie, et ils en donnent pour preuve les affinités qu'ils remarquent entre l'idiome allemand des Sette Comuni et le dialecte souabe. D'autres historiens, encore plus savants sans doute, font descendre cette petite peuplade, comme celle des *Treize communes* près de Vérone, d'une tribu de Cimbres, échappée jadis aux coups de Marius. Quoi qu'il en soit de ces détails, les *Sette Comuni* sont pour le touriste une région fort intéressante à explorer. Peut-être y reviendrons-nous quelque jour.

(1) Voir la *Revue* du 1er avril 1889.

Mais nous voici presque arrivés aux portes de Bassano et au seuil de la grande plaine vénitienne. Depuis quelques heures déjà, nous avons quitté le Tyrol, rentrons-y bien vite.

Pour retourner de Levico à Pergine et à Trente en variant notre itinéraire, nous avions le choix entre deux chemins : l'un, uni et commode, longeant le lac de Caldonazzo ; l'autre,

...Montant, sablonneux, malaisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé,

qui escalade une haute croupe entre les deux lacs. C'est pour celui-ci que nous nous décidons, mais il faut renoncer à y faire monter notre coche, dont toutes les mouches du monde seraient impuissantes à stimuler l'attelage. Il ira par la route des bêtes nous attendre à Pergine.

En montant nous avons vue seulement sur Levico et son lac : au point culminant, près de Tenna, la perspective s'élargit soudain, et sous nos yeux s'étale un ravissant panorama. Au loin, vers l'ouest, les monts qui bordent l'Adige, avec la pointe altière du mont Saint-Christophe; plus près, une ceinture de belles montagnes qui font la garde autour d'un vaste morceau de verdure; et au fond, à nos pieds, un autre lac qui miroite sous le ciel bleu comme une goutte de cristal dans une coupe d'émeraude. C'est le lac de Caldonazzo, plus vaste et plus gracieux que son sévère voisin de Levico. Plusieurs gros villages en bordent les rives : Calceranica, Caldonazzo, Castagne, méchants ramassis de maisons branlantes, mais beaux à voir d'ici, de loin, au milieu de ce paysage étincelant de soleil et d'azur.

De notre observatoire où nous restâmes longtemps en admiration, la descente devait se faire du côté du lac de Caldonazzo, par un chemin de casse-cou : nous n'avions le loisir, en faisant cette dégringolade, que de regarder le sentier, les cailloux et nos pieds, choses peu poétiques. Voici Ischia, un misérable hameau accroché en désordre à une pente rapide et rocailleuse, mais au bas de ces masures et de ces rocs, le beau lac vous sourit toujours : quel charmant contraste! Nous avons enfin atteint la plaine : lac et montagnes fuient maintenant derrière nous; au bout d'une heure, nous sommes à Trente.

Cette contrée que nous venons de parcourir, si attrayante pour le touriste par ses beautés naturelles, offre aussi un extrême intérêt à

l'observateur, au point de vue du caractère de ses habitants. Confinant à l'Allemagne et à l'Italie, elle offre des paysages et des traits de mœurs qui semblent tenir de ces deux pays. L'élément méridional domine cependant. Au milieu de cette nature plus belle que riche, sous un soleil presque italien, vit une population italienne de tempérament et de langue. La gaieté, l'entrain, les goûts d'artistes, la passion pour le jeu, le théâtre et les divertissements, et aussi l'insouciance et la malpropreté, tous ces traits du caractère italien se retrouvent chez ce peuple, mais à un degré moindre peut-être, et heureusement alliés à la plupart des qualités du Tyrolien que nous avons connu dans les hautes et froides vallées du Tyrol Nord.

Le paysan est honnête, d'une probité à toute épreuve, plein de foi et très attaché à sa religion et à ses prêtres; laborieux, du moins à ses jours, il tire presque tout le parti possible de la culture de ce pays accidenté où l'on trouve quelques morceaux de plaines très fertiles à côté de longs espaces presque improductifs.

Mais voyez ces villageois à leurs jours de fête, mêlez-vous à leurs jeux, entendez les éclats de voix, les rires, les chants joyeux qui partent et se croisent comme des fusées. C'est que pour eux surtout : « à chaque jour suffit sa peine ». Ils aiment à être à l'unisson avec leur beau soleil et leur riant pays. Travaillant rude quand il faut, sans songer d'ailleurs à l'avenir, dormant tranquilles dans une bicoque qui va crouler, vivant ordinairement de peu, mais dépensant et buvant volontiers quand ils ont de quoi dépenser et boire, ces gens là se laissent vivre, paisibles, insouciants des labeurs, des besoins et des regrets du lendemain.

V

Le miracle de saint Vigilius. — Le Buco di Vela. — Cadine. — Le jardin de saint Ingénuin et le souterrain du diable. — Mauvaise chance des chercheurs de trésors. — Le lac et le castel de Toblino. — Les deux revenants de Toblino. — Le Val Sarca.

Un jour, saint Vigilius, poursuivi par une troupe d'infidèles, s'était engagé dans un étroit vallon à l'ouest de Trente : tout à coup, il se vit arrêté dans sa retraite au pied d'une infranchissable barrière de roc. Le saint fit un signe de croix, et à l'instant le rocher s'entr'ouvrit pour lui livrer passage.

Voilà ce qu'une tradition populaire raconte de l'étrange défilé où nous venons de pénétrer.

Notre route sortant de Trente vers l'ouest, dans la direction opposée à celle de Pergine, franchit l'Adige au pied du Dos di Trento, et s'engage presque aussitôt le long d'un torrent par une pente assez raide dans une gorge bordée de rochers, qui va se rétrécissant de plus en plus. A l'extrémité les deux parois de porphyre, séparées seulement par un intervalle d'une vingtaine de mètres, se rapprochent par le haut et forment presque voûte comme si elles allaient se refermer sur la route qui passe au pied. C'est là le lieu du miracle de saint Vigilius, c'est la passe que l'on nomme le *Buco di Vela*.

Ce passage naturellement fortifié a été encore renforcé par le génie autrichien, et les solides ouvrages élevés sur ce roc en font une position imprenable.

Aussitôt sortis du Buco, nous sommes dans le bassin de la Sarca; et bientôt apparaît sur un coteau le village de Cadine.

Il y avait jadis en ce lieu un jardin merveilleux planté par un des premiers apôtres et protecteurs de la contrée, saint Ingénuin, et qui produisait toutes sortes de choses délicieuses. De tous ces fruits exquis, les mortels, du moins ceux de notre temps, n'ont jamais rien vu ni goûté, si ce n'est une sorte de pomme qui croît en abondance dans les vergers de Cadine et que l'on dit avoir été cueillie par saint Albuin dans le jardin enchanté. Cette légende est chère aux marchands fruitiers de Cadine : mais les consommateurs prétendent que les pommes de saint Albuin sont bien dégénérées.

Le diable s'est montré jaloux de saint Ingénuin. C'est un très vilain défaut dont il ne s'est pas encore corrigé. Pour lutter de vogue et de vénération avec le serviteur de Dieu, il a creusé dans le voisinage du jardin merveilleux, un immense palais souterrain décoré avec un luxe royal et où sont entassées des richesses incalculables. A l'entrée de cette demeure se trouve un vestibule d'aspect bien différent : c'est une sombre caverne dans laquelle gisent des monceaux d'ossements humains. Là se trouvent enfermées depuis des siècles de pauvres âmes qui expient leur curiosité, et d'autres que le diable charge de lui recruter de nouvelles victimes. Autrefois, en effet, un grand nombre d'hommes, poussés par la cupidité, sont entrés dans le palais maudit : aucun n'en est sorti vivant. Mais depuis longtemps, tout comme le jardin de saint Ingénuin, le souterrain du diable est fermé et personne n'en connaît l'entrée.

La vue s'élargit. Voici bientôt Terlago et son lac : un joli tableau

qui succède à un paysage sévère, puis de nouveau des roches, des pentes nues et désolées. Nous atteignons ainsi Vezzano, une petite bourgade assez banale d'aspect, un peu moins malpropre — ce n'est pas beaucoup dire — que toutes ses voisines. Mais déjà au pied de ces montagnes dénudées la végétation est redevenue riante et riche. La vigne y est en pleine prospérité, et du *jus divin*, s'il faut en croire certaines apparences, les indigènes doivent faire grande consommation. Les figuiers et les mûriers défilent le long des chemins en lignes serrées, et l'olivier qui commence à pousser en pleine terre mêle à cette verdure son terne feuillage.

Sur un des pics voisins s'élèvent les ruines du château de Madruzzo, jadis résidence d'une des plus puissantes familles du pays. Il y a des siècles déjà que ces seigneurs, renommés par la noblesse de leur lignée moins encore que par leurs hauts faits, ont disparu; mais il est resté quelque chose de leurs grandes richesses encore cachées, dit-on, dans un introuvable souterrain. On raconte à ce sujet l'histoire suivante :

Un pâtre, rôdant à la tombée de la nuit dans les broussailles autour des ruines, aperçut devant lui une porte ouverte dans la paroi d'un rocher. Il entre et se trouve après quelques pas en face d'une belle jeune fille qui lui tient le petit discours que voici :

« Trouve-toi ici au coup de minuit; tu verras venir à toi un grand serpent qui montera le long de ton corps et s'enroulera trois fois autour de ton cou. Puis il ouvrira la bouche, et tu prendras sur sa langue une petite clé d'or; avec cela tu pourras ouvrir le souterrain aux trésors et y puiser tout ce qui te conviendra. Surtout n'aie pas peur, fais ce que je te dis, ce sera pour ton bonheur et pour le mien. »

Et la vision disparut.

Notre bonhomme, on le pense bien, n'eut garde de manquer au rendez-vous. A l'heure fatidique, un serpent sort de la paroi et vient lentement s'enlacer autour des jambes du pâtre, puis de son corps : déjà il atteint les épaules et commence à lui entourer le cou; déjà dans sa bouche entr'ouverte, sur sa langue qui darde brille la clé d'or. Mais à la sensation de froid terrifiant que lui cause le contact de l'horrible bête, le pauvre homme a frémi : tout son courage s'évanouit en un instant :

— A quoi me serviraient tous ces trésors, se dit-il, si le monstre venait à m'étouffer. Et un sentiment d'insurmontable terreur domi-

nant en lui tous les autres, il saisit brusquement son couteau et coupe la tête du serpent. Un sifflement de râle, et le cadavre de l'animal tombe lentement sur le sol.

« Malheureux? qu'as-tu fait? gémit une voix lamentable, dont l'écho se répercute tristement dans les profondes galeries du rocher. Et combien devrais-je maintenant attendre encore ma délivrance? »

Deux autres fois depuis lors, ajoute la légende, il a été donné à un mortel d'apercevoir la porte mystérieuse; mais jamais personne n'a réussi à s'emparer du trésor.

Le thème de cette histoire n'est pas nouveau. La croyance populaire a vu en plus d'un lieu désert mal famé, presque toujours dans des ruines, un séjour de l'autre monde où des âmes sont retenues captives attendant que le destin permette à un mortel de les délivrer. Il faut pour cela accomplir exactement un ordre donné ou braver un grave danger. Et encore ces occasions sont rares; elles ne se présentent guère qu'une fois chaque cent ans, quelquefois même après une période beaucoup plus longue. Et si l'épreuve n'a pas abouti, la prisonnière au lieu d'obtenir la liberté, voit recommencer pour elle une nouvelle période de tourments.

Très souvent c'est à la garde d'un trésor qu'est commise cette âme, trésor pour elle bien inutile, hélas! Rappelez-vous le comte de Salurn. Voici encore un autre trait :

Une jeune fille s'étant égarée, certain soir, près d'un château en ruines, aperçut devant elle une ouverture creusée dans le rocher et au fond de laquelle brillait une grande lumière. Elle s'engagea bravement dans le couloir et arriva par une porte de cristal à une salle splendidement ornée d'or, de pierreries, de riches tentures, de tout ce que l'imagination peut rêver de plus précieux. Tandis qu'elle admirait ces magnificences, elle crut entendre des gémissements dans une pièce voisine. Elle s'approche, pénètre et voit, près d'une cheminée, une vieille femme qui tisonnait dans l'âtre et qui lui offre une pelletée de charbons ardents. Vous concevez le peu d'empressement de la fillette à accepter un tel cadeau.

La vieille pourtant l'encourage du geste et marmotte, d'une voix qu'elle essaie de rendre caressante :

Je ne suis ni jeune ni vieille,
Les charbons ne sont ni froids ni chauds.

La curieuse s'approche alors, tendant son tablier ouvert, mais en

même temps un serpent jaillit du foyer et pousse un sifflement aigu. La jeune fille effrayée recule brusquement : aussitôt elle entend la vieille pousser un douloureux gémissement et elle-même, saisie de vertige, s'évanouit.

Lorsqu'elle revint à elle, elle se trouvait dans la campagne. La vieille femme et son foyer, la salle mystérieuse et toutes ses richesses avaient disparu. On devine aisément les regrets de la pauvrette, car il est indubitable — elle savait très bien après coup — que ces charbons étaient de l'or pur, et la vieille femme une pauvre âme de l'autre monde. Et l'étourdie avait manqué une magnifique occasion de s'enrichir.

Ces charbons sont, d'ailleurs, difficiles à conquérir. Au moment décisif, les plus hardis eux-mêmes s'effraient et adieu le trésor. On ne cite guère qu'un homme qui ait eu la chance de remporter d'un réchaud enchanté trois charbons. Encore n'était-il pas bien sûr de ce qui l'attendait, sans quoi il eût fait une plus ample provision. Lorsque, de retour à la maison, il trouva ses charbons changés en or, il voulut retourner au souterrain, mais il ne put jamais en retrouver la porte.

Tandis que chemin faisant notre conducteur nous raconte ces histoires, une charmante scène se déroule tout à coup. C'est encore un lac. On ne se lasse pas de voir ces lacs, pas plus qu'on ne se lasse de voir les merveilles succéder aux merveilles. De tous ces lacs, aucun ne se ressemble par le cadre qui les entoure. Celui-ci est un bijou qui a nom le lac de Toblino. Au pied de la montagne de rocs, qui semble vouloir le combler, il s'épanouit tranquille au bord d'une petite presqu'île; un château baigne dans ses eaux bleues; mûriers, figuiers et cyprès verdoient alentour.

Les gens du pays eux-mêmes, tout habitués qu'ils sont à ce spectacle, l'apprécient, et ils aiment toujours à vanter leur lac de Toblino. Il en est de même d'ailleurs dans tout le Tyrol. Sur les glaciers des Alpes, comme aux bords des lacs italiens, ces braves gens, moins insensibles ou moins blasés qu'on ne le suppose, sentent vivement les beautés de leur pays, et volontiers ils s'en expriment à leur manière. Avec l'étranger, le Tyrolien du Nord, Allemand et positif, qui dépense peu de temps et de paroles en expressions admiratrices, proférera avec flegme sa formule favorite : *Wildromantisch!* tandis que l'Italien, plus mobile et plus vil, jubilera en un flux de paroles, en répétant : *E bello, bello, grazioso, bellissimo!*

Le long de la muraille crénelée qui borde la presqu'île, entre les arbustes et le lierre du rocher, s'étend un vaste jardin où se dresse la tour du château. La vénérable demeure paraît, dans son ensemble, assez bien conservée, mais quelle déchéance! La grande cour est déserte, l'herbe y croît, les poules y picorent, et dans l'étable, d'où s'exhale une odeur de fumier, au lieu du noble palefroi, il n'y a plus que les lourdes bêtes de trait. En haut, une des salles où la châtelaine trônait au milieu d'une brillante cour de chevaliers et d'hommes d'armes, est transformée en une prosaïque salle d'auberge mal tenue, où l'on vous offrira, dans un verre mal rincé, un mauvais vin prétentieusement dénommé *vino santo*.

Je n'oserais pas engager un touriste à visiter l'intérieur du château de Toblino, le charme est trop tôt rompu. Combien n'est-il pas plus beau à voir de la rive voisine, lorsque le soleil frappe en plein sur ces vieux murs qui émergent du lac, lorsqu'une légère brise agite le feuillage d'alentour et ride la surface des eaux qui viennent doucement clapoter à ses pieds; ou bien encore quand la nuit tombe dans la vallée, que le vent du sud siffle à travers les créneaux, balaie les nuages dans le ciel noir et soulève en vagues de plomb les flots assombris : on dirait un château de légendes d'Ossian. C'est ainsi qu'il m'apparaissait lorsque je le vis pour la première fois. Tel il devait être aussi en un triste jour de son histoire, lorsqu'il fut le théâtre du drame qui se rattache à son nom.

Au temps des croisades, le château de Toblino était la demeure du chevalier Rupert et de sa belle et vertueuse épouse Cunégonde. A l'annonce de la guerre sainte, Rupert, plein de zèle et de bravoure, ceint son épée, dit adieu à son manoir pour rejoindre les seigneurs voisins, ses compagnons d'armes, et s'embarque pour la Palestine. Une triste pensée, toutefois, préoccupait son esprit lorsqu'il s'éloignait de son beau domaine : cette pensée le poursuivit, toujours plus sombre et plus amère, durant toute sa rude campagne, au milieu des camps et des combats. La jalousie avait mordu au cœur le vaillant chevalier et il se demandait avec angoisse si la noble châtelaine lui serait restée fidèle. Il voulut, à son retour, en avoir lui-même la preuve. Or, pendant ce temps, la douce Cunégonde, toujours aimante et fidèle, priait et pleurait dans le manoir solitaire, attendant, toujours en vain, le retour de son époux.

Revenu enfin dans sa patrie après de longs mois d'absence, sans avoir annoncé son retour, il se présente un soir, seul et sans suite,

déguisé en mendiant, à la porte de son château. Il revenait, raconte-t-il, d'un pèlerinage aux saints Lieux et regagnait sa patrie. Aussitôt questionné par la châtelaine qui lui demande, anxieuse, ce que devient son époux, il répond en faisant l'éloge de la bravoure et des exploits du chevalier Rupert : « Hélas, conclut-il d'une voix lugubre, le vaillant seigneur n'est plus : il a trouvé la mort dans un combat contre les infidèles. »

A ces mots la pauvre femme, éperdue, pousse un cri déchirant, et folle de désespoir se précipite du balcon de la salle d'honneur dans le lac.

Rupert n'avait pu l'arrêter. Il court, plein d'angoisse, au pied du château, interroge les flots. Vaines recherches. Les eaux se sont refermées sur la victime, et un faible remous indique seul la place où elle a disparu.

Alors le chevalier désespéré saisit son glaive et en place la pointe sur sa poitrine : « Pardonne-moi, chère Cunégonde », murmure-t-il dans un sanglot. Sa parole se perd dans un râle suprême, et son corps sanglant va rejoindre au fond des eaux le cadavre de son épouse.

Souvent au milieu de la nuit, à l'heure des spectres, on entend dans le vieux manoir des bruits étranges. Souvent aussi, les soirs de tempête, on voit deux flammes bleuâtres glisser lentement sur les eaux noires du lac. Ce sont les âmes du seigneur de Toblino et de son épouse qui reviennent errer en ces lieux.

Vers l'extrémité du lac de Toblino, au confluent des deux *Sarche*, nous trouvons devant nous deux routes. Celle de droite remontant durant plusieurs heures le bras principal de la Sarca, et bifurquant ensuite de nouveau, nous conduirait au sud vers Brescia et les plaines lombardes, au nord-ouest, dans les *Giudicarien* et jusqu'au fond de ce fameux Val Genova, où tous les sorciers et esprits malfaisants, expulsés par le concile de Trente, dit-on, se sont réfugiés de toutes les parties du Tyrol. Nous n'irons point les troubler dans leurs retraites.

La route de gauche descend droit vers le sud le long de la Sarca, à travers une vallée sauvage, à demi comblée par d'énormes éboulis de rochers, et aboutit au lac de Garda. Ce n'est point par là que nous gagnerons ces belles rives. Nous avons parcouru jusqu'au lac de Toblino la partie la plus intéressante de la route de Trente à Riva. Revenons encore sur nos pas ; il nous reste à achever notre visite à travers l'Etschland.

VI

L'Etschland béni. — Une page de l'histoire des guerres du Tyrol. — Calliano. — Roveredo; Lizzana et Dante. La Chiusa di Verona et Rivoli. — Mori. — Le lac de Loppio. — Les monceaux de foin changés en rochers. — Le col et le fort de Nago. — Vue du lac de Garda. — La vallée de la Sarca. — Arco et son château. — Les seigneurs d'Arco. — D'Arco à Riva. — Encore un trésor. — Châtelaine et prévôt. — Diableries tyroliennes.

Nous voici de nouveau dans la vallée de l'Adige, l'*Etschland béni*, comme disent les Tyroliens, dans cette belle région si imposante avec ses hautes barrières de roc, si pleine de vie et de soleil. Il s'en faut beaucoup cependant que la richesse et la paix aient régné ici sans partage. Bien des fois ce sol a été ravagé par les crues de l'Adige; nous en voyions encore, il y a quelques jours, de lamentables traces. Bien des fois aussi, un fléau non moins terrible y a sévi, la guerre; et peu de contrées ont été plus souvent envahies que cette vallée, passage naturel et trait d'union, ou plutôt trait de séparation entre deux grandes nations, l'Allemagne et l'Italie.

De ces luttes nous retrouvons presque à chaque pas des souvenirs. A la seconde station au-delà de Trente, Calliano, le train nous amène en vue d'un champ de bataille célèbre. C'était au temps de Sigismond le Riche, comte-prince de Tyrol dont j'ai dit ailleurs les aventures et les infortunes. Ce prince se vit en 1487, à propos d'un petit territoire contesté, engagé dans une grave querelle avec la République de Venise.

Ligué avec le comte d'Arco et le comte-évêque de Trente, Sigismond fait envahir le pays de Feltre et envoie dix mille hommes assiéger Roveredo, qui appartenait à Venise. La ville se rend après quelques semaines de siège, et les Tyroliens poursuivent leurs incursions sur le territoire ennemi. Peu après, les choses semblaient changer de face. Le général vénitien, Robert San-Severino, avait repris Roveredo et marchait sur Trente, lorsqu'il fut attaqué près du château de Calliano. Sa petite armée, mise en complète déroute, périt presque tout entière dans l'Adige, et lui-même trouva la mort dans le combat. La cathédrale de Trente possède encore le tombeau de San-Severino.

Malgré les succès de Sigismond, la campagne ne finit pas heu-

reusement pour lui. Ses troupes, mal payées, refusèrent de combattre plus longtemps pour un prince toujours besogneux qui eût mérité bien mieux que son père l'ironique surnom de *Poche vide* (1). Sigismond, obligé de conclure la paix, dut rendre toutes ses conquêtes.

Calliano fut encore, en 1797, le théâtre de plusieurs engagements et d'une importante victoire des troupes françaises de Joubert.

Au-dessus de la petite ville, on aperçoit le château de Beseno. Derrière, s'ouvre une haute vallée boisée, très pittoresque, par laquelle un chemin de montagne, à travers la curieuse région encore peuplée d'Allemands de Folgareit et de Luserna, nous ramènerait à Caldonazzo ou aux Sette Comuni.

La partie de l'Etschthal qui s'étend de Calliano à la frontière italienne s'appelle le Val Lagarina : elle est belle et fertile, et l'on y trouve toutes les productions des climats chauds. Roveredo, que nous atteignons ensuite, est une ville de neuf mille âmes, assez commerçante, mais mal bâtie, aux rues étroites et inégales, et, sauf son château, n'offrant au touriste rien d'intéressant. Par contre, les environs sont fort agréables, et on ne manquera pas de vous recommander une excursion à travers la jolie vallée du Leno.

Un peu plus bas, nous apercevons au passage, sur le versant gauche de la vallée, le château de Lizzana, qui servit d'asile à Dante exilé. Encore quelques kilomètres, et nous longeons, près de San-Marco, les éboulis de l'énorme avalanche de pierre, qui, en 883, a enseveli un grand village. Voici Alà, la dernière ville tyrolienne, puis la frontière. Le chemin de fer pénètre dans le célèbre défilé de

(1) Le Tyrol, après avoir subsisté comme comté-princier indépendant pendant près de deux siècles, avait été cédé en 1363 par la dernière comtesse, Marguerite Maultasch, à ses cousins les ducs d'Autriche-Habsbourg, arrière-petits-fils de l'empereur Rodolphe de Habsbourg. Dès lors il faisait de droit partie des domaines de la maison d'Autriche; et en fait, encore presque indépendant, il était gouverné par un prince de la ligne cadette de cette maison. Le second prince de Tyrol après la cession à l'Autriche fut Léopold, tué en 1386, à la bataille de Sempach; le troisième fut ce duc Frédéric d'Autriche, qui favorisa l'évasion de Constance du pape Jean XXIII et fut pour ce fait excommunié par le Concile et mis au ban de l'Empire par l'empereur Sigismond. Ses États lui furent enlevés, et ses biens confisqués. Il parvint néanmoins à recouvrer le Tyrol. C'est à cette occasion que ses ennemis lui donnèrent le surnom de *Friedel mit der leeren Tasche*, « Frédéric à la poche vide ». Il mourut en 1439 et eut pour successeur son fils Sigismond le Riche dont il est ici question.

la *Chiusa di Verona*. C'est là que Otto de Wittelsbach défendit l'armée de Barberousse contre les Milanais. A droite s'étendent les hauteurs célèbres de Rivoli. Enfin nous arrivons à Vérone : nous sommes en pleine Italie.

A la première station au-delà de Roveredo, l'omnibus nous cueillit au retour pour nous conduire à Mori, où nous devions passer la nuit. Un mauvais plaisant qui avait mis en italien le fameux « Voir Naples et mourir », s'est avisé de prétendre qu'il faut ainsi traduire : Voir Naples, puis Mori. L'étranger qui, voyant Mori sans avoir vu Naples, voudrait faire un rapprochement entre les deux villes sur la foi du facétieux traducteur, aurait une bien petite idée de la célèbre reine de la Méditerranée. Pour mon compte, j'ai rarement rien vu de plus maussade que cette grosse bicoque de Mori, avec ses deux rues étroites et mal pavées, et ses trois hôtels d'aspect rébarbatif, où nous eûmes peine à trouver un gîte passable. Le lendemain de grand matin nous étions en route.

Depuis une heure et demie nous marchions au fond d'une étroite vallée aux pentes stériles et uniformes, sans autre vue qu'un coup d'œil en arrière sur un coin de l'Etschthal qui s'éveillait et s'emplissait d'une brume rose, lorsque nous atteignîmes Loppio. C'est un petit village doté d'un château on ne peut plus bourgeois, appartenant à la célèbre famille milanaise des comtes de Castelbarco.

Un de ces comtes a fait rebâtir à ses frais, ainsi qu'en témoigne une inscription, l'église détruite par un incendie. C'est un petit monument très simple, mais convenable, qui renferme des pilastres de beau marbre et possède la chaire la plus primitive que j'aie vue : une haute boîte carrée, sans abat-voix et sans aucun ornement, dans laquelle on monte ou plutôt on grimpe par une simple échelle presque verticale.

Un agréable coup d'œil, celui que nous offre tout à coup le lac de Loppio! Pendant un quart d'heure, la route longe une nappe d'eau verte qui occupe tout le fond de la gorge de plus en plus rétrécie. Presque à l'extrémité, un rocher haut de 30 mètres et couvert de sapins émerge du lac, tandis qu'une foule de grosses pierres nues forment à côté une série d'îlots.

Ce lac n'existe pas depuis très longtemps. A sa place s'étendait autrefois une grasse prairie qui donnait chaque année à son propriétaire de fort belles récoltes en fourrages. Or, ce propriétaire était un riche avare et mécréant qui, sans nul souci de la défense de

l'Eglise et des reproches qu'on lui adressait, avait coutume, au temps de la fenaison, de faire travailler tous ses gens le dimanche pour rentrer son foin.

Or, certain jour de je ne sais quelle grande fête très dévotement célébrée dans tout le pays, notre avare s'en vient de grand matin éveiller tous ses domestiques pour les envoyer travailler à sa prairie. Les pauvres gens s'y rendent en maugréant : ils diligentent pourtant afin de terminer plus tôt, et à une heure de l'après-midi, le foin, séché et bon à rentrer, était rassemblé en énormes monceaux.

— Voilà qui est fait, murmure, en bourrant sa pipe, le vieux Hans, le plus ancien domestique. C'est tout de même une singulière journée de fête.

— Oui, répond Iaggl, mais notre besogne d'aujourd'hui ne portera pas bonheur au patron.

Les gars s'éloignèrent lentement. Déjà un vent violent s'était élevé; de gros nuages noirs couraient dans le ciel. Un orage éclate : éclairs et coups de tonnerre se succèdent sans interruption dans un horrible fracas, et une pluie diluvienne inonde bientôt la vallée. Quand la tempête eut cessé, la belle prairie avait disparu : à sa place était un vaste lac qui ne s'est jamais desséché, les monceaux de foin étaient changés en rochers; ce sont ces îles de pierre qui émergent du lac, à demi masquées dans les roseaux.

Notre route monte en lacets jusqu'à un col parsemé de gros blocs de pierre et couvert d'éboulis; croupe déserte et sauvage, dominée par de hautes murailles de porphyre qui sans cesse s'émiettent et menacent de la combler. Voici pourtant quelques vignes, et, à l'extrémité du plateau, un village de pauvre apparence, Nago. 100 mètres plus loin, est un fort. A travers la grande arcade de la porte brille tout à coup une large plaque bleue : encore quelques pas et une vue splendide se déroule devant vous : le lac de Garda est tout entier sous vos yeux.

Cette subite apparition au sortir d'une passe étroite et triste est d'un effet ravissant : on dirait un coup de baguette magique, ou le signal d'un machiniste déroulant en un clin d'œil un incomparable décor de féerie. L'immense nappe d'eau s'étend à perte de vue sur une longueur de 55 kilomètres : une ligne indécise à l'horizon en marque seule l'extrémité méridionale. Les rives, très basses vers le sud, se relèvent rapidement vers le nord et finissent en deux formidables remparts de roches. A nos pieds Torbole et le large delta de

gravier de la Sarca, puis une plaine riante couverte de vignes; en face, la raide muraille du Monte-Brione; plus loin au nord, Arco et son château; et tout autour de ce cirque, des pentes abruptes, des cimes de rochers puissamment enlevées forment une ceinture d'une étonnante majesté.

Longtemps nous admirons ce spectacle grandiose que nous embrassons ici d'un regard, et que nous allons bientôt visiter en détail. Près de nous la sentinelle autrichienne se promenait à pas lents d'un air ennuyé, et à quelques pas un petit groupe de sous-officiers devisaient gaiement. Nous nous approchâmes d'eux pour demander quelques renseignements.

— Je ne suis point surpris, nous dit l'un d'eux, un jeune Innsbruckois, de mine fort intelligente et ouverte, je ne suis point surpris de votre surprise et de votre admiration. Je l'ai vu manifester de la même manière par tous les étrangers; moi-même qui ai pu depuis longtemps m'habituer à ce spectacle, je ne me lasse pas d'en voir les magnificences. Et ne trouvez-vous pas qu'un des charmes de ce coup d'œil, ce sont les contrastes qui apparaissent à chaque pas? l'eau et le ciel bleu, la verdure, un soleil éclatant, des teintes d'une admirable richesse, et tout auprès, heurtant l'œil, le roc triste et nu, et même les ruines. Vous voyez d'ici, à droite du petit village de Nago que vous venez de traverser, les débris d'un château se dressant sur une verte éminence; plus loin vous avez Arco...

— Sans compter, repris-je, qu'en fait de contrastes, c'est bien vous et votre fort qui fournissez le plus frappant. J'essaie de m'imaginer quelle figure rébarbative doit faire, vue des bords du lac, cette masse avec ses lignes raides, ses blanches murailles et ses sombres embrasures.

— Assurément, plus d'un poète trouverait cet effet déplorable; mais que voulez-vous? Dans ce bas monde, il faut aussi de la prose, et forcément l'on devient positif. Ce fort n'existait pas il y a vingt-cinq ans, non plus que son vis-à-vis, bien plus redoutable du Mont-Brione. Il a fallu les élever pour nous garer des caresses des Italiens. Depuis les dernières guerres, le lac de Garda n'est plus autrichien que sur une faible étendue. Mais nous sommes tout disposés à défendre ce qui nous en reste, et à ne pas permettre à nos excellents voisins et amis, à qui l'appétit vient en mangeant, de se tailler une nouvelle tranche de notre beau pays. Nous n'étions point encore si bien munis en 1866, quand Garibaldi tenta de forcer le passage par la

route du Ledro; mais l'artillerie de notre flotte ôta bien vite à ce fanfaron l'envie de pousser plus loin sa pointe.

Effectivement les ouvrages élevés ici sont très puissants, nous nous en rendîmes mieux compte encore lorsque nous pûmes les apercevoir de l'autre rive. Du fort, un quart d'heure de marche suffit pour descendre à Torbole; mais ce chemin est détestable, et pour la montée on est obligé d'atteler à chaque omnibus deux paires de bœufs de renfort. Nous préférons aller directement à Arco par la belle route qui descend en pente douce au milieu des vignes.

La petite ville d'Arco ne manque pas de prétentions. Il faut reconnaître tout de suite qu'elle a l'air beaucoup plus plaisant que la plupart des bourgades italiennes que nous avons vues jusqu'ici. Avec ses 2,000 habitants, ses hautes et vieilles maisons, ses rues ou plutôt sa grande rue étroite et sombre, mais assez régulière, ses beaux jardins publics et les riantes villas qui l'entourent, elle présente un ensemble curieux et intéressant, presque élégant. Mais, n'en déplaise aux édiles du crû, ce qui attire en grand nombre les étrangers à Arco, ce ne sont pas les entassements bizarres de ses bicoques et de ses édifices, mais le beau ciel qui resplendit toujours, l'air pur et doux qu'on respire. Aussi Arco est-elle devenue une station hivernale assez fréquentée, elle s'est même donné le titre de « Nice du Trentin ».

De la ville elle-même, j'aurai tout dit quand j'aurai signalé sa vaste église de style italien; son ancien hôtel de ville qui se dresse à l'angle de la microscopique Piazza San-Giuseppe, curieuse maison qui sert aujourd'hui tout à la fois d'école, de théâtre et de magasin à fourrages; la villa de l'archiduc Albert, en passe de devenir un monument historique, nouvelle maison de campagne plus bourgeoise que princière, coquette et gaie néanmoins, agréablement étalée au milieu des arbustes odorants qui ornent ses jardins, des fleurs et des pampres qui rampent à ses grilles.

Il y a mieux que tout cela. La perle, la gloire d'Arco, c'est son château. Il faut remonter quelques centaines de mètres la route du Val Sarca pour se rendre compte du site merveilleux de ce vieux débris et de l'effet qu'il produit. Figurez-vous un rocher isolé, haut de 150 mètres, sur trois côtés taillé à pic comme par la hache d'un géant et se dressant d'un seul jet au milieu de la plaine. Sur ce rocher un donjon et des murailles, seuls restes d'un château fort.

Quel mortel fut assez audacieux pour disputer cette aire aux

vautours, pour installer une habitation humaine sur ce piédestal titanesque, comme pour défier à la fois les orages d'en haut et les assauts d'en bas? Que de fois de ce boulevard, comme d'un inaccessible nid, hommes d'armes et chevaliers fondirent dans la plaine, pour la défendre, plus souvent pour la rançonner et l'opprimer. Ces chevaliers, c'étaient les comtes d'Arco, famille illustre qui a, dans son passé, bien des gloires et plus d'un méfait. Certain soudard enleva un jour ce rocher à l'évêque de Pistoie. Cet aventurier fit souche, et un de ses descendants, digne de lui, éleva le château et s'y fixa. De là il mit à mal toute la contrée par ses violences et ses rapines, et fut un jour tué par un sien fils, un fruit de crime, qui ne le connaissait pas.

Heureusement, toute la dynastie des comtes d'Arco n'est pas de cette valeur. A la fin du quinzième siècle, nous y trouvons un Nicolas d'Arco, sorte de troubadour, visitant les cours italiennes et lié avec les poètes et les hommes de lettres de la Renaissance. Il lui était resté pourtant quelque chose des humeurs guerrières de sa race : c'est lui que nous voyons lié avec le comte Sigismond de Tyrol, dans sa guerre contre les Vénitiens. Au siècle dernier, cette famille a donné à l'Autriche un économiste distingué, Gérard d'Arco, et au roi de Bavière, un autre Arco, commissaire général en Tyrol, de 1805 à 1814, et trop fidèle exécuteur des tyranniques prouesses des Bavarois dans ce pays.

Du nid d'aigle bâti sur le roc d'Arco et détruit par les Français en 1703, il ne reste aujourd'hui que des ruines, mais ces ruines ont encore grand air. Un vaste massif de bâtiments, les débris d'un mur d'enceinte, quelques tours, et dans le jardin en terrasse, des ifs et des cyprès, arbres de mort, voilà tout ce que l'on en retrouve. Du côté sud seulement le rocher est accessible par un sentier qui serpente à travers des bosquets. Si, vu du nord, le château a un aspect presque terrifiant, de ce côté, il est grandiose et mélancolique, comme les ruines au milieu d'une nature toujours jeune, toujours belle et vivante.

Les 5 kilomètres qui séparent Arco de Riva offrent un trajet charmant sur une belle route qui court entre les vignes, au milieu d'une végétation d'une étonnante richesse. A notre gauche, le versant de ce Monte Brione, qui nous apparaissait de Nago comme une sauvage muraille de rocher, se déroule maintenant en une rampe douce et verdoyante, tandis qu'à droite, sur les terrasses et sur les pentes,

défilent quelques clochers et des châteaux, et toujours avec des châteaux, des légendes.

Ici, par exemple, sous cette ruine dont j'ai oublié le nom, il y a encore un grand trésor enfoui. Un jour, un vieux bonhomme qui passait pour avoir des accointances avec le *Noir*, s'en vint à la nuit tombante pour fouiller le sol, un peu en deçà du pont levis, à l'endroit où, selon la croyance populaire, le trésor gisait avec le cadavre du dernier seigneur, mort de male mort.

Notre homme était, à son insu, surveillé et suivi par son voisin Hans, un madré qui avait eu vent de la chose, et se promettait bien de prélever une part de la trouvaille. De loin il vit notre sorcier tracer sur le sol des cercles magiques et faire toutes sortes de simagrées en prononçant des paroles mystérieuses. Bientôt des flammèches roses et bleuâtres, sortant de terre, commencèrent à voltiger autour de lui, doucement, lentement, puis plus vite. Peu à peu ces flammes avaient pris corps et formaient comme des squelettes lumineux qui se mirent à exécuter, avec d'étranges sifflements, une danse échevelée. C'était une sarabande de tous les diables. Le sorcier s'était-il trompé? avait-il pris des formules *trop fortes?* toujours est-il que son travail avait cessé; immobile, il semblait fasciné, seulement on l'entendait encore de temps à autre pousser de faibles gémissements.

Tout à coup les squelettes entraînent le pauvre homme dans les tourbillons, puis le diable, le grand diable en personne, saisit le malheureux entre ses griffes et se met en devoir de l'emporter à travers les airs.

Hans, le voisin, qui se tenait à distance, d'abord terrifié du spectacle qu'il avait devant les yeux, avait pourtant repris assez vite sa présence d'esprit. Il ne veut pas laisser Satan emporter en enfer un chrétien, et prenant le rosaire bénit qu'il portait toujours avec lui, il jette le pieux objet dans la direction que prenait le diable.

L'effet fut prodigieux. Diable et squelettes ont disparu en un clin d'œil, et le pauvre chercheur d'or, tombé lourdement à terre, se relève en se tâtant les côtes, fort heureux d'être quitte à si bon marché.

« — Hans, je te remercie, fit-il; tu as eu une bonne pensée. Sans toi j'entrais dans l'autre monde en fort vilaine société..... Dommage, reprit-il après une pause et revenant à sa première pensée; encore quelques secondes et l'or était à moi. Mais voilà, le diable ne peut sentir qu'on essaie de délivrer les pauvres âmes qui gardent des

trésors. Hans, demain après la messe, passe chez moi, je veux te donner un petit tonneau de mon meilleur vin, tu sais, mon vin vieux de Vignola..... Maintenant c'est fini, l'occasion est passée, le trésor est perdu, et le diable..... »

Il n'acheva pas. Le diable prit sa revanche. Il en est souvent ainsi : dans ces sortes de tentatives, il faut réussir ou périr. Trois jours après notre homme était mort.

Un souvenir d'un autre genre plane sur cette tour ronde que nous voyons d'ici, collée bien haut à l'énorme muraille de rocher qui domine Riva. Est-ce une variante de la légende de Toblino, ou est-ce un autre fait? Je ne saurais le dire. Mais ici l'histoire se termine plus heureusement. Donc le seigneur du château, partant en guerre, avait confié la garde de son épouse, la belle Juditha, et de tous ses biens à son prévôt, en qui il avait une confiance illimitée. Or ce prévôt n'était qu'un fourbe et un scélérat. Épris d'un criminel amour pour la noble châtelaine, il essaya longtemps, mais en vain, de la gagner à sa honteuse passion. Furieux de la résistance de la vertueuse dame, il jura de se venger.

Il envoya secrètement un message au chevalier pour lui dénoncer l'infidélité de son épouse. Celui-ci, trop crédule, ajouta foi à l'accusation, et, transporté de colère, il ordonna d'enfermer Juditha dans un cachot du château pour le reste de ses jours. Le prévôt exécuta l'ordre cruel.

Cependant l'infortunée captive était tombée dans un sombre désespoir; une sorte de folie s'empara d'elle, et un jour que la porte de sa prison se trouvait ouverte, elle en sortit et courut se jeter de la terrasse du château dans l'abîme béant. Dans cette affreuse chute, elle devait être cent fois broyée; elle se releva saine et sauve. En ce moment même le seigneur rentrait au manoir. Instruit de ce qui venait de se passer, il reconnut avec bonheur, dans cette préservation miraculeuse, un témoignage de la protection du ciel et une preuve de l'innocence de sa noble épouse.

Le prévôt n'osa point attendre l'arrêt de son maître. Il se rendit lui-même justice en se précipitant du haut des créneaux, et les débris de son corps déchiré sur les rochers furent entraînés dans le lac.

Je ne sais si mes lecteurs ne se fatiguent pas de ces contes. Sans doute, ils n'ont pas autant d'intérêt pour eux que pour le voyageur qui les entend dire sur place. Mais comment ne pas parler de

ces choses quand on voyage dans ce Tyrol, le pays par excellence des légendes? Les spectacles grandioses qu'offre cette région si étrangement tourmentée portent facilement à la rêverie; et le caractère religieux, quelque peu superstitieux même, de ses habitants, s'est trouvé porté à voir dans les grandes manifestations des forces de la nature, dans les orages, les tempêtes, les glaces, les avalanches et tous ces phénomènes imposants dont ils sont journellement les témoins et souvent les victimes, dans certains faits, peut-être très simples, mais inexpliqués pour eux et grossis par l'imagination, l'œuvre d'êtres surhumains, l'action mystérieuse de génies bons ou mauvais occupés sans cesse à protéger ou à tourmenter les mortels.

Pour peu que nous voulions jeter un regard à travers ce monde étrange, nous trouvons aussitôt je ne sais combien de catégories de bons ou de mauvais esprits : le *Nain des tempêtes* qui trône sur les glaciers et déchaîne les orages, et la *Fée des montagnes* qui le tient enchaîné et a seule le pouvoir d'apaiser ses fureurs; les *Trudes*, dont la spécialité est d'*oppresser* les humains en venant la nuit s'asseoir sur leur poitrine pour les empêcher de dormir et de respirer; les *Norkes*, d'affreux petits nains qui jouent aux mortels toutes sortes de vilains tours; les *Bienheureuses Demoiselles*, génies bienfaisants qui aident aux cultivateurs à rentrer leurs moissons, les avertissent de la venue des avalanches, et leur apparaissent souvent sous forme de colombes, etc., etc., etc. Je ne parle pas des sorciers; il y en a toujours eu et il en reste encore dans certains coins retirés des hautes vallées alpestres.

Dans le Tyrol italien, on a d'autres noms pour désigner à peu près les mêmes rôles et les mêmes personnages; c'est avec grands ménagements qu'on se comporte avec ces majestés de l'autre monde, avec ces diablotins toujours redoutables par leurs méfaits. On connaît même les noms de beaucoup d'entre eux, et l'on se raconte les mésaventures de ceux qui osent les braver.

Et les revenants, quel rôle ne jouent-ils pas ici? Pas un lac, pas une forêt, pas une ruine qui n'ait le sien.

Contre les enchantements de certains diables et lutins, les habitants du monde sublunaire ont des remèdes et des préservatifs. Ainsi, ils attribuent à certains saints ou saintes un pouvoir spécial pour les garantir de diverses calamités. Par exemple, dans les environs de Méran, on tient en grand honneur sainte Ursule, sainte Catherine et saint Vigilius, auxquels on a élevé, en des lieux très élevés de la

montagne, de petits sanctuaires, et qui ont la vertu « de contenir toutes les tempêtes et de faire rentrer les sorcières dans leurs trous ». Ceux que l'on invoque contre les intempéries des saisons sont souvent désignés, dans le Tyrol allemand, sous le nom de *Wetterherrn*, *Wetterfrauen*.

Plusieurs communes possèdent aussi une cloche, la *Wetterglocke* (cloche des orages), à laquelle on attribue une vertu spéciale pour éloigner les orages et surtout la grêle. Si on la sonne à temps, il ne tombera pas sur la commune un seul grêlon. Mais qu'il survienne de la grêle pour tout de bon, on tombe à bras raccourcis sur l'infortuné sacristain qui n'a pas sonné assez tôt. Une des plus célèbres de ces cloches était celle de Tramin. Son efficacité était si éprouvée, que toutes les sorcières du pays qu'elle gênait dans leurs opérations, l'avaient prise en haine. Cette cloche, toutefois, ne devait protéger que Tramin. Un jour, les gens de ce village la vendirent à haut prix à leurs voisins de Kaltern; mais on eut beau atteler six, huit, quinze paires de bœufs, le charriot qui la conduisait ne put franchir la limite des deux communes, et lorsqu'on se décida enfin à la réintégrer dans son clocher, deux bœufs suffirent pour la ramener.

Dans certaines maisons, on a conservé longtemps des *clochettes de Lorette*, bénites dans le célèbre sanctuaire. A chaque coup, le diable s'enfuit à 3 lieues, de sorte que s'il y avait partout de ces sonnettes, on ne voit pas bien où le diable pourrait encore se montrer. D'autres préservent leurs maisons des envoûtements, leurs étables des sortilèges, en fixant sur leurs portes certaines médailles bénites.

Il va sans dire qu'en tout cela, aux pratiques légitimes d'une dévotion recommandable, l'exagération et la superstition se mêlent souvent dans une très large part. Ainsi on vous apprendra que quand le beurre ne se fait pas, il suffit de plonger un fer rouge dans la baratte ensorcelée, et souvent vous verrez le lendemain quelque vieille voisine souffrant d'une brûlure : c'est la sorcière de la baratte. Même procédé quand une vache ne donne pas de lait. Passez un fer rouge sur les pis rebelles, et la sorcière qui boit le lait se trouvera brûlée aux lèvres : vous la reconnaîtrez facilement. Un autre remède, recommandé dans certains pays contre divers maléfices, c'est un crapaud, tué dans les trente jours de la Vierge (1), fiché au bout d'un pieu et séché au soleil !

(1) On appelle les trente jours de la Vierge le mois qui s'écoule du 15 août

J'ai parlé ailleurs d'un grand nombre de faits et de coutumes de ce genre. Je n'en finirais pas, si je voulais entrer dans plus de détails. Si je signale ceux qui précèdent, c'est pour donner à mes lecteurs quelque idée des mœurs tyroliennes. Il ne faut pas s'exagérer d'ailleurs la crédulité de ces populations, ni la faveur que rencontrent ces fables dans les masses; il ne faudrait pas surtout généraliser ces conclusions dans un sens défavorable, si l'on voulait porter un jugement sur l'état d'esprit et la civilisation de ce pays. Il y a peut-être dans tout cela certaines réminiscences de pratiques idolâtriques longtemps encore en honneur dans ces vallées reculées et inhospitalières. Il faut aussi faire, comme je l'ai dit déjà, la part d'une imagination facilement excitable, aussi bien que d'une naïve ignorance. Aujourd'hui ces superstitions ont presque totalement disparu, grâce aux efforts du clergé, grâce aussi à la diffusion de l'instruction. Mais il n'en reste pas moins curieux pour le voyageur de relever au passage ces traits de mœurs, et de recueillir les légendes et les traditions qui se rattachent encore aux lieux et aux souvenirs les plus intéressants de ce pays.

C'est ce que j'ai voulu faire; j'espère que les bons Tyroliens ne m'en garderont pas rancune, et que mes jeunes lecteurs m'en sauront quelque gré.

VII

Sur les bords du lac de Garda. — Riva, ses monuments et son histoire. — Un pays bien défendu. — Autrichiens et Italiens. — Le Benacus. — La route du Ponale. — Panorama du lac de Garda. — La cascade du Ponale. — Traversée. — Adieu au Tyrol.

Riva! Nous voici à Riva. De la vaste terrasse du *Soleil*, où nous nous sommes installés pour prendre un repas bien gagné après une marche de six heures, nous pouvons contempler à l'aise le lac qui est tout entier devant nous. Il était plus beau encore que le matin. La brume et les nuages avaient entièrement disparu; l'air était tiède; le lac tranquille; à nos pieds seulement de légères lames clapotaient en expirant sur le rocher; dans un ciel éclatant le soleil versait à flots ses rayons sur les facettes brillantes de la nappe légèrement ridée qui les réfléchissait en faisceaux d'or.

au 15 septembre, c'est-à-dire entre la fête de l'Assomption et le jour de l'octave de la Nativité de la sainte Vierge.

Ce lac, c'est le *Benacus* des anciens, chanté par Virgile. Il a d'autres mérites encore que ce souvenir, et il fait à lui seul tout le charme de l'aimable petite ville qui s'étale sur ses bords.

Riva possède bien une église monumentale décorée de peintures, dont un tableau du *Guide*, et très richement ornée; quatre portes vénérables qui font semblant de garder encore la ville et donnent accès dans des rues étroites et tortueuses, une vieille tour de l'Horloge, élégante et élancée, son plus haut édifice; un hôtel de ville élevé par les Vénitiens; une *Piazza Benacense*, d'un véritable cachet, avec ses cafés, ses arcades à l'italienne et sa belle vue sur le port. Mais rien de tout cela ne vous attire longtemps.

Il y a aussi et surtout l'ancien château fort de la Rocca, avec sa grosse tour carrée affublée présentement d'un vilain badigeon jaune, et son enceinte crénelée que masquent à demi de grands arbres et de frais bosquets.

La Rocca, tout le passé de l'antique cité revit dans ce vénérable édifice qui commande le lac, forteresse pour rire aujourd'hui, où l'on voit, au lieu des hommes d'armes du vieux temps, de très modernes et très paisibles fantassins, faisant l'exercice ou la sieste dans la cour gazonnée au bord du lac. Avec quel intérêt elle vous rappelle les exploits de ses défenseurs et des anciens mariniers du lac de Garda. C'est qu'en effet Riva a été de tout temps la reine et la gardienne du beau lac, dont elle occupe le point le plus pittoresque et le plus important, et souvent au pied de ses murs a retenti le bruit des combats.

Quelques chroniques lui attribuent une très haute antiquité. Fondée, dit-on, par la tribu Fabia, elle subit toutes les dominations qui se succédèrent dans cette région des Alpes italiennes. Au neuvième siècle ses marins livraient déjà bataille sur le lac. Jusqu'au quinzième siècle elle fit partie du Milanais; c'est à cette époque qu'elle tomba au pouvoir de Venise. Depuis longtemps déjà la sérénissime République, qui possédait la rive orientale du lac, convoitait la forteresse de Riva qui la rendrait maîtresse absolue de tous ces parages. Un beau jour donc une flotte vénitienne arrivait dans le lac de Garda, transportée par-dessus les hautes croupes du Monte-Baldo, et l'amiral Contarini forçait l'entrée du port de Riva pendant qu'une armée l'assiégeait par terre.

Riva vénitienne eut désormais le monopole incontesté de la navigation. Un siècle plus tard, Charles-Quint l'annexait à ses États du

Tyrol, en la donnant aux évêques de Trente. Sous ces deux dernières dominations, elle jouit de deux siècles de paix; elle avait su, d'ailleurs, maintenir toujours intacts ses statuts, ses anciens privilèges, et conserver une entière autonomie administrative.

Riva connut de nouveau, à la fin du siècle dernier, le tumulte des batailles. En 1796 et en 1809, elle fut bombardée par une flottille française; en 1859 et en 1866, les Italiens tentèrent de s'en emparer. Ce n'est pas sans regrets que ceux-ci voient encore aux mains des Autrichiens ce superbe joyau. En 1866, c'est après avoir perdu deux grandes batailles, que l'Italie se voyait mise en possession de la Vénétie; elle devra bien en perdre trois pour posséder Riva. Que si elle essaie de s'en emparer de vive force, elle constatera vite que le morceau est dur à avaler. Messieurs les Italiens, vous n'entrerez point à Riva sans avoir perdu plus d'une plume des beaux chapeaux de vos bersaglieri, sans que la musique de bronze qui dort sous ces casemates vous ait fait, au préalable, exécuter une terrible contredanse. Vous voilà avertis, en avant!

Le lac de Garda est long de 55 kilomètres; sa largeur varie entre 4 et 18 kilomètres, et sa profondeur atteint par endroits 300 mètres. Il est le plus grand des lacs italiens. Comparé à tous les autres lacs, suisses et allemands, il ne le cède, en étendue, qu'aux lacs de Genève et de Constance. Son altitude n'est que de 51 mètres, et il est bordé, vers le nord, de hautes montagnes, la Rochetta et le Monte-Baldo, qui le dominent d'une hauteur de 2,000 mètres. Il tire son nom du petit village vénitien de Garda qui occupe le bord d'une baie sur la rive orientale.

La navigation est encore fort active sur ce lac, bien que les douanes y aient apporté quelques entraves depuis que deux nations s'en partagent les rives. Sans parler des barques et barcatelles sans nombre qui reposent dans le port et dans les anses des villas, ou qui courent le long des rives, chargées de touristes et de bateliers dont on entend les chants joyeux, on voit très fréquemment glisser lentement sur les eaux de grands radeaux ou des embarcations à voiles lourdement chargées. Plusieurs bateaux à vapeur font un service quotidien entre Riva et Peschiera ou Decenzano, le long des deux rives.

Presque chaque jour, dans la belle saison, s'élève, un peu après midi, un fort vent du sud qui agite le lac et pousse rapidement vers Riva les embarcations engagées dans ce haut couloir rocheux qui

borde la partie nord du lac ; c'est la *Ora*, bien connue des bateliers. Parfois aussi, ce sont de vraies tempêtes qui se déchaînent et soulèvent les eaux en vagues énormes, ces orages que rappelait le poète de Mantoue :

. . . . . teque
Fluctibus et fremitu assurgens, Benace, marino (1).

Avec un extrême plaisir nous eussions entrepris, après déjeuner, une promenade en barque le long de ces belles rives; tout nous y invitait : l'air pur et le soleil, le calme du lac, sans parler des appâts de ces jolies barcatelles vertes et rouges, ni des offres et des sourires des bateliers. Mais nos moments sont comptés : nous devons aller au plus beau et au plus pressé, et nous nous mettons en route pour visiter le Ponale. On appelle ainsi la route qui mène dans le district montagneux de Ledro, sur la frontière sud du Tyrol.

C'est un enchantement perpétuel qu'une promenade sur cette chaussée fantastique, taillée au flanc d'un immense rocher qui tombe à pic dans le lac. Aussitôt que nous avons dépassé le port, nous commençons à monter et nous nous trouvons, après trois quarts d'heure de marche, à 200 mètres droit au-dessus du lac. Impossible de rendre le sentiment d'admiration et d'effroi que l'on éprouve entre ces deux abîmes : la colossale muraille de pierre qui s'élève sur vos têtes et menace de vous écraser, et le gouffre liquide, dont un simple parapet vous sépare, et qui est là béant sous vos pieds, fascinant à donner le vertige. Et au milieu de ces horreurs, vous avez devant les yeux un splendide tableau.

De temps à autre, des tunnels ouverts dans le roc vif, masquent un instant la vue pour ne laisser voir qu'un coin du lac ou un coin du ciel. Retournez-vous lorsque vous avez presque franchi le second de ces tunnels : là-bas, au fond de l'étroite ouverture, comme à travers une gigantesque lunette, Arco et son château apparaissent seuls sur un fond de verdure. Un peu plus loin, un coude de la route, près d'une saillie de rocher, nous offre la vue la plus belle et la plus complète qu'il soit possible d'avoir sur ce ravissant pays.

En ce moment, les eaux du lac qui, vues de Nago, paraissaient ce matin d'un vert d'émeraude, ont pris une teinte d'azur foncé; une très légère brise en rase la surface. Devant nous, Riva la

(1) *Géorgiques*, II, 160.

coquette étale sur ses bords sa longue rangée d'hôtels à arcades, ses tours et ses portiques, son port et son château, tout cela pêle-mêle dans la verdure, au milieu des terrasses fleuries, des tonnelles qu'entrelacent les pampres, et des éclatants massifs de lauriers-roses. A l'autre coin du lac, Torbole mirant dans le lac ses masures aux toits plats et son château; entre les deux, le Monte-Brione et les murs blancs de sa forteresse; à droite, les pentes raides et pierreuses du Monte-Baldo, d'où émergent là-bas, sur un mamelon vert, les ruines du castel de Nago; au delà, vers le nord, Arco, toujours Arco et son rocher, les vignes, la verdure. Au dernier plan, enfin, deux longues lignes de montagnes grises, qui vont se rattacher aux grands massifs des Alpes, forment, à ce tableau d'une incomparable richesse, un encadrement sévère et grandiose.

J'ai vu tous les lacs de la Suisse, de l'Autriche et de la Haute Italie. La plupart sont, avec des mérites divers, de véritables merveilles. Mais aucun, certainement, ne surpasse, aucun peut-être n'égale ce lac de Garda. Le Léman a sa vue des grandes Alpes; le lac de Constance, ses belles collines de la rive badoise; le classique lac des Quatre-Cantons, ses rocs, ses glaciers et sa fameuse Axenstrasse, qui est loin de valoir la route du Ponale; l'Achensee, ses noirs rideaux de sapins; le lac Royal, ses flots sombres et ses effrayantes montagnes de pierre. Mais voyez ce lac de Garda quand le soleil, le soleil d'Italie fait étinceler ses flots d'azur, inonde et pénètre cette magnifique nature, quand au pied de cette noire muraille du Ponale tout rayonne de vie et de lumière. Voyez-le, quand, le soir, la brise ride les flots et arrache aux fleurs leurs parfums, quand l'ombre monte sur les eaux et sur la plaine, adoucissant toutes les lignes, tamisant toutes les teintes, tandis que les feux du couchant s'allument à l'horizon bleu, et répandent sur les cimes roses des monts de porphyre, à travers une gaze dorée qui les grandit encore, des lueurs rougeâtres et de fauves reflets. Voyez cela, comme nous d'ici, de cette route du Ponale, et dites-moi si vous avez rien vu, si vous pouvez rêver de rien voir de plus magnifique.

Au coude de la route, là où elle commence à s'éloigner du lac, nous la quittons pour descendre dans une profonde fissure et voir de près les cascades du Ponale. Le torrent tombe ici en chutes furieuses, à travers un chaos de rochers, pour se perdre en flots d'écume dans les eaux du lac. C'est sombre, c'est sauvage, c'est

beau, je dirais, si je l'osais, c'est affreusement beau; mais cela fait peur, mais cela fait froid. Nous ne restâmes que peu de temps dans cette gorge. Le lac nous rappelait, et nous avions hâte de retrouver la pleine lumière et le soleil, de revoir l'incomparable panorama dont nous ne pouvions détacher nos regards.

Ce n'est qu'à regret que nous rentrons dans la ville, mais la nuit approche,

Et sol crescentes decedens duplicat umbras.

Rien ne nous attirait plus après cette promenade du Ponale. On nous cita bien certaine cascade et je ne sais quelle grotte renommée que les touristes scrupuleux se font un devoir de visiter. Nous voulions rester sous le charme, et, d'ailleurs, le temps nous manquait.

Le lendemain, de grand matin, nous prenions le vapeur pour Peschiera. Durant quatre heures de traversée, nous pûmes admirer encore les rives du lac. Après la première demi-heure, nous passons la frontière et nous entrons dans les eaux italiennes. Peu à peu les montagnes s'abaissent, les rives s'éloignent; les pentes plus douces s'estompent dans le brouillard du matin. Puis c'est la plaine. Le paysage avait subi une entière métamorphose. C'était beau encore, mais ce n'étaient plus les beautés grandioses que nous contemplions naguère. Bientôt, Riva, ses montagnes et le Tyrol ont disparu derrière les brumes du lac de Garda. Une heure plus tard, nous prenions le chemin de fer pour Turin, et le lendemain nous étions en France.

Gaston Maury.

LE P. MONSABRÉ A NOTRE-DAME

L'AUTRE MONDE

L'autre monde! Que ce mot fait de bien, et comme, par le temps qui court, il a son éloquence! Au milieu des incessantes agitations auxquelles la politique nous fait assister, voilà, certes, une parole toute neuve et dont personne ne dira qu'elle manque d'à-propos. Ce monde-ci, ne le voyons-nous pas tous les jours? Mais *l'autre monde*, qui donc paraît s'en préoccuper au milieu de l'effervescence des passions dont le spectacle nous est donné?

La génération actuelle paraît être à ce monde-ci, sans regarder au delà. Ce monde-ci, avec ses ambitions, ses rivalités, ses haines, ses aveuglements; avec son présent qui fuit si vite, qui donne si peu, qui échappe à l'heure où l'on croyait le tenir, et qui, au total, laisse les mains vides à ses plus chauds et plus fidèles courtisans.

L'Église qui, seule, détient le remède à tous les maux de la société, possède aussi le mot de toutes les situations. A l'heure où nous voici, dans le désarroi social qui s'accuse de toutes parts, elle vient de crier sur les hauteurs, par la voix du P. Monsabré, ce mot solennel et divin : *L'autre Monde!*

Là est le véritable pays, la terre ferme où le grand orateur a donné rendez-vous à toutes les ambitions d'ici-bas; et, je crois pouvoir l'affirmer sans crainte d'être démenti par aucun de ceux qui étaient là, le voyage d'exploration qu'il y a entrepris, à la tête de son magnifique auditoire, a été de nature à faire oublier profondément, et toutes les mesquineries de ce monde-ci, et les hommes qui remplissent ce monde-ci du tumulte de leurs ambitions éphémères.

Trève donc, pour une heure, à tout ce qui appartient à ce monde-ci; et, laissant ce monde-ci à ce monde-là, voyons un peu ce que c'est que l'autre monde.

I

LE PURGATOIRE

Le vestibule de l'autre monde, quand il a un vestibule, c'est le Purgatoire. Je dis *quand il en a un*, parce que tout le monde n'y passe pas. Ni le damné, ni l'âme pure ne connaissent le Purgatoire. Il est le milieu réservé à ceux qui n'appartiennent pas aux ténèbres d'en bas, ni à la lumière de Dieu. C'est le séjour de l'attente et de l'expiation, œuvre simultanée de la justice et de l'amour. La justice qui a ses reprises et ses droits, l'amour qui a son pardon final, comme le pécheur a eu son repentir.

Après le drame terrible qui sépare les deux éléments de la vie, lorsque l'âme s'est envolée du corps, son procès est vite fait. Ici, point d'instruction ni d'avocat, rien qu'un rayon de lumière tombé de la face de Dieu. Frappée par cet éclair divin, l'âme s'en va d'elle-même au lieu de son éternité. Rien n'arrête la chute de celle qui tombe lourdement, rien n'entrave l'essor de celle qui s'élance vers le souverain bien. Mais, entre ces deux extrêmes, il y a un terme moyen, où Dieu fait stationner dans l'ombre ses débiteurs éternels.

Le Purgatoire, lieu où les âmes, comme son nom l'indique, se purifient de leurs dernières souillures, n'est point une création de fantaisie. Son nom est écrit à la base des sociétés humaines. Que ce soit l'Égyptien, l'Indien, le Grec, le Romain ou le Juif, tous les peuples ont cru à l'existence de ce lieu de passage. La philosophie et la poésie se sont unies pour en parler; il n'est pas de théogonie qui n'en dise quelque chose, sous les conceptions les plus diverses.

C'est qu'ici la raison commande la foi, plutôt qu'elle ne l'explique. La justice humaine, si imparfaite soit-elle, en est, à elle seule, une démonstration qui ne manque pas d'éloquence, puisque, dans ses manifestations, elle porte, elle aussi, des jugements dont les uns sont à temps et les autres à perpétuité.

Ce que l'âme souffre en Purgatoire, l'éminent théologien ne

s'amuse pas à le décrire. Sa méthode n'est ni celle d'un aventureux explorateur, ni celle d'un poète. La raison suffit seule et au delà, pour nous faire saisir dans leur rigueur les angoisses de l'expiation. Agrandie par Dieu et dégagée des entraves de la chair, l'âme, ainsi retenue, est une capacité sans mesure qui est vide de tout ce qui doit la remplir. Elle connaît Dieu dans sa beauté, mais elle ne le possède pas. Et cette lutte entre le désir qui s'élance et l'objet qui se dérobe constitue pour elle un déchirement que rien ne peut définir, le déchirement des damnés eux-mêmes, sauf l'espérance qui les console et la soumission à la volonté de Dieu qui les met en paix. Elles sont dans l'extrême douleur, mais cette douleur elles la veulent, et ce vouloir et cette douleur qui finiront les mettent à l'abri pour jamais de l'incertitude, ce qui, en soi, est un bien sans égal.

Qu'indépendamment de la privation de la vue de Dieu elles payent encore d'une façon positive et par des châtiments divers à la justice divine ce qu'elles restent lui devoir, il ne peut y avoir de doute à cet égard. Mais la peine capitale, la grande peine du Purgatoire, c'est la privation du souverain bien. Elle suffit à la raison pour en mesurer l'étendue.

A l'encontre de cette doctrine pourtant, une autre doctrine a surgi. Doctrine barbare et doctrine absurde qui n'a sa racine nulle part, ni dans la raison, ni dans la révélation, ni dans la croyance universelle des peuples. Faisant litière des traditions les plus sacrées, le protestantisme a nié le Purgatoire. Et la raison et le cœur protestent à la fois contre le protestantisme. La raison nous dit qu'il y a deux sortes de pécheurs : les uns chargés de fautes légères ou de crimes dont ils se sont repentis; les autres souillés de crimes avec lesquels ils sont morts impénitents. Aux premiers, la bonté de Dieu octroie le pardon, tout en faisant la part de sa justice; la justice saisit les autres sans que la bonté puisse intervenir, sous peine de blesser la justice.

« La raison n'a pas de peine, s'écrie ici le grand orateur, à vous prouver que les tièdes serviteurs, qui n'ont évité que le crime sans se soucier du nombre infini de petites prévarications dont leur vie était remplie, que les lâches repentants qui, après avoir reçu l'absolution de leurs fautes, ont reculé devant le volontaire supplice de l'expiation, ne puissent pas être traités de la même manière que les amants de Dieu qui ont toujours craint de blesser son cœur

par la plus légère des offenses, que les courageux pénitents qui ont épuisé la source de leurs larmes et exténué leurs corps par toutes sortes de macérations, pour le punir des criminelles jouissances que leur a procuré le péché.

« Votre bon sens se révolte à la pensée que les brigands, les scélérats et les pervers qui ne se sont convertis qu'au dernier instant, puissent prendre possession du ciel aussi aisément et promptement qu'une Thérèse et un saint Vincent de Paul. »

A côté de la raison qui parle, il y a aussi le cœur qui commande. La doctrine du protestantisme ouvre les horizons les plus terribles. C'est le désespoir qu'elle engendre, aussi bien dans ceux qui restent que dans ceux qui s'en vont. Ceux-ci, au spectacle de leur vie passée, lorsqu'elle a été mauvaise, n'ont plus qu'à désespérer; ceux-là, qui voient partir les premiers sans une pleine assurance du côté de leur salut, n'ont plus qu'à gémir avec désespoir sur les êtres qui leur ont été chers ici-bas.

Qu'il y a loin de cette lamentable doctrine à la doctrine maternelle de l'Eglise : « Consolés sur l'avenir de ceux que nous aimons, nous le sommes bien plus par l'assurance qu'elle nous donne que nous pouvons les servir encore et soulager leurs souffrances. Ces chers morts qui furent, par l'affection, la moitié de notre âme, ils nous ont quittés, mais nous ne sommes pas séparés d'eux autant que le craint notre amour. Affligeons-nous, Dieu ne nous le défend pas, car la nature a des droits sacrés, et le spectacle de la mort éveille tant de souvenirs qu'il est impossible de leur imposer silence, sans briser le vase fragile de notre cœur. Ces yeux qui nous regardaient avec tendresse, ils sont éteints; ces lèvres d'où tombaient tant de paroles amies, elles se taisent; les chers vivants dont la compagnie nous était si douce et qui tenaient si bien leur place au foyer, nous les cherchons en vain à l'endroit désert où ils étaient assis; ils n'y sont plus, ils n'y reviendront plus. Baisons les traces de leur passage, pleurons sur les fragiles objets qui nous rappellent leur présence, mais consolons-nous, car les liens mystérieux qui attachaient leurs cœurs à nos cœurs ne sont pas brisés. »

II

L'ENFER. — ÉTERNITÉ DES PEINES

Après cette première station faite sur le vestibule de l'autre monde, l'orateur ouvre une porte. C'est la cité des pleurs et des

grincements de dents qui apparaît. Cité terrible dont il importe de sonder les profondeurs, et que le P. Monsabré met à nu avec une vigueur extraordinaire de logique. Arrière toute sensiblerie, c'est la raison pure qui parle, et cette raison souveraine parle admirablement. L'auditoire, captivé par une logique impitoyable, est resté pendant cinq quarts d'heure haletant sous la parole du merveilleux théologien.

La vie éternelle n'a que deux issues : Elle se résume en la vie des justes dans une interminable félicité, et la vie des méchants dans une interminable peine. C'est le Sauveur lui-même qui l'a révélé en maints endroits de son Evangile; dès lors, la question se pose sous la forme d'un dogme qui commande la foi.

A l'époque où Jésus enseignait cette vérité terrible, il n'étonnait personne. Depuis longtemps la tradition universelle murmurait à l'oreille de tous les grands prévaricateurs le mot redoutable d'*éternité*. Néron, Sysiphe, Tentale, Tytius, Thésée, étaient, dans la fable, d'illustres images de damnés. Les poètes les avaient chantés sous diverses créations; tandis que les philosophes, plus abstraits et non moins affirmatifs, parlaient des vils scélérats dont les châtiments serviraient à jamais d'exemple à ceux qui les contempleraient de leurs yeux.

Une doctrine, une vérité aussi universelle ne peut venir que des entrailles mêmes de la nature. Qui songerait à dire qu'elle est une imagination de l'ignorance, du préjugé populaire, de l'illusion des sens, de l'intérêt ou même des maîtres des peuples qui l'ont mise en œuvre au profit de leur tyrannie? L'ignorance n'a rien à faire là où le génie affirme, le préjugé populaire, là où la science se prononce; l'intérêt, là où se trouvent de pareilles ruines; la tyrannie, là où montent, jusqu'au sommet des trônes, de si terribles menaces. La vérité de l'éternité des peines remonte plus haut, elle est contemporaine de la nature et marche de pair avec la conscience du genre humain.

Du reste, les lois sociales qui nous régissent sont pleines elles-mêmes de l'enseignement dont il s'agit ici. Les travaux forcés à perpétuité comme la mort sur l'échafaud renferment l'un et l'autre une sorte d'éternité intentionnelle. La mort infligée n'est pas autre chose, au point de vue de ce monde, qu'une exclusion sans espoir de retour. Et si, pour la conservation de l'ordre social, la justice humaine use de tels droits, comment Dieu, chez lequel se trouve

toute justice, n'userait-il pas de prérogatives analogues, dans son éternité, pour la conservation de son ordre moral, ordre supérieur, universel et éternel?

Loin d'ici, les modernes Héraclites dont les yeux sont pleins de larmes, dont le cœur déborde de tendresses pour le sort du condamné. Prêcher ainsi la miséricorde à tous crins, c'est encourager le crime en bas, et créer aussi une lutte sacrilège entre Dieu et sa créature, lutte dans laquelle Dieu succombera fatalement, abreuvé du mépris de l'iniquité triomphante.

Que les hommes puissent se tromper, cela est; mais que Dieu puisse condamner à contretemps, qui devrait le prétendre? La justice est précisément le complément nécessaire de la justice de l'homme. En diminuer le prestige, c'est tuer la sanction de l'avenir au profit des biens présents, c'est livrer ce présent à la convoitise de chacun, au mépris de peines sans effroi, puisqu'elles auront une fin. « Que pourrait devenir le monde en proie à cette infâme logique des passions? Rien ne le protège plus contre les débordements de l'iniquité. La loi n'a plus, aux yeux des pécheurs, qu'une autorité défaillante et une majesté ridicule, puisqu'il est une autre loi qui leur assure une félicité sans terme, quels que soient le nombre et l'énormité de leurs crimes. »

A côté de la nécessité qu'il y a pour Dieu de gouverner et d'être maître de sa créature, par la perspective d'une pénalité sans espoir, la notion du bien et du mal exige, avec non moins d'éloquence, l'éternité des peines. Il n'est pas admissible un seul instant que deux choses essentiellement distinctes puissent aboutir au même résultat, sans cesser d'être leur négation mutuelle. Que l'on prolonge tant que l'on voudra la durée de la peine qui frappe le mal, il suffit qu'après des siècles et des milliards de siècles, elle se confonde avec la félicité des élus, pour qu'aussitôt le bien et le mal ne soient plus deux, mais un. Conséquence aussi révoltante que ridicule, en vertu de laquelle les monstres que l'humanité abhorre se retrouvent à côté des saints qu'elle vénère; Néron se pâmant de bonheur sur le cœur de saint Vincent de Paul, à la grande édification des forçats libérés de l'autre monde.

Certains rêveurs, à la suite des Origénistes, ont imaginé cette conclusion finale, après des chemins divers, à travers une multitude successive d'épreuves au bout desquelles l'âme, insensiblement transfigurée, arriverait au port de la félicité. Mais ce sont là des

rêveries qui ne se tiennent pas debout. C'est l'homme tout entier, corps et âme, qui arrive au terme fixe de ses destinées. La mort est donc le terme final hors duquel et après lequel l'immuable commence. L'âme sans le corps n'a plus rien à faire pour son éternité; tant pis pour elle si, ayant avorté pendant toute la vie, elle avorte une dernière fois : son avortement est éternel; elle tombe dans l'état de péché, et ses remords ne sont point un repentir. Ils sont un regret égoïste qui ne déteste pas le mal, mais le châtiment du mal.

« Ah! je sais bien ce que l'on voudrait, s'écrie l'orateur avec une superbe ironie, on voudrait que Dieu, oubliant qu'il est le maître, se traînât à la remorque de sa créature infidèle et l'importunât de ses basses instances, pour lui obtenir un désaveu semblable à celui qu'on obtient des enfants mutins qui demandent pardon du bout des lèvres sans se repentir de leurs fautes. Oh! alors, ne me parlez plus de Dieu, ni de son incorruptible justice, ni de son infinie puissance, ni de sa souveraine majesté, s'il permet que se termine ainsi le drame de l'iniquité. Je dis le drame, car j'ai toujours cru qu'il se passait quelque chose de dramatique entre le pécheur et la divinité qu'il offense; mais je vois bien, à la conclusion, que je m'étais trompé. Dieu et l'homme ne jouent qu'une misérable comédie à la fin de laquelle un père, plus que débonnaire, trouve toujours le moyen d'embrasser un vaurien pour lui passer son héritage. »

Les ennemis systématiques de l'enfer ne manquent pas, il est vrai, pour soutenir leurs prétentions, de faire appel à la justice et à l'amour de Dieu; la justice, qui ne peut se saturer éternellement de basses vengeances; l'amour, qui ne peut consentir ainsi au malheur éternel de la créature. Mais leurs objections n'ont que les apparences; la justice qu'ils invoquent étant une justice de correction et d'amendement, il s'ensuit que Dieu ne devrait châtier que les honnêtes criminels qui promettent de s'amender, et laisser dans l'impunité absolue les scélérats endurcis qui se déclarent incorrigibles. Quant à l'amour, l'amour tel qu'ils le comprennent dans le Créateur, c'est précisément cet amour qui est le premier auteur de l'enfer.

Personne, ajoute le P. Monsabré, ne peut dire ce qu'il a fait pour être aimé; mais qui pourra dire ce dont il est capable pour se venger d'avoir été méprisé! Et après un magnifique tableau des obsessions de l'amour de Dieu autour de sa créature, dans la création, dans la rédemption, dans l'Eucharistie, dans toutes les grâces

de l'Eglise, l'orateur termine par le lit de mort où Dieu vient supplier une dernière fois. Et supposant que le pécheur refuse de l'entendre, il conclut ainsi : « L'amour de Dieu outragé n'a pas besoin d'un crime, il lui suffit d'étendre les bras de sa patience qui retenaient la justice captive dans leur étreinte. *Vous dites : Dieu aime trop le pécheur pour le damner éternellement; et moi je dis : Dieu a trop aimé le pécheur pour ne pas le damner éternellement.* »

III

L'ENFER. — NATURE DES PEINES

L'enfer existe et cet enfer est éternel. Mais il est une seconde question à résoudre, non moins importante que les autres. Quelles sont les peines de l'enfer? Pour frapper l'esprit des gens grossiers, on a essayé d'imaginer des supplices étranges, quintessence de toutes les cruautés et de toutes les barbaries. Jeux d'enfants qui n'ont aucune proportion quand on les compare aux conclusions qui ressortent des principes de la foi.

Les peines de l'enfer sortent des entrailles mêmes de l'iniquité. Le péché, étant la négation du souverain bien qui contient en soi tous les biens, Dieu le châtie par la perte de tout bien : *d'où la douleur souveraine.*

Le péché, en tant qu'état de péché, étant la négation continue et éternelle de tout bien, Dieu le châtie par la perte continue et éternelle de tout bien : *d'où le désespoir souverain.*

Le péché étant la négation volontaire et réfléchie du souverain bien, Dieu le châtie par la perte éternellement regrettée et reprochée de tout bien : *d'où le remords souverain.*

Douleur, remords et désespoir souverains, voilà l'enfer, l'enfer de la raison, autrement redoutable que celui de toutes les descriptions et de tous les tableaux.

Souffrir est un verbe odieux que nous traduisons de mille manières. Quel enfer! disons-nous parfois. Exclamation puérile devant la peine de l'âme qui, privée de tous les biens de la terre, s'entend priver de tous les biens du ciel. Ni au ciel, ni sur la terre, rien, rien, rien que le vide infini du cœur. Pas de plaisirs mensongers pour s'étourdir, point de sommeil pour se reposer. Le réprouvé n'en sait pas assez pour jouir, il en sait trop pour oublier. Son âme épouvantée se replie sur elle-même et ne rencontre plus que des

lettres incomprises, des hiéroglyphes mystérieux. Comme l'aveugle, il tend les bras, il tâte l'ombre, il crie, il appelle : la lumière! la lumière! Mais la lumière s'est enfuie.

Et avec la lumière, l'amour. De même que son esprit est dans l'ombre, son cœur est aussi dans le vide. Ses gémissements et ses larmes vont au néant. L'amour aussi le maudit. Il voudrait crier : mon Père! et il n'a plus de père. Il voudrait chercher sa patrie, et il n'a plus de patrie. Dieu, lumière, amour, patrie, père, époux des âmes, le pécheur a tout nié et le voilà dans la nuit, le vide, l'exil, chassé, répudié, maudit : c'est justice.

Et cependant, ô horreur, le damné aime Dieu avec violence, non parce qu'il est aimable, mais parce qu'il en a faim, non pour lui faire plaisir, mais pour se satisfaire. Il l'aime, et c'est pour cela que, ne pouvant le posséder, il le hait d'une haine sans mesure. Et pour comble, rien, pas le plus petit dédommagement de la terre ne peut plus alléger le poids inexorable de cette haine. C'est un vide immense!

Mais ce vide n'est pas seul. La justice demande au pécheur plus que des privations; elle lui impose des supplices, et le premier de tous est celui du feu. Non point le feu matériel et grossier que nous allumons, mais peut-être le feu caché dans la masse créée, sorte d'âme du monde dont les fluides les plus énergiques peuvent n'être que des manifestations.

Et, après avoir admirablement développé sa pensée, le P. Monsabré ajoute avec un accent tragique :

« Lorsqu'une grande douleur nous accable en ce monde, trop faibles que nous sommes, pour en porter tout seuls le fardeau, nous cherchons un ami et lui demandons d'épancher en son cœur le trop plein de notre âme. Il a pitié de nous, de douces paroles tombant comme la rosée sur cette pauvre âme ravagée par la souffrance, il se fait, dans les épanchements de l'amitié, un mystérieux partage qui nous soulage et qui nous console. N'y aurait-il pas dans l'enfer de ces bonnes rencontres, et deux maudits pourront-ils mutuellement se consoler? Hélas! non, Messieurs, car le péché, en nous privant de la grâce, détruit le seul bien qui puisse nous unir au-delà du tombeau. De toutes les sociétés humaines, fatalement détruites par le temps, il n'en reste plus qu'une : la société des élus. L'enfer est peuplé de grands isolés, parce que dans l'enfer il n'y a plus d'amour. Donc la douleur seul à seul, la douleur sans le miséricordieux par-

tage de l'affection, la douleur sans les consolations d'une parole amie. »

A cette perte absolue de tout bien, il joint l'éternité de la peine. Chez le pécheur, hier, aujourd'hui et demain sont confondus dans une durée immense dont on ne voit pas les rivages, et cette durée fait son éternel désespoir. La mort, par où s'échappe le désespéré de la terre, est une porte close au désespéré de l'enfer. C'est cette mort elle-même qui est son état, mort qui le dévore sans cesse et devant laquelle il renaît toujours. De là, le pleur éternel qui ne remonte plus vers les yeux pour soulager ses paupières ardentes, mais qui s'amasse aux mêmes rivages et étouffe le cœur. Il est mort et il meurt sans cesse, et il mourra éternellement. Et il invoque les montagnes et les collines qui ne l'écraseront pas. Et il se roule à leurs pieds, toujours maudit, toujours souffrant, toujours désespéré, situation horrible qui se complique d'un redoublement de peine; car au désespoir s'unit le remords éternel. Tournant contre lui ses propres fureurs, il se déchire le sein. Son cœur est le théâtre où s'agitent tous les souvenirs néfastes de sa vie, le livre ouvert où sont écrites ses infidélités, ses hontes, ses ingratitudes et sa sentence. Une main divine a passé sur ces pages immortelles, aucune autre main ne peut les déchirer ni rien n'y effacer. Et c'est là la consommation de la peine du damné : il est son propre bourreau. Il ne reste plus, après cela, qu'à répéter cette lugubre trilogie : remords, désespoir, douleur! — Douleur, désespoir, remords! — « Pas de pitié! s'écrie ici l'orateur comme transporté avec son auditoire, pas d'attendrissement puéril! pas de larmes! Ne donnez pas au réprouvé la triste consolation, si c'en est une, de se moquer de vous; car il s'accuse lui-même, il se condamne lui-même, il se maudit lui-même. »

Et c'est sur ces pensées que s'achève cette conférence dont aucun résumé ne peut donner une idée, si éloquente, si profonde, si énergique et si pleine de raisons que les quatre ou cinq mille auditeurs de Notre-Dame sont restés là, comme suspendus et comme pétrifiés, dans le saisissement d'une terreur et d'une émotion qui avait fait pâlir tous les visages.

L'enfer du P. Monsabré, pour être *raisonnable*, dépasse de cent coudées les peintures de tous les poètes.

IV

LE CIEL

Le même Dieu qui a créé l'enfer, pour obliger l'homme à l'aimer, a aussi créé le ciel, pour achever son œuvre d'amour. La terreur de l'enfer et l'appât du ciel, voilà les deux leviers du salut. *L'enfer*, a dit un philosophe, *c'est le ciel en creux*. De même que l'enfer est, pour chacun de ceux qui y tombent, le vide immense, le ciel est, pour chacun de ceux qui l'habitent, la plénitude du bonheur. Désordre absolu d'une part, ordre et beauté de l'ordre de l'autre.

Ce que l'homme veut, dès ici-bas, c'est le bonheur complet et le repos dans ce bonheur, deux choses que la terre ne lui donne pas. Un ciel où tous les petits bonheurs de la terre seraient réunis, ne serait pas un ciel, ce serait toujours la terre dans ses disproportions avec notre cœur. Que l'on ne s'avise donc pas d'imaginer que le bonheur éternel se compose d'une sorte de panorama terrestre perfectionné. Le ciel n'a rien de commun avec la terre la plus embellie.

Ce qui fait le ciel et la félicité des élus, c'est Dieu lui-même comblant leurs désirs, débordant la nature de l'homme. Le pauvre petit vase de notre vie qui voulait être rempli, Dieu le plonge, le submerge, en quelque sorte, dans l'océan de sa perfection, et l'âme, ainsi dépouillé du corps, aura, non pas la vision, telle qu'elle, mais la claire intuition de Dieu lui-même, Un et Trinité, tel qu'il est.

Comment? Par quelle transformation ou surélévation des capacités de l'âme. C'est le secret de Dieu, comme c'est le secret de Dieu que la rétine de l'œil, imperceptible en elle-même, embrasse la vaste étendue des cieux, comme c'est le secret de Dieu que la grâce élève nos mérites jusqu'à la récompense du ciel. Dieu sera lui-même la forme de notre intelligence, comme le soleil est, en quelque sorte, la forme de notre œil, avant que nous puissions fixer son disque resplendissant.

Il s'agit ici de la *vision* de Dieu, non de sa *compréhension;* car lui seul peut se comprendre. L'infini seul est capable de pénétrer à fond l'infini. Mais qu'importe! Les mystères de la vie de Dieu, la sublime harmonie de ses perfections, les profonds et immenses secrets de sa science, est-ce que ce n'est pas assez pour nous ravir éternellement? Le savant étudie avec passion le germe d'une plante; il en analyse la composition; il en suit, pas à pas, toutes les

évolutions, tous les développements, et quand il le voit arriver à la dernière phase où il se multiplie pour se reproduire, il s'écrie : La vie! La vie. Quelle merveille! — Plus grande merveille encore quand le germe est celui d'un être humain où se produisent, dans une admirable architecture, de si admirables organes, de si admirables fonctions, de si admirables mouvements; où la pensée rayonne, où la raison féconde les idées, où la liberté détermine les actions. Plus grande merveille et aussi plus grande admiration de la science. Mais que tout cela est peu devant les merveilles de la vie de Dieu dans l'unité de la Trinité. Merveilles où nous contemplerons tous les secrets de sa science; tous les esprits et tous les corps, tous les atomes et tous les mondes, toutes les forces et toutes les lois; où le cœur et l'intelligence, l'esprit et l'amour de chacun des élus seront dans un éternel ravissement.

Récompense unique, et cependant variée à l'infini; car chacun recevra selon ses œuvres, les uns plus, les autres moins, comme les étoiles du firmament qui toutes n'ont pas reçu la même lumière. Dans la foule des esprits bienheureux dont les splendeurs varient, selon la mesure des communications divines, on voit étinceler l'auréole des martyrs, des apôtres, des docteurs et des vierges. La foi, l'amour, la science, la pureté, récompensés à des degrés divers, mais recevant partout l'hommage d'une universelle admiration.

« Des hommes d'imagination et des philosophes à courtes vues ont accusé l'enseignement catholique de nous préparer au ciel un bonheur souverainement ennuyeux, dans une mortelle uniformité. A les entendre, il semblerait que nous n'avons pas d'autre idée du ciel que celle d'un vaste cirque, où chacun reste cloué à sa place, hypnotisé par la contemplation d'un radieux triangle, dans lequel se concentrent les perfections divines, d'une sorte de roue magique où les esprits glorifiés tourbillonnent autour d'un soleil gigantesque qui éclaire leur ronde éternelle. »

Erreur et confusion. L'essence divine, infinie en profondeur, suffit et au-delà, pour varier à l'infini nos ravissements. C'est l'océan qui arrête l'âme, comme le poisson dans l'eau, pour lui donner, avec une effusion toujours nouvelle de l'infini, un bonheur qui rajeunit éternellement.

Unité, variété, et aussi multiplicité immense. Tous les élus se verront en Dieu. « C'est ainsi que l'ordre céleste s'achève dans une harmonieuse et unanime louange, musique des esprits, éternel

cantique d'adoration, d'amour et de reconnaissance, dont les notes, partant des plus lointains rivages de la mer vivante où chaque flot est une harmonie, s'enrichissent de nouveaux motifs et de nouveaux accords en traversant les rangs des saintes hiérarchies, montent toujours plus sonores, plus grandioses, plus expressives, jusqu'au trône de Dieu, d'où partent d'intarissables cataractes de gloire et de félicité, en réponse à ce sacré trisagion : *Sanctus! Sanctus! Sanctus!* »

V

LA RÉSURRECTION

L'éternelle vision, l'éternel amour, l'éternelle joie, c'est le paradis de l'âme ; mais l'âme n'est point tout l'homme. Pendant que la chair déshonorée dort à l'ombre des arbres qui pleurent et soupirent, de sinistres travailleurs la rongent jusqu'à ce qu'elle se perde dans le tourbillon des éléments.

Est-ce là une fin, un anéantissement? Non; car un instinct naturel s'unit aux promesses divines pour nous dire que l'âme et le corps se retrouveront un jour. Le miracle de notre résurrection se fera, comment se fera-t-il, quelles en seront les conséquences? Trois points que l'orateur examine successivement.

La résurrection se fera, et rien ne l'empêchera de se faire. Il y a, dans la nature, comme des essais et des ébauches du mystérieux événement qui doit, à la fin des temps, compléter notre gloire et notre félicité. — Le coucher du soleil, la nuit silencieuse qui le suit, la brillante aurore qui dissipe les ombres; les arbres dépouillés qui reprennent leurs feuilles et leurs fleurs; l'herbe desséchée qui renaît dans la prairie, la semence qui meurt en terre pour se reproduire; le ver rampant qui se donne des ailes transparentes ou parées de riches couleurs, et devient un agile habitant de l'air; autant de figures qui m'apprennent que ce qui disparaît peut revenir à son premier état. « Mon corps, dit le poète, mon corps, chenille terrestre, est destiné à produire l'angélique papillon qui s'envole désarmé vers l'éternelle justice? »

La nature n'est pas seule à nous apprendre que nous aussi, comme elle, en ses déclins et ses aurores, nous ressusciterons un jour. Il y a dans la nature humaine des nécessités, des exigences qui ne parlent pas moins haut. La séparation de l'âme et du corps est un fait violent qui révèle combien la nature en est blessée.

L'âme, forme du corps, a aimé le corps, et son immortalité ne la désenchante pas de cet amour. Son bonheur même et le nôtre y sont intéressés, puisque le bonheur consiste dans la suprême perfection de l'être béatifié. La nature humaine, en ses deux éléments, voilà tout l'homme. A supposer que le corps fût destiné à périr, le *moi* serait par là même atteint. Plus de JE dans l'être, plus de première personne, plus qu'un impersonnel blessant et incompris.

Un dans sa substance, l'homme est également *un* dans toutes ses opérations. De là une communauté forcée de mérites et de démérites qui engage les deux parties de nous-même.

« Ah! misérable corps! trop souvent, dit excellemment le P. Monsabré, j'ai eu à me plaindre de ta pesanteur et de tes exigences. Mais si je me suis servi de toi pour déshonorer ma vie aux yeux de Dieu et des hommes, de toi aussi je me suis servi pour me réhabiliter, de tes genoux pour me prosterner devant la majesté sainte que j'avais offensée, de tes oreilles pour entendre les miséricordieuses paroles qui m'ont rendu l'espoir, de tes yeux pour pleurer mes fautes, de ta poitrine pour pousser les soupirs et les gémissements de mon repentir, de ta bouche pour chanter les complaintes et les actions de grâce de ma misère, de tous tes sens, enfin, de tous tes organes pour acquérir les connaissances et les vertus, accomplir les bonnes œuvres qui m'ont rapproché de Dieu et rendu digne de lui. Et il faudrait que je te dise adieu pour toujours? O âme! ô corps! l'amour qui vous unissait tous deux, esprit et matière, dans une même vie et une même action, n'était-il donc qu'un amour menteur? Ce mariage divin, qui vous mettait de communauté dans toutes les œuvres et dans tous les mérites, doit-il être déshonoré par cet éternel divorce? — Non, non, cela ne peut être. La communauté d'actions et de mérites demande une communauté de peines et de récompenses. Et puisqu'il n'y a, en ce monde, ni douleur ni plaisir qui suffise au châtiment de l'homme pécheur ou au bonheur de l'homme juste, je dois croire au retour, à la reconstitution de l'unité humaine rompue par la mort, à la résurrection de la chair. »

A ce sentiment profond de la nature s'unissent les promesses de Dieu que l'orateur examine depuis les prophètes jusqu'à Jésus-Christ, promesses que ne peut détruire la sentence de mort : *O homme, souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière!* car partout l'Église la respecte comme cohéritière de

l'âme, et Dieu lui-même n'a pas craint de se faire poussière avec elle : *Et Verbum caro factum est*, c'est-à-dire poussière avec la chair même de l'homme.

Mieux que cela, nos corps sont les membres du Christ qui en est la vie, et si le Christ les anime, c'est pour les faire monter jusqu'à sa gloire. Il ne descend jusqu'à la ressemblance du péché que pour nous faire marcher à sa ressemblance dans la lumière. Si toute chair souffre et meurt en lui, toute chair est ressuscitée et vivifiée en sa personne. Il est notre tête, et les membres ne doivent point différer de la tête, sous peine de difformité.

Quand et comment se fera la résurrection de la chair? Le *quand* ne peut être répondu, le *comment* appartient à Dieu. Là où le néant, sous l'action souveraine de Dieu, a donné la chair, la poussière dispersée de nos corps peut bien la donner une seconde fois. Le comment est oiseux, puéril et ridicule. Il abaisse la puissance de Dieu à la mesure de l'impuissance humaine. Oui, nos corps ressusciteront, incorruptibles : semés dans la corruption, ils se lèveront dans l'incorruptibilité. Ils ressusciteront dans la beauté : semés dans la laideur, ils se lèveront dans la gloire. Ils ressusciteront aussi dans l'agilité : semés dans l'infirmité, ils se lèveront dans la puissance. Ils ressusciteront subtils : semés dans l'animalité, ils se lèveront dans la spiritualité. Et pour cette chair quatre fois glorifiée, une terre nouvelle et des cieux nouveaux ont été préparés.

VI

LE NOMBRE DES ÉLUS

La conférence sur la résurrection avait été admirable, celle qui l'a suivie sur le nombre des élus a été plus admirable encore. Voilà dix-huit ans que le P. Monsabré parle à Notre-Dame, et jamais son auditoire ne l'a écouté avec un tel courant de sympathique attention. La question des élus, très palpitante par elle-même, a été pour tous d'un intérêt souverain. Après la peinture terrible de l'état du damné, après le tableau rayonnant des gloires du ciel, après les cris triomphants de la résurrection, chacun demandait, comme conclusion, la justification du gouvernement divin.

L'orateur l'a compris et, dans un discours qui a répondu à toutes les inquiétudes, à toutes les angoisses, à tous les pourquoi, dans une apothéose splendide, loin de toutes les mesquineries, de toutes

les doctrines ratatinées, de toutes les étroitesses décourageantes, des horizons inexplorés ont été ouverts sous les yeux de tous. Dieu est apparu magnifique au milieu d'une innombrable armée d'élus, vision du ciel où, pendant cinq quarts d'heure, les esprits ont été transportés face à face avec le merveilleux panorama divin. Que ne puis-je, au lieu de la défigurer en la résumant, citer ici cette magnifique dernière conférence!

Certains esprits chagrins ont fait de Dieu, dans l'économie de son plan, un portrait mesquin et rétréci. De là les accusations qui se sont élevées contre l'efficacité de la Rédemption. Parcourant, dans une suite de tableaux où la discussion revêt le plus haut intérêt, tous les textes dont se servent ceux qu'on pourrait appeler les pessimistes en la matière, l'orateur les pèse au poids de la critique et du bon sens. Sa thèse étant le grand nombre des élus, il la justifie par la réfutation du dossier des opposants. Cette réfutation n'engage en rien l'orthodoxie, puisque l'Eglise ne se prononce pas; mais elle jette un jour consolateur sur ces textes que l'on est habitué de rencontrer à l'appui du petit nombre des élus. Ni le *multi vocati*, ni la *porte étroite*, ni le salut du seul Noé dans les eaux du déluge, etc., ne sont un argument contre le grand nombre des élus. L'interprétation qu'on en a fait ne tient pas compte du contexte, ni du sens actuel qu'il faut y attacher. Elle pose en principe général un fait particulier, qui tombe sur des applications particulières.

S'il fallait entendre dans toute la rigueur des mots, le *multi vocati, pauci vero electi*, il s'ensuivrait qu'une foule d'autres paroles de l'Evangile seraient contradictoires et inintelligibles. Ainsi la séparation du bon grain de l'ivraie, où le grain d'habitude dépasse l'ivraie, dans un *champ bien cultivé*, la séparation aussi des mauvais poissons d'avec les bons, où les bons l'emportent sur les mauvais. Dans la parabole des talents, deux serviteurs sont récompensés, un seul est puni, etc., etc.

Donc, à prendre et à peser les textes opposés d'une part, et les textes favorables de l'autre, c'est l'opinion du grand nombre des élus qui l'emporte. N'est-il pas dit dans l'Evangile que tout doit aller à Jésus : « Lorsque je serai élevé de terre, dit-il, j'entraînerai tout à moi. » Et ailleurs : « Les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre mon Eglise. » Du reste, la miséricorde de Dieu l'emporte sur toutes ses œuvres, elle se montre magnifique jusque dans les cieux, et le Christ est mort pour le salut de tous les hommes.

Ces points étant bien établis, le P. Monsabré passe en revue toutes les religions et tous les peuples. Il en fait le dénombrement et, à travers le vaste champ de l'humanité qu'il explore, chez les catholiques, les hérétiques, les infidèles, il ne glane pas, il moissonne les élus. Sa statistique est pourtant précise. Elle énumère la mortalité chez les enfants et chez les adultes, chez les catholiques et chez les infidèles. Depuis les enfants morts sans baptême, qui ne sont point malheureux, bien qu'ils soient privés de la vue de Dieu, jusqu'aux sauvages qui vivent dans la rectitude de leur raison naturelle, il trouve le moyen d'agrandir la gerbe du père de famille, et d'arriver à la conclusion que saint Jean annonce dans ses extases prophétiques, d'une foule immense d'élus que personne ne peut compter dans le ciel, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple, de toute langue, debout devant le trône de Dieu, millions et milliards de voix qui chantent les louanges de l'Agneau.

Ainsi, à l'encontre de ses accusateurs ratatinés, se justifie le gouvernement divin au point de vue de ce que l'éminent orateur appelle les papiers et les preuves du procès. Mais à supposer que le nombre des damnés soit nombreux, très nombreux même en soi, il ne s'ensuit pas que la pleine justification du plan divin ne puisse se faire. Une âme sauvée, une seule âme, est une merveille qui dépasse toutes les merveilles réunies de la terre et des cieux. Un seul élu pèse plus dans la balance de la gloire divine que l'enfer tout entier. Et saint Jean en a vu une foule que personne ne pouvait compter.

Du reste, pour intenter un procès au gouvernement divin, il faudrait pouvoir tenir compte du temps, de l'espace, des possibles, dont Dieu est le maître. .

« J'entends bien des voix sinistres, poursuit ici le théologien, m'annoncer que le monde se décompose et que la catastrophe qui doit précéder le dernier jugement ne tardera pas à venir; mais je sais aussi qu'il y a, dans le passé de l'humanité chrétienne, plus d'une prophétie avortée sur l'époque de ce terrible événement. Lorsque les barbares envahissaient l'empire romain et renversaient d'une main brutale les institutions et les monuments de la civilisation, des saints, des docteurs, qui croyaient naïvement que le sort de l'univers était lié au sort de Rome antique, s'écrièrent : *Finis mundi!* « Voilà la fin du monde ». Ils se trompaient, c'était simplement *la fin d'un monde*. Or la fin d'un monde peut arriver

dix fois, vingt fois encore sur notre globe avant que le monde finisse.

« Il me répugne de croire que Dieu, intelligent et sublime architecte, ait donné à son édifice spirituel un portique immense de quarante, soixante siècles et peut-être davantage pour une construction principale qui n'aurait que la mesquine durée de deux mille ans. D'autre part, j'attends encore l'accomplissement des splendides prophéties qui promettent au Christ un règne universel, pacifique et incontesté. Il doit dominer de l'Orient au couchant et jusqu'aux confins de la terre; — il doit se faire connaître aux peuples qui n'ont jamais entendu parler de lui; — il doit voir entrer toutes les nations dans son héritage; — il doit recevoir les adorations de tous les rois et enrôler tous les peuples à son service; — il doit donner la paix à toute créature; — il doit enfin, selon sa propre parole, *attirer tout à lui.* »

Or, jusqu'ici, nous n'avons vu s'accomplir encore que « les oracles qui nous annoncent des contradictions et des luttes... *Où est le seul bercail et le seul pasteur?* » Nulle part, et d'ici quelques milliers d'années, Dieu aura le temps de remplir d'élus son ciel immense. Mais il faut espérer mieux que cela... La terre n'est qu'un tout petit département d'un vaste empire, sur lequel s'étend le gouvernement de Dieu... Dieu gouverne bien ailleurs que chez nous... Si le ciel est peuplé d'anges, au-dessous du ciel des anges, il y a des milliards de globes plus grands et plus beaux que notre misérable terre. Ces globes sont-ils des déserts errants, des solitudes silencieuses et dépouillées, destinées à réjouir nos yeux de loin? Pourquoi n'y aurait-il pas là des êtres moins grands que les anges, mais plus grands que les hommes? Entre la vie intuitive des esprits et notre vie complexe, il y a place pour d'autres vies. « Si Dieu s'est incarné sur la terre, n'est-ce pas parce que le Verbe voulant s'anéantir et soulever de ses épaules humiliées l'univers tout entier, afin de le rapprocher de Dieu, a choisi pour terme de son union ce qu'il y avait de plus bas dans la vie intelligente et raisonnable? Et si les êtres qui nous sont supérieurs ont besoin de s'unir à l'universelle Rédemption, l'Église ne nous dit-elle pas qu'il y a dans les mérites de la croix une force de projection infinie, et que le flot du sang divin qui a inondé le Calvaire a jailli jusque dans la mystérieuse immensité dont nous sommes entourés. Il a purifié la terre, les mers, les astres, l'univers entier : *Terra, pontus, astra, mundus quo lavantur flumine.* »

« Pourquoi les habitants des sphères répandus dans l'espace, faits pour Dieu comme nous, et contenus avec nous dans le Christ, n'auraient-ils pas été instruits, soit par les anges conducteurs de leur monde, soit par le Christ ressuscité lui-même du fait et de la vertu de la Rédemption? Pourquoi cette vertu de la Rédemption ne les aurait-elle pas purifiés, s'ils ont péché? Pourquoi ne les aiderait-elle pas à atteindre leur suprême perfection, s'ils sont innocents? Pourquoi enfin, Dieu ne recruterait-il pas dans les espaces immenses d'innombrables légions de bienheureux? »

L'auditoire suspendu aux lèvres du P. Monsabré, est resté, comme je l'ai dit, cinq quarts d'heure sous le charme de cette parole ensoleillée, pleine de raison, d'enthousiasme, de courage et d'espérance. Il y avait un reflet de lumière sur tous les fronts et chacun est sorti le cœur soulevé et dilaté; car la terrible conférence sur l'enfer avait bien un peu assombri l'auditoire. Il fallait ce dénouement à la station quadragésimale où se sont agités les plus redoutables problèmes de notre destinée.

Et cette prédication si haute, si ferme, si savante a le don d'un invincible attrait. Point de défaillance dans son auditoire; la vieille basilique est toujours remplie, admirablement remplie. J'estime que les chrétiens qui ont été formés par son enseignement constituent la génération forte par excellence; car le *Credo* du P. Monsabré est bien le pain des forts, le sel incorruptible, le levain de la foi vaillante et inébranlable qui ne capitulera pas.

Pendant la semaine sainte, le Révérend Père a traité avec non moins de succès des *Avertissements de l'autre monde.*

Maintenant il lui reste encore à chanter son *Amen* dans les six conférences de l'année prochaine. *Amen* sera, croyons-nous, étudié comme mot éternel divisé en six strophes de l'action de grâce des élus.

Louis Colin.

M. LE MARÉCHAL [1]

SCÈNES D'UKRAINE

VI

La veille de ce jour où le P. Prokop avait apporté un peu de joie et un rayon d'espoir sous le toit isolé de la veuve, il y avait eu, chez M. le maréchal, une joyeuse expédition. Bien qu'on ne fût plus alors au temps des *majówki*, — ces longues et capricieuses promenades sous les ombrages, à travers bois, alors que les petites roses de mai entr'ouvrent leur calice parfumé et que les aubépines blanches à cœur rose s'épanouissent dans les clairières, — M. le comte avait invité le général à faire, avec ces dames et quelques amies, dès le matin, dans la forêt voisine, une longue excursion.

Précisément le jeune Alexandre, frère cadet de Winnia, était, depuis deux jours, arrivé de Cracovie. D'après les ordres de son père, il quittait l'Université, M. le comte ayant hâte de le présenter au général, son futur gendre, afin que celui-ci pût se mettre aussitôt en mesure de lui donner le grade de sous-lieutenant ou d'enseigne, dans un de ses meilleurs régiments.

L'arrivée du jeune homme avait, on le conçoit, causé une joie très vive à ces deux attristées : la sœur chérie et la bonne mère. Mme Golubowska, surtout, qui n'avait pas embrassé son Olès (1) depuis un an entier, était dans un ravissement véritable. Toute à la joie qu'elle ressentait de revoir, d'admirer, de caresser de ses

(1) Voir la *Revue* du 1er avril 1889.
(2) Diminutif d'Alexandre.

regards, de tenir entre ses bras, ce cher enfant de sa tendresse, elle jouissait du présent sans donner accès dans sa pensée aux sombres perspectives de l'avenir; sans se préoccuper, pour le moment du moins, de ce départ, de ce nouvel adieu dont, d'après les volontés du comte, elle était menacée, et de ces batailles prochaines, de ces charges terribles et ces cruautés de la guerre, dont les premiers canons grondaient, comme un orage, à l'horizon lointain.

C'est qu'aussi Olès était un aimable et beau garçon, bien fait pour flatter, par son frais et joli visage et par son aspect élégant, la tendresse et l'orgueil d'une mère. D'un an moins âgé que Winnia, il était bien plus grand qu'elle, et, bien qu'il fût encore un peu trop élancé par suite de sa jeunesse, il promettait déjà d'avoir un jour la stature imposante et digne, la carrure virile et fière, d'un vaillant magnat polonais, d'un palatin des anciens jours.

Aussi M. le maréchal avait-il retroussé sa moustache avec une bien plus orgueilleuse et vive satisfaction, avait-il souri bien plus majestueusement que de coutume, et tenu bien plus haut la tête, en présentant au général, lors de sa dernière visite, le fils unique et beau-frère futur qu'il voulait lui confier.

— Enchanté de faire la connaissance de notre jeune étudiant, avait répondu Trepanow d'une voix qui, en passant, sous sa grosse moustache brune, prenait un accent bienveillant et presque paternel.

— Un étudiant... qui ne l'est plus, qui fera, — si vous voulez bien vous y intéresser, général, — un officier assez présentable, un vaillant combattant, j'espère.

Voilà ce que M. le maréchal s'était empressé d'ajouter, ne perdant pas un moment pour mettre son futur gendre au courant de ses projets et de ses ambitions de famille; voilà ce que la mère, heureusement pour elle, n'avait pas entendu, car elle donnait en ce moment des ordres au valet de chambre pour faire préparer le menu du souper et, en attendant, offrir aux hôtes des cigares et un plateau de rafraîchissements.

Puis la conversation sérieuse en était restée là, car c'était de la promenade du surlendemain, de cette grande excursion dans les bois, qu'on s'était occupé ensuite. A propos des forêts de Niemiryez et de la steppe de Lytka, Michel Trepanow, qui ne manquait jamais une occasion de faire valoir ses mérites divers de touriste à la mode et de voyageur aventureux, avec lesquels il se plaisait

à émerveiller ses hôtes, avait trouvé moyen de leur parler successivement d'une ascension du Mont-Blanc, d'un voyage au Kamaszczatka, et de ses promenades à Robinson, dans la vallée d'Aulnay, où il allait avec délices, affirmait-il, pendant son séjour à Paris, cueillir la fraise dans les bois et se régaler de fromage à la crême.

Sur quoi le comte Zénon, de plus en plus émerveillé, avait regardé son fils d'un air qui voulait dire :

— Qu'en penses-tu, mon cher Alexandre? Ne seras-tu pas fier et heureux de faire ton chemin sous les ordres d'un beau-frère qui a, tour à tour, au Kamszczatka chassé l'ours blanc, attelé à son traîneau, en Laponie, une belle paire de rennes, suivi sur les glaciers de la Suisse les chiens du mont Saint-Bernard sauvant une caravane d'Anglais à demi asphyxiés sous la neige, et cueilli la violette, aux riants jours de mai, dans les vallées de Meudon et de Fontenay-aux-Roses?

Pourtant cet étourdi d'Olès, peut-être cet ingrat, paraissait assez indifférent aux prouesses de Trepanow, dont il n'avait pu encore, à la vérité, apprécier les nombreux mérites. Ce qui le préoccupait, c'étaient surtout les joies du retour, puis les gracieuses perspectives de l'excursion du lendemain, où il aurait le plaisir de retrouver d'anciens camarades d'abord, et aussi de jeunes amies de Winnia, toutes plus ou moins gentilles, parmi lesquelles son cœur d'adolescent, chaleureux et candide, avait peut-être fait son choix depuis longtemps.

Ce fut dans ces dispositions que, le jour venu, on quitta Holuba, le matin, alors que les oiseaux, sur les arbres du jardin, n'avaient pas achevé leur babillage printannier, et qu'on voyait encore, au levant, les dernières teintes roses de l'aurore. On devait rencontrer les invités successivement sur divers points de la route : les uns, au bord de l'étang; d'autres, en face du moulin; ou bien à la lisière de la steppe, au pied de la croix de pierre, ou au bas du monticule isolé, verdoyant, que couronnent trois grands chênes, autrefois plantés sur la tombe rustique des hetmans.

Mme Golubowska et sa fille avaient pris place dans leur petite voiture à deux chevaux, découverte et légère. Derrière elles, roulait une *bryczka* d'osier vert, faisant habituellement le service de la cuisine, et bourrée, cette fois encore, de caisses pleines de bouteilles et de paniers de provisions. Olès et le comte Zénon galopaient, à côté d'elles, sur de beaux chevaux de la steppe, qu'ils laisseraient

paître dans l'herbe à leur entrée dans la forêt, les bois de la contrée, assez rares d'ailleurs, mais touffus, très épais, coupés de ruisseaux et de ravines, hérissés de taillis, de broussailles et de massifs de jeunes sapins, ne permettant guère de s'y aventurer à cheval ou en voiture.

En dépit des préoccupations du présent et des inquiétudes de l'avenir, la beauté du jour aidant, ils étaient partis joyeux. Puis, tandis qu'ils roulaient et trottaient allègrement sur la route, c'étaient, à chaque station marquée, à chaque détour du chemin, des rencontres bruyantes, des saluts; un petit temps d'arrêt pour l'échange chaleureux des poignées de mains, des embrassades. Après quoi, le brillant et bruyant cortège, — augmenté de nouvelles *bryczkas*, de calèches, de landaus, de chars à bancs, de deux ou trois anciens et respectables carrosses de famille, et de joyeux cavaliers qui bondissaient, poudroyaient et s'éparpillaient, çà et là, sur les flancs, — se remettait en marche sur la longue route blanche, baignée de soleil, vers les profondeurs de la forêt qui étendait vers le couchant ses grandes lignes à l'horizon, toujours plus vertes, toujours plus proches.

C'était au bord de la steppe, au pied de la croix de pierre, que l'on avait rencontré l'ami Korebski et le général Trepanow. Et leur apparition avait excité, dans les rangs du cortège, un vif mouvement de curiosité, suivi d'un sentiment d'admiration profonde.

C'est que ce brave Michel Konstantinowicz Trepanow ne s'était encore jamais montré aussi paré, aussi soigné, aussi brillant. Sa large poitrine bombée était plus que jamais couverte de rubans, de croix, de plaques, de décorations, qui la faisaient ressembler à un devant d'autel, ou à l'éblouissant étalage d'un fabricant de joaillerie. Il s'était commandé, pour la circonstance, une paire d'épaulettes neuves, à gros fils tordus scintillants, à ourlets d'or saillants à l'entour des larges étoiles qui se découpaient à la surface, et reflétaient les rayons du soleil comme un miroir ardent. Il avait arboré enfin, à son large chapeau d'uniforme, un superbe panache blanc qui, la veille, lui était arrivé de Pétersbourg en droite ligne, dans son petit carton vert soigneusement fixé au centre d'une caisse en bois de sapin et dont les aigrettes sveltes et déliées, les plumes ondoyantes et légères, prenaient de fières courbures, des inclinaisons pittoresques, en flottant au sommet de son feutre aux larges galons d'or.

Aussi résulta-t-il, comme nous l'avons dit, de cette splendide apparition, des chuchottements étouffés, des regards ébahis, des gestes, des murmures, des questions faites à voix basse et des réponses également en sourdine, et aboutissant toutes à peu près à ces éclaircissements forcément laconiques.

— C'est un des officiers supérieurs les plus brillants de la cour de Russie....

— Oui, il se nomme Michel Konstantinovicz Trepanow et revient du Caucase, où il a pris deux villes à la tête de son régiment.

— Et depuis bientôt trois mois il habite le dwor de Lytka, où Korebski l'a prié de venir, lorsqu'il a fait connaissance avec lui, l'an dernier, au Caucase.

— Mais ne remarquez-vous pas comme le comte Zénon paraît familier avec lui, l'abordant et lui serrant la main avec tout le sans-façon et l'aplomb d'un vieux camarade?... Ne dirait-on pas, en le voyant, qu'ils se sont connus toute leur vie, et que...

— Oh! mon cher président, inutile de poursuivre... Vous savez, comme nous tous, que Zénon Golubowski est un homme habile, un vieux madré. Et s'il a su trouver moyen, depuis près de trois mois que ce fameux Trepanow réside dans le district, d'accaparer à peu près pour lui seul cette précieuse connaissance, c'est qu'il a des projets que..., qui... Enfin, tout ce qu'il convient, pour le moment, de dire, c'est que le général, comme vous le voyez, ne paraît pas son âge, a encore fort grand air, et... n'a jamais été marié...

— Ah! c'est ainsi... Un poste très brillant, ma foi! Un fort bel homme, en vérité !... Ces Golubowski, on ne sait pourquoi, ont toujours eu tant de chance!

Tels étaient, en résumé, les propos qui s'échangeaient parmi les groupes des cavaliers galopant le long de la route, et dans les calèches, les *bryczkas*, les voitures à deux ou quatre chevaux, où les jeunes filles et les mamans, vêtues de leurs parures les plus fraîches brillant de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, faisaient penser à de vastes corbeilles de fleurs roulant le long de la chaussée : roses et camélias, boutons d'or et bleuets, lilas et marguerites, harmonisant leurs contrastes et mêlant leurs nuances, sous ces caresses de la brise, à l'ombre des sapins.

Lorsque l'on arriva à la lisière de la forêt, un changement soudain se fit, les menus propos cessèrent. Les cavaliers en masse s'élancèrent sur le gazon, puis se précipitèrent aux portières des

voitures, aidant les dames à descendre et abaissant les marchepieds. Puis, après un moment donné à la conversation générale et aux salutations réciproques, les groupes de parents, d'amis, plus ou moins nombreux, se formèrent, et commencèrent à se disperser sur les gazons moussus, sous la voûte des branches.

Elle était belle alors, la grande forêt verte... Certes elle n'avait plus les teintes fraîches, vivaces et délicatement nuancées, des premiers beaux jours du printemps, alors que de soudaines montées de sève gonflent les bourgeons aux rameaux, courent le long des troncs moussus, attendrissent l'écorce des branches, et font éclater partout la verdeur, la vigueur, la richesse et la vie. Mais le soleil d'été, en planant longtemps dans l'azur, avait semé sur ses ombrages les nuances chaudes, dorées, qui moirent de reflets changeants les feuillages lisses, les troncs sombres. Puis c'étaient les aurores tièdes, les couchants empourprés de l'automne, qui y versaient maintenant, avant la fin, avant l'hiver, leurs couleurs diaprées : pourpre vif aux trembles, aux vieux chênes; ocre rouge aux érables, aux hêtres; jaune pâle aux coudriers, aux noyers, aux tilleuls.

Enfin, à côté de ces divers feuillages découpés si délicatement, si chaudement colorés, il y avait d'épais massifs toujours verts, toujours sombres. C'étaient les grands sapins, ces fiers sapins du nord, qui dressaient, droits et brunis comme de vieux piliers de cathédrales, leurs troncs altiers, cherchant bien haut, bien loin, l'air et le ciel.

A leur pied, les mélèzes, moins sveltes, plus évasés, étalaient en éventails, entre-croisaient en grêle et capricieux fouillis, leurs fines aiguilles vertes, sur lesquelles les houx plaquaient çà et là leurs feuilles dentelées aux ébarbures piquantes, et leurs légères grappes rouges, parures de fête de l'hiver.

Maintenant, dans les endroits où les fourrés cessaient, où les troncs s'alignaient en longues avenues, les regards se perdaient dans des lointains d'une richesse et d'une douceur exquises, dans de vagues et mystérieuses échappées découvrant tout à coup quelque vaste clairière isolée, tout autour protégée par sa ceinture de branches; quelque perspective immense se creusant entre les troncs, toujours plus profonde, toujours plus verte, jusqu'à l'endroit où, tout au fond, se détachait un bout d'azur.

Aussi, quoique la forêt fût bien connue de la plupart des invités

du maréchal, elle n'en exerçait pas moins sur eux son prestige et son charme, qui se firent sentir aussitôt qu'ils y furent entrés. Un profond sentiment de paix, de joie et de bien-être les avait envahis; l'entrain et la bonne humeur rayonnaient sur tous les visages. Et tandis qu'ils se dispersaient au hasard, çà et là, s'éparpillant un à un, deux à deux, ou se rassemblant par groupes, il y avait des explosions de rires, des appels bruyants, des cris joyeux, qui éclataient comme des fusées, et puis des murmures argentins, des mots sonores, à demi voilés de doux babils de jeunes filles, qui se perdaient, en passant, sous les branches, comme des refrains d'oiseaux.

Winnia, elle-même, avait semblé se mettre promptement à l'unisson de cette sérénité et de cette gaieté générales. Dans son joli costume gris pâle et bleu, qui lui seyait fort bien, elle était tout à fait charmante, et elle paraissait être calme, contente sinon joyeuse. Tout entourée de ses amies et de quelques jeunes gens, ses voisins de campagne, qu'elle connaissait depuis l'enfance, elle n'avait plus tant à l'esprit les projets du général qui, en homme discret et bien élevé, se tenait un peu à l'écart, — n'étant pas encore agréé comme fiancé en titre, — mais qui, néanmoins, ne manquait jamais une occasion de témoigner, à ce groupe de jeunes filles, ses attentions empressées et son respectueux dévouement.

En somme, la journée commençait bien, et paraissait devoir s'achever dans des circonstances on ne peut plus favorables. Le beau front pâle de Mme Golubowska s'éclaircissait de plus en plus, quand il lui arrivait de surprendre un rayon de gaieté vraie dans les yeux de Winnia, et sur ses lèvres fines de voir poindre un sourire. Le comte Zénon, de plus en plus triomphant et de plus en plus fier, se cambrait, se rengorgeait et se frottait les mains, particulièrement lorsqu'il venait de regarder, pendant une ou deux minutes, l'or miroitant et poli des décorations, l'or cliquetant des épaulettes, l'or pailleté des broderies et des galons du général, et quand il se disait que tout cet or, avec cette épée, ces panaches, ces cordons, ces pompons, et ce grand personnage à grosses moustaches par-dessus le marché, appartiendrait, dans peu, sans retour, à sa fille. Avec ses ambitions grandioses et ses ambitions paternelles, il y avait certes là de quoi le rendre rayonnant et joyeux. Aussi concentrait-il sur lui, sans le vouloir,

une bonne partie de l'attention et des remarques, plus ou moins bienveillantes, de tous ses invités, desquels il était généralement connu pour sa tyrannie, ses caprices et sa mauvaise humeur, et qui ne lui avaient encore jamais trouvé l'air si épanoui, si content, si simple, si bonhomme.

Pourquoi donc fallait-il qu'un mot, qu'un seul mot irréfléchi, de cet étourdi d'Olès, vînt troubler la sérénité et la paix générales? Mais la chose arriva, comme toutes les catastrophes et les malchances de ce monde, juste au moment où l'on était le plus loin d'y penser.

Tous s'étaient réunis, avant l'heure du déjeuner, dans une vaste clairière tapissée de feuillages aux nuances harmonieusement fondues, parfumée de senteurs des dernières fleurs sauvages, baignée d'air pur et de soleil, égayée de chants d'oiseaux. C'était le lieu du rendez-vous, et deux ou trois retardataires venaient d'y arriver encore, avec leur provision de raisons et d'excuses : la distance, l'absence de chemins directs, la paresse des chevaux, le mauvais état des routes, etc. En attendant que les préparatifs du déjeuner fussent terminés, tandis que les valets se hâtaient de disposer et de couvrir la grande table dressée sur l'herbe, Olès, avec toute la vivacité et l'ardeur de ses dix-huit ans, profitant de cette double qualité de fils de l'amphitryon, et de nouveau revenu, allait, venait, s'agitait, passait dans tous les groupes, voulant voir par lui-même si tous les voisins conviés avaient répondu à l'invitation, si personne n'était absent.

Tout à coup, il s'arrêta, restant immobile et droit vers le milieu de la clairière, se frappa le front, tressaillit, puis s'écria, d'un ton où l'étonnement se mêlait à un peine très vive et très réelle :

— Mais quel étourdi je suis? A quoi donc ai-je pensé jusqu'à ce moment... Et c'est maintenant seulement que je le vois?.. Mais il manque quelqu'un, ici!.. Vous le direz comme moi, n'est-ce pas? vous, les vrais, les vieux camarades? Je sais bien que vous voilà à peu près tous, et je m'en félicite : Stanislaw Gorecki, Ludwik et Jerzy Orzeszko, Wladyslaw Mirecki, et toi, mon Tadzio Mackiewicz..... Mais vous voyez comme moi, j'en suis sûr, que quelqu'un manque. Où est-il, notre excellent et joyeux camarade, notre leste et brillant cavalier, notre beau petit Cosaque, descendant des hetmans? Où est donc Pawel Zagórski?

Au sein de tous les groupes réunis ou épars, cette exclamation

tomba comme un éclat de foudre. Ce pauvre Olès devina presqu'aussitôt qu'il venait de poser une fâcheuse question, et qu'il y avait là, sûrement, quelque chose de triste ou d'étrange, car, pendant un moment, personne ne répondit.

Loin de là : la plupart des conviés baissèrent les yeux, détournèrent la tête. Toutes les conversations s'arrêtèrent net, et un grand silence se fit.

Puis l'un des jeunes gens qu'Olès venait d'interroger, Stanislaw Gorecki, parut prendre un peu de courage pour tous les autres, et se rapprochant le plus qu'il put du malencontreux camarade, il lui dit, en baissant la voix et en jetant un regard partout autour de lui :

— Mais tu ne sais donc pas?.... Pawel n'est plus à Zagóra, auprès de sa vieille mère. Voilà trois mois déjà qu'il est parti : il s'est engagé.

— Engagé?... Quelle idée! et pourquoi? répéta, d'un ton de profonde surprise, ce brave Olès, pour qui l'état militaire manquait absolument de charmes et qui, connaissant la nature indépendante et fière de son ami Pawel, ne voyait pas de motifs bien plausibles à cet engagement.

— Mais... je ne saurais trop te dire... L'ennui de l'inaction, sans doute, et aussi... la gêne;... oui, une gêne qui allait jusqu'à la pauvreté... C'est une triste histoire que celle de cette pauvre dame Zagórska, qui sait se contenter de peu, comme une vieille femme veuve... Mais un jeune homme ardent, hardi et brave comme l'a toujours été Pawel, ne... peut pas,... ne doit pas... tu comprends...

Eh bien, non! Olès ne comprenait pas, ne devinait pas, malgré tout, tant il trouvait la chose invraisemblable, absurde. Il roulait autour de lui, étonné aussi de ce subit et profond silence, de grands yeux effarés, qui semblaient demander à chacun des assistants :

— Et, vraiment, est-ce que vous comprenez, vous?... Ou bien auriez-vous, par hasard, autre chose à me dire?

Soudain, venant à rencontrer devant lui les visages pâles, désespérés, suppliants, de sa mère et de sa sœur, et le regard enflammé jaillissant des yeux de son père, il tressaillit, s'arrêta, pâlissant à son tour, et commença à deviner.

La pauvre petite Winnia! Comme elle souffrait en ce moment, comme elle eût voulu pouvoir s'enfuir, disparaître, être loin, tant le coup était imprévu, et la blessure était cruelle!... Dès les premiers

mots qu'avait prononcés Olès, une rougeur âpre, brûlante, avait envahi ses traits. Puis ce flot de jeunesse et de vie avait subitement disparu, la laissant tremblante comme une feuille, et blanche comme un spectre.

C'est que ce cri du jeune homme, de l'ancien camarade, n'avait pas seulement réveillé, au fond de son cœur saignant toujours, sa propre douleur à elle, muette, par moments assoupie; c'est qu'il n'avait pas seulement fait jaillir devant sa pensée tous les souvenirs de bonheur, l'image navrante des beaux jours perdus à jamais... Mais c'est qu'elle sentait encore les regards de tous ceux qui se trouvaient là, fixés en cet instant sur elle : les uns surpris, d'autres railleurs, d'autres compatissants; tous enfin exprimant ce sentiment, que nul d'ailleurs n'eût voulu traduire en paroles :

— En vérité, il faut qu'il soit bien naïf, ou bien écervelé, pour demander cela!... Mais, d'où donc revient-il, qu'il ne connaît pas l'histoire?... Eh bien, il n'a qu'à regarder sa sœur, et il sera immédiatement renseigné. Ce n'est vraiment pas si difficile, ni si malin que ça, de lire tout une comédie ou un drame sur un visage.

Et ce n'étaient pas seulement les regards de tous ces étrangers, de ces indifférents après tout, qui torturaient si cruellement la pauvre jeune fille. Ce qu'elle avait vu comme un éclair, ce qu'elle pressentait aussi, c'était l'angoisse profonde, amère, peinte sur tous les traits de Mme Golubowska, qui pâlissait, courbait le front, comme si elle eût voulu demander, à tous ceux qui se trouvaient là, pardon de la confusion et du désespoir de sa fille. C'était surtout l'indignation et la colère qui enflammaient le regard, et faisaient frissonner les lèvres de ce terrible comte Zénon, au nom seul de l'audacieux, du misérable insensé, qui avait osé porter ses vues si loin, ses vœux si haut, et qu'il avait été obligé de chasser, net et court, en vertu de sa dignité de maréchal et de son autorité de père.

Voilà pourquoi elle blêmissait, frémissait, elle s'affaissait, la pauvre enfant, sous le poids de toutes ces curiosités, ces regrets et ces colères. Son émotion et sa douleur étaient en ce moment si fortes qu'elle ne voyait plus autour d'elle les visages que comme dans un brouillard, et qu'elle n'entendit que très vaguement, comme dans un rêve, la voix de son père, qui s'écriait, avec un éclat brusque et une irritation mal contenue :

— Si nous passions à autre chose..., à quelque chose, n'est-ce pas? de plus intéressant? Il me semble qu'en voilà assez sur le

compte de ce personnage... Je t'assure, Olès, que tu n'as rien perdu en voyant disparaître un tel ami... Et encore « ami » est ici un terme fort mal employé : tout au plus un chétif compagnon de jeux, un pauvre petit camarade... Maintenant, Mesdames et Messieurs, nous avons à nous occuper de quelque chose de mieux, je crois. On va nous présenter les sardines, le beurre et le caviar, les petits verres de *kümmel* et d'eau-de-vie sont versés, la table est mise. Ce que nous avons de plus pressé et de plus important à faire, n'êtes-vous pas de mon avis?... c'est d'attaquer le pâté.

Sur quoi tous les invités de M. le maréchal, en gens intelligents et bien nés, se hâtèrent de répondre à son appel, très satisfaits, sans doute, de déjeuner d'abord, puis, de trouver, dans cette laborieuse et intéressante occupation, une diversion utile à cette question malencontreuse.

Et pendant le repas, qui fut des plus succulents, grâce aux foies gras de Strasbourg, à la dinde truffée, au vieux bordeaux et au champagne, toutes les glaces fondirent, la malveillante curiosité et l'embarras se dissipèrent; tous les visages, délicatement rosés par l'été et le fin sauterne, resplendirent de jovialité, d'entrain et de bonne humeur.

Un seul front cependant devait rester voilé, un seul regard demeurer sombre... Winnia, attérée et frappée en plein cœur, semblait avoir perdu la force de refleurir, comme elle avait déjà vu s'éteindre en elle le pouvoir d'espérer. En vain Mme Golubowska, chaque fois qu'elle pouvait quitter pour un instant ses invitées les plus âgées et les plus respectables, l'encourageait-elle, en passant, par un bon regard maternel, un tendre serrement de mains, pour l'avertir que tous ces yeux étaient encore fixés sur elle. En vain le brillant Trepanow, qui naturellement ne savait rien de toutes ces histoires passées, lui témoignait-il, avec toute la délicatesse et la discrétion possibles, la sollicitude quasi-paternelle et l'empressement que ces préoccupations légèrement exagérées de son importance, de son extérieur, et en général de sa personne, ne l'empêchaient pas de déployer.

Elle n'entendait qu'à demi, la pauvre enfant, tout ce qu'on lui disait; elle y répondait le moins mal qu'il lui était possible, mais sans entrain, sans vivacité, sans joie, sans expansion vraie dans le sourire et sans rayonnement dans les yeux. C'est que la forêt, cette belle et chère forêt à elle, — où il lui était si pénible d'entendre à

cette heure tous ces propos indifférents, ces compliments, ces bavardages, — avait été jadis, au temps de l'enfance et du bonheur, leur forêt *à eux*, était pleine d'images toujours charmantes, de doux ressouvenirs, de chansons d'autrefois, de traces fugitives des choses envolées. Dans les branches de ce grand chêne, Pawel était monté, faisant pleuvoir sur elle, du haut de ces murs de feuillage, des glands brunis, des baies de lierre, tandis qu'elle, au pied de l'arbre, assise sur des mousses dorées, cueillait pour lui des mûres aux rameaux grêles des buissons. Tout au sommet de ce grand châtaignier ombrageant un flanc de ravin de son dôme de branches vertes, Pawel avait été chercher au printemps des nids de merles, et avait plus tard cueilli des fleurs au grand soleil d'été. Ici, ils s'étaient endormis au pied de ce même tilleul; là, arrondissant autant que possible leurs toutes petites mains, ils avaient bu à la même source, riant de tout leur cœur lorsqu'une grosse goutte transparente, descendue du roc creux et noir, venait, en retombant, leur jaillir au visage. Dans ce temps-là, il n'y avait pas d'indifférents, d'ennemis, avec eux; pas de somptueux déjeuner étalé sur la bruyère et pas de galant général avec son panache blanc et ses grosses épaulettes d'or. Rien que l'enfance, la liberté, la confiance, la gaieté, la joie, sous le regard toujours tendre, toujours souriant de cette grande mère : la nature. C'était là le temps du bonheur, et Winnia sentait bien qu'il ne reviendrait plus.

Elle le sentit bien mieux encore à la fin de la journée. Depuis la fâcheuse observation d'Olès, le visage du comte Zénon ne s'était éclairci qu'à moitié; il lui était resté, entre les sourcils, un certain pli de fâcheuse augure. Et, bien que la pauvre enfant se fût prêtée, du mieux qu'elle pouvait, à tout ce qu'on désirait d'elle, bien qu'elle eût avec toute cette brillante jeunesse, y compris Michel Trepanow, joué aux petits jeux, cueilli des fleurs sauvages, et même dansé sur le gazon, elle ne devait pas tarder à éprouver les effets de la volonté bien arrêtée et de la colère paternelle.

En effet, quoiqu'il fût assez tard lorsqu'on revint à la maison, M. le maréchal ne témoigna pas tout d'abord le moindre désir d'aller prendre un repos que rendaient certainement nécessaire les préoccupations et les fatigues de cette laborieuse journée. Mais en descendant de voiture, il fit un signe à sa fille, et, sans presque desserrer les lèvres, il lui dit sèchement :

— Venez.

Winnia comprit et le suivit, chancelante, la tête basse. Il la précéda au salon, fermant brusquement la porte au nez de la comtesse, pour bien lui faire entendre qu'ils avaient à parler de choses dont elle ne devait pas se mêler. La pauvre mère désolée alla se déshabiller dans sa chambre, priant Dieu de faire en sorte que son mari ne tourmentât pas trop cruellement, ne grondât pas trop fort, la chère enfant.

Et, en bas, la conversation s'engagea, ou plutôt le monologue, car la jeune fille interdite, effrayée et presque défaillante, les yeux en pleurs, le cœur navré, aurait difficilement trouvé la force de répondre aux reproches, aux éclats de colère, et aussi aux menaces que M. le maréchal ne lui ménageait pas.

Lorsqu'il la congédia, enfin, en lui disant : « Sortez », du même ton bref et tranchant dont il lui avait parlé en descendant de voiture, elle se hâta de disparaître, chancelant en marchant comme un enfant malade, et mettant ses deux mains sur ses yeux gros de pleurs. Et dans sa chambre, alors, délaissée, toute seule, elle eut des sanglots amers, elle pleura jusqu'au jour. Car le comte Zénon avait sévèrement défendu à sa femme d'aller consoler une sotte et imprudente enfant, qui ne méritait certainement ni ménagements ni pitié, pour oser témoigner de la répugnance à l'égard d'un parti brillant, inespéré, tel que pouvaient l'exiger son rang et sa naissance.

VII

Ce brave P. Prokop était trop homme de bien pour pouvoir oublier la promesse faite à la veuve, d'aller voir ce qui se passait au *palac* de Holuba. Se levant donc avant le jour, il était parti dès l'aurore, ayant eu soin de passer à sa ceinture de corde son gros chapelet de buis qui cliquetait doucement à son côté lorsqu'il était en marche, et affermissant dans sa main son gros bâton ferré.

Comme le bon vieux moine n'était pas un rêveur, il ne s'attarda pas à regarder, en marchant le long de la steppe, l'immense plaine verte étendue sous l'horizon grisâtre, les contours à demi perdus dans les fraîches buées du matin, ni les hautes bruyères à épis roses s'étageant le long des fossés, ni les bouquets de chêne poussant çà et là, verts et drus, autour des croix rongées de mousses

sur les anciennes tombes. C'eût été là, comme il le disait, agir en flâneur, perdre son temps. Et un vieux prêtre qui, en effet, rencontre parfois, tout le long du jour, des malades à soigner, des pauvres à secourir, des mourants à bénir, des vivants à consoler, a, en réalité, bien autre chose à faire. Il continua donc à marcher, de son pas rythmé et alerte, — un pas de vieux troupier blanchi au régiment, — jusqu'à ce qu'il fût arrivé à cet endroit de la route où, à sa droite, s'alignaient les murs blancs, se massaient les grands arbres du domaine de Holuba, à six werstes de son couvent.

Une fois là, il ne perdit pas son temps à contourner le mur pour s'en aller, à une demi-werste plus loin, sonner à la grande grille de la cour. Tout au contraire, il enjamba lestement le fossé, se mit à marcher encore plus vite à travers ce petit coin de la steppe, dont les herbes folles, encore drues, lui montaient jusqu'en haut des jambes, et alla droit au mur où, dans un angle, se dessinait une petite porte étroite à demi perdue sous les branches. Un peu plus loin, la clôture de pierres et de plâtre finissait, s'appuyant à la haie de sureaux et d'aubépines que couronnait, sur toute son étendue, la cime jaunie des tilleuls.

C'était là que le bon Père, trois mois auparavant, avait entendu ses deux pauvres enfants chéris murmurer leurs adieux, mêler leurs plaintes; là qu'il avait cherché à soutenir, à consoler Pawel, dans cette terrible angoisse de la séparation, avant l'exil.

— Et, ma foi! de ce côté-là, je n'ai qu'à moitié réussi, se dit le P. Prokop, en secouant sa tête grise. Si, du moins, ici les choses pouvaient un peu mieux s'arranger!

Tout en songeant ainsi, il était arrivé au pied du mur. Il s'empressa de tirer, de sa grande poche de bure, la clé dont il se servait pour entrer dans le jardin et se rendre à la chapelle du *dwór*, afin de s'épargner un long trajet jusqu'à la grille, lorsqu'il venait dire la messe chez le comte, de temps en temps. Un instant après, il avait franchi le seuil, et allait se diriger vers la maison, en traversant une pièce de gazon et suivant une longue allée, lorsqu'il se retourna tout surpris, ayant cru entendre un sanglot.

Eh bien, non, il ne se trompait pas. A quelques pas de lui, auprès de la haie d'aubépine, à demi dépouillée et flétrie aux premiers souffles de l'automne, Winnia, affaissée sur le banc, les mains tombantes, le front courbé, pleurait, silencieuse et seule.

Un long soupir souleva la poitrine du moine. Il comprit que de

ce côté encore, il n'y avait guère de succès à espérer. Et, tournant le dos à la maison, il courut à la jeune fille.

— Eh! ma chère enfant, qu'avez-vous, que je vous trouve ici à vous désoler, toute seule?... Sans compter qu'il est bien matin, que l'air est un peu trop frais, les arbres et le gazon humides, et qu'en restant ici vous prendrez mal, en vérité.

A ceci l'enfant ne répondit d'abord que par un mouvement de tête désespéré et morne, comme si toutes les choses qui étaient en elle et autour d'elle, désormais lui importaient peu; comme si elle ne voyait pas la nécessité de prendre soin de sa santé, n'ayant en perspective qu'une si triste vie.

— Mais non... C'est mal, très mal... On ne pense pas, surtout on ne fait pas, de ces choses-là, quand on a de bons parents, des amis qui vous sont sincèrement attachés, entre autres un vieux père grondeur qui se préoccupe du bonheur présent et du salut futur de sa pauvre petite amie... Enfin, voyons, que se passe-t-il? Et ne pourrait-on point, par hasard, trouver moyen de remédier à une si grande peine?

— Oh! non, Père Prokop... C'est bien impossible, allez; tout à fait impossible, balbutia la jeune fille qui, pour répondre au bon moine, s'efforçait d'arrêter ses sanglots et de pleurer moins fort. Mon père,... vous savez,... veut que je me marie... Il y avait déjà longtemps qu'il... qu'il arrangeait tout pour cela, et qu'il me l'avait plusieurs fois fait comprendre... Mais enfin j'espérais encore que la Providence nous aiderait, qu'il pourrait survenir des retards, des empêchements peut-être... Enfin je ne savais pas quoi... Mais ce malheur-là, voyez-vous, me paraissait si grand, que je ne voyais pas bien comment je pourrais le supporter... A présent, je n'ai plus d'espoir... Ma mère a insisté et supplié en vain; mon père s'est de plus en plus obstiné. Hier soir, il m'a déclaré, — et je tremblais comme une coupable en le voyant si fort en colère! — qu'il ne souffrirait pas de voir plus longtemps ses intentions contrariées, son autorité méconnue; qu'il avait arrangé et préparé pour moi un brillant mariage... Et je serai dans un mois, a-t-il dit, la femme du général Trepanow... Oh! c'est impossible, c'est affreux! Que deviendrai-je, dites?... Je voudrais mourir, voyez-vous... L'on m'aurait vite oubliée, et je me reposerais, du moins.

— Allons, allons, enfant, un peu de patience et de calme!.. Ce n'est pas à dix-neuf ans, petite, que l'on peut, vraiment, dire des

choses comme celles-là... Vous savez aussi bien que moi que, ce qui a irrité M. le maréchal, surtout, c'est la demande un peu... un peu irréfléchie de ce pauvre Pawel ; c'est la grande amitié qui a toujours existé entre vous deux, depuis l'enfance.

— Mais pourquoi mon père est-il encore irrité, maintenant que Pawel est parti? quand je sens bien, au fond du cœur, que je ne le reverrai plus?... D'ailleurs, je ne voudrais pour rien au monde, vous le comprenez bien, agir en fille coupable et insoumise. J'ai promis à mon père... et mieux encore,... je lui ai juré, sur l'espoir que j'ai en Dieu, sur le respect et l'amour que je lui porte, — que jamais je n'épouserai Pawel, puisque ce choix lui déplaît..... Mais pourquoi veut-on me contraindre à donner ma main à un autre, à cet étranger, cet inconnu, pour lequel je ne puis avoir, je le sens, ni sympathie, ni respect, ni tendresse?... Pourquoi ne pas me laisser vivre ici bien tranquille, oubliée, quand je promets du fond du cœur, comme si j'allais paraître au tribunal de Dieu, de n'exprimer jamais ni regrets, ni reproches? de chérir et respecter sans cesse mes parents pendant leur vie, et mon frère Olès après eux?..... N'est-ce pas, mon bon Père Prokop, je ne demande pas beaucoup? Puisque mon père peut être sûr de ne m'entendre jamais m'irriter ni me plaindre!..... Mais quitter ma chère maison au bras de cet étranger, jurer obéissance et fidélité à cet homme! Oh! non, non! je sens bien que je ne le pourrai jamais... Vous voyez bien que tout ce qui vaudrait le mieux pour moi, serait de mourir maintenant. La colère de mon père ne me poursuivrait pas, certainement..... Du reste, je n'entendrais plus rien quand je dormirais dans ma tombe.

Plusieurs fois, tandis qu'elle murmurait, à demi suffoquée par ses pleurs, ces phrases entrecoupées, la jeune fille s'était arrêtée un instant pour reprendre haleine, ou pour essuyer les larmes qui s'amassaient, lourdes, brûlantes, dans ses grands yeux, et puis roulaient lentement, une à une, sur ses joues pâles. Pendant ce temps, le P. Prokop la regardait d'un air de compassion profonde, se gardant bien de l'interrompre, afin de connaître à fond toutes les causes de sa tristesse, et de savoir comment il pourrait la consoler.

— Ma pauvre chère enfant, répondit-il enfin, vous faites bien de me parler comme à un ami, à un père. Je vois combien votre cœur est navré, votre douleur profonde. Et comme vous ne pouvez pas douter de ma paternelle tendresse, vous comprenez bien que je vais faire tous mes efforts pour dissiper votre peine, ou pour la soulager...

Seulement, il faut avant tout, Winnia, me promettre une chose, me répéter le serment que vous avez fait à M. le maréchal..... Vous savez combien je m'intéresse au destin, au bonheur de Pawel, que j'ai instruit, que j'ai aimé, depuis les jours de son enfance. Eh bien, jurez-moi ici, sur l'heure, que vous ne chercherez jamais à le revoir, que vous ne lui écrirez même pas, que vous ne deviendrez jamais sa femme, à moins que votre père, apaisé, vous ait fiancés et bénis!

— Oh, oui certes, je vous le jure, fermement, sincèrement, — dit-elle, élevant vers le moine ses yeux encore humides, et lui tendant la main.

— C'est bien, ma fille, Il n'y a pour les enfants ni repos, ni honneur, ni bonheur, en dehors de l'affection et de la bénédiction du père..... Maintenant calmez-vous, et essuyez vos larmes. A mon tour de donner mon avis, comme conseiller spirituel et très ancien ami de toute la famille. Qui sait? je réussirai peut-être là où cette bonne comtesse a échoué..... En tous cas, ma bonne petite, patience et courage! Nul de nous ne peut deviner ce que lui garde l'avenir. Dieu, en nous envoyant les tristesses ou les joies de l'heure présente, nous réserve, dans sa main close, les surprises du lendemain.

Le vieux moine, en parlant ainsi, serrait affectueusement les petits doigts tremblants de l'enfant désolée. Toujours la tenant près de lui, il la guida vers la maison, lui souriant avec douceur, lui parlant à voix basse, s'efforçant, comme un bon ami, de faire renaître en elle le courage et l'espoir perdus.

Arrivé en haut du perron, il la congédia, d'un petit signe de tête paternel et bienveillant, et traversa le vestibule pour se rendre à l'appartement du comte. Alors Winnia, déjà un peu moins triste, à demi consolée, courut vers la chambre de sa mère, frappa deux coups légers, souleva la portière, et vint se jeter, tout émue, au cou de la comtesse qui essuyait ses larmes.

— Maman, oh! bonne chère maman, ne vous désolez pas, — dit-elle. — Peut-être nous réussirons; le P. Prokop est avec nous.

Et, certes, ce bon vieil ami du logis, qui avait vu s'écouler, dans ce petit coin de la steppe, l'existence de deux générations; qui avait consacré les berceaux et prié sur les tombes, partageait bien sincèrement les craintes, les angoisses, les douleurs, de ces deux pauvres femmes timides et désolées. Elles l'auraient bien vu, et pour cela, dans le fond de leur cœur, l'eussent béni assurément, si

elles avaient pu le suivre dans le cabinet du comte où, après s'être fait annoncer, il entra presque aussitôt.

Et d'abord, il lui sembla que l'accueil sans façon, cordial, presque enjoué, de M. le maréchal était pour lui d'un bon augure. Le comte Zénon, en le voyant venir, avait quitté son grand fauteuil, — ce qui dénotait chez lui un empressement véritable ou une considération réelle, car, en digne et important maréchal qu'il était, il ne se dérangeait pas pour tout le monde. Puis tout en répondant : « Dans les siècles des siècles » au « Loué soit Jésus-Christ » du Père, il avait fait quelques pas au-devant de lui et lui avait serré la main, tandis que son visage altier avait pris un air de bonne humeur, comme s'il se fût dit intérieurement :

— Tiens, pardieu! voici l'homme qu'il me faut..... Il arrive juste au bon moment pour le succès de l'affaire.

Mais le P. Prokop, qui ne pouvait pénétrer le secret des pensées du comte, vit son accueil cordial et tous ses traits épanouis, ce qui augmenta, dès l'abord, sa confiance et son courage. Il jugea cependant plus prudent, connaissant son personnage, d'attendre que le père de Winnia eût parlé. Presque aussitôt, du reste, le comte Zénon commença, d'une voix ouverte et franche, qui ne tarda pas à prendre un accent confidentiel.

— Je suis véritablement charmé de votre visite d'aujourd'hui, bon Père. C'est un plaisir de voir que vous ne nous oubliez point.

— Mais non, Dieu m'en préserve! Monsieur le maréchal. Car, de mon côté, je suis sûr de rencontrer à Holuba de bons et vrais amis, et je me trouve tout heureux quand je puis passer un moment ici, sous votre toit, au milieu de votre charmante famille.

— Merci pour eux tous et pour moi... Et à ce propos, permettez-moi de vous entretenir d'une... assez... importante affaire. Puisque vous nous considérez, moi et les miens, comme autant d'amis, vous voudrez bien, certainement, me donner une preuve réelle, sérieuse, de cette amitié, en me secondant par vos conseils, en usant de votre influence... Enfin, pour ne pas perdre de temps en compliments et en discours, voici de quoi il s'agit.

Ici le comte Zénon, qui s'était replacé sur son fauteuil, se cambra, redressa la tête, prit un air grave et imposant, ainsi qu'il convient à un père ayant en vue un parti à la cour, pour sa fille. Puis il reprit, d'une voix haute et claire, le visage épanoui, le regard rayonnant :

— Vous aurez prochainement, mon Père, à bénir un mariage ici. J'ai trouvé, pour ma fille, une magnifique affaire... Un général de brigade, ayant ses entrées à la cour, lancé dans le grand monde, aide de camp de l'empereur... C'est là un hasard superbe, une chance rare, n'est-ce pas? De semblables partis ne se rencontrent pas tous les jours, si loin de Pétersbourg surtout! dans nos petits coins de province. Aussi vous comprenez bien que je n'ai pas laissé échapper une occasion si brillante, si imprévue, et que je me suis hâté de la saisir, en père sage et prévoyant... Seulement, je l'avoue, je ne me serais pas attendu à... à... quelques petites difficultés que j'ai encore à vaincre, et au sujet desquelles vous pourrez certainement m'aider.

Ici le comte Zénon s'interrompit encore, considéra, l'espace d'une seconde, la pointe de ses souliers vernis, passa un doigt dans sa chaîne de montre, et se pinça le bout de l'oreille, comme s'il eût subi l'influence d'un certain embarras et d'un peu d'énervement.

— Il faut bien reconnaître après tout, poursuivit-il, qu'on n'a rien sans efforts et sans peines..... Pour moi, je m'étais imaginé, en homme expérimenté et sage que je suis, que cette affaire, avec toutes ses conditions exceptionnelles et ses avantages éclatants, ne souffrirait pas la moindre difficulté, serait reçue avec acclamation, et marcherait toute seule..... Loin de là! Croiriez-vous, mon Père, que, depuis le jour où je l'ai commencée, le trouble et la discorde règnent à la maison. C'est Winnia, d'abord, qui pleure, qui languit et se désole, comme une sotte et volontaire petite fille qu'elle est, prétendant qu'elle ne peut en conscience épouser le général Trepanow; qu'il lui est étranger, qu'elle ne le connaît pas, qu'elle ne trouve en lui absolument rien de sympathique, et qu'elle sent bien, enfin, qu'elle ne pourra jamais l'aimer..... C'est la comtesse, avec cela, qui se désole des plaintes et des gémissements de sa fille, et qui, loin de les interdire, en mère habile et sage, y joint sa note, j'en suis sûr, et, afin de m'attendrir, vient me les rapporter..... Comme cela, je ne vois plus autour de moi, dans la maison, que des visages allongés, des mines défaites et maussades, des yeux rougis et des fronts sombres. Larmes et soupirs sur toute la ligne; croyez-vous que ce soit amusant?... Pour ma part, je ne connais rien de plus ennuyeux, de plus insupportable, de plus agaçant surtout, que cette peste du logis, cette scie à perpétuité, ce fléau des femmes qui pleurent! Ah! mon Père, vous n'avez rien

de pareil, vous autres dans vos couvents... Vous êtes bien heureux!

En parlant ainsi le comte Zénon, poussant un profond soupir, se renversa dans son fauteuil, laissant tomber les coins de sa bouche et secouant la tête douloureusement, dans l'attitude mélancolique et difficilement résignée, de l'homme généreux qui souffre, pour le bonheur du genre humain.

Le P. Prokop pensa alors que le moment était venu, et qu'il fallait mettre à profit cet instant de silence..... Maintenant que les griefs de M. le maréchal étaient complètement exposés, il s'agissait de lui faire entendre la contre-partie de sa plaidoirie. Aussi le vieillard commença, après s'être éclairci la voix :

— Je comprends qu'en effet, Monsieur le maréchal, vous soyez bien affligé de voir tous vos efforts et vos soins prévoyants aboutir à un résultat si contraire à vos intentions, et n'éveiller autour de vous que regrets et tristesse..... Seulement, vous le savez, dans cette grave affaire du mariage, d'où dépend si souvent le bonheur ici-bas et le salut là-haut, il ne faut pas envisager uniquement les questions d'intérêt, de position, de convenances... Mais il importe aussi de tenir compte, en guide prudent et en bon père, de l'harmonie des caractères, de la sympathie des goûts, de l'union des cœurs.

Le comte Zénon qui s'attendait à un tout autre langage, passa la main sur son front et fit un bond sur son fauteuil, en homme qu'une brusque secousse n'a pas tout à fait réveillé.

— Hein! Plaît-il? fit-il aussitôt, en attachant un regard profondément surpris, presque irrité, sur le beau visage calme du vieux Père.

Mais celui-ci n'était pas de nature à se laisser déconcerter si aisément, et tout aussitôt il reprit :

— Ce que je vous dis, Monsieur le comte, et ce que vous diront comme moi tous ceux qui ont quelque souci de l'honneur et du repos de votre famille, c'est qu'il ne faudrait pas compromettre, par une volonté inflexible et une excessive sévérité, le bonheur de votre chère enfant, qui est si douce, si timide, si tendre, et qui mérite si fort d'être paternellement aimée...

— En vérité, Père Prokop, c'est vous qui me parlez ainsi? s'écria le comte Zénon, complètement renseigné cette fois, bondissant sur son fauteuil et fixant ses regards irrités sur le visage paisible du moine, comme s'il eût voulu lire dans ses pensées, afin de pouvoir se rendre compte de cette étrange opposition. Mais où donc voyez-

vous, je vous prie, que je suis sévère, inflexible? Dès qu'il s'agit de la situation, des intérêts, de l'avenir de ma famille, n'ai-je pas, non seulement le droit, mais aussi le devoir, de décider?

— Assurément, les droits paternels sont chose sérieuse et sainte, Monsieur le maréchal. Mais afin qu'ils ne dégénèrent pas en dureté, en tyrannie, l'indulgence et la tendresse sont là, pour les tempérer... Et c'est au nom de cette tendresse qui, au plus profond de votre cœur, s'éveille malgré tout, — qu'en ma double qualité de serviteur de Dieu et d'ami de votre famille, je vous supplie, avant de répondre à ces propositions de mariage, de consulter sérieusement les goûts, les sympathies de votre aimable et chère enfant.

— Propos oiseux et vains discours que vous me tenez là... Je vous l'ai déjà dit : chaque jour, depuis qu'il a été question de l'accomplissement de ce projet, ma fille, qui s'obstine à m'irriter, à me braver sans doute, se plaît à prendre des attitudes de victime persécutée, à pleurer et gémir comme si elle marchait à la mort.... Et sa mère, qui devrait être la première à lui prêcher l'obéissance et la raison, sa mère semble l'encourager dans cette stupide rébellion, osant même, dans ces derniers jours, intercéder pour elle!... Adopter une pareille ligne de conduite à l'heure où mes plans aboutissent! Me faire passer pour un barbare quand je suis tout simplement prévoyant et sensé!... Non, non, je ne le souffrirai pas... C'est absurde, c'est impossible!... Qu'elles pleurent, s'il leur plaît, toutes les larmes de leur corps! Mais je suis le père, je suis le maître, et elles devront céder.

— Je ne sais trop, Monsieur le comte, si une pareille façon d'agir est vraiment paternelle, si un pareil langage est tout à fait prudent. C'est là une de ces questions délicates qu'en ma qualité de religieux, vivant en dehors des liens et des joies de la famille, je ne me permettrais pas de décider... Mais ne pourriez-vous du moins, sans renoncer pour cela à vos projets de mariage, en remettre l'exécution à une date plus éloignée? Pour la jeunesse, croyez-moi, les résistances, les luttes, les douleurs, ne sont pas éternelles. Le temps emporte tout : souvenirs, espoirs, rêves, désirs, regrets.... Laissez donc, croyez-vous, à votre enfant chérie qui, malgré tout, vous aime et vous respecte profondément, le temps de s'habituer à son futur destin et de sentir naître en son cœur, peu à peu, cette affection nouvelle... Un jour vous ne regretterez pas, j'en suis certain, cette concession que vous aurez faite. Les mois, même les ans peut-

être, consacrés à assurer le bonheur de votre chère enfant, seront toujours bien employés.

— Tout cela est pensé fort ingénieusement, et fort élégamment tourné, interrompit, d'un ton railleur, le comte Zénon, dont l'irritation devenait à chaque instant plus vive. Mon Père, en vérité, vous ne nous avez jamais fait d'aussi joli sermon quand vous nous dites la messe ici, à la chapelle... Seulement, j'ai le regret de vous le déclarer, ce sont de beaux discours perdus. Ce n'est pas de sermons qu'il s'agit maintenant, c'est d'une affaire. Vous ne savez peut-être pas, par suite de la réserve que vous impose votre qualité de serviteur de Dieu, qu'en fait de mariage, les bonnes occasions sont de plus en plus rares. Aussi lorsque, par hasard, il vient à s'en présenter une, on ne la laisse pas échapper, morbleu! si l'on est sage. On s'y attache et on la tient.

— Pour quelques mois de retard, cependant, il serait difficile de croire qu'une telle occasion fût perdue.

— Vraiment? Tel est votre avis, dites-vous?... Eh bien, c'est que vous ne connaissez ni les hommes, ni le monde, mon Très Révérend Père : c'est que vous ne connaissez pas le général, surtout... Michel Konstantinowicz Trepanow n'est plus d'âge à attendre; quand on... mûrit, on est pressé. Que son front devienne chauve, sa barbe grisonnante, et alors il se sentira gêné pour produire, à la cour et dans le monde, une toute jeune femme qui, près de lui, aura l'air d'une enfant... Et puis, encore, attendre, pour que d'ici là d'autres familles me le prennent, quelque autre affaire s'arrange! Est-ce que je ne voyais pas, l'autre jour, à la promenade, comme toutes les mamans du district lui faisaient les yeux doux, comme la petite Aniéla Lubosz avait soin, chaque fois, de le choisir pour son tour de mazurka, et avec quelle adresse la comtesse Korytowska avait su le placer, pour jouer aux petits jeux, à côté de ses nièces?... Non, non, certes, pas de lenteurs et plus de verbiage. Le temps presse, il faut agir, et agir promptement. D'ici à cinq jours au plus tard, nous célébrerons les fiançailles. Et dans un mois, ni moins, ni plus, il ne tiendra qu'à vous, mon Père, de bénir, si vous le voulez bien, nos deux chers mariés.

Une tristesse profonde, une expression de plus en plus marquée d'amertume et de découragement, se lisaient dans les yeux du moine. L'accent du comte était si péremptoire, son maintien si décidé, qu'il devenait aisé de voir jusqu'à quel point sa volonté

était fixée et sa résolution prise. Et cependant le P. Prokop, avant de quitter la chambre, se souvenant de la pauvre vieille femme en pleurs et de la chère enfant désolée, voulut tenter un dernier effort.

Tout, dans l'attitude, les gestes et le ton du maréchal, lui indiquait qu'il n'avait plus qu'à se retirer, la conversation étant finie. Il se leva donc lentement, soupirant et baissant la tête. Puis, avant de s'éloigner, il leva vers le père de Winnia ses mains jointes, serrées fortement et ses yeux qui, soudain, étaient devenus humides.

— Oh! laissez-moi vous dire encore un mot! murmura-t-il. Avant de prononcer pour jamais, réfléchissez, je vous en supplie. Ce qu'il faut à un cœur aimant, ce ne sont ni les honneurs, ni l'éclat, ni la richesse : rien qu'un peu de bonheur avec un peu d'amour... Votre pauvre enfant, j'ai pu le voir, est profondément triste, presque désespérée. N'achevez pas de la briser par votre rigueur inflexible; traitez-la en ami, en père, ou, tout simplement, en chrétien.

Mais le pauvre P. Prokop devait en être pour ses frais de générosité et d'éloquence. Un regard enflammé du comte tout aussitôt le lui fit voir.

— Cessons, s'il vous plaît, cette conversation, grommela le maréchal, se levant à son tour comme pour se diriger du côté de la porte. Sur ce sujet, vous le voyez, mon Père, nous ne nous entendrons jamais. Ma résolution est prise, définitivement prise, et nul n'y pourra rien changer... Puisque le soi-disant bonheur de cette sotte enfant vous est si précieux, je ne puis que vous demander pour elle le secours de vos prières.

Le comte Golubowski accompagna ces paroles, légèrement ironiques, d'un salut profondément respectueux, et le vieux Père, avec un long soupir, lui rendit son salut tout en se dirigeant vers la porte.

C'en était fait : il s'en allait vaincu, ses sandales de bois cliquetant le long des marches, les mains croisées sous ses larges manches de drap brun, le front sombre, la tête basse, et se disant tout bas, tandis qu'il traversait la cour pour gagner la grande grille :

— La pauvre enfant! la pauvre enfant!

Etienne Marcel.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE

LES ROMANS NOUVEAUX

I. *Marie Fougère*, par Jules de Glouvet. (Havard.) — II. *Le Divorce de Juliette*, par O. Feuillet, de l'Académie française. (Calmann Levy.) — III. *Le Château des Anges*, par Louis Enault (Hachette.) — IV. *Amymone, Histoire d'une femme*, par le vicomte Oscar de Poly. (Schmitt.) — V. *Le Masque de fer*, par le même. (Gautier Blériot.) — VI. *La Houn, roman béarnais*, par Louise d'Isole. (Imprimerie des arts.) — VII. *Décapitée*, par Fortuné du Boisgobey. (Plon.) — VIII. *La Filleule des fées* (2 vol.), par Ouida. (*Ibid.*) — IX. *Marquise*, par Auguste Geoffroy. (Dentu.) — X. *Le Député Roquerolle, roman contemporain*, par Hippolyte Buffenoir. (Lemerre.) — XI. *Amour coupable*, par J. Marni. (Ollendorff.) — XII. *La Pêcheuse d'âmes*, par Sacher Mosoch, traduction de M. C. Colomb, avec l'autorisation de l'auteur. (Hachette.) — XIII. *Mon Roman*, par Mlle Louise Mussat. (Bibliothèque des mères de famille, Didot.) — XIV. *A travers pays*, par Mme de Witt, née Guizot. (Petite bibliothèque de la famille, Hachette.) — XV. *Patrice Herrold*. (vol. illustré), par Charles Legrand. (Mame.) — XVI. *La Petite-Nièce d'O'Connel*, par Germaine d'Anjou. (Lecoffre.)

I

Il faut bien commencer par *Marie Fougère*, ce livre qui a fait et fait tant encore de bruit. La notoriété de son auteur y est pour beaucoup, mais nous n'avons à parler ici ni de la manière dont il l'a acquise ni des actes qui l'ont si fort augmentée dans ces derniers temps. Lorsqu'il lança ce nouveau roman, signé Lucie Herpin, M. Quesnay de Beaurepaire, malgré ses deux ou trois pseudonymes, ne parut pas fâché de laisser deviner son nom qui fut bientôt connu et divulgué. La plume, avec laquelle il protestait si vigoureusement contre les tendances de l'école naturaliste, se trahissait facilement entre les doigts d'une femme. On n'éprouva aucune surprise quand

il fut avéré que le manchon de Lucie Herpin était taillé dans la fourrure d'une simarre.

« Paris nous a lancé, comme dernier défi : *la Terre* et *l'Immortel.* Ceci est la réponse de la bourgeoisie lettrée de province », écrivait l'auteur de *Marie Fougère;* on trouva que la provinciale le prenait de haut avec les chefs de l'École moderne, qu'elle était, il est vrai, fort « lettrée », mais bien au courant, pour une honnête *dame* de province, des ficelles et des turpitudes de la grande coterie parisienne. La fausse Lucie Herpin, car il y en a une vraie, assure-t-on, déclarait, dans une préface plus remarquée que le roman lui-même, qu'une femme, quel que soit son âge, peut rarement tout lire; elle faisait analyser les œuvres de MM. Zola et Daudet par son mari. Celui-ci avait le talent de résumer en quelques pages une telle quintessence des parfums combinés du fumier de *La Terre* et des « petits endroits » du palais de l'Institut, qu'on se demanda si Mme Herpin ne regrettait pas d'avoir chargé de la besogne un époux trop accoutumé aux crudités de l'audience.

Nous autres catholiques, obligés d'accueillir toute velléité de retour sans trop la discuter, nous avons lu avec un certain plaisir les pages où le mari de Lucie Herpin se montre si rigoureux dans son analyse du *Rêve* et malmène si fort « l'incurable matérialiste ». Nous savions que le critique avait déserté nos rangs, pour combattre contre nous, dans certaines circonstances mémorables; nous ne l'avons pas moins applaudi quand nous l'avons vu flageller vertement les romanciers qui : « établissent des cliniques en plein vent », tuent l'idéal, réduisent *l'éternel féminin* à un type unique et honteux, négligent l'étude du cœur humain pour faire de l'anatomie, prêchent l'athéisme obligatoire en littérature et sont aussi mauvais patriotes que piètres philosophes. Poursuivant sa plainte, Lucie Herpin demandait à ces littérateurs si amoureux de la forme, s'ils avaient ouvert une période littéraire bien glorieuse, si leur argot et leurs néologismes enrichissent beaucoup notre admirable langue française, si leur cynisme aide à l'éclosion du génie? Et nous pensions que, ici encore, l'auteur de *Marie Fougère* avait raison. Nous lui trouvions même alors, un certain courage, une certaine générosité. Sa défense de l'Académie nous touchait moins... L'auteur de *Marie Fougère* nous semblait seulement plus adroit que celui de *l'Immortel;* pour se faire bien venir des gens, le meilleur moyen n'est pas de leur crier des injures; il ne faut pas non plus

salir d'avance le fauteuil où l'on veut s'asseoir. Qui sait où vont les visées du romancier en toge? il est de ceux auxquels convient l'audacieuse devise de Fouquet : *Quò non ascendam?* Il est vrai que Fouquet s'est assez mal trouvé de l'avoir trop affichée.

Dans sa critique de *La Terre*, l'impitoyable Lucie Herpin est parfois fort amusante, lorsqu'elle harcelle M. Zola, en lui mettant sous les yeux tant de bévues impardonnables de la part d'un tel « documentaire ». Cette partie récréative nous a rappelé le rapport adressé, naguère, au comité de la *Caisse des Ecoles*. Le rapporteur constatait gravement comme quoi les jeunes Parisiens qui, pendant le voyage de vacance, ont fait une connaissance très désagréable des propriétés de l'ortie, ne seront plus exposés à confondre cette herbe perfide avec la menthe; la leçon vaut bien sans doute les frais d'une excursion à Villers-Cotterets. Hélas! l'auteur de *La Terre* n'a point fait de voyages scolaires dans sa jeunesse!

Quant à M. de Glouvet, il a vécu longtemps à la campagne, l'aime et la connaît, non seulement en poète, mais en homme pratique; il tient à le prouver dans son églogue. Cette églogue, se passant au dix-neuvième siècle, ne pouvait guère être écrite dans le style de Florian; l'auteur y mêle un réalisme qui n'a pas dû lui coûter beaucoup. Il n'avait qu'à se rappeler certains types de l'*Étude Chandoux*. Du reste, il annonce, en entrant en lice, les meilleures intentions du monde : « Les naturalistes ne veulent voir dans le paysan que la brute, ils n'exploitent que le vice et la sottise, le romancier leur montrera que la vertu, elle aussi, est éternelle et que le paysan peut la pratiquer. » Il ira chercher au fond des bois l'homme primitif et bon. « L'homme des champs est dans un état de poésie nébuleuse et insouciante; devons-nous le croire inférieur à l'homme civilisé? L'un comprend sans aimer, l'autre aime sans comprendre, c'est le pâtre qui est supérieur. » Un peu plus nous aurions un morceau à la Jean-Jacques. Cependant M. de Glouvet semble avoir senti la nécessité d'élever l'âme de ses primitifs héros par un culte autre que celui du panthéisme, par des exemples moins vagues que ceux du lierre et du chèvrefeuille, dont la « charité » l'attendrissait si fort, quand il écrivait *Le Père*. « Tu ne veux pas croire que la lande et les bois sont bons parce qu'il y a, au milieu, quelqu'un qui leur donne son souffle? demande la petite Marie à son promis. — Et qui donc? réplique le sceptique de village. — Le bon Dieu! répond la bergerette. »

Le romancier n'insiste pas, mais nous sommes persuadé que si Marie reste pure et sage, c'est parce qu'elle fréquente l'église du hameau et parce qu'elle parvient à y conduire son fiancé. L'idylle, d'ailleurs, débute de la façon la plus délicate : « Toinet n'a parlé que d'amitié et Marie l'a suivi sans avoir cette préoccupation de résistance qui est déjà un commencement d'impureté. Ils s'aiment, et c'est en restant muets qu'ils le comprennent mieux. Leur tendresse ne conçoit rien dans l'avenir que le devoir, rien dans le présent que la douceur d'être ensemble, » sentiments dignes de l'âge d'or! Mais l'âge d'or est loin; un soir d'orage, Marie devra se « préoccuper de la résistance », autrement les aventures de la bergère finiraient comme celles de la reine Didon. A côté de la sage Marie Fougère, l'auteur a placé la « Henriette Belœil », laquelle oublie qu'une honnête fille ne tient compte des promesses de mariage que quand le sacrement les a sanctionnées; il se complaît à la réhabiliter, et loue l'indulgence des paysans pour de semblables fautes. La sévère Lucie Herpin a la conscience large et le tact peu délicat lorsqu'elle touche à cette triste plaie de nos campagnes. Les croquis grimaçants de la Gervoise, du vieil usurier Cassemiche, de l'infâme couple Renoud, du braconnier aux mœurs de satyre, l'abus du patois, certaines phrases comme celle-ci : « La vieille était *acagnardée* au pied d'une souche », ne déplairont point aux réalistes, chez leur adversaire. Un drame fort brutal, au reste, termine la pastorale. Souvent le loup dévore dans les champs l'innocent agneau; le braconnier qui poursuit Marie Fougère est un loup de la pire espèce; pour sauver l'enfant, il faut abattre la bête fauve à coups de fusil. Enfin la bergère épouse Toinet, ils sont heureux, et nous sentons un soulagement d'autant plus grand, que cette étude champêtre nous a paru un peu prolongée. Écrasée par sa préface, déflorée par la suite que lui donne, en ce moment, son auteur, la pastorale de Lucie Herpin eût été, sans doute, plus goûtée, si, pour l'écrire, on ne s'était pas servi d'une plume compromise par tant d'usages divers.

II à VIII

Le Divorce de Juliette. M. Octave Feuillet préfère les salons aux bergeries et les grandes dames aux pastourelles. Son héroïne est une femme du *meilleur monde*, qui commence par réclamer à grands cris le bénéfice de la loi Naquet, assurant que le divorce n'a

rien de contraire à ses principes religieux. Quelle religion professe Mme d'Épinois? Catholique, elle saurait que le divin Législateur défend de séparer ce que Dieu a joint. Est-elle juive, protestante, musulmane? l'auteur juge ce détail négligeable et ne nous l'apprend point. La jeune femme, d'ailleurs, a été indignement trompée; M. d'Épinois, en l'épousant, cherchait à couvrir une dangereuse intrigue. Elle vient de l'apprendre, l'outrage la révolte, elle ne veut plus vivre avec le mari indigne qui l'a sacrifiée. Et pourtant, au fond, elle aime encore celui qu'elle prétend détester. M. d'Épinois, lui aussi, aime celle qu'il trahit. Ah ! s'il pouvait secouer le joug de l'*autre!* Un ami d'autant plus généreux, qu'il aspirerait volontiers à la main de Juliette, amène, par une ruse bien simple, les deux époux à croire leur divorce déjà prononcé, et à regretter qu'il le soit si tôt; puis, la ruse se découvre : M. et Mme d'Épinois se réconcilient, après quelques explications. Tout est bien qui finit bien; ne serait-il pas mieux de ne point habituer le public à jouer si souvent avec cette grave question du divorce au risque d'ébranler les fondements de la famille? Le même volume contient une seconde pièce intitulée : *De Charibe en Scylla.* L'auteur y critique l'éducation des femmes d'aujourd'hui, éducation trop mondaine ou trop pédante. Peut-être M. Feuillet préfère-t-il la première, à condition que le mari se charge de la compléter et d'initier sa jeune femme à la science de la vie. Les trois systèmes devraient se balancer l'un par l'autre; mais, surtout, être corrigés par quelque chose de plus élevé et de meilleur. On n'indique pas même ce quelque chose-là. Quant au mérite littéraire de ces bluettes écloses à l'arrière-saison, après tant d'œuvres célèbres, nous nous garderons bien de le discuter. Nous ne nous arrêterons point, non plus, sur une courte nouvelle, écrite uniquement pour montrer avec quelle intime familiarité M. O. Feuillet vivait dans l'entourage de Napoléon III. Ces souvenirs, très personnels, n'offrent guère d'intérêt pour le public.

Si nous avions eu la tentation de nous égarer dans le domaine de la politique avec les deux romanciers précédents, *le Château des Anges* nous ramènerait sur notre terrain. Simple histoire d'un cœur luttant contre lui-même, nous voudrions classer ce roman parmi ceux qui se lisent en famille, plus d'un scrupule nous en empêchent : un tuteur amoureux de sa pupille; un tuteur marié, dissimulant ses engagements pour mieux séduire une enfant... la

donnée, on le voit, n'est point édifiante. Certes, le sentiment qui entraîne, l'un vers l'autre, Gilberte et le baron de Kermor, restera pur, mais les deux héros ne pourront empêcher les apparences de scandaliser les témoins, et Gilberte aura le tort de braver le péril comme l'opinion. Mme de Kermor, avertie, surprend le tuteur et la pupille au milieu d'une scène de tendresse. Elle s'indigne; on se fâcherait à moins! Gilberte quitte le château des Anges, s'exile au fond de l'Irlande, rencontre partout des adorateurs si entreprenants, qu'elle se décide à s'enfermer dans le refuge d'Angnet, près de Biarritz, si bien décrit par un de nos collaborateurs. Un asile de ce genre convient mal à une jeune fille passionnée, mais qui n'a pas vidé jusqu'à la lie, le calice de l'amour mondain, et en désire toujours l'ivresse. La pieuse maison où elle se cache ne devient point, pour elle, comme pour tant d'autres, un asile de paix, et l'on ne peut s'empêcher de penser que si elle s'était humblement confessée au lieu de se contenter de demander un avis, le digne prêtre qu'elle consulte, eût su mieux la diriger. En ce cas, le livre eût été promptement terminé. Les solutions si nettes de la morale chrétienne n'accommodent guère les romanciers, même les mieux pensants. M. Louis Enault fait partie de ceux-là, aussi remontre-t-on avec peine, dans son roman, des phrases de ce genre : « Le visage émacié du Nazaréen, etc. » Nous lui reprocherions volontiers encore, d'avoir profané la cellule des pénitentes par les déclarations passionnées du baron de Kermor, lorsque celui-ci y retrouve sa pupille, après la mort de sa vieille et gênante moitié. Voilà pourquoi ce roman honnête et dans lequel triomphe le sentiment du devoir, ne s'adresse point cependant, à de jeunes lectrices.

M. le vicomte de Poly nous arrive aujourd'hui les mains pleines; deux nouveaux volumes à la fois! *Amymone* et *le Masque de fer*. Le premier est écrit pour un public lettré, sachant discerner ces nuances où se fondent le bien et le mal sans que la conscience mondaine croie, pour cela, avoir abdiqué. Le nom d'*Amymone* emprunté, peut-être, à l'une des Danaïdes du beau sonnet de M. Sully Prudhomme, caractérise bien l'héroïne condamnée à verser, goutte à goutte, tant de larmes dans le vase sans fond des douleurs humaines. L'histoire d'Amymone, c'est la plainte, si souvent répétée, de la jeune épouse dont les illusions tombent après les premiers mois du mariage. Le mari, à peine dégagé des liens d'un faux ménage, en contracte bientôt de nouveaux, puis retombe dans les filets de l'an-

cienne compagne abandonnée et transformée, il faut l'avouer, d'une manière assez invraisemblable. Celle-ci se venge atrocement. Amymone apprend, presque en même temps, la tragique fin de son mari et le suicide d'un ami dont elle avait, trop faiblement d'abord, découragé la passion. La jeune femme ne se sentant pas tout à fait innocente de ces deux catastrophes, se réfugie dans un cloître. M. de Poly proteste, avec raison, contre ceux qui ferment, à de tels chagrins, les seuls asiles possibles. Peut-être oublie-t-il, un peu trop, que ces asiles sont, aussi, ceux de l'innocence, et que « toutes les fleurs du cloître » ne sont pas arrosées des larmes du repentir ni de la douleur. Mais on accepte difficilement, dans le monde, l'idée du sacrifice volontaire et joyeux. M. le vicomte de Poly qui laisse fléchir, dans ce roman, les lois divines et humaines sous la tyrannie du point d'honneur, nous semble y avoir fait beaucoup de concessions à l'esprit mondain. Comme dédommagement, le sympathique auteur des : *Régicides*, du *Capitaine Phébus*, de *Fleur-de-Lys*, etc., vient d'enrichir la collection Blériot d'un nouvel ouvrage du même genre : *le Masque de fer*. La donnée a tout l'attrait du mystère et piquera la curiosité des habitués de nos bibliothèques chrétiennes. M. de Poly en cherchant à captiver leur attention par la forme romanesque ne néglige jamais, on le sait, de leur montrer l'ancien régime sous son véritable jour, sans exagération d'optimisme, mais de manière à redresser quantité d'idées erronées et dangereuses. D'après lui le *Masque de fer* aurait été le chevalier Louis de Rohan. Il ne s'agit pas, du reste, de dissertations historiques, mais d'un roman excellent et curieux qu'on ne saurait trop engager à répandre, surtout dans les milieux populaires.

La Houn. Il y a aussi une leçon d'histoire mêlée aux souvenirs des Pyrénées, si bien racontés par Mme Louise d'Isole. La Houn est une fontaine saline concédée à la commune de Salies, par Jeanne d'Albret que les catholiques béarnais appellent, sans rancune, paraît-il : la *bonne Reine*. Chacun des habitants de Salies ayant une part dans les bénéfices de l'exploitation de la Houn, la coutume s'est introduite de marier, parfois, de fort vieilles femmes à des adolescents, pour assurer la succession au droit communal, lequel passe sur la tête du mari. L'Église blâmant ces sortes d'unions, elles se contractent, le plus souvent, civilement. Le curé, d'ailleurs, aurait mauvaise grâce à gronder des paroissiens ignorants, lui, qui, s'il faut en croire la narratrice, fait la contrebande en conduisant

ses morts au cimetière. L'héroïne du touchant récit de Mme d'Isole, la brave petite Jeanne, avait pour marraine une paysanne âgée qu'on décide à épouser un jeune homme des environs de Salies. Pierre et Jeanne s'aiment et vivent sous le même toit; la jeune Béarnaise, dans sa simple droiture, sent qu'une pareille situation ne peut durer; Pierre obtient de sa vieille épouse l'autorisation d'aller chercher fortune en Amérique. Lorsqu'il revient, le glas sonne à l'église du village. Hélas! ce n'est pas la vieille qu'on enterre, c'est Jeanne épuisée par le chagrin et la fatigue, morte en soignant sa marraine. Il y a, dans ces quelques pages, tout un petit poème dramatique plein de grâce et de sensibilité.

Le « drame noir » de M. du Boisgobey : *Décapitée*, émotionnera moins que le court récit de Mme Louise d'Isole; il a plutôt l'air d'une comédie avec tous les imbroglios imaginables et finit, l'auteur en convient, « comme une pièce de Scribe, par un et même par deux mariages ». Le clou de l'affaire, pour employer une locution peu élégante, mais fort à la mode, consiste dans cette tête coupée qu'un colosse, déguisé en porte-faix, décharge sur le parquet, au milieu d'un bal. Deux intrigues menées de front et renouées de temps en temps, des péripéties abracadabrantes, tiennent le lecteur en haleine d'un bout à l'autre du volume. L'auteur n'affecte aucune prétention, ne travaille dans aucune école; il est ingénieux, entraînant, imaginatif, invraisemblable, mais amusant, voilà tout. On ne donnerait pas *Décapitée* en prix dans les pensions, du moins, les amateurs de roman n'y trouveront point d'impressions mauvaises. La vertu y est récompensée, le crime puni, les héros s'y marient « à l'église », et sont si bien d'accord qu'ils ne penseront jamais au divorce, si facilement admis dans le roman précédent de M. du Boisgobey.

La Filleule des fées. Encore deux volumes de Ouida. Matériellement une telle fécondité peut surprendre, mais on doit se dire que l'invention n'a guère coûté. Depuis quelque temps surtout, Ouida tourne indéfiniment dans le même cercle. Tricotin, espèce de Diogène bienfaisant, de « Mirabeau » désintéressé, de saint François d'Assises athée, a toujours été son personnage favori; il ne fait que changer de nom. *Viva*, l'enfant de la nature, aux instincts de princesse; *Coriolis*, la courtisane, au cœur de tigre, à l'approche fatale, sont, pour le lecteur, des figures familières; nous les avons reconnues déjà dans *Puck*. Cette fois, l'*authoress* est moins agres-

sive quand il s'agit de religion; elle a le mauvais goût d'appeler une des méchantes femmes de son livre : Annette *Veuillot*, on en conviendra l'attaque est *mince*. Du reste, la prêtresse du culte humanitaire continue à pontifier. Sa pitié pour tout être souffrant la rend pessimiste, et elle revendique le droit au suicide pour quiconque souffre ici-bas. Son Tricotin meurt martyr de la philanthropie; il jette un suprême regard vers le ciel azuré, sans y rien chercher au-delà. Le dieu que l'*authoress* lui fait invoquer, c'est toujours le dieu des rêveries panthéistes de Ouida.

IX à XII

Marquise est une critique très vive des mœurs de la riche bourgeoisie actuelle qui vise à s'anoblir. Avocat attendri de la femme, M. Geoffroy reproche à la famille bourgeoise de sacrifier ses filles, sous prétexte de les établir dans une belle position, et de ne leur donner ni guide, ni appui dans la vie. « A la mère de famille du peuple, à l'ouvrière, on ne mâche pas les mots, s'écrie amèrement une de ses héroïnes, mais à nous autres, femmes de la société, on nous cache tout, par un respect hypocrite, nous marchons seules du berceau à la tombe! » Les romanciers du jour, l'auteur leur rendra cette justice et devra se la rendre à lui-même, se chargent d'éclairer les ténèbres de cet isolement. Ils ont pour lectrices, en général, des femmes du monde, on ne voit pas qu'il les respectent outre mesure. Leurs devanciers rendaient l'amour si romanesque qu'ils dégoûtaient les femmes des réalités de la vie, aujourd'hui, les réalistes dégoûteraient presque de l'amour. Autrefois le mariage terminait les épreuves des amoureux, on le met, maintenant, à la première page et on en fait un cloaque, où les deux époux barbottent, à qui mieux mieux, soit ensemble, soit chacun de leur côté, avec des compagnons de hasard. La femme sera-t-elle mieux guidée quand on lui aura fait envisager la vie sous un tel aspect? M. Geoffroy se défend de vouloir généraliser le tableau, mais s'il croyait utile de le tracer avec une pareille crudité, ne fallait-il pas lui opposer autre chose que l'amour répugnant de Thérèse Ligeret pour un jeune médecin, dont elle eût pu faire son guide, ou que la tranquillité du vulgaire ménage d'une femme de chambre. Mais le romancier se préoccupe surtout d'effrayer l'ambi-

tion des héritières qui rêvent une couronne de marquise, comme Odette Ligeret. Celle-ci tombe du nid maternel dans des mains qui souillent et déchirent tout ce qu'elles touchent. Le marquis d'Ambrières, après s'être joué de l'innocente, l'empoisonne lentement, à l'aide d'une liqueur javanaise, afin de mieux jouir de sa fortune. La raison d'Odette s'obscurcit; la pourriture envahit son corps. On ne nous fera grâce ni d'une pustule, ni d'un bourbillon; on étalera les détails de cette lèpre honteuse, puis comme si l'écœurement n'était pas complet, on nous décrira la folie furieuse du marquis, rugissant au fond du cabanon d'une maison de santé. Quand M. Geoffroy racontait naguère, dans la *Revue*, d'une façon si intéressante, sa visite à Saint-Lazare, il n'écrivait pas un roman, et le réalisme de cette remarquable étude n'avait rien qui pût choquer; ici, de tels détails soulèvent le cœur. On s'étonne, en outre, de l'absence des idées religieuses chez un écrivain qui protestait si éloquemment contre « les prisons sans Dieu ». La pauvre petite marquise, elle aussi, eût eu besoin de Dieu pendant la longue séquestration qu'on lui inflige et le rayon divin eût mieux éclairé encore, cette poésie des *choses* que l'auteur sent et décrit si bien.

Nous venons de voir un marquis intrigant, féroce, infâme, M. Buffenoir, nous présente une autre variété d'une *caste* qui, depuis si longtemps, sert de plastron aux romanciers, sans que, pour cela, le titre fasse moins d'envie. *Le député Ronquerolle* a, pour concurrent à la candidature, un marquis presque idiot, auquel il enlève son siège, sa femme et ses valets. Maxime Ronquerolle ne recule devant aucun moyen pour combattre « les séides du trône et de l'autel », et l'on dirait que l'auteur, voulant nous donner le type d'un parfait républicain, n'a pu en faire un honnête homme. Lorsque le malheureux marquis des Tournelles se suicide silencieusement, afin de laisser place entière à l'élu des « nouvelles couches », Maxime n'éprouve pas le moindre remords; les races épuisées doivent disparaître dans le combat de la vie... Et pourtant, comme les grands ancêtres de 1789, Ronquerolle est un homme *sensible* qui parle sans cesse « des affinités amoureuses » et roucoule tendrement avec la marquise. Avant d'enlever cette dernière, il a détourné du devoir une petite bourgeoise, laquelle se meurt du chagrin de son abandon, tout en se reconnaissant indigne d'être la compagne d'un si grand personnage. Maxime daignera la pleurer avec une sincère douleur. Qu'exigerait-on de plus? L'être fort brise tout sur son chemin; il

lui faut des jouissances et du pouvoir. Ne cherchons, dans ce livre, ni une peinture de mœurs, ni une étude de caractères; sauf quelques clichés contre les royalistes ou le clergé, c'est un simple roman d'amour, mais d'amour brutal et sensuel. Le romancier peint un monde où tous les hommes sont immoraux, toutes les jeunes filles faciles à séduire, toutes les femmes capables de tromper leur mari. C'est le réalisme de certains milieux vulgaires, étalé avec une imperturbable crudité.

Amour coupable. Si « la bonne littérature, suivant un académicien non suspect de rigorisme, est celle qui, transportée dans la vie pratique, fait une vie noble », comment nommer cette littérature uniquement alimentée par les turpitudes humaines et quelle peut être son influence sur la société, comme sur l'individu? Voici un auteur qui emploie toute la vigueur de ses conceptions, toutes ses facultés d'observation, à mettre à nu les bas-fonds du cœur humain; où devra donc aboutir son art? M. Marni prend, pour objet d'étude, un cas pathologique digne de la Salpêtrière, où la science va chercher ses romans; il l'analyse, presque scientifiquement, puis, supprimant la responsabilité de la conscience, fait de l'horrible au lieu d'arriver au dramatique. Le sujet, il n'est pas question d'héroïne dans un pareil livre, d'abord parfaitement sain, ne tardera guère à devenir hystérique, sous l'empire de circonstances diverses. Fanny, une pauvre et honnête paysanne, recueillie, après la mort de ses parents, par une sœur qui se livre à un inavouable métier, apprend, involontairement, tous les secrets du vice; pour y échapper elle se marie, mais l'homme qu'elle épouse est une bête immonde, et « ce cœur angoissé de la douleur cruelle de n'être pas entendu », si l'on ose employer, ici, le langage de Bossuet, se tourne vers l'amour mystique, dont la flamme ne le réchauffe qu'un instant. Alors s'éveille, en Fanny, une passion maladive pour un prêtre. La jeune fille descend graduellement au rang de ces malheureuses hallucinées qui sont, à la fois, le scandale et le fléau des paroisses. Quoique le romancier ne manque pas l'occasion de glisser quelques insinuations perfides sur les dispositions intérieures du prêtre, son abbé Darrel reste correct, et quand Fanny se venge de ses dédains, en jetant du poison dans le calice, la victime tombe au pied de l'autel « comme un grand christ détaché de sa croix ». Remarquons-le, M. Marni peint presque exactement les détails d'une situation que des mœurs impies et corrompues ont rendue possible de nos jours; il se sou-

vient d'une éducation religieuse, il cite et commente convenablement le catéchisme; malgré quelques confusions assez singulières, on sent qu'il connaît le cérémonial de l'Église, son portrait du vieux vicaire de Saint-Maulde a été tracé d'une main presque filiale; mais ce mélange de mœurs ecclésiastiques et de mœurs infâmes, d'homélies et de blasphèmes, a quelque chose de révoltant. Ces pratiques pieuses, ce sentiment vrai du bien et du beau moral aboutissant à l'impuissance chez les uns, à la folie, au crime inconscient chez les autres, au matérialisme désespérant comme conclusion, constituent une œuvre malsaine d'autant plus déplorable que le romancier y dépense un talent rude, trivial, si l'on veut, mais non vulgaire.

La pêcheuse d'âmes. Un écrivain étranger qui s'est acquis parmi nous presque le droit de cité, M. Sacher Mosoch, raconte, sous ce titre, les abominations commises, en Russie, par la secte des *Paradisiaques* ou *Dispensateurs du ciel.* On sait que les sectes religieuses pullulent dans ce pays, qu'elles surpassent en extravagances cruelles et immorales les premières hérésies gnostiques ou manichéennes. Celle « des *Paradisiaques*, dit M. Mosoch, s'entend mieux que toutes les autres à envelopper de ténèbres les horreurs qu'elle commet au nom d'un Dieu qui n'a aucun rapport ni avec elle, ni avec les misérables qui la composent. Ses articles de foi font penser aux étrangleurs de l'Inde; comme ceux-ci, les *Paradisiaques* voient dans l'existence une expiation, un supplice infligé pour nos péchés antérieurs ». Ils croient que la mort violente peut seule nous ouvrir le ciel, ils se soumettent, de bon gré, à toutes les tortures; le suicide leur paraît une œuvre méritoire, mais le meurtre est plus méritoire encore; ils travaillent à le multiplier pour envoyer un grand nombre d'âmes dans le paradis, « soit après avoir fait subir à leurs victimes d'effroyables supplices, soit en tuant, en empoisonnant par surprise ceux qu'ils ne parviennent point à entraîner au fond de leurs repaires ». Ils dressent de belles jeunes femmes à la pêche, ou plutôt à la chasse des âmes; elles immolent elles-mêmes les imprudents ou les livrent aux prêtres. La volupté et la cruauté sont au fond de tous les cultes sataniques. Par une abominable perversion d'esprit, ces sectaires invoquent le nom du Christ dans leurs mystères sacrilèges, tuent leurs victimes au pied de la croix et se font parfois crucifier eux-mêmes. Les femmes jouent, chez eux, un grand rôle : capables de toutes les démences, de toutes les férocités, de tous les héroïsmes, les Slaves, sous la toilette de bal

envoyée de Paris, conservent les farouches instincts de l'amazone scythe. M. le chevalier Mosoch trace, de la société de Kiev, une peinture plus étrange encore que tout ce que nous avons vu dans les romans russes. Les jeunes filles y sont charmantes, mais cruelles comme des tortionnaires, elles ont une incroyable liberté d'allures, même dans les familles de haut rang, les grands seigneurs s'y montrent extravagants et féroces comme Yvan le Terrible, fastueux comme des sardanapales. Dragomira, l'héroïne du roman, surpasse toute imagination. D'un regard, elle dompte les lions dans leur cage; nul homme ne résiste à ses séductions; elle verse le sang froidement, elle caresse et tue avec la même indifférence, jusqu'à ce qu'elle cède au démon de la chair. On doit à sa rivale, à la toute jeune, toute gracieuse Anitta, quelques chapitres qui délassent du cauchemar où jettent ces pages. Hélas! Anitta aussi, aura les mains rouges de sang! C'est elle, la délicieuse enfant, qui abat Dragomira aux pieds de celui qu'elles aiment toutes deux, et sauve ainsi le jeune officier. Parmi les personnages secondaires, nous ne pouvons passer sous silence le P. Glinski; le romancier n'en fait ni un fourbe, ni un intrigant, mais il réduit le rôle du jésuite à celui d'un intendant de grande maison, dévoué au maître, le servant jusque dans ses plaisirs. Il abaisse le caractère du religieux d'une façon honteuse devant Dragomira et blesse ainsi les sentiments des catholiques. M. Mosoch n'est point juif, cependant, comme on l'a cru souvent; il choisit même de préférence, pour ses récits, des milieux catholiques et, dans certains de ses romans, comme dans le *Nouveau Job* par exemple, il a parlé avec beaucoup de convenance de notre foi; dans la *Pêcheuse d'âmes*, il fait la juste part du fanatisme qu'il ne confond pas avec les convictions religieuses. La traduction de ce roman paraît très claire, très intelligente, néanmoins quelques notes n'y eussent point nui : la date des faits, qui servent de base au roman, ne doit pas être reculée puisque les héros de M. Mosoch jouent un proverbe de Musset dans les salons du comte Soltyk, encore faudrait-il savoir à combien d'années elle remonte, et serait-on bien aise d'apprendre que les progrès de la secte ont pu être définitivement arrêtés.

Le romancier a-t-il mis beaucoup du sien dans la *Pêcheuse d'âmes?* On serait tenté de le supposer, car son imagination est parfois trop riche; ainsi, lorsqu'il énumère les innombrables toilettes de Dragomira ou peint le luxe féerique des vieux châteaux

servant de repaire aux *Paradisiaques*, il diminue un peu l'effet de son drame. Disons-le bien vite cependant, si certains auteurs réduisent le tragique à n'être que de l'horrible, M. Sacher Mosoch a fait le contraire. Sa féroce Dragomira, c'est le type agrandi de la femme slave, dans l'âme de laquelle la passion atteint sa plus haute puissance; c'est la nature féminine, dépravée par l'esprit du mal, et presque surnaturalisée par le fanatisme. Il en est de la *Pêcheuse d'âmes* comme de certains drames shakespeariens qui attirent et épouvantent en même temps, auxquels on revient après les avoir déclarés atroces, parce qu'ils nous ouvrent les noirs abîmes du cœur humain que nous sommes toujours curieux de connaître et de sonder.

XIII à XV

Et maintenant, c'est avec une sorte de soulagement que nous nous reposerons en parcourant une série d'ouvrages destinés surtout à la jeunesse et d'autant plus agréables à recommander, qu'ils sont édifiants sans fadeur, bien écrits et bien pensés.

Mon Roman peut être lu à tout âge, avec un véritable plaisir. Il commence un peu tard pour l'héroïne, ce roman si intéressant dans sa simplicité. Delphine a dépassé la cinquantaine quand elle adopte l'enfant qui remplira désormais sa vie. La bonne demoiselle a pour ami et voisin, un vieux garçon bourru, original paradoxal, au demeurant le meilleur homme du monde; elle le prie d'être parrain de sa pupille, et Philibert se met bientôt à raffoler de l'enfant. Afin d'assurer une vie plus douce à leur petite Annette, les deux voisins unissent leur modeste revenu en se mariant. L'auteur dessine avec une charmante finesse les détails de ce ménage tardif, où la paix ne règne pas toujours, où les habitudes de la vie commune sont si difficiles à prendre. Comme on l'a dit des grands romanciers, Mlle Mussat a eu le talent d'ajouter des personnalités à l'état civil; nous affirmerions avoir connu Delphine et Philibert. Leur gentille pupille deviendra une grande musicienne; ce qui vaut mieux, elle gardera, au milieu des succès, une rare modestie, et, quand son avenir sera assuré, sans abandonner son art, elle préférera la vie de famille à tous les applaudissements. Notre analyse est bien sèche, qu'on lise *Mon Roman*, on y trouvera un tact exquis, beaucoup de sensibilité, assaisonnée d'une spirituelle malice, une piété solide. Mlle Louise Mussat ne fatigue pas ses lecteurs de longs sermons,

mais son livre renferme toute la morale chrétienne, faite de charité et d'abnégation.

A travers Pays. On ne saurait attendre de Mme de Witt une manière de voir catholique; on connaît du moins ses sentiments profondément religieux. Si quelques traces des vieilles rancunes calvinistes apparaissent, çà et là, dans les récits du respectable auteur, elles prouvent que les protestants conservent et défendent leurs traditions mieux que nous ne maintenons les nôtres. Mme de Witt prend naturellement ses traits moraux, ses exemples édifiants, parmi « sa congrégation », mais, quand elle met en scène le prêtre catholique, elle en parle avec convenance et s'applique à ne froisser aucun de ses lecteurs. *A travers Pays* fait partie d'une collection à laquelle Mme de Witt a beaucoup collaboré et dont le mérite est assez connu pour nous dispenser d'insister.

Notre jeune public lira certainement, avec avidité, les aventures si variées, si curieuses et si touchantes de *Patrice Herrold*, l'orphelin adopté par la sœur du bon curé Servien. Ce joli volume illustré n'offre pas seulement une récréation, la lecture en inculquera, dans les jeunes âmes, les vrais principes de la morale chrétienne; elle laissera aussi, dans la mémoire, plus d'une notion pratique sur les différents métiers exercés par le courageux petit héros. Les parents et les maîtres sauront gré à l'amusant auteur des *Infortunes matrimoniales de Célestin Hirouette*, d'avoir mis son imagination et sa verve au service des écoliers. Inutile d'ajouter qu'en écrivant pour ces derniers, M. Ch. Legrand ne se départ jamais d'une scrupuleuse réserve.

La Petite-Nièce d'O'Connell. On dit que ce gracieux petit roman, où éclate avec tant de vivacité le sentiment catholique, où se révèle déjà un goût littéraire si délicat, a été écrit par une toute jeune fille dont la mère, l'oncle, la tante, sont, eux-mêmes, des romanciers distingués. Son regretté père, que pleurent encore les royalistes de l'Ouest, était, naguère, un des plus vaillants défenseurs de la cause sacrée. Pour faire agir et parler son héroïne en intrépide chrétienne, en véritable Irlandaise, Mlle *Germaine d'Anjou* n'a eu qu'à écouter son cœur; elle aussi, est née d'une race courageuse et fidèle.

J. de Rochay.

LES DERNIERS LIVRES DE MORALE

ET D'ÉCONOMIE POLITIQUE

I. *Les États-Unis contemporains ou les mœurs, les institutions et les idées depuis la guerre de la Sécession*, par Claudio Jannet. Paris (Plon). 2 vol. in-12, 1889. — II. *Le Socialisme d'État et la Réforme sociale*, par Claudio Jannet. 1 vol. in-8°, 1889 (Plon). — III. *Du divin Sacrifice et du prêtre qui le célèbre*. par L. Bacuez, prêtre, directeur au séminaire de Saint-Sulpice. 1 vol, in-12. Paris (Royer et Chernoviz), 1889. — IV. *La Famille d'autrefois en Alsace*, par l'abbé H. Cetty. 1 vol. in-12, 1889. Rixheim, imprimerie de A. Sutter. — V. *Les Aveugles par un aveugle*, par M. Maurice de la Sizeranne, avec une Préface de M. le comte de Haussonville, de l'Académie française. 1889. 1 vol in-12 (Hachette). — VI. *De l'Assistance des classes rurales au dix-neuvième siècle*, par Léon Lallemand. Conclusions d'un mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. 1 vol. in-8°. Paris. 1889 (Guillaumin). — VII. *Le Droit et les faits économiques*, par A. Béchaux, professeur d'économie politique à la Faculté libre de droit de Lille. 1 vol. in-8°. 1889. Paris (Guillaumin). — VIII. *Méditations sur tous les Évangiles du Carême et de la semaine de Pâques*, par le R. P. Pététot, Supérieur général de l'Oratoire, précédées d'une Notice biographique sur l'auteur par le P. Lescœur. 1 vol. in-12, 1889. Paris (Poussielgue).

I

M. Claudio Jannet, professeur d'économie politique à l'Institut catholique de Paris, vient de nous donner coup sur coup deux ouvrages d'une grande importance. Le premier intitulé : *le Socialisme d'Etat et la Réforme sociale;* le second : *les Etats-Unis contemporains ou les mœurs, les institutions et les idées, depuis la guerre de la Sécession.* La première édition de cet ouvrage date du 15 décembre 1875; et depuis lors, deux éditions ont paru coup sur coup et ont été l'une et l'autre épuisées.

Pendant ce temps les années s'écoulaient, et nous voici mainte-

nant en l'an de grâce 1889. *Grande mortalis ævi spatium.* « Depuis l'époque où ont paru les trois premières éditions de ce livre, dit fort bien l'auteur, nous nous trouvons en présence d'une situation fort différente. La condition politique des États-Unis s'est notablement améliorée. Un heureux concours de circonstances a permis à la nation d'échapper au péril d'une dictature dont l'ambition du général Grant la menaçait. En même temps, elle a secoué le joug du parti radical, qui opprimait odieusement les États du Sud. La Providence qui veille sur ce grand peuple, n'a pas permis que ses libres institutions reçussent une atteinte mortelle. »

Il faut donc le dire bien haut : les deux volumes de la nouvelle édition des *Etats-Unis contemporains* ne sont pas seulement, comme il arrive d'ordinaire, une édition enrichie de notes plus exactes, de remaniements heureux, de précieuses informations; il y a là, en réalité, une véritable suite aux premières études que l'auteur nous avait déjà données; et je regrette, pour le dire en passant, que M. Claudio Jannet n'ait rien trouvé de plus exact pour le titre de l'ouvrage que cette indication un peu usée et un peu banale : *Quatrième édition complètement refondue.* Les premiers lecteurs ont assisté à une crise admirablement décrite et dont il semblait que la Constitution américaine fût incapable de se tirer. « Depuis lors, dit M. Jannet, son fonctionnement pratique a été profondément modifié, à la fois par les conséquences ineffaçables des événements accomplis et par les transformations matérielles opérées, depuis un quart de siècle, dans la vie économique du pays. Les études que nous avons toujours continuées sur les États-Unis, et qui nous ont fait suivre, au jour le jour, les incidents de leur vie politique, nous ont mis à même de décrire ces changements et d'indiquer le point où en est actuellement la démocratie dans le nouveau monde. C'est l'objet de plusieurs chapitres nouveaux.

« Si la politique est entrée dans une période d'apaisement, les rapports du capital et du travail ont malheureusement pris un caractère très aigu. Les prévisions que nous émettions avec réserve, en 1875, ont été singulièrement confirmées par les événements, et, aujourd'hui, la question sociale tient la première place parmi les préoccupations des Américains. Elle se pose chez eux dans les mêmes termes que dans l'Europe occidentale. Les causes morales et économiques qui agissent de l'un et de l'autre côté de l'Atlantique, y ont amené des résultats semblables. »

II

Il est, dans la partie nouvelle du livre de M. Jannet, un point de vue fait pour nous intéresser particulièrement et que je veux seulement toucher en passant d'une main rapide, convaincu que mes lecteurs comprendront ce que je ne leur dis pas et feront d'eux-mêmes les applications nécessaires : il s'agit du point de vue politique.

Il n'est contesté par personne que la République dont nous jouissons à l'heure présente n'avait point, pendant ses premières années, les allures démocratiques qu'elle affecte et dont elle se fait gloire. Depuis, elle n'a pas manqué de s'autoriser de la République des États-Unis. Elle a la prétention d'atteindre la même grandeur et de constituer un gouvernement semblable, par l'application des mêmes procédés politiques. Il faut lire, dans notre auteur, les chapitres qui mettent sous nos yeux le fonctionnement de cet ordre de choses. Le chapitre quatrième, intitulé : *les Etats-Unis sous la présidence du général Grant : le parti radical au pouvoir;* le chapitre cinquième, intitulé : *la Pratique du suffrage universel*, dont l'auteur résume ainsi les divers paragraphes : 1° défaut d'intelligence et de capacité chez les électeurs; 2° fraudes pratiquées usuellement par les partis; 3° intervention du pouvoir, emploi de la force dans les élections. Le chapitre sixième, intitulé : *A quoi aboutit la souveraineté du peuple, le gouvernement des politiciens.* Le chapitre septième, intitulé : *Ce que coûte une république démocratique; la politique et les manieurs d'argent.* Le chapitre dixième, intitulé : *Ce que font et ce que pensent les honnêtes gens;* chapitre dont voici les paragraphes : 1° les véritables autorités sociales sont exclues des fonctions publiques; 2° dégoût secret des classes riches pour les institutions démocratiques; 3° un certain nombre de publicistes commencent à réclamer la réforme du suffrage universel.

Je ne veux pas insister davantage, et j'aime mieux, si mes lecteurs sont curieux, leur indiquer à part le paragraphe 4 du chapitre douzième, paragraphe commençant par ces mots, faits pour être médités en France aussi bien qu'aux États-Unis : « L'histoire aura peine à croire un jour que l'administration d'un grand pays ait pu être composée d'une pareille réunion de concussionnaires, et que

la tolérance du chef de l'État l'ait si longtemps couverte. » — « Suit l'énumération de ces scandales, dont la révélation successive a offert aux États-Unis et au monde, pendant un an, le spectacle d'un drame à sensation. Ça été d'abord le secrétaire d'État pour l'intérieur, Delano, qui a été convaincu, par une série de lettres publiées dans *le New-York Herald*, d'août à novembre 1875, d'avoir vendu, de concert avec un frère du président, Orville Grant, les postes d'agents qui ont la charge de distribuer aux Indiens les subventions des États-Unis, et qui en profitent pour les voler indignement. Delano a prévenu les suites de ces révélations en donnant sa démission. »

Toute réflexion serait ici superflue, et j'aime mieux terminer par une vue plus générale et plus philosophique.

Les États-Unis se sont fondés, pourrait-on dire, et ont commencé leur développement sur les données du monde ancien. Ils en ont naturellement subi l'influence et leur histoire tout entière est faite pour justifier ce jugement.

Aujourd'hui la situation se retourne.

Les États-Unis ont déployé, il faut le reconnaître, une force d'initiative, une puissance, une originalité qui leur donnent une physionomie à part. Il ne faut plus les considérer comme l'ombre de l'ancien monde : eux aussi, ils ont pris rang à leur tour parmi les types qu'on imite. Surtout depuis que l'esprit démocratique a pris parmi nous ce développement auquel nous assistons, nous ne pouvons pas contester que nous subissons à notre tour, dans une large mesure, l'influence des États-Unis. Considéré sous cet aspect, l'intérêt du livre de M. Claudio Jannet grandit singulièrement. Nous pouvons y apprendre non plus seulement l'histoire du nouveau monde mais la nôtre propre, et dans une certaine mesure y pressentir, par le raisonnement, l'histoire de notre propre destinée.

III

En même temps que cette étude complétée et refondue sur les États-Unis, M. Claudio Jannet nous donne un nouvel ouvrage intitulé : *le Socialisme d'État et la Réforme sociale*. Les nombreux lecteurs qui ne perdent aucune occasion de lire ce qui sort de la plume du docte professeur, reconnaîtront aisément, dans quelques chapitres de ce volume, des études déjà publiées. L'auteur est le

premier à nous en avertir loyalement; mais ce qu'il appartient à la critique de dire, c'est qu'il n'y a rien là qui ressemble à des articles détachés et qu'on aurait ensuite recousus pour en faire un tout factice. La pensée de M. Jannet est au fond une vaste synthèse dans laquelle viennent se ranger d'elles-mêmes toutes les parties d'une puissante analyse. C'est ainsi que, dans l'antiquité, pour obtenir l'airain de Corinthe, on ne craignait pas de jeter dans le métal en fusion même des bijoux d'or et d'argent artistement travaillés.

Un grand problème s'agite de notre temps, et autour de ce problème fondamental gravite un grand nombre de questions secondaires. Suivant que le problème fondamental sera résolu dans un sens ou dans l'autre, toute la série des conséquences se déroulera parallèlement dans un sens inverse. Quelles doivent être les limites de l'action sociale par rapport à l'individu, et, conséquemment, quelle doit être la part de soumission ou d'indépendance faite à l'individu?

On peut dire que la situation n'est pas intacte et ne laisse peut-être pas ni au penseur ni à l'homme d'action sa pleine liberté. Chose étrange! A mesure que la civilisation est allée en se perfectionnant, les caractères paraissent avoir diminué; la personne morale s'est amoindrie, l'initiative des particuliers a faibli, elle s'est découragée; et, sans qu'on y pense, les regards se tournent involontairement du côté du pouvoir central, quelle qu'en soit la forme politique. Comme il arrive en pareille occasion, il y a une correspondance et une secrète affinité entre ce besoin du public d'être gouverné à l'excès, et la tendance secrète de tout pouvoir à l'empiètement. Là-dessus on a vu, comme il arrive infailliblement, les théoriciens se laisser emporter à ce mouvement et s'efforcer, comme le disait M. Guizot, *de maximer leurs pratiques*. On sait, sous ce rapport-là, quelle est l'importance prise en Allemagne par ce qu'on appelle le socialisme de la chaire.

Cette question est, pour ainsi dire, la dominante de nos controverses contemporaines. En face du débordement du pouvoir central et de ses empiètements progressifs sur l'individu, on voit se dessiner une réaction marquée par des associations de toutes sortes : syndicats professionnels et industriels, agricoles, sociétés coopératives de consommation, banques de crédit populaire. Sur ce terrain pratique, la même question fondamentale se poursuit et se renou-

velle. Il s'agit, en effet, de savoir si chacun de ces groupes constituera, au moyen de règlements autonomes, une société libre et indépendante, ou si toute cette organisation se réduira à une sorte d'embrigadement civil. Voici, par exemple, les risques du travail, les accidents professionnels, contre la mal chance desquels il s'agit de défendre le travailleur. En cas de malheur, se suffira-t-il à lui-même? Trouvera-t-il son appui dans quelque société de secours mutuel où il entre volontairement? Sera-t-il indemnisé par le patron seul ou secouru par une caisse d'État dont il devient par l'impôt, aussi bien que son patron, l'abonné obligatoire? On reconnaît ici les lois récemment votées en Allemagne sur la proposition de M. de Bismarck.

IV

Après avoir donné une idée des questions traitées par M. Jannet, il conviendrait de parler de la façon dont il les éclaire et les résout. L'honorable professeur de l'Institut catholique possède au plus haut degré le don d'allier la connaissance si rare des principes aux informations les plus exactes et les plus précises sur les faits qui se passent chaque jour. C'est le privilège des esprits fermes et lucides de se mouvoir à l'aise au milieu des faits si encombrants pour les intelligences médiocres. Il ne manque pas dans le monde d'*abstracteurs de quintessence*, comme dirait Rabelais, de théoriciens par impuissance qui raisonnent et dissertent, faute de savoir dominer une enquête, poursuivre un rapprochement, établir une démonstration. Indépendamment de la doctrine et de l'élévation des pensées, partout on trouve à apprendre dans M. Jannet, et ses observations sont aussi judicieusement conduites qu'exactement rapportées. Il en résulte pour le lecteur, une sorte de sécurité, le sentiment d'une autorité morale qui vous enseigne, un consentement de l'esprit.

Il faut prendre connaissance dans le volume lui-même des réflexions de l'auteur sur les réformes indispensables à la liberté des familles, — l'association des honnêtes gens sur le terrain des affaires, — l'ordre économique naturel et l'avenir des sociétés européennes. Ici ce que nous avons sous les yeux, ce n'est pas seulement l'économie politique mais la philosophie de l'économie politique. La grande et la vraie conclusion de ce livre, c'est la nécessité d'augmenter la vertu dans l'ordre social. A mesure que le sentiment

chrétien et que la pratique de la religion ont fléchi, le mal dont nous sommes toujours menacés par nos lâchetés et par nos passions, a vu s'étendre et s'affermir son règne, et pour finir par un mot de M. Jannet lui-même, « le vrai remède au mal est une nouvelle conquête évangélique des barbares de l'intérieur que la Révolution a multipliés ».

V

M. l'abbé Bacuez, directeur au Séminaire de Saint-Sulpice, ajoute à tant d'autres excellents ouvrages qu'il a donnés aux jeunes prêtres et aux ecclésiastiques de tout âge un nouveau volume intitulé : *Du divin Sacrifice et du Prêtre qui le célèbre.*

Cette indication suffit à montrer que cette étude théologique est spécialement destinée aux membres du clergé. Il convient donc à un laïque de n'en parler qu'avec une extrême discrétion. Toutefois comme il n'y a dans ces pages rien qui puisse susciter des inquiétudes et des troubles pour les esprits, les personnes pieuses y trouveront, elles aussi, un moyen de s'instruire et de s'édifier.

L'auteur nous indique lui-même quel ordre et quelle méthode il a suivis dans ce qu'il appelle : « Ce petit écrit sur le divin Sacrifice et sur la manière dont il demande à être célébré.

« Comme toute dévotion doit avoir pour base une foi solide et éclairée, nous commencerons par établir l'excellence infinie et l'efficacité souveraine du sacrifice du Sauveur. Nous montrerons qu'il faut reconnaître, dans cette institution, non un acte religieux seulement ou un simple exercice liturgique, semblable à beaucoup d'autres, mais une œuvre toute divine, dont nulle autre n'approche, un mystère qui renferme et qui complète tous les autres mystères, le centre et le lien de la vraie religion.

. . . . . .

« Dans la seconde partie, qui sera toute pratique, après avoir dit quel est le rôle du prêtre dans l'oblation de la divine Victime, et avoir montré l'excellence, la sainteté et la valeur de ses attributions, nous nous appliquerons à faire sentir quelles obligations sa charge lui impose, dans quelle innocence il est tenu de vivre, et quel degré de vertu il doit s'efforcer d'acquérir. Ensuite, nous indiquerons ce qu'il doit faire chaque jour, soit avant, soit pendant, soit après le saint sacrifice, pour s'acquitter saintement de son ministère et pour exercer avec fruit le pouvoir le plus auguste qui lui ait été confié. »

On rencontrera à la fin du livre un *Commentaire abrégé des prières et des cérémonies de la messe*. L'auteur le destine surtout aux ecclésiastiques qui y trouveront « sous forme de notes l'éclaircissement des principales difficultés du texte liturgique, avec quelques réflexions propres à exciter la dévotion et à nourrir la piété ». Je m'assure que les laïques en tireront plus de profit encore; ils cesseront de n'avoir sur les principales cérémonies de la messe que des idées vagues et mal définies. Il est impossible d'imaginer des explications à la fois plus lumineuses et plus sobres que celles de M. l'abbé Bacuez. J'aimerais que cette partie de l'ouvrage qui contient cinquante pages environ, fût tirée à part pour être distribuée dans les catéchismes de garçons, et même, en y ajoutant la traduction des paroles latines, dans les catéchismes de jeunes filles.

Malgré sa haute gravité, l'ouvrage de M. l'abbé Bacuez ne laisse pas d'être d'une lecture agréable. Il est parsemé d'un bout à l'autre de traits d'édification et de piété, présentés sous une forme rapide et saisissante, de citations choisies avec beaucoup de goût et présentées avec beaucoup de bonheur. Les recommandations du texte se trouvent ainsi appuyées par des exemples qui interrompent la sévérité du sujet. A propos de la ferveur du prêtre, M. Bacuez cite ces lignes charmantes, tirées du journal intime de l'abbé Brutté de Remur, mort évêque de Vincennes, en Amérique : « 10 juin 1814, jour anniversaire de mon ordination sacerdotale. O mon Dieu, j'ai dit la messe ce matin! Vous étiez avec moi!... après cela je vous ai pris sur ma poitrine, ô mon Maître! et j'ai descendu la montagne. Alors le souvenir de la France m'a saisi. Je me suis rappelé le bonheur que j'avais eu autrefois de vous porter ainsi par la campagne, avec l'*Adoro te supplex* que je chantais alors, et que je me suis remis à chanter tout seul, comme si cela devait vous plaire... Un peu plus tard j'ai commencé mon Office entre les ondulations du blé que je traversais. Mes larmes ont alors coulé avec plus d'abondance. Ah! me suis-je dit, je jouis du bonheur le plus pur, le plus exquis qu'on puisse goûter sur la terre! Au retour, la pensée de l'anniversaire de mon sacerdoce m'a roulé vaguement et doucement dans l'esprit. O matinée belle et pure! ô mon Dieu! si bon, si bon! Que vous rendrai-je? Appelez-moi au Ciel. »

S'agit-il, au contraire, du manque de ferveur et de sanctification que certains prêtres laissent entrevoir dans la célébration de la messe, notre auteur rappelle fort à propos une anecdote tirée de

la Vie de saint Liguori : « La peine, dit-il, que saint Liguori éprouvait de voir, en beaucoup d'endroits, le saint Sacrifice célébré d'une manière peu édifiante, lui a fait composer sur ce sujet plusieurs écrits d'une vigueur et d'une liberté tout apostoliques. Il parlait souvent aussi, dans les nombreuses retraites qu'il prêchait au clergé, contre les profanateurs des saints Mystères. Un jour, dit son biographe, l'un de ses premiers religieux, il fut amené à dire que de tels sacrilèges ne méritent pas de pardon, et que l'habitude de les commettre est un signe de réprobation. A l'appui de sa parole, il cita celle de saint Chrysostome : *In sacerdotio peccasti; perïisti.* Un ecclésiastique, entendant ce mot, eut la hardiesse de protester, et de dire tout haut, en se levant : *Nego consequentiam.* Ce fut un scandale pour toute l'assemblée; mais le scandale cessa bientôt. Le lendemain matin, ce prêtre, s'étant revêtu pour dire la Messe et ayant prononcé les premières paroles : *Judica me, Deus*, tomba au pied de l'autel, frappé d'une apoplexie foudroyante. Ce fut en vain que le saint accourut auprès de lui : le mourant ne recouvra pas l'usage de ses sens. »

Le livre de M. Bacuez m'a fait faire une réflexion. Nous ne lisons pas assez ces ouvrages de théologie mixte destinés particulièrement aux prêtres. Il n'est point défendu aux fidèles d'entrer dans cette science sacrée, pourvu qu'ils la reçoivent d'un cœur humble et soumis.

VI

M. l'abbé Cetty publie un volume intitulé : *la Famille d'autrefois en Alsace.* « La famille d'autrefois, dit l'auteur, prise dans son ensemble, était plus chrétienne, plus heureuse, plus stable, que la famille d'aujourd'hui. Le foyer était davantage le sanctuaire béni des vertus domestiques et le centre des pures affections. Dieu y était plus aimé, le père plus respecté, les enfants plus soumis. La décadence a commencé avec l'oubli des grandes choses qui s'appellent l'amour de Dieu, le respect du père, le culte des traditions. A nous de l'arrêter et de sauver ce qui est encore debout. L'œuvre est digne de notre foi et de notre patriotisme : il faut y mettre notre cœur, notre énergie, notre âme tout entière. »

Pour mener à bien cette digne entreprise, l'auteur a publié divers ouvrages dont j'aurais aimé à parler en connaissance de cause, *le Paysan alsacien*, étude sociale, petite brochure laquelle paraît

avoir été l'idée première du livre que nous analysons, aujourd'hui; *le Mariage dans les classes ouvrières* parvenu bien vite à sa seconde édition et que recommande une lettre flatteuse de l'évêque de Strasbourg; *la Famille ouvrière en Alsace*. Personne, on le voit, n'était plus autorisé que M. l'abbé Cetty à traiter le sujet dont il s'occupe.

M. l'abbé Cetty est un disciple avoué de l'école de M. Le Play, et toute son ambition est de marcher sur les traces de M. de Ribbe. Toutefois, il ne suit pas la même méthode que lui. Il ne présente pas isolément les différentes monographies, les livres de famille ou de raison qu'il a eus entre les mains; il se contente d'en extraire les faits et les informations qui éclairent les divers aspects de la famille, considérée tour à tour au point de vue de la religion, du mariage, des traditions, de l'éducation, de la charité, des devoirs sociaux, etc. On ne se figure plus de nos jours ce qu'était le foyer domestique sous l'empire de ces fortes vertus. « Ne me cherchez pas dans ma tombe, disait le poète Pfeffel à ses enfants; que le temple de ma mémoire soit dans cette demeure, où, libre de soucis, j'ai goûté tant de joie parmi vous. »

C'est peut-être ce charme, cette paix, cette simplicité biblique qui, traduits par un art supérieur, donnent tant de prix à l'art flamand dans la peinture des tableaux d'intérieur. L'auteur remarque avec beaucoup de finesse et de goût que, même dans les tableaux de sainteté où sont représentées les grandes scènes du Nouveau Testament, les appartements où apparaît la sainte Vierge, où se montrent le Christ et les Apôtres, sont ceux-là mêmes que les peintres avaient communément sous les yeux. On trouvera à cet égard dans notre auteur, les renseignements les plus détaillés et les plus curieux dans le chapitre quatrième et le chapitre cinquième, intitulés : *la Famille et le Foyer domestique; la Famille et les Traditions*. Les paragraphes relatifs *au Ménage de la femme*, *à la Vaisselle et au linge de famille*, *au Costume alsacien*, sont particulièrement faits pour nous inspirer de bien sérieuses et de bien graves réflexions. Cette exquise propreté, cet ordre admirable, cet orgueil de sa maison, étaient des espèces de vertus, ou, si l'on veut s'exprimer plus exactement, l'attestation éclatante d'insignes vertus domestiques. Comment se fait-il aujourd'hui que notre luxe ne témoigne plus que de notre amour-propre et de notre prodigalité; qu'au lieu d'être la conservation du ménage domestique, il devienne tous les jours une cause de ruine et d'épuisement.

Il en faut dire autant des domestiques. La transformation des mœurs présente ici un contraste bien plus violent encore par rapport aux traditions du passé. Les serviteurs prenaient rang parmi les enfants, de la même façon qu'ils s'asseyaient à la table des maîtres. « Le maître et le domestique, nous dit excellemment M. Cetty, au contact de la vie, apprenaient à se connaître, à s'estimer, à s'aimer. L'estime grandissait avec les années, et le dévouement, toujours plus tendre et plus affectueux, revêtait je ne sais quoi de fort et de délicat tout ensemble. Un jour, la servante du pasteur Oberlin se présente à lui avec un air attristé. « Pourquoi êtes-vous triste! » lui demande le maître. « Je crains, répondit-elle, qu'au Ciel il n'y ait plus de domestique, et qu'alors je perdrai le bonheur de vous servir. » Le mot est sublime dans la bouche d'une enfant du peuple, et peint d'un trait l'énergie d'un dévouement désireux de se continuer au-delà de la tombe.

La dernière partie du volume renferme des chapitres sur lesquels il convient d'attirer l'attention, car les sujets que ces chapitres traitent sont tout à fait à l'ordre du jour. Il y a là une étude sur les Corporations, curieuse par les anciens usages qu'elle rappelle et tout à fait instructive pour nos modernes réformateurs. Ces Corporations se développaient dans un milieu où les institutions municipales étaient tout à la fois fortement assises et sagement réglées. Les lois et les chartes écrites n'y tenaient que bien peu de place: ce qui dominait cet état de choses, ce qui en faisait la stabilité, c'était la puissance des traditions. Ces traditions s'étendaient jusqu'aux fêtes publiques, et on ne mettait pas moins de soin et de souci à les célébrer correctement, suivant les usages des ancêtres, qu'à maintenir les libertés et les franchises de la Commune.

Les deux chapitres intitulés : *la Famille et l'Education; la Famille et l'École*, se recommandent d'eux-mêmes à notre attention. A mesure que se répandent et s'accroissent les maux dus à l'enseignement laïque et athée, on se représente plus vivement les bienfaits de l'ancien état de choses où la religion tenait dans l'âme des enfants la place qui lui appartient. Nos fils, qui ne manqueront point sans doute de remédier à cette organisation violente et impie, auront de la peine à comprendre comment nous avons pu passer par-dessus tant de profitables exemples légués par nos aïeux et vérifiés depuis l'ère chrétienne par l'expérience du bon sens public.

Je ne saurais quitter ce livre sans un douloureux serrement de

cœur. C'est bien là le tableau des mœurs de l'ancienne France, mais comme l'ouvrage a été publié dans l'Alsace actuelle, je n'y trouve ni un soupir de regret, ni un regard d'espérance pour la patrie : l'auteur a dû sans doute se souvenir qu'il écrivait, à l'heure présente, sous le régime allemand.

VII

Le titre même du volume dont nous avons à nous occuper suffit pour nous intéresser et nous émouvoir : *les Aveugles par un aveugle*, avec une Préface de M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française. Ce livre n'est pas seulement un plaidoyer touchant en faveur de ceux que la Providence a privés de la vue, c'est encore, bien que la modestie de l'auteur, M. Maurice de la Sizeranne, le dissimule de son mieux, l'éclatant témoignage des généreux et intelligents efforts par lesquels il a entrepris de remédier aux inconvénients de la cécité. Sait-on, hélas! qu'à l'heure présente, il existe plus de deux millions d'aveugles dans tout le genre humain, deux cent mille en Europe seulement, et, pour parler de ce qui nous intéresse d'une façon plus proche, trente-deux mille dans notre pays de France. Il y a donc là, indépendamment de toute considération d'humanité et de charité chrétienne, il y a donc là, comme on le dit volontiers aujourd'hui, une véritable question sociale. Mettre les aveugles en situation de se tirer de la vie, de gagner leur pain, de devenir des citoyens actifs et utiles, c'est assurément rendre un grand service à la société en même temps qu'à eux-mêmes. L'aveugle d'aujourd'hui n'est plus sans doute ce qu'était l'aveugle d'hier, et peut-être n'approche-t-il pas encore de ce que sera l'aveugle de demain. L'état d'abjection dans lequel les aveugles étaient tenus jadis dépasse toute croyance : on en faisait un objet d'amusement public. Je trouve dans le journal d'un bourgeois de Paris, qu'en 1425 « le darrenier dimenche du moys d'aoust fut fait ung esbatement en l'ostel nommé d'Arminac, en la rue Sainct-Honoré, que on mist IIII aveugles tous arméz en ung (parc), chascun ung baston en sa main, et en ce lieu avoit ung fort pourcel, lequel ilz doivent avoir, s'ilz le povoient tuer. Ainsi fut fait, et firent celle bataille si étrange, car ilz se donnèrent tant de grans colpz de ces bastons que de pis leur en fust, car quant (le mieulx) cuidoient frapper le pourcel, s'ils frappoient l'un sur l'autre, car se

ilz n'eussent esté armez pour vray, ilz s'eussent tué l'un l'autre ».

Voilà quel a été le point de départ : il est triste comme on le voit, d'autant plus triste que l'aveugle n'est point un deshérité : la cécité ne porte point atteinte à aucune de ses facultés. Ne pourrait-on pas soutenir même, que le recueillement imposé à cette âme par le silence de la vue lui communique quelque chose qui manque à bien des esprits : la possession de soi-même, la puissance de la réflexion, le développement de la mémoire. On lira ici, avec un vif intérêt, les trois chapitres que M. Maurice de la Sizeranne a intitulés : *Psychologie de l'aveugle*. M. Cousin a dit cette belle parole : « Si saint Louis avait raconté son âme, quelle belle psychologie nous aurions ! » Il me semble, sans vouloir faire un rapprochement trop exact, que M. de la Sizeranne s'est un peu raconté lui-même dans ces trois chapitres.

Deux hommes ont travaillé à cette œuvre de la renaissance des aveugles, et leur entreprise a été couronnée de succès. Ces deux hommes sont : Valentin Haüy et Louis Braille. Le premier qui vécut au temps de la grande Révolution et le second de nos jours. Valentin Haüy a raconté lui-même comment il fut amené à prendre en main la cause des aveugles. Ce fut à la foire de Saint-Ovide, laquelle se tenait sur la place Vendôme, alors place Louis-le-Grand, en 1771. Le sieur Valindin, un *forain*, comme on dirait aujourd'hui, ouvrit une baraque, sorte de café spectacle qui fit fureur, à tel point que, pour la défendre contre l'empressement du populaire, on dut requérir la maréchaussée. Valindin y exhibait « dix aveugles choisis parmi ceux qui n'avaient que la triste et humiliante ressource d'aller mendier leur pain sur la voie publique, à l'aide d'un instrument, dont l'auditeur, doué d'une oreille délicate et, plus encore, d'une âme sensible, s'empressait souvent de suspendre les sons, à l'aide d'une offrande qu'il eût désiré être le prix du talent.

« On les avait grotesquement affublés de robes et de longs bonnets pointus; on leur avait mis sur le nez de grosses lunettes de carton sans verre. Placés devant un pupitre qui portait de la musique et des lumières, ils exécutaient un chant monotone ; car le chanteur, les violons et la basse faisaient entendre tous la même partie. C'était, sans doute, à l'aide de cette dernière circonstance qu'on prétendait justifier l'insulte que l'on avait faite à ces infortunés, en les environnant des emblèmes d'une sotte ignorance en plaçant, par exemple, derrière leur coryphée, une queue de paon

dans son étalage, et sur sa tête, la coiffure de Midas (1) ».

On lira dans le volume, l'histoire abrégée de Valentin Haüy et de son œuvre. On y trouvera expliquée, avec une précision de détails qui ne laisse rien à désirer, l'organisation normale des écoles d'aveugles. M. de la Sizeranne montre comment le système inventé par Louis Braille est devenu le point de départ de la lecture et de l'écriture des aveugles. Déjà l'écriture en relief avait été imaginée en 1819, par un officier d'artillerie nommé Charles Barbier, il lui avait donné le nom d'*écriture nocturne*.

« Dans l'écriture nocturne, dit M. de la Sizeranne, il y avait une idée féconde, Braille le comprit : c'était de prendre le point, non la ligne, comme base du caractère tangible. La ligne est appropriée, en effet, à l'œil, mais pas du tout au doigt, qui s'embarrasse facilement quand cette ligne dessine en relief de petits contours. Le point, au contraire, est toujours clairement tangible, alors même qu'il est fin et rapproché d'autres points. Mais il fallait trouver le vrai mode d'emploi de ces points, en prendre un nombre assez grand pour donner des combinaisons variées, suffisant à fournir des signes pour toutes les exigences de l'orthographe française. Cependant ce nombre devait être restreint, car on aurait eu des signes trop étendus. Braille s'arrêta à 6 points rangés sur deux lignes verticales.

« Ces 6 points peuvent fournir 63 combinaisons, à l'aide desquelles on représente tous les signes alphabétiques : lettres, accents, ponctuations, tous les chiffres, les signes algébriques, les caractères musicaux et les signes sténographiques. En un mot, le système de Braille se prête également à la lecture et à l'écriture des paroles, de la musique, des chiffres et de la sténographie. »

Cette courte analyse suffira, j'espère, pour donner une idée du livre. On y verra comment nous pouvons, nous aussi, venir en aide aux aveugles, les aider dans leur industrie, les protéger dans leur carrière, et nous associer ainsi aux bienfaiteurs de l'humanité qui les ont rendus à la vie de la civilisation.

VIII

M. Léon Lallemand, déjà couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, pour son *Mémoire sur la protection de l'enfance aux diverses époques de la civilisation*, vient de remporter un

(1) Les vieux Parisiens ont pu voir encore une exhibition analogue au *Café des Aveugles*, situé dans les sous-sols du Palais Royal.

nouveau succès à cette même Académie, pour son important travail sur *l'Assistance des classes rurales au dix-neuvième siècle*. M. Lallemand ne publie pas encore le Mémoire lui-même; il le réserve, si je suis bien informé pour figurer dans un grand ouvrage qu'il prépare sur *l'Histoire de la Charité aux diverses époques de la civilisation*. Il se propose d'y étudier, à ce point de vue, dans un premier volume : *l'Antiquité et les premiers siècles de l'ère chrétienne;* dans un second : *l'Europe durant le Moyen âge;* dans un troisième : *l'Europe du seizième au dix-neuvième siècle;* dans un quatrième enfin : *le Monde civilisé au dix-neuvième siècle*.

Aujourd'hui, écrit M. Léon Lallemand, « en présence des lois promulguées ou préparées chez diverses nations européennes et qui tendent à développer le socialisme d'État, la charité légale et le droit au secours, avec leurs périls de toute nature, il nous a semblé utile de faire paraître les conclusions du Mémoire soumis au jugement de l'Académie. Ces conclusions renferment, en effet, avec l'exposé de la situation actuelle, un ensemble de mesures propres à assurer aux habitants des campagnes une assistance régulière, n'empruntant pas ses moyens d'action aux ressources budgétaires prélevées obligatoirement sur la fortune des contribuables; remède empirique, susceptible de produire des illusions de courte durée, mais préparant de cruels réveils ».

Le problème de l'assistance des classes rurales soulève, il n'est pas besoin de le dire, les plus graves questions. A mesure que l'autorité du pouvoir s'est détendue et affaiblie, à mesure que l'influence démocratique a prévalu et que l'individualité de chacun s'est dessinée, les citoyens, privés du soutien du pouvoir et isolés les uns des autres, n'ont pas tardé à se sentir affaiblis et impuissants : « Au lieu de puiser, dit M. Lallemand, dans le sentiment de leur responsabilité, une énergie les élevant à la hauteur des circonstances, les travailleurs se sont adressés à l'État, cet être abstrait; personnification de la collectivité humaine, et lui ont demandé une protection égale et même supérieure à celle qu'assuraient à leurs pères les pouvoirs précédents. » . . . . . .

« La tendance marquée des populations européennes est certainement à l'heure actuelle de rejeter sur l'État la plus lourde part du fardeau que l'initiative individuelle devrait supporter. On lui demande de protéger, d'organiser, de subventionner le travail, le commerce, l'industrie; de secourir toutes les misères; d'assurer

l'avenir de chacun, de donner l'instruction, de faire éclore le génie par ses récompenses, enfin de créer des places, encore des places, en vue d'épargner au plus grand nombre possible les fortifiants labeurs que nécessite la lutte pour le pain quotidien. »

IX

Les citations qui précèdent donnent une idée de la façon large et vigoureuse, sincère et élevée dont M. Léon Lallemand aborde les questions qu'il se pose. Il n'est pas de ces économistes flottants qui, dans des problèmes complexes, suspendus entre des solutions diverses, laissent à leurs lecteurs l'embarras de se résoudre et de choisir. Tout le volume aboutit non pas seulement aux conclusions d'une théorie démontrée, mais aux articles soigneusement élaborés et définis d'un véritable projet de loi où tout est prévu dans le moindre détail jusqu'aux dispositions transitoires destinées à amener l'état de choses que l'auteur propose d'établir.

Il faut distinguer dans cette matière de l'assistance les fonctions qui appartiennent de droit à l'État et celles qui relèvent de la charité privée. Rien de plus dangereux que de laisser l'État mettre la main sur ce qui ne saurait lui appartenir; son intervention directe, selon l'expression heureuse de M. Cheysson n'est pas autre chose que « la loi procédant par formules autoritaires, immuables; au lieu d'un vêtement confectionné sur mesure, c'est une camisole de force qui blesse et comprime les membres sous prétexte de les soutenir ». D'un autre côté, les efforts isolés pour agir d'une façon durable et permanente doivent trouver protection dans le milieu social. Mais ce que rien ne remplace, c'est l'action individuelle dans laquelle l'âme et le cœur sont donnés en même temps que les secours matériels. Comme le dit si bien notre auteur : « C'est surtout à la campagne que cette charité trouve mille manières de s'exercer; là on se connaît mieux qu'à la ville, on est moins exposé à être trompé par de fausses apparences. Aussi que de secours dus à des voisins, quelquefois pauvres eux-mêmes, à des personnes charitables venant passer la belle saison au milieu de l'air vivifiant des champs. Il serait difficile d'évaluer les subsides émanés de l'initiative particulière, ils sont immenses, et présentent surtout un caractère que ne peut avoir la bienfaisance publique. Ce caractère consiste en ce que celui qui va visiter un malade, un blessé, un

vieillard ne donne pas seulement quelques pièces de monnaie, il apporte le bienfait inappréciable de sa sympathie, de sa présence. Rien ne contribue plus à faire sentir au malheureux sa triste situation qu'un subside délivré *froidement*, *bureaucratiquement*. »

Ce que nous avons dit suffit pour se faire une idée de l'importance du livre de M. Lallemand. Je dis le livre et non pas la brochure, quoique l'ouvrage ne dépasse pas cent cinquante pages. On y sent d'un bout à l'autre l'écrivain complètement maître de son sujet, l'érudit auquel les archives ne sauraient dérober leur secret, le savant qui sait chercher avec méthode et affirmer avec sobriété, enfin ce qui vaut mieux que tout le reste, le chrétien convaincu, tolérant et éclairé qui résout les questions à la double lumière de la raison et de la foi. Cet effort éclairé pour lutter contre la misère n'a pas seulement pour résultat d'adoucir les maux présents de l'humanité souffrante : c'est lutter encore contre la dégradation de l'avenir. Comme le disait M. Quételet à l'Académie royale de Belgique : « Quand une pièce de bois porte une charge, elle plie, et elle plie d'autant plus que la charge est plus grande ; si on enlève le poids, la pièce de bois, par l'effet de l'élasticité, se redresse et revient à son premier état. Si cependant la charge a dépassé certaines limites et pesé pendant un temps trop prolongé, l'effet de l'élasticité se trouve détruit et la pièce de bois reste courbée, ses propriétés primitives ont été altérées. De même dans une misère excessive et prolongée, on conçoit que le moral de l'homme puisse perdre son ressort et se dénaturer. Il ne suffit plus de faire revivre le travail, de faire cesser la misère pour que tout rentre dans son premier état. »

X

Il y a cinq années, l'Académie des sciences morales et politiques ouvrit un concours pour demander qu'on fixât les rapports du droit et de l'économie politique. Au fond, il s'agissait de justifier l'introduction de l'économie politique dans l'enseignement des Facultés de droit et la part qu'on avait faite à cette science dans le programme des examens.

Le prix de ce concours fut, sur le rapport de M. Desjardins, décerné à M. Béchaux, professeur d'économie politique à la Faculté libre de droit de Lille. Depuis ces cinq années, M. Béchaux a repris,

en sous-œuvre, cette étude, et, pour la donner au public, l'a considérablement diminuée. « Je n'ai pas, dit-il, ici, comme lors du concours proposé par l'Académie, passé en revue les branches si variées du droit. J'aurais prolongé, outre mesure, la démonstration d'une vérité que le lecteur aura fait sienne : c'est qu'il existe entre le droit et la science économique des rapports nombreux et d'un ordre élevé. Ces rapports, j'ai essayé de les mettre en lumière; j'ai voulu justifier la place importante accordée à l'économie politique dans l'enseignement des Facultés de droit. »

Il faut le dire : M. Béchaud a complètement réussi dans son dessein. J'ignore ce que pouvait être ce Mémoire récompensé par l'Académie; mais, ce que je sais bien, c'est qu'il est difficile de traiter ce sujet avec plus de décision et d'autorité; je ne vois guère ce qui peut manquer à la démonstration de M. Béchaux. Il reprend les choses à l'origine. « La science sociale apparaît comme la synthèse de trois sciences essentielles : la morale, le droit, l'économie politique. L'homme reçoit de la morale le principe du bien; du droit le principe du juste; de l'économie politique les lois de la richesse. Il trouve dans sa conscience la sanction du bien; dans la coercition publique la sanction du juste; dans l'acquisition ou la perte de la richesse, la sanction des lois économiques. »

Il semble qu'avec des définitions si nettement tranchées et des distinctions établies sur le fond même des choses, on ne puisse contester « que l'économie politique et le droit positif soient deux sciences absolument distinctes. L'une, dit notre auteur, étudie les conditions essentielles de l'ordre économique, l'autre comprend les lois positives qui constituent l'ordre juridique. Tandis que l'une envisage, avant tout, les faits nécessaires, universels, l'autre considère, selon les époques, les faits particuliers, successifs et souvent transitoires. Il était cependant réservé aux socialistes de la chaire de confondre ces deux ordres de choses et d'obscurcir une notion élémentaire qui s'impose ».

Ces quelques lignes indiquent suffisamment le dessein et le partage du livre. A l'État, à la puissance publique, appartient tout ce qui relève du droit proprement dit, à l'individu appartient le libre développement de son activité, ou pour parler encore avec M. Béchaux : « L'action *indirecte* du pouvoir s'exerce par le droit privé; l'action *directe* s'exerce par le droit public, mais, dans ce dernier cas, l'intervention gouvernementale est limitée et ne doit se

produire que dans les cas où l'initiative privée, soit individuelle, soit collective, est, ou bien se déclare, impuissante. »

Ces explications, tirées, comme on le voit, de l'auteur lui-même, suffisent pour faire comprendre la division et la marche générale de tout l'ouvrage.

La première partie, intitulée : *les Faits économiques et le droit privé*, traite successivement de la famille, de la propriété et des contrats. La seconde partie, intitulée : *les Faits économiques et le droit public*, montre quel doit être le rôle de l'État par rapport au régime de l'État et du commerce, de l'assistance et des finances publiques. Le livre se termine par trois appendices consacrés à des sujets fort intéressants, sans doute, mais qui ne paraissent pas avoir un rapport assez étroit avec le dessein général de l'auteur. J'aurais mieux aimé voir reprendre, dans des proportions plus étendues, la thèse même de l'Introduction. Il faudrait montrer la réaction que les faits économiques, produits dans le milieu social, exercent à leur tour sur les prescriptions législatives. A plusieurs reprises, M. Béchaux indique d'une main sûre et discrète les principales réformes qu'appelleraient aujourd'hui nos codes, et, à ce propos, on lira avec le plus grand intérêt les considérations discutées et proposées de la page 99 à la page 131. Ces remaniements de nos lois paraissent imposés par l'état économique de notre société. Il en va de même de la réglementation des contrats de salaires qu'il ne faut point du tout confondre avec la fixation chimérique du taux des salaires. Toutes les idées si sages et si neuves, si fermes et si prudentes d'un homme qui est, tout à la fois, jurisconsulte et économiste, gagneraient beaucoup à être présentées avec plus d'ampleur et de développement; le lecteur qui y trouverait son profit appellera comme nous de tous ses vœux un nouvel ouvrage destiné à être la suite et le complément de celui que nous venons d'analyser aujourd'hui.

XI

Voici un volume double et qui renferme véritablement deux ouvrages en un seul.

Ce volume est intitulé : *Méditations sur tous les Evangiles du Carême et de la semaine de Pâques*, par le R. P. Pététot, Supérieur général de l'Oratoire, précédées d'une notice biographique sur l'auteur, par le R. P. Lescœur, prêtre de la même Congrégation.

Ces derniers mots humblement rejetés à la fin du titre général n'indiquent pas assez, à mon gré, l'importante biographie par laquelle l'éditeur nous a véritablement révélé le P. Pététot. Nous n'avions guère sur lui, comme il arrive malheureusement pour la plupart de nos contemporains, que des notions vagues et décousues. Nous nous sentions pour lui, sur la bonne odeur de sa réputation, des sentiments confus de respect et de vénération, mais bien peu de personnes se sont mises en peine d'aller plus loin, bien peu se sont inquiétées de faire une connaissance plus intime avec cette existence pleine de bons exemples et de traits d'édification.

S'il est quelqu'un dans le monde qui puisse nous faire entrer à coup sûr dans cette connaissance intime, c'est assurément le R. P. Lescœur. Il est au nombre des ouvriers de la première heure; la été le compagnon, le confident du P. Pététot; il a pris une part dans toutes ses épreuves et, à l'heure présente, il continue ses travaux. Il lui a été donné d'écrire la vie de son père spirituel, penché sur le même bureau de chêne et dans la même cellule où le P. Pététot avait passé de si longues heures en méditations et en prières. Il me semblerait opportun de tirer à part cette notice biographique, d'en faire un volume séparé, d'un format commode et portatif, de façon à ce qu'on ne fût pas obligé d'aller la chercher dans un volume compact, de quatre ou cinq cents pages.

XII

Rien de plus édifiant que cette vie, consacrée tout entière aux devoirs du sacerdoce et à l'activité de la prédication. Cette ardente charité de prêtre était servie par un organisme tout-puissant. Le digne serviteur de Dieu ne ménageait pas ses forces. Même dans un âge avancé, il ne se relâchait d'aucune rigueur et observait impitoyablement les prescriptions les plus sévères de l'Eglise. Un jour, un de ses confrères lui fit, à l'occasion de la collation du Carême, une timide remarque sur la quantité des aliments qu'il se permettait. Le P. Pététot ne répondit pas, mais le lendemain même, par docilité et par repentir, il mangea si peu, malgré son robuste appétit, qu'il fut pris d'une défaillance complète. On se hâta d'appeler le médecin. Le docteur constata que le Père s'était évanoui d'inanition, et, malgré l'austérité du jeudi saint, il lui fallut subir pour remède l'ordonnance d'une côtelette. A quatre-vingts ans

passés, il faisait seul le voyage de Bruxelles pour se faire entendre à un couvent de religieuses qui avaient sollicité une dernière fois sa présence. Malgré son refus de se faire accompagner dans un voyage qu'une telle vieillesse rendait hasardeux, on s'arrangea pour le faire rencontrer à la gare par un prêtre qui faisait le même trajet et qui, à l'insu du Père, se trouvait à portée de sa main dans la crainte de quelque accident.

La vie du P. Pététot n'est pas seulement le récit édifiant d'une existence de prêtre, consacrée tout entière au service de Dieu. Cet homme si humble, si retiré en lui-même, si désintéressé de tout amour-propre, a laissé une trace profonde dans l'histoire religieuse de ce temps-ci. Je ne parle pas seulement des deux admirables chapelles qu'il a fait élever à Saint-Louis d'Antin et à Saint-Roch, pour y faire le catéchisme, mais de cette œuvre du catéchisme elle-même qu'il avait entreprise avec le jeune abbé Dupanloup. J'ai précisément entre les mains le brouillon d'un Mémoire qu'il adressait à l'Archevêché à ce sujet, et je n'oserais reproduire la véhémence chrétienne de certaines expressions.

Il n'est pas d'un moindre intérêt d'apprendre comment le R. P. Pététot en vint à ressusciter l'Oratoire. Là encore, j'aurais voulu plus de développement dans la notice du P. Lescœur; il y avait là de vieux préjugés à combattre et de fâcheuses ignorances à éclairer.

XIII

Après la notice du P. Lescœur vient la publication que cette notice accompagne, des *Méditations sur tous les Evangiles du Carême et de la semaine de Pâques*. Je prie qu'on veuille bien faire attention à ce mot *Méditations*. Il désigne un exercice de piété auquel, d'ordinaire, on se livre solitairement, et plus rarement dans la chaire chrétienne, à moins qu'on n'ait sous la main un auditoire spécialement préparé et recueilli. Le grand art, disons mieux, la grande puissance du P. Pététot était précisément de faire naître dans les âmes cet état de recueillement. Sa parole n'était pas cette éloquence impétueuse qui vous saisit et vous transporte en vous arrachant pour ainsi dire à vous-même : c'était plutôt la voix intime et sévère de votre propre conscience vous rappelant au dedans de vous-même et illuminant le sanctuaire de votre propre cœur.

Je ne sais si je ne me trompe, mais ce livre me paraît appelé à rendre de grands services aux personnes pieuses. Tous ceux à qui leur âge, leurs infirmités, leurs occupations ne permettent pas toujours d'aller entendre la parole de Dieu dans les églises, la retrouveront en quelque sorte auprès d'eux. Cet exercice de la méditation leur servira, suivant l'occurrence, ou bien à interrompre l'activité fiévreuse de leurs travaux, ou à combler le vide languissant de leurs loisirs. Il faut espérer que cette première publication sera suivie de plusieurs autres. Toute la prédication du P. Pététot existe dans une série de manuscrits de la plus belle condition. Des mains pieuses et aristocratiques se sont vouées à ce religieux labeur. Le R. P. Lescœur poursuivra, il faut l'espérer, cette tâche d'éditeur qu'il a si heureusement commencée.

Antonin Rondelet.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Il ne sera pas donné à la France de 1889 de célébrer en paix ce centième anniversaire de la Révolution, qu'on annonçait depuis si longtemps comme le point de départ d'un nouveau siècle républicain. C'est en vain que, pour assurer la tranquillité politique nécessaire au succès de l'Exposition, les hommes de la gauche avaient permis au Président de la République de constituer, en dehors des règles parlementaires, un nouveau cabinet qui semblait plus propre que tout autre à préserver le pays d'une crise ministérielle : les calculs du premier moment se sont trouvés vite déjoués. On comptait bien que ce cabinet si insignifiant, si hétérogène, se trouverait, par sa nullité même, dans l'impossibilité d'agir, et que, n'ayant ni programme, ni politique propre, il devrait se borner à présider tranquillement à l'administration, à expédier les affaires courantes, et qu'il éviterait ainsi, pour un temps, au pays, les discussions irritantes, les agitations de la politique parlementaire; mais on n'avait pas assez réfléchi aux causes qui ont déterminé la retraite du ministère Floquet, ni aux circonstances dans lesquelles le nouveau cabinet arrivait au pouvoir.

L'élection du général Boulanger à Paris ne laissait pas place pour un simple ministère d'affaires. C'était un fait trop considérable que ces deux cent cinquante mille suffrages parisiens accordés, en dépit de tous les efforts du gouvernement, à l'adversaire du parlementarisme républicain, pour qu'on pût le considérer comme non avenu et reprendre le train parlementaire, à la faveur d'un ministère neutre, uniquement chargé de faire vivre la Chambre jusqu'aux prochaines élections. Il y avait là une manifestation d'une grande portée et qui devait obliger le gouvernement républicain à prendre des résolutions décisives. Il était clair que Paris venant donner ses suffrages au général Boulanger, après cinq départements et des plus importants, comme le Nord, c'était le présage d'un mouvement

général d'opinion qui aurait abouti aux élections d'octobre, à un plébiscite sur le nom de l'ancien ministre de la guerre. C'était, par là même, pour la république des opportunistes et des radicaux, l'annonce de sa fin prochaine.

On ne pouvait fermer les yeux à cette situation et croire qu'on en sortirait en temporisant et en gouvernant sans bruit jusqu'au moment où toute l'action gouvernementale serait mise en œuvre pour empêcher les élections de tourner à l'avantage du général Boulanger. Ce n'était même pas assez des entraves mises au suffrage universel par la nouvelle législation électorale en cours de préparation. Contre l'opinion, toutes les barrières sont impuissantes : avec le scrutin d'arrondissement comme avec le scrutin de liste, et malgré l'interdiction des candidatures simultanées, le général Boulanger, par lui ou par ses amis, n'en aurait pas moins été, dans un grand nombre de départements, l'élu de la nation. Il fallait agir plus effectivement pour arrêter le mouvement boulangiste, et c'eût été le cas ou jamais d'avoir un ministère politique, un ministère d'action, capable de contenir l'opinion et de sauver la république.

Sous quel chef, avec quels éléments aurait-on pu constituer ce cabinet énergique et efficace? On ne le voit guère, il est vrai. La majorité républicaine est si épuisée d'hommes, si pauvre en chefs, si divisée, qu'une combinaison ministérielle de ce genre eut été probablement irréalisable. Par la force des choses, le ministère d'affaires constitué sous la présidence de M. Tirard est devenu un ministère d'action et même de combat. Avec l'intention d'éviter le bruit et de maintenir le calme, il s'est trouvé jeté bruyamment dans la lutte politique, et de lui-même il est allé au-devant des plus gros orages parlementaires. Au point où l'on en était, il y avait nécessité pour les maîtres du jour de prendre des mesures de précaution et de défense, de conjurer le péril qui menace les institutions actuelles et les hommes qui les représentent. Mais que fallait-il faire? Il y a longtemps qu'on a dit aux républicains qu'ils sont les premiers auteurs de la situation dans laquelle ils se trouvent; il y a longtemps qu'on les a prévenus du tort immense qu'ils faisaient à leur république avec leur système de gouvernement, il y a longtemps qu'on les menace des représailles de l'opinion. Le vrai remède à la crise provoquée par le mécontentement général c'eut été de réparer les anciennes fautes et d'apaiser les griefs du pays. Au mouvement bou-

langiste il fallait opposer une politique nouvelle, une politique réparatrice, conciliante, sage. Si l'on avait vu la république se réformer elle-même, renoncer à la persécution religieuse, se montrer équitable et libérale envers tous, faire trêve aux vains débats parlementaires, laisser là les intrigues et les ambitions personnelles, travailler uniquement au bien du pays, entrer dans la voie des vraies réformes et des économies, montrer autant de sagesse et de désintéressement qu'elle a fait preuve de passion et de cupidité, en un mot être digne de sa mission, au lieu de demander à un homme, à l'inconnu, le remède à un état de choses qui fait depuis si longtemps souffrir le pays et qui cause tant de préjudice à tout le monde, on eût, sans doute, trouvé préférable de ne pas chercher dans un changement ce que l'on pouvait obtenir d'une amélioration du régime actuel, et le « boulangisme » serait tombé de lui-même. Mais était-il possible que la Chambre, qu'on a vue à l'œuvre depuis 1885, revînt tout à coup à résipiscence, qu'elle comprît une autre politique que celle qu'elle a pratiquée pendant plus de quatre ans, qu'elle changeât subitement d'esprit, de sentiments, de mobile, qu'elle se donnât tort à elle-même et qu'elle donnât raison à ses adversaires en répudiant tout son passé pour adopter d'autres principes, d'autres mœurs, d'autres idées? Et quand la Chambre aurait pu réaliser ce miracle d'entente et de conversion et se donner un ministère à la fois digne et capable de la représenter dans ce nouvel état, n'était-il pas trop tard pour mettre à exécution ce nouveau programme de concorde, de modération et de sagesse auprès duquel l'entreprise du général Boulanger eût paru au plus grand nombre de ses partisans d'aujourd'hui une aventure inopportune et même dangereuse?

Le parti républicain et le ministère Tirard n'ont fait que ce qui était dans leurs moyens de faire; ils ont demandé à la violence ce qu'ils ne pouvaient obtenir de la sagesse. Par tempérament autant que par impuissance gouvernementale, ils ont cru plus efficace et plus sûr de combattre le boulangisme en s'attaquant au général Boulanger; pour détruire le parti, ils ont cherché à supprimer le chef. C'est là, pour le moment, toute leur politique.

Le procès intenté à la Ligue des patriotes a été le premier acte de cette lutte. Et avec quelle maladresse, quelle imprévoyance le gouvernement s'est jeté dans cette affaire, pour aboutir au plus piteux résultat! On eût dit qu'il s'agissait du plus terrible complot ourdi contre la chose publique. Qu'on se rappelle la mise en scène

des perquisitions, le local de la Ligue des patriotes envahi, les meubles mis sens dessus dessous, les correspondances saisies, les domiciles des principaux membres de la société violés et tous leurs papiers confisqués; les menaces d'arrestation préventive, puis les demandes de poursuites contre un sénateur et deux députés, présentées aux Chambres et votées avec enthousiasme. L'affaire était si grave qu'on ne savait comment la nommer. Le ministère ne parlait de rien moins que d'un crime de lèse-patrie, commis par les organes de la Ligue des patriotes pour avoir exposé la France à une déclaration de guerre, en blâmant le bombardement de Sagallo. Pendant plusieurs jours on discuta et de la qualification du forfait et du choix de la juridiction. Complot, société secrète, entreprise de guerre civile, attentat contre la constitution : tout fut dit. Mais après examen des faits et des pièces, il fallut en rabattre des accusations du premier moment et descendre de la cour d'assises au simple tribunal de police correctionnelle. Tout au plus la Ligue des patriotes était elle une société non autorisée, comme vingt autres qui existent dans les mêmes conditions. Impossible de trouver un autre délit à la charge des accusés, que celui d'affiliation à une association irrégulière, et tant de bruit, tant d'émoi pour arriver à une condamnation à 100 francs d'amende !

C'est à cette minime somme, en effet, que MM. Deroulède, Turquet, Laguerre, Naquet, Laisant et les autres accusés ont été condamnés par un tribunal qu'on eût plutôt soupçonné de complaisance que d'indépendance : une pareille condamnation était un acquittement. Pour le ministère, c'était un échec complet, une défaite ridicule. Du reste, dès l'instant où l'on avait vu qu'il ne serait pas possible d'impliquer le général Boulanger dans l'affaire de la Ligue des patriotes, ni surtout de tirer du procès le parti qu'on voulait, il avait fallu chercher autre chose. C'est alors que dans les conseils du gouvernement, il fut décidé d'aller droit au but en mettant directement en cause le général Boulanger. Sa popularité, ses succès électoraux, ses programmes de révision constitutionnelle et de république nationale, on n'hésita pas à les changer en attentat contre la sûreté de l'État. Mais il était plus facile d'affirmer le crime que de le définir juridiquement. Les juges ne devaient pas manquer, puisqu'on avait le Sénat tout disposé à se transformer en haute cour de justice pour le bien de la république opportuniste, mais c'était la preuve de l'accusation qui était difficile à trouver.

Allait-on se désister pour cela, et renoncer au seul moyen de se débarrasser du complot et de la dictature? Les chefs de l'opportunisme, ceux qui ont la plus grande part de responsabilité dans la situation actuelle, ceux dont la fortune politique est liée au maintien du régime actuel, n'étaient-ils pas d'accord avec le ministère pour user des mesures extrêmes de salut contre l'adversaire de la République des Gambetta, des Grévy, des Ferry, des Paul Bert, des Freycinet, des Goblet? Pouvait-il y avoir une autre loi que celle du salut public? Au moins aurait-il fallu s'assurer du concours des agents de la justice avant de s'engager dans un nouveau procès dont le dénouement pouvait, même avec la complaisance du Sénat, tourner à la confusion de ses auteurs.

S'explique-t-on que le ministre de la justice en rédigeant en commun avec le président du Conseil et le ministre de l'intérieur, l'acte d'accusation qui devait servir de base à la demande en autorisation de poursuites contre l'élu du 27 janvier, ait négligé de s'entendre avec le procureur général près la cour de Paris qui devait mettre son nom au bas de la pièce? Un tel oubli ne prouvait-il pas une précipitation, une ardeur incompatibles avec les règles ordinaires de la justice? Le public put juger tout de suite et de la légalité et de la moralité du procès criminel intenté contre le général Boulanger, en voyant le chef du parquet de Paris refuser de prendre la responsabilité d'un acte d'accusation n'émanant pas de lui et inaugurant une instance dont la base juridique lui paraissait manquer. C'était un premier échec. Par bonheur pour le gouvernement, M. Thévenet put, sans trop de retard et au milieu de l'impatience des adversaires du général, se procurer un magistrat plus docile. On avait vu tant de gens prendre si facilement la place des honorables magistrats qui avaient quitté leur siège, à l'époque des décrets contre les congrégations religieuses, qu'on ne pouvait s'étonner de voir un M. Quesnay de Beaurepaire accepter un rôle que M. Bouchez n'avait pas voulu prendre. Quelle honte le triumvirat ministériel aurait-il pu avoir des scrupules de conscience ou des calculs de prudence d'un magistrat si facile à remplacer? Mais, d'un autre côté, pendant le temps qu'il fallait au ministre de la justice pour mettre la main sur un procureur général à ses ordres, et le faire investir régulièrement de sa fonction, le général Boulanger, secrètement prévenu, lui échappait par une fuite à l'étranger.

A ce moment, des politiques avisés auraient profité du moyen

que leur offrait leur ennemi de sortir avec avantage d'un procès imprudemment engagé, et qui débutait sous de si fâcheux auspices. Quoi de plus facile alors que de laisser l'opinion se détacher d'elle-même d'un héros dont le départ précipité pour Bruxelles avait paru à tout le monde plus prudent que brillant? Quoi de plus simple que de laisser croire que le coupable s'était fait justice à lui-même en se dérobant à l'accusation? Le procès tombait de lui-même, et il eût suffi, pour détruire l'action du général Boulanger, au moment où son prestige subissait une si forte éclipse, de lui interdire le retour sur un territoire qu'il semblait n'avoir quitté que pour échapper aux poursuites. La passion, la peur, ont fait commettre à ses ennemis la nouvelle faute, plus grande encore que celle du procès, de tourner la fuite du général en sa faveur. Pouvait-on, en effet, ne plus l'excuser et même l'approuver de s'être mis à l'abri des poursuites de ses adversaires en voyant leur acharnement contre lui? On eût dit d'une proie qui leur échappait. Au lieu de suspendre le procès, le gouvernement s'est hâté de mettre la juridiction de la haute cour de justice en mouvement, et avant même que la loi de procédure exceptionnelle pour les crimes de haute trahison et d'attentat contre la sûreté de l'État fût votée, il convoquait le Sénat en cour criminelle, après avoir obtenu de la Chambre, sur la lecture de l'acte d'accusation du nouveau procureur général Quesnay de Beaurepaire, l'autorisation de poursuivre l'élu de Paris.

Rien ne pouvait mieux dissiper l'impression défavorable produite sur le public par la fuite du général Boulanger et de ses amis à Bruxelles. Devant l'attitude du gouvernement et de la majorité, il n'y avait plus à se dire que si le général était vraiment innocent des faits de conspiration qui lui étaient imputés, il ne devait pas redouter de répondre de ses actes devant des juges; le parti-pris évident de la majorité et du ministère contre lui, les scènes scandaleuses de la séance où l'autorisation de poursuivre fut votée, les vociférations et les menaces contre les députés de la droite qui essayaient de faire respecter la justice et la légalité, le déchaînement des fureurs opportunistes contre le fugitif, ont provoqué un véritable revirement dans l'opinion publique. Tout le monde a compris que, dans l'état d'esprit où ils se trouvaient, les républicains étaient capables de tout; on a compris que le général était condamné d'avance et qu'il avait bien fait de se mettre hors d'atteinte. Pour lui, en effet, on créait une juridiction exception-

nelle, on passait outre au droit, on lui donnait pour juges des ennemis. C'était un procès politique qui lui était fait, et on le livrait au Sénat, à ce Sénat dont il avait demandé lui-même la suppression pour en finir avec le parlementarisme. Avec la passion en jeu, il n'y avait plus de place pour l'équité. Au lieu de la haute cour faisant œuvre de justice, on avait le Sénat exerçant un acte de vengeance. Dans ces conditions, il est clair que le général Boulanger avait bien fait de se soustraire à la haine de ses accusateurs et de ses juges. L'acte d'accusation, introductif de l'instance, indiquait d'ailleurs qu'on ne pouvait demander qu'à l'arbitraire les moyens de condamner l'accusé. Dans cette énumération de charges, qu'aucun fait précis n'appuie, il n'y a rien qu'on puisse imputer à crime au général Boulanger sans accuser d'abord le parti républicain lui-même, qui l'a fait ministre de la guerre, et ensuite le suffrage universel qui l'a six fois élu. S'il était, depuis si longtemps, le conspirateur que dénonce l'acte d'accusation, pourquoi ses accusateurs d'aujourd'hui l'ont-ils élevé au premier rang de la hiérarchie militaire? S'il a continué, après sa disgrâce, à conspirer en se présentant aux suffrages du peuple comme l'adversaire d'une république de secte et de désordre, pourquoi un million d'électeurs lui ont-ils donné leurs voix? Il n'y a pas d'autre conspiration ici que celle du suffrage universel qui, fatigué et dégoûté d'un régime politique funeste au pays, s'est tourné spontanément vers l'homme qu'il croyait capable de lui apporter un changement. Le procès du général Boulanger, c'est le procès du suffrage universel. L'élu de Paris n'a rien dit, rien fait qui ne soit en rapport avec les sentiments de la majorité du peuple français. Pour lui faire un crime de sa conduite, il faut ne compter pour rien la nation et mettre l'intérêt du parti républicain au-dessus du droit du pays lui-même.

C'est ce que font les auteurs du procès porté devant la haute cour. Sans plus de respect de la justice que du suffrage universel, ils ne cherchent dans l'accusation de complot et d'attentat qu'un moyen de se débarrasser d'un redoutable adversaire. Du droit, ils n'ont point paru un seul instant se mettre en peine, ou plutôt ils ont cru qu'ils pourraient le créer à leur gré. De l'avis des jurisconsultes, les poursuites exercées contre le général Boulanger en vertu des articles 87 et 88 du code pénal, n'ont aucune base légale. Le tribunal auquel on le défère n'est pas compétent. Deux crimes sont relevés à sa charge dans l'acte d'accusation : l'attentat

et le complot dirigés l'un et l'autre contre la sûreté de l'Etat. Le premier, seul, d'après la loi constitutionnelle de 1875, est de la compétence de la haute cour de justice; le second relève juridiquement de la cour d'assises. Ce qui constitue essentiellement l'attentat, c'est l'exécution, ou la tentative, qui est le commencement d'exécution du crime; tandis que le complot peut aller jusqu'à l'acte commis ou commencé pour préparer l'exécution. Ainsi, pour qu'il y eût dans les charges relevées contre le général Boulanger, cette tentative, ce commencement d'exécution, au moins nécessaires pour constituer l'attentat, il faudrait qu'on y trouvât la preuve de la mise en mouvement d'une force insurrectionnelle, caractérisée par un commencement d'agression violente.

Si pareil fait avait eu lieu, y aurait-il le moindre doute sur le caractère du crime dont on accuse l'agitateur? Comme le bon sens public l'a tout de suite observé, l'attentat n'est pas un fait qui puisse rester ignoré. Si le général Boulanger, a-t-on dit, avait commis un attentat, c'est-à-dire une tentative matérielle pour renverser par la force le gouvernement existant, personne ne l'ignorerait : le moindre enfant de nos écoles primaires le saurait. Mais quel est cet attentat dont personne n'a entendu parler et qui a mis en danger l'État? Où, quand, par qui a-t-il été commis? Le réquisitoire du procureur général ne contient comme chefs d'accusation que des présomptions de complot. Aucun fait n'y indique le commencement d'exécution, indispensable à la constitution juridique de l'attentat et nécessaire pour établir la compétence du Sénat; quant au simple complot, qui est du ressort de la cour d'assises et dont la nature implique le concours de plusieurs personnes, l'acte d'accusation n'en produit même pas les éléments et la seule preuve qu'il en donne est de comprendre plusieurs accusés, à titre de complices, dans les poursuites dirigées contre le général Boulanger. En somme, on accuse le général sans pouvoir fournir la preuve qu'il soit coupable et on institue la juridiction avant d'avoir trouvé le crime. Ce sera au Sénat, ou plutôt à la commission d'instruction nommée par lui, à découvrir l'attentat contre la sûreté de l'Etat.

Une fois le Sénat constitué, par décret souverain, en tribunal criminel, que devaient faire les membres de la droite? Assurément, tout ce qu'il y a de monarchistes de ce côté n'a pu voir favorablement l'entreprise du général Boulanger, de ce prétendant de

rencontre, qui est venu se substituer à l'action conservatrice et monarchique, pour renverser l'état de choses actuel et fonder on ne sait encore quelle république dictatoriale. Plus sa fortune s'établit dans le pays, plus l'espoir d'une restauration monarchique disparaît. Les républicains acharnés à la perte du général Boulanger devraient, au contraire, lui être reconnaissants de son initiative. Le véritable sauveur de la république, c'est lui. Ses déclarations réitérées ne permettent pas de douter que ce n'est pas la forme du gouvernement qu'il veut changer, mais les institutions constitutionnelles et les hommes. En allant à lui, on va à la république; en voulant avec lui la révision de la Constitution, l'abolition du parlementarisme, la fin des abus du gouvernement des hommes du jour, on veut aussi le maintien du régime républicain. Le triomphe du général Boulanger aux élections, ce sera aussi le triomphe de la république. Les monarchistes du Sénat, pas plus que ceux de la Chambre des députés, ne pouvaient ignorer que tout ce qui se fait pour Boulanger se fait contre la monarchie; mais, dans le procès où ils sont appelés à être juges, il ne pouvait être question, pour eux, que du droit.

Quelle attitude devait prendre la droite? Que lui conseillaient l'intérêt et la justice? Le procès intenté au général Boulanger et à ses complices présumés, le comte Dillon, Henri Rochefort et éventuellement à tous autres, à raison d'un crime d'attentat contre la sûreté de l'Etat, c'est, comme l'a observé l'un de ses membres, M. Delsol, dans une lettre à ses électeurs, un vaste procès politique qui commence et dans lequel un gouvernement affolé peut englober tous ceux dont il veut se débarrasser, à quelque parti qu'ils appartiennent. Les faits qui constitueraient le crime d'attentat n'ont même pas été indiqués dans le réquisitoire et ils sont encore inconnus. Les poursuites n'atteignent jusqu'à présent que trois inculpés, mais il est probable qu'elles prendront une plus grande extension et nul ne sait où elles s'arrêteront. Dans cette situation, la droite devait-elle refuser de siéger pour ne point paraître s'associer, même de loin, à un simulacre de justice? Devait-elle, au contraire, siéger pour défendre devant la haute cour les principes du droit et y lutter contre l'arbitraire ou les violences d'une majorité impatiente de condamner? C'est à ce dernier parti que la droite s'est arrêtée : « Elle a pensé, dit M. Delsol, que les faits constitutifs de l'attentat n'étant encore ni spécifiés ni même connus,

elle ne pouvait pas se dispenser de les examiner dès qu'ils seront révélés et de voir s'ils ont réellement le caractère que le réquisitoire leur attribue. » C'est ce que la commission d'instruction, où la droite n'a pas voulu être représentée pour rester plus libre, aura à établir. La question de compétence domine tout le procès. La droite l'a soulevée tout d'abord et elle la discutera plus à fond quand l'instruction, poursuivie avec plus d'ardeur que de raison par la commission des neuf, sera terminée. Le pays saura alors, grâce à l'intervention de la droite, « si les faits dont la haute cour est saisie constituent véritablement le crime d'attentat contre la sûreté de l'Etat ou si, au contraire, cette qualification n'est qu'une fausse et trompeuse formule inventée pour soustraire des adversaires politiques à leurs juges naturels et les livrer à une juridiction d'exception érigée en une sorte de tribunal révolutionnaire ».

La passion qui dirige les accusateurs du général Boulanger ne laisse guère place à la justice et tout annonce que la droite, après avoir inutilement défendu le droit, aura à refuser de prendre part à l'œuvre d'une juridiction exceptionnelle, qui n'aura plus que la ressource, pour remplir le but du procès, de s'ériger en tribunal révolutionnaire et de condamner au nom du salut public.

En attendant, les perquisitions domiciliaires se multiplient, les menaces de poursuites s'étendent à un plus grand nombre de personnes; le général Boulanger, contraint de quitter la Belgique sous la pression du gouvernement français, a dû se réfugier à Londres. Le procès entretient l'agitation dans les esprits et redouble le mécontentement. C'est grâce aux vacances parlementaires qu'il n'a pas son contre-coup dans les Chambres; mais pour la rentrée, de nouveaux débats, de nouveaux orages se préparent. On ne sait ce que la passion des adversaires du général Boulanger, d'un côté, l'effervescence de ses partisans, de l'autre, pourra amener de conflits et de désordres.

Au milieu de tous ces troubles l'Exposition du Centenaire de 1789 va s'ouvrir. Ce sera un étrange spectacle que le contraste entre l'agitation politique de cette année et la célébration des prétendues fêtes du travail et des arts. L'entreprise s'est poursuivie à travers les vicissitudes des événements; les organisateurs ont fait tous leurs efforts pour qu'elle arrivât à bon terme. Il s'en faut que tout soit prêt, mais on peut commencer. Ce qui manquera le plus c'est le calme. Pour le succès des fêtes du Centenaire, auquel le parti

républicain attache la plus grande importance, il faudrait avant tout qu'elles s'accomplissent dans la paix. A la veille de cette Exposition, dont la pensée est toute révolutionnaire, le gouvernement a compris la nécessité de rassurer les susceptibilités monarchiques de l'Europe et les sentiments conservateurs de la France, en s'efforçant de donner à cette manifestation un caractère aussi modéré que possible. Dans des instructions adressées aux préfets, le ministre de l'intérieur cherche à intéresser tous les Français, sans distinction de parti et de croyance, aux solennités du Centenaire de 1789 en les rattachant aux souvenirs de la monarchie. C'est par la commémoration de la première séance des Etats généraux que le gouvernement a voulu ouvrir ces fêtes, et la circulaire ministérielle en fait honneur à la monarchie de l'ancien régime. Pour détourner les esprits des horreurs de la période révolutionnaire, elle s'attache à ne montrer, dans le mouvement de 1789, que ce que la société moderne croit devoir lui rapporter de bon. Aussi annonce-t-elle que, dans cette commémoration du 5 mai à Versailles, le président de la république adressera la parole au pays pour exprimer en son nom les sentiments de reconnaissance que tous les Français, sans distinction d'opinion, éprouvent pour la grande génération dont les lumières, le dévouement au bien public, les efforts et l'énergie ont fondé la société moderne. Selon le ministre, la date de 1789 rappellerait, en effet, « l'abolition du régime féodal privé, qui, avec ses abus, ses iniquités, ses misères, avait survécu au régime féodal politique; la division des provinces en départements, l'organisation d'un nouveau système d'impôts assis sur l'égalité des personnes et tirés des sources diverses de la fortune privée; les premières ébauches d'un système complet d'éducation nationale, depuis les plus humbles écoles jusqu'à l'Institut, qui résume et personnifie toutes les sciences et tous les arts; l'abolition sur le sol de toutes les anciennes inégalités et dans les familles de tous les privilèges fondés sur la priorité de la naissance; la suppression des classes; la division de la propriété; l'affranchissement du travail relevé de ses longues humiliations et proclamé tout ensemble comme l'origine de toute richesse, de toute force pour l'Etat et de tout honneur pour le citoyen; la proclamation de ces droits de l'homme et du citoyen qui sont maintenant comme la charte de toute nation libre; enfin, la patrie française elle-même, surgissant des ruines de l'ancien régime et se reconnaissant elle-même dans ses fils aspirant à vivre dans la

paix et dans la liberté, moins encore pour leur propre gloire que pour l'honneur et le bien de l'humanité. »

Telle est la légende de la Révolution et l'on sait tout ce que l'histoire sérieuse et véridique y doit retrancher. Le gouvernement la réveille pour donner de l'éclat aux fêtes de l'Exposition et surtout pour en écarter les souvenirs qui ont empêché les puissances étrangères d'y prendre part, et qui empêcheront une grande partie de la nation de s'y associer. En énumérant les prétendus bienfaits sortis de la convocation des Etats généraux de 1789, qui devinrent l'Assemblée nationale constituante, le ministre de l'intérieur proclame que de tels souvenirs sont la grandeur même de la France; il déclare même qu'ils n'appartiennent à aucun parti et sont communs à tous les Français, si bien que tous les régimes politiques, quels qu'ils fussent, tiendraient à honneur et à profit de les célébrer. S'il en était ainsi, pourquoi le gouvernement n'a-t-il point mis ses actes d'accord avec ses pensées; pourquoi le parti républicain a-t-il fait de la commémoration de 1789 sa chose propre; pourquoi a-t-il montré que, loin de répudier la solidarité de la date du 5 mai 1789 avec toutes les dates lugubres et sanglantes de la période révolutionnaire, il ne faisait de la convocation des Etats généraux que le prélude du régime d'exclusion et d'oppression qui a été le régime de la Convention et qui est encore celui de la république actuelle? Il ne dépendra pas de M. Carnot et de ses ministres de donner au centenaire de 1789 un autre caractère que celui d'une démonstration en l'honneur des principes et des œuvres de la Révolution, y compris le renversement de la monarchie, l'échafaud de Louis XVI, la Terreur. En ce moment, il leur importerait de le dissimuler pour enlever à l'Exposition du Centenaire tout l'odieux qui pèse sur elle; mais, pour les soi-disant modérés comme pour les radicaux, la Révolution est une et indivisible.

On ne peut pas plus séparer, dans la réalité, 1793 de 1789, que l'effet de sa cause. Malgré les apparences de modération dont le gouvernement semble vouloir entourer la célébration des fêtes de l'Exposition, ni les souvenirs historiques, ni les circonstances présentes ne permettent d'y voir une expression du sentiment public, une manifestation vraiment nationale. Elle restera ce qu'elle est, une entreprise républicaine destinée à glorifier l'idée révolutionnaire et à servir le régime actuel. Et vraiment, la commémoration du Centenaire n'aurait pas eu lieu dans les circonstances qui lui

conviennent, si cette année, consacrée à célébrer les erreurs et les crimes de la Révolution, avait pu donner, en quelque sorte, aux principes néfastes, aux événements sanglants de l'ère révolutionnaire, la consécration de l'ordre et de la paix. Il convenait, au contraire, que l'on vît, au milieu des fausses splendeurs de l'Exposition, les réalités d'une situation aussi précaire et aussi troublée que la nôtre; il était bon que l'on pût constater, en regard des progrès matériels de l'industrie et de l'art, le triste aboutissement de ces faux principes de 89, qui ont été le malheur de la France. Aujourd'hui, ils portent leurs fruits, et l'on voit ce qu'est devenu ce pays qui avait autrefois la stabilité et la tranquillité politiques, la paix religieuse, la vraie liberté sociale. Les splendeurs de l'Exposition ne feront que mieux ressortir ce contraste. Et ces circulaires et ces harangues de nos gouvernants, qui montreront une France nouvelle, la France du progrès et de la civilisation, sortant de la proclamation des droits de l'homme, elles ne prévaudront point contre un long siècle d'erreurs et de déceptions et n'empêcheront pas le bon sens public de constater les déplorables effets de ces idées révolutionnaires auxquelles la France doit ses divisions et son anarchie. C'est avec raison que les puissances étrangères ont refusé de s'associer à une manifestation aussi folle et aussi dangereuse, et comme pour mieux marquer leur abstention, les représentants des principales d'entre elles ont reçu l'ordre de quitter Paris pendant ces fêtes de la Révolution.

Plus le danger des idées révolutionnaires apparaît dans l'exemple de la France, plus l'Europe a intérêt à chercher dans le maintien de la paix une garantie d'ordre et de sécurité. Sous ce rapport, le langage des souverains et de leurs ministres est rassurant, car on n'entend partout que des déclarations pacifiques. En somme, il ne dépend que de leur sagesse et de leur modération que les maux de la guerre ne s'ajoutent pas en Europe aux dangers de la Révolution.

L'Allemagne, par exemple, n'a qu'à renoncer à des convoitises trop connues, pour que l'affaire de la succession des Pays-Bas ne devienne pas ultérieurement une cause de guerre. Depuis deux ans que le roi menace toujours de mourir, sans laisser d'autre héritier qu'une fille en bas âge, tout a été réglé à temps en prévision de sa fin. La Constitution a été révisée de façon à mettre la couronne à l'abri des hasards. A défaut de la princesse Wilhelmine, l'ordre

de succession, tel qu'il a été adopté par les États généraux, appellerait au premier rang la sœur du roi, grande-duchesse de Saxe-Weimar, et ses enfants. Au besoin, la succession serait dévolue à une autre branche. Et la liste est longue des héritiers éventuels de Guillaume III. Le trône des Pays-Bas est pourvu pour longtemps. Il ne reste qu'à régler les conditions de la régence pour le jour, probablement très prochain, où le roi, qui ne gouverne déjà plus que sous la régence provisoire du Conseil d'Etat, aura un successeur dans la petite princesse Wilhelmine.

Dans le grand duché du Luxembourg, qui relève politiquement de la Hollande, on s'y est pris d'avance pour constituer la régence. On a fait appel à un prince allemand, le grand-duc de Nassau, celui-là même que la Prusse a dépouillé de son duché en 1866. Peut-être ce choix ne sauvegarde-t-il pas assez l'indépendance du Luxembourg, qui est d'un intérêt capital pour la France. Jadis brouillé avec la cour de Berlin, le duc Adolphe semble être actuellement dans de trop bons rapports avec M. de Bismark. C'est de ce côté que pourrait venir le danger. L'opinion ne laisse pas que d'être préoccupée dans le grand-duché. Le Luxembourg ne tient pas à être annexé à l'Allemagne. Le vœu général est que rien ne soit changé, par la mort du roi Guillaume III, à la constitution du pays. La Hollande n'est pas moins intéressée au maintien de l'état de choses. Elle prend sagement ses précautions. Une fois les formalités pour l'établissement de la régence également remplies à la Haye, la succession au trône pourra s'opérer sans secousse et avec toutes les garanties désirables pour l'indépendance des Pays-Bas. Mais il ne faudrait pas que de mauvais desseins se missent à la traverse. Les États généraux proclameront sans doute régente la reine Emma, qui sera en même temps tutrice de la jeune Wilhelmine. Le sort de la Hollande et du Luxembourg semble à l'abri des vicissitudes jusqu'au jour où le mariage de la jeune princesse ouvrira une nouvelle issue aux prétentions étrangères. Des projets s'annoncent déjà qui indiquent que, à Berlin, on songerait éventuellement à une annexion morale de ce petit Etat maritime au moyen d'une union matrimoniale entre les deux pays. On désigne même un jeune prince de la famille royale de Prusse qui serait chargé de ce rôle. En Hollande, en Belgique, on parle, au contraire, de fiancer le prince Baudouin, l'héritier de la couronne belge, à la jeune princesse Wilhelmine, avec l'inten-

tion de reconstituer, dans un avenir prochain, le Royaume-Uni des Pays-Bas.

Peut-être cette combinaison serait-elle la plus favorable à la Belgique et à la Hollande; et il semble qu'elle pourrait se réaliser. C'est principalement sur la question religieuse que s'est faite, en 1830, la séparation entre les deux pays. La Belgique a voulu surtout être indépendante pour rester catholique. Aujourd'hui le libéralisme a détruit cette unanimité de religion qui faisait la force du peuple belge, mais le catholicisme y est encore la foi dominante. S'il diminue en Belgique, il gagne en Hollande, et par là, un rapprochement pourrait se faire plus facilement entre les deux pays. Sur un point important, les catholiques sont près de remporter un avantage qu'ils poursuivent avec énergie depuis de longues années. La lutte engagée sur la question scolaire promet d'aboutir en leur faveur. La révision de la loi sur l'instruction primaire est à l'ordre du jour. Abandonnant le système de l'Etat français qui ne subventionne que l'école publique neutre, le gouvernement hollandais propose l'égalité entre l'instruction publique ou privée, laïque ou religieuse, sur la base de subsides proportionnels au nombre des élèves. C'est là un grand gain pour le catholicisme, dans un pays protestant où il a été longtemps opprimé.

L'Eglise catholique, très anciennement asservie en Allemagne, a de la peine à se débarrasser de ses entraves. Pour son malheur, la Bavière, déjà si peu heureuse en princes, a un ministre qui a travaillé, autant qu'il était en son pouvoir, a étendre le joug de l'Etat sur le clergé et à restreindre la liberté religieuse. Depuis l'abolition du Concordat conclu avec le Saint-Siège en 1817, l'Eglise vit en Bavière sous un régime d'arbitraire, qui n'est tempéré que par le caractère essentiellement catholique du pays. Dans l'ordre gouvernemental, elle a eu presque autant de contradictions et de gênes à endurer qu'en Prusse. M. Lutz n'a pas été moins persécuteur que M. de Bismarck. Il est l'auteur de cette première des lois iniques d'empire, à laquelle est resté son nom, qui ôtait au clergé allemand la liberté de la prédication; il a été l'émule du chancelier et de M. Falck, le ministre prussien, dans leur opposition au concile du Vatican et dans la protection accordée par eux à la secte des vieux-catholiques; il a assujetti la Bavière, dans la mesure de son autorité, à la législation politico-ecclésiastique en vigueur en Prusse. Le malheureux Louis II, mort si

tragiquement après avoir donné sur le trône le spectacle de ses démences royales, avait été entre ses mains un docile instrument.

On avait espéré de l'avènement du prince régent, dont la piété était connue, un sort meilleur pour l'Église; mais M. Lutz continuait à exercer l'autorité. Du moins, les évêques de Bavière ont-ils voulu tenter un effort, à la suite de la lettre du Souverain Pontife du mois de décembre dernier. Le *memorandum* présenté à cette occasion au gouvernement, énumérait les griefs et les vœux du clergé. L'épiscopat bavarois réclamait à la fois l'indépendance et la liberté du ministère ecclésiastique soumis au contrôle de l'Etat, une éducation vraiment chrétienne dans les écoles, l'abolition de certaines lois d'exception contre le clergé, l'exemption du service militaire pour les jeunes élèves, le retour des congrégations religieuses spécialement frappées par une loi d'empire.

La réponse de M. Lutz est dilatoire et au fond négative. Il ne veut ni abandonner le droit de surveillance et de contrôle exercé par l'Etat sur le domaine législatif, administratif et disciplinaire propre de l'Eglise; ni sanctionner la pratique des devoirs religieux dans les écoles toutes catholiques de la Bavière; ni concourir à l'abrogation de la loi allemande d'interdit contre les jésuites et les autres religieux qui leur ont été assimilés; il ne fait de concessions que sur les points secondaires. M. Lutz se retranche hypocritement derrière la constitution, et sa réponse a reçu du prince régent une regrettable approbation. Ce sera aux catholiques à montrer aux prochaines élections que cette constitution est réformable et le ministère révocable.

En Autriche vient de s'ouvrir le grand congrès des catholiques projeté depuis longtemps, et dont l'objet est de s'occuper des questions principales qui intéresse l'Église dans l'empire austro-hongrois. A Madrid se tient un congrès semblable, auquel prennent part un grand nombre d'évêques du royaume. Après l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche et l'Espagne, le Portugal aura aussi le sien. Partout, ces grandes assemblées témoignent d'un réveil important de l'esprit catholique. Elles répondent à la pensée et aux instructions de Léon XIII, qui a recommandé instamment aux catholiques de tous les pays de se concerter, de se réunir, de s'occuper en commun des grands intérêts religieux et sociaux, et surtout de faire entendre les protestations de la conscience chrétienne contre la spoliation des États du Saint-Siège. Il en résultera

une manifestation unanime en faveur des droits de l'Église et de la liberté de son chef, car dans tous ces congrès la question de la pleine et réelle indépendance du Pape y est traitée comme étant la condition nécessaire du rétablissement de l'ordre et de la paix en Europe.

L'Italie gouvernementale et révolutionnaire s'irrite de ces protestations du sentiment catholique, qui finiront par émouvoir les puissances et les déterminer à prendre en main une cause qui intéresse à un si haut degré la paix des consciences et la tranquillité générale. Aucune ne lui sera plus sensible que celle du congrès de Vienne. Elle devra s'avouer qu'en Autriche il se produit une telle réaction dans le sens du catholicisme que l'empereur, placé entre les susceptibilités de son allié le roi Humbert et la foi religieuse de ses sujets, a incliné du côté le plus fort, en autorisant une manifestation qu'il avait naguère demandé à ses organisateurs d'ajourner. C'est un premier succès moral pour la cause du Saint-Siège, dont le monde officiel italien sentira l'importance.

L'Italie n'a même pas pour se distraire de ces déboires la compensation des conquêtes coloniales que lui avait fait entrevoir M. Crispi. Jusqu'ici l'accomplissement de ce beau rêve n'a guère été brillant. L'Italie reste à Massaouah plus bloquée que conquérante. Les derniers événements survenus en Abyssinie semblaient l'inviter à reprendre ses projets et ses espérances. Si les nouvelles arrivées du désert sont vraies, comme on a tout lieu de le croire aujourd'hui, le négus Jean aurait trouvé récemment la mort dans une terrible bataille de trois jours livrée contre les derviches du Soudan que commandait le frère du Madhi. Depuis, deux compétiteurs se disputent, dit-on, son héritage et l'un d'eux inclinerait à s'entendre avec les Italiens. M. Crispi trouverait le moment favorable pour recommencer l'expédition de Massaouah, et justifier la politique dans laquelle il a témérairement engagé l'Italie. Au sein du conseil des ministres son ardeur rencontre des oppositions. On conçoit que le gouvernement italien hésite à s'engager dans une entreprise aussi importante avant d'être plus exactement fixé qu'il ne l'est sur la situation de l'intérieur du pays. Le ministre de la guerre réclame des moyens d'exécution devant lesquels reculerait sans doute le Parlement, et que M. Crispi lui-même n'oserait pas demander, de peur d'accroître l'impopularité que les sacrifices, jusqu'ici inutiles, du pays pour l'établissement d'une colonie afri-

caine lui ont valu. Cependant la presse continue à discuter vivement la question coloniale. Les partisans de M. Crispi affirment qu'il n'est pas possible de rester dans l'inaction à Massaouah sans provoquer une invasion des derviches enhardis par la victoire et poussés par le fanatisme musulman ; les autres objectent les dangers d'une guerre avec ces farouches et innombrables ennemis et préfèrent l'évacuation de Massaouah aux charges et aux risques d'une lutte aussi incertaine. Une crise ministérielle pourrait être au bout de ces dissentiments qui agitent l'opinion et divisent le cabinet. La chute de M. Crispi ne serait pas un malheur pour son pays, qu'il a de plus en plus livré à la révolution et qu'il voudrait engager dans la voie des ruineuses entreprises coloniales. L'Église aussi aurait à s'en féliciter, car elle a en lui un de ses pires ennemis.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

---

18 *mars.* — La *Revue du Monde catholique* a donné en son temps l'adresse que les archevêques et évêques du Canada ont envoyée au Saint-Père pour protester en faveur des droits du Saint-Siège. Le Pape vient de répondre par la lettre suivante à S. Em. le cardinal Taschereau :

LÉON XIII, PAPE

« Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons reçu la lettre remplie d'affection et de respect pour Nous autant que de zèle et de sollicitude pastorale que, de concert avec les autres prélats des provinces de Québec, Montréal et Ottawa, vous Nous avez adressée le VIII des Ides de janvier.

« Il convenait bien à la sainteté et à la grandeur de votre ministère de revendiquer la liberté et les droits de ce Siège apostolique et d'infliger la note bien méritée de malice à ces hommes qui ne cherchent qu'à amoindrir la dignité du Souverain Pontife, à couvrir de mépris la religion catholique et à détourner ses ministres de leur devoir par la crainte des pénalités.

« Votre lettre Nous a causé d'autant plus de bonheur qu'elle offrait un accord admirable de sentiments et même de langage et d'expression avec les autres que nous avons reçues sur le même sujet des évêques de plusieurs autres pays. Ce sentiment unanime ne Nous a pas donné une légère consolation; il faut connaître, en effet, cette force divine qui unit en un même corps toutes les parties du troupeau du Seigneur, rien n'était plus stable et plus capable de vaincre l'audace et de déjouer les ruses des ennemis de l'Eglise, qui cherchent à fomenter la désunion parmi les fidèles.

« Nous espérons aussi que cette union divinement produite parmi tant d'hommes d'une grande prudence et d'une grande autorité, saura émouvoir l'esprit d'un bon nombre qui se sont enrôlés dans l'armée ennemie, ou qui la flattent par leur imprudence, leur ignorance ou leur abstention. Et les hommes négligeraient-ils d'entendre vos voix et vos demandes que Nous attacherions encore une grande importance à ce zèle commun qui nous est très agréable et qui vous fait prier en union avec vos frères dans l'épiscopat, afin que Dieu, le souverain modérateur de toutes choses, réduise à l'impuissance les pensées des impies, qu'il dissipe leurs projets et qu'il répande sur son peuple les fruits de la paix.

« En attendant, et dans la ferme espérance que ce secours divin ne manquera jamais à l'Eglise, Nous vous adressons nos justes remerciements pour le dévouement que vous Nous témoignez, et Nous appelons sur vous l'abondance des dons du ciel qui vous rendent capables de l'accomplissement de tout bien. Comme gage de ces grâces et comme preuve de Notre bon vouloir à votre égard, Nous donnons affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique à vous, Notre cher fils, aux autres archevêques et évêques qui se sont unis à vous dans la lettre que Nous avons reçue, ainsi qu'au clergé et aux fidèles confiés à vos soins. »

19. — Le Souverain Pontife reçoit en audience publique le pèlerinage des propriétaires chrétiens et répond en ces termes à l'adresse qui lui est lue au nom des pèlerins :

Chers Fils,

« Nous accueillons avec satisfaction les nobles sentiments que vous venez de Nous exprimer en votre nom et au nom de la société que vous représentez auprès de Nous en ce moment.

« Votre œuvre naissante est une preuve de plus de la grande fécondité de la France pour le bien. Aussi ne pouvons-Nous que Nous en réjouir vivement et louer de tout cœur les bonnes et pieuses intentions dont vous êtes animés, le but que vous vous proposez d'atteindre.

« Rien, en effet, ne saurait être plus opportun de nos jours : rien ne sera plus propre à tranquilliser les esprits, à maintenir la concorde parmi les diverses classes de la société, que la connaissance et l'observation des lois et des principes chrétiens relatifs à la possession et à l'usage des biens terrestres et du capital. Ces principes et ces lois, vous ne voulez pas vous contenter de les enseigner théoriquement par vos écrits et de les rappeler à ceux qui les auraient oubliés; vous visez à leur application pratique, vous vous efforcerez de les traduire en actes, vous-mêmes, pour donner de la sorte le bon exemple à ceux qui vous entourent. Vous vous proposez, comme vous Nous l'avez dit tout à l'heure, de remplir exactement toutes vos obligations envers Dieu, envers les évêques, vos supérieurs et vos pasteurs.

« Nous vous félicitons, chers fils, de ces dispositions éminemment chrétiennes.

« Sans doute, c'est déjà beaucoup que de faire le bien, mais cela ne suffit pas; il faut encore le bien faire, et pour cela se maintenir toujours et en toutes choses dans l'ordre établi par Dieu et par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Or, cet ordre exige que toute œuvre catholique s'accomplisse sous la haute direction et sous la dépendance de l'Église et des évêques. Soyez-leur dociles et obéissants, comme Nous savons que vous l'avez été jusqu'à ce jour, et le Ciel bénira vos généreux efforts.

« Comme gage de ces bénédictions célestes et en témoignage de Notre paternelle affection, Nous vous accordons à tous ici présents, à vos parents et amis, et à tous les membres de votre pieuse société, la bénédiction apostolique. »

20. — A la Chambre des députés, M. Laguerre demande à interpeller le gouvernement sur des faits révélés dans une audience de justice et intéressant la dignité de M. le ministre de l'intérieur. M. le président de la Chambre essaie en vain de dissuader M. Laguerre de donner suite à son interpellation, sous prétexte que le règlement interdit les interpellations de collègue à collègue. M. Laguerre réfute sans peine l'argument de non-recevoir de M. Méline, et démontre que la Chambre a déjà discuté des interpellations de collègue à collègue sur les cas de M. Wilson et de M. Gilly, il rappelle les faits qui motivent son interpellation, c'est-à-dire l'envoi à M. Constans et l'acceptation par ce dernier d'un chèque de 10,000 et de 250 actions libérées pour prix de son concours à la formation de la Compagnie d'assurances *la Ville de Lyon*. Cette déclaration déplaît souverainement à la gauche qui interrompt à chaque instant l'orateur et parvient à lui faire appliquer la censure.

M. Constans essaie d'atténuer les faits rappelés par M. Laguerre, en l'attaquant personnellement. La majorité de la Chambre, malgré ses sympathies pour le ministre, n'est pas dupe de ses explications fantaisistes et ne lui octroie que le vote d'un ordre du jour pur et simple, au lieu d'un vote de confiance.

21. — Le général Boulanger se rend à Tours avec ses amis MM. Naquet, Laguerre, Laisant, Turquet, etc., etc., pour assister à un banquet donné en son honneur. Au dessert, M. Naquet prononce un long discours dans lequel il expose la politique du général Boulanger et celle de ses amis, qui ont accepté pour tâche de détruire en France le radicalisme parlementaire.

Le général Boulanger vient à la rescousse de M. Naquet, et déclare que les idées exprimées par celui-ci sont les doctrines mêmes du parti national, se résumant en ces trois points : la République consolidée, l'autorité restaurée et la liberté garantie.

D'autres discours sont ensuite prononcés par MM. Laurenceau, Millevoye, Léon Roy, du Saussay et Delahaye.

22. — Le général Boulanger opte pour le département de la Seine, et adresse, à cette occasion, une lettre de remerciements aux électeurs du département du Nord pour les marques réitérées de sympathie qu'ils lui ont prodiguées. Il regrette que les circonstances ne lui permettent pas de continuer à les représenter, et il leur donne rendez-vous aux prochaines élections, en constatant en passant que la Chambre actuelle est virtuellement morte.

Obsèques de l'amiral Jaurès.

23. — MM. Laguerre, Turquet, Laisant et Gallian sont entendus par M. Athalin, juge d'instruction. Tous refusent de signer aucune pièce et de répondre à l'interrogatoire de ce magistrat.

24. — Nomination du vice-amiral Krantz au ministère de la guerre, en remplacement du vice-amiral Jaurès, décédé.

M. Antoine, député protestataire de Metz, donne sa démission de membre du Reichstag, et, sur sa demande, il est réintégré, par un décret, dans tous ses titres et droits de citoyen français.

25. — M. Laur, député boulangiste, interpelle le gouvernement sur la

crise du cuivre. Il rappelle que l'an dernier il a déjà interpellé le gouvernement pour le mettre en garde contre les agissements de la Société des métaux, qu'il accusait alors d'accaparement. On n'a pas tenu compte de ses observations. Qui avait raison de lui et du gouvernement? M. Laur fait l'historique de la question et cherche à démontrer comment le Comptoir d'Escompte a été engagé dans l'affaire, puis comment le gouvernement, s'occupant de la reconstitution de cet établissement, peut se trouver compromis. Il accuse la maison Rothschild d'avoir déterminé la crise en retirant ses capitaux de l'association dont M. Denfert-Rochereau faisait partie. M. Laur étend ses divulgations aux syndicats nombreux qui accaparent les denrées et les produits de toute nature.

M. Rouvier répond en expliquant son attitude et son intervention dans l'affaire du Comptoir d'escompte.

M. Thévenet lui succède à la tribune et répond au fond même de l'interpellation en détournant la question. M. Lejeune l'y ramène et établit nettement la responsabilité du gouvernement.

L'interpellation se termine par le vote d'un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, convaincue que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour rechercher les responsabilités encourues et assurer le respect de la loi passe à l'ordre du jour. »

26. — Un mouvement préfectoral et sous-préfectoral assez important paraît au *Journal officiel*.

Le Sénat discute la loi sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et entend la lecture des divers amendements qui sont développés sur ce projet.

27. — A la Chambre des députés, M. de Martimprey adresse une question au ministre de la marine sur les accidents récents des torpilleurs nos 102 et 110. Il y a encore cinquante torpilleurs construits d'après les mêmes plans, que compte faire, dit-il, le gouvernement pour prévenir le retour de tels désastres?

M. l'amiral Krantz répond que les accidents survenus ont déjoué tous les calculs des ingénieurs. On va garder les torpilleurs dans les ateliers de réparation et on ne les remettra à la mer que si l'on constate leur bon état.

L'incident est clos et, sur la proposition de M. de Ferronnays, la Chambre vote un hommage à la mémoire des naufragés.

28. — MM. Naquet, Laguerre, Laisant, Turquet, Deroulède, Gallian, Richard, sont cités à comparaître, le 2 avril prochain, devant la 9e Chambre de police correctionnelle de la Seine, sous la prévention : 1° d'avoir, depuis moins de trois ans, à Paris, fait partie d'une association non autorisée; 2° d'avoir, en 1889, à Paris, fait partie d'une société secrète.

29. — La Chambre des députés s'occupe du règlement définitif des comptes budgétaires des exercices 1876, 1877, 1878 et 1879. A propos de la discussion de l'exercice 1876, la commission du budget demande que l'on mette à la charge du ministre de l'Intérieur de cette époque, une somme de 10,000 fr., montant des frais du train spécial qui transporta, en 1876, *don Carlos et sa suite de Biarritz à Boulogne*. La Chambre, malgré l'opposition de M. Rouvier, adopte les conclusions de la commission.

30. — La Chambre adopte, par 387 voix contre 157, le projet de loi portant suppression des trésoriers payeurs généraux. C'est un nouvel échec pour M. Rouvier qui se montrait hostile à cette suppression.

31. — Une information judiciaire est ouverte en ce qui concerne la Société des métaux et celle du Comptoir d'Escompte dont la liquidation, à toutes deux, est prononcée.

Entrevue des deux Reines d'Angleterre et d'Espagne à Saint-Sébastien.

1er *avril*. — La Chambre des députés vote, dans le vide, l'ensemble du projet de loi relatif à l'établissement d'un monument commémoratif de la révolution française, avec un article additionnel de MM. Gaillard et Gaulle, portant que la dépense ne devra pas dépasser 2 millions.

Après une vive discussion à laquelle toute la droite prend part, le projet est adopté quand même par la majorité républicaine.

2. — Le Sénat, par 207 voix contre 63, adopte l'ensemble de la loi réglant la procédure à suivre quand les Chambres auront à exercer des attributions judiciaires.

Le Sénat est prêt, maintenant, à juger le général Boulanger et les boulangistes. Nous ne tarderons pas à le voir à l'œuvre.

La Chambre des députés, de son côté, vote l'urgence d'un projet tendant à rendre à la justice des tribunaux de police correctionnelle la connaissance des injures publiques et des délits de presse que la loi de 1881 a attribuée à la compétence de la Cour d'assises. Encore une arme contre le général Boulanger.

3. — M. Bouchez, procureur général, remet sa démission entre les mains du ministre de la justice. Cette démission est motivée par le refus de ce magistrat d'adresser au président de la Chambre des députés une demande de poursuites contre le général Boulanger.

4. — Une élection sénatoriale a lieu dans le Var. M. Daumas, député radical, est élu au troisième tour de scrutin.

5. — La Chambre des députés s'occupe de quelques projets sans intérêt avant d'aborder la discussion du projet de M. Eugène Delattre, relatif à la sécurité publique dans les chemins de fer. M. Lanjuinais combat ce projet, en faisant valoir que la Commission technique des chemins de fer l'a déclaré nuisible et inapplicable. Malgré l'avis du gouvernement, la majorité décide de passer à la discussion des articles. Les trois premiers sont adoptés et les autres réservés ou renvoyés à la Commission.

Le Sénat discute le projet concernant la responsabilité des accidents du travail. L'ensemble de l'article 1 est adopté et la suite de la discussion est remise à la prochaine séance.

6. — La loi sur la presse tendant à traduire devant la police correctionnelle les auteurs de délits d'injure publique, par la voie de la presse, jusqu'ici justiciables de la Cour d'assises, vient en discussion.

Elle est fortement battue en brèche par MM. Goblet, Millerand et malencontreusement défendue par M. Labussière, rapporteur, et surtout par M. Thévenet, ministre de la justice, dont le discours soulève, à vingt reprises différentes, une hilarité formidable. La cause est perdue et la majorité vote sans vouloir entendre le président de la Commission. Le

passage à la discussion des articles est repoussé par 306 voix contre 236.

7. — Le procès de la Ligue des Patriotes commence devant le tribunal correctionnel de la 8e Chambre. On procède d'abord à l'interrogatoire des sept accusés : MM. Deroulède, président de la Ligue; Richard, secrétaire général; Laguerre, Turquet, Laisant, députés; Naquet, sénateur, et Gallian. Tous s'attachent à démontrer que la Ligue n'avait point un caractère de société secrète; que ses réunions étaient ouvertes à tous ceux qui voulaient y assister, et que les journaux les annonçaient.

L'audition des 32 témoins, cités par la défense, achève de mettre ce point en lumière, et l'on se demande en sortant de l'audience comment on s'y prendra pour condamner les inculpés.

8. — Le général Boulanger, menacé d'être traduit devant le Sénat, érigé en haute cour de justice, se dérobe à une arrestation et se réfugie en Belgique, d'où il lance la proclamation suivante :

« Français!

« Les exécuteurs des hautes et basses œuvres qui détiennent le pouvoir, au mépris de la conscience publique, ont entrepris de contraindre un procureur général à lancer contre moi un acte d'accusation qui ne peut être relevé que par un tribunal exceptionnel, constitué par des lois d'exception.

« Jamais je ne consentirai à me soumettre à la juridiction d'un Sénat composé de gens qu'aveuglent leurs passions personnelles, leurs folles rancunes et la conscience de leur impopularité.

« Les devoirs que m'imposent les suffrages de tous les Français légalement consultés, m'interdisent de me prêter à tout acte arbitraire tendant à la suppression de nos libertés, constatant le mépris de nos lois, et faisant litière de la volonté nationale.

« Le jour où, appelé à comparaître devant nos juges naturels (magistrats ou jurés), j'aurai à répondre à l'accusation que le bon sens et l'équité publique ont déjà repoussée, je tiendrai à honneur de me rendre à l'appel des magistrats, qui sauront faire bonne justice entre le pays et ceux qui, depuis trop longtemps, le corrompent, l'exploitent et le ruinent.

« D'ici là, travaillant sans cesse à l'affranchissement de mes concitoyens, j'attendrai, en ce pays de liberté, que les élections générales aient enfin constitué la République habitable, honnête et libre. »

9. — Le procès de la Ligue des Patriotes continue à se dérouler devant la 8e Chambre correctionnelle. M. le substitut Lombard prononce un réquisitoire au cours duquel il fait, pour les besoins de la cause, l'historique de la Ligue et de ses prétendues déviations politiques. Certaines parties de son discours provoquent, de la part des accusés, de violentes interruptions. On entend ensuite la défense qui proteste énergiquement, au nom de tous les prévenus, contre l'illégalité des poursuites, et contre les assertions du ministère public suspectant le républicanisme des partisans et des membres de la Ligue.

10. — La Chambre des députés est saisie d'une demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger.

Le réquisitoire du nouveau procureur général, Quesnay de Beaurepaire,

vise le crime d'attentat contre la sûreté de l'État, prévenu et puni par les articles 57, 88 et 89 du code pénal, et conclut à ce que le général Boulanger soit traduit devant le Sénat, constitué en haute cour de justice.

Un tumulte inouï éclate pendant la lecture de ce réquisitoire. Les rappels à l'ordre pleuvent sur la droite et sur les boulangistes. MM. Cunéo d'Ornano et Baudry d'Asson sont les premiers atteints. Ils relèvent fièrement le gant. Enfin, après une tempête de bravos et de huées, la majorité en proie à une fièvre jacobine, décide, malgré les observations judicieuses de M. Paul de Cassagnac, qu'elle se réunira immédiatement dans les bureaux pour examiner la demande de poursuites.

La Commission, nommée, séance tenante, dans les bureaux, se compose de onze membres dont dix sont favorables aux poursuites; un seul, M. Paul de Cassagnac, y est opposé.

La deuxième séance est reprise à six heures et demie. M. Sabatier, rapporteur de la Commission, dépose et lit son rapport demandant l'urgence et la discussion immédiate; l'urgence est déclarée.

M. Jolibois prend la parole contre la discussion immédiate; sa motion est repoussée.

M. Paul de Cassagnac monte alors à la tribune pour édifier le public sur la partialité de la Commission et compléter le rapport. En quelques mots, et avec sa verve ordinaire, il souffète le réquisitoire imposé à la signature du nouveau procureur général et fait bonne justice de l'accusation. « Le général Boulanger, dit-il, a voulu organiser une république plus honorable que la vôtre, et, pour cela, il veut en appeler contre vous au suffrage universel : voilà tout son crime. Malheureusement, il n'y a là aucun attentat à relever. »

Une réplique du rapporteur de la Commission provoque de nouvelles et vives observations de la part de MM. Andrieux, Le Hérissé, Cunéo d'Ornano et Baudry d'Asson, et tout cela a lieu au milieu d'un tumulte indescriptible. Enfin, on vote sur le texte de la Commission qui est adopté par 353 voix contre 199.

11. — Le général Boulanger adresse à ses électeurs un second manifeste conçu en ces termes.

« A mes électeurs,

« Vous avez lu le réquisitoire du procureur général Quesnay de Beaurepaire, présenté à la Chambre des députés, pour essayer de justifier l'injustifiable demande de poursuites à laquelle un parlement affolé vient de donner son adhésion.

« On prétend me traduire devant un tribunal d'exception, devant le Sénat, composé d'ennemis politiques qui ne sont pas des juges.

« Votre robuste bon sens a déjà fait justice de ce tissu de mensonges, de cet assemblage d'abominables calomnies.

« Remontant jusqu'à 1871, l'odieux factum de M. de Beaurepaire m'impute à crime presque tous les actes de mon existence, antérieurs à mon passage au ministère de la guerre et à mon entrée dans la vie politique.

« Ces actes étaient connus de tous depuis longtemps. S'ils étaient coupa-

bles, j'aurais eu pour complices les hommes politiques qui m'ont appelé au ministère et notamment ceux qui ont été mes collègues.

« Pour le reste, toutes les inventions mensongères de l'homme qui s'est mis au service d'un gouvernement déshonoré et qui, par cela même, s'est rendu indigne du titre de magistrat, n'auront aucune prise sur vos esprits. Vous traiterez ce pitoyable roman avec le mépris qu'il m'inspire à moi-même.

« Soldat, j'ai consacré ma vie au service de mon pays. Ministre de la guerre, j'ai contribué à assurer sa défense.

« Patriote et citoyen, j'ai la légitime ambition d'arracher la République aux mains qui l'avilissent et qui la perdent.

« Vous voulez et je veux la République honnête, la République loyale, la République de tous les bons Français, la République nationale en un mot.

« Vous voulez, et je veux l'obtenir, cette République par les moyens légaux, par l'exercice régulier du suffrage universel.

« Toutes les violences, toutes les calomnies ne nous détourneront pas du but ni des moyens.

« Dans peu de mois, le suffrage universel confirmera vos décisions, décisions qui m'ont valu près d'un million de suffrages, décisions que ce réquisitoire d'un agent d'une juridiction de hasard et d'exception a bien soin de ne pas mentionner.

« Il assurera aussi par sa sentence souveraine la délivrance de notre pays.

« Vive la France!

« Vive la République! »

Le tribunal correctionnel de la Seine (8e Chambre) rend son jugement dans l'affaire de la Ligue des Patriotes. Les prévenus, contre lesquels le ministère public avait requis les peines les plus sévères, sont condamnés chacun à une peine insignifiante, à 100 francs d'amende.

12. — Mgr Gilly, qui vient d'être promu à l'épiscopat et à l'évêché de Nîmes et qui remplissait les fonctions de vicaire capitulaire de ce siège lors de la promulgation du décret présidentiel autorisant la vente du collège Saint-Stanislas, à Nîmes, du petit séminaire de Sommières et du bois de Prime-Combe, faisant partie de la mense épiscopale, répond à ce décret par la lettre suivante :

« Nîmes, le 12 avril 1889.

« Monsieur le ministre, j'ai reçu le décret par lequel M. le président de la République ordonne à M. l'administrateur de la mense de vendre immédiatement certains immeubles faisant partie de la mense épiscopale de Nîmes, un petit bois de soixante et un ares, situé dans la commune de Fontanès, le collège de Saint-Stanislas et le collège de Sommières. Veuillez me permettre de vous adresser, à cet égard, quelques respectueuses observations.

« 1° L'un des considérants de ce décret déclare que les immeubles appartenant à ladite mense ne concourent pas directement au but en vue duquel cet établissement a reçu la capacité légale.

« Cette première assertion, Monsieur le ministre, est contestable. Nos

collèges, il est vrai, sont en ce moment dans un état inférieur de prospérité, mais ce n'est point leur état ordinaire. Ils ont donné, dans le passé, des revenus aux évêques de Nîmes, malgré la modicité des pensions et le nombre relativement restreint de leurs élèves, grâce à la sage économie qui présidait à leur administration, aux faibles traitements accordés aux professeurs et à la bonne gestion de leurs finances.

« Si cet état a existé, ce qui est incontestable, il peut revenir; il reviendra certainement après les sacrifices nombreux que nos évêques ont faits pour élever nos collèges à la hauteur des nouvelles exigences des programmes. Nous comptons, parmi nos professeurs, un certain nombre de licenciés; il y en a trois au collège de Sommières; il y en a trois à Saint-Stanislas. Les deux collèges ont, en outre, un grand nombre de professeurs émérites, qui ont vieilli dans l'exercice de leurs fonctions. Comment la confiance des familles ne nous viendrait-elle pas? et comment, dès lors, les évêques de Nîmes ne pourraient-ils pas espérer que ces collèges leur donneront des revenus, concourant ainsi au but pour lequel les menses épiscopales ont reçu la capacité légale? Que ces établissements d'instruction secondaire aient procuré, dans un passé rapproché de nous, des ressources à nos évêques, je n'en veux apporter d'autre preuve, Monsieur le ministre, à votre attention, que les développements qu'ils ont reçus.

« L'un et l'autre ont commencé très petitement; peu à peu ils se sont développés avec leurs propres ressources, acquérant des immeubles pour s'agrandir, augmentant le nombre de leurs professeurs. S'ils sont à charge aujourd'hui, pour de très légères sommes, à l'évêque du diocèse — Mgr Besson a donné, l'an dernier, 6500 francs au collège Stanislas pour équilibrer le budget, il y a fort longtemps que le collège de Sommières n'a rien reçu, — à raison même des développements qu'on a dû leur donner pour les mettre au niveau de l'enseignement secondaire actuel, ce n'est pas au moment où ils sont nécessairement appelés à devenir florissants, que les intérêts de la mense épiscopale peuvent avoir à souffrir de leur maintien.

« 2° De plus, Monsieur le ministre, la mesure qui les atteint, je vous prie de vouloir bien l'observer, frappe inopinément deux cent soixante-dix élèves et vingt-neuf professeurs. Un contrat moral nous lie avec nos élèves et avec leurs familles, au moins pour tout le cours d'une année. Nous comptons, à Saint-Stanislas seulement, vingt-cinq élèves des classes de rhétorique et de philosophie qui se préparent à affronter, au mois de juillet prochain, les épreuves du baccalauréat.

« Pourquoi nous forcer à les rendre à leurs familles, par un décret qui pourrait tout aussi bien, et sans aucun inconvénient, sinon être rapporté, du moins être différé de trois mois dans son exécution? Et que ferai-je, Monsieur le ministre, que fera le futur évêque de Nîmes, des vingt-neuf professeurs que l'on privera ainsi et des études auxquelles ils se livrent, et des occupations auxquelles ils se sont voués par leur libre choix, et de leur pain de chaque jour? Tous les postes du diocèse sont remplis, sauf dix ou douze vicariats. Il est moralement impossible d'envoyer, dans ces vicairies, des hommes qui ont blanchi dans l'enseignement et dans lesquels la moitié du clergé du diocèse retrouve ses maîtres les plus vénérés.

« Il faudrait quatre ans au moins à l'évêque le plus habile, en supputant les décès qui se produisent annuellement dans les rangs de notre clergé, pour se tirer de cette difficulté aussi sérieuse qu'elle est redoutable.

« 3° Il y aurait, Monsieur le ministre, un moyen fort simple, et très approprié aux conditions particulières dans lesquelles se trouve le diocèse de Nîmes, d'arranger les choses, en sauvegardant tous les intérêts, et en ne soulevant pas, chez nous, les questions religieuses et les passions politiques, qui s'y mêlent souvent. Permettez-moi de vous le suggérer, avec toute la modestie qui convient à ma situation, mais avec toute la fermeté que je dois à mon caractère et aux fonctions dont l'Église et l'État m'ont investi.

« Que le gouvernement, s'il croit devoir maintenir sa décision, impose au futur évêque de Nîmes l'obligation de régulariser la situation de la mense épiscopale. Qu'il lui accorde un peu de temps, et pour faire vendre les immeubles qui la composent, et pour organiser ses deux collèges conformément aux lois existantes, et pour s'acquitter, vis-à-vis des familles et des professeurs, des engagements moraux qui nous lient avec eux.

« La chose se fera sans secousse et sans trouble. Les passions politiques et religieuses ne se mettront pas à la traverse des meilleurs desseins de pacification qu'un évêque doit, à Nîmes surtout, concevoir et réaliser. Personne ne pourra reprocher au gouvernement de la république une mesure que la sagesse la plus profonde, mêlée d'une grande bienveillance, aura inspirée. La tranquillité ne sera pas troublée à Nîmes, et nous aurons tous la consolation d'avoir, en interprétant la loi dans un sens favorable à la liberté et aux convenances, bien mérité de la masse énorme des personnes engagées dans cette périlleuse affaire.

« Que Votre Excellence veuille bien le croire, Monsieur le ministre, si je me permets de lui soumettre ces respectueuses observations, c'est que je me dévoue, depuis plus de cinq mois, à maintenir la paix dans un milieu où il n'est pas toujours facile de la faire régner. Grâces à Dieu, depuis que l'on m'a confié le pouvoir intérimaire que j'exerce, je n'ai eu ni d'autre ambition ni d'autre souci ; et grâces à Dieu aussi, l'administration diocésaine n'a été troublée par aucun incident fâcheux. Le clergé m'a obéi comme si j'exerçais un pouvoir permanent ; les fidèles m'ont montré de la déférence et du respect ; les protestants eux-mêmes m'ont témoigné une généreuse sympathie.

« Je prévois que ces trois éléments vont, à l'occasion de la vente inopinée et immédiate de nos collèges, se déchaîner en divers sens, recommencer des luttes dont je voudrais effacer jusqu'aux derniers souvenirs. De grâce, Monsieur le ministre, laissez-moi achever dans la paix cette œuvre qui, je l'espère, touchera très prochainement à son terme. Les lois qui semblent les plus précises peuvent se prêter à des accommodements pareils à celui que je propose, et ce sera l'une des gloires de votre administration que d'avoir contribué, pour la plus grande part, en les appliquant ainsi, à maintenir la paix en un diocèse où il est difficile de la conserver, où il serait plus difficile encore de la rétablir.

« Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'hommage de ma considération la plus respectueuse.

« A. Gilly, *vicaire capitulaire.* »

13. — Un banquet organisé par les comités républicains révisionnistes du département de la Seine a lieu à Belleville, sous la présidence de M. Naquet. Huit cents personnes y assistent. On boit au triomphe définitif de la cause du parti national et au retour prochain du général Boulanger. Puis, M. Naquet lit le discours du général Boulanger. Le chef du parti révisionniste fait une charge à fond de train contre les parlementaires de la Chambre, et cherche à se défendre contre les accusations auxquelles, dit-il, il est en butte de la part de ceux qui le mesurent à leur aune.

On se sépare à minuit et demi aux cris de : « Vive Boulanger! Vive la Ligue! Vive la France! »

14. — Le Président de la République signe le décret convoquant le Sénat en haute cour de justice, pour statuer sur les faits relevés à la charge du général Boulanger et tous autres que l'instruction pourra signaler.

Le décret comprend trois articles dont la teneur suit :

« Article 1er. — Le Sénat est constitué en haute cour de justice pour statuer sur les faits d'attentat contre la sûreté de l'État et autres faits connexes relevés à la charge de M. Boulanger (Georges-Ernest), général en retraite et député, et de tous autres que l'instruction aura fait connaître.

« Art. 2. — Le procureur général près la cour d'appel de Paris remplira les fonctions du ministère public près la haute cour, assisté de MM. Roulier, avocat général, et Duval, substitut du procureur général près la même cour.

« Art. 3 — La haute cour de justice se réunira, au palais du Luxembourg.

15. — Mort de M. Chevreul. L'illustre savant était né à Angers, le 31 août 1786, et était entré, par conséquent, dans sa cent troisième année. M. Chevreul était un chrétien pratiquant, aussi est-il mort après avoir reçu avec toute sa connaissance les derniers secours de la religion.

La Chambre des députés aborde la discussion du projet de loi sur la haute cour de justice. Après une séance mouvementée et un débat des plus orageux auquel prennent part, contre le projet : MM. Delafosse, Duchesne, Achard, Andrieux, Piou et Mgr Freppel; pour le projet, MM. Camescasse, rapporteur au nom de la majorité de la Commission, et, au nom du gouvernement, Thévenet. La majorité, pressée d'en finir quand même, escamote en un tour de main tous les amendements présentés par la droite et adopte l'ensemble du projet par 318 voix contre 205.

16. — Mgr Strossmayer, l'illustre évêque de Diakovar, adresse au Saint-Père un exemplaire de sa lettre pastorale pour le Carême. Sa Sainteté fait transmettre ses remerciements à ce prélat par l'intermédiaire de l'Ém. Secrétaire d'État, dans une lettre ainsi conçue :

« Illme et Rme Seigneur,

« J'ai reçu de Votre Grandeur votre aimable lettre du 3 mars, ainsi que les deux exemplaires de la Lettre pastorale que vous avez adressée à vos diocésains pour le Carême. Heureux de me conformer à Votre désir, j'ai présenté un de ces exemplaires au Saint-Père et lui ai exposé le contenu de votre lettre. Il a été très agréable à Sa Sainteté de prendre connaissance

aussi bien du sujet de votre lettre que de la façon dont vous l'avez développé.

« En vous remerciant de cet envoi, le Saint-Père vous fait également exprimer sa reconnaissance pour le zèle que vous mettez à exposer à vos diocésains des doctrines propres à assurer leur vrai bonheur aussi bien qu'à défendre la nécessité de l'indépendance et de la liberté du Saint-Siège. Il prie Dieu de vous accorder une longue vie et une bonne santé, de couronner vos travaux pour la prospérité de l'Église et de vouloir ramener au centre de l'unité tous les peuples de votre noble nation.

« Le Saint-Père vous accorde du fond du cœur sa bénédiction apostolique, à vous, à votre clergé et à votre peuple. En exprimant à Votre Grandeur mes remerciements pour l'exemplaire qu'elle m'a envoyé, je vous prie d'agréer l'assurance des sentiments de mon estime et de mon dévouement, en implorant du Seigneur pour vous tout bonheur et prospérité.

« M. Cardinal Rampolla. »

17. — Les Sénateurs reçoivent individuellement une lettre les informant que le Sénat est convoqué en haute cour de justice, le lendemain, en audience publique à Paris, au palais du Luxembourg. On les avertit en même temps d'avoir, pendant toute la durée du procès, à revêtir l'habit noir et à se couvrir de leurs insignes de membres du Parlement : écharpes, médailles à la boutonnière et à porter leurs décorations, s'ils en ont. Mise en scène comique et ridicule.

18. — La Chambre des députés, après avoir adopté quelques projets de loi sans intérêt et voté un crédit de 10,000 francs pour les frais des obsèques nationales de M. Chevreul, s'ajourne au 14 mai prochain.

19. — Le Sénat, dans sa séance du matin, procède à la nomination des neuf membres de la Commission d'instruction du procès Boulanger.

Dans la séance de l'après-midi, M. le Royer lit le décret de convocation de la haute cour de justice. Il fait ensuite l'appel nominal des membres de la haute cour de justice et des membres de l'Assemblée ; cet appel terminé, M. le procureur général, Quesnay de Beaurepaire, est introduit avec ses deux assesseurs. Il lit son réquisitoire concluant à ce qu'il plaise à la haute cour d'ordonner qu'il soit procédé à une instruction judiciaire contre MM. Boulanger, Dillon et de Rochefort et éventuellement contre tous autres, avec tel mandat qu'il y aura lieu de décerner suivant les nécessités de la poursuite.

La Cour donne acte au procureur général de son réquisitoire. Une discussion s'engage alors sur la question de savoir si la haute cour doit ou non ordonner qu'il soit procedé à l'instruction. Après avoir entendu MM. Audren de Kerdrel, Oscar de Vallée, Lenoël, Lacombe, Bérenger, Baragnon, Dauphin, Guibaury, de Luzinais, la majorité, par 210 voix contre 55, ordonne qu'il sera procédé à l'instruction.

20. — Réunion du Congrès catholique espagnol à Madrid, sous la présidence de Son Em. le cardinal Benavidès. A la première session, les Evêques et les fidèles qui y assistaient souscrivent l'adresse suivante au Saint-Père :

« Très Saint-Père,

« Les membres du premier Congrès catholique tenu en Espagne, réunis sous la présidence de leurs évêques dans la capitale de ce royaume, s'empressent d'offrir à Votre Sainteté le témoignage de leur profonde reconnaissance pour la bénéd ction apostolique que Votre Sainteté a daigné accorder au Comité central de cette assemblée, et regardent comme leur devoir de s'adresser de nouveau au Pasteur suprême de l'Eglise universelle pour lui faire part de leurs sentiments et de leurs projets avant d'aborder les travaux fixés dans le programme du Congrès.

« Il est de notoriété publique, Très Saint-Père, que la cause principale des maux si lourds qui affligent et troublent la société contemporaine, doit être cherchée dans la haine et dans la rébellion contre le principe de l'autorité, et tout spécialement contre l'autorité de la Chaire apostolique.

« Aussi, tenons-nous, en inaugurant les travaux de ce Congrès national, à protester de notre soumission complète et absolue à Votre Sainteté, parce que nous croyons fermement que, sans cette soumission et cette obéissance, aucune œuvre ayant rapport au salut éternel des âmes, ne peut être ni commencée, ni menée à bonne fin, pas plus que ne peut être conservée l'union fraternelle entre les membres de la grande famille chrétienne.

« Nous croyons également que ne peut être membre de l'Eglise de Jésus-Christ celui qui n'est pas avec son Vicaire; que qui n'est pas avec le Pape est contre le Pape, et que celui qui ne cueille pas et n'édifie pas avec le Pape est la cause de ruines déplorables et de divisions scandaleuses. C'est parce que telle est notre conviction que nous voulons, comme membres soumis à leur tête, vivre et mourir modestement unis au Chef infaillible de la maison de Dieu et que notre esprit, avide de vérité et de paix, recourt à Votre Sainteté; car nous savons que de vos lèvres augustes tombent des paroles de vie éternelle, que dans votre cœur se conservent intacts les droits sacrés de l'Eglise et que votre haute intelligence est marquée du sceau de la véritable sagesse, puisque la chaire qu'occupe Votre Sainteté est le tribunal suprême qui décide de la droiture des doctrines et le foyer de lumière indéfectible qui dirige le progrès légitime de toute civilisation.

« Animés de ces sentiments, que nous inspire notre foi catholique, et prenant pour guide sûr de nos travaux les enseignements salutaires contenus dans les admirables Encycliques de Votre Sainteté, nous nous appliquerons à étudier attentivement la nature des maux qui désolent notre société et leurs remèdes, dans l'ordre moral comme dans l'ordre scientifique, sur le terrain pratique de la charité et dans le domaine des lettres et des arts, afin de faire pénétrer ainsi partout, autant que possible, l'esprit de la doctrine évangélique et d'étendre le règne social de Jésus-Christ.

« Et comme il est impossible de réaliser la restauration morale des peuples aussi longtemps qu'une domination hostile se dresse contre le Pilote apostolique chargé de diriger la barque divine de l'Eglise qui renferme les destinées des peuples, leur grandeur, leurs traditions glorieuses, leur dignité légitime, notre soin principal sera, Très Saint-Père, de proclamer, à la face du monde entier, la nécessité de votre indépendance et de

votre liberté, et comme garantie régulière et providentielle de cette indépendance et de cette liberté, la nécessité du rétablissement de votre pouvoir temporel et de la restitution intégrale des provinces et de la ville de Rome, qui ont été enlevées par la violence au Saint-Siège; en effet, nous sommes convaincus que ses droits sont imprescriptibles et que la haute dignité et le prestige du Vicaire de Jésus-Christ, exigent, aussi bien que la justice, qu'il ne dépende d'aucun souverain de la terre, afin qu'il puisse exercer sa charge apostolique pour le bien de l'Eglise et de la société civile elle-même.

« En transmettant à Sa Sainteté, comme catholiques véritables et comme Espagnols, cette expression de nos sentiments et de nos projets, nous nous associons à la douleur et à l'affliction que ressent votre cœur paternel au milieu de la situation intolérable créée au Pontificat par ses ennemis, qui sont en même temps les ennemis de l'Eglise, et nous réitérons à Votre Sainteté l'hommage de notre affection filiale et de notre dévouement absolu, sollicitant de Votre Sainteté pour nous-mêmes, pour les travaux de ce Congrès et pour le peuple espagnol, la bénédiction apostolique. »

Léon XIII répond à cette adresse par la lettre suivante à Mgr l'Evêque de Madrid.

LÉON XIII, PAPE

« Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique,

« Nous avons ressenti une grande joie à la nouvelle que Nous avons reçue de la réunion solennelle qui doit se célébrer en ces jours à Madrid par les catholiques espagnols. Comme à l'avance elle a mérité Notre approbation, Nous espérons que sa réalisation sera conforme à Nos désirs et augmentera de plus en plus Notre allégresse, parce que Nous savons que les catholiques espagnols, avec leur fidélité accoutumée, avec les efforts de tous et en dehors des opinions politiques, prépareront la voie pour la célébration de cette assemblée, où il sera spécialement traité des choses qui se rapportent à la défense de la religion et au bien de l'Eglise. Mais ce qui Nous est surtout agréable, c'est qu'à cette assemblée prendront une part très importante un grand nombre de prélats, sans le consentement desquels on ne pourra rien décider ni discuter, quels que soient les auteurs des propositions, qui ne feront rien que sous la direction et l'autorité desdits prélats.

« Cette joyeuse espérance nous fait entrevoir les fruits excellents que produira cette réunion, digne de la piété et de la foi de ceux qui y assistent, et qui seront conformes aux nécessités des temps. Mais ces fruits seront d'autant plus abondants que les fidèles espagnols seront plus fermement persuadés de la nécessité, tout respect humain étant mis de côté, d'appliquer leurs travaux et leurs forces à défendre les droits de la religion et la cause glorieuse de l'Église.

« Certainement les catholiques d'Espagne, qui ont apporté un si grand empressement à la célébration d'un congrès, si brillant en ses commencements, donnent lieu d'espérer que, sous ces auspices et en suivant jusqu'au bout le même chemin, ce congrès sera d'une grande utilité pour la nation espagnole. Puissent contribuer à cela en premier lieu, la conformité de

vues et l'union des volontés que vous avez à promouvoir et à exciter, Vénérable frère, vous et les autres évêques espagnols.

« Pour obtenir encore plus cette union, dirigez vos exhortations et employez votre autorité afin d'éviter toute cause de division. Nous ne doutons pas que vous ne travailliez de la sorte et que vous n'obteniez aussi de grands biens en grand nombre et Dieu même vous en accordera d'autres qui dépassent les forces humaines, si vous lui adressez avec constance de ferventes prières.

« Confiant en son secours, Vénérable Frère, entreprenez d'un cœur ferme votre œuvre importante d'où résulteront l'accroissement des catholiques et le salut de l'illustre nation espagnole. Que la divine sagesse vous assiste, vous et tous ceux qui s'assembleront avec vous au nom de Jésus-Christ, et que les secours de la grâce céleste confirment et fortifient vos efforts. Conjointement à ces secours, Nous vous donnons abondamment du fond du cœur, en témoignage d'amour paternel, Notre bénédiction apostolique, à vous comme à tous et à chacun de ceux qui assisteront avec vous à ce congrès.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 19 avril 1889, douzième année de Notre Pontificat.

« Léon XIII, Pape. »

21. — L'Union des Droites vote à l'unanimité la protestation suivante contre l'institution et le fonctionnement de la haute cour de justice :

« Les membres de l'Union des Droites,

« Considérant que la haute cour a été réunie dans des circonstances qui démontrent la volonté arrêtée de la majorité républicaine, d'avoir raison par la violence des manifestations du suffrage universel ;

« Considérant que les poursuites ont été provoquées par une délégation de la majorité du Sénat ; qu'il est inouï que les dénonciateurs deviennent des juges ;

« Déclarent ne pas reconnaître cette juridiction exceptionnelle qui menace la libre expression de la volonté nationale ;

« Protestent contre cette parodie de la justice ;

« Et attendent avec confiance que le pays se prononce entre ceux qui défendent le suffrage universel et le gouvernement qui l'opprime. »

Le Sénat, après avoir voté plusieurs projets d'intérêt local, s'ajourne au 12 mai.

22. — Un banquet révisionniste de cinq cents couverts a lieu à l'hôtel de France, à Versailles. Au dessert, M. Laguerre lit le discours qu'aurait prononcé le général Boulanger, s'il avait pu assister au banquet. Ce discours, lu avec art, est fréquemment interrompu par des salves d'applaudissements et les cris répétés de : « Vive Boulanger ! à bas Ferry ! A bas les voleurs ! »

A six heures et quart, le général Robillot lève la séance.

La sortie est marquée par du tumulte et par quelques arrestations provoquées par des cris de « Vive Boulanger ! » Ces arrestations ne sont pas maintenues.

23. — De nouvelles perquisitions sont faites, pour la forme, aux domiciles de MM. Boulanger, Dillon et Rochefort, afin d'établir la coutumace. Inutile d'ajouter qu'on n'y trouve rien d'important.

24. — M. Constans adresse des instructions aux préfets pour leur recommander de ne tolérer sur la voie publique aucune manifestation de nature à troubler la tranquillité.

C'est en vertu de ces instructions que le commissaire de police de Versailles dresse procès-verbal contre MM. Laguerre, Le Hérissé et leurs amis à la suite des cris de : « Vive Boulanger! » partis du landau qu'ils occupaient.

25. — Le parquet de la haute cour fait opérer la saisie d'un certain nombre de chromolithographies représentant le général Boulanger chez un imprimeur de la rue du Sentier.

M. Clément, de son côté, fait des perquisitions chez MM. Morphy, Soudey et chez plusieurs membres des comités boulangistes.

26. — La Commission de la haute cour de justice entend M. Tirard en qualité de président du Conseil.

M. Tirard trouve que l'on ne va pas assez vite en besogne et qu'il faut se débarrasser le plus tôt possible de ce qui gêne.

27. — Le général Saussier, gouverneur de Paris, est ensuite interrogé sur de prétendues tentatives d'embauchage dans l'armée, tentatives dont il nie l'existence.

Inauguration par M. Carnot du musée historique de la Révolution, institué dans la salle des Etats au Louvre.

28. — Le nouveau procureur général, M. Quesnay de Beaurepaire, dont une partie de la presse conservatrice a vivement critiqué l'attitude dans l'affaire du général Boulanger et de ses amis, exerce des poursuites en Cour d'assises et en police correctionnelle contre divers journaux : *l'Autorité, la Cocarde, la Gazette de France, la Presse, le Gaulois* et *l'Intransigeant.*

29. — Le départ prochain du général Boulanger pour l'Angleterre donne lieu à divers commentaires. Les amis du gouvernement font courir le bruit que le général est expulsé de la Belgique, d'autres prétendent que, pour ménager les susceptibilités de nos ministres, le cabinet belge a donné au général le conseil de s'absenter de Bruxelles pendant quelques semaines, de là, son excursion à Londres. Ce qu'il y a de certain c'est que le général quittera très prochainement Bruxelles.

30. — Le Saint-Père reçoit en audience les cardinaux et prélats qui lui présentent leurs vœux à l'occasion de la fête de Paques.

En réponse à l'adresse du Sacré-Collège, Léon XIII constate les progrès que fait l'union de l'épiscopat et des catholiques dans divers pays, progrès dont les congrès catholiques d'Espagne et d'Italie sont les symptômes. Le Saint-Père exprime sa satisfaction de voir en Espagne les carlistes, avec Nocedal, prendre part à ces congrès. Il déplore que les divisions politiques des catholiques français empêchent une action énergique.

Charles de Beaulieu.

LA PALÉOGRAPHIE MUSICALE

Les PP. Bénédictins de Solesmes viennent de publier les deux premiers fascicules d'un travail appelé à rendre de grands services à la cause si importante, et encore si peu connue, du chant Ecclésiastique.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur présenter une œuvre qui fait, à la fois, honneur aux presses de l'abbaye de Saint-Pierre de Solesmes et aux patientes études du fils de Saint-Benoît.

La Renaissance avait perdu l'intelligence et la tradition de l'art chrétien ; et si sa main malheureuse se plut tout d'abord à défigurer nos temples, elle s'étendit bientôt, par voie de conséquence, sur la liturgie dont elle détruisit l'unité, et enfin sur le chant ecclésiastique qu'elle « crucifia » (1) par sa lourdeur, sous prétexte d'une gravité mal entendue.

Dieu permet quelquefois que l'esprit humain se laisse ainsi séduire par le goût d'une nouveauté malsaine et perde celui des œuvres inspirées par la foi : mais un jour vient où la raison rentre en possession d'elle-même et reconquiert, non sans efforts, tout le terrain qu'une surprise lui avait fait perdre.

Un homme paraît au moment que Dieu s'est choisi, il ose protester contre le goût en vogue ; sa parole suffit pour tout remettre en question ; opérer en sens contraire un irrésistible courant ; et ce siècle, malgré ses troubles, a vu, tout à la fois, avec une rapidité surprenante, les monuments religieux rechercher, retrouver leur pureté première et les provinces revenir avec enthousiasme à la liturgie de Rome. Seul, le chant Ecclésiastique n'a pas encore retrouvé son antique splendeur.

Des études fort remarquables ont été faites sur la musique en

(1) *Gazette musicale*, 24 février 1878. — L. A. Bourgault-Ducoudray.

général, d'autres plus spécialement sur le chant d'Église. Parler de tels travaux c'est nommer « Ambros de Coussemaker, Fétis, Gevaert, Lambillotte, Nisard, Raillard; ils sont tous nos contemporains : mais leurs travaux, outre qu'ils sont en beaucoup de points incomplets, manquent encore de vulgarisation. »

Quand on veut ressaisir le fil d'Ariane d'un art ou d'une science perdue, il ne peut être que dangereux de poser *à priori* des règles exposées à être combattues, du jour au lendemain, par des études subséquentes, comme il serait tout aussi imprudent de formuler des théories pour avoir étudié un trop petit nombre de monuments. Ici plus que partout ailleurs, il faut aller de l'exemple à la règle; il faut par conséquent rassembler ces exemples en grand nombre, les confronter, les éclairer les uns par les autres, se rendre compte de leurs divergences et de leurs affinités, affinités, divergences qui ne manquent pas d'entraîner avec elles les habitudes calligraphiques des époques et des pays. Ces confrontations faites et étudiées avec impartialité, on pourra tenter de formuler une théorie qui aura pour elle toute les chances de la vérité.

Grâce aux travaux des auteurs déjà cités, à de patientes études et à des découvertes personnelles, le R. P. dom J. Pothier est arrivé à de magnifiques résultats; il a pu formuler les règles traditionnelles du rythme du plain-chant. Son livre *les Mélodies grégoriennes* comme son *Liber Gradualis* sont connus et appréciés de tout le monde catholique.

Cependant pour les esprits sérieux qui ne sauraient se contenter d'une affirmation, quelque légitime que soit l'autorité de celui qu la donne, comme pour ceux que retiennent encore certains préjugés d'éducation première, il faut une démonstration scientifique. Or, les RR. PP. Bénédictins sont tellement persuadés que les doctrines exposées dans *les Mélodies grégoriennes* sont inattaquables dans leurs principes fondamentaux, qu'ils ne craignent pas d'entreprendre une publication destinée à faciliter à tous ceux que la question intéresse les moyens de contrôler par eux-mêmes l'exactitude et la légimité de leur enseignement.

La paléographie musicale fournira donc aux musiciens qui ont le goût tourné du côté des études archaïques une magnifique collection d'anciens monuments musicaux dont la connaissance leur eût été fort difficile et fort dispendieuse : aux ecclésiastiques surtout qui, au goût du chant catholique, joignent celui de la liturgie et de

ses diverses formes, elle fournira une moisson abondante et facile de détails à la fois utiles et intéressants.

La Paléographie nous initiera tour à tour aux cantilènes et aux liturgies Romaine, Gallicane, Ambrosienne, Mozarabe. Elle fera défiler devant nous des monuments dont personne presque ne soupçonne encore l'existence et par conséquent l'utilité. A peu de frais l'amateur, l'artiste, le prêtre, pourront réunir sous leurs mains les trésors oubliés jusqu'à présent dans les rayons des bibliothèques publiques ou privées tant de France que des pays étrangers.

Les Révérends Pères ne se proposent pas néanmoins de ne livrer au public savant ou amateur qu'une reproduction plus ou moins parfaite des manuscrits. Quant à propos de tel ou tel « Codex » surgiront des questions spéciales, des problèmes graphiques ou autres, ils ne manqueront pas de s'appliquer à les résoudre. En outre, ils essayeront en temps opportun, *mais dans des travaux à part*, qui seront comme le corollaire et le complément de la *Paléographie musicale*, de traîter certains points plus importants qui n'auraient pu qu'être effleurés dans les explications dont ils accompgneront chacun de leurs manuscrits. Plus tard seulement, quand plusieurs auront été publiés et qu'on pourra parcourir tout un ensemble de faits bien analysés et bien constatés, les études deviendront faciles, les théories apparaîtront d'elles-mêmes et les règles se déduiront sans effort et sans conteste.

Il faudrait évidemment pour bien faire ressortir tous les avantages d'une semblable entreprise, transcrire ici dans son entier l'importante introduction générale qui précède les premières feuilles d'un splendide manuscrit de la Bible de Saint-Gall. (Codex 339.) Il faudrait pouvoir faire passer sous les yeux des lecteurs les belles reproductions phototypiques dont la netteté irréprochable rend avec une fidélité surprenante, non pas seulement la pureté graphique, mais le grain du vélin, et jusqu'à la transparence des feuilles.

Nous nous bornerons à ce modeste compte rendu d'une splendide publication. Nous nous en voudrions cependant de ne pas faire ressortir en terminant qu'elle paraît sous le haut patronage de Sa S. Léon XIII qui en a accepté la dédicace.

Baptiste DE LAUSANNE.
maître de chapelle.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

OUVRAGES SUR LA PREMIÈRE COMMUNION

Nous touchons à l'époque bénie qui ramène chaque année, au sein des paroisses et des familles chrétiennes, les fêtes si émouvantes de la première communion, fêtes dont le souvenir ne s'efface jamais et qu'on aime toujours à se rappeler avec un bonheur indicible dans le cours de la vie, quelque mouvementée et troublée qu'elle puisse être.

A l'occasion de sa première communion, l'enfant reçoit, à titre de cadeau et de souvenirs, des objets et des ouvrages de piété. Les parents sont heureux de pouvoir offrir des témoignages de reconnaissance aux prêtres qui ont préparé leurs enfants au grand acte de la première communion.

Nous sommes heureux de pouvoir offrir aux familles chrétiennes un choix aussi varié que possible, dont nous donnons ci-après une liste complète.

La Première Communion illustrée, par Mme Léon Gautier. *Edition de luxe avec encadrements de Giacomelli et Ciappori, et une eau-forte.* 1 vol. in-12 raisin de XIX-472 pages, broché, 4 fr. — Cartonné toile riche, 6 fr. — Reliure chagrin ou veau plein, tranches et ornements dorés, 10 fr. — Reliure chagrin poli à biseau, tranches dorées, gardes chromo, 12 fr. — Reliure maroquin plein uni ou poli, tranches dorées, gardes soie, 20 fr. — Reliure cuir de Russie, tranches dorées, gardes soie, 20 fr.

Ouvrage bien gracieux, bien pieux, écrit sous forme de dialogue, entre la mère et les enfants, tantôt le garçon, Edouard, tantôt la fillette, Thérèse; quelquefois tous les trois ensemble. Mgr Mermillod, qui s'y connaît bien, comme chacun sait, le caractérise ainsi : « Le luxe typographique, les charmantes vignettes, les prières qui se ressentent de l'accent doctrinal des âges de foi, TOUT contribue à faire de ce volume *l'apôtre des jeunes cœurs.* »

L'Enchiridion du catéchiste, avis, homélies, histoires, prières, méditations, hymnes, cantiques et autres exercices pour la PREMIÈRE COMMUNION et la CONFIRMATION, par l'abbé Regnaud, auteur de la *Somme du Catéchiste.* 1 vol. in-12 d'environ 550 p. Prix : 4 francs.

Ouvrage certainement le plus complet qui existe sur la matière. D'abord, il a l'avantage de traiter à la fois de la Première Communion et de la Confirmation, et ensuite il présente réuni, condensé, harmonisé, tout ce que l'on peut désirer au double point de vue *théorique* et *pratique.* Qu'on en juge par ce spécimen de la table des matières :

PREMIÈRE PARTIE

1° Les Avis, c'est-à-dire méthodes diverses pour préparer les enfants à la Première Communion. Indications des exercices de piété à leur faire pratiquer. Costumes requis. Quêtes. Dons. Cachets et médailles, etc., etc.

2° Les Homélies, savoir : *Pour la retraite et le jour de la Première Communion. — Pour la retraite et le jour de la Confirmation. — Pour la consécration des enfants à la Très Sainte Vierge et pour leur admission au catéchisme de persévérance.*

3° Les Histoires. — En tout, 33, dont : Sur la Première Communion : 18, — Sur la Confirmation : 9, — Sur la Persévérance : 6.

DEUXIÈME PARTIE

Les Prières, Méditations, Exercices : I. *Pour la journée.* — II. *Pour la semaine.* — III. *Pour la Confession.* — IV. *Pour la Première Communion.* — V. *Pour la Confirmation.*

Messe, Vêpres du dimanche et Vêpres de la B. V. Marie, Complies et Salut du Très Saint-Sacrement : le tout en latin et en français.

Cantiques : I. Pour la retraite et pour le jour de la première communion : 30. — II. Pour la retraite et pour le jour de la Confirmation : 14. — III. Pour la consécration des enfants à la Très Sainte Vierge : 5. — IV. Sur la persévérance : 3.

Retraite préparatoire à la Première Communion et instructions pour le grand jour, *d'après les Prédicateurs contemporains*, avec préface et traits historiques, par l'abbé Pluot, directeur de l'*Enseignement catholique*, etc. 1 fort vol. in-12 de xvii-460 pages. Prix : 3 francs.

Il contient *vingt-cinq* discours, sermons, homélies, allocutions ou exhortations sur la première communion, empruntés aux diverses célébrités de la chaire contemporaine. Là est son attrait, son importance. Les choix sont bien faits.

Les *traits historiques* sont aussi au nombre de vingt-cinq et s'appliquent aux principaux sermons ou discours contenus dans ce volume.

Semaine Eucharistique, Choix de prières, à l'usage des enfants qui se préparent à leur Première Communion, par la baronne de Chabannes. 4e édition, revêtue d'un grand nombre d'approbations. 1 vol. in-32 de xxxvi-320 pages sur papier vergé. 0 fr. 75.

Ce livre se recommande par le succès même qu'il a obtenu, et qui ne décroît pas. Il est composé, comme le précédent, sous forme de dialogue. L'entretien a lieu entre Jésus-Christ et l'enfant, et contient des traits, des histoires qui impressionnent vivement le cœur du jeune auditeur.

Vingt-six approbations épiscopales nous dispensent de nous arrêter autrement sur l'excellent volume de Mme la baronne de Chabannes.

L'Ange conducteur du Premier Communiant, suivi d'exercices de piété, par l'abbé Gobat, avec approbation épiscopale. 1 vol. in-48. 40 c.

En tête un *Règlement de vie;* ensuite douze *Histoires et Paraboles* accompagnées, chacune, de réflexions et d'exhortations pleines de cœur et de piété; puis, les Prières du matin et du soir, les exercices de piété pendant la sainte messe, les prières pour la Confession et la Communion, avec *le Souvenez-vous du Chrétien.* — Les prières sont presque toutes indulgenciées et portent la date authentique de l'indult apostolique.

Pèlerinage du Jeune Chrétien, ou préparation des enfants à la Première Communion et à la Confirmation, par l'auteur de *la Pieuse Pensionnaire*. 1 vol. in-32 de 284 pages. 0 fr. 90.

Modèles d'une bonne Première Communion, offerts aux enfants pieux. Nouvelle édition, considérablement augmentée, avec un Appendice sur la Confirmation, par le R. P. Huguet. 1 vol. in-12 de VII-424 pages. Prix : 2 fr.

La première partie : *Préparation à la Première Communion*, contient CINQUANTE-HUIT exemples.

La deuxième partie : *les Fruits d'une bonne Première Communion*, en réunit VINGT-SEPT.

Dans l'appendice ou troisième partie : *Importance de la Confirmation démontrée par des exemples*, nous en trouvons TRENTE.

Et tous ces exemples, en majeure partie, pris dans les temps contemporains, dans nos jours mêmes! De là l'éloquence et l'influence exceptionnelle que chacun d'eux porte avec soi.

Fleurs de Première Communion, Souvenirs et récits d'un Catéchiste, par M. l'abbé Julien Loth, chanoine honoraire, professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie de Rouen. 2e édition. 1 vol. in-12 de 528 pages. Prix : 4 fr.

Encore un livre composé d'exemples et prêchant par les exemples. A part deux ou trois, tous sont généralement inconnus. Ils sont au nombre de *quinze* et n'occupent pas moins de 287 pages dans le volume.

L'auteur, dans cette deuxième édition, a ajouté une seconde partie, intitulée : *les Fêtes solennelles de l'Année de la Première Communion*. Il en raconte agréablement l'histoire, en décrit les beautés liturgiques et morales, en fait ressortir les fruits salutaires et sanctificateurs. Son but, en cela, a été, dit-il, « de profiter de l'année de la Première Communion pour bien pénétrer les enfants de l'esprit de nos fêtes, leur en inspirer le goût et le sens, les leur faire connaître et aimer, afin que, dans la suite, ils se sentent portés, contrairement au déplorable usage qui prévaut aujourd'hui, à reprendre le chemin de l'église paroissiale, à assister à la grand'messe et aux vêpres et à vivre de la vraie vie chrétienne, si bien partagée et entretenue par les divisions de l'année liturgique ».

Idée tout à fait neuve aussi et qui doit exciter bien plus vivement encore le désir de posséder le livre de M. l'abbé Julien Loth.

Le Droit Chemin, Souvenirs des Enseignements de la Première Communion, par M. F. Lemarié-Dechamptenay, secrétaire général de l'Athénée des arts, sciences et belles-lettres de Paris. 1 vol. in-12 de VIII-498 pages. Prix : 3 fr.

La Première Communiante à l'École du Divin Maître : *Lettres sur la Vie chrétienne*, par M. l'abbé Paulin Moniquet, directeur du catéchisme de Saint-Germain des Prés. Ouvrage approuvé par NN. SS. les Archevêques et Evêques de Besançon, de Rodez et d'Antédon, 1886. 1 vol. in-18 de XII-517 pages, deuxième édition. Prix : broché, 2 fr. 50, relié en toile percaline noire, 3 fr.

Dans une première partie, l'auteur montre à l'enfant ce qu'il doit faire pour se corriger de ses défauts et se préparer à une sainte première com-

munion. Dans la seconde, il lui montre la voie du progrès dans la pratique des vertus chrétiennes. La troisième est consacrée aux exercices immédiatement préparatoires et aux grands jours de la première communion et de la confirmation.

Le style est noble, simple, vivant. C'est bien ainsi qu'il faut parler aux enfants.

Souvenir de Première Communion, édité par Ch. Dumoulin et Cie, splendide in-8° de 16 pages. Prix : 1 fr. 50.

Ce « Souvenir » est avant tout une œuvre d'art, et une œuvre vraiment belle, vraiment digne du jour dont elle veut incruster la date dans la pensée et dans le cœur.

Il n'a de texte qu'une pièce de poésie, intitulée : Le Brassard de la Première Communion, et tirée des *Récits et Légendes* du P. Delaporte : une perle parmi les perles de ce beau livre, qui ne contient, en effet, que cela. Tout le reste, dessins et gravures, ressortissant au sujet et reproduisant en une sorte de miniature les plus grands chefs-d'œuvre.

Ensemble, douze sujets : la *Coupe eucharistique*, l'*Olivier symbolique*, la *Croix*, l'*Ange* recueillant le sang de Jésus-Christ dans une coupe d'or, la *Cène*, la *Vierge, protectrice de l'Enfance*, la *Sainte Communion*, le *Paon*, symbole de résurrection et d'immortalité, les *Béatitudes*, *Jésus, Maître de l'Art* (terre cuite, dite des catacombes), l'*Alpha et l'Oméga*, l'*Agneau mystique*.

« Beaux vers, beaux dessins, belle impression, beau papier, dit *l'Univers*, voilà vraiment qui compose un beau *Souvenir* de Première Communion, dont le prix (1 fr. 50) indique assez qu'il ne s'agit pas d'une spéculation, mais d'une pieuse manifestation, mise à la portée de tous, en l'honneur du grand jour que doit consacrer ce Souvenir. »

CADEAUX A OFFRIR AUX JEUNES COMMUNIANTS

Le « grand jour », le « plus beau jour de la vie », tel est le nom qu'on donne au jour de la Première Communion. Or, tout le monde aime à posséder, à offrir un cadeau, un souvenir de cette précieuse et sainte fête de l'innocence. On nous saura gré d'en dresser ici une petite liste :

Le Livre d'heure des jeunes gens, par le P. Charles Clair, auteur de *Pierre Olivaint*. Joli volume grand in-32, avec encadrements et têtes de chapitres d'après les dessins artistiques du P. Morisseau. — *Livre de poche*. — *Vrai bijou d'impression*. — Prix : broché, 4 fr. — Reliure basane souple, tranches rouges, 5 fr. — Reliure veau souple, tranches dorées, 10 fr. — Reliure chagrin souple, tranches dorées, 10 fr. — Chagrin poli, gardes chromo, tranches dorées, 12 fr. — Chagrin poli, gardes soie, tranches dorées, 15 fr. — Maroquin poli du Levant, gardes chromo, tranches dorées, 20 fr. — Maroquin poli du Levant, gardes-soie, tranches dorées. 25 »

Eucologe des jeunes personnes, par un Père de la Compagnie de Jésus. Prières usuelles de chaque jour. — Sept méthodes pour entendre la Messe. — Méditations, Dévotions, Prières, Direction de la Vie, etc.

Même format, même bijou typographique, mêmes prix et reliures que le précédent.

Marie Immaculée Mère de Dieu, par le R. P. H. Kinane, PP. Ouvrage honoré de quinze approbations, traduit de l'anglais par Lérida Geofroy. Un joli volume in-16 de plus de 400 pages, illustré d'une photographie et de 2 chromos, papier de luxe, texte entouré d'un filet artistique rouge ou bleu, lettres ornées, culs-de-lampe. — Prix : broché, 4 francs. — Reliure toile, avec plaques spéciales, tranches dorées, 6 francs. — Chagrin premier choix, tranches dorées. 10 »

ÉCRIN DES ENFANTS

PAR L'ABBÉ DUMAX,

COMPRENANT LES QUATRE PRÉCIEUX OUVRAGES CI-APRÈS :

La Guerre aux défauts. Petit traité tout en histoires. 4e édition. 1 »

L'obéissance enseignée aux enfants, par le même. Petit traité en histoires sur la désobéissance et la soumission, suivi de *la Fête du village* et de *la Chapelle blanche*, 1 vol. in-12 jésus de 216 p. Prix : 1 »

Jésus offert à la jeunesse dans les principales circonstances de son enfance, par le même. 3e édition. 1 »

Marie offerte à la jeunesse dans les principales circonstances de sa vie, par le même. 7e édition. 1 »

Ces quatre volumes, reliés, réunis dans un écrin, forment un charmant cadeau à offrir à des enfants ou à de jeunes premiers communiants. Prix : 10 francs, richement cartonné.

ÉCRIN DES JEUNES FILLES

COMPRENANT LES TROIS BEAUX OUVRAGES CI-APRÈS :

Vertus et défauts des jeunes filles, *ou lettres destinées à leur éducation*, par le P. Champeau. 2 vol.

Vie de la sainte Vierge, d'après les Écritures, Études et Méditations, précédée d'une lettre de Mgr Mermillod. 1 vol.

Marie offerte à la jeunesse, *dans les principales circonstances de sa vie*, par M. l'abbé Dumax. 1 vol.

Trois charmants volumes in-48, caractères elzéviriens. — Réunis dans un étui. — Prix, reliure, chagrin plein ou veau souple, tranches dorées. 20 »

CADEAU AUX PRÊTRES

QUI ONT PRÉPARÉ LES JEUNES COMMUNIANTS

Edition artistique de la **Vie des Saints**, par Mgr Paul Guérin, illustrée avec le plus grand soin par Yan'Dargent. — 12 aquarelles groupant les Apôtres, les Martyrs, les saints Ouvriers, les saintes Femmes, les saintes Pénitentes, etc. — 24 lettres ornées. — 12 titres symboliques. — 365 encadrements, avec environ mille sujets inédits se rapportant à la vie de chaque Saint.

Deux splendides volumes in-4°. Prix : broché, 60 fr.; riche cartonnage, plaques spéciales, tranches dorées, 70 fr.; — reliure demi-chagrin, plaques spéciales, tranches dorées. 80 »

Le même ouvrage, relié en un seul vol. 65 et 70 »
Il a été tiré 50 exemplaires sur japon. Les 2 vol., br. Prix : 200 »

Voilà un cadeau à nul autre pareil. Jamais rien d'aussi beau n'a été publié par les Saints!

Vie des Saints, d'après le P. Giry, par Mgr P. Guérin. Nouvelle édition, notablement augmentée de la Vie des saints et Bienheureux nouveaux et du Martyrologe romain.

Quatre beaux et forts volumes in-12, ornés de gravures, réunis dans un étui. — Prix, reliure dos chagrin, plats toile percaline, tranches dorées. 30 francs. — Reliure chagrin plein, tr. dorées. Prix : 60 francs.

Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de Baptême, par M. l'abbé Jules Corblet, fondateur de la *Revue de l'Art chrétien*, correspondant du ministère de l'Instruction publique, de la Société des Antiquaires de France, etc. 2 magnifiques volumes in-8°, de IX-503 et 645 pages, titre rouge et noir. Prix : 20 »

Plus qu'un livre : un monument. Après lui, comme après ceux de Dom Guéranger sur la Liturgie, il n'y a plus rien à écrire sur le Baptême.

On y trouve 105 gravures explicatives du texte. — Trois tables le terminent : une spéciale pour chaque volume, une pour les gravures, et une troisième, analytique, de 48 pages, et par ordre alphabétique des matières.

Dans l'énumération de la Bibliographie de l'histoire du Baptême, on trouve mentionnés 49 ouvrages pour les douze premiers siècles exclusivement consacrés au Baptême : 138 en latin; 42 pour les auteurs français; 54 en anglais; 13 en espagnol; 28 pour l'Allemagne, la Hollande et la Suède.

Qu'on juge par là des richesses et des trésors accumulés dans l'œuvre de M. le chanoine Corblet, et quel beau cadeau elle constitue pour un prêtre.

Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de l'Eucharistie, par le même. Deux vol. grand in-8°, de IV-638 et 652 pages, avec 97 gravures. 20 »

« Œuvre magistrale, conçue avec la science d'un théologien et exécutée avec l'érudition et la patience d'un Bénédictin », ainsi l'a caractérisée Mgr l'Évêque de Versailles.

Analecta Bollandiana, recueil trimestriel, paraissant par livraisons de 10 feuilles ou 160 pages, grand in-8°. Prix : 15 francs par an.

Ce recueil, dirigé par les Pères Bollandistes J. de Smedt, D. de Backer, C. Houze, F. Van Ortroy et J. Van den Gheyn, est rédigé à peu près exclusivement en langue latine. Il publie des documents inédits et des mémoires originaux. Il a été créé en 1881 et compte actuellement sept tomes. La collection de ces volumes commence à être appréciée et recherchée par les véritables érudits.

Nous arrivons trop tard pour dire quelles ressources les savants ont trouvées depuis deux siècles et demi dans les *Acta Sanctorum*. Mais enfin Pape-

broeck, Henschenius, du Sollier, Ghesquière jadis, et en notre siècle Carpentier et Victor De Buck, pour ne parler que des morts, n'ont pu tout connaître. Un hasard heureux a fait découvrir récemment dans la Bibliothèque de Naples une page, une seule page, que le rédacteur des *Actes de sainte Ursule* avait en vain poursuivie de tous les côtés. Arrivé au 12 août, il fallut bien que l'on se contentât d'une vie de saint Géry, évêque de Cambrai, telle que la donnait un texte de treizième siècle. Faute de grives, l'on prend des merles, dit le proverbe. Mais ne voilà-t-il point que le texte dont on soupçonnait l'existence, texte du dixième siècle, est publié dans la dernière livraison parue des *Analecta*. Il n'y a pas un numéro des *Analecta* qui ne renferme quelque important document vainement cherché jusqu'ici.

Les Bollandistes, en vue de faciliter les recherches hagiographiques aux autres savants, ont commencé l'inventaire des dépôts publics. Ils ont dépouillé avec le plus grand soin la bibliothèque du Séminaire de Namur et la bibliothèque royale de La Haye. La bibliothèque royale de Belgique a recueilli, on le sait, le fonds des anciens Bollandistes; ce fonds s'est accru des épaves de nos monastères, à la fin de siècle passé, et de nombreuses acquisitions faites de nos jours, auxquels il faut ajouter près de quatre cents manuscrits achetés aux héritiers de sir Philips. Ce catalogue des richesses hagiologiques de la bibliothèque royale de Belgique a été publié dans les *Analecta* avec pagination séparée; il forme dès à présent un premier tome complet de 614 pages; le deuxième tome en cours d'impression en compte déjà 500 environ. Cette exploration dans ce riche dépôt nous a valu des trouvailles bien curieuses. Les Anglais liront avec bonheur une relation inédite du martyre de saint Thomas de Cantorbéry par un témoin oculaire. Nos amis du Hainaut verront avec plaisir un office rimé de saint Ghislain, et les Limbourgeois feront connaissance avec un nouvel office de saint Trond. Nos frères du Pas-de-Calais, aujourd'hui diocèse d'Arras, apprendront l'existence d'un office de Saint-Josse, ermite en Ponthieu où son nom est demeuré populaire, recueilli dans un manuscrit de l'ancienne abbaye bénédictine de saint Laurent, à Liège.

Aujourd'hui que nos anciennes hymnes liturgiques ont fait l'objet d'études spéciales chez nos frères séparés de la Réforme, on ne sera point surpris de l'attention particulière mise par les rédacteurs des *Analecta* à ne point négliger ce point capital du culte des saints. Nous attendrons peut-être longtemps encore le *Thesauris hymnologicis hactenus editis supplementum amplissimum* commencé à Londres par MM. Misset et Weale. Nous pouvons annoncer que la livraison prochaine des *Analecta Bollandiana* contiendra, avec pagination distincte, le premier fascicule du *Repertorium hymnologicum* de M. l'abbé Ulysse Chevalier, l'auteur très connu du *Répertoire des sources historiques du moyen âge*.

Les *Analecta*, on le voit, sont un recueil destiné à plusieurs classes de lecteurs. Nous ne sommes pas surpris que leur succès aille grandissant. Ce n'est que justice.

Ad. D.

Le Muséon, revue internationale, études de linguistique, d'histoire et de philosophie publiées par des professeurs de différentes universités. Organe périodique paraissant cinq fois par an en fascicules d'environ 130 pages. Un supplément « Miscellanées » augmente l'intérêt de ce recueil. Prix par an : Belgique, 10 fr. — Etranger, 12 fr. 50. Avec le supplément : Belgique, 11 fr. — Etranger, 14 fr.

La science fait tous les jours de nouvelles conquêtes et le public tient à être mis au courant de ses travaux. Par le fait même de cette situation, les organes périodiques, connus sous le nom de *Revues*, doivent se spécialiser de plus en plus, restreindre le champ d'exploration confié à chacun d'eux, mais l'approfondir davantage. Une revue scientifique s'interdira la philosophie et l'histoire; il y a des revues qui ne s'occupent que des religions se partageant le globe terrestre. Une nécessité analogue a fait surgir le Muséon, revue importante publiée à Louvain sous la haute direction de Mgr de Harlez, universellement connu et hautement apprécié dans le monde savant. Cet érudit éminent, membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France, a réussi à grouper autour de son œuvre un certain nombre de personnalités remarquables. Nous citons à peu près au hasard quelques noms propres renseignés dans la dernière livraison en 1888 : d'Arbois de Jubainville, à Paris, Casarelli à Manchester, Colinet à Louvain, Gabelenz à Leipzig, Halevy à Paris, de la Couperie à Londres, Mebren à Copenhague, Muller à Oxford, Robiou à Rennes, Schiaparelli à Florence, Tomaschek à Vienne, Xénopol à Jassy. Nous n'insisterons pas sur les noms de publiscites belges ayant déjà fait les preuves : MM Abbeloos, Van den Gheyn, Van Beneden, Henry, de la Vallée-Poussin. Le sommaire de la dernière livraison est d'une variété charmante : d'un essai de grammaire gauloise, nous passons aux adjectifs grecs, de la Troie de M. Schliemann au royaume de Cyrus, de la race jaune de l'Afrique centrale au temple juif reconstruit sous Zorobabel, de la religion de l'ancienne Egypte à la philosophie d'Averroës. En voilà suffisamment de quoi contenter les hommes les plus exigeants.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

Supplément à la *Revue du Monde catholique* du 1er mai 1889

Librairie HACHETTE et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris

DICTIONNAIRE
GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF
DE LA FRANCE
ET DE SES COLONIES

COMPRENANT

1° UNE INTRODUCTION SUR LA FRANCE;
2° DES NOTICES GÉOGRAPHIQUES, STATISTIQUES, ADMINISTRATIVES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, DESCRIPTIVES, HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES SUR LES DÉPARTEMENTS, LES COMMUNES ET LES PRINCIPAUX HAMEAUX;
3° DES NOTICES DÉTAILLÉES SUR LES ANCIENNES PROVINCES, LES RÉGIONS PARTICULIÈRES, LES MONTAGNES, LES BOIS ET FORÊTS, LES MINES, LES FLEUVES, RIVIÈRES, TORRENTS ET LACS, LES EAUX MINÉRALES, LES CANAUX, LES GOLFES, BAIES ET PORTS, DÉTROITS, ILES ET ILOTS, CAPS, PHARES, ETC., ET SUR LES CURIOSITÉS NATURELLES ET HISTORIQUES;
4° DES ARTICLES GÉNÉRAUX ET SPÉCIAUX POUR L'ALGÉRIE ET LES COLONIES,

Avec gravures, plans et cartes dans le texte et la carte de chaque département tirée en couleur hors texte.

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

PAUL JOANNE

Avec la collaboration de :

MM. J. GUILLAUME, Dr LE PILEUR, A. LEQUEUTRE, Théodore NICOLAS, Paul PELET
Élie RECLUS, Élisée RECLUS, Onésime RECLUS
Anthyme SAINT-PAUL, Franz SCHRADER, Victor TURQUAN, etc., etc.

Les **ONZE** premières livraisons actuellement en vente contiennent toute la lettre **A**.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION

Il paraît environ douze livraisons par an, depuis le mois de juin 1888. Chaque livraison, protégée par une couverture, contient : soit 32 pages de texte (96 colonnes, représentant la valeur d'un volume in-16 de 300 pages); soit 24 pages de texte et une carte en couleur; soit 16 pages de texte et 2 cartes en couleur. Le prix de chaque livraison est de **UN FRANC**; 1 fr. **10** par la poste.

Librairie HACHETTE et Cᵉ, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LES GRANDS ÉCRIVAINS DE LA FRANCE

NOUVELLES ÉDITIONS REVUES SUR LES AUTOGRAPHES ET SUR LES PLUS ANCIENNES IMPRESSIONS
AUGMENTÉES DE VARIANTES, DE NOTICES, DE NOTES,
D'UN LEXIQUE DES MOTS ET LOCUTIONS REMARQUABLES, D'UN PORTRAIT, DE FAC-SIMILÉS

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION

De M. ADOLPHE RÉGNIER

Membre de l'Institut.

ŒUVRES DE LA FONTAINE

Nouvelle Edition publiée par M. Henri RÉGNIER

Mise en vente du Tome V, comprenant : *Contes et Nouvelles* (Suite)

Un volume in-8° broché. . . . . **7** fr. **50**

EN VENTE :

Tome Iᵉʳ : Avertissement. — Notice biographique. — A Monseigneur le Dauphin. — Préface. — La vie d'Ésope le Phrygien. — A Monseigneur le Dauphin. — Fables (livre I à V).

Tome II : Avertissement. — Fables (livres VI à IX). — Appendice.

Tome III : Fables (livres X à XII). — Appendice.

Tome IV : Contes et nouvelles.

Chaque volume in-8°, broché. . . . . **7** fr. **50**

MAXIME DU CAMP

De l'Académie française

LA CROIX ROUGE DE FRANCE

SOCIÉTÉ DE SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES DE TERRE ET DE MER

Un volume in-16 broché..... 3 fr. 50

FRANCISQUE BOUILLIER

Membre de l'Institut

QUESTIONS DE MORALE PRATIQUE

I. DES ALTÉRATIONS DU SENS MORAL OU DE LA FAUSSE CONSCIENCE
II. PETITS PLAISIRS ET PETITS DÉPLAISIRS
III. DE LA CIVILISATION SANS LA MORALE ET DE LA MORALE SANS LA RELIGION
IV. DE L'ENCOURAGEMENT AU BIEN ET DES PRIX DE VERTU
V. DU MENSONGE — VI. DE L'HYPOCRISIE

Un volume in-16, broché..... 3 fr. 50

ÉMILE MONTÉGUT

ÉCRIVAINS MODERNES DE L'ANGLETERRE

Deuxième série

MISTRESS GASKELL, MISTRESS BROWNING, GEORGE BORROW, ALFRED TENNYSON

Un volume in-16, broché . . . . . **3** fr. **50**

EN VENTE

Première série

GEORGE ELIOT, CHARLOTTE BRONTÉ, UN ROMAN DE LA VIE MONDAINE

Un volume in-16, broché..... 3 fr. 50

E. PLON, NOURRIT & Cᵉ, IMPRIMEURS-ÉDITEURS, 8 ET 10, RUE GARANCIÈRE, PARIS

Viennent de paraître

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE DE TALLEYRAND

LA MISSION DE TALLEYRAND

A LONDRES, EN 1792

CORRESPONDANCE INÉDITE DE TALLEYRAND
AVEC LE DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
LE GÉNÉRAL BIRON, ETC.

SES LETTRES D'AMÉRIQUE A LORD LANSDOWNE

AVEC INTRODUCTION ET DES NOTES PAR **G. PALLAIN**
Ancien directeur au Ministère des affaires étrangères.

L'ouvrage forme un superbe volume in-8 cavalier enrichi d'un portrait de Talleyrand jeune, reproduit en héliogravure par Dujardin d'après une miniature d'Isabey. — Prix. . . . . 8 fr

IL A ÉTÉ TIRÉ EN OUTRE

15 exemplaires *numérotés* sur papier Whatman (ces exemplaires renferment deux états du portrait, dont l'un tiré en couleurs). — Prix. . . . . 40 fr.
50 exemplaires *numérotés* sur papier de Hollande. — Prix. . . . . 20 fr.

LA FRANCE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

DEUXIÈME PARTIE

LES USAGES ET LES MŒURS

Par le Vicomte de Broc

Un volume in-8°. — Prix. . . . . 7 fr. 50

Deuxième edition, — PREMIÈRE DANS LE FORMAT IN-18

JOURNAL DES PRISONS

DE MON PÈRE, DE MA MÈRE ET DES MIENNES

Par Mᵐᵉ la Duchesse de DURAS, NÉE DE NOAILLES

Un volume in-18 elzévirien. — Prix . . . . . 3 fr. 50

Il ne reste plus de l'édition in-8 que dix exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

Prix. . . . . 15 fr.

L'ÉGYPTE ET L'OCCUPATION ANGLAISE

Par Edmond PLAUCHUT

Un volume in-18. — Prix. . . . . 3 fr. 50

Librairie VICTOR PALMÉ (Bollandistes et Bénédictins)
RUE DES SAINTS-PÈRES, 76, PARIS

EN VENTE

TRÉSOR

DE

CHRONOLOGIE

D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

POUR L'ÉTUDE ET L'EMPLOI DES DOCUMENTS DU MOYEN AGE

Par M. le Cte DE MAS LATRIE
MEMBRE DE L'INSTITUT

Un beau et fort vol. in-folio bollandien de plus de 2,400 colonnes. Br., net. 100 fr.
En cartonnage d'amateur, coins renforcés. . . . . 110 fr.

LA

BRETAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

ÉTUDE SUR LES ACADÉMICIENS BRETONS OU D'ORIGINE BRETONNE

LES TROIS CARDINAUX DE ROHAN
MAUPERTUIS — DUCLOS — TRUBLET — COETLOSQUET — BOISGELIN

Par RENÉ KERVILER
LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

DEUXIÈME ÉDITION COMPLÈTEMENT REFONDUE

Un volume in-8 de 670 pages. — Prix. . . . . 7 fr.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LA QUESTION DU TRAVAIL

Traiter en quelques pages la question du travail, la plus vit[illegible] qui soit pour la civilisation moderne, c'est à quoi personne ne [illegible]rait prétendre. Avertir l'opinion de la grandeur et de l'immi[illegible] des périls qui naissent de la situation faite aux masses laborie[illegible] par les doctrines qui ont inspiré la législation en vigueur de[illegible]cent ans; présenter brièvement l'historique du problème don[illegible] solution s'impose, avec une urgence inéluctable, à la société [illegible]temporaine; dire comment, au prix d'un retour énergique à la tradition chrétienne de l'organisation du travail français, l'espoir est encore permis, peut-être, de conjurer les catastrophes de l'avenir prochain; tels seront l'objet et le but de cette étude, renfermés dans les limites étroites d'espace et de temps qui nous ont été réservées.

I

L'établissement de l'État, collectivité athée, destructive de la propriété individuelle, de la famille, de la Patrie, telle est la catastrophe dont les hommes des congrès ouvriers menacent la société, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Russie et dans toute l'Europe, aussi bien qu'aux États-Unis de l'Amérique du Nord, où les difficultés économiques ne se montrent pas moins pressantes qu[illegible]s vieux peuples de l'ancien monde.

Est-[illegible]re possible d'enrayer le mal? peut-on, sans utopie, concevoir [illegible]pérance et oser tenter de le guérir? Jamais question plus grave ne s'est imposée aux méditations du sociologue, aux expérimentations du politique, aux conclusions du législateur.

Partout le nombre des usines s'est accru, et l'industrie s'est développé [illegible]ans des proportions qui dépassent de beaucoup la

puissance d'absorption des pays producteurs. La concurrence sur le marché du monde entier est sans limites, sans freins, sans entrailles. Cherté progressive de la vie, diminution des classes agricoles, accroissement disproportionné de la classe ouvrière, influence ascendante de l'élément socialiste athée, telles sont les causes principales des périls avec lesquels se trouvent aux prises les peuples civilisés des deux mondes.

Le danger grandit en raison même du degré de perfection de la centralisation administrative. Il suffit, en effet, là où elle fonctionne en maîtresse, de mettre la main sur le moteur central, unique, pour s'emparer de tous les ressorts du gouvernement. Les anarchistes ne l'ignorent pas. Ils possèdent un programme précis, des chefs intelligents, des cadres solides, une armée résolue. Ils comptent sur le régime industriel, destructeur de la famille, pour leur recruter des soldats; sur la misère pour les enrôler, sur les grèves pour les aguerrir et les discipliner.

Comment en serait-il autrement? Dans les Manchester, dans les Birmingham de l'Europe continentale et du Nord-Amérique comme dans ceux de l'Angleterre, ne compte-t-on pas des centaines de mille d'ouvriers auxquels leur labeur incertain ne donne pas même toujours le pain quotidien. On leur dit et ils doivent le croire, la faim est le plus convainquant des orateurs, qu'il est souverainement injuste qu'un homme possède des millions et qu'un autre ait à peine de quoi manger. Quel gouvernement sera de force à dominer une majorité mécontente et pauvre, maîtresse de la puissance publique, de par la souveraineté du suffrage universel, tenant à sa merci les classes riches, toujours et partout les moins nombreuses? L'année même de sa mort, dès 1859, Macaulay se demandait : « Laquelle des deux périra, la civilisation ou la liberté? »

Pour nous, catholiques, qui ne concevons pas la civilisation sans la liberté, la réponse est certaine : toutes deux succomberont, et ce sera justice, si, comme cela n'a été que trop vrai depuis cent ans, tout ce qui constitue la dignité, l'honneur, la joie, l'espérance de l'homme : Religion, Patrie, Famille, Propriété, continue à faire lamentablement défaut au grand nombre parmi les petits, dont c'est la vocation nécessaire de demander leur subsistance au travail de leurs bras. Toutes deux, au contraire, sortiront fortifiées de la tourmente séculaire, si tous, nous savons enfin renoncer au matérialisme de la vie, plaie profonde dont la contagion s'est étendue des

classes riches à la masse du monde ouvrier. Seul un retour à la vie chrétienne, à ses pratiques humanitaires, accessibles même à quiconque n'a plus sa foi, pourrait encore assurer la pacification sociale, parce que seul le christianisme dispense la vraie charité, insoucieuse de tout salaire dans le temps. Un tel effort, s'il était donné de l'obtenir, pourrait-il encore être efficace? A cette question, c'est presque sans hésiter que l'on osera répondre par l'affirmative. La raison en est, non pas dans une conception dogmatique, dans une spéculation de pure théorie, mais bien dans la constatation de ce fait historique que tous sont en mesure de vérifier : pendant plus de six siècles, la pacification du monde, du travail et par conséquent le calme de la vie industrielle ayant pour corollaire la stabilité sociale et gouvernementale, ont été le fruit constant et admirable de l'organisation chrétienne des corporations de métiers.

Ce régime donnait satisfaction aux besoins des travailleurs, puisqu'il a duré aussi longtemps. Par surcroît, il avait assuré à notre fabrication une supériorité telle que, même au dix-huitième siècle, époque de décadence pour les corporations ébranlées par la fausse philosophie du temps, on recherchait avidement les produits français dans tous les pays du monde civilisé.

S'il est vrai, et c'est notre espérance, confirmée chaque jour par les progrès des études ethniques et des sciences sociales, que vainement l'esprit athée du dix-huitième siècle se sera coalisé avec les utopistes du dix-neuvième, pour étouffer les énergies intimes et chrétiennes de notre race, les Français d'aujourd'hui peuvent encore reconquérir les avantages dont jouissaient leurs ancêtres.

Le retour au régime corporatif chrétien, mis en harmonie avec les conditions des sociétés modernes, telle apparaît la voie, peut-être unique, du salut des sociétés contemporaines, par le rétablissement de la concorde entre le capital et le travail. Et c'est là qu'est toute la question.

Pour mettre cette vérité de salut dans sa pleine lumière, ce serait à peine assez d'un livre tout entier. Contenue dans d'étroites limites, notre ambition, à la mesure de nos forces, devra se borner à dire ce qui est strictement nécessaire, pour faire toucher du doigt l'assise profonde de la stabilité française au cours des six siècles qui ont précédé l'ère de troubles et de confusion, d'anarchie et d'impiété, dont des inconscients ou des coupables nous convient à célébrer le centenaire en 1889.

II

On ne fonde rien sur le principe antireligieux autant qu'antisocial, de la guerre de tous contre tous, même poétisé sous le nom de concurrence universelle. L'immense avortement de l'École économique n'est au fond que le sinistre mais péremptoire témoignage de la stérilité de la pensée et du labeur de l'homme, quand il brise, avec la loi divine du mutuel support, de la charité des chrétiens, celle qui ne finira jamais.

Le principe d'association, c'est le correctif nécessaire de la faiblesse individuelle.

Il n'y a pas de stabilité sociale sans propriété garantie au travailleur, grand ou petit, quel que soit l'instrument du travail : outil, plume ou épée.

Le droit de vivre étant la base du droit de propriété, le métier doit être la propriété de celui qui en vit.

La société n'existe que par la famille, et il n'y a point de famille là où sont les dangers et les hontes qui accompagnent le travail imposé aux femmes dans l'industrie.

Le travail n'est fécond que s'il demeure chrétien, soumis aux lois religieuses en même temps que libre et réglementé, non dans l'intérêt personnel, mais en vue de la satisfaction de l'intérêt général.....

Dans notre France, ces vérités primordiales ont reçu et gardé l'assentiment unanime de toutes les classes de la population, depuis nos origines nationales jusqu'aux dernières années du dix-huitième siècle.

Elles étaient tenues pour axiones, aussi bien par l'Église qui les proclamait, et par les pouvoirs publics appelés à en assurer l'observation, que par les masses laborieuses qui les appliquaient pour en vivre, dans l'honneur et la sécurité.

Au dix-huitième siècle, en chassant l'Église de la société, en émancipant le travail de toute règle religieuse, le Dieu-État a précipité travail et société dans la ruine et dans le sang.

En s'attardant dans le matérialisme, le dix-neuvième siècle, déjà vieux, n'a fait, jusqu'à cette heure et en dépit de généreuses, mais trop rares initiatives individuelles, qu'aggraver au-delà de toute mesure, en même temps que le péril social, la situation lamentable

faite aux masses laborieuses par la désertion des lois de la morale éternelle, qui sont celles même de l'Église.

Inspiration sociale chrétienne; législation de l'Église; tutelle de la royauté protectrice et amie du menu peuple des travailleurs; règlements et tradition des corporations de métiers; — tout a été balayé pour faire place nette à la souveraineté nouvelle, unique, absolue, celle de la loi économique de l'offre, de plus en plus abondante, des millions de bras de travailleurs affamés, à la demande de plus en plus rare du patronat-capitaliste, dont les progrès industriels augmentent sans cesse les bénéfices et diminuent les besoins et les charges. Nous en sommes là.

Un tel état, c'est l'écrasement indéfini des petits, c'est la haine des classes, sans autre issue que la guerre sociale. Telle est l'amère et sombre vérité.

Au surplus, le vrai peuple, celui qui veut vivre en travaillant et en priant, ne s'y est-il jamais trompé. Respectueux, obéissant, ardent même à la défense de ceux de ses chefs légitimes qui ont souci de s'acquitter en chrétiens de leurs devoirs envers les faibles, ses colères, sa frénésie, sont sans bornes quand il se sent ou quand il s'estime délaissé ou trahi.

C'est l'histoire qui témoigne ici.

Pendant la minorité de saint Louis, le jeune roi et sa mère n'osaient pas se rendre à Paris, alors occupé par les barons en révolte. « Ceux de la ville les vindrent quérir en armes, en moult grande quantité, et depuis Montlhéry jusqu'à Paris, le chemin était plein et serré..... de gens d'armes et aultres gens. » — « Ceux des métiers », venus pour faire escorte de sûreté au roi qui veut rétablir la justice « bonne et roïde » et garder « bien et loïaument » le travail des corporations, la liberté des confréries d'ouvriers.

Six siècles passent, au cours desquels, appuyée sur les corporations des métiers qu'elle protège et qui l'aiment, la royauté et avec elle la France n'a pas cessé de grandir. Le roi est tout-puissant, les barons ont disparu. Et encore une fois le peuple va chercher son roi, à Versailles, le 7 octobre 1789..... mais quel peuple et pour quel office!

Que s'est-il donc passé? les corporations des métiers ont été brisées. Le peuple et le roi ne se connaissent plus.

Depuis cent ans, individuel et libre à la façon des philosophes athées sous la loi d'airain des économistes doctrinaires, le travail

est désorganisé. Qu'est devenue la royauté? où en est la France?

Mais voici que, de toutes parts dans notre pays, on entend s'élever, avec une puissance sans cesse accrue, la revendication de la multitude des petits, dont les souffrances n'ont pas cessé de croître depuis le jour où la Révolution triomphante confisquait, aux corporations ouvrières de la seule ville de Paris, un capital de 18 millions de francs, valant alors certainement 100 millions de notre monnaie.

Les aphorismes de la science de l'égoïsme social, aussi bien que les revendications spoliatrices du socialisme d'État, ne prévaudraient-elles pas contre les énergies intimes d'une race profondément imprégnée de christianisme?

Que demande donc enfin ce peuple, qui veut et qui ne peut vivre que du travail de ses bras.

Dégagé des logomachies de la fausse science comme des sonorités du parlementarisme bourgeois ou démagogique, l'objet des revendications ouvrières n'est pas autre que ceci :

Travail régulier, non soumis aux fluctuations de l'offre et de la demande; salaire fixe; protection contre les dangers de la concurrence étrangère qui peut apporter à chaque instant la perturbation dans le travail.

Ces desiderata, ils sont légitimes. On osera donc dire que le devoir s'impose de les réaliser, s'ils peuvent l'être, et à cet égard le doute ne saurait subsister. La raison en est qu'en obtenant ce qu'il réclame aujourd'hui, l'ouvrier ne fera que recouvrer le bien dont il jouissait pleinement sous le régime des corporations de métiers.

Si grave que soit cette affirmation, il suffira pour la justifier de parcourir à grands traits l'histoire des corporations. En rappelant quel a été leur esprit, il sera permis de conclure au regard des conditions possibles de leur avenir prochain.

III

Avant le treizième siècle, nos pères ont travaillé sans nous dire comment ils travaillaient. On a seulement le souvenir de règlements remontant à Philippe-Auguste, de coutumes observées depuis Charles-Martel.

Les Capitulaires nous montrent les habitants des villes procé-

dant, sur un certain pied d'égalité, aux élections des évêques, des magistrats et des échevins, élections qui sont faites par l'assemblée de tout le peuple. C'était le véritable suffrage universel des travailleurs, organisés en collèges d'institution romaine ou en ghildes ou sociétés de protection germaniques.

Qu'au cours des temps de violences et de pillages dont l'imminence faisait couler les larmes de Charlemagne, la plupart des gens de métiers aient connu la servitude, c'est ce qui ne saurait être mis en doute. L'industrie se borne alors aux objets de première nécessité et devient, comme toutes choses, privilège ou propriété des seigneurs.

Les cours, les abbayes, les châteaux eurent de vastes ateliers, où les ouvriers serfs perfectionnèrent, pour le compte de leur seigneur, tout ce qui était nécessaire à l'entretien de son armée ou de sa maison.

Quand enfin les communes paraissent ou renaissent, c'est la population des travailleurs qui devient l'élément originel de la bourgeoisie et constitue l'ensemble des habitants roturiers de la ville qu'elle gouverne *souverainement*. C'est là un fait historique désormais indiscuté : l'universalité des citoyens des localités qui s'érigèrent en communes jurées, fut investie des droits politiques et eut le pouvoir de déléguer les fonctions administratives et judiciaires. Les bourgeois nomment leurs magistrats qui reçoivent le nom de jurés ou échevins, et ceux-ci assemblent leurs électeurs au son de la cloche, pour délibérer sur leurs affaires. S'il y a lieu, ils les conduisent en armes, comme à Bouvines, sous la bannière de la commune.

Cette grande évolution, cette révolution féconde, cette égalité de droits entre les membres de la grande famille laborieuse du pays, dont elle a fait la force jusqu'au jour où la centralisation excessive de Louis XIV supprima toutes les franchises municipales du royaume, c'est à l'Église que la France en demeure redevable.

Faire triompher le principe de la fraternité humaine entre les différentes classes de la population; montrer le divin Maître comme le type du travailleur et le but de la vie sociale; amener les peuples à la vraie civilisation, celle qui repose, non sur de gros budgets et d'immenses armements, mais sur les bons rapports sociaux; faire du travail chrétien, de commandement divin, la source de l'honneur privé et de la grandeur publique, parce qu'il s'effectue dans

l'ordre et dans la stabilité, sous la loi de paix et de liberté; — telle a été l'œuvre de l'Église catholique dans notre pays.

Mais, dans cette question fondamentale du travail, comme en toutes choses, l'Église respecte la volonté de ses enfants; à tous elle offre le joug de la corporation de métier chrétienne, de l'association qui est la force du petit; mais elle ne l'impose à personne, à toutes les époques, l'homme de travail qui crut devoir garder la libre disposition de sa personne et de son temps, put demeurer indépendant des juridictions ouvrières.

Il n'est pas douteux que l'action du gouvernement sur les corps de métiers n'ait été antérieure au règne de saint Louis.

A Paris, et c'est bientôt sur celles de la capitale que viendront se modeler les institutions du travail de toutes les bonnes villes du royaume, les boulangers, les orfèvres, les serruriers, les frippiers, les cordonniers, se sont peut-être constitués en corps de métier dès la plus haute antiquité.

La grande maîtrise de ces métiers appartenait aux dignitaires de la couronne.

La maîtrise et la justice étaient alors, en effet, comme une sorte de fief attaché à la fonction remplie par le seigneur, et dans les pays d'obédience royale, par les officiers royaux, baillis ou prévôts, intermédiaires du gouvernement, les premiers vis-à-vis de la noblesse, les seconds vis-à-vis des roturiers.

Depuis la réunion du comté de Paris à la couronne après la mort d'Othon, frère de Hugues Capet, dernier comte propriétaire décédé en 1032, les prévôts royaux avaient réuni toutes les attributions relatives à la finance, à la police générale, à la justice, comme à la levée et au commandement des troupes. Les gens des métiers se trouvaient entièrement sous la dépendance des prévôts. Quand, devenue vénale, la charge de prévôt tomba entre des mains indignes, les acquéreurs s'indemnisèrent largement par des exactions, des rapines, des iniquités. Les plaintes se multiplièrent et furent entendues par Louis IX.

« Le Roy, — dit Joinville, — si ne voult plus que la prévoté de Paris fut vendue. Ains donna gages bons et grans à ceux qui, dès or en avant, la garderaient... Si li fu endité (indiqué) Estienne Bosliaue, lequel maintint et garda la prévoté si bien, que nul malfaiteur n'osa demeurer à Paris. »

C'est à cet Étienne Boileau, — *Stephanus Bibens aquam* —

comme il est écrit dans ses actes, que nous sommes redevables du livre des métiers, rendu d'autant plus nécessaire que l'industrie avait pris une plus grande extension et soulevait, en se développant, des questions de plus en plus nombreuses.

Lorsque, vers le milieu du treizième siècle, de 1258 à 1271, le le grand prévôt du saint Roi fit enregistrer, au Châtelet, les statuts des communautés ouvrières, sa seule intention était de leur assurer la vie et l'indépendance en protégeant leur bon et libre fonctionnement. Il confiait également aux prévôts de Paris ses successeurs, pour la continuation de son œuvre, le soin de corriger ou d'augmenter les statuts, à la demande des maîtres et des jurés de la communauté de métier ou du métier juré, l'expression corporation de métier n'étant pas encore usitée.

L'initiative des ouvriers et le désintéressement de l'administration royale qui paraît se tenir scrupuleusement dans son rôle purement conciliateur, telles sont les caractéristiques de cette première période de l'organisation des communautés de métier, complétées le plus souvent par l'institution religieuse de la confrérie de métier.

A cette époque, les corporations fournissent le guet, perçoivent l'impôt et exercent la police sur leurs membres ; en un mot, elles prennent à la vie sociale la part la plus large.

IV

Jusqu'au jour où la cupidité des successeurs de saint Louis vient jeter le trouble dans les communautés de métier, le monde du travail manuel vit en paix sous les règles transcrites par Étienne Boileau.

La première émeute populaire, celle de 1306, fut suscitée par l'altération des monnaies. Philippe le Bel se venge en exigeant la mort d'un maître de chaque métier. Un peu plus tard, c'est Philippe de Valois qui pressure et irrite les populations, bientôt réduites aux dernières extrémités par les malheurs de la guerre de Cent ans.

On vit alors ce spectacle, aussi nouveau que périlleux, d'un prévôt des marchands de Paris, Étienne Marcel, apparaissant aux états généraux de 1355, à titre de représentant des bonnes villes et, devenu bientôt l'arbitre de la situation, tenter le déplacement de l'autorité royale au profit du tiers état.

C'était méconnaître l'esprit de sagesse et de subordination des communautés de métiers, que l'échec et le massacre de Marcel laissaient indifférentes à Paris.

Il en fut de même en province. Les métiers de Rouen, pour seconder les opérations de Du Guesclin, n'hésiteront pas à marcher contre un des lieutenants de Charles le Mauvais.

Mises en pleine possession de leurs droits et immunités par la sollicitude de saint Louis, les corporations de métiers demeurèrent inviolablement attachées à ses successeurs, en dépit des exactions contre lesquelles elles ne cessèrent pas d'ailleurs de réclamer, avec une invincible fermeté. La raison principale en est qu'au fond persiste l'union directe du roi lui-même avec les gens des métiers. Si les parlements jugeaient en dernier ressort, les questions les plus graves au sujet des corps de métiers, la magistrature suprême qui s'était réservé la protection de leurs intérêts et, par évocation, jusqu'à la décision des moindres affaires les concernant, c'était le roi.

La puissance des corporations des artisans de Paris et principalement de celle des bouchers, dans la lutte des deux partis Armagnac et Bourgogne, est un fait historique bien connu. Ce qui l'est moins et ce qui vaut mieux, c'est qu'aux états généraux de 1484, quand l'heure est enfin venue de porter remède à la détresse générale, on constate que si l'industrie nationale a été sauvegardée, c'est par la corporation, par cette organisation intelligente du travail, qui reposait sur l'association.

Nul ne rechercha davantage l'artisan que Louis XI, qui rétablit les corporations dans les conditions essentielles de leur organisation, telles qu'elles apparaissent sous saint Louis dans le registre d'Étienne Boileau.

Epoque de progrès, mais aussi d'exigences fiscales, le seizième siècle invente les lettres de maîtrise et les offices. L'indépendance des corporations s'en trouva grièvement blessée.

Sources de revenus pour l'État, sans cesse créées, sans cesse rachetées par les corps et les communautés, ces offices finirent par vicier leur organisation en les accablant de dettes.

L'Etat empiète, de plus en plus, sur l'initiative privée que nous avons vu si féconde au treizième siècle et aux âges suivants, en même temps que le relâchement de la foi religieuse jette le trouble dans les métiers, par le développement d'un compagnonnage dit du

Devoir, dans lequel les compagnons, mus par l'esprit de révolte et d'impiété qui trouvera son plein épanouissement dans l'institution maçonnique, se faisaient recevoir suivant un rite démoniaque.

Il y eut une sanction à ces désordres. Comme en Angleterre, comme en Allemagne, comme dans l'Italie contemporaine, la révolte contre l'autorité de l'Église se fit, en apparence pour l'avantage des petits, en réalité au profit des puissants contre les faibles. Jusqu'alors les « gens méchaniques » avaient été appelés à remplir les charges de maires, échevins, procureurs et receveurs des villes, concurremment avec les notables de ces villes. Désormais, les notables seuls y seront nommés. L'arrêt du Parlement qui prononça cette déchéance de l'artisan, porte la date du 15 janvier 1530.

C'est vers la même époque que les manufactures, introduites par Louis XI, commencèrent à prendre une extension dont les dangers n'ont pas cessé de grandir.

Ne procédant pas du principe de l'association religieuse et civile des travailleurs, la grande industrie a engendré un état inconnu des siècles passés, le prolétariat, constitué par des populations ouvrières errantes, sans tradition comme sans lendemain, sans foi comme sans demeure, sans famille comme sans profession déterminée.

Inconnu jusque-là, l'état d'ouvrier, c'est-à-dire l'isolement des travailleurs au sein de la nation, dont ils ne sont que des unités sans lien et sans appui, est donc né de la guerre faite à l'Église. Les abus des pouvoirs publics ne cesseront pas de hâter son développement.

A partir du dix-septième siècle jusqu'en 1789, période qui constitue véritablement l'ancien régime, caractérisé par la prépotence excessive du pouvoir royal, l'administration centrale ne cesse pas d'intervenir dans l'appréciation des détails des métiers, aussi voit-on les intérêts matériels primer de plus en plus la vie religieuse de l'association, quand elle ne la fait pas entièrement oublier.

Vainement les états généraux de 1614, — qui se souvenaient de l'héroïque résistance par laquelle le peuple de Paris, celui des métiers, qui soutint le siège de près de cinq années subi par la capitale, de 1589 à 1593, avait sauvé la foi catholique et amené la pacification du royaume, — condamnèrent-ils la création des maîtrises et jurandes et des offices de visiteurs, mesureurs, aulneurs..., la voie ouverte par Henri III fut reprise, et cette fois sans obstacles, par Louis XIV.

Le prévôt des marchands disparaît dès 1667, pour faire place au lieutenant de police. C'est une pensée pûrement fiscale, on regrette d'avoir à le constater, qui détermine Colbert à faire décréter l'établissement des communautés d'arts et métiers jusque dans les moindres bourgades. Cette mesure fut accompagnée de l'obligation, pour les nouveaux maîtres, de payer des taxes telles que la province de Champagne dut se racheter à prix d'argent de cette servitude, afin de conserver la liberté de l'industrie.

De 1691 à 1709, il y eut plus de quarante mille offices créés arbitrairement par le roi. Les corporations étaient invitées à les racheter suivant un tarif fixé par l'intendant de la généralité.

En ébranlant la constitution des corporations, en les grèvant de lourdes dettes, Louis XIV ruinait l'une des plus solides assises du pouvoir royal.

Tous les grades, jurés et autres, ne tardèrent pas à être supprimés et remplacés par des offices. Les communautés n'obtinrent l'union de ces offices ou, en d'autres termes, leur suppression, qu'au prix de sommes énormes. Les emprunts et les dettes qui en furent la conséquence, engendrèrent des abus de tout genre, dans les prix des chefs-d'œuvre, des maîtrises et des visites des jurés.

Le malaise et le désordre compromirent gravement l'existence des communautés, sans toutefois les détruire, parce qu'on y trouvait les conditions d'une situation demeurée stable, si elle avait cessé d'être prospère.

Quand une véritable rage de démolition s'est emparée des intelligences les plus cultivées, la fausse philosophie et l'irréligion dominant en maîtresses, économistes, sociologues, corps savants, administrateurs, tous s'appliquent à mettre à néant l'antique forme du travail en France.

Dans l'introduction de l'édit de 1776, portant suppression des jurandes, Turgot résumait perfidement contre elles tous les arguments qu'on leur opposait. Le sens pratique des travailleurs eut, un moment, gain de cause contre les théories du ministre et des physiocrates dont il s'était fait l'instrument. Averti par les six corps des marchands en même temps que par les résistances de quelques-uns des parlements, le roi rétablissait, par son Édit d'août 1776, les corporations supprimées en février de la même année. Mais ceux qui dirigeaient l'esprit public avaient pour eux la vogue, l'effort du monarque devait rester sans effet.

Et pourtant lorsqu'on arriva aux élections pour les états généraux de 1789, Louis XVI, inspiré par Fénelon, retrouvant la vraie tradition monarchique de la solidarité du roi avec les hommes du travail, composait le corps électoral de l'ensemble des Français âgés de vingt-cinq ans et portés au rôle des impositions. Cette restitution au peuple de ses droits politiques, suspendus depuis cent soixante-quinze ans par les intendants et les légistes, instrument trop efficaces de l'absolutisme, eût été peut-être encore, avec le salut des corporations, celui même de la monarchie nationale, si le roi avait su se résoudre à briser des résistances obstinées autant que funestes.

Les hommes de la Révolution ne l'ignoraient pas; aussi, à peine furent-ils les maîtres que, en dépit des protestations de plusieurs des corps de métiers, les maîtrises et jurandes étaient supprimées et les patentes établies.

Aux termes de l'article 7 du décret de 1791, il devenait libre à toute personne « de faire tel négoce ou d'exercer telle profession art ou métier qu'elle trouvera bon, mais elle devra se pourvoir auparavant d'une patente ».

C'en était fait de la grande institution qui avait régi le travail pendant six siècles et qui, durant ce long espace de temps, avait imposé ses produits, ses goûts, ses modèles et jusqu'à ses caprices, à tous les peuples civilisés; qui avaient couvert notre sol de chefs-d'œuvre inimitables, et qui, enfin, avait su constamment maintenir de bons rapports entre le maître et l'ouvrier, problème dont nous cherchons en vain la solution, en dehors de l'organisation chrétienne du travail.

V

Au cours des six siècles qui ont vu la France grandir sans cesse à travers toutes les vicissitudes de son histoire, — soumises aux mêmes principes de réglementation pour l'apprentissage, les maîtrises, les jurandes, — les communautés de métier n'ont pas cessé de se gouverner avec une diversité d'usages qui faisait leur force. Les maîtres ou chefs d'ateliers se sont montrés les soutiens zélés du système de l'organisation, pendant l'indépendance du moyen âge, contre les rigueurs du seizième siècle et les vexations ruineuses de l'absolutisme fiscal. Dans la défense de leurs intérêts, ils ont tou-

jours gardé l'esprit de fermeté, sans oublier le respect envers le pouvoir.

La stabilité du travail qui, en maintenant la modération dans la fabrication, se refusait à la coalition des capitaux, source de surproduction et par suite de chomage, et prévenait l'âpreté au gain, source de fraude et de déloyauté dans le travail, telle est la racine profonde de la force et de la prospérité de nos anciennes corporations ouvrières. Elles ont eu par surcroît la longue durée, parce qu'elles étaient fondées sur les croyances chrétiennes qui assurent la paix, en obligeant le patron à la douceur, au dévouement, à la justice envers l'ouvrier; l'ouvrier au respect et à la reconnaissance vis-à-vis du patron.

La corporation, la confrérie, l'apprenti, le compagnon, le maître, la vie de famille et l'atelier, l'enseignement technique, le travail, la propriété du métier enfin, autant de chapitres d'un livre qui n'est plus à écrire, — puisqu'il nous a été donné par M. H. Blanc, un érudit et un chrétien —, et que nous eussions aimé à résumer ici, si la place ne nous était étroitement mesurée.

Nous devrons donc nous contenter de rappeler que si, en 1579, à la suite des états de Blois, on abolit toutes les confréries, dont les assemblées étaient secrètes, à la différence de celles des communautés qui se tenaient en présence des gens du roi, le travail n'en continua pas moins à être stable, régulier, bon, loyal, réglementé, de manière à assurer l'observation des lois de l'Église et à satisfaire honnêtement aux besoins des consommateurs.

C'est que la réglementation du travail n'avait pas été dirigée par l'intérêt personnel. C'est l'intérêt social qui constituait le mobile supérieur de l'activité humaine.

L'atelier restera donc une école professionnelle et artistique sans rivale. La capacité ouvrière assurée par l'apprentissage sérieux; la sécurité, la dignité et la moralité des compagnons s'abritant dans l'hostel du patron dont il partage, avec l'apprenti, la vie de famille; le maître enfin, tel que nous le montrent ses œuvres et les statuts des métiers, vivant avec ses ouvriers, soucieux de les façonner à la vie chrétienne, sachant descendre aux détails vulgaires de l'atelier pour former l'apprenti, qui devra lui succéder un jour et porter peut-être plus loin que lui-même cet art dont il le nourrit avec passion; tels seront, jusqu'à l'heure où l'Assemblée nationale de 1791 ne craindra pas d'assumer la responsabilité formidable du brisement

de l'organisation, six fois séculaire, du travail français, le noble spectacle et les grands résultats dont notre pays demeure redevable aux corporations de métier.

La pratique de la religion catholique était l'âme de la famille industrielle; la perfection dans l'exécution du travail en était le but.

Au moyen âge, l'art est un besoin de la vie, à tel point que le mot artiste demeure inconnu du treizième au dix-huitième siècle, l'ouvrier et l'artiste ne faisant qu'un. La gloire des œuvres exquises de ces six siècles si bien remplis revient aux maîtres, compagnons et apprentis des corporations des métiers.

Dès le treizième siècle, les charpentiers, les huchiers, coffriers, menuisiers... tous étaient artistes dans le sens moderne du mot.

De 1715 à la Révolution, les Boule et avec eux, d'autres encore qui n'ont pas laissé leurs noms, ont raconté les inquiétudes de l'idéal et les phases changeantes du goût, avec autant d'exactitude que les Vanloo et les Vien.

Un huchier, pour être un grand sculpteur, n'en restait pas moins un huchier; un imagier ne change pas de nom parce qu'il fait des chefs-d'œuvre. On ne voit pas que les maçons sublimes qui ont élevé nos cathédrales aient eu souci de se distinguer en disqualifiant leurs humbles confrères. Il faut étudier la longue résistance que les maîtrises opposèrent à la création de l'académie d'architecture et de peinture pour bien comprendre tout ce qu'il y avait de force et de dignité dans cette vieille et fraternelle organisation chrétienne des métiers.

On retrouve l'empreinte de l'élégance du travail jusque dans les objets usuels fabriqués du quinzième au dix-huitième siècle; candélabres, heurtoirs, serrures, clefs, landiers, pelles et pincettes.

Les serruriers, les orfèvres, nous ont laissé des œuvres merveilleuses, sans prix, inimitables parce qu'elles portent en elles comme un reflet de l'âme de ces âges de foi, d'amour du beau et du vrai, de vie pure, de labeur convaincu et désintéressé.

VI

Le travail était régi par la liberté la plus entière. Quiconque voulait se soumettre aux jurandes, le pouvait; quiconque entendait leur rester étranger, le pouvait également, mais, seules les corporations ont su établir la paix sociale dans l'atelier : par

l'union des membres qui le composent; par la garantie de leurs droits respectifs; par l'accord du capital et du travail.

Le patrimoine corporatif est alimenté et exploité, en même temps par les trois membres de l'atelier : le maître, le compagnon et l'apprenti. Il se compose, en outre des redevances, amendes, contributions accidentelles, dons et legs qui lui sont faits, — du métier, propriété de la corporation.

Les principes qui dirigèrent le commerce et la fabrication jusqu'en 1789, introduisirent dans l'activité industrielle la traduction et l'application du commandement de Dieu qui défend de voler ou de tromper le prochain. La supériorité, éclatante et durable du travail français, attestée par l'Europe entière n'a pas de source plus certaine.

Les gardes et jurés des corporations, chargés de veiller à l'exécution des réglements des métiers, désignés quelquefois sous le nom d'eswards dans le Nord, de jurats dans le Midi, de prud'hommes dans le Livre des métiers, et connus plus tard sous le titre de syndics, de visiteurs... visitent et surveillent les ateliers. Ils jugent les chefs-d'œuvre, ils reçoivent les maîtres nouveaux, ils ont la garde de la boîte aux deniers communs dont ils assurent le bon emploi. Un maître ou un compagnon venait-il à mourir, c'est aux gardes ou jurés qu'il appartenait, au nom de la corporation, d'assurer l'avenir de sa veuve et de ses enfants.

Il n'est pas exagéré de dire que les gardes et jurés des corporations ouvrières, dont les noms resteront à jamais obscurs ou même entièrement oubliés, ont fait autant et plus peut-être pour la fortune de la France que les politiques les plus illustres.

Le personnel ouvrier qui ne consentait pas à vivre sous la règle des corporations, était nombreux. Il travaillait dans les villes ou bourgs non jurés et dans les villes jurées; aux lieux et places qualifiés de lieux privilégiés.

C'est encore l'Église qui, à Paris surtout, ouvre des asiles aux nombreux artisans, impatients ou dédaigneux du joug des corporations. Affranchi de toute surveillance, à l'enclos Saint-Germain, au Temple, au faubourg Saint-Antoine, le travail est infailliblement de moins bonne qualité que celui sorti des ateliers des corporations, mais il est établi à un prix de revient inférieur, d'où concurrence incessante aux corps de métiers. Les privilèges de ces derniers étaient suspendus, en outre, pendant les jours de foire. Alors toutes

personnes de la ville et des environs avaient, à Paris, le droit de trafiquer de toutes sortes de produits. Partout les mêmes faits économiques se reproduisaient. Les communautés ouvrières avaient ainsi, pour l'avantage du grand public, à lutter avec la concurrence de la province et les importations de l'étranger.

Comment donc, au milieu de tant d'obstacles, ces communautés ont-elles pu porter si haut, et maintenir si fermement le mérite du travail national? c'est que, formées par l'Église, elles ont gardé la doctrine, la règle, l'ordre, la foi religieuse, qui seront toujours les seules conditions de durée et de succès.

C'est aussi parce qu'elles ont su conserver la propriété du métier.

Le droit de vivre étant la base du droit de propriété, pour que la stabilité sociale pût naître, il fallait constituer la propriété du métier au profit de la corporation.

La question sociale n'est pas autre, au fond, que celle de l'établissement et de la permanence de la propriété.

C'est là ce que seule l'Église a dû comprendre, parce que seule elle est instruite des besoins vrais de l'homme. Sa grande science à elle, lorsqu'elle gouvernait le monde, fut de multiplier les objets de la propriété, et c'est pourquoi, au moyen âge, nations et particuliers, tous ont pris un magnifique essor.

Petit ou grand peut alors être propriétaire, qui de son épée, qui de son bénéfice, de sa terre, de sa charge, de son office, de son métier.

Cette diffusion assurait la paix sociale.

Cela est si vrai qu'aussitôt que l'esprit chrétien cessa d'être dominant, le mauvais compagnonnage, berceau du prolétariat moderne apparut, et les déclassés surgirent pour augmenter sans cesse en nombre, jusqu'aux jours où la Révolution, en détruisant les corporations, anéantit la propriété du métier, c'est-à-dire celle du petit. Aujourd'hui, la multitude des travailleurs, frustrée dans les aspirations de son cœur, éloignée des enseignements et soustraite à la direction de l'Église, aigrie par la privation de tout patrimoine, est entraînée à suivre l'irrésistible penchant qui la dévore et, dans l'ignorance où elle est de ce qui peut apaiser sa faim et sa soif, de vérité, de justice et de paix, elle ne parle de rien moins que de faire table rase de la propriété.

C'est là que nous en sommes.

Toute l'ancienne organisation des arts et métiers était subor-

donnée à la propriété exclusive du métier. En la constituant au profit des trois membres de l'atelier, le maître, le compagnon, l'apprenti, nos pères firent preuve d'une profonde sagesse. Par elle, le désir de posséder, naturel au cœur de l'homme, était satisfait dans celui de l'ouvrier; l'envie, la jalousie du patron étaient éloignées de lui; il aimait son travail et vivait pour lui, parce que sa carrière était tracée, garantie d'avance, il savait qu'il exploitait son fonds et ne demandait rien de plus. La propriété rendait indéfinie son ardeur au travail.

Et ce n'est pas tout. Garanties et rendues possibles par l'exercice des vertus chrétiennes unies à la propriété du métier, les vertus sociales florissaient dans les corporations, dont les membres savaient s'imposer vis-à-vis du prochain, en tant qu'homme, l'assistance mutuelle; en tant que consommateur, le travail toujours bon et loyal.

Mais, le plus grand résultat, le chef-d'œuvre de l'organisation des corporations de métiers, c'est le respect assuré à la femme dans le travail. Certains métiers lui étaient interdits, parce qu'elle « pourrait être grosse et se blesser en telle manière que son enfant périrait ».

On signale aujourd'hui, de tous côtés, les dangers et les hontes qui accompagnent le travail imposé de nos jours à la femme dans l'industrie. Naguères encore un philosophe que l'on ne taxera pas de catholicisme rétrograde, puisqu'il se nomme Jules Simon, ne dénonçait-il pas, avec indignation, la sentence odieuse prononcée par les puissances sociales de notre temps sur la femme de l'ouvrier. « Sans Dieu, sans mère, sans foyer. » Et, s'adressant à la France, M. Jules Simon de s'écrier : « O pauvre pays, dont le cœur était si grand, connais tes vrais ennemis, c'est à ton âme qu'en veulent ceux-ci; c'est elle qu'ils dévastent et qu'ils abaissent, ils prononcent sur toi la même condamnation que sur les femmes d'ouvrier : ni Dieu, ni mère! — Et il faut ajouter en frémissant : ni Patrie. »

En respectant la femme de l'ouvrier, les corporations de métiers avaient donc sauvegardé l'assise profonde de la paix sociale, de la prospérité matérielle et de grandeur morale de la patrie.

VII

Est-ce à dire qu'un retour au régime chrétien des corporations de métier doive et puisse suffire pour résoudre cette grande question de l'organisation du travail, qui constitue la préoccupation maîtresse de notre temps? L'affirmer serait téméraire, mais qui oserait nier l'importance des résultats immédiatement acquis, si l'on se décidait à tenter cette restauration de salut, en se contentant de grouper, suivant leur objet, chacun des corps d'état en une vaste corporation, libre sous la loi de l'association chrétienne, aux seules conditions imposéees par les règles de la police générale du pays.

Comment n'être pas frappé de l'inanité des tentatives faites jusqu'ici, pour réorganiser le travail en dehors de la corporation chrétienne?

Qui donc a établi l'accord entre le maître et l'ouvrier? Qui a décrété et pratiqué l'honnêteté du travail, respecté le consommateur, pourvu aux besoins de toute nature des ouvriers et des travailleurs sans recourir à l'État? Les corporations et rien que les corporations.

En dehors d'elles, nous ne voyons qu'antagonisme entre le patron et l'ouvrier, stérilité ou nullité de l'apprentissage, appauvrissement du travail national.

A Dieu ne plaise que nous voulions mettre en oubli les tentatives généreuses, courageusement et souvent même pieusement poursuivies par nos grands industriels chrétiens ou simplement philanthropes, — un peu partout et plus particulièrement dans notre chère Alsace, — mais ne reste-t-il pas trop démontré que, pour l'immense majorité du peuple ouvrier, la régularité et la permanence du travail, aussi bien que la fixité des salaires, demeurent à l'état de desiderata qui ne sauraient être satisfaits sans une action modératrice exercée au profit de tous, dans le travail et dans le commerce.

Cette action, c'est aux corporations ouvrières restaurées et rajeunies, qu'il serait généreux certainement, efficace peut-être de la demander.

C'est un livre tout entier qu'il faudrait écrire pour donner ici

à notre pensée tout son développement, et c'est à peine si nous gardons encore la disposition de quelques lignes.

Disons donc seulement que le rétablissement des corporations ne saurait être tenté en revenant purement et simplement au passé, mais qu'il y faudra, quoi qu'on fasse :

La religion comme base de l'association;

L'apprentissage obligatoire, d'une durée déterminée par industrie, entouré de dispositions consacrant les droits et les devoirs de l'apprenti;

La réglementation des droits et des devoirs du compagnon ouvrier;

Le chef-d'œuvre, avec la maîtrise gratuitement réservée à tout candidat qui a exécuté le chef-d'œuvre dans d'excellentes conditions;

La nomination, par la corporation, — maîtres et ouvriers, — de prud'hommes chargés de la police du métier, de la surveillance des ateliers, de régler définitivement les différends survenus entre patrons et compagnons;

L'obligation par tout corps en jurande, de pourvoir aux besoins de ses pauvres, de ses malades, de ses vieillards ou infirmes;

La maîtrise donnant droit au gouvernement de la corporation;

La corporation cessant d'avoir, comme autrefois, un caractère exclusivement local;

L'association des capitaux interdite, afin de supprimer dans la même maison l'exploitation d'une foule de métiers distincts;

Enfin, la propriété du métier réservée à la communauté ouvrière.

Aux clameurs que ne manqueront pas de soulever ces simples conclusions, qui sont celles mêmes du sociologue éminent et chrétien, Hippolyte Blanc, dont il n'est que juste d'écrire ici le nom, nous ne répondrons que ceci :

Voulez-vous l'établissement de l'Etat, collectivité athée, destructive de la propriété individuelle, de la famille, de la patrie? fermez l'oreille à nos paroles, écartez la solution chrétienne de la question du travail.

Voulez-vous, au contraire, rendre au pays sa grandeur, à la société la paix, à la famille la stabilité, à tout le monde du travail cette part de bonheur que peut seule assurer la sécurité dans l'accomplissement du devoir professionnel, alors faites un effort

décisif pour renouer les traditions du travail corporatif dans la France chrétienne.

Quand l'ouvrier sera maître de la dignité de sa vie, par la propriété du métier, par la certitude du pain quotidien, matériel et moral, assuré à sa femme et à ses enfants, la question sociale sera bien près d'être résolue.

Ce jour-là, la devise que maîtres et compagnons unis inscriront sur la bannière de la confrérie libre, sur l'étendard de la corporation rajeunie, sera celle-là même qu'un français de génie, saint Bernard, gravait au frontispice de son œuvre, six fois séculaire et toujours vibrante de l'éternelle jeunesse de la vérité :

Patienter vivere, chretienter mori.

Nous en sommes bien loin, faut-il donc désespérer? c'est à quoi, Français et catholique, nous ne consentirons jamais.

P. de Courton.

DU DROIT DE RÉGALE [1]

V

Maintenant que nous connaissons les maximes parlementaires, nous comprendrons mieux l'opposition incessante que leur fit, pendant plus de soixante-dix ans, le clergé de France, chaque fois qu'il eut l'occasion de présenter ses doléances au roi.

« Il n'y eut presque pas d'assemblée générale du clergé, principalement depuis 1638, où l'on ne créât une commission spéciale pour s'opposer, par tous les moyens possibles, aux empiètements de la puissance séculière au sujet de la Régale (2). » En 1655, notamment, à la suite de divers procès intentés à l'évêque du Puy, l'assemblée générale prit la chose à cœur, et par des instances persévérantes, qui durèrent plus de deux ans, elle obtint du jeune roi Louis XIV un édit confirmatif de celui de 1607 (3).

Mais ces bonnes dispositions du monarque ne tardèrent pas à se dissiper.

En 1670, par l'organe de l'archevêque d'Embrun, les prélats réunis firent entendre une dernière plainte sur ce sujet : « Le prélat, dit Chéron lui-même (4), parut en cette occasion (comme saint Jérôme le dit de Nepotian) comme une bibliothèque vivante de théologie, d'histoire ecclésiastique et de lois civiles et canoniques. »

Loin d'être touché, Louis XIV, alors dans l'enivrement de sa puissance, répondit par l'édit du 10 février 1673, enregistré au Parlement dès le 18 avril suivant.

(1) Voir la *Revue* du 1er mai 1889.

(2) *Procès-verbaux du clergé*, t. V, p. 378.

(3) Pour les détails de cette affaire voyez *Procès-verbaux du clergé*, t. IV, p. 311-317, et *Pièces justificatives*, p. 126-131. — Cf. aussi *Mémoires du clergé*, t. XI, col. 390-408.

(4) *Procès-verbaux du clergé*, t. V, p. 378.

Cet édit célèbre fut comme un brandon de discorde jeté entre le sacerdoce et l'empire. Le prince y adhérait pleinement à la doctrine du Parlement et déclarait que le droit de Régale, étant un droit inhérent à sa couronne, s'étendait *universellement* sur tous les archevêchés et évêchés de ses États (1). Il consentait seulement à ce que son ordonnance n'eût pas d'effet rétroactif.

Après tant de remontrances antérieures de la part du clergé, on s'attendait à quelques protestations énergiques et courageuses. On se trompait. Deux prélats seulement : Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, et François Caulet, évêque de Pamiers, élevèrent la voix.

Ils essayèrent d'abord d'entraîner leurs collègues dans la voie de la résistance. L'évêque d'Alet écrivit, en 1675, à l'assemblée générale du clergé une lettre vigoureuse, dans laquelle il adjurait ses confrères dans l'épiscopat de ne pas délaisser les intérêts sacrés de l'Église. Mais l'archevêque de Paris, François de Harlay, qui présidait la séance, s'opposa à ce qu'on donnât suite à cette utile remontrance (2).

Alors l'intrépide prélat se tourna vers le Saint-Siège, et, de concert avec l'évêque de Pamiers, il en appela au Souverain Pontife.

Le vénérable Innocent XI était alors assis sur la Chaire de saint Pierre. Il n'attendait que cet appel pour agir. Aussi ne tarda-t-il pas à remplir son devoir.

Dès le 12 mars 1678, il adressa à Louis XIV un premier Bref qui mit la cour de France en fureur. Il était pourtant conçu dans un esprit et en des termes pleins de bienveillance (3) :

« Nous avons appris récemment, disait le Pontife, que Votre Majesté a des conseillers et des ministres qui tâchent de lui persuader d'étendre l'ancien usage du droit de garde des fruits des Églises vacantes que l'on appelle *Régale*, aux Églises mêmes de

(1) *Mémoires du clergé*, t. XI, col. 300-302.

(2) *Procès-verbaux*, etc., t. V, p. 268. — L'évêque de Pamiers atteste le même fait dans une lettre adressée à ce même archevêque de Paris, et publiée parmi les pièces justificatives de son *Traité sur la régale*, imprimé à Cologne en 1680, quelques mois après sa mort : précieux petit volume in-12 fort bien fait et qui a eu l'honneur d'être condamné par un arrêt du Parlement de Paris.

(3) *Traité sur la Régale*, par l'évêque de Pamiers, *Pièces justificatives*, p. 182. — Tous les documents relatifs à ce conflit sont réunis dans les *Pièces justificatives* (de la p. 182 à la p. 193) du t. V des *Procès-verbaux des assemblées du clergé de France*. — De même dans le t. IV, p. 95 et suiv. des *Libertés de l'Eglise gallicane*, édition de 1771, par Durand de Maillane.

son royaume que l'on sait par les registres de la Chambre des comptes n'y avoir jamais été assujetties. Mais, nous souvenant que tous les différends sur ce sujet ont été réglés avec autant de soin que de prudence par le commun consentement de toute l'Église et par la bénigne indulgence du Saint-Siège dans le concile général de Lyon, nous ne pouvons croire que Votre Majesté puisse jamais prêter l'oreille à de tels conseils, et encore moins entreprendre une chose contraire à un concile dont l'autorité est si universellement reconnue dans toute l'Église; en considérant surtout qu'Elle ne le pouvait faire qu'en agissant contre les ordonnances mêmes des rois ses prédécesseurs, qui, pendant quatre siècles, ont religieusement observé ce qui a été ordonné sur cela dans ce concile, tenu dans votre royaume, à la prière du roi qui régnait alors et en présence des ambassadeurs et suivant les vœux de toute la France. Il ne paraissait pas vraisemblable que Votre Majesté, s'étant acquis tant de mérite et de gloire devant Dieu par les grandes choses qu'elle a faites pour la religion catholique, voulût maintenant, sans aucune nécessité, et sans la moindre ombre de justice, faire une chose qui ne pourrait que causer un très grand préjudice et une sensible douleur à beaucoup d'évêques de France et à leurs Églises, et blesser tous les catholiques qui savent, par les histoires de France et par les règlements des saints canons, combien cela est contraire à l'ancienne coutume et à la liberté de l'Église. De là vient que des auteurs français tant anciens que modernes, quoique sujets de Votre Majesté et très zélés pour sa grandeur et pour son autorité, n'ont pas moins parlé avec force et avec indignation contre ceux qui ont voulu autoriser cette extension de la *Régale*, les appelant des partisans d'une méchante cause et *des flatteurs de cour*, etc. »

On le voit, le Pape résumait assez bien la question historique. N'obtenant point satisfaction, il écrivit au prince une seconde lettre datée du 5 avril de la même année, et à laquelle le monarque daigna enfin répondre, mais d'une manière si hautaine, que le vénérable Pontife crut devoir justifier sa conduite dans un Bref du 21 septembre, et qui débute par ces mots : *Ex litteris quibus Majestas tua ad nostras quinta Aprilis datas respondit.*

« Nous apprenons par vos lettres, écrivait le Pape (1) qu'on

(1) *Traité de la Régale*, par Caulet, évêque de Pamiers, *pièces justificatives*, p. 20-22. — *Procès-verbaux du clergé*, t. V, *Pièces justificatives*, p. 184.

vous a fait passer deux choses comme constantes et indubitables; l'une, que le *droit de Régale*, comme ils l'appellent, appartient à Votre Majesté, dans toutes les Églises de son royaume *comme étant inséparable de sa couronne;* l'autre, que vos illustres prédécesseurs en ont joui de cette sorte et vous l'ont transmis comme une partie de leur succession. Étant persuadé de ces choses, il n'est pas étonnant que vous vous soyez engagé dans ce qui était une suite de ces maximes. Mais il ne se peut rien concevoir de plus éloigné de la vérité. Car il n'y a personne de bon sens et d'une saine doctrine qui ose révoquer en doute que la puissance séculière ne peut avoir aucun droit sur les choses saintes qu'autant qu'il lui en peut avoir été accordé par l'autorité de l'Église. Or tant s'en faut que l'Église ait accordé aux rois de France d'étendre la Régale sur toutes les Églises de leur royaume, qu'elle l'a expressément défendu dans le concile de Lyon, que la France a toujours eu en singulière vénération. Et quant aux rois, vos prédécesseurs, les écrivains même français nous apprennent et vos registres publics témoignent qu'ils ont tous observé religieusement le décret de ce concile. »

Le lecteur s'en souvient, la Régale comprenait un double droit : l'un, qui consistait à percevoir les revenus du siège vacant, et nous avons vu que, en principe du moins, nos rois de France n'en retiraient aucun profit personnel depuis le quatorzième siècle; mais l'autre droit, qui était spirituel, leur était cher; et c'est à celui-là surtout que les Parlements s'efforçaient de donner des proportions de plus en plus exagérées. Il consistait, nous l'avons déjà dit, à conférer de plein droit, comme l'évêque l'eût fait de son vivant, tous les bénéfices ecclésiastiques, les dignités, les canonicats, etc., alors même qu'ils entraînaient après eux les fonctions les plus spirituelles du sacerdoce. Et suivant la maxime du Parlement, une collation faite par le roi en régale l'emportait sur toute autre, même sur celle faite par le Souverain Pontife (1). C'était manifestement soumettre le spirituel au temporel dans une foule de circonstances. Pour qu'une telle puissance puisse s'exercer par une autorité sécu-

(1) Le Parlement de Paris, dit l'abbé Fleury (dans son livre intitulé : *Institutions du Droit ecclésiastique*, part. II, chap. XVIII), qui est en possession de juger seul tous les différends qui naissent de la Régale, l'a étendue en toute manière. Le roi reçoit les résignations *en faveur*, et crée des pensions, *il confère, au préjudice du patron ecclésiastique*, en un mot, *il dispose*, non comme ferait l'Ordinaire, *mais comme le Pape*, et ne souffre point la prévention, parce que, disent-ils, *le roi n'a pas de supérieur.* »

lière, le consentement au moins tacite de l'Église est évidemment nécessaire; et sans ce consentement les actes spirituels exercés, en vertu de cette mission séculière, sont frappés *ipso facto* de nullité. Or ce consentement de l'Église ne pouvait se supposer dans le cas présent, puisque *la coutume et le droit de fondateur*, seuls titres que reconnaissait le concile de Lyon, n'existaient pas pour les Églises jusqu'alors affranchies de la servitude régalienne.

Cette considération n'échappa pas à la perspicacité du Pontife.

« Si on ne revient d'une erreur si grossière et si manifeste, ajoute-t-il dans le même Bref, plusieurs personnes de votre royaume se trouveront en grand péril de leur salut, car ayant reçu ce que V. M. n'a point droit de leur donner dans les Églises, où elle n'a point le droit de Régale, lorsqu'ils viendront à reconnaître avec le temps ou par l'avis de leurs confesseurs, ou par eux-mêmes, — la chose étant si claire, — en quel précipice ils se sont jetés et en quels dangers ils se trouvent d'une damnation éternelle, étant enveloppés de tant de censures, coupables de tant de sacrilèges et obligés à tant de restitutions, on ne saurait s'imaginer quels seront les troubles de leur conscience. »

En outre, cette usurpation d'un droit que l'Espagne et l'Allemagne tout entière avaient consenti, depuis le treizième siècle, à ne plus exercer, pouvait avoir les plus funestes conséquences pour la liberté de l'Église dans ces États. C'est ce que fait ressortir Innocent XI avec une vigoureuse énergie :

« Si une fois on se persuade, dit-il, qu'il a été permis à Votre Majesté d'étendre le droit de Régale aux églises qui n'y ont jamais été soumises, contre l'ordonnance du concile général de Lyon, contre l'exemple de vos prédécesseurs, contre la nature des choses sacrées et la liberté naturelle des Églises, lors même que le Souverain Pontife s'y oppose et avertit avec larmes qu'on ne le peut faire sans attirer sur soi la colère de Dieu, après que des évêques de France ont appelé à lui, selon l'ancienne coutume de l'Église, de la sentence de leurs métropolitains; il n'y a personne qui ne voie que cet exemple, s'étendant plus loin, non seulement dans la France, mais dans tous les autres États de la catholicité, cela ne peut aller qu'à la ruine de l'Église et à une déplorable confusion des choses sacrées et profanes. »

Enfin, dans un troisième Bref, en date du 27 décembre 1679, Innocent XI confirmait la même doctrine et faisait même entendre

directement des menaces, si le roi ne revenait pas sur sa déclaration (1).

Ce dernier avis du Pape mit le comble à la colère des courtisans de Louis XIV. Celui-ci réunit le conseil de ses ministres, et, après plusieurs expédients proposés, on s'arrêta au moins violent, par ce motif que, en prenant l'apparence de la modération, le roi entraînerait plus facilement le clergé à la soumission.

Le prince écrivit donc au Souverain Pontife une lettre pleine de civilité, mais en termes vagues, sans un mot concernant la Régale. Il ajoutait seulement que son ambassadeur auprès de Sa Sainteté l'informerait des motifs qui l'avaient obligé à faire sa déclaration de 1673 (2). En effet, la *Gazette de France* du 29 juin 1680 annonce que *le cardinal d'Estrées se prépare pour aller à Rome;* et le lendemain, 30 juin, Mme de Sévigné écrivait à sa fille : « Vous saurez que le cardinal d'Estrées va à Rome pour la Régale. »

Que pensaient cependant les évêques de France de ce conflit? Il existe dans les *Archives nationales* de Paris une série de pièces curieuses sur ce sujet. L'une d'elles mérite d'être citée (3). C'est un mémoire composé par Mgr Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, qui, six mois après, courbera la tête devant les prétentions de son souverain, mais qui, dans le secret de son cabinet, écrivait alors (4) : « Ce qu'on appelle la Régale, c'est le droit de disposer absolument des bénéfices et des revenus ecclésiastiques durant la vacance des évêchés. Ce n'est pas un droit qu'on puisse appeler droit de la couronne; car si cela était, on en verrait la pratique dans les autres royaumes chrétiens, ou il faudrait trouver quelque chose de particulier à la couronne de France qui lui pût attribuer, privativement à celle de tous les autres princes chrétiens, cette disposition absolue des bénéfices et des revenus des évêchés vacants; cette prétention ne peut avoir aucun fondement. Il faut donc convenir que la Régale s'est établie par la *coutume*. Cette coutume n'a jamais pu rendre légitime l'usage de la Régale, qui est

(1) *Recherches historiques sur l'assemblée de* 1682, par Charles Gérin, p. 79. — *Procès-verbaux du clergé, loc. cit.*, p. 185.

(2) Gérin, *loc cit.*, p. 113.

(3) Elle a été publiée récemment par M. Charles Gérin dans le livre déjà cité sur l'*assemblée de* 1682, p. 42-43. — Cf. *Ibid.*, p. 114-116, un autre mémoire du même archevêque dans le même sens.

(4) *Archives nationales.* G^8^ : Au dos d'un des cahiers de ce mémoire on lit : *Mémoires que j'ai faits sur la Régale en juin* 1680.

une chose spirituelle, qu'après que l'Église l'a autorisée. C'est pourquoi le roi Philippe III, dit le Hardi, fut bien aise de faire confirmer cet usage par le concile général de Lyon. Il faut convenir que la Régale est autorisée par ce concile pour les Églises qui y étaient assujetties par la coutume, c'est-à-dire par la possession où peu à peu nos rois s'étaient mis de disposer des bénéfices et des revenus des évêchés vacants. Mais il faut convenir en même temps que ce concile, qui a été reçu dans toute l'Église et même exécuté en France, *défend sous peine d'excommunication l'extension de la Régale.* . . . . . .

« Tout ce que nous venons de rapporter prouve que le roi, par sa déclaration du 10 février 1673, a étendu la Régale sur des Églises qui n'y étaient point sujettes du temps du concile de Lyon.

« *Si le clergé de France*, au préjudice des défenses du concile général de Lyon, *consentait à ce que la Régale fût établie dans les provinces où elle n'avait pas été en usage*, non seulement ce serait une entreprise contre l'autorité du concile; *l'assemblée s'attirerait même les peines que ce concile décerne contre ceux qui contribueront à assujettir à l'usage de la Régale les Églises qui en sont exemptes.* »

L'assemblée générale du clergé était alors réunie à Saint-Germain en Laye, au château neuf, lieu ordinaire de ses séances.

Le 10 juillet, l'archevêque de Paris en convoqua les principaux membres dans le château vieux; puis tout à coup (1), il se mit à s'élever contre les Brefs d'Innocent XI, qu'il représenta comme des pièces suspectes, dans lesquelles les prélats de France étaient traités comme des personnes « qui abandonnent la cause de l'Église et qui détiennent la vérité captive dans l'injustice, lorsque, sous le prince le plus chrétien qui ait régné, ces prélats s'appliquent, avec le plus de force, à la faire connaître et à défendre les intérêts de l'Église, et le roi comme un prince qui envahit les droits et les biens de l'Église, comme un usurpateur, alors que Sa Majesté travaille avec le plus de zèle à la destruction de l'hérésie et à la conversion des hérétiques et qu'elle protège l'Église le plus puissamment ».

Puis il ajouta qu'il regrettait que l'assemblée n'eût pas le temps de s'appliquer à l'examen de ces Brefs et aux moyens de faire con-

(1) *Procès-verbaux du clergé*, t. V, p. 331.

naître la vérité à Notre Saint-Père le Pape, afin de prévenir les suites fâcheuses d'une contestation *soulevée par des esprits séditieux* entre le Pape et Sa Majesté. Que du moins, si la compagnie le trouvait bon, on pourrait faire connaître au roi la douleur que le *clergé de France ressent de la procédure extraordinaire qui est contenue dans ces Brefs.*

Et l'assemblée d'applaudir et de charger le président de rédiger la lettre au roi, qui la reçut le même jour.

C'était un chef-d'œuvre de basse courtisanerie. Elle reproduisait les pensées exprimées devant les prélats de l'Assemblée et dans les termes faits pour flatter l'amour-propre de l'impérieux monarque (1).

Ainsi, le clergé de France était lancé dans une voie diamétralement opposée à celle qu'il avait suivie jusqu'ici dans les questions de la Régale. Une fois sorti du droit chemin, il poursuivit sa route dans les sentiers funestes où il avait été engagé (2), et il aboutit, moins de deux ans après, à la fameuse déclaration du 19 mars 1682, qui, pendant près de deux siècles, forma la constitution doctrinale du Gallicanisme.

Pour prix de tant de servilité, Louis XIV, sur les remontrances des prélats, voulut bien, par un édit du mois de janvier de la même année 1682, consentir à restreindre le droit de la Régale spirituelle.

Toutefois, l'orgueilleux monarque avait soin de déclarer qu'en faisant cette concession, il diminuait *ceux de ses droits que saint Louis avait exercés :* ce qui était un mensonge manifeste.

Dans ce document, il reconnaît pourtant que « le Parlement, *qui connaît de la Régale* privativement à nos autres cours, suivant son zèle et son affection ordinaire pour l'augmentation des droits de notre couronne, a donné, depuis quelques années, *des arrêts qui ont beaucoup étendu l'usage de la dite Régale* (1). »

En conséquence, « ceux qui, durant la vacance des sièges épisco-

(1) Elle est reproduite dans les *Procès-verbaux des assemblées du clergé,* t. V, *Pièces justificatives,* p. 186.

(2) On peut lire les insolentes protestations de l'assemblée de 1681 contre la conduite du Pape dans le recueil des *Procès-verbaux des assemblées générales du clergé,* tant de fois cité, t. V, p. 339, 342 et suivantes. Et ce fut l'archevêque de Reims qui porta la parole au nom de l'assemblée! Hélas! son langage public fut bien différent de celui qu'il tenait secrètement six mois auparavant!

(3) *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France* de 1682, p. 215-221.

paux, seront pourvus par lui des doyennés, des archidiaconés et prébendes auxquelles sont attachées les charges de théologal et de pénitencier, ou autres fonctions spirituelles, n'en pourront prendre possession avant d'avoir reçu, des vicaires capitulaires ou de l'évêque futur, l'institution canonique. »

Cette légère satisfaction, dans laquelle les droits du Pape étaient complètement sacrifiés, parut un chef-d'œuvre de condescendance aux prélats courtisans, et c'est comme témoignage de leur reconnaissance qu'ils rédigèrent, le 19 mars suivant, leur trop fameuse déclaration.

C'est ainsi que, par la lâcheté de l'épiscopat, les biens ecclésiastiques de France furent livrés, *sede vacante*, à la merci du pouvoir royal, jusqu'à l'époque de la Révolution de 1789.

VI

Les conséquences de cette servilité ne tardèrent pas à se manifester. Les juristes parlementaires en profitèrent pour développer les doctrines socialistes que nous avons déjà vues germer, dès l'an 1607, dans le discours de l'avocat général Le Bret.

En effet, dès l'an 1708, parut à Paris, sous le patronage de Louis XIV, un *Traité de l'origine de la Régale et des causes de son établissement*, par Me Gaspard Audoul, avocat au Parlement et aux Conseils du roi, et de Mgr le duc d'Orléans; et dans l'approbation donnée à cet ouvrage au nom de Mgr le Chancelier, on attestait que « ce livre serait également avantageux à la couronne et aux Églises de France, et glorieux à son auteur ».

Or cet auteur, interprétant à sa façon le canon septième du premier concile tenu à Orléans, en 511, sous le règne de Clovis Ier, osait émettre les propositions suivantes (1) :

« Le prélat, au moment où il est devenu évêque, ayant droit de jouir de ces grands biens que lui donne son évêché, est obligé d'en donner sa reconnaissance à celuy de la libéralité duquel ces biens sont émanés, avec d'autant plus de raison qu'en France *les évêques ne sont que simples usufruitiers*...

« D'abord (2), on voit par ce canon (du concile d'Orléans) que

(1) Audoul, *loc. cit.*, p. 67.
(2) *Ibid.*, p. 70.

l'Eglise ne doit jouir que du *simple usufruit* et que c'*est là une condition* de la fondation et de la dotation des Églises... Et cette *condition* étant certaine et incontestable, il s'ensuit que les évêques n'ont droit simplement que de jouir du domaine utile de ces biens, et que le *domaine direct et foncier et la propriété seigneuriale* est demeurée en la main du roy, afin que toutes les fois que cet usufruit finit en la personne de l'évêque mourant, la consolidation s'en fasse de plein droit à la propriété directe en la personne du roy, pour investir le futur évêque de ces mêmes biens, à l'effet de jouir de ce même usufruit... »

C'est par de semblables sophismes qu'on préparait les esprits à la spoliation des biens du clergé!

Nous ne réfuterons pas l'application que l'auteur fait du septième canon du concile d'Orléans; son absurdité saute aux yeux les moins prévenus. Les prélats déclarent que les biens de l'Église proviennent, en grande partie, de la libéralité royale et que c'est un motif de plus pour ne pas en abuser, mais bien plutôt pour n'en user que dans l'intérêt du culte divin et du service des pauvres. Y a-t-il là un seul mot qui infirme la propriété réelle de l'Église et qui réserve cette propriété au royal donateur? Il n'y a que le préjugé anticlérical qui puisse le découvrir.

Quant à l'objection que les ministres des autels ne sont qu'usufruitiers des biens ecclésiastiques, elle est aussi futile que la première.

Est-ce que l'État n'est pas *vrai propriétaire* de ses domaines, encore que ses agents n'en aient que le domaine utile ou l'usufruit? Le sophisme de l'avocat parlementaire consiste à confondre la propriété individuelle avec la propriété *collective*. L'Église est un corps constitué, social, hiérarchiquement organisé, qui possède *collectivement*, et non *personnellement*. Voilà pourquoi le Pape, vicaire de Jésus-Christ, a la suprême administration de tous les biens ecclésiastiques.

Mais déjà les légistes du dix-huitième siècle ne reconnaissaient plus à l'Église le titre de société parfaite et indépendante. Ce n'était plus à leurs yeux qu'une corporation dépendante de l'État appelé alors du nom de *Royauté*, mais qui, en 1789, ne sera déjà plus appelé que la *Nation*.

D'après les principes énoncés par l'avocat Audoul, toutes les propriétés nobiliaires, tout au moins, perdaient leur réalité, car

autant et plus que les propriétés ecclésiastiques, elles avaient été à l'origine de simples bénéfices à la disposition du souverain. Jean-Jacques Rousseau n'avait pas craint de tirer ces conséquences, et Mirabeau, en 1789, osa, un jour, les exprimer à la tribune de l'Assemblée nationale. Mais elles heurtaient trop d'intérêts de front. La *Déclaration des droits de l'homme* reconnut donc inviolables toutes les propriétés des citoyens français. Les propriétés du clergé, comme on le voit par les raisonnements d'Audoul, ayant été mises dans une catégorie à part, c'est sur elles que porta le débat dans l'Assemblée de 1789.

Dès le 6 août, Buzot venait à la tribune déclarer que « *les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation*, et que le clergé n'a rien de mieux à faire que de sauver les apparences et de paraître faire de lui-même tous les sacrifices. »

Le 13 octobre, Mirabeau, après avoir énoncé le principe socialiste dont nous avons parlé (1), s'écriait : « Aucune loi n'a constitué un clergé en corps permanent dans l'État. Donc le clergé, en acceptant les fondations, a dû s'attendre à ce que la nation pourrait détruire cette existence commune et politique, *sans laquelle il ne peut rien posséder.*

« ... Qu'ai-je voulu démontrer? une seule chose : *c'est qu'il est et doit être de principe que toute nation est seule et véritable propriétaire des biens de son clergé.* »

Après de telles déclarations, rien ne pouvait arrêter la promulgation d'une loi spoliatrice des biens du clergé. En effet, le 2 novembre suivant, l'Assemblée nationale décrétait : « Article 1er : Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces. »

Mais la rédaction de cette loi spoliatrice ne parut pas encore assez explicite aux auteurs de la Constitution civile du clergé, en 1791. Le titre premier est ainsi conçu (2) : « Les biens destinés aux dépenses du culte et à tous services d'utilité publique *appartiennent à la nation et sont dans tous les temps à sa disposition.* »

(1) La propriété, s'écriait-il, c'est le droit que *tous* (d'après J.-J. Rousseau) ont donné *à un seul* de posséder exclusivement une chose, à laquelle, dans l'état naturel, *tous* avaient un droit égal.

(2) Em. Olivier, *Nouveau manuel de droit ecclésiastique français*, p. 89.

C'était le résumé de la pensée de Thouret, qui avait dit à la tribune (1) : « Le clergé, ainsi que tous les corps et établissements de main-morte, sont dès à présent et *seront perpétuellement incapables d'avoir la propriété d'aucuns biens fonds ou autres immeubles.* »

Ainsi se termina par la spoliation un droit prétendu d'administration sur les biens des Églises vacantes.

Une fois admis, le prétendu principe que le roi ou l'État avait le haut domaine et la véritable propriété des biens ecclésiastiques, la logique française avait été entraînée aux conséquences les plus extrêmes. Que nous sommes loin de cette déclaration de Charlemagne, dans un de ses Capitulaires (2) :

« Tout ce que l'on offre au Seigneur, lui est par là même consacré. Et par lui il faut entendre, non pas seulement les oblations des fidèles, mais tout ce qui est offert par les fidèles, soit en serfs, soit en terres, en édifices, en meubles et immeubles, qui deviennent ainsi la propriété du clergé. Et comme nous reconnaissons, en un sens très vrai, que le Christ et son Église ne forment qu'une même personne, tout ce qui appartient à l'Église appartient aussi au Christ. Par conséquent, ce que l'on aliène ou enlève à l'Église, sous n'importe quel prétexte, on l'enlève au Christ. Or, si soustraire quelque chose à un ami est un vol, à plus forte raison, aliéner, enlever, ravir, dévaster la propriété du Christ, Roi des rois, doit-il être qualifié de sacrilège. »

Cette *Déclaration des droits de Dieu* est, comme on le voit, une protestation directe contre la *Déclaration des droits de l'homme* de 1789. Philippe le Bel avait commencé à la révoquer en doute, le protestantisme l'avait sapée par la base, la Révolution l'a renversée et détruite.

(1) *Revue catholique des institutions et du droit*, t. XXXI, ann. 1883, p 264.

(2) Baluz. *Capitularia regum Francorum*, t I, col. 5.2 et 999 : « Omnia quæ Domino offeruntur, procul dubio et consecrantur. Et non solum quæ... oblationes fidelium dicuntur, sed quidquid ei a fidelibus offeruntur, sive in mancipiis, sive in agris... ædificiis .. mobilibus et immobilibus... et ad jus pertinent sacerdotum. Et quia Christum et Ecclesiam unam personam esse veraciter agnoscimus, quæcumque Ecclesiæ sunt, Christi sunt... Et quæ ab Ecclesia ejus quocumque commento alienantur vel tolluntur... Christo tolluntur. Et si ab amico quippiam rapere furtum est, præcipue Christo Domino nostro, qui est Rex regum et Dominus dominantium, aliquid auferre vel alienare vel subripere vel vastare sacrilegium est. »

VII

Le clergé de France, étant privé de tous ses biens, paraissait pour jamais délivré du fameux droit de Régale, d'autant que les diverses Constitutions imposées à la France par la secte révolutionnaire, ayant déclaré l'État séparé de plus en plus de l'Église, le pouvoir civil n'avait plus aucun motif pour intervenir dans l'administration des biens que, d'une manière ou d'une autre, le clergé pouvait acquérir. Il ne le pouvait plus faire, du reste, au nom de son droit sacré, ni même comme corporation politique, la loi lui déniant l'un et l'autre titre. Survint le Concordat du 16 juillet 1802, acte éclatant de réaction contre les principes révolutionnaires qui avaient été proclamés dans nos assemblées politiques depuis 1789. Dans sa teneur officielle, acceptée par les deux parties contractantes et composée de dix-sept articles, le droit de propriété était formellement reconnu à l'Église. En effet, l'article 13 était ainsi conçu : « Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la *propriété de ces mêmes biens*, les droits et les revenus y attachés demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayant-cause. »

Cet article suppose évidemment deux choses : 1° le droit de propriété sur les biens aliénés par la Révolution persistant dans l'Église; 2° le droit qu'a le Souverain Pontife, comme souverain administrateur des biens ecclésiastiques dans tout le monde catholique, de ratifier à *radice*, pour des motifs supérieurs, les contrats de vente faits en France, en vertu des lois spoliatrices de la Révolution. L'article 15 est encore plus explicite : « Le gouvernement, y est-il dit, prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire, en faveur des églises, des fondations. »

Par le mot *fondations*, le Cardinal-légat et même le premier Consul avaient certainement en vue des fondations immobilières aussi bien que des legs mobiliers. Cependant, l'article 73 des *Organiques* portait : « Les fondations qui ont pour objet l'entretien des ministres de l'exercice du culte ne pourront consister qu'en rentes constituées sur l'État. » Et l'article 74 : « Les immeubles,

autres que les édifices destinés au logement, et les jardins attenants, ne pourront être affectés à des titres ecclésiastiques, ni possédés par les ministres du culte à raison de leurs fonctions. »

Évidemment, Portalis, le parlementaire de l'ancien régime, craignait de voir renaître la puissance du clergé et les anciens bénéfices ecclésiastiques.

Mais ces deux articles étaient trop manifestement contraires à l'article 15 du Concordat proprement dit pour ne pas soulever des réclamations motivées de la part du Saint-Siège. C'est ce qui arriva.

Le 18 août 1803, le cardinal Caprara, légat du Pape en France, adressa à M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, une longue lettre, dans laquelle il expliquait en détail les points qu'avait voulu désigner le pape Pie VII, lorsque, dans le consistoire du 24 mai 1802, il s'était plaint hautement de ce que, à la suite de la Convention conclue entre lui et le gouvernement français, celui-ci avait promulgué *quelques autres articles de lui entièrement inconnus.* « Marchant sur les traces de Nos prédécesseurs, avait-il ajouté (1), c'est pour Nous un devoir de demander que ces articles reçoivent des modifications opportunes et des changements nécessaires. »

Sur la question que nous traitons, le Cardinal Légat ne manqua pas de relever l'iniquité renfermée dans l'article 74 : « L'article 74, disait-il (2), veut que les immeubles, autres que les édifices affectés aux logements et les jardins attenants, ne puissent être affectés à des titres ecclésiastiques, ni possédés par les ministres du culte, à raison de leurs fonctions. Quel contraste frappant entre cet article et l'article concernant les ministres protestants! Ceux-ci, non seulement jouissent d'un traitement qui leur est assuré, mais ils conservent tout à la fois les biens que leur Église possède et les oblations qui leur sont offertes. Avec quelle amertume l'Église ne doit-elle pas voir cette énorme différence! Il n'y a qu'elle qui ne puisse posséder des immeubles. Les sociétés séparées d'elle peuvent en jouir librement. On les leur conserve, quoique leur religion ne soit professée que par une minorité bien faible, tandis que l'immense majorité des Français et des consuls eux-mêmes professent la religion

(1) « Quos vestigiis prædecessorum nostrum inhærentes, haud possumus non expetere ut opportunas ac necessarias modificationes ac mutationes accipiant. »

(2) E. Ollivier, *Nouveau manuel du droit ecclésiastique français*, p. 149.

que l'on prive *légalement* du droit de posséder des immeubles. »

Cette juste réclamation obtint son effet; car, sans être rapporté directement, l'article 74 des *Organiques* fut annulé par une foule de lois postérieures qui supposent à l'Église le droit d'acquérir et de posséder des immeubles.

Ce n'est que justice, puisque, d'après l'article 15 du Concordat, le gouvernement s'est engagé non pas seulement *à tolérer*, mais même *à favoriser* par des *mesures* efficaces les libéralités des fidèles en faveur des Églises. Si cet article avait été fidèlement observé, on peut dire que l'Église de France n'aurait pas tardé à se relever de ses ruines, puisque, malgré toutes les entraves anticoncordataires, ses possessions effraient nos gouvernements révolutionnaires.

Aussi longtemps que le résultat de ces dons ne fut pas sensible, il ne fut pas même question de l'administration des biens ecclésiastiques renaissants. Aussi bien, le nouveau régime percevait plus que la *Régale* temporelle pendant la vacance des sièges épiscopaux, puisque, durant cette vacance, le traitement tombe dans les caisses de l'État sans aucune restriction. Cette Régale d'une nouvelle espèce compense largement, comme on le voit, le droit prétendu de l'ancien régime.

Quant aux immeubles et aux dons en argent, offerts par les fidèles aux Églises de France, conformément à l'article 15 du Concordat, ils ne pouvaient légalement tomber sous le régime exceptionnel de la Régale. Celle-ci, nous l'avons vu, avait eu pour origine le droit de fondateurs et de patrons que nos rois revendiquaient sur les biens ecclésiastiques de France. Depuis 1789, on ne pouvait alléguer rien de semblable. Le gouvernement, n'ayant pris aucune part à ces libéralités des fidèles, ne pouvait revendiquer aucun droit sur elles. Ces donations privées tombaient sous la loi du droit commun, le donateur étant également autorisé à poser toutes les conditions qu'il lui plaît, même à l'encontre des prétentions gouvernementales. Confiées par les fidèles aux mains des évêques pendant leur vie, elles devaient être administrées par les représentants du pouvoir épiscopal, après leur mort. C'est la loi du concile de Trente; c'était aussi l'esprit, sinon la lettre, des *Articles organiques* eux-mêmes.

L'article 36, qui confiait au métropolitain, ou, à son défaut, au plus ancien des évêques suffragants, le gouvernement du diocèse,

pendant la vacance du siège, fut réformé par l'article sixième du décret organique du 28 octobre 1810, par lequel il était statué (1) que, pendant les vacances des sièges, il serait pourvu, *conformément aux lois canoniques*, au gouvernement des diocèses. « Les Chapitres, ajoute le législateur, présenteront à notre ministre des cultes les vicaires généraux qu'ils auront élus pour leur nomination être reconnue par nous. »

C'est encore aujourd'hui la législation en vigueur.

L'article 38 des *Organiques* portait (2) : « Les vicaires généraux qui gouverneront pendant la vacance *ne se permettront aucune innovation* dans les usages et coutumes des diocèses. »

Cette prescription ne faisait que confirmer le principe du droit canonique : *Ne, sede vacante, aliquid innovetur* (3). On l'appliqua, naturellement et conformément au droit canonique, à l'administration des biens temporels légués par les fidèles aux évêchés. Les vicaires capitulaires en prirent l'administration sans aucune réclamation du gouvernement.

Mais survinrent les mauvais jours du premier empire. Napoléon, enivré de sa gloire, rêvait la domination universelle au temporel et même au spirituel. Il s'empara d'abord de Rome et du patrimoine de saint Pierre, traîna captif le Vicaire de Jésus-Christ de Rome à Savone, et réunit à Paris un concile soi-disant national, dans lequel il s'efforça de faire approuver ses actes de violence et ses usurpations sacrilèges. N'ayant pu y réussir, il essaya d'obtenir par la ruse et le mensonge à Savone, ce qu'il n'avait pu obtenir par la force à Paris.

Non content de tant d'outrages envers le Saint-Siège, il ordonna, du fond de l'Allemagne, de transporter Pie VII de Savone à Fontainebleau, bien résolu à mettre à exécution ses projets schismatiques, s'il revenait vainqueur de sa campagne de Russie. On peut juger de ce qu'il eût fait dans l'enivrement de la victoire, puisque, quoique vaincu, il accomplit sur le Pontife exilé les plus tyranniques obsessions, qui aboutirent au Concordat du 25 janvier 1813, publié dans tout l'empire comme une loi de l'État, malgré le désaveu solennel et la rétractation publique de Pie VII.

C'est dans ces dispositions schismatiques et usurpatrices des droits les plus sacrés de l'Église, au milieu d'actes de tyrannie de

(1) E. Ollivier, *Nouveau manuel du droit ecclésiastique français*, p. 290.
(2) E. Ollivier, *loc. cit.*, p. 121.
(3) *Decret.*, lib. III, tit. IX, c. 1.

tous genres commis en exécution du prétendu Concordat de Fontainebleau, que Napoléon rendit, le 6 novembre 1813, le fameux décret concernant *les biens ecclésiastiques* (1). Il était alors à Mayence, occupé à repousser les armées de toutes les puissances de l'Europe coalisées contre lui; et cependant il ne perdait pas de vue ces ambitieux projets de gouverner l'Église. Ce décret, qui comprend quatre titres et quatre-vingts articles, est tout entier emprunté aux ordonnances parlementaires de l'ancien régime. Il n'est donc pas étonnant qu'il contienne des dispositions relatives à l'ancien droit de régale, analogues à celles qui avaient prévalu au dix-huitième siècle.

Bornons-nous à mentionner les articles qui se rapportent directement à notre sujet.

L'article 29 est ainsi conçu : « Les archevêques et évêques auront l'administration des biens de leur mense, ainsi qu'il est expliqué aux articles 6 et suivants de notre présent décret. »

Art. 30. — « Les papiers, titres, documents concernant les biens de ces menses, seront déposés aux archives du secrétariat de l'archevêché ou évêché. »

Art. 33. — « Le droit de *Régale* continuera d'être exercé dans l'Empire, ainsi qu'il l'a été de tout temps par les souverains nos prédécesseurs. »

Art. 34. — « Au décès de chaque archevêque ou évêque, il sera nommé par notre ministre des cultes, un commissaire pour l'administration des biens de la mense épiscopale pendant la vacance. »

Art. 44. — « Les réparations dont l'urgence se ferait sentir pendant sa gestion seront faites par lui, sur les revenus de la mense, par voie d'adjudication au rabais, si elles excèdent 300 francs. »

Art. 45. — « Le commissaire régira depuis le jour du décès jusqu'au temps où le successeur nommé par Sa Majesté sera mis en possession. Les revenus de la mense sont au profit du successeur, à compter du jour de sa nomination. »

Art. 48. — « La rétribution du commissaire sera réglée par le ministre des cultes : *elle ne pourra excéder cinq centimes pour franc des revenus*, et trois centimes pour franc du prix du mobilier dépendant de la succession en cas de vente, sans pouvoir rien

(1) E. Ollivier, *loc. cit.*, p. 299.

exiger pour les vacations ou voyages auxquels il sera tenu tant que cette gestion le comportera. »

Telles sont, dans leur ensemble substantiel, les dispositions du fameux décret du 6 novembre 1813, relativement à la vacance des sièges épiscopaux et à la Régale temporelle.

On doit se demander d'abord quelle est son autorité légale et sa valeur juridique.

Comme le Concordat de Fontainebleau du 25 janvier précédent, il a été, il est vrai, promulgué dans tout l'Empire, mais de même que cette promulgation n'empêche pas le Concordat de Fontainebleau d'être considéré comme nul, de même on ne voit pas pourquoi ce décret conserverait encore quelque valeur.

D'abord, en fait, il n'a pas reçu plus d'application que le Concordat de 1813, soit pendant le peu de temps que le premier Empire demeura encore debout, soit pendant les régimes de la Restauration, du gouvernement de Juillet et de la seconde République en 1848.

Sous le second Empire, il en fut de même, à deux ou trois exceptions près, et *au grand déplaisir de l'administration centrale, que cet excès de zèle de la part des préfets ennuyait.* C'est ce que nous écrivait, le 7 novembre dernier, un ancien directeur du Ministère des cultes.

Et cependant on sait avec quel scrupule Napoléon III s'efforçait de faire revivre autant qu'il était possible l'œuvre napoléonienne jusque dans ses errements les plus fâcheux.

La troisième république, jusqu'en 1880, fut également fidèle à ne pas tenir compte du même décret.

Pendant tout ce temps, les biens des menses épiscopales, *sede vacante*, nous l'avons déjà dit, furent administrés, conformément à l'article 34 des *Organiques* et suivant l'esprit du Concile de Trente, par les vicaires capitulaires, ou plutôt, sous leur autorité, par le trésorier ou chancelier de l'évêché vacant, cet ecclésiastique, depuis le Concordat de 1801, remplissant en France à peu près les mêmes fonctions, au point de vue temporel, que l'archidiacre dans les premiers siècles de l'Église.

Mais non seulement *en fait*, mais *en droit*, le fameux décret de 1813 ne mérite aucune considération. D'abord, c'est un abus de pouvoir commis dans un accès de colère schismatique, en présence de la résistance qu'opposaient alors les cardinaux et la majorité des

évêques français au prétendu Concordat de Fontainebleau. Il ne doit pas avoir plus d'autorité que ce dernier. Il est, de plus, anti-constitutionnel. Qu'il l'ait voulu ou non, Napoléon Ier n'a pu effacer d'un trait de plume le grand fait de la Révolution, qui s'impose à l'histoire avec toutes ses conséquences.

Or, la *Régale* a été nécessairement détruite avec le droit féodal qui lui a servi de prétexte et d'appui. Les oblations des fidèles n'ont jamais fait partie, d'ailleurs, des biens soumis aux formalités féodales. Qu'on les assujettisse aux conditions fixées par la loi aux biens de main-morte, on le concède. Elles seront privées, il est vrai, du caractère sacré qui leur appartient, mais du moins elles ne seront pas réduites, contre toute justice, à une servitude exceptionnelle.

Le droit de Régale était encore toléré, au nom d'une alliance entre les deux pouvoirs, qui a été, pour jamais peut-être, brisée par la Révolution. Les avantages qui revenaient au clergé de cette forme d'union politico-religieuse ayant été abolis, il n'est pas juste d'assujettir l'Église aux mêmes devoirs sans aucune compensation.

D'ailleurs, nous l'avons déjà fait observer, la *Régale*, dans ce qu'elle a de plus anti canonique, existe, en fait et amplement, dans la nouvelle situation faite au clergé par la Révolution. Les révolutionnaires se sont emparés des biens ecclésiastiques et y ont substitué *un traitement*, qui est censé représenter le revenu des bénéfices spoliés. Or, à la mort de chaque bénéficier, évêque, curé, chanoine ou vicaire, le traitement est suspendu jusqu'à ce que le successeur ait pris possession du bénéfice vacant. Le gouvernement s'empare donc ainsi, plus complètement même que sous l'ancien régime, du revenu des bénéfices ecclésiastiques, pendant leur vacance. C'est plus qu'une Régale.

En soumettant les biens acquis par la libéralité des fidèles à un économat laïque, avec 5 pour 100 de traitement pour l'économe, Napoléon Ier n'a pas ressuscité l'ancienne Régale, il l'a surajoutée à une autre déjà plus lourde que l'ancienne. C'est ainsi qu'en oubliant les spoliations de la Révolution, il a doublé la servitude de l'Église.

Enfin, l'Église doit au moins jouir dans l'État des mêmes privilèges que les simples corporations d'utilité publique dûment approuvées. De quel droit Napoléon Ier lui a-t-il imposé des conditions exceptionnelles? Elles devraient du moins disparaître sous le régime de liberté promise dans les chartes constitutionnelles qui nous

régissent depuis 1830. Le décret de 1813 est donc manifestement contraire à tous les principes du droit public français.

Aussi, le 20 août 1831, un comité de jurisconsultes français (1), réunis à Paris, décida-t-il que « le décret précité *ne concerne nullement la France*, où jamais d'ailleurs il n'a été en vigueur, mais il regarde *uniquement* les pays conquis, tels que l'Italie, etc., où les biens de l'Église n'avaient pas été aliénés. »

VIII

Le directeur des cultes, qui nous écrivait en novembre dernier, ajoutait que, dans les cas exceptionnels où le gouvernement du second empire avait été entraîné à mettre à exécution le décret de 1813, « les administrateurs ainsi nommés étaient laïques, et, comme leur nom l'indique, ils n'avaient que des pouvoirs de *gérants. Il eût été contraire aux principes les plus élémentaires du droit*, ajoutait-t-il, de leur reconnaître la faculté *d'aliéner* les biens dont ils avaient la gestion. »

En effet, sous l'ancien régime, même au dix-huitième siècle, le droit de Régale avait été soumis à des règles fidèlement observées. Aussitôt que la Régale était *ouverte* par la mort ou la translation de l'évêque, un économe royal procédait à l'inventaire des biens, meubles et immeubles, de l'évêché vacant et en prenait l'administration, mais à des conditions déterminées depuis plusieurs siècles et invariablement maintenues. Ainsi, conformément à un arrêt du Parlement de Paris, en date du 12 septembre 1304, les économes des biens ecclésiastiques vacants ne pouvaient faire aucun changement dans les immeubles et les revenus dont ils avaient la garde. Ils étaient même responsables des dommages causés par leur négligence dans la culture des vignes appartenant à la mense épiscopale (2).

En vertu d'un édit du mois de mai 1578, ils étaient tenus de continuer les baux non expirés, de faire proclamer ceux qui l'étaient et de les adjuger aux plus offrants, mais pour un an seulement. Ils étaient également obligés de payer et de continuer toutes les charges ordinaires, et de faire les réparations utiles, mais avec défense expresse de faire couper ou vendre les ballivaux réservés

(1) *Revue catholique des institutions et du droit*, t. XXII, p. 291.
(2) *Mémoires du clergé de France*, t. XI, p. 318.

aux bois taillis, à plus forte raison les bois de haute futaie (1).

Jamais, par conséquent, ils ne furent autorisés à vendre aucun immeuble des menses épiscopales dont ils avaient la gestion. Or, il suffit de lire le décret du 6 novembre 1813 pour voir que ses dispositions relatives à l'administration des menses épiscopales, le siège vacant, ont été calquées sur celles qui, dans l'ancienne monarchie, réglaient les pouvoirs de l'économe gérant les biens des sièges épiscopaux vacants. Il est donc absolument contraire aux principes les plus élémentaires du droit ancien et nouveau d'attribuer aux administrateurs civils, nommés en vertu du décret de 1813, le pouvoir d'aliéner, en tout ou en partie, les immeubles dont ils ont la gestion.

Ce pouvoir est indirectement, mais explicitement, écarté par l'article 48, qui ne suppose possible que *la vente du mobilier* de l'évêché.

Cependant, depuis 1880, le ministère a autorisé la vente d'un assez grand nombre d'immeubles des menses épiscopales vacantes. Et c'est une mesure qui paraît devenir générale.

Ce fut à Poitiers, croyons-nous, qu'on inaugura cette nouvelle spoliation. A la mort de S. Em. le cardinal Pie, le gouvernement nomma administrateur civil de la mense épiscopale M. Bret, alors secrétaire général de la préfecture de Poitiers.

Par suite de connivences que nous ne pouvons faire connaître, celui-ci fut autorisé à demander 9,500 francs de traitement, c'est-à-dire presque le revenu annuel des biens affectés à la mense épiscopale.

Ce premier essai ayant réussi, on continua de marcher dans la même voie. Il serait trop long de raconter ce qui s'est passé dans les divers diocèses de France devenus vacants depuis cette époque. Citons seulement quelques exemples.

A Langres, en 1884, l'administrateur civil vendit à l'encan le beau collège de Saint-Dizier. Vers la même époque, le siège de Tarbes étant devenu vacant, l'administrateur civil se rendit à Lourdes, lieu de pèlerinage national enrichi par la libéralité et la

(1) *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, par Durand de Maillane. 4 vol. in-4°. Lyon, 1770. Au mot *Econome*. — Ce Durand de Maillane devint plus tard président de la Commission chargée d'élaborer la *Constitution civile du clergé*. Il fut chargé du rapport favorable et non seulement il la vota, mais il en écrivit l'apologie.

reconnaissance des fidèles. Là, il se fit livrer toutes les sommes confiées en dépôt aux missionnaires par les pieux pèlerins désireux de participer à la construction de la nouvelle basilique et à l'entretien du sanctuaire. Lorsque le nouvel évêque de Tarbes eut pris possession de son siège, il réclama, au nom du décret même de 1813, la restitution des sommes destinées, conformément à la volonté expresse des donateurs, à l'achèvement de l'édifice commencé. On lui répondit qu'on ne pouvait lui rendre que l'intérêt de l'argent qu'il réclamait, parce qu'il était placé sur les fonds de l'État à 3 pour 100, et encore le ministre appelait-il cette mesure *une bienveillance exceptionnelle* (1).

A Tours, un cas analogue se présenta presque en même temps. A la mort de Mgr Collet (29 novembre 1883), un conseiller de la préfecture fut nommé administrateur civil de la mense archiépiscopale. Il voulut aussitôt s'emparer, comme on avait fait à Lourdes, des sommes versées par les fidèles du monde entier pour la réédification de la basilique de Saint-Martin. Mais il rencontra une résistance inattendue. Le comité de l'œuvre, qui formait cette opposition, s'appuyait sur un décret du gouvernement en date du 29 janvier 1876, conçu en ces termes : « L'archevêché forme un établissement public, en vertu des lois du 18 germinal an X, du 12 janvier 1817 et de l'ordonnance du 2 avril de la même année, et pouvant acquérir et posséder des églises ouvertes au culte public, non affectées au service paroissial, ainsi qu'il résulte de nombreux décrets autorisant les archevêchés ou évêchés à acquérir et posséder des églises votives ou de pèlerinages, placés dans les conditions où se trouve la future église de Saint-Martin. »

Et le décret concluait à l'approbation de l'œuvre de la future basilique. Le comité, fort de cette approbation, refusait de soumettre à la gestion de l'administrateur civil les fonds recueillis pour la construction de la future basilique, soutenant qu'ils n'étaient pas compris dans la mense épiscopale proprement dite, seule sujette à cette formalité.

Il y avait là une question fort importante à élucider : les immeubles que, depuis de longues années, les évêques ont été formellement autorisés par le gouvernement lui-même à acquérir pour des fondations ou œuvres pies, et non pour en jouir eux-mêmes en

(1) *Revue catholique des institutions et du droit*, t. XXII, p. 293.

qualité d'usufruitiers, font-ils partie de la mense épiscopale, ou bien sont-ils seulement la propriété de l'évêché, considéré comme personne morale distincte? Dans le premier cas, conformément au décret du 6 novembre 1813, fort contestable, nous l'avons vu, l'administrateur civil de Tours avait le droit, en effet, d'exiger la mise sous le séquestre des immeubles et des fonds acquis par l'œuvre de Saint-Martin. Dans le second cas, au contraire, l'opposition du comité de l'œuvre était légitime, puisque, selon le décret de 1813, les administrateurs civils, nommés pendant la vacance du siège épiscopal, ne doivent gérer que les biens de la *mense épiscopale*. Or le décret du 24 janvier 1876, nous venons de le voir, faisait expressément la distinction entre la mense et l'archevêché de Tours, en affectant à ce dernier l'œuvre de Saint-Martin. C'était donc une autorité légale que l'on pouvait alléguer à l'encontre des prétentions de l'agent du gouvernement.

Le procès allait s'engager en ce sens, lorsque Mgr Meignan, ayant pris possession du siège vacant, le 27 mai 1884, arrêta le conflit engagé.

De son consentement, le gouvernement fit vendre les maisons acquises par le comité de l'œuvre, et le prix de la vente fut converti en rentes sur l'État. Quant aux sommes d'argent recueillies pour la même fin, grâce à la résistance du comité, elles furent seulement mises à la disposition de l'archevêque en vertu d'une décision romaine, obtenue par l'exposé que fit l'archevêque de la situation difficile créée par les exigences du gouvernement.

Enfin, l'année dernière, les 25 et 30 septembre, l'administrateur civil, nommé à Poitiers après la mort de Mgr Bellot des Minières, vendit l'antique monastère de Ligugé et le collège ecclésiastique de Niort, placés l'un et l'autre absolument dans la même situation que l'œuvre de Notre-Dame de Lourdes et celle de Saint-Martin de Tours.

Aujourd'hui même (16 mars 1889), nous apprenons que les immeubles affectés à l'évêché de Nîmes viennent d'être mis en vente par l'administrateur civil de la mense, le siège vacant. L'an dernier, les biens de la mense de Limoges subissaient le même sort, malgré l'opposition formée par le nouvel évêque. Décidément, c'est une mesure générale prise par le gouvernement.

Nous avons entendu à ce sujet l'opinion exprimée par un ancien directeur du Ministère des cultes : « *Ces aliénations*, nous a-t-il dit, *sont contraires aux principes les plus élémentaires du droit*, si

les biens qu'on aliène font partie de la mense épiscopale. Si, aux yeux du gouvernement, les immeubles acquis sous le nom des évêques sont étrangers à leur mense, de quel droit l'administrateur de cette mense prétend-il les aliéner? Ils doivent, dès lors, être restitués à leurs donateurs et non pas être convertis en rentes sur l'État, au profit des évêques, qui n'y ont personnellement aucun droit, puisque, soit par l'intention des donateurs, soit par l'autorisation légale, ces immeubles ont été affectés à des œuvres déterminées, et non pas à *l'usage personnel* des évêques. »

En les détournant de leur destination, le gouvernement n'a manifestement qu'un but, celui des révolutionnaires de 1789 : préparer la nouvelle spoliation des biens de l'Église. Lorsque la séparation de l'Église et de l'État sera officiellement déclarée, toutes ces rentes inscrites sur le grand livre de la dette publique rentreront dans la caisse de l'État, qui bénéficiera ainsi, sans bruit ni réclamation, des spoliations partielles, dissimulées sous le prétexte d'augmenter les ressources personnelles des évêques.

Contre de telles violences, nous, catholiques, nous n'avons à opposer que la vengeance divine, qui n'épargnera pas plus les spoliateurs de 1880 et de 1889 que ceux de 1789 et de 1793. Nous en avons pour garant les graves censures dont ils sont frappés par l'Église, et qu'on ne méprise pas en vain.

Le titre XIIIe *De Rebus Ecclesiæ alienandis* des Decrétales, au chapitre VI : *Si quis presbiterorum, diaconorum seu defensorum*, et le chapitre unique : *De Rebus Ecclesiæ non alienandis* des Extravagantes communes, déclarent excommuniés l'administrateur quelconque des biens de l'Église qui les aliène sans l'assentiment du Saint-Siège. Et cette sentence a été formellement confirmée par le concile de Trente, en la session XXV, au chapitre XI : *De Reformatione*.

Nous ne disons rien ici de la suppression des traitements des curés ou des vicaires. Outre que cette suppression est contraire au décret du 18 nivôse an XI (8 janvier 1803), ainsi conçu (1) : « Les traitements ecclésiastiques *seront insaisissables dans leur totalité* », elle est encore une imitation aggravée et arbitrairement interprétée de l'une des mesures les plus despotiques de l'ancien régime. La *saisie du temporel*, que l'ancienne monarchie appliquait aux

(1) E. Ollivier, *loc. cit.*, p. 225.

évêques en certains cas extrêmes, nos gouvernants l'appliquent contre tout droit juridique et constitutionnel, aux simples desservants de village et pour les motifs les plus futiles et les plus arbitraires.

Nous n'avons rien dit de la *Régale spirituelle* sous le régime actuel. Elle a été concédée avantageusement au gouvernement par les articles 5 et 10 du Concordat de 1801, qui l'autorise à nommer aux évêchés et à confirmer le choix fait par les évêques des curés inamovibles. C'est plus que le Concordat de Léon X n'accordait aux rois de France.

Et néanmoins le gouvernement actuel ne s'en contente plus. Il s'ingère même dans la nomination des desservants, contrairement aux dispositions 31 et 63 des *Articles organiques* (1), qui laissent aux évêques pleine liberté pour faire administrer les succursales ou les autres oratoires par qui bon il leur semblera. Que dis-je? Non seulement les préfets opposent leurs vétos dans le choix des succursalistes, mais les ministres vont jusqu'à déclarer révoqués et inhabiles à remplir toute fonction ecclésiastique le curé ou même le simple vicaire dont le zèle déplaît à quelques agents du pouvoir. Cela s'est vu récemment dans le diocèse de Poitiers. Ainsi, selon nos gouvernants, les prêtres ne sont plus que des fonctionnaires révocables à volonté, sur un simple arrêté d'un ministre et même d'un préfet.

On le voit, sous le nom de Régale, non seulement sous l'ancien, mais sous le nouveau régime, s'est cachée et se dérobe la plus injuste oppression et l'absorption par l'État de la plus sacrée des libertés de l'Église. C'est ainsi qu'en perdant l'administration de ses biens après la mort des évêques, l'Église a été amenée peu à peu jusqu'à la privation de son droit de propriété, et de libre qu'elle était en vertu du droit de son divin Fondateur, elle est devenue l'esclave du bras séculier.

Dom François Chamard,
Bénédictin.

(1) E. Ollivier, *loc. cit.*, p. 120 : « Art. 31. Les vicaires et desservants... seront approuvés par l'évêque et *révocables par lui.* » — « Art. 63 : Les prêtres desservants les succursales sont nommés par les évêques. »

LE SALON DE 1889

Caractère général du Salon. — Les tableaux d'histoire. — La peinture religieuse. — Les scènes militaires. — Les décorations de monuments. — Allégories et scènes mythologiques. — Les paysages. — Les portraits. — La sculpture.

Que le Salon de 1889, cent ans après la Révolution, soit une expression de la Révolution, personne ne s'en étonnera : l'art reflète, autant que la littérature, les sentiments et les passions d'une époque; demandez à tout homme qui réfléchit et qui se connaît un peu en art quels sont les traits distinctifs de cette exposition annuelle? Il répondra : le triomphe de l'école du plein air, la glorification de la Révolution et la laideur des types représentés.

Je n'ai pas besoin d'expliquer la glorification de la Révolution, pas plus que la laideur générale des types; la démocratie n'a jamais été belle (et ne peut pas l'être, puisque l'aristocratie, — son contraire, — signifie le règne du meilleur et du beau). L'engouement pour le plein air est un signe non moins révolutionnaire : le *plein air*, c'est en art la liberté absolue, la permission de tout faire, sans se soucier du sujet, de pensée, de sentiment, de passion, de composition, d'expression. Dans les champs, on est entouré d'air, on hume l'air de tous côtés, cela suffit : — Mais, dans ce plein air, sans ombre, la toile, froide et pâle, ressemble à du papier peint. — Peu importe! — Mais, dans cet air, les personnages, frappés de toute part de lumière, n'ont pas de relief. — Nous ne nous en inquiétons pas, ils sont dans l'air, ils sont libres.

De même, c'est un trait révolutionnaire, l'absence de *beauté*. Il n'est personne qui n'ait fait cette remarque : dans la plupart des œuvres de l'École moderne, les personnages sont laids; on ne s'applique plus à représenter ce qui est délicat et distingué, c'est

que l'application est un effort, et on ne veut plus en faire, on est libre, on prend ce qui se trouve autour de soi, quoi que ce soit, tel que cela est, sans choix. On ne s'astreint pas à chercher, à étudier, on fait tout ce qui vous passe par la tête, sans composition, sans ordre; plus de règle, la règle est un maître, on ne veut plus de maître; on est libre, on n'a pour guide que son caprice et sa fantaisie.

Et, voyez comme cet art est bien l'expression de la Révolution : la Révolution ne s'y trompe pas; elle se reconnaît dans cet art. C'est cet art que choie, que prône, qu'admire la Révolution; c'est cet art qu'elle encourage, dont elle achète les œuvres, dont elle récompense les disciples, à qui elle s'adresse pour décorer ses monuments, pour représenter ses *grands hommes* et ses *héros*, les grands hommes qui ont amené l'anarchie qui nous mine et qui nous ronge, et dont, si Dieu ne nous secourt pas, nous périrons.

I

LES TABLEAUX D'HISTOIRE

Obligé de donner à mes lecteurs une idée d'une si grande quantité d'œuvres d'art — plus de *cinq mille* tableaux ou statues au Salon, davantage encore à l'Exposition universelle, je ne peux en signaler qu'un petit nombre, ceux qui se détachent vivement de l'ensemble, et qui sont comme des types pour juger les autres.

Il est, d'ailleurs, bien entendu que je ne m'adresse pas aux artistes : les artistes, en général, ne font pas attention aux observations de la critique et n'en tiennent pas compte; j'écris pour le grand public, qui n'est d'aucune école, qui n'a pas de prétentions en art et qui, souvent même, n'a pas vu le Salon.

En première ligne, il faut parler, à cause de leur nombre, des tableaux d'histoire et des toiles destinées à la décoration des édifices publics. Il y en a de toutes les époques. Autrefois, on eût appelé *tableau d'histoire* le *Triomphe de Bacchus*, par M. Carolus Duran. C'est simplement un sujet banal, dont on se demande pourquoi on l'a choisi, traité, et ce qu'il nous dit? Des femmes et des hommes, d'il y a trois mille ans, demi-nus, autour d'un char où siège un dieu

qui n'a pas l'air de beaucoup s'amuser; une bacchanale qui devrait être effrénée, et, en réalité, composée de modèles qui ont posé et qui posent encore, en dansant, sautant, s'embrassant et chantant; il n'y a rien là qui vous passionne et qui ait pu passionner le peintre. Alors, dans quel but s'est-il attelé à cette orgie laborieusement peinte? Il a peut-être voulu montrer qu'il était digne d'entrer à l'Académie, en peignant des académies. Il se trompe, il y entrera, non pour ses tableaux d'histoire, mais pour ses portraits qu'il fait si vivants.

Nous voici, maintenant, au Moyen âge : *la Reddition de Calais*, par M. de Moncourt, représente les six bourgeois de Calais, Eustache de Saint-Pierre en tête, venant apporter au roi d'Angleterre les clefs de la ville qu'ils ont si longtemps et si vaillamment défendue contre lui et, comme l'a exigé le vainqueur, ils se présentent, disposés à mourir pour leurs concitoyens, en chemise, pieds nus, la corde au cou. On ne lit pas un tel récit sans frémir et sans s'attendrir; on ne regarde pas ce tableau sans en remarquer les sérieuses qualités, la noble attitude des personnages, le calme de leurs traits, qui témoigne de la force de leurs résolutions et de l'énergie de leur dévouement, la composition bien entendue : l'intérêt n'est pas distrait par les Anglais, que le peintre a groupés dans l'ombre, trait juste qui laisse toute l'attention se porter sur les héroïques bourgeois de Calais. Cette première œuvre de M. de Moncourt inspire les plus légitimes espérances pour son avenir.

Autre scène du Moyen âge : *Jeanne Hachette* défendant Beauvais contre les Bourguignons de Charles le Téméraire, par M. Maillart, tableau dont le meilleur éloge est que ces courageuses femmes sont *patriotes*, dans le bon sens du mot, se battent avec un emportement qui ne laisse pas douter du succès : le peintre s'est ému de leur vaillance, son sang a couru aussi vif que celui de ces fières bourgeoises du Moyen âge, et quand, sur la brèche, pâles et les yeux ardents, elles frappent d'un bras si ferme et renversent à coups de hache les soldats de leurs échelles, son pinceau devait heurter sa toile à coups pressés, comme une épée.

On connaît le dramatique et effroyable incident que représente le tableau de M. Rochegrosse, *le Bal des ardents*. De jeunes seigneurs, à un bal donné par la reine Isabeau de Bavière, s'étaient déguisés en sauvages et revêtus de peaux de bêtes et d'étoupes. Quelqu'un approcha un flambeau, pour les reconnaître; les étoupes

et la poix prirent feu; les malheureux, qui s'étaient enchaînés pour simuler des esclaves prisonniers, ne purent se sauver; ils périrent dans d'affreuses tortures. Le roi Charles VI, lui-même, courut les plus grands dangers; cette fête détermina sa folie complète. On voit d'ici le spectacle : le peintre vous le montre avec une puissance, une énergie, une expression, une vivacité de couleur, qui ne vous laisse pas de sang-froid : les assistants épouvantés fuyant dans tous les sens; le roi, les yeux hagards, abrité par une princesse qui le couvre de son manteau; les faux sauvages, enveloppés de flammes, se débattant dans leurs chaînes qui ne peuvent se rompre, les traits crispés par la douleur, la souffrance et le désespoir; les flammes jetant un sinistre éclat sur la salle illuminée; les brillants costumes, les riches joyaux des princesses et des seigneurs, la lueur rouge des langues de feu, tous les détails d'un incendie et d'un sacrifice d'hommes vivants, vous saisissent et vous étreignent à la fois. On partage les impressions des acteurs de ce drame et, en même temps, spectateur agité par l'épouvante, l'horreur, la pitié, on frémit, on est effrayé, on plaint ces malheureux; on pleurerait, s'il n'était interdit à la peinture de faire pleurer; c'est le privilège de la musique. J'ajoute que la scène est bien composée : les groupes principaux se reconnaissent au milieu de cette cohue affolée de cent personnes; les visages des personnages même, quoique exprimant les impressions les plus violentes et les plus diverses, ne sont pas déformés jusqu'à la laideur, ce qui est si fréquent et si facile pour les peintres qui négligent l'étude et l'effort; on voit, à la distinction des traits, qu'on est en noble compagnie, à la cour d'un roi. Ces qualités doivent être particulièrement louées chez M. Rochegrosse : il avait la sève, l'énergie, le sentiment dramatique; il a fait un pas de plus, qui fait bien augurer de son âge mûr.

Après le Moyen âge, le dix-septième siècle : *Louis XIV visitant le champ de bataille des Dunes*, par M. Tattegrain. Huit jours sont passés depuis la bataille où Turenne a remporté une victoire éclatante sur les Espagnols; le jeune roi a voulu voir ce que c'est qu'un champ de bataille : ici, plus rien d'héroïque qui enlève et enthousiasme, de tambours battant la charge, de musique enivrante, de canons retentissants, de fusillade crépitant dans l'air, de chefs, l'épée à la main, entraînant les troupes et criant : *En*

avant! et *Vive le roi!* Quelle est donc la scène? Une plaine de sable mamelonnée et, à la surface de ce sable que fouette le vent, des corps à demi ensevelis qui sortent en partie de leur linceul improvisé, contorsionnés, livides, effrayants et repoussants; et sur ces cadavres s'abattent, avides et voraces, des nuées de corbeaux, qui arrachent des lambeaux de chair pourrie et s'envolent gorgés et lourds de leur horrible festin. Hideux spectacle à voir et à sentir! Car, de tous ces cadavres s'exhale une épouvantable odeur, que portent les vents en souffles pestilentiels, comme pour continuer les hécatombes de la mort. Le peintre, il faut l'avouer, n'a pas ménagé nos nerfs; il aurait pu un peu moins accentuer toutes ces hideuses choses.

Le jeune roi, à cheval, pressant sur son visage un bouquet, qui n'est pas seulement un ornement, parcourt du regard cette plaine aride et funéraire, et l'on se demande quelles pensées lui inspire cet affreux tableau des horreurs de la guerre, de la guerre même victorieuse : il a vingt ans, sa grande intelligence, cette intelligence qui avait tant frappé Mazarin, ne peut ne pas être fortement impressionnée : il frémit, mais il ne parle pas; il est ému, mais il ne l'exprime pas; il est déjà le grand roi qui, plus qu'aucun autre souverain aura le sentiment de sa dignité, et imposera à tous ceux qui l'approcheront le respect de la majesté royale telle qu'on se l'imagine. Oui, il frémit, il réfléchit, mais il est jeune, il oubliera : une noble ambition, un généreux amour de la grandeur de la France, de violentes passions, l'entraîneront à de brillantes campagnes, à de glorieux combats, à d'utiles conquêtes, et il ne pensera plus à la plaine des Dunes, aux loups et aux corbeaux qui déterrent et dévorent les cadavres putréfiés, si ce n'est peut-être sur son lit de mort, où cette image effroyable passera devant ses yeux, et alors, à son petit-fils il adressera ces graves paroles : « J'ai trop aimé la guerre, ne m'imitez pas! »

Voilà les pensées qu'inspire ce tableau de M. Tattegrain : il est bien composé; l'attention se porte tout de suite sur le jeune roi; et ce qui l'entoure, son cortège, son carrosse, les mendiants qui accourent pour profiter de la venue du souverain, sont un accompagnement secondaire, qui intéresse sans diminuer l'effet général. On parle de plein air, en voilà, et de l'espace, sans qu'on y ait prétendu et tant crié. Mais cet espace et cet air ne sont que l'accessoire nécessaire et non le but. M. Tattegrain, — qu'il se débarrasse

de quelque tendance au réalisme, — est un des artistes de la nouvelle génération sur qui l'on peut compter.

Le *Bal des ardents* est le tableau le plus émouvant du Salon; ce n'est pas le seul sujet dramatique; le Salon n'est pas gai, ai-je entendu dire. Je ne m'en plains pas, il représente mieux notre situation : « Nous n'avons pas envie de rire! pas envie de rire nous avons! » dit le personnage de la comédie; nous sommes donc d'autant mieux disposés à accueillir les peintures sombres et les sujets tristes; ils répondent à l'état de notre esprit, à condition, néanmoins, que ces sujets soient justes et vrais; s'ils passent les bornes ou frappent à côté, nous demeurons insensibles et froids. Et vraiment, c'est ici trop souvent le cas : M. Pelez, par exemple, qui avait, l'an dernier, excité un si vif intérêt par sa *Parade des saltimbanques*, nous présente aujourd'hui une *Vitrioleuse* par trop enragée et excessive : cette femme, au coin d'une rue, qui, une tasse de liquide corrosif à la main, attend le parjure qu'elle veut défigurer, toute vêtue de noir, pâle d'une pâleur d'ivoire, non pas pâle mais livide, non pas livide mais pire qu'une morte, les yeux fixes et sanglants, ne m'épouvante pas, elle me repousse; ce n'est pas la représentation d'une personne vivante, c'est trop évidemment une œuvre d'art où, pour produire un effet, le peintre a passé les bornes; je ne suis pas ému.

M. Dawant, dans le *Sauvetage*, au contraire, a frappé à côté : dans cette barque, près du grand vaisseau d'où descendent, au bout d'un câble, les passagers balancés sur l'abîme, sont déjà entassés nombre de pauvres gens, hommes, femmes, enfants, tremblants de peur; la mer démontée secoue violemment la pauvre barque, la dégringolade du vaisseau n'est pas facile; mais enfin, à ce qu'il paraît, on s'en tire, puisque déjà voilà tant de voyageurs à l'abri, à l'abri momentanément, il est vrai, mais avec l'espoir d'être sauvés, je l'espère. Ce sauvetage ne m'émeut pas au point de me faire trembler.

Le tableau de M. G. Ferrier, l'avouerai-je, *les mères maudissant la guerre*, me laisse encore plus froid. Eh! certainement, les mères maudissent toujours la guerre; mais encore faut-il que les horreurs de cette guerre soient vraisemblables. Or, comment voulez-vous que des mères Françaises, des femmes de 1889, soient fort ébranlées, jettent des cris de désespoir et s'arrachent les cheveux, à la

vue de ces cavaliers barbares, couverts de peaux de bêtes, de ces sauvages hurlants, qui agitent en l'air des armes fantastiques et traversent au galop des ruines funèbres sur des chevaux au cou desquels pendent des têtes de morts? Si une semblable cavalcade apparaissait dans nos campagnes, on ne fuirait pas devant, on sortirait plutôt pour la voir, tant ce serait curieux. C'est donc une scène de spectacle, une fantaisie que nous montre M. G. Ferrier : je la regarde avec intérêt, sans en être troublé outre mesure; je regrette seulement que l'artiste ait consacré son talent, qui est grand, à un sujet archaïque et si loin de notre temps.

Je reste également insensible devant deux tableaux de funérailles : celles du poète *Shelley*, dont le corps fut retrouvé sur le bord de la mer par Byron et deux de ses amis, qui eurent la curiosité de le faire brûler sur un bûcher, à la mode païenne. Le bûcher est plus pittoresque et artistique que le four à gaz crématoire du Conseil municipal de Paris; mais il a, ici, un grave inconvénient : le public qui ne connaît pas cette anecdote funéraire, cet épisode de la vie de lord Byron, regarde avec étonnement ces trois messieurs, en redingote et en manteau, debout devant un bûcher antique, et ne comprend pas et, quand on ne comprend pas, quelle émotion, quel sentiment, quelles pensées peut-on avoir? C'est donc un sujet manqué, de M. Édouard Fournier, ancien grand prix de Rome, peintre bien doué et d'avenir, mais qui s'est trompé.

Quant au *Jour des funérailles au Maroc*, de M. Benjamin Constant, ce sujet, triste s'il en fut, n'est qu'un prétexte pour faire une exposition d'un intérieur d'appartement Marocain, tapis, pipes, etc., le tout fort bien arrangé, fort attrayant, mais qui attire bien plus l'attention que les deux ou trois femmes silencieuses, immobiles et impassibles, qui gardent le corps du noir scheik étendu, la tête appuyé sur sa selle. On envie les belles armes appendues au mur, on ne plaint nullement et le mort et les pleureuses, — qui ne pleurent pas.

S'il est un sujet vraiment dramatique, attachant, émouvant, c'est le tableau de M. La Touche, *en Grève*, toile de médiocre étendue, mais singulièrement vraie. Hors de l'usine, défilent, tristes et mornes, les ouvriers qui ont déclaré la grève. Est-ce bien eux qui l'ont voulu, et n'est-ce pas plutôt trois ou quatre intrigants et ambitieux, dont les fallacieuses paroles les ont abusés, ces hommes

au visage sombre, aux yeux louches, aux lèvres abaissées, qu'on voit détachés sur le côté de la foule pressée qui s'écoule? Quelle foule! quelle troupe de malheureux! Quelques-uns, les jeunes gens, insouciants, ne réfléchissent pas, ne comprennent pas toute la portée de la décision qu'on vient de prendre, ils ignorent. Mais il y en a qui ont vu déjà des grèves et qui en connaissent les misères; les vieux, qui, les yeux fixes, graves, marchent en silence, suivant le torrent où ils sont emportés; les femmes, les mères, dont les traits contractés disent les préoccupations et les pensées : En grève! c'est bien pour quelques jours, mais l'argent, où en trouvera-t-on? qui en apportera pour manger, pour avoir du pain? les petits, comment les nourrir? Et, près des femmes, les enfants qui déjà pleurent! Ce tableau, d'un ton gris, en harmonie avec le sujet, et où les physionomies sont si expressives, est navrant : pauvres gens, pâles, maigres, hâves, on les regarde, on les suit qui s'en vont, où? Dans les cabarets où déclameront les parleurs, ne sachant ce qu'il adviendra, quel bien apportera cette grève, quand elle finira! On reconnaît quelques mauvais drôles, mais les autres ne sont pas méchants, ils sont faibles, faciles à entraîner, à tromper, comme le peuple, en tout temps et en tous lieux; et on le plaint, ce pauvre peuple, qui a un *droit*, dont on l'a dégoûté, dont il ne veut plus, et qui lui avait donné le calme, le bien-être, la sérénité, le droit d'être, non souverain, mais sujet, d'être mené, vrai sens du mot *gouverné*.

Pour se reposer de ces tristesses, on n'est pas fâché de rencontrer quelques tableaux qui vous font sourire. Le Salon en compte peu, l'époque est sérieuse; je vous en signalerai cependant deux, *la Propagande*, par M. Buland, un colporteur de village montrant aux paysans le portrait du général Boulanger, en grand uniforme, avec toutes ses décorations, son grand cordon, son chapeau à plumes blanches. Les figures des paysans sont amusantes à regarder, leur admiration, l'étonnement, la curiosité, l'extase : « Quoi! c'est lui! regarde donc! qu'il est beau! » Et, au milieu de ces ébahissements naïfs, une ou deux bonnes figures hébêtées, qui font songer à cette paysanne de la Beauce, qui racontait que le curé leur disait de méditer. « Et, qu'est-ce que vous faites, pour méditer? — J'ouvrons la goule et je pensons à rien! »

L'autre tableau, *Les bonnes amies*, représente deux demoiselles

peintresses, faisant visite à leur amie, peintre aussi, qui vient de terminer son tableau destiné au Salon, et appelées à lui donner leur avis, c'est-à-dire, à s'exclamer d'enthousiasme. La jeune artiste, renversée sur le dossier de sa chaise, sa palette encore à la main, contemple son œuvre avec une complaisance non dissimulée : « Il n'y a pas à dire, c'est bien ! » Et derrière elle, les deux bonnes amies se jettent de côté un sourire et un regard, mais un regard qui en dit plus que les plus longs discours, un de ces regards qu'on a appelés *vipérins*, et je trouve le mot faible, car je ne crois pas qu'il y ait de fiel de vipère aussi aigre et aussi venimeux que ce coup d'œil de jeune fille, qui vous transperce comme une épée. Il faut que l'auteur, Mlle Besson, connaisse bien ce regard, non pour l'avoir lancé, mais pour l'avoir vu et peut-être reçu!

II

LA PEINTURE RELIGIEUSE

Malgré que nous en soyons en République, — la troisième! — vous rencontrez au Salon encore beaucoup de tableaux religieux; on devrait plutôt dire de sujets religieux, car, malheureusement, quel que soit le désir que l'on ait d'encourager les artistes qui traitent ces sujets si peu recherchés, je ne saurais affirmer que la plupart de ces tableaux inspirent beaucoup de piété. Pour en citer un supérieur, il faut choisir une toile qui n'est pas précisément religieuse, *la Toussaint*, de M. Friant, qui devrait porter le titre de *Jour des morts*, et représentant, à la porte d'un cimetière, un mendiant, à qui de pieux et charitables pèlerins des tombeaux font l'aumône. On le voit, ce n'est pas même un sujet religieux, c'est un sujet à côté; mais il est conçu avec un sentiment de pitié, un respect de la pauvreté, uni à un intime souvenir des chers morts, qui s'impose au spectateur; on devient sérieux, en regardant ces personnages habillés de noir, qui, en silence, vont tout à l'heure s'agenouiller sur la tombe des parents passés à la vie éternelle, et dont les pas sont un moment retardés par une œuvre de charité. La scène, d'ailleurs, est simple : des dames, des hommes en noir, le visage attristé, sur lequel se lisent les pensées de souvenirs et de regrets; une jeune fille qui porte un pot de fleurs pour orner la tombe d'une mère aimée et disparue. Pas d'exagération dans la douleur : c'est là ce qu'on voit tous les jours; puis, un enfant qui va remettre son

aumône au mendiant, et celui-ci, un vieillard, résigné, immobile, attendant sans demander, vivant de la pitié des visiteurs, de la pitié qui attendrit le cœur et le dispose à la prière. Ce tableau de M. Friant, par la sincérité des sentiments, par la simplicité et le naturel des expressions, par l'harmonie savante des couleurs, est un des succès du Salon, et le mérite.

Je ne peux, après, que mentionner quelques œuvres estimables, où l'on doit constater une bonne volonté, un effort pour s'approcher de la vérité : la Communion *in extremis*, de M. le Sidaner, où la douleur des parents assistant au dernier acte de piété de leur fille mourante ajoute à la solennité de la scène religieuse; un autre tableau, de M. H. Fournier, représentant le même sujet, *les Derniers sacrements; la Fuite en Égypte*, par M. Dastugue, où la poésie d'une nuit au désert s'allie au sentiment respectueux dont la Vierge regarde et enveloppe, pour ainsi dire, l'Enfant Jésus endormi; la Communion d'un prisonnier dans son cachot, par M. Bocquet, sous le titre de *Saint Valentin*, scène de deux personnages, le prêtre et le captif, vraiment pénétrés de la sainteté de l'acte qui s'accomplit.

Quant à la Divinité, quant au Christ même, je ne peux trop le déplorer, nos artistes semblent avoir, pour le moment, perdu la faculté de le représenter, d'en donner même une idée à peu près convenable. Je ne parle pas de quelque œuvre bizarre, *le Sermon sur la montagne*, de M. Le Houx, où, à côté de disciples habillés de robes couleur de briques, apparaît un personnage debout, — le Christ, accoudé sans façon sur un rocher, pour être plus à l'aise apparemment, et qui semble faire à des auditeurs ennuyés, et aussi peu plaisants de figure qu'étrangement accoutrés, une conférence de pasteur protestant. M. Le Houx est un excentrique, que je crois incorrigible; mais il n'est pas le seul qui ne comprenne pas, par l'intelligence, à défaut de la foi, la personne divine du Sauveur. Ici, c'est un *Christ en croix*, de Mlle ... inutile de dire son nom, — noir, affreux, croulant sur lui-même, ignoble; là, un tryptique, *la Nuit sainte*, c'est-à-dire, Noël, par un Allemand, M. Uhde, lequel a, je pense, entrevu la Nativité dans un rêve, comme les Walkyries de ses contes Germains, des bergers, qu'on cherche, qu'on entrevoit à grand'peine à travers un brouillard où s'effacent leurs traits et leurs formes; des anges hideux, si laids qu'on n'aurait rien de plus pressé au paradis que de les fuir!

Les saints ne sont guères mieux traités que le Christ : M. Tony Robert-Fleury nous montre une *Madeleine* rousse, à la pose plus que relâchée, et qu'on prendrait moins pour une pénitente que pour une jolie Parisienne habituée du cirque Mollier et nullement repentie. Voici une *Madone*, de M. Dagnan-Bouveret, qui a cru qu'il suffisait, pour donner un caractère religieux à la Vierge, de peindre debout une femme enveloppée d'un vêtement de grosse laine, tenant un enfant emmaillotté, l'un et l'autre sans pensée, sans esprit, sans sentiment, et tous deux couleur citron. J'indique seulement les femmes nues, qui apparaissent au clair de lune, à *Saint Jérôme*, et celles qui s'étalent, nues aussi, devant *Saint Antoine*. Je suis persuadé qu'elles ont bonne volonté de tenter le saint, mais elles sont, en réalité, peu tentantes; on ne nous donne donc pas une grande idée de sa sainteté, il ne lui est pas difficile, à leur vue, de demeurer froid.

Je dirais presque que les seuls tableaux qui excitent un sentiment de piété sont deux petits tableaux représentant un unique personnage, l'un, intitulé : *l'Angelus en Savoie*, un curé de village, s'arrêtant debout dans son jardin, en entendant sonner la cloche de son église, joignant les mains et priant, avec une ferveur sincère et pénétrante; et un autre, *Seule!* par M. Descamps, une pauvre femme assise devant sa table, où il n'y a que son chapelet et son livre de prières, et au-dessus un crucifix. Dans cette chambre misérable, la nudité, l'abandon; personne à qui parler, à qui dire sa douleur, ses tristesses et ses regrets; personne, excepté le Christ, vers lequel la femme pauvre, délaissée, lève les yeux, à qui elle parle, non des lèvres, mais du cœur, et qui se penche vers elle et lui répond, — et cette abandonnée du monde est consolée.

J'ajouterai, ici, quoique ce ne soit pas un tableau religieux, un petit portrait, en profil, de curé, par M. Maignan, excellent de dessin, de couleur, d'expression, qui vous arrête. Ce curé est le type du curé tel que nous en connaissons, tel qu'il y en a tant en France : on l'honore, on le vénère, on l'aime.

Je sais bien que quelques critiques prétendent voir un tableau religieux dans *le Pardon*, de M. Dagnan-Bouveret. Malheureusement, il n'y a rien là de religieux, que le clocher de l'église qu'on aperçoit au fond. Le sujet est des plus prosaïques. Cinq ou six femmes du Finistère se sont assises par terre, en cercle, en attendant l'heure des vêpres, et, à leur attitude, à leur physionomie, on voit qu'elles sont

aussi silencieuses qu'immobiles : l'une d'elles tient à la main et regarde une de ces images grossières, qu'on achète un sou, dans les *Pardons;* ce n'est pas une prière, et elle n'en fait pas la lecture; il faudrait, d'ailleurs, convenir que, si elle faisait une lecture pieuse, on n'aurait pas à féliciter les paysannes Bretonnes de leur ferveur et de leur dévotion; leur figure ne dit rien, et il est impossible d'y découvrir le moindre sentiment, la moindre impression religieuse. Ce n'est donc pas là un tableau religieux; quiconque a voyagé en Bretagne, a vu les paysans Bretons sur les routes, le dimanche, marchant quatre ou cinq de front, les bras croisés sur leur poitrine, sans rien dire, et peut-être sans penser. Les Bretonnes de ce tableau du *Pardon* font de même; seulement, elles sont assises ensemble, pour se reposer, mais elles ne disent rien. C'est un joli tableau, où les couleurs, le noir des vêtements et le blanc des coiffes et des collerettes, nettement accusées, sont d'un grand effet, où le type Breton est bien saisi et bien représenté; l'habileté du peintre est indéniable et je reconnais un homme de talent. Mais l'admiration qu'on témoigne est excessive : on parle déjà de lui décerner la *médaille d'honneur*, et il l'aura peut-être. Je ne m'en étonne pas, en ce temps-ci : l'impression qu'il produit est surtout une impression matérielle; les personnages existent, ils ne vivent pas; nul mouvement de physionomie, ni sentiment, ni émotion, ni pensée. Ce n'est pas un tableau religieux, puisqu'on n'y prie pas, et qu'il ne fait pas prier. C'est un bon tableau de second ordre, du genre de ces tableaux Flamands et Hollandais, qui représentent une famille assemblée, père, mère, filles et garçons, tous habillés de noir, qui, tranquillement assis, regardent devant eux et ne disent rien. C'est bien fait, mais ce ne sont pas des physionomies, comme on a dit des Anglais, ce sont des visages : si l'on possédait ce tableau chez soi, au bout d'un certain temps on en aurait assez; ces impassibles figures vous agaceraient, on ne voudrait plus les regarder. Je parle pour nous, nous autres Français; nous sommes trop vifs pour supporter les œuvres qui n'ont pas de vie.

Maintenant, si l'on me demande à qui je décernerais la médaille d'honneur, je répondrais : « Cette année, à personne. »

III

LES SCÈNES MILITAIRES

Il ne faut pas demander s'il y a au Salon des scènes militaires. Oui, grâce à Dieu, dirai-je, et beaucoup : le caractère Français se retrouve ici aussi ardent qu'en nos jours les plus glorieux : *La France est un soldat*, a dit le poète, elle le prouve tant qu'elle peut. Nombreuses sont les toiles qui reproduisent des épisodes de la guerre contre les Allemands, cette guerre, que l'on a voulu transformer en attaque de la France, et qui n'a été qu'une guerre défensive de la France surprise par des ennemis préparés depuis un demi-siècle, et qui sont venus, non une armée, mais une nation, pour haineusement l'accabler. Ces combats, où nous nous battions un contre deux, contre trois; ces batailles, que les républicains ont osé appeler *honteuses*, et qui ont été glorieuses autant que les plus belles victoires, tant a été brillante, héroïque et dévouée la valeur Française; ces nobles luttes trouvent toujours des artistes qui veulent perpétuer le souvenir du courage de nos soldats et de leurs vaillants chefs. Et c'est avec un battement de cœur que vous rencontrez ces épisodes admirables : la charge du général Margueritte, à Sedan, où officiers et soldats se précipitèrent si généreusement, et, hélas! si aveuglément, contre les canons Prussiens, qui les décimaient et frappaient l'ardent général au premier rang; deux toiles de MM. Gardette et Walker, peintes avec élan, représentant cet épisode héroïque et douloureux; auquel n'ont rien à opposer les méthodiques Teutons; *Bazeilles*, par M. Sergent (bon nom pour un peintre de bataille); il n'y a pas là un général qui enlève ses soldats, c'est un combat furieux de soldats qui se défendent contre des ennemis six fois plus nombreux, et qui se défendent avec rage : ils sont quinze, les ennemis qui cernent la maison où ils se sont barricadés, leur crient de se rendre. Ah! bien oui! Ils ne disent pas le mot de Cambronne, mais ils se comportent comme ses grenadiers. Ils sortent, ils fondent sur ces Bavarois, à la baïonnette, en tapant sur leur tête à coups de crosse, en saisissant leurs fusils à pleines mains; leur furie se communique au spectateur, on crie, on frappe avec eux sur ces hypocrites ennemis, qui ne se sont pas fait estimer comme les Russes en Crimée, mais détester et mépriser,

et que nous haïrons, jusqu'à ce que nous ayons repris nos provinces volées !

Il faut citer encore un épisode de Frœschviller, par M. Moreau (de Tours) noble composition qui représente la mort du colonel Franchessin, mourant comme le général Margueritte, en criant : *en Avant!* En remontant un peu dans le passé, voici des scènes très intéressantes des guerres de la Vendée : *Quiberon*, par M. Outin, *la Prise d'armes*, par M. Le Blant, où est bien saisi le caractère spontané et religieux de cette insurrection d'un peuple : les paysans, armés de faux, de fusils, de bâtons, se pressant autour du prêtre qui les bénit; les femmes en prières, à genoux; même le seigneur à l'écart, qui ne les a pas poussés, comme l'ont prétendu les républicains, mais, au contraire, a été entraîné par eux et mis à leur tête.

Après ces grands coups, on a besoin de se reposer. Nous ne sommes plus dans la bataille, mais le soir de la bataille de Rocroy : Condé a appris la mort du général espagnol, ce vaillant comte de Fontame, dont parle Bossuet dans son oraison funèbre, aussi chaleureuse qu'une bataille, aussi grande que le grand Condé, et il vient le contempler étendu sur son lit de campagne et de mort. En regardant le jeune général en face de son ennemi immobile, on suit sur son front les pensées qui y passent, on devient sérieux aussi, et les réflexions se succèdent sur la guerre, la gloire, la vie brusquement arrêtée, la mort inopinée, le jugement de Dieu, et l'immortalité, but et fin de tout !

Ici, ce n'est pas une scène de guerre qu'on vous montre encore; au contraire, mais elle fait penser à des dangers qui sont aussi terribles que la guerre : *l'Homme est en mer*, par Mme Demont-Breton. C'est un simple intérieur de marin, une femme et son enfant, dont elle approche les petits pieds du feu, avant de le coucher, une jeune femme charmante de douceur, d'attention, de tendresse pour le petit enfant et, aussi, troublée par la préoccupation qui passe, comme un rêve, sur son visage, qu'éclaire doucement la flamme, et où l'on voit, à travers la peau fine, circuler le sang. On partage ses soucis, à la pauvre femme : « Où est-il? Quel temps fait-il? Le vent ne s'élève-t-il pas? Reviendra-t-il? » Quelle vie! Quelles pensées! Quelles inquiétudes! et tous les jours! La

guerre est-elle plus terrible? Joli tableau, qui fait penser et qu'on ne se lasse pas de regarder.

Et, enfin, car il faut se borner, *la Fonte d'une pièce de canon, à Saint-Chamond*, par M. Layraud. Précisément, j'ai assisté à cette scène grandiose et émouvante, très bien rendue par le peintre.

On fait, à Saint-Chamond, toutes sortes de grosses pièce en fer, cuirasses de vaisseaux, rails, affûts, roues de locomotives, mais surtout des canons. Et quels canons! Ici tout est colossal, on n'entend énoncer que des chiffres énormes, on ne voit que des masses formidables, des canons en acier de 33 pieds de long (11 mètres) et qui pèsent 150,000 livres; le pilon qui les martelle a un poids de 80,000 kilos; cette grue soulève des masses de 250,000 livres! Et il faut voir marcher ces monstres de fer; ce marteau, soutenu par des piliers dont les fondations s'enfoncent à 45 pieds sous terre, un seul homme le met en mouvement : on le voit monter et descendre régulièrement, posément et, selon qu'on le veut, frapper un coup a écraser une maison, ou à casser le bout d'un œuf. Le canon, longue masse, à moitié dégrossie, toute rouge et brûlante, se tourne et se retourne, comme un être animé, sous les coups sourds du monstrueux marteau qui le frappe. A un moment, il n'est plus assez chaud, il le faut remettre au feu; la grue, cette grue colossale, que deux hommes seulement font mouvoir, saisit le canon comme des pinces, l'enlève, le fait tourner en l'air, en dessinant un large demi-cercle et l'amène devant le four : les portes de fer s'ouvrent, et aussitôt des flammes en sortent, qui s'élancent comme des dards; on aperçoit, par la vaste bouche, une poussière de feu qui se tord et tourbillonne; à quarante pas de cette fournaise, on est obligé de se reculer, tant est vive la chaleur montée à 2,000 degrés. Une nuée d'hommes, cependant (c'est le sujet du tableau), se sont élancés et, avec de longues barres de fer, dirigent le canon rouge vers la gueule du four embrasé. Il s'y engage, il s'y enfourne, il y disparaît tout entier. Les portes se ferment sur lui : il y va cuire et s'y amollir, pour revenir reprendre sa place sous le pilon qui le martellera de nouveau, et encore, et encore, jusqu'à ce qu'il ait la forme que les ingénieurs déclareront parfaite. La guerre n'est pas là; mais en voici les formidables et terribles préparatifs.

IV

DÉCORATIONS DE MONUMENTS

Les visiteurs du Salon rencontrent de temps en temps, pendus le long des murs, de grands panneaux grisâtres, qui se ressemblent tous par leur ton uniforme, ennuyeux, et vous agacent singulièrement : « Quels sont ces papiers de tenture? demandez-vous, pourquoi les a-t-on mis là? Est-ce que ce sont des spécimen de marchands de papiers peints, pour servir de réclame, comme les portières et les divans des magasins de la place Clichy? — Nullement, vous répond un gardien, ce sont des tableaux destinés à décorer les monuments publics. — Quoi! des tableaux? il y a donc quelque chose de peint sur ces panneaux gris? — Regardez plus attentivement, Monsieur, et vous finirez par le découvrir. » C'est vrai, à force de vous appliquer, vous apercevrez, çà et là, comme des ombres à demi effacées, qui ressemblent à des personnages autrefois vivants : ici, un homme tout gris en robe longue, qui cause avec un monsieur gris aussi, en robe plus courte; on me dit que c'est *Rollin;* là, un autre, debout ainsi que Rollin, et gris aussi, qui parle à cinq ou six jeunes gens debout ou assis, également gris, dans une cour ou un jardin gris; *Albert le Grand*, dit le livret; plus loin, des messieurs gris autour d'une table, sur laquelle est étendu un animal gris, dont il est impossible de distinguer l'espèce; *Claude Bernard*, assure-t-on; sous une tente ou appentis gris, un reitre ou mignon du seizième siècle, — on ne distingue pas très bien, tant c'est gris, penché sur un homme mort ou blessé, je l'ignore, mais gris, et, autour, des soldats gris et des moines gris; c'est, on le croit, *Ambroise Paré*. Mais voici, en haut de l'escalier, un panneau plus gris encore que les autres : je voyage le long de cette immense toile grise, cherchant à reconnaître quelques lignes, quelques visages, car il paraît que c'est l'œuvre capitale du Salon, la plus grande tout au moins; je n'y peux réussir : ce n'est plus gris, c'est blanchâtre; on n'a jamais eu, certes, l'idée de représenter ici un sujet; on a semé dessus une centaine de boisseaux de poussière; n'y touchez pas, elle volerait partout, n'en ai-je pas déjà sur mes habits? — « Mais, Monsieur, vous y mettez de la mauvaise volonté : regardez bien! Ne voyez-vous pas des épées, des bras tendus, ce sont les troupes et les députés. Et là-haut, un autel et un Evêque?

C'est la *Fête de la fédération*, sous la Révolution. — Ah! vraiment, je vous suis obligé, c'est très intéressant! c'est donc un tableau? N'aurait-on pas pu, auparavant, épousseter toute cette poussière, qui le couvre? J'aurais été charmé de voir ces députés; Robespierre y est sans doute, et La Fayette, et l'Evêque! N'est-ce pas Talleyrand? Quel dommage de ne pas voir tout cela, tous ces grands hommes, ces géants de la Révolution! » Il y a deux ou trois *Fédérations* dans ce palais des Champs-Élysées, presque aussi indéchiffrables.

Voilà l'effet que produisent ces fameuses toiles destinées à la décoration des monuments, mairies, salles de mariage, salles de Sorbonne, escaliers d'Académie, etc. On n'en voit pas le sujet, à peine si quelque fois on le devine. « C'est, vous dit-on, afin d'être en harmonie avec l'architecture; il ne faut pas que le tableau semble trouer le mur. » — Je n'admets pas cette prétendue explication, j'ai vu les palais et les musées d'Italie; nulle part, je n'ai trouvé cette pâleur des peintures décoratives de la troisième République. Partout, au contraire, des tableaux vivants, avec des personnages animés, colorés, et qu'on a du plaisir à regarder, sans qu'on fasse un instant l'observation qu'ils trouent la muraille! Ici, à force de se fatiguer les yeux, on parvient à découvrir quelque chose, même des qualités : dans l'*Ambroise Paré*, de M. Chartran, une bonne composition; dans l'*Albert le Grand* de M. Lerolle, le personnage principal a de la noblesse et l'architecture de la grandeur; mais tout cela, personnages, architecture, sujet, disparaît et est perdu dans cette monotone couleur grise, qui, sous prétexte de plein air, recouvre les hommes, le ciel, les monuments d'une buée terne comme un jour de novembre, déforme et salit les visages, et les enlaidit au point que je me sauve pour ne pas les regarder.

Mais de toutes ces décorations de monuments — provisoires, je l'espère, — une des plus plaisantes (non dans le sens de *plaire*, mais d'amuser) est la toile énorme de M. Glaize, intitulée *la Famille et le Travail*, qui doit *orner* la salle des mariages du XXe arrondissement. Cela représente, à gauche, une femme fort attristée et je crois même geignant et pleurant, avec son enfant au cou, tandis qu'un autre gamin court tout nu, à quatre pattes, sur une balustrade de marbre; derrière, deux vieillards, gris d'habits et de visages, le grand-père et la grand'mère probablement. A droite, un serrurier ou forgeron, un marteau à la main, et deux petits garçons de douze

ans, regardant dans je ne sais quelle machine, sous la protection d'un buste de la République coiffée d'un bonnet phrygien. C'est ici la terre, la réalité, quoique je doute que, même dans le XXe arrondissement, à la Villette, on laisse courir les bébés tout nus sur les rampes d'escalier. Mais, au-dessus, s'étend le ciel, le ciel des *nouvelles couches*, et où l'on dévoile aux mariés l'idéal qu'il leur est réservé de contempler et de chercher à atteindre : en haut, dans l'air, deux grandes filles, communes, en *peplum* rose, volent l'une vers l'autre, en déployant des bandes de papier sur lesquelles est écrit en grosses lettres : *Droits* — *Devoirs*, et qui accompagnent cette exhibition d'une danse vive et animée, où leurs pieds s'agitent avec une fièvreuse impatience. Voilà la vie, voilà l'espoir qu'on fait entrevoir aux jeunes époux d'un quartier populaire : tristes droits, médiocres devoirs, et pitoyable idéal! Dans un simple petit tableau de la Vierge Marie tenant l'Enfant Jésus qui bénit le monde, ce pauvre peuple, j'en suis sûr, lisait plus de sentiments, de pensées et d'affection, qui l'encourageaient, l'apaisaient et le consolaient, que dans les contorsions de ces demoiselles purpurines qui tricotent des jambes si légèrement dans l'air! Heureusement, les temps d'anarchie ne sont pas immortels, et il viendra un jour où une forte brosse et un bon balai nettoieront nos monuments de tous ces barbouillages qui les déparent et les déshonorent.

V

ALLÉGORIES ET SCÈNES MYTHOLOGIQUES

Il ne manque pas, comme à l'ordinaire, au Salon, de tableaux bizarres, de logogriphes et d'énigmes à deviner. Mais ce qui est remarquable, c'est que ces sujets singuliers et ces scènes étranges sont l'œuvre, non de jeunes gens, de débutants emportés par leur fougue ou désirant attirer l'attention par quelque coup de pistolet, mais d'artistes connus, posés et même célèbres, et dont on attendait plus de sagesse et de sérieux. En voici un, M. Gérôme, membre de l'Institut, qui représente une assemblée de tigres et de lions, assis sur leur train de derrière, et regardant fort calmes et attentivement, quoi? un petit génie ailé, debout devant eux, tout nu, avec une flamme sur la tête : c'est l'amour.

Qui que tu sois, voilà ton maître,
Il l'est, le fut, ou le doit être,

a dit Voltaire, je crois. Soit! mais vraiment ces tigres et ces lions sont trop naïfs, et ce petit cu nu d'amour qui les harangue, ne paraît faire aucune impression sur la fauve compagnie : pour un peu, on dirait qu'il est ridicule; on se demande ce qu'il fait là.

Un autre, M. Bonnat, membre aussi de l'Institut, sous le titre d'*Idylle*, nous montre un jeune homme et une jeune dame, vis-à-vis l'un de l'autre, les bras tendus et enlaçant leurs mains; vous voyez le sujet : le jeune homme vous regarde et la jeune dame vous tourne le dos. Mais le piquant du sujet est que le jeune homme et la jeune femme sont complètement nus. Le public s'amuse devant cette Ève et cet Adam modernes, et fait des mots : il demande qu'ils dansent, que la jeune dame se retourne, etc. On croyait M. Bonnat plus grave.

Autre bizarrerie : une *Sirène*, dit le livret, par M. Besnard; en regardant le tableau, je pense m'être trompé, et je vais chercher ailleurs; mais, non, c'est bien la Sirène : une mer, ou un lac, tout rose, d'un rose vif, et, sur le fond de pourpre, une paysanne mal accoutrée, en jupon et chemise tombant sur son jupon; et jolie? Je ne sais pas; sa figure est tout à fait dans l'ombre, et il est impossible de discerner si elle est laide ou jolie. Au-dessus de sa tête, des feuilles d'arbre, sans qu'on voie d'où vient le feuillage. Ce tableau est une énigme. Nombre de spectateurs le regardent sans pouvoir deviner, et même des gens très intelligents et qui s'y connaissent déclarent que *c'est superbe!* Je n'y contredis pas, je me contente de dire que je ne comprends pas.

Excentricité d'un nouveau genre, quoique les personnages soient de l'antiquité. Antoine et Cléopâtre, sous le titre de *Circé*, par M. Em. Lévy : Cléopâtre assise, toute nue sur un fauteuil élevé, — mettez un trône, — et, étendu sur les marches, Antoine, en *imperator* Romain, la tête sous les pieds de Cléopâtre, sa tête dont, au préalable, il a pris soin d'ôter sa couronne de laurier d'or. La belle reine d'Égypte veut-elle ainsi attester son empire? Plusieurs critiques affirment qu'elle s'amuse à lui gratter la tête du bout de ses orteils roses! Ce petit jeu, du moins, vous fait sourire.

Décidément, nous sommes en pleine antiquité et mythologie : voilà *Diane*, dit le livret. Mais, ici, vous attend une déconvenue. Vous approchez, vous regardez, vous n'apercevez rien! L'artiste, une femme, Mme Cazin, a eu une distraction; elle travaillait, sans doute, à un voile ou vêtement de mousseline, et elle l'a étendu sur son

tableau, de sorte qu'on ne peut rien distinguer; il est peut-être bon, ce tableau, mais on ne peut que le supposer. Quelques-uns, qui ont la vue très pénétrante, assurent qu'ils ont pu discerner deux ou trois chiens, un cerf ou une biche, de grandes barres hautes, qui doivent être des arbres, et, au milieu, un personnage tout droit et immobile; homme ou femme ils ne sauraient le dire : ne serait-ce pas Diane?

C'est, certes, encore un sujet mythologique, *Psyché*, que l'amour enlève et emporte dans l'Empyrée, par M. Bouguereau. Mais, comment en parler, et comment oser en faire la critique ou l'éloge? Si je dis que c'est un tableau bien composé, une jolie idylle, que les personnages sont d'un bon dessin, la couleur agréable, un cri d'indignation de tout un clan d'artistes s'élève et m'accable, en m'appelant *bourgeois!* Si je remarque c'est un peu trop ciré, vernissé et lustré, une clameur formidable du grand public me repousse comme un fâcheux. Je me tais donc, en rappelant seulement ce mot profond d'un philosophe, que j'ai peut-être déjà cité, mais qu'on ne saurait trop répéter : « Malheur, aux artistes qui ne travaillent que pour les artistes! Mais, malheur aux artistes qui ne travaillent pas pour les artistes! » En attendant, je constate que le public, le grand public, trouve ce tableau charmant.

Nous en avons fini avec la mythologie : Car il s'en faut que le tableau de M. Jean-Paul Laurens : *les Hommes du Saint-Office* soit mythologique. Un inquisiteur, assis dans sa chaire et penché, attentif, le front chargé de plis et de pensées sombres, le regard pénétrant, écoute la lecture d'une déposition, d'un réquisitoire. Ce n'est pas une idée bienveillante qui a inspiré M. J.-P. Laurens, il ne fallait pas s'y attendre, il semble avoir un parti pris contre la religion; mais l'impression qu'il donne aujourd'hui n'est pas défavorable aux hommes qu'il met en scène : on ne peut ne pas être frappé du sérieux, de la gravité avec lesquels ils suivent leur enquête, de leur application, de leur souci de pénétrer jusqu'au fond; ils cherchent évidemment la vérité. Eh! se dit-on, c'étaient des hommes consciencieux : nous ne sommes pas sûrs que M. Q. de Beaurepaire vaille ces hommes de l'inquisition!

Je n'en veux donc pas à M. J.-P. Laurens de m'avoir montré le *parquet* du Saint-Office. Je trouve plus coupables les peintres qui représentent, ici, un *Missionnaire* revenant de l'extrême Orient, où il

a subi toutes les misères et les souffrances, où il a été torturé peut-être, arrivant épuisé, les pieds nus et le baton à la main, et qui, à sa rentrée dans son couvent, trouve son prieur et son abbé jouant tranquillement aux échecs, gros, gras et fleuris; là, des Capucins assis à une table chargée de flacons de vins et de liqueurs, et riant à pleine gorge, comme des bons vivants. Ces tableaux sont faits pour amuser le *bourgeois* et lui inspirer le mépris des missionnaires et des Capucins. Les Capucins! savent-ils, ces bourgeois et ces artistes, que les Capucins dépensent, pour vivre, *dix-sept sous* par jour? et trouveraient-ils plaisant de se mettre à ce régime?

Je ne parle pas de quelques sujets qui sont, à un autre point de vue, aussi des énigmes : une femme et une fille faisant des confitures, une femme qui lave les pieds de son fils tout nu, etc. Trouveriez-vous de l'inconvénient à ce que l'on refusât des tableaux aussi intéressants? — Mais l'artiste sait peindre, son tableau n'est pas mauvais. — Que m'importe, s'il ne me dit rien, s'il ne m'apprend rien; l'artiste n'est qu'un ouvrier, comme un menuisier ou un cordonnier.

VI

LES PAYSAGES

On est obligé, chaque année, d'employer la même formule pour juger les *paysages :* il y en a une quantité de bons, et même d'excellents; nos artistes sont arrivés à une supériorité incontestable et incontestée; c'est un embarras d'un nouveau genre, on ne sait qui éliminer. Ils traitent également bien toutes sortes de sujets : les beaux *arbres* de la forêt de Fontainebleau, comme M. Richet; les *falaises*, comme M. Flahaut et M. Yan d'Argent, qui donne une si juste idée des bords sauvages de l'Armorique; les *marines*, comme M. le Sénéchal, qui me montre une mer calme semée de barques, M. Masure, qui fait scintiller les vagues au soleil comme des diamants, et M. Iwill, si vrai dans ses vues de la Forest et de Concarneau; les *plaines*, les *vallées*, les étangs, comme M. des Landelles, qui fait si fièrement monter dans l'air des arbres dépouillés, d'un très bon dessin; comme M. Quignon, qui nous représente un champ de blé noir (ce blé noir est, comme on le sait, tout blanc) sur lequel courent les ombres des nuages qui passent, et M. Diéterle, des pommiers tout neigeux des fleurs du

printemps; les *animaux*, soit que, comme M. de Vuillefroy, ils peignent de belles vaches dans un paysage d'un puissant relief et bien composé; et M. Roll, un beau taureau qui se laisse tranquillement mener par un petit gars de huit ans, spectacle qui fait toujours réfléchir, et qui atteste assez la différence qu'il y a entre l'homme et la bête; soit qu'ils les dramatisent, comme M. Schenck, dont on connaît l'habileté à peindre les moutons; ou M. Paris, qui me montre une *Jeune Taure* égarée, vers le soir, dans un vallon très joli, mais qu'elle ne connaît pas, et qui sait, par l'expression de la pauvre bête, — l'expression d'une vache, ce n'est pas facile à rendre, — nous intéresser à son sort.

Et, puisqu'il faut témoigner sa préférence, je dirai que ce qui m'attire le plus, ce sont les paysages auxquels est associé l'homme, ou que l'histoire a rendus célèbres : ainsi M. A. de Curzon me rappelle tout un côté de l'histoire du moyen âge, en me montrant cette petite ville d'Italie, si solidement assise sur une montagne, où devait se cantonner quelque seigneur brigand, et d'où il ne devait pas être aisé de le déloger, petit tableau peint d'un trait net, où tout est à sa place, et où tout de suite on saisit le sujet principal. Ou bien, avec M. Péraire, je suis à Mortefontaine, près de l'étang du Grand Veneur, bellese aux bien rendues, tout à côté du pavillon où fut signé le traité de commerce de la France avec les États-Unis, en 1803; Mortefontaine, un des plus beaux paysages des environs de Paris, j'oserais dire de France, où tout est réuni pour l'enchantement des yeux et l'agrément de la vie, bois, lacs, prairies, rochers, vallées, vue immense et variée, résidence digne d'un prince, qui fut, en effet, celle du prince de Condé et du roi Joseph, avant qu'il fut roi, et qu'il eut tant de regrets d'abandonner.

Puis, voilà *Trianon*, très agréablement peint par M. Lansyer, et les souvenirs de la Reine, c'est tout dire, où, charmante et adorée, la jeune Souveraine passa les plus beaux jours d'une vie enviée, vie si tôt finie par d'effroyables malheurs, qui devaient la rendre une des figures les plus tragiques de l'histoire. Et, enfin, pour ne pas clore par une sombre image cette trop courte nomenclature des œuvres de nos habiles paysagistes, jetez les yeux sur ce *Presbytère*, où M. Defaux nous montre, dans sa simplicité et sa grâce, l'intérieur d'un curé de campagne : la vieille maison, vieille comme son hôte, aux marches usées, et qui aurait bien besoin de réparation, les pommiers du petit verger, la cour rustique et les poules, et

le vieux curé semant sur le sol piétiné le grain qu'elles piquent rapidement de leur bec pointu. Ce joli tableau, d'une couleur chaude, vous charme par sa naïveté, on sourit en le regardant, et on se rappelle qu'on a été plus d'une fois témoin d'une semblable petite scène champêtre; qu'on a pensé un moment que là était la douce vie, le bonheur; puis, que la minute d'après, on n'y a plus pensé!

VII

LES PORTRAITS

Nous voici aux portraits : que de portraits! Il y en a toujours trop. Ce n'est donc pas une petite difficulté de choisir quelques personnes intéressantes, dans ce défilé où se pressent tant de figures distinguées, communes, illustres, inconnues, vulgaires ou grotesques.

D'abord, il faut mettre de côté quelques portraits traités avec un art supérieur, ou, tout au moins, avec talent, et que l'on recherche ou qui s'imposent : tel, le dernier portrait de Cabanel, une vieille dame, physionomie fort distinguée, où il n'y a rien de la mièvrerie trop souvent reprochée au maître que l'art a récemment perdu; un portrait de jeune femme savamment peint par M. J. Lefebvre; deux bons portraits d'hommes, par M. Yvon; un joli petit enfant jouant dans son berceau, par Mme G. Balleyguer, une des jeunes artistes qui peignent le mieux les enfants; et, c'est, je crois, un portrait, *le Premier sourire*, de Mlle Houssay, gracieux tableau qui nous fait assister à la joie d'une jeune mère devant son enfant, s'éveillant à la joie de la vie, et dont le spectateur sourit aussi; une *miss* ***, par M. Chaplin, dont la peinture de gaze, de feuille de rose et de crême fouettée semble précisément faite pour reproduire sur la toile cette beauté des Anglaises, si fraîche et qui dure si peu, et qui, après quelques années, au lieu d'une charmante jeune fille, nous laisse une aride *mistress* aux traits tirés et aux longues dents; deux fins portraits de l'excellent peintre, M. Breton, traités avec d'autant plus de soin et d'amour, que l'un est celui de sa fille, etc., etc.

L'attention, il faut bien le dire, se porte particulièrement sur les portraits de personnages connus. Dès qu'on entre dans le grand Salon, on est frappé par celui d'une jeune femme simplement et noblement habillée d'une sorte de *peplum* attaché par des agrafes

kabyles, d'un caractère si ferme, aux traits si bien dessinés, aux yeux si beaux, qu'on veut savoir tout de suite quelle est cette personne d'un aspect qu'on peut dire majestueux, et, en apprenant que c'est une princesse Bonaparte, Mme la marquise de Villeneuve, on ne s'étonne plus : elle reproduit le type de cette famille, dont les femmes étaient renommées par leur beauté, le masque sculptural de Lœtitia, mère de Napoléon. M. Saintpierre, qui, ici, s'est défendu du penchant qu'il a de faire les ombres noires, est l'auteur de ce remarquable portrait.

Après cette figure si expressive, vous n'avez, pour vous reposer, qu'à regarder le portrait de M. *Méline*, président, — l'est-il encore? — de la Chambre des députés. Ah! voilà une figure de cire, un visage à la glace, correct, atone, portrait d'un homme qui ne s'épuise pas à penser, et que vous oubliez tout de suite, tant il ressemble à tous les avocats, avoués, notaires, agréés et greffiers que vous connaissez; M. Monchablon est un homme de talent : il a bien rendu ce sous-Carnot. Autre est le portrait du général *de Miribel*, par l'illustre ancien directeur de l'École de Rome, M. Hébert : du premier coup d'œil, on voit à qui l'on a affaire, à un soldat, une figure militaire, décidé, hardi, ouvert et intelligent. Puis, deux portraits de cardinaux, l'archevêque de Baltimore, par un peintre américain, M. Healy, et le cardinal de Reims, Mgr Langénieux, expressif et ressemblant; *Mme Carnot*, par Mlle Beaury-Saurel, vue de profil, assise, bien mise, et qui donne l'idée, vraie, assure-t-on, d'une femme distinguée; le général *Boulanger*, par M. Rondel, chez lui, en *pékin*, comme on disait sous le premier Empire, vu de face, assis à son bureau chargé de papiers, et dont il n'y a rien à dire, si ce n'est que tout le monde s'occupe de lui et en parle. M. *H. de Rochefort*, un tout petit portrait, qui le représente dans l'ombre, — c'est une bonne idée, — toile charmante, fine comme une miniature, peinte avec largeur; devant ce portrait si bien fait, on pense, non au pamphlétaire, mais à l'habile peintre, M. Van Beer.

Enfin, qui ne s'arrête pas devant le tableau, où M. Jean Béraud a groupé avec tant de dextérité toute la rédaction du *Journal des Débats*, rédacteurs habituels ou de passage, hommes d'esprit, de savoir ou de talent, qui n'ont pas toujours eu dans leurs opinions la constance qu'on aimerait à applaudir; peu beaux en général, entre lesquels, — au milieu, — non loin de M. John Lemoinne, type anglais du Sénat Français, je ne dirai pas trône, mais s'épate,

se tasse et s'élargit la masse épaisse, grosse, grasse, flasque et molle, de M. Renan, qu'un de ses collègues, le voyant venir à lui dans la rue, peignait d'un trait si juste, en disant : « Voilà le *batracien* », la grenouille qui s'enfle!

VIII

LA SCULPTURE

La sculpture n'est pas très riche au Salon, cette année; je mets à part, bien entendu, une armée de bustes, — elle n'est guère remarquable que par quelques grands monuments qu'on aperçoit au milieu du jardin et qui appellent le visiteur : d'abord, à une des extrémités de l'allée centrale, une immense construction en bronze, destinée à perpétuer la gloire de *Rufino Barrios*, président du Guatemala, par M. Carrier-Belleuse. On voit s'élever dans l'air, autour d'un personnage inconnu, un amoncellement de toutes sortes d'objets disparates, qu'il est convenu d'appeler *allégoriques*, une hache, des rameaux, un bouclier, une épée brisée, un écusson, un bonnet phrygien, etc., etc. On ne comprend rien à cet amas de choses hétéroclites, et le sculpteur, pour les placer ici et là, à la guise des Guatemaliens, a dû, le premier, être bien embarrassé.

Puis, l'*Histoire*, autre allégorie, une grande femme, très grave, qui inscrit, naturellement, la date du Centenaire, avec la pose prétentieuse d'il y a cent ans. Non loin de cette solennelle personne, en voici une qui l'est peu, une certaine fleuriste du temps, qui, le 5 octobre 1789, a pris un tambour et s'est mise à battre le *rappel* à tour de bras, pour entraîner la foule à Versailles. Elle est fort accorte, pleine d'entrain et de bonne humeur, cette jeune fille (par M. Gaudez), et représente assez bien la *Liberté* d'Aug. Barbier, « agile et marchant à grands pas » ; mais elle ignore comment elle reviendra... avec la foule hurlante, ivre de vin et de sang, et précédée par les têtes des gardes du corps portées au bout des piques. Pauvre femme, sait-elle ce qu'elle fait, elle et tant d'autres!

Encore une allégorie : *Patria*, une femme nue, ailée, mal coiffée, et un homme nu, tenant un drapeau : reconnaissez-vous là votre patrie? Et *Gloire à Paris*, une femme, assez jolie, assise sur un navire, dont la proue s'appuie sur une autre jeune femme étendue tout de son long, qui représente la Seine, et qui doit être singulièrement gênée de porter un tel poids. Le sculpteur, M. Ronfosse, a pris

au sens littéral l'expression : *Paris assis sur la Seine!* Ces sculpteurs d'allégories savent-ils, eux aussi, ce qu'ils font? Il n'y a que M. Mercié qui ait le talent de relever l'allégorie par la noblesse du style, l'élégance des draperies et la beauté des attitudes, et il le prouve encore, cette année, dans son monument de *Baudry*.

A l'autre extrémité du jardin, se dresse le monument de Mme Boucicaut, sorte de pyramide sur laquelle sont incrustées des plaques de marbre où seront énumérés ses bienfaits, et sur la face principale son médaillon. On eût pu se mettre un peu plus en frais d'invention pour honorer la femme charitable, dévouée, intelligente, dont le cœur a été ému par les misères qu'elle a vues ou pressenties, et qui a voulu, non étonner par l'éclat de sa grande fortune, mais se faire bénir par ses bonnes œuvres, les fondations qu'elle a laissées après elle, qui ont relevé tant de gens malheureux et assuré le bonheur d'autres qui n'espéraient plus.

Au milieu de la grande allée, se trouve un groupe important, la mort d'*Attila*, dans une dernière orgie, par M. Lanson, scène dramatique, où les attitudes sont aussi justes que les figures des personnages, expressives.

Mais ce que tout le monde regarde surtout et examine, ce sont les deux statues équestres de *Jeanne d'Arc*, l'une de M. Paul Dubois, pour la ville de Reims, l'autre de M. Fremyet, destinée, dans sa pensée, à remplacer sa première statue de la place des Pyramides, dont il n'était pas satisfait. Et, malheureusement, on regrette que ces deux artistes supérieurs n'aient pas mieux réussi à représenter la pure, la grande, la noble héroïne, la jeune fille inspirée que Dieu daigna donner à la France, qui délivra la France de l'étranger, dont la France est si fière et si justement, car la France seule a le privilège de pouvoir nommer parmi ses enfants une femme telle que n'en a aucune autre nation, que l'univers entier admire, que vénèrent même les Anglais, descendants de ses bourreaux, et qu'il semble que nous ne puissions assez honorer, si on ne la met pas sur les autels! — M. Fremyet, qui avait fait une première Jeanne d'Arc mièvre, a donné plus de force à la seconde, il l'a alourdie. M. P. Dubois a exagéré la jeunesse de la Vierge de Domrémy, il en a fait une jeune fille de quinze ans : elle est invraisemblable ; ni l'un ni l'autre ne rendent l'idéal que forment en nous l'enthousiasme et la reconnaissance. Mais, il faut le dire, les artistes, en représentant

Jeanne d'Arc à cheval, se heurtent contre une difficulté peut-être insurmontable, l'obligation de montrer une toute jeune fille, couverte d'une armure de fer qui grossit son corps délicat, et montée sur un vigoureux cheval de guerre, qu'elle enfourche de ses jambes écartées comme un homme. La vérité historique choque ici l'art et le sentiment; il est probablement impossible de les faire s'accorder. La statue de la princesse Marie, reconnaissons-le, Jeanne d'Arc debout, pressant sur sa poitrine la croix de son épée, quoique inférieure par le talent à l'œuvre de ces deux grands artistes, est encore celle qui rend le mieux l'Héroïne que la France voudrait invoquer comme une sainte.

En fait de saints et de saintes, la sculpture est plus stérile que la peinture. Ce n'est, certes, pas une œuvre religieuse, le groupe de la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, où l'on ne remarque que le gigantesque Bédouin qui, son large cimeterre à la main, vous regarde si insolemment en face, glorieux d'avoir d'un seul coup tranché une tête. Il n'est que juste de mentionner quelques statues ou bustes moins importants, un *Ecce homo*, de M. Jacquier, un *Saint Joseph*, de M. Belouin, une bonne statue de *Saint Antoine de Padoue*, de M. Cabuchet, et une *Vierge* présentant au monde l'Enfant Jésus, d'un caractère gracieux, par M. Cugnot, pour la chapelle du collège de Juilly. Mais, il est pénible d'en faire l'aveu, l'œuvre, non religieuse, mais inspirée par la religion, et qui donne une impression religieuse, c'est le *Judas*, de M. Bucquet, Judas pendu, Judas, figure horrible, bouleversée, les pieds affreusement crispés et tordus, effroyable à voir et qu'on veut, néanmoins, regarder, qui ressemble plutôt à un démon qu'à un homme, et dont on ne peut s'empêcher, lors même qu'on ne saurait pas qui il est, de s'écrier : voilà un scélérat! Non, une telle sculpture n'est pas une œuvre religieuse, mais, par contre-coup, elle élève en vous des pensées religieuses.

En dehors des monuments, peu d'œuvres importantes : j'indique comme intéressants, cependant, deux jolis groupes, par deux dames, *le Petit Chaperon rouge*, causant avec le loup, par Mlle Latry, et une mère qui attire à elle son enfant, ravie de l'embrasser, expressive et charmante, par Mme Besnard : on regarde cet aimable groupe, autant que la *Sirène* de M. Besnard, mais avec une autre impression.

Comme à l'ordinaire, une invasion de bustes portraits de personnes connues et inconnues, mais surtout portraits de gens peu beaux, qui vous font penser que l'homme sage devrait y regarder à deux fois avant de se faire mouler en plâtre ou couler en bronze; on se voit alors tel qu'on est, non pas à la surface comme en peinture, mais en épaisseur, grosseur, longueur et laideur. Comment, par exemple, n'ont-ils pas reculé à laisser exposer leur portrait, ce monsieur, dont les favoris tombent de chaque côté de sa figure jusque sur le collet de son habit, comme deux coloquintes allongées, et ce Révérend Anglais, dont la petite barbe courte, au contraire, et toute frisée, semble ne vouloir pas s'étendre, mais s'étale comme des bouts de cravate sous son menton, comment n'a-t-il pas été averti de l'effet comique qu'il produit, par les rires étouffés des *miss* qui n'osaient le regarder surgir de sa chaire comme un diablotin?

Parmi les personnages connus, voici des écrivains : *Gustave Flaubert*, l'auteur de *Mme Bovary*, qui n'a pas seulement des admirateurs, mais des séïdes, et, à regarder cet homme prétentieux, qui pose, la tête levée, avec son menton gras et développé, l'air peu aimable, d'ailleurs, je devinerais quels sont ces séïdes, des êtres matériels et égoïstes; *M. de Pène*, médaillon; *Jules Sandeau*, dont l'artiste, M. Crauk, a sauvé à peu près l'indiscutable laideur, ce qui n'était pas aisé; *M. Theuriet*, tête d'oiseau fuyant en arrière, très habilement exécutée par M. Dalou; *Mignet*, figure à la fois distinguée, diplomatique et académique; *Naudet*, qui fut de l'Académie des Inscriptions, érudit, mais caractère désagréable, ce que dit bien son portrait; *M. de La Pommeraie;* la jolie tête de *Gavarni*, qu'on peut placer sur la limite des arts et des lettres, tant sont fines et souvent philosophiques les légendes de ses spirituels dessins, etc. Puis, un artiste, *Corot*, aux yeux pénétrants du peintre; des hommes dits politiques, *M. Maret* qu'on prendrait, à sa grande barbe et à son air grave, pour un philosophe de l'antiquité, et qui est tout uniment un député radical, souvent fort emporté; la fade figure de *M. J. Simon;* je ne sais combien de députés et de sénateurs; au milieu de ces comparses, un homme de talent, *Fr. Bazin*, le compositeur, l'auteur du joli *Voyage en Chine*, que je n'aurais jamais cru si gai, si réjoui, l'air si bon enfant, mais en même temps si gros, si énorme, si bouffi; on ne s'étonne pas qu'il soit mort d'apoplexie; plusieurs généraux, et particulièrement le général Brugère, chef de la maison militaire du Président, chargé de croix,

de plaques, de médailles, qui lui font, je crois, le tour du corps; et, enfin, l'inévitable M. Carnot, dont l'impassible figure ira, comme le sphinx, poser des énigmes dans toute les écoles et les mairies, jusqu'à ce que, — prochainement peut-être, — un autre insignifiant personnage en plâtre vienne le remplacer et le reléguer au grenier.

Entre tant de bustes ou portraits, j'en relève quelques-uns remarquables par le talent du statuaire : *l'Empereur du Brésil*, de M. Guillaume, qui a excellemment rendu ce souverain capable et bon; *l'Impératrice de Russie*, par M. Gautherin, belle statue assise d'une Souveraine, qu'à son grand air on reconnaît tout de suite pour une personne habituée à être obéie et honorée; la belle tête de *Shakespeare*, par un noble seigneur Anglais, lord Gower; deux portraits de la même personne, Mlle G., fort habilement et largement exécutés par Mme Pettit et Mlle Dareste de la Chavanne; et, surtout, le buste en marbre de *Mgr Dupont des Loges*, par M. Hanneaux, l'éloquent, le courageux, l'énergique évêque de Metz, qui avait conservé si ardent l'amour de la patrie, qui ne craignit jamais de glorifier la France en présence des Prussiens, qui excita tant de fois l'enthousiasme et la reconnaissance de nos malheureux concitoyens humiliés, et sut même imposer à leurs vainqueurs une estime respectueuse.

Nous sommes affligés (je finis par les monuments, comme j'ai commencé) de plusieurs maladies : sans parler des maladies politiques, le gouvernement parlementaire, le suffrage universel, etc., qui ont commencé il y a cent ans, ont gravement altéré notre constitution, comme une épidémie ont gagné l'Europe, et dont la plupart des nations sont infestées; nous avons d'autres maladies étranges, la *statuomanie*, par exemple. Lisez les journaux de toute nuance : ce ne sont que plaintes sur *l'abaissement des caractères;* et, d'autre part, vous entendez crier partout les noms d'une quantité de grands hommes, d'hommes illustres, d'hommes incomparables, à qui il faut se hâter de dresser des statues, et que l'on voit, en effet, apparaître en bronze ou en marbre sur toutes les places de Paris, de la province et de la banlieue. Si cette maladie dure encore un peu, et c'est une maladie républicaine, Paris ressemblera à Athènes, où l'on ne comptait pas moins de quatre mille statues. A Athènes, du moins, la plupart de ces statues représentaient des héros et des dieux, tandis que les statues qu'érige la république

ne représentent même pas des demi-dieux. Dans le seul Salon de cette année, il y a assez de statues de *grands hommes* pour contenter une douzaine de départements : Carnot, en première ligne, l'aïeul Carnot, *l'organisateur de la victoire;* l'histoire sérieuse a légèrement amoindri cette *légende*, comme on dit aujourd'hui, qui attribuait un mérite exagéré à ce bon officier du génie, sans tenir compte des qualités supérieures de généraux tels que Hoche, Dumouriez, Marceau, Kléber, Moreau, etc., et qui n'aurait jamais eu sa statue sans l'avènement imprévu de son petit-fils, ingénieur aussi, mais civil. Mais on ne s'occupe pas, entre républicains, de ce que démontrent, avec preuves à l'appui, les réactionnaires; Carnot est toujours un grand homme, et on le représente, une carte sur ses genoux, travaillant à organiser la victoire. Je n'aurais pas été fâché qu'on eût mis, sur la table à côté, la plume avec laquelle il signait l'arrestation de Hoche et, avec Robespierre, les décrets qui envoyaient des milliers de victimes à la guillotine.

Voici encore une statue de *Voltaire :* nous n'en manquions pas. J'ignore où doit être placée celle-ci, intitulée le *Patriarche de Fernay*, patriarche qui a l'air spirituel, mais, certes, pas bon; *Raspail :* nous étions dotés du boulevard Raspail; ce n'était pas assez, il nous fallait sa statue, Raspail, vieux fanatique et sournois, affecté de la même manie que Marat, la manie de la persécution, qui voyait partout des conspirateurs et des Jésuites; c'était un savant chimiste, mais croyez-vous que c'est au chimiste qu'on dresse une statue? C'est au républicain farouche, qui suspectait tout le monde, au dénonciateur des républicains tièdes, c'est-à-dire presque tous, à l'admirateur de Marat, dont il avait ressuscité le journal épileptique *l'Ami du Peuple. Camille Desmoulins* a aussi sa statue; on le représente au moment où il va partir pour l'échafaud et où il fait ses adieux à sa jeune femme : c'est un spectacle touchant, et je n'y suis pas insensible; mais Camille Desmoulins n'avait-il pas fait condamner et périr une quantité de victimes innocentes? C'est aujourd'hui son tour! Il faut répéter le mot de J. de Maistre sur le 9 thermidor : « Quelques scélérats se défirent de quelques scélérats. » *François Arago* fut un grand savant, surtout un grand vulgarisateur, et je ne m'oppose pas à l'hommage que lui rend sa ville natale; seulement, les discours prononcés à l'inauguration d'une autre statue témoignent assez qu'on a voulu honorer moins le savant que le républicain.

On donne aussi une statue à *Vaucanson*, grand mécanicien, et à deux peintres de talent, Rigaud et Géricault; l'auteur du *Naufrage de la Méduse* est représenté en costume d'atelier, par M. Guillon, qui a su rendre décoratif le costume moderne. On trouverait peut-être, dans un autre temps, que la statue est un peu de trop, et qu'un buste suffirait : acceptons, cependant, la statue, il n'y a pas là, du moins, de politique.

A vrai dire, de toutes ces statues, je n'en admets guère que deux, *Sampierro*, par M. Dubray, — j'ai déjà parlé, l'an dernier, du modèle en plâtre, — et *Ozanam*, par M. Delorme; Sampierro, parce qu'il représente le génie même d'un peuple, de la Corse soulevée contre ses envahisseurs et ses oppresseurs, les Génois; dont il incarne avec passion le patriotisme, l'esprit d'indépendance et l'invincible volonté de conserver sa liberté; Ozanam, parce qu'il ne fut pas seulement un écrivain de talent, un savant et éloquent historien, mais un grand homme de bien, un saint, oserais-je presque dire, le fondateur d'une des œuvres les plus belles qui aient honoré l'humanité, la *Société de Saint-Vincent de Paul*, dont il est superflu de faire l'éloge, qui couvre aujourd'hui le monde, qui a secouru tant de misères, relevé tant de courages, ouvert tant d'espérances, et qui, née de l'Église, sera immortelle comme l'Église. Le sculpteur, M. Delorme, a très bien rendu l'attitude modeste, la bonté et la haute intelligence de cet ardent chrétien, dont on aimait le cœur avant d'admirer son talent.

On est heureux de finir cette visite au Salon, en emportant une aussi noble impression.

Eugène Loudun.

L'ORIGINE DU FRANÇAIS (1)

Quelle est l'origine du français? De quelles langues antérieures provient-il? Telle est la question que M. l'abbé J. Espagnolle se pose dans ces trois volumes, qui doivent être suivis d'un quatrième, et pour la résoudre il a suivi la vraie méthode. Il a pris le dictionnaire, il en a examiné les mots les uns après les autres en leur appliquant les principes qui, dit-il, sont regardés aujourd'hui par nos linguistes comme les lois sacrées de l'étymologie. Il a ensuite résumé les résultats de ses recherches dans une courte préface, écrite en excellent style, avec une chaleur dénotant une conviction profonde, et à l'appui de ses assertions il a donné le vocabulaire qui lui paraissait les mettre hors de doute. Si l'on excepte les quarante premières pages, son livre est un dictionnaire étymologique ne renfermant qu'un certain ordre de mots dont le choix et l'étude ont pour fin principale la démonstration d'une thèse en contradiction avec l'opinion qui prévaut aujourd'hui parmi les philologues.

Mais il ne suffit pas de choisir la vraie méthode. Il faut l'appliquer avec une exactitude et une impartialité parfaite, se garder de l'influence pour ainsi dire inconsciente que les idées préconçues exercent sur la direction des recherches et l'interprétation des découvertes, et l'auteur est si pénétré de ses convictions, il a une foi si grande dans la vérité de sa théorie qu'il ne s'est pas toujours défendu autant qu'il était désirable contre ce dernier danger. Ne croyant pas à son existence, n'y songeant même pas, il était, il est vrai, difficile qu'il pût l'apercevoir.

Nous résumerons d'abord la théorie de M. l'abbé J. Espagnolle

(1) *L'Origine du français*, par M. l'abbé J. Espagnolle. Paris, Ch. Delagrave; Leipzig, H. Le Soudier. 1886-1889. 2 vol. in-8° de XXXVI-400 et XVI-430 pages et 1er fasc. du t. III.

avec toute l'exactitude dont nous sommes capable et nous donnerons ensuite les raisons pour lesquelles il nous paraît impossible de l'accepter, au moins dans le sens trop large et sous la forme trop absolue qu'il lui donne, car, si elle n'est pas vraie de tous points, elle renferme cependant une part assez grande de vérité et mérite pour ce motif d'être attentivement discutée.

I

« Les philologues des trois siècles qui ont précédé le nôtre, dit M. l'abbé J. Espagnolle, vivaient, comme presque tous les érudits de leur temps, confinés dans l'enceinte sacrée de l'antiquité classique. Ils parlaient le français, écrivaient le latin et lisaient le grec. Mais rarement leur savoir, en linguistique, s'étendait au delà. Frappés des nombreuses et manifestes ressemblances du français avec le latin, ils crurent et s'attachèrent à démontrer que le premier était une corruption du second, lequel était lui-même né du grec.

« Ce fut seulement au commencement de ce siècle que la philologie s'agrandit et se renouvela. On reconnut qu'à côté du grec et du latin, il existait, en Europe et en Asie, d'autres grands idiomes, nés comme eux d'une même langue inconnue et primitive. L'emploi de la méthode scientifique permit en même temps d'établir des principes, quelquefois certains et des règles toujours ingénieuses. Les langues néo-latines, auxquelles on appliqua ces principes et ces règles, furent dès lors considérées, non comme une corruption, mais comme une évolution du latin. Nos savants voient aujourd'hui dans le français un latin continué et en quelque sorte nouveau. Littré, dans la magistrale préface de son dictionnaire, a dit tout ce qu'il est possible de dire en faveur de la latinité du français.

« Cette opinion, tout en prévalant, n'a pas obtenu l'assentiment unanime. Certains esprits n'admettent pas que la race celtique ou gauloise, si nombreuse, si répandue et si vivante, ait perdu sa langue en perdant son indépendance. La Gaule était le centre de sa domination. Mais elle avait débordé, avec une rare intensité de vie, sur l'Espagne, sur l'Italie, et sur une partie considérable du reste de l'Europe. Elle était alors arrivée à un certain degré de culture qui se reflétait dans la langue et devait lui donner de l'abondance et de la fixité. Par la diversité de ses dialectes, elle embrassait la race tout entière, la resserrait en quelque sorte et formait son unité

naturelle ou, comme nous dirions aujourd'hui, sa nationalité.

« Sans doute, Rome fit un suprême effort pour absorber sa conquête, et, sous bien des rapports, elle réalisa son rêve, qui était de supprimer les Alpes. Le génie de la race, surpris à son essor et s'ouvrant à peine, encore incertain, offrait plus de prise et moins de résistance. Troublé et comme ébloui, il se précipita dans la civilisation romaine avec une ardeur incroyable. Les lettres, les arts et les plaisirs de Rome conquirent la Gaule avec bien plus de facilité que ses soldats. Mais cette invasion n'attaquait pas les couches profondes de la nation ; elle s'arrêta sur les sommets. Le latin, naturellement imposé comme langue officielle, emporta jusqu'aux dieux gaulois, mais échoua contre la langue nationale. Comme le sang, l'idiome resta gaulois.

« Deux érudits du dix-huitième siècle, Paul Peyron et Jacques Martin, paraissent avoir été les premiers à soutenir cette opinion.

« Peyron prend la race celtique au centre de l'Asie, ce berceau commun des nations et la suit pas à pas dans sa marche vers l'Occident. Il la montre se répandant dans la Grèce et ses îles, y rencontrant les Pélasges d'abord, les Hellènes plus tard, de là passant en Italie, s'imprégnant de latin, après s'être imprégnée de grec. Ce serait par cette sorte de pénétration archaïque que tant de mots latins et grecs se seraient insinués dans le gaulois, c'est-à-dire dans le français.

« Jacques Martin étudie surtout le grand mouvement d'émigration qui, vers la fin du septième siècle, emporta la nation gauloise en partie dans la vallée du Danube, où elle fut insensiblement absorbée, en partie dans la Haute-Italie où elle prospéra et importa sa langue. De là vient, dit-il, l'éclatante et persistante ressemblance des patois de France avec les dialectes de l'Italie.

« Leibnitz, à peu de chose près, adopta l'opinion de Peyron. De nos jours, Granier de Cassagnac reprit cette thèse et, la poussant à bout, a résolument expliqué l'identité des idiomes néo-latins par la communauté d'origine. Espagnols, Gaulois, Italiens, dit-il, sont de même race, partant de même langue. Au lieu d'avoir appris le latin, effort bien extraordinaire, ces trois grands peuples auraient tout simplement continué à parler leurs idiomes, variété de la même langue. On n'aurait plus, dans ce système, à expliquer comment, seuls entre toutes les nations conquises par Rome, ils auraient adopté la langue des vainqueurs. Inexact dans quelques détails, excessif dans

certaines déductions. du reste infiniment étudié, le livre de Granier de Cassagnac n'est qu'une conjecture sans doute, mais si naturelle, si raisonnable, si plausible, qu'il valait assurément la peine d'être discuté.

« On n'y a rien répondu. Littré et son école se soucient peu des preuves extérieures. Ils ne sont point blessés par certaines invraisemblances historiques. Ils admettent sans hésiter que la nation gauloise ait pu cesser de parler gaulois pour parler latin. C'est un fait, disent-ils. Si c'en était un bien établi, indiscutable, il faudrait s'incliner sans doute. Mais sur quoi s'appuie cette affirmation si tranchante? Sur un raisonnement philologique. Etant donné le caractère des langues romanes, de l'italien, de l'espagnol, du provençal et du français, ces langues, dit-on, viennent et ne peuvent venir que du latin. C'est là un *a priori* qu'on n'a pas le droit, dans l'état actuel de la science, de présenter comme un axiome. Sans doute il y a du latin dans le français; mais cela ne prouve nullement que celui-ci soit issu de celui-là. La syntaxe va contre cette opinion. D'ailleurs, tout n'est pas latin dans le français. La moitié, sinon les deux tiers des mots n'en découlent pas. Qu'on prenne l'œuvre étymologique de Littré, qu'on lui applique les règles qu'il a lui-même établies, et l'on sera surpris du petit nombre de ses explications qui résistent à cette épreuve. Que de mots, du reste, dont il proclame lui-même l'origine inconnue ou incertaine !

« Hypothèses historiques d'un côté, hypothèses philologiques de l'autre. Voilà l'état actuel de la question. Où donc est la vérité?

« Il est incontestable que, pendant les cinq siècles de domination romaine, la langue gauloise fut envahie et pénétrée par la langue des vainqueurs. Les mots latins s'y déclarent d'eux-mêmes, s'imposent à l'œil et à l'oreille. Aujourd'hui, grâce à des règles précises, presque invariables, c'est un jeu de redescendre du mot français au mot latin et de remonter du mot latin au mot français.

« Mais il n'est pas moins vrai que Rome n'a point altéré l'originalité, la sincérité du génie et de l'idiome du peuple gaulois. Elle n'a détruit ni l'un ni l'autre. Le Gaulois se survit dans le Français. Il lui a légué, avec sa patrie, ses qualités et ses défauts, le meilleur de sa langue.

« En vain cherche-t-on à invoquer contre cette nécessité historique une prétendue nécessité philologique. Cette nécessité, nous venons de le voir, n'existe pas.

« Qu'était le gaulois d'avant la conquête? Malheureusement on l'ignore. Il n'en est resté que quelques noms de divinités, d'hommes et de lieux. Il se parle, il est vrai, en Bretagne et dans le pays de Galles. Mais cette langue, vieille de vingt siècles, modifiée par l'usage et les circonstances, qu'a-t-elle conservé du fond primitif? C'étaient d'ailleurs des dialectes excentriques, sans doute très différents de ceux qu'on parlait dans le centre de la Gaule.

« Il existait évidemment une langue commune, mais morcelée en un nombre considérable de dialectes variant, comme les patois actuels, d'une province et souvent d'un canton à l'autre.

« Ces dialectes, que sont-ils devenus? Ils ont survécu dans les mille patois de la France moderne et dans le français, ce dialecte arrivé, qui tient de tous les autres et les a presque effacés. Le germain et l'arabe n'ont laissé dans notre langue que des traces absolument insignifiantes. Tout ce qui n'est pas latin dans notre langue est gaulois. *Or, dans cette partie non latine de la langue, ce qui frappe, c'est la surprenante quantité de mots grecs qu'on y rencontre.* Ces mots foisonnent surtout dans nos patois et dans notre vieille langue (1). Ils y sont plus d'une fois intacts ou à peine entamés. Il faut plus d'effort, sans doute, pour les reconnaître dans le français qui s'écrit et se parle actuellement. Quatre siècles de culture lui ont donné une allure qui n'est du reste pas plus latine que grecque, mais originale, c'est-à-dire française. Ils n'y sont pas cependant si bien déguisés qu'ils n'y soient souvent reconnaissables. Henri Estienne, au seizième siècle, n'ouvrit pas cette voie nouvelle, mais il l'illustra dans sa *Conformité du langage français avec le grec*, si pleine de verve et de bon sens qu'on la lit encore. Comme il était impossible de nier sa merveilleuse compétence, on expliqua ce qu'on appelle son erreur, par l'ignorance étymologique de son époque. Il ne connaissait point la vraie méthode. Or, cette méthode, quand on l'applique aux mots français, et c'est ce que nous avons fait dans notre livre, donne raison à Henri Estienne. Il devient donc bien difficile de n'être pas de son avis.

« Henri Estienne, comme tous les savants de son époque, s'est cantonné dans l'étude des mots. Avant tout, il fallait déchiffrer l'antiquité retrouvée. Il signala donc les ressemblances du grec et

(1) « Remarquez, écrivait Ampère en 1839, que plus on se rapproche des origines de notre langue, plus ses analogies avec le grec augmentent. » (*Histoire littéraire de la France avant Charlemagne*, ch. v.)

du latin sans les expliquer. Il a laissé entière la question historique.

« D'où proviennent donc ces ressemblances? On ne peut le dire avec certitude. On ne connaît point et jamais on ne connaîtra d'une façon rigoureuse les affinités, les rapports et les contacts des races primitives, qui seuls pourraient expliquer comment les langues se sont formées et modifiées. Mais si la certitude fait faute, la probabilité nous reste, et elle est assez grande pour qu'on prenne la peine de l'étudier.

« César, le conquérant de la Gaule, y distingua trois régions et trois langues : la Gaule du nord, plus rude; celle du centre, plus douce; celle du midi, presque polie. Ces trois peuples étaient trois grandes familles diversement mêlées de la même race, et les trois langues, trois grands dialectes, plus ou moins purs, du même idiome. Si César avait étudié ces trois langues en philologue, il y aurait sans nul doute trouvé le grec qui se rencontre dans le français d'aujourd'hui, et il l'y eût trouvé plus abondant et plus pur.

« Ce grec, la race grecque l'avait importé en Gaule, et si elle ne fut pas la première occupante, elle l'avait appris à la race gauloise.

« Né expansif et devenu marin, pirate d'abord, marchand ensuite, le Grec de la première heure comme celui de la dernière, exploita la Méditerranée, y sema ses produits, ses idées et sa langue. Partout, dans les traditions et les monuments des nations méditerranéennes, on retrouve la trace de l'hercule grec, c'est-à-dire du génie de la Grèce primitive. Qu'est la phocéenne Marseille? La Grèce historique et en quelque sorte moderne succédant sur le sol gaulois à la Grèce primitive, déjà oubliée, peut-être, mais encore vivante dans la langue gauloise.

« On a usé et abusé des Pélasges. Il est difficile cependant de n'en pas tenir compte, car, à un certain moment, ils occupèrent la plus grande partie de l'Europe. Avant de s'appeler l'Hellade, la Grèce s'appela la Pélasgie. Tous les Grecs étaient d'origine pélasgique. La première expansion de la Grèce fut une expansion pélasgique et eut un développement que n'atteignit point l'expansion hellénique. Les Pélasges couvrirent tout le sol méditerranéen. Ils fondèrent d'abord et accrurent ensuite l'antique Sagonte. Ils atteignirent l'Océan gaulois.

« Vint ensuite le temps où le Pélasge de la Grèce se polit et se transforma, devint l'Hellène, c'est-à-dire l'idéale perfection du génie grec. Alors le Pélasge du dehors, qui vit de sa vie propre, se can-

tonne, se nationalise, n'est plus pour cet Hellène qu'un étranger, un barbare. Il disparaît, recouvert en quelque sorte. Sur cette couche pélasgique poussent les nations et les langues méditerranéennes.

« Ce n'est pas la latinité qui fait l'unité des idiomes méditerranéens, c'est la grécité. Lorsque Rome domina, les dialectes méditerranéens étaient trop faits, trop solides et trop résistants pour se laisser absorber. Les langues ne se mêlent et ne se pénètrent qu'en leur état de formation, et en quelque sorte de fusion. L'antique Pélasge pouvait communiquer sa langue; la Rome moderne ne pouvait plus imposer la sienne, d'ailleurs trop savante et trop littéraire pour devenir le langage du peuple.

« Il n'y a pas de langues néo-latines; il n'y a que des langues paléo-grecques dans le monde méditerranéen. Sur leur fond national paraît une couche de latinité qui fait illusion, — couche très réelle, mais sans épaisseur, du reste en partie récente et datant moins de la Rome impériale que du moyen âge ecclésiastique et latin.

« Marseille fut la dernière et la plus glorieuse des colonies grecques de la Gaule. Elle jouit, pendant plus de trois siècles, d'une indépendance complète et couvrit le littoral méditerranéen, depuis Monaco jusqu'à Sagonte, de ses colonies, de ses villes et de ses comptoirs.

« Le Grec était bien différent du Romain. Il ne s'imposait pas par la force, il s'insinuait. Il colportait une idée, une invention, un culte, des nouvelles, une pacotille quelconque. Il faisait son tour de Gaule, partout accueilli, écouté, questionné. Ce semeur d'hellénisme s'appelait légion.

« L'infiltration historique du génie grec dans la Gaule commence six siècles avant notre ère et dure près de trois siècles après. Elle va croissant jusqu'à la conquête romaine. Elle diminue ensuite et change de caractère : de populaire elle devient scolastique. Le maître grec enseigne en chaire et dans la famille, mais son enseignement ne descend pas jusqu'au peuple.

« Cependant, vers le milieu du deuxième siècle, une colonie chrétienne partie de Smyrne, sous la conduite de Pothin, remonte encore jusqu'à Lyon. Elle évangélise en grec. Les Églises de cette partie de la Gaule restèrent longtemps grecques.

« Le long contact des deux races introduisit nécessairement une certaine quantité de grec dans le gaulois. Dans le domaine immé-

diat de Marseille, le grec devint même la langue populaire. Jusqu'où pénétra-t-il? On ne le sait pas; sans doute bien plus haut qu'on ne le croit. Là où s'arrêta la phrase grecque, le mot grec passa outre, fit le tour de la Gaule. Ce ne fut pas cependant l'idiome littéraire de Marseille, mais l'antique fond populaire de cet idiome qui pénétra dans le gaulois et qui s'est maintenu dans le français.

« Phocée était dorienne par le peuple qui la fonda et ionienne par celui qui l'entourait. Le parler populaire de Marseille resta un mélange de dorien et d'ionien dans lequel le dorien dominait. A ce premier fond s'en ajouta un autre. De tous les points du sol grec, les marins et les marchands, gens de médiocre culture, y apportèrent la partie la plus antique et la plus vivace de leurs dialectes locaux. Voilà l'apport hellénique de Marseille dans le gaulois.

« L'apport pélasgique avait été bien autrement important, organique peut-être, et certainement plus intime et profond. Le grec pélasgique était un grec primitif, simple dans sa syntaxe et dans son vocabulaire, dans les phrases et dans les mots, plus analytique que synthétique. Le grec hellénique en naquit plus tard. Mais loin de la Grèce, il conserva sa simplicité native, et les langues méditerranéennes tiennent de cette origine l'alerte brièveté du mot et l'allure rectiligne de la phrase.

« Les Pélasges parlaient une sorte d'éolien-dorien. L'éolien pélasgique et le dorien marseillais forment la couche profonde de notre langue. Il est remarquable, en effet, que l'étymologie du mot français nous ramène le plus ordinairement au mot grec archaïque, au primitif éolien-dorien.

« Après la question historique, qui reste ouverte, on peut douter encore de la manière dont le grec est venu dans le français; mais on ne peut plus douter de l'existence du grec dans le français. Les quatre premières lettres du vocabulaire nous ont donné, à elles seules, plus de *trois mille mots* d'origine grecque ou évidente ou probable. Voilà la meilleure preuve de l'origine grecque de notre langue. »

II

Telle est la théorie de M. l'abbé J. Espagnolle. Elle est étayée d'un appareil de preuves considérables, et il suffit de parcourir le livre pour s'apercevoir que l'auteur est un philologue très savant et n'ignore rien des travaux de la critique moderne. Ses conclusions

sont cependant inadmissibles, au moins dans les termes où il les formule, et il s'est exagéré singulièrement la part de vérité qu'elles renferment en voulant en faire la base d'un système presque aussi exclusif que celui de ses devanciers.

Son erreur provient manifestement de deux causes : 1° Il n'a pas une connaissance assez complète des certains faits historiques. Il ne tient pas du moins assez de compte de leurs liaisons avec la philologie. 2° Il tombe dans le défaut qu'il reproche lui-même à ses devanciers, en concluant trop vite du particulier au général, et en ne considérant plus ensuite les choses que du point de vue pour ainsi dire unilatéral où il s'est placé, ce qui lui fait négliger des faits et des considérations d'une importance capitale.

Il y a contre son système deux objections essentielles, qui empêcheront toujours de l'admettre sous la forme absolue qu'il lui donne, parce qu'on n'y peut trouver de réponse satisfaisante.

« Notre langue, dit-il, renferme un nombre considérable de mots qui viennent du grec. » Pour beaucoup ce n'est pas contestable, soit qu'ils aient pénétré directement dans la langue, soit qu'ils y soient entrés par l'intermédiaire du latin. Mais pour d'autres, en quantité presque aussi considérable, ce n'est ni évident, ni même probable. On admet aujourd'hui qu'il existe, en Europe et en Asie, toute une famille de langues qui descendent d'un même idiome primitif et inconnu, et dont le celte ou gaulois fait partie. M. l'abbé J. Espagnolle le rappelle sans le contester. Pourquoi donc les mots dont l'origine grecque n'est pas évidente ou démontrée et qui ne dérivent pas du latin, ne proviendraient-ils pas de l'idiome primitif et ne seraient-ils pas celtes ou gaulois? N'est-il pas plus simple d'admettre qu'ils ressemblent aux mots grecs analogues, parce que les deux langues en ont pris la racine dans la langue mère commune, que de les faire descendre du grec en recourant à des explications tout hypothétiques ou à des modifications de lettres, de syllabes et de sons trop nombreuses, la plupart du temps, pour être vraisemblables? Mais s'il est plus simple de raisonner de la sorte, et il nous paraît difficile qu'on puisse le contester, on n'est pas en droit d'agir autrement, car c'est une des règles de la méthode scientifique qu'entre deux hypothèses pouvant également rendre compte d'un fait, on doit préférer la plus simple, parce qu'elle a plus de chances de se vérifier.

Ce n'est pas, du reste, la seule raison qu'on puisse invoquer en

faveur de cette interprétation. Il y en a d'autres qui constituent précisément la seconde objection essentielle contre laquelle vient se heurter le système philologique de l'auteur. M. l'abbé J. Espagnolle reproche justement aux partisans exclusifs de l'étymologie latine, particulièrement à Littré, de laisser de côté un grand nombre de mots dont ils proclament l'origine inconnue ou incertaine, et de donner à quantité de ceux qu'ils rattachent au latin une origine inacceptable. Il ne s'est pas aperçu qu'il tombait à son tour dans la même erreur, en recourant d'une manière presque aussi exclusive à l'étymologie grecque, pour rendre compte de l'introduction encore inexpliquée, dans la langue française, des termes qui ne proviennent pas du latin. Les *trois mille mots* d'origine grecque ou évidente, ou probable, qu'il a relevés dans les quatre premières lettres du dictionnaire, ne sont pas les seuls qui s'y trouvent. Ces mots, de provenance inconnue, qui n'ont pas été empruntés aux langues modernes, d'où sont-ils venus, sinon de la langue celtique ou gauloise? Toutes les vraisemblances tendent au moins à l'établir. Qu'à ces mots-là on ajoute ceux indiqués par M. l'abbé J. Espagnolle comme étant d'origine grecque probable, — il serait plus juste, en bien des cas, de dire douteuse et très douteuse, — et qu'il est bien plus naturel, comme nous l'avons dit plus haut, de rattacher à la langue celtique, surtout quand ils ont leurs analogues dans ses débris encore vivants, et l'on verra qu'ils forment une troisième catégorie de vocables dont il n'est tenu compte, ni dans le système des grécisants, ni dans celui des latinistes.

Les données de l'histoire confirment cette manière de voir. M. l'abbé J. Espagnolle n'a tenu compte, dans ses recherches ethnologiques, que de l'expansion pélasgique, dont il indique très bien l'énergie et l'étendue, tout en l'exagérant sur certains points. Mais les Pélasges ne furent pas les seuls à se répandre ainsi, à différentes époques, sur toute la surface de l'Europe. Il y eut une expansion celtique qui fut bien plus puissante et plus durable, puisque ses immigrations remontent aux temps historiques les plus reculés et ne cessèrent de se produire que plusieurs siècles après l'ère chrétienne. La race celte couvrit tout le centre de l'Europe, depuis les plaines orientales de la Russie jusqu'aux bords de l'Atlantique et une partie de ses péninsules méridionales. Elle s'y établit si solidement qu'aucune des immigrations postérieures ne put l'en déraciner complètement, et qu'aujourd'hui même on y

retrouve ses débris encore parfaitement reconnaissables. En certains pays, dans notre Bretagne, par exemple, et dans le pays de Galles, elle forme encore le fond de la population. Elle ne saurait être confondue avec les Pélasges, dont elle diffère de la façon la plus manifeste. Elle offre au contraire des rapports si nombreux et si sensibles avec la race slave, que des auteurs ne voient dans cette dernière qu'un rameau postérieurement détaché de la même souche.

Cette race celte, qui fut beaucoup plus réfractaire aux influences de la conquête et du milieu que les Pélasges, persiste encore à peine modifiée dans la plupart des contrées de l'Europe qu'elle occupa jadis. Dans tous les groupes où elle s'est maintenue de la sorte, elle se reconnaît à trois caractères essentiels : le type ethnique, d'une pureté souvent si grande, qu'il paraît à peine altéré; les traditions populaires, qui reposent presque toutes sur un fonds particulier de récits provenant évidemment d'une même origine, et l'organisation sociale en tribus, vivant dans des habitations souvent communes, sur un territoire dont la propriété reste indivise.

Les Gaulois appartenaient à cette race. Ils en étaient la branche la plus considérable en Europe, et lorsque les Celtes, leurs ancêtres, étaient venus s'établir en Gaule, ils n'étaient pas, selon toute apparence, beaucoup plus barbares que les Pélasges de la Grèce ou les populations du nord de l'Italie. Il est possible qu'en traversant ces pays, en y faisant, si l'on veut, des séjours plus ou moins prolongés, ils se soient assimilé un certain nombre de mots grecs ou latins. Mais leur langue était déjà faite et trop développée pour qu'ils pussent si facilement la perdre. Il est contre toute vraisemblance qu'ils s'en soient si facilement déshabitué, alors que dans tous les pays où la race n'a pas été noyée sous le flot d'une immigration ultérieure, en Bretagne, dans le pays de Galles et même en Irlande, elle résiste depuis dix-neuf siècles à la puissance assimilatrice de civilisations bien autrement perfectionnées. Il est au contraire extrêmement probable qu'en dehors des régions grécisées du Midi, la langue des Gaulois, à l'époque de la conquête romaine, était beaucoup plus riche en mots lui appartenant en propre, qu'en termes dérivés du grec, et que les premiers ont dû passer dans la langue française en nombre bien plus considérable qu'on ne le croit aujourd'hui.

De l'examen auquel M. l'abbé J. Espagnolle s'est livré, il nous paraît donc résulter que la langue française s'est formée de trois

éléments principaux : 1° un élément latin, dont les philologues actuels ont visiblement exagéré l'importance; 2° un élément grec, qui, M. l'abbé J. Espagnolle le démontre, est plus considérable qu'on ne l'admet aujourd'hui; 3° un élément celtique et gaulois, en partie étouffé par les deux premiers, mais dont la valeur semble être restée plus grande que la préoccupation de l'étymologie grecque ou latine n'a permis de le reconnaître.

III

M. l'abbé J. Espagnolle qui a recherché avec tant de soin toutes les voies par lesquelles le grec a pu s'infiltrer dans le français, en a cependant négligé une. Il est vrai que sa constatation était de nature à diminuer la force de ses arguments sur certains autres points. Mais c'était un motif de plus d'en déterminer la valeur et l'action. A l'époque de la Renaissance, grâce à l'enthousiasme dont les savants s'étaient pris pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité, il s'introduisit dans la langue beaucoup de locutions et de mots latins ou grecs. Les œuvres des auteurs de la Pleïade en sont farcies, et Rabelais s'est moqué de cette manie dans un des chapitres les plus célèbres de son *Gargantua*. La plupart de ces mots et de ces locutions, en désaccord avec le génie de la langue, n'étaient pas viables. Ils disparurent avec les auteurs qui les avaient forgés. Mais bon nombre persistèrent, au moins dans la langue écrite, et plusieurs ont certainement passé dans la langue parlée des classes instruites. Lorsqu'on donne une étymologie grecque, il est donc indispensable, si l'on veut éviter toute confusion, de dire si le mot qu'on en dérive existe dans le vieux français, ou n'a pénétré dans la langue qu'à l'époque de la Renaissance. M. l'abbé J. Espagnolle n'y songe pas toujours et laisse par suite le lecteur dans l'indécision. Il n'indique pas non plus si des synonymes du mot dérivé du grec n'ont pas été tirés de la forme latine de ce même mot. Un exemple fera mieux comprendre notre critique. Comparant la méthode des latinistes à la sienne, il cite et prend à partie M. Brachet dans le passage suivant :

« Les étymologistes d'autrefois, dit M. Brachet, tiraient le mot paresse du grec πάρεσις, parce que, de toutes les langues qu'ils avaient explorées, la forme grecque était celle qui ressemblait le plus au mot français; ils en concluaient, sans autre preuve, que

celui-ci venait du grec; c'était se déclarer satisfait à bon marché. » On n'aurait jamais cru qu'on ne devait pas être satisfait d'obtenir à bon marché une bonne marchandise. Mais M. Brachet s'explique : « Il y a, dit-il, deux degrés dans toute comparaison par lesquels l'esprit doit successivement passer. Le premier est la comparaison précipitée superficielle; — c'est le nôtre. Le second, — c'est le sien, est la comparaison réfléchie et méthodique, la comparaison rigoureuse et scientifique qui ne s'arrête point aux ressemblances et aux différences extérieures, mais qui dissèque les êtres pour pénétrer jusqu'à leur essence et à leurs analogies intimes.

« Voilà sa théorie, voici maintenant son procédé : « Paresse vient « du latin *pigritia*, par le changement : 1° de *itia* en *ece;* 2° de *ece* « en *esse;* 3° de *gr* en *r;* 4° de *i* en *e;* 5° de *e* en *a* ».

« Que le lecteur juge : les deux méthodes sont dans ce mot. »

Tout cela est juste et très finement dit. Mais, pour rendre la réfutation complète, il eût fallu nous apprendre si le mot *paresse*, sous sa forme moderne, se trouve dans l'ancien français, ou s'il n'est entré dans la langue qu'au temps de la Renaissance ou à une époque voisine. Il n'eut pas été moins utile de rechercher s'il n'existe pas dans la vieille langue des dérivés de *pigritia* ou de *piger*, qui seraient des formes intermédiaires et pourraient expliquer le passage du latin au français. M. l'abbé J. Espagnolle n'en a rien fait.

Ce sont là des lacunes qu'on a plus d'une fois à regretter dans son livre. Il en est d'autres qui ne sont pas moins graves.

« Le germain et l'arabe n'ont laissé dans notre langue, dit-il, que des traces absolument insignifiantes. Le franc, une horde, fût absorbé; l'arabe, une armée, fut anéanti. » Pour l'arabe, on le comprend sans peine. Le génie des deux langues était trop différent pour qu'il pût s'opérer entre elle autre chose que des échanges accidentels. Mais ce serait se faire une idée très incomplète de l'influence de la langue germanique que de borner son action à la conquête franque. Avant et pendant la domination romaine, elle s'était exercée pendant des siècles par les échanges qui s'effectuaient entre les tribus gauloises et germaines riveraines du Rhin, et par leurs invasions mutuelles sur le territoire de leurs voisins. Après la conquête franque, elle s'est continuée pendant toute la période carolingienne et le moyen âge, et les guerres de la Réforme et de Louis XIV l'ont prolongée jusqu'au commencement du dix-huitième siècle. Sans avoir la portée des actions latine, grecque et

gauloise, elle ne doit pas être dédaignée, et en l'écartant d'une façon systématique, M. l'abbé J. Espagnolle a commis d'évidentes erreurs.

Ainsi le mot *aigrette* a beaucoup plus de chances de provenir du haut-allemand *heigero* ou *heigro*, qui se prononçait *aigro* (*ai* sonnant à peu près comme l'interjection *aïe*), que du grec ἄκρον. On est d'autant plus en droit de l'admettre que dans le vieux français le héron s'appelait *aigron*, c'est-à-dire porte-aigrettes et que les premiers ornements de cette nature dont les guerriers germains ou francs parèrent leurs casques ont dû être empruntés à la dépouille de cet oiseau. — De même *boulevard* vient bien plutôt de l'allemand *Bollwerk*, fortification, que du grec βόλερος, boulevard. C'est un de ces mots qui, pendant les guerres et les sièges, passent sans cesse d'une langue dans l'autre. Il est surtout inexact de prétendre que l'allemand *Bollwerk*, mot composé de formation très régulière, n'est que notre mot français germanisé. — Il faut aussi avoir à un bien haut degré la préoccupation du grec pour faire venir le mot *bière* (boisson), non de l'allemand *Bier*, mais du grec βρύον, et par la transposition du ρ, βύρον, houblon, alors surtout que dans le vieux français bière se disait *bier*. Dans ce cas comme dans le précédent, l'analogie avec le grec, du reste beaucoup moins sensible, doit venir de ce que les deux langues ont pris pour racine de leurs vocables le même mot de l'idiome primitif dont elles découlent toutes les deux. Il serait facile de relever plus d'une erreur semblable, et de prouver qu'elles proviennent d'une mauvaise application de la méthode préconisée par l'auteur lui-même.

Dans les avis placés en tête de son vocabulaire, M. l'abbé J. Espagnolle fait cette remarque : « Nous n'avons jamais pris nos étymologies dans les langues sœurs, c'est-à-dire dans l'italien, l'espagnol et le portugais, parce que ces étymologies sont sans valeur. » Il serait bon, cependant, lorsqu'on a la preuve historique qu'un mot a passé directement d'une de ces trois langues dans le français, de le dire et de ne pas lui assigner, sans motifs, une origine grecque fort hypothétique. La Curne de Sainte-Palaye raconte, dans son dictionnaire, par suite de quels événements le mot *bicoque* passa en 1522 dans le français, où il prit la signification qu'il possède aujourd'hui. Son assertion paraît d'autant plus acceptable que ce mot n'existe pas dans le vieux français. Or M. l'abbé J. Espagnolle ne dit mot de cette origine et fait descendre *bicoque* de très haut ou du moins de très loin : du dorien, βοίκικος, pour οἰκίσκος, bicoque.

Peut-être dira-t-il que c'est de ce mot qu'est venu l'italien *bicocca*. Mais alors il aurait fallu l'établir, et ce n'eût pas été, d'ailleurs, une raison suffisante pour taire l'origine italienne du mot français.

A plus forte raison quand le mot provient d'une autre langue, comme l'anglais, serait-il nécessaire d'indiquer la véritable source. S'il est un mot que nous tenions incontestablement de l'anglais, c'est sans contredit *baby*, qui se prononce *bébé*. Il n'y a pas plus d'une quarantaine d'années qu'il est devenu d'un usage général, et l'on peut en quelque sorte le suivre depuis sa première apparition jusqu'au moment où il obtient droit de cité dans la langue. Cela n'a pas empêché M. l'abbé J. Espagnolle de rejeter cette origine et de la faire venir du grec βάβιον, enfant. Mais *baby*, répondrait-il sans doute, dérive de ce mot. Ce n'est pas aussi sûr qu'il semble le croire, et nous trouvons plus rationelle l'opinion de Hensleigh Weigwood (1), qui en fait une onomatopée.

Ce ne sont pas les seules critiques que l'on pourrait adresser au livre de M. l'abbé J. Espagnolle. Mais les autres sont de moindre importance et plus techniques. Ce que nous venons de dire suffit d'ailleurs pour faire comprendre la nature des lacunes et des erreurs de ce travail, et aussi, nous l'espérons, pour en mettre l'importance et la valeur en pleine lumière. Il est le fruit de recherches énormes, scientifiquement exécutées par un philologue d'une compétence indiscutable, et bien qu'il soit incomplet sur certains points, que sur d'autres il exagère visiblement (quel ouvrage est parfait de tous points?) il n'en restera pas moins comme une des études les plus importantes qu'on ait de notre temps écrites sur ce sujet, tant en France qu'à l'étranger. Si M. l'abbé J. Espagnolle a trop généralisé ses découvertes, s'il se trompe visiblement en assignant au grec une prépondérance presque exclusive dans la formation de la langue française, il a cependant rendu un très grand service en appelant l'attention sur cette source étymologique, beaucoup trop méconnue par les latinistes actuels. Son livre, qu'on ne pourra désormais se dispenser de consulter, détruira bon nombre de préjugés et fera loi sur beaucoup de points.

E. F.

(1) *Dictionary of English Etymology*, 3e édition. London, Trübner, 1878.

A TRAVERS LE VALLAIS

> C'est là qu'éclatent dans toute leur splendeur les trois couleurs les plus chères à Dieu : l'azur du ciel, la verdure des plaines et la blancheur des neiges au sommet des glaciers. (Alf. de Musset.)

Tout est dit, ce semble, sur la Suisse, la Savoie et les beautés de leurs paysages. On a vanté mille fois les avantages qu'elles tiennent de la nature et la fière indépendance de leurs habitants. Leurs sites grandioses et pittoresques attirent les touristes voyageurs et inspirent les poètes; les géologues les scrutent avec succès dans leurs entrailles; leur flore riche et variée fait la joie du botaniste, les peintres trouvent dans leurs aspects enchanteurs un fonds inépuisable de tableaux charmants.

Parmi ces magnifiques vallées des Alpes, il en est une qui, pour être moins connue, n'en est pas moins belle : c'est la grande et riche vallée du Rhône supérieur, qu'on nomme le *Vallais*. Elle aussi a des paysages d'une richesse et d'une vigueur incomparables qui n'ont rien à envier aux paysages les plus vantés; elle aussi réunit la fécondité de la terre à la beauté de la nature : également riche en vins, en blés, en bois, en mines et en pâturages, elle offre — sur ses montagnes couronnées de neige, sur ses rochers rougeâtres brûlés par le soleil, dans les gorges que creusent nombre de rivières et de torrents et au milieu de la plaine que le Rhône féconde, — toutes les variations de la température, tous les aspects du ciel, tous les accidents et toutes les productions du sol. Si elle a des sites d'une âpreté farouche, elle en a parfois d'un aspect sylvain et bocager. Ses solitudes sont riches en retraites sauvages, en recoins ignorés, en gracieux replis.

Séparée, par ses hautes montagnes, de la Savoie et du reste de

la Suisse, dont elle fit partie tour à tour, on dirait qu'elle a été créée pour se suffire à elle-même. Malgré les dominations diverses qu'il eut à subir, le Vallais aima toujours à garder son gouvernement, ses coutumes, ses franchises.

Cependant cette contrée à part a été longtemps la route la plus fréquentée et la plus directe de l'Italie. Les légions romaines ont pu admirer ses sauvages splendeurs, si différentes des richesses du Latium et de la Campanie. Ses Alpes Pœnines ont vu défiler tour à tour, dans leurs gorges étroites, les armées d'Annibal, de César et de Napoléon. Aujourd'hui, ce sont des légions de touristes qui accourent de toutes parts, pour visiter les curiosités disséminées dans les vals facilement accessibles ou pour gravir les sommets ardus et glacés du Cervin, du Mont-Rose, de l'Æggischorn, du Luisin, du Combin, de la Bella-Tolla et de tant d'autres pics élevés, qui sont comme les forteresses de ce pays à la fois riant, sauvage et grandiose dans sa beauté.

Malgré ces excursions de plus en plus nombreuses, le Vallais n'est point connu encore autant qu'il mérite de l'être. Ce canton *mauricien*, dont l'histoire se mêle intimement à l'histoire de la Légion Thébéenne, est un de ces rares coins de terre privilégiés où Jésus-Christ, mis partout hors la loi, est encore reconnu comme Maître et Seigneur, non seulement par les individus, mais encore par les pouvoirs publics! Il importe de connaître sa physionomie, sa configuration, sa richesse, ses fastes et ses mœurs, car il a été le théâtre de la lutte la plus héroïque dont les annales de l'antiquité chrétienne nous aient légué le souvenir; et, en contemplant cette vallée et ces pentes couvertes de riches moissons, de gais vignobles, de gras pâturages, on est tenté d'attribuer au sang généreux dont elles furent arrosées cette exubérante fertilité.

Il faudrait pouvoir étendre cette rapide étude à toute la province du Chablais dont le Vallais n'était qu'une partie. La situation de cette province le long de la rive méridionale du lac Léman en fit, au moyen âge, l'anneau qui reliait la Savoie à la Suisse. L'importance était de son côté. Les castels délabrés qui couronnent si mélancoliquement ses coteaux eurent leurs jours de puissance et retentirent de l'éclat joyeux des fêtes. Mais notre cadre ne nous permet pas de faire, même à grands traits, l'histoire de tout l'ancien Chablais, qui mériterait d'être étudié avec soin. Il faut nous borner à celle d'une partie seulement, à celle du Vallais, autrefois savoyard.

Parmi les cantons de la Suisse actuelle, le Vallais est non seulement un des plus fertiles et des plus pittoresques, mais le plus riche en souvenirs historiques. Le Vallais, en latin *Vallesia* et en allemand *Vallisserland*, tire son nom de *vallis*, vallée ou val. C'est en effet la vallée par excellence, la plus longue, la plus considérable de toutes celles des Alpes. Elle devrait s'appeler *Vallée du Rhône*, car ce fleuve, dans son cours rapide et limoneux, la traverse dans toute sa longueur, depuis les glaciers du mont *Furca* où il prend sa source, jusqu'au lac Léman.

Borné au levant par le Tessin et les Alpes Lépontiennes qui le séparent d'Italie, au couchant par la Savoie, au nord par les Alpes Bernoises et au midi par la vallée d'Aoste et les Alpes Pœnines, le Vallais est cerné de tous côtés par des montagnes hautes et couvertes de neiges éternelles. La double chaîne de hauteurs qui l'enserre et lui sert de remparts, allant toujours en se rapprochant du côté du Léman, finit par former une gorge si étroite que la chaussée et le fleuve s'y disputent une issue. C'est là que se trouve la véritable porte du Vallais.

Un pont hardi d'une seule arche de pierre, que la tradition dit être une œuvre des Romains, est jeté sur le Rhône en cet endroit, et repose ses deux fortes culées aux assises de deux montagnes géantes. Il n'y a pas longtemps encore, la porte du pont servait à fermer chaque soir l'entrée du Vallais : c'est la seule voie qui mette ce canton en communication avec les autres cantons de la Suisse occidentale.

Du pont la vue s'étend sur un panorama splendide, riant et austère la fois. On dirait un rideau de théâtre s'ouvrant sur deux scènes immenses et féeriques.

A droite, à près de 10,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, s'élance, élégante et blanche pyramide, la Dent-du-Midi ; de l'autre côté du fleuve, sa sœur jumelle, la Dent-de-Morcles, se dresse comme la flèche d'une gigantesque cathédrale, dominant le massif imposant des Diablerets.

Aux premiers rayons de l'aube, ces deux reines des Alpes Vallaisannes brillent déjà de mille feux, quand le reste de la vallée repose encore enseveli sous les voiles de la brume. D'un côté, un château fort, ancienne résidence des gouverneurs, détachant ses murailles grisâtres sur le fond verdoyant de la montagne, est placé comme en sentinelle à l'entrée du passage. De l'autre, un mamelon vert,

couronné de fortifications, de riches vignobles sur les pentes; plus haut, les Alpes Vaudoises; à leur pied Bex et ses salines, Saint-Triphon et son antique tour, dite de construction romaine; Aigle, l'ancienne *Ala;* le vignoble d'Yvorne, Roche, Villeneuve, le *Pennilucus* de l'Itinéraire d'Antonin; et enfin, là-bas, à l'horizon, le lac Léman, qui laisse entrevoir un coin de sa nappe bleue miroitant dans la verdure...

Au fond de la gorge, sur la rive gauche du fleuve, on aperçoit adossé à la base d'un cirque de rochers perpendiculaires et noirâtres, un groupe de maisons blanches dans les arbres verts, dominées par le clocher d'une antique abbaye : c'est l'abbaye et la petite ville de *Saint-Maurice*, la *Tarnade* et l'*Agaune* des Romains, le *Saint-Morisse de Gaunes en Chablies* des anciennes chroniques, qui, selon l'auteur des moines d'Occident, « s'élève à l'entrée du principal passage des Alpes, dans un des plus beaux paysages du monde; là où le Rhône, après avoir fourni la première étape de sa course, s'échappe des gorges du Vallais, pour aller précipiter ses eaux bourbeuses dans le limpide azur du Léman ».

Arrêtons-nous ici et prosternons-nous!...

La terre que nous foulons est sacrée, c'est un vaste reliquaire de martyrs... C'est là, dans la plaine luxuriante qui s'étend entre cette ancienne station romaine de Tarnade et la modeste chapelle appelée encore *Vérolliez* ou *Vérolieu* (*verus locus*, véritable lieu du martyre), c'est dans ces nouveaux Thermopyles que tombèrent sous le fer des bourreaux, plus braves encore que les soldats de Léonidas, les héros Thébéens... C'est en souvenir de la glorieuse victoire remportée là par ces invincibles soldats du Christ, que le nom de Tarnade fut changé d'abord en celui d'Agaune (*αγονε combat suprême*), puis plus tard en celui de Saint-Maurice, en l'honneur de l'immortel primicier de la Légion Thébéenne (1). Sa célèbre abbaye est la plus ancienne de l'Occident.

Sur la façade de l'hôtel de ville on lit cette devise curieuse : *Christiana sum ab anno* 58 : « Je suis chrétienne depuis l'an 58. » C'est la bourgeoisie qui y parle, preuve de l'ancienneté de sa foi catholique et de l'antiquité de son existence. Mais de quelle authenticité est cette inscription sur une plaque en tôle récemment repeinte? C'est ce que nul ne saurait dire.

(1) Sur les monnaies mérovingiennes, on lit *Agaunum*, *Acaunum*, etc.

Quoi qu'il en soit, dirai-je volontiers avec l'auteur d'une vieille chronique parlant de la ville de Saint-Maurice : « L'admiration que ce lieu m'inspire, je ne la dois ni à l'antiquité de cette ville, ni à son titre de sœur cadette de Rome, ni non plus à son inexpugnable position. Je ne l'admire pas non plus à cause de ses droits souverains, du privilège qu'elle a de battre monnaie, ou à cause des onze batailles livrées non loin de ses murs, ou à cause de son site qui en fait la porte de l'Italie, de la France et de l'Allemagne, ou du fleuve européen qui baigne ses pieds. Je pourrais l'admirer encore à cause de la renommée que lui ont faite ses truites succulentes, le merveilleux paysage et le magnifique pont qui la décorent. Je pourrais l'admirer aussi parce que d'illustres Romains lui ont demandé un tombeau, ainsi que des rois de la Bourgogne, et parce que des papes, des empereurs, des rois l'ont honorée de leur présence. Mais ce qui excite essentiellement, à son plus haut degré, mon admiration pour elle, c'est la gloire insigne que répandent sur elle la mémoire de saint Maurice et de ses frères d'armes et les monuments immortels qui y ont été érigés en leur honneur. »

En sortant de Saint-Maurice, les montagnes qui pressent les bords du Rhône s'écartent et s'arrondissent en amphithéâtre; on aperçoit à 400 pieds de hauteur, comme suspendu à l'immense rocher vertical, enceinte naturelle de cette ville, le petit ermitage de *Notre-Dame du Scex* (*saxum*) ou du Rocher, appelé aussi *Notre-Dame des Martyrs*, parce qu'il fut élevé, dans les temps les plus reculés, à Marie, reine des Martyrs Thébéens.

Cet antique oratoire est célèbre parmi les pieuses populations de la vallée du Rhône et du Chablais qui s'y rendent de fort loin en pèlerinage. Aux jours de fête de la Vierge, comme pendant l'octave de la fête de saint Maurice, c'est un spectacle curieux et édifiant que de voir cette longue file de pèlerins, qui monte en serpentant à travers les sinuosités du rocher, gravissant, en récitant le chapelet, les six cents marches, taillées dans le roc, qui conduisent au sanctuaire vénéré.

A mesure que l'on s'élève, la perspective se déroule plus vaste, plus belle, plus riche de tout le mirage que revêtent les objets vus de loin et de haut. Jamais chapelle ne fut bâtie dans un lieu plus pittoresque. Véritable nid d'aigle accroché au rocher, qu'ombrage un bouquet de mélèzes, elle domine Saint-Maurice et tout le pays d'alentour.

Là-bas, tout au pied, au premier plan du tableau, s'étend le *champ du Martyre* avec sa modeste chapelle; puis la vallée plantureuse où le Rhône serpente sur un lit parsemé de granit, contre lesquels ses flots jaunis se brisent avec fracas; plus loin, les bains et le joli village vaudois de Lavey, à demi caché dans un fouillis de vergers et d'arbres verts; le *Bois noir*, avec ses pins et ses mélèzes; les petits hameaux perchés sur les éminences ou accroupis dans les clairières de la forêt; plus loin encore, les magnifiques gorges de Martigny, où vient s'embrancher la route du Grand Saint-Bernard; la cascade du Trient, qui tombe d'une hauteur de plus de 60 mètres dans un bassin de rochers, formé par la nature; dans le lointain se découpent sur un ciel bleu les blancs sommets de la longue chaîne des Alpes Pœnines; vis-à-vis, la Dent-de-Morcles élève à une hauteur prodigieuse sa cime couronnée de neiges éternelles, étalant sur ses flancs de vastes forêts, des chalets, des bruyères, des genêts entrecoupés de rochers et de torrents; puis, en descendant, des champs diaprés, des vignes, de coquets villages presque perdus dans la verdure. A gauche, le regard plonge dans la gorge qui s'ouvre sur le canton de Vaud et aperçoit jusqu'aux montagnes d'Aigle.

Non loin de là, sur le même versant de la montagne où est accrochée Notre-Dame du Scex, se trouve une des curiosités naturelles du Vallais, la *Grotte des Fées*, placée à la dernière assise de la Dent-du-Midi, un peu au-dessus du château de Saint-Maurice, dans un site admirable. D'autres avant nous ont énuméré les beautés de cette grotte merveilleuse, ses galeries, ses salles, ses stalactites, ses coupoles, son ruisseau, son lac et sa cascade que la lumière électrique illumine soudain au milieu des ténèbres. Nous ne redirons pas non plus la curieuse légende de Vérène et de Berthéa, compagnes des héros Thébéens, laquelle se rattache à cette grotte fameuse visitée chaque année par des milliers de voyageurs.

En quittant la Grotte-des-Fées et en remontant le Rhône, on rencontre, après l'ermitage de Notre-Dame des Martys, le hameau d'Evionnaz, que certains disent être l'*Epaône* des anciens; le village de Vernayaz, l'*Autanelle* des vieux jours; puis, un peu plus haut, les magnifiques *Gorges du Trient*, torrent qui s'échappe d'un ouverture étroite et verticale de 1200 pieds de hauteur, après avoir arrosé la vallée savoisienne de Valorsine (*vallis ursina*), à laquelle ont laissé leur nom les ours qui autrefois s'y trouvaient en grand

nombre. De ces gorges justement fameuses, dont la beauté sauvage ne se décrit pas, un sentier qui côtoie le torrent serpente en montant à travers les premières assises de la montagne et conduit au village de Salvam, bien connu des touristes, assis à plus de 900 mètres sur un plateau couvert de prairies et de jardins. C'est là, sur les bords du Trient, que M. l'abbé Ducis a cru découvrir les vestiges d'une voie romaine qui, d'après ce savant, servait de communication entre les peuples du Vallais et les Centrons, dont le centre était la Tarentaise.

En continuant à remonter le cours du Rhône, on franchit la Dranse, qui lui apporte le tribut de ses eaux. Le paysage s'élargit subitement, deux vallées s'ouvrent devant vous : la Grande-Vallée continue sur la gauche avec le fleuve qui fait un coude brusque, laissant sur votre droite Martigny, l'ancien *Octodurum* des Celtes, où Maximien campa avec le gros de son armée, tandis que son arrière-garde, la Légion Thébéenne, restait à Tarnade, aujourd'hui Saint-Maurice.

Martigny (*Martiniacum*), célèbre à plus d'un titre, tant pour son antiquité que pour cet événement mémorable, a conservé dans tous les dialectes son étymologie gauloise; il doit probablement son nom à saint Martin, l'apôtre des Gaules, qui, selon la tradition, passa dans ces contrées en se rendant en Italie et vint en pèlerinage au tombeau des martyrs Thébéens.

Cette charmante petite ville est gracieusement assise dans un amphithéâtre de verdure fermé par les Alpes, près du confluent de la Dranse et du Rhône, au-dessous de la tour ruinée, seul débris de l'ancien château fort de La Bâtie, juché sur le roc contre la vallée de Saint-Maurice. De cette éminence, qu'il vaut bien la peine de gravir, on jouit d'une vue superbe sur toute la campagne environnante; on découvre la plus grande partie des tours, restes des anciens châteaux forts du Vallais, échelonnées sur les hauteurs qui côtoient les deux rives du Rhône jusqu'à Sion.

En sortant de Martigny, le pays change et s'agrandit, les pâturages deviennent plus beaux. Des vignes, soutenues par de petits murs s'élèvent en terrasses et tapissent le bas des montagnes tournées vers le Midi; des villages, des églises, des tours en ruines décorent les cimes culminantes. Ici c'est Saxon-les-Bains, avec ses thermes et les ruines de son château; en face, Saillon, avec les derniers vestiges du château de ce nom, avec ses gorges, ses belles

carrières de marbre, ses bains rustiques et sa jolie cascade.

Voici Riddes, où la route traverse le Rhône et suit maintenant la rive droite; là-haut, à plus de 1100 mètres, sur un plateau incliné, c'est Isérable, récemment incendié et dont il ne reste que l'église; puis le village de Saint-Pierre de Clayes, remarquable par son église du dixième siècle, dont le clocher, roman de style, avec des arcades cintrées, est d'une architecture élégante.

Après Ardon et Vétroz, qui n'ont de renommés que leurs vignobles où se récolte le malvoisié, on franchit la Morge, rivière qui servait de limite au Haut et au Bas Vallais. On admire en passant les ruines des anciens châteaux de Soie et de Montdorge, et l'on aperçoit bientôt, surgissant dans un riant vallon, deux éminences rocheuses et boisées portant à leur sommet des tours, de vieux castels, qui semblent protéger la ville qui s'étale gracieusement à leur pied.

C'est Sion (*Sedunum*) en allemand *Sitten*, l'ancienne capitale du Haut-Vallais, à qui les trois châteaux dont elle est couronnée donnent de loin un aspect féodal et pittoresque. Cette capitale du Vallais actuel, située sur la Sionne et sur la rive droite du Rhône, est le siège d'un évêque dont les prédécesseurs furent jadis les plus puissants et les plus riches seigneurs de la Suisse. Les deux sommets calcaires qui la dominent et l'entourent comme deux sentinelles, portent à leur crête, l'un, les ruines du château de Tourbillon, ancienne résidence d'été du seigneur-évêque, bâti en 1294 et incendié en 1788; l'autre, les restes de l'ancien château de Valéria, bâti par Valérius, où s'élève, au milieu de ses vieilles murailles et de ses tours, une antique église des dixième et treizième siècles, sous le vocable de sainte Catherine. Entre ces deux sommets se montrent les ruines du château de *Majorie*, à demi brûlé en 1788, ainsi nommé parce qu'il servait de résidence aux *majors* ou anciens gouverneurs du Haut-Vallais; puis l'église de Tous-les-Saints, dans la gorge, entre deux rochers.

Près du cimetière s'élève une église gothique du dix-septième siècle, bâtie en l'honneur de saint Théodule, évêque de Sion, qui eut l'honneur de découvrir et de recueillir les restes sacrés des martyrs Thébéens. La cathédrale offre toutes les beautés du style roman; l'intérieur, très orné, renferme des inscriptions romaines et des pierres tombales.

Après Sierre, de hauts monticules de sable s'élèvent en cône

dans la vallée ; le lit du Rhône se couvre de petites îles verdoyantes formées par des troncs d'arbres et des sapins entraînés par le courant. Sur la rive gauche du fleuve, un chemin très rapide conduit à Louèche (*Leuk*), le principal entrepôt du commerce du Vallais. Deux églises et deux chapelles, avec les ruines de deux châteaux, lui donnent l'aspect le plus étrange. Tout y respire le moyen âge, entre autres, l'hôtel de ville, flanqué de tourelles et surchargé d'inscriptions.

Du bourg de Louèche, on monte, par la vallée de la Dala, à Louèche-les-Bains (*Leukerbaden*). Cette vallée fait oublier en un instant tout ce qu'on a vu de plus beau dans les Alpes : le cours tortueux de la Dala, dont les eaux écumeuses forment à chaque pas, au fond d'un abîme, des chutes variées; les cascades, qui tombent du haut des parois verticales de la vallée; les forêts de sapins, qui tantôt couronnent ces parois, tantôt bordent des pelouses arrondies; des villages cachés à des hauteurs effrayantes, au milieu des sapins et des prairies; l'un d'eux, entre autres, *Albinen*, où l'on ne peut monter qu'au moyen de longues échelles dressées verticalement les unes au-dessus des autres; la route enfin que l'on suit, tantôt taillée dans le roc, tantôt en pente rapide : telle est, en peu de mots, cette vallée singulièrement pittoresque, jusqu'au moment où l'on aperçoit le village des bains sur une prairie en pente, arrosée par la Dala qui descend le glacier du Bulmhorn, en face de la Ghemmi, sur laquelle grimpe, trois heures durant, un chemin vertical et rapide, taillé en zigzag dans le roc, le passage le plus curieux de la Suisse.

Au haut du col de la Ghemmi s'ouvre un vaste entonnoir de rochers noirâtres, au milieu desquels miroite un petit lac bleu. Rien de plus sombre et de plus sauvage que l'aspect de ce sommet, où la neige blanche contraste avec la teinte noire des roches nues; c'est à l'extrémité de ce col que se termine, de ce côté, le canton du Vallais. Si l'on retourne sur ses pas, le passage de la Ghemmi est encore plus effrayant à descendre qu'à monter; car on a toujours, à droite, à gauche ou devant soi, le précipice et le fond de la vallée.

En laissant à gauche l'Oberland bernois et en continuant à remonter le cours du Rhône dans la vallée, on retrouve une route marquée par des villages, des châteaux, des tours et des ruines. C'est d'abord, après Louèche, Gampenen et Agarn, puis Tourte-

magne au débouché de la vallée de ce nom, les châteaux ruinés de Bas-Châtillon et de Rarogne; un peu plus loin, adossée à une montagne, c'est la chapelle de Wandfluh, d'où part un sentier conduisant dans la vallée de Saint-Nicolas; puis les deux églises de Viège ou Visp, d'une architecture remarquable, se dessinant sur les montagnes qui dominent le mont Rose. Après Viège, on atteint le fond de la vallée qui s'élargit à son extrémité et se couvre de verdure.

Le bourg de Brigue ou Brieg, l'un des plus beaux du Vallais, apparaît au pied des glaciers, au milieu des prairies, des bois et des bosquets, faisant étinceler au loin ses tours surmontées d'énormes blocs de fer-blanc et ses toitures en schiste micacé. A gauche, c'est le joli village de Naters; le Rhône, qui l'arrose, descend des glaciers de la Fourche (Furca) et des sombres vallées de l'Axe; à droite, on aperçoit déjà les merveilleux travaux du Simplon; après le beau pont construit sur la Saltine, le chemin qui s'élève insensiblement perce les sombres forêts de sapins.

C'est la fin du Vallais.

Les deux grandes chaînes de montagnes qui le séparent l'une de la Suisse, l'autre de l'Italie, ne lui laissent qu'une entrée et qu'une sortie, l'une par Saint-Maurice, l'autre par le Simplon. Outre ces deux grandes artères montagneuses, des ramifications sans nombre sillonnent ce pays. Au Rhône, qui le traverse dans toute sa longueur, plus de quatre-vingts torrents descendus des montagnes viennent apporter le tribut de leurs eaux. A cette grande vallée du Rhône viennent aboutir plus de vingt autres vallées transversales de moindre étendue. Chacune de ces vallées, qui remontent jusqu'aux glaciers, a quelque chose qui la caractérise : l'une offre d'épaisses forêts, de grasses prairies et revêt le caractère d'une vallée alpine; l'autre ne présente que des escarpements presque à pic, des gorges profondes et serrées au fond desquelles mugit un torrent fougueux : là tout est grand, terrible, imposant. Celle-là, au contraire, offre de toutes parts la fertilité et la culture, des pelouses fleuries, des chalets, des villages élégamment groupés : tout y est riant, enchanteur, agréable à l'œil; souvent une même vallée réunit ces différents aspects où le riant se mêle au terrible. De là, une grande variété de température et de climat, suivant l'altitude des *alpes* et des vallons. Mais le plus grand contraste se trouve dans la grande vallée du Rhône, très froide à sa naissance où l'hiver est très long, tempérée

ensuite et variée dans ses productions; après les glaciers, les premières vignes apparaissent, plus loin les vins muscats mûrissent comme dans le Midi de la France.

Dans tout le Bas-Vallais, et même depuis Sierre, l'hiver est très court. Dès le mois de février ou de mars, les revers de Branson sont parés de fleurs; et au commencement d'Avril, toute la végétation est en activité. La rive gauche du Rhône jouit d'une température beaucoup moins chaude que la rive droite, à cause des hautes montagnes qui la dominent à l'est et au midi. La moisson dure depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre, selon l'altitude des terrains. Aussi, souvent le voyageur qui traverse le pays, rencontre les quatre saisons à la fois : il y voit le printemps dans les hautes collines, l'été dans les basses, l'automne dans la plaine et l'hiver qui séjourne continuellement aux sommets couronnés de neiges. Il en est du reste à peu près de même dans toutes les vallées des Alpes en Suisse et en Savoie, où la plante des zones glaciales pousse non loin de la plante des climats brûlants, où l'on trouve, dans la même montagne, plusieurs régions, plusieurs températures, plusieurs sols différents.

Qu'elles sont splendides ces *alpes* (*l'alpum* des Sabins que les Latins ont ensuite appelé *album*, blanc), qui doivent sans doute leur nom à la blancheur éternelle de leurs cimes, avec leurs chalets, leurs ermitages accroupis sur les pentes, avec leurs troupeaux de vaches ou de brebis pendues à leurs flancs herbus, où elles savourent la pâture balsannique, jetant aux échos le carillon argentin de leurs clochettes!

Qu'elles sont grandioses avec leurs rochers taillés à pic, avec leurs gorges sombres, leurs glaciers étincelants, leurs torrents écumeux, quand le soleil dore les pics, tandis que les ombres de la nuit obscurcissent encore une partie de la plaine, ou bien encore, quand, à son couchant, il incendie les hautes cimes, tandis qu'un faible crépuscule éclaire à peine la vallée!

Les effets de la lumière, la formation et le mouvement des nuages qui s'entrelacent et se confondent avec les monts, qui tantôt les ceignent et les couronnent, tantôt semblent les cacher pour les découvrir avec art, produisent sans cesse mille tableaux divers que la nature ne retrace que dans les pays de hautes montagnes, particulièrement en Suisse et en Savoie, ces deux sœurs jumelles, comme si elle s'était plu à réunir, dans la même enceinte, tous les genres

de productions, tous les éléments, tous les aspects, toutes les beautés, toutes les grandeurs. Nulle part on ne touche mieux au doigt le caractère formidable des hautes Alpes. C'est ce qui fait du Vallais un des pays les plus remarquables non seulement de la Suisse, mais du reste de l'Europe. Aussi un poète allemand s'est-il plu à décrire cette curieuse contrée.

« Connais-tu, dit-il en parlant du Vallais savoyard, connais-tu ce pays tout entouré de rochers, où des colosses de neige comme des tours s'élèvent? Où le fleuve de l'Aar doré est assis sur des glaciers bleuâtres, aux teintes roses et changeantes, environné des rayons du soleil se couchant dans les braises d'un immense incendie? Ne le connais-tu pas ce pays où, en ondes argentées, sortent de sources invisibles les fières cataractes dont la rosée humide et fraîche tourbillonne en fumant dans l'air agité; où tu montes, par des cavernes silencieuses, par des rocailles arides, à travers la nuit obscure d'une forêt, jusqu'aux plateaux où te sourit soudain un champ doré par la moisson; où, sur le bord d'un abîme noir et profond, repose, tranquillement assise dans la verdure, une blanche chaumière qu'ombrage, en l'enlaçant, le cep verdoyant de la vigne, et sur le toit de laquelle chante le merle des rochers?

« ... Là, dans un petit espace, se retrouvent les produits variés des quatre saisons : le printemps avec sa couronne de fleurs, l'été avec ses gerbes d'or, l'automne avec sa corne d'abondance et l'éclat purpurin de ses fruits, l'hiver avec son enceinte pareille à une forteresse éternelle, aux créneaux de cristal... O beau pays des scènes les plus ravissantes, tu contentes le désir ardent et confus du cœur... Sur tes monts altiers, on respire plus libre l'air pur, aromatisé par mille balsamiques senteurs... »

Ces beautés sont éternelles; le sentiment religieux se fortifie à leur aspect, et la Légion Thébéenne en a pu concevoir une foi plus ferme, inébranlable comme les rochers alpins.

Admirables avant d'être admirées, les beautés de ce pays demeurèrent inconnues à la Grèce, et Rome ne pénétra que fort tard chez ces peuples alpestres qui envoyaient leurs fleuves à toutes les nations.

L'histoire du peuple vallaisan n'est pas moins étrange que la configuration de son sol. Depuis un temps immémorial, ce peuple a su rester libre; le besoin de l'indépendance est chez lui un instinct profond et indestructible. L'histoire romaine, qui jette sur ce sol d'antiques et sinistres lueurs, le nomme pour la première fois

comme le tombeau des légions de Cassius, vaincu près du Léman par le jeune et vaillant Divicon (107 ans avant J.-C.), l'an de Rome 646.

La première existence des anciens habitants du Vallais, de l'aveu même de son historien, le chanoine Boccard, n'est éclairée par aucun monument: ce que nous en connaissons nous est transmis par les historiens grecs et romains. Selon toute probabilité, ils étaient une émigration de la Gaule celtique. Jules César, dans ses *Commentaires*, dit qu'ils étaient Gaulois, et les noms d'un grand nombre de lieux, de rivières, de montagnes, qui sont absolument celtiques, semblent être une preuve de son affirmation. Polybe, historien grec, qui écrivait environ un siècle et demi avant l'ère chrétienne, citent les Ardyens qui faisaient brouter leurs troupeaux dans les montagnes du nord, sur la rive gauche du Rhône, vers les sources.

Quoi qu'il en soit, les *Vibériens*, les *Sédunois*, les *Véragres* et les *Nantuates* étaient, dès le temps de Jésus-Christ, les noms des peuples qui embrassaient toute l'étendue de la vallée, depuis les sources du Rhône jusqu'à son embouchure dans le Léman. Les *Viberi* habitaient les vallons qui se terminent par les montagnes de la Furca et qui comprenaient les dixains de Conches, de Rarogne supérieur et de Brigue. Les *Seduni* comprenaient le territoire moderne des dixains de Viège, Rarogne inférieur, Loëche, Sierre et Sion, jusqu'à la Morge. Les *Veragri* s'étendaient depuis cette rivière au torrent de Mauvoisin, au-dessus de Saint-Maurice; et les *Nantuates*, depuis là jusqu'au lac Léman, sur les deux rives du fleuve.

Depuis le règne d'Auguste, le Vallais n'avait déjà plus qu'une dénomination commune : c'était la *Vallée Pœnine* (*Vallis pœnina*) qui, longtemps avant Jésus-Christ, avait été, par la facilité de ses communications avec l'Italie, le théâtre du passage de plusieurs hordes barbares : attirées par la fertilité et la douceur du climat de ce beau pays, elles cherchèrent à s'y établir.

Après les Celtes gaulois, les Carthaginois (*Pœni*) franchirent aussi ces mêmes Alpes, puisqu'ils leur donnèrent leur surnom de *Pœnines*, quoi qu'en aient dit bien des écrivains qui se sont efforcés d'en fausser l'étymologie, en voulant tout ramener aux Celtes, et ont changé *Pœnines* en *Pennines*, faisant dériver ce mot du celte *pen*, pointe ou rocher. Polybe, Pline le Naturaliste, Strabon, Ammien, Marcellin, ont persisté à croire et à écrire que les Cartha-

ginois, conduits par Annibal, avaient franchi l'Alpe *Pœnine*, et que c'était de là qu'elle avait pris son nom. Tous l'orthographient de même : *Alpes Pœninæ*. Il est difficile de croire que tous ces savants se soient trompés.

Le Vallais entier était divisé en deux parties, dont la supérieure prenait son origine à la source du Rhône et s'étendait jusqu'à la Morge (*Morsia*). C'était le Haut-Vallais (*Vallesia superior*), habité alors par les Vibères et les Sédunois. La partie inférieure à cette rivière ou occidentale du pays, était nommée le Bas-Vallais (*Vallesia inferior*) et occupée par les Véragres; elle commençait à la Morge et s'étendait jusqu'à Saint-Maurice inclusivement; mais depuis là et au-dessous commençait le territoire des Nantuates. Aujourd'hui le Vallais s'étend jusqu'à Saint-Gingolph.

La Vallée Pœnine jouissait encore de son indépendance après le premier envahissement de l'Helvétie par les Romains. Mais, comme les habitants de ce pays inquiétaient les marchands et les voyageurs qui allaient d'Italie en Gaule, par le mont Saint-Bernard, le Saint-Gothard et le Simplon, les Romains, pour réprimer ces brigandages, établirent un camp à Octodurum, dont Galba eut le commandement. A cette époque, en effet, les *Vallenses*, comme les appelaient les maîtres du monde, menaient une vie libre et sauvage; ils imposaient un droit de péage sur les marchandises qui traversaient leur pays. D'abord sans relations ni avec les Helvètes ni avec les Romains, lorsqu'ils virent ceux-ci élever des forteresses sur leur territoire, ils descendirent de leurs montagnes, attaquèrent les ennemis de leur indépendance et les harcelèrent avec tant de persévérance que les Romains abandonnèrent la contrée; mais ce fut pour revenir avec des forces tellement considérables que toute résistance devint inutile.

Jules César, pendant les dix ans que dura sa campagne des Gaules, ne put jamais subjuguer complètement ces petits peuples barbares et belliqueux qui habitaient les Alpes. Les annales nationales racontent qu'au temps où il voulait à tout prix assurer à ses innombrables légions une communication libre par le *Mons Jovis* (Grand Saint-Bernard), il battit les *Salasses* (1), en fit vendre trente-six mille à l'encan dans la ville d'Ivrée, et chargea l'un de ses généraux, Sergius Galba, de soumettre les Nantuates, les Véragres, les Vibères et les Sédunois.

(1) Peuples de la vallée d'Aoste.

Vaincus en plusieurs rencontres, les *Vallenses* ne tardèrent pas à se révolter contre leurs oppresseurs; et, dans la bataille d'Octodure, dix mille guerriers mouraient pour l'indépendance politique de leur patrie. Le lendemain du massacre, Galba, qui avait payé chèrement son maigre triomphe, incendiait la ville, quittait son camp et venait, avec ses troupes, passer l'hiver chez les *Allobroges*.

Dès lors, Tarnade et Ivrée, les clefs naturelles du passage en deçà et au-delà des monts, devinrent, par ordre de César, des colonies romaines, comme on en instituait partout où l'on voulait ôter aux peuples le dernier espoir de l'indépendance. Sans être encore complètement soumis, les *Vallenses* ne durent pas moins plier sous la volonté toute-puissante du conquérant du monde et faire le sacrifice de maintes libertés. Mais ces fiers montagnards ne se donnèrent pas encore pour irrévocablement vaincus. L'amour et le souvenir de la liberté, la haine de la domination étrangère, leur firent une troisième fois tenter le sort des armes. Ils furent de nouveau vaincus, mais cette fois sans retour. C'est ce qu'atteste l'inscription, conservée par Pline, qui se lisait sur l'architrave de l'arc de triomphe, ornement de la Turbie, près de Nice, élevé à la gloire du vainqueur, l'année même de la naissance du Sauveur : *Sub imperio populi romani sunt redactæ gentes Alpinæ devictæ ..... Viberi*, *Nantuates*, *Seduni Veragri* (1).

Dès sa conquête par Auguste, le Vallais fut uni à l'Italie; il n'en fut démembré qu'après l'an 390, pour être réuni aux Gaules et former, avec les Centrons, la septième province viennoise.

Au commencement du cinquième siècle, les Romains furent chassés du Vallais par les Bourguignons, à qui, environ deux siècles plus tard, les Francs enlevèrent, à leur tour, la domination. Depuis cette époque, le pays fut appelé *Vallesia*, *Pagus Vallensis et Thalgau*. Ainsi le Vallais passa successivement de la domination des Romains (1-413), sous celle des Burgondes (413-534), sous celle des Francs (534-888), sous le deuxième royaume de Bourgogne (888-1032), sous les empereurs d'Allemagne et enfin sous les princes de la maison de Savoie qui le gouvernèrent pendant plus de quatre siècles (de 1035 à 1475), dans le Bas-Vallais réuni au Chablais.

La domination de la dynastie savoisienne fut la plus longue, elle fut aussi la plus durable dans ses effets. En dépit des divisions

(1) Cf. Pline, *Hist. natur.*, lib. III.

correctement géographiques, en dépit de son union trois fois séculaire avec la Suisse allemande, le Bas-Vallais, qui provient du mélange des Celtes, des Romains, des Gaulois, des Bourguignons, est resté savoyard et français par le sang, par les instincts, par la religion, par les mœurs et par la langue. Il n'en est pas de même du Haut-Vallais, qui a gardé l'empreinte germanique et s'est réuni, en 1553, à la Confédération helvétique. De race allemande, il en a conservé les mœurs et le langage.

Ces deux peuples, quoique du même canton, appartiennent donc à deux races d'origine entièrement différente. Aussi les peuplades du Haut-Vallais, les Vibères et les Sédunois, étaient souvent en guerre avec les Véragres, habitant le Bas-Vallais. Celui-ci, qui était partagé en sept districts nommés *bannières*, fut donné, en 1032, à Humbert, comte de Maurienne, par l'empereur Conrad II, en reconnaissance du secours qu'il lui avait prêté contre Othon, duc de Champagne. Depuis lors, le Bas-Vallais est resté constamment entre les mains des princes de Savoie jusqu'au quinzième siècle, où il fut reconquis et soumis au Haut-Vallais, sous l'épiscopat de Walther Supersaxo, qui devint comte et prince de tout le Vallais (*comes et præfectus Vallesiæ*), seul seigneur au temporel et au spirituel. L'évêque de Sion avait aussi le titre de prince du Saint-Empire, et, comme tel, il jouissait du droit de *Régalie*, en témoignage et signe de quoi il recevait l'épée à deux tranchants que son sénéchal portait devant lui, les jours de grande cérémonie, lorsqu'il se rendait à la cathédrale pour y pontifier. Pour le fief de Régalie, il était obligé, à chaque changement d'empereur, d'expédier pour le service trois vases veyères avec un mulet blanc, ferré en argent aux quatre pieds, comme l'indiquent les paroles de l'acte de 1481, qui est la reconnaissance faite entre Amédée, prince de Savoie, et Boniface, évêque du Vallais, pour la régalie de l'Eglise de Sion.

Sous le premier empire, le Vallais entier, partagé en trois arrondissements et treize cantons, forma, de par la volonté de Napoléon, le département du Simplon. Dès lors, les divisions de Haut et de Bas-Vallais, qui avaient subsisté jusque-là, disparurent. Aujourd'hui les deux pays réunis, politiquement, ne forment plus qu'un seul canton de la Confédération helvétique.

Ce pays, si curieux et si intéressant, possède, comme le reste de la Suisse et de la Savoie, une population aux mœurs douces et pures, qui, pour la foi religieuse et la bravoure militaire, n'a point

trop dégénéré de ses ancêtres. C'est là que l'on retrouve encore des familles patriarcales et que l'on respire un air de mâle liberté qui fait du bien au cœur. Les Vallaisans, en général, ont peu de goût pour les sciences et les arts; ils n'ont ni l'industrie, ni la dextérité, ni le génie des peuples voisins; mais ils sont, comme les Savoyards, d'une fidélité à toute épreuve, doux, francs, fiers, indépendants, braves, patriotes, d'une aimable simplicité en tout. Les montagnards surtout sont laborieux, opiniâtres dans leurs résolutions, plus robustes, mais plus grossiers que les habitants de la vallée.

Comme tous les montagnards, le Vallaisan préfère son pays à tous les autres; il est passionné pour son sol et pour la liberté. Il s'attache au coin de terre où il est né, où ses ancêtres ont vécu et où ils sont morts; sa tombe sera là où fut son berceau : il ne lui faut pas d'autre horizon. Dans le Bas-Vallais ou Vallais mauricien, les mœurs sont plus douces, plus civilisées, plus pures, les habitants plus propres au développement des facultés intellectuelles : on y sent le voisinage de la France.

On ignore quand et comment le christianisme pénétra dans le Vallais. Voisin de l'Italie, à laquelle il fut longtemps réuni par l'administration civile, ce pays dut recevoir de bonne heure les prédicateurs de l'Évangile. Le premier, si l'on en croit une tradition respectable, aurait été Barnabas, le disciple des Apôtres, qui aurait prêché pour la première fois à Conches, surnommée la *Catholique* (*Gomesia catholica*). Malgré l'absence de monuments positifs pour l'histoire chrétienne du Vallais avant la seconde moitié du quatrième siècle, il est difficile d'admettre, avec le savant Gingins de la Sarraz, que « les *premières lueurs* du christianisme apparurent dans la vallée Pœnine sous les auspices du martyre de la *Légion Thébéenne* décimée, au commencement du quatrième siècle, par le César Maximien dans les gorges de Saint-Maurice d'Agaune (an 302) ».

Que la foi se soit accrue et rapidement développée sous les auspices de ces glorieux martyrs, c'est ce qui ne fait de doute pour personne; mais comment croire qu'elle ait attendu trois siècles pour apparaître dans un pays si voisin de Rome et si souvent sillonné par ses légions victorieuses?... Pour cela, il ne faudrait tenir aucun compte de la tradition, ni des voies, ni des inscriptions romaines qui couvrent le Vallais.

Trois routes facilitaient le passage des Alpes : l'une se dirigeait par Côme, Coire, Arbon et Vindonisse; une autre, par les Alpes

Pœnines et le Vallais; une troisième, d'Aoste et de Moutiers à Genève. Les relations étaient nécessairement continuelles entre l'Italie et la Suisse, et la plupart de ceux qui se rendaient à Mayence, à Trèves ou ailleurs dans l'intérieur des Gaules, traversaient la Suisse. Ce continuel passage des voyageurs d'Italie dans les Gaules rend assez probable le fond des traditions qui fixent au premier siècle la prédication de l'Évangile dans ce pays. La foi y compta dès lors un certain nombre de disciples. Mais depuis le martyre des Thébéens, depuis les prédications et les exemples édifiants de saint Théodore, premier évêque de la contrée, les conquêtes du christianisme se multiplièrent avec une prodigieuse rapidité. Le sang des martyrs faisait germer partout des héros de la foi; et jamais peut-être ne fut plus vraie cette parole qui témoigne des glorieux triomphes de nos pères : *Sanguis martyrum semen christianorum.*

Aujourd'hui encore, le Vallaisan est fort attaché à sa religion, la religion de ses illustres protecteurs, les martyrs d'Agaune; c'est en vain que les calvinistes, les luthériens, tentèrent d'entamer sa foi solide comme ses rochers. Il garde religieusement le culte de la Sainte Vierge et des Saints; il vénère particulièrement ses saints patrons : saint Maurice et ses compagnons, saint Théodule et sainte Catherine. Il ne doute pas, lui, de la réalité du martyre de la Légion Thébéenne dans les champs de Tarnade. « Sans avoir fréquenté les Académies, il sait que ce martyre, si bien prouvé, ne peut être une *tradition très controversée d'ailleurs* que pour ceux qui mettent sur leurs yeux, déjà malades, le triple bandeau de la légèreté, de l'ignorance et de la mauvaise foi. Ce qu'on est convenu d'appeler le *progrès* commence à envahir ce beau pays du Vallais resté fidèle à sa foi et à ses mœurs antiques, où les sceptiques sont rares encore, et qui a peu à gagner, mais beaucoup à perdre, de son contact avec les étrangers. Il est à craindre que ce soi-disant progrès ne vienne à changer peu à peu ce bel état de choses et à faire pousser l'incrédulité et l'athéisme là où la foi a jusqu'à présent fleuri (1). » Il est à craindre que le vrai Vallaisan simple et naïf, celui qui n'était qu'une grande famille, unie et heureuse, malgré ses labeurs, ne s'en aille de jour en jour; que lentement, mais fatalement, quelque chose lui succède qui portera encore son nom, mais n'aura plus grand'chose de son charme rustique d'autrefois.

(1) Le chanoine Gros, Salvan. *Impressions et Souvenirs.*

On appelle avec ardeur les étrangers. Oh! qu'on se rassure, ils ne manqueront pas de venir. Le chemin du Vallais en vaut bien d'autres fameux et vantés; il renferme, en effet, des sites d'une beauté vraiment rare et originale. Puis, on trouverait difficilement un séjour plus sain, plus lumineux, plus ouvert, plus riant, malgré les sévérités qui l'entourent. Oui, les étrangers viendront, ils apporteront de l'or. Mais devant eux que de choses s'en iront pour ne plus revenir jamais!... Heureux encore les Vallaisans, si quelque chose de leur honnêteté ne s'en va pas avec les vieux chalets, les vieux costumes et les vieilles mœurs!... Seraient-ce là des craintes vaines et une perspective assombrie à plaisir? Hélas! non. Tel a été le sort de plusieurs localités des Alpes, qui ont dû leur perte à leur beauté (1). »

Le Vallais est peut-être l'endroit de l'Europe le plus renfermé par la nature, le plus dépourvu de ces communications qui transportent dans un pays les hommes et les choses, et y communiquent le mouvement et la vie. Aussi a-t-il peu de célébrités. Quand on aura cité le cardinal Schiner, célèbre par son éloquence et sa politique; le chevalier Georges Supersaxe, son ennemi juré, très attaché à la France; le P. jésuite Biner, auteur du grand *Apparatus théologicus*; le général de Courten, le colonel Alet, plusieurs abbés du monastère de Saint-Maurice et quelques évêques de Sion, ce sera à peu près tout. Le Vallais est célèbre par la beauté et la variété de ses sites, par ses antiquités romaines, par le grand nombre de médailles qu'on y a trouvées, par les batailles nombreuses qu'il a soutenues contre les Romains et contre tous ceux qui ont voulu attenter à son autonomie. Mais ce qui seul suffit à l'immortaliser, c'est le martyre de saint Maurice et de la Légion Thébéenne.

Si remarquable qu'il soit par les dons qu'il a reçus de la nature, le Vallais est plus remarquable encore par ceux qu'il tient de la grâce. On peut l'appeler la patrie des héros et *la terre des Martyrs*.

Ne nous étonnons pas d'y trouver une race austère, énergique, laborieuse, aussi célèbre par son attachement enraciné à la foi catholique que par un fier et opiniâtre dévouement à la liberté. C'est l'Eglise qui l'a formée avec le sang de ses glorieux martyrs Thébéens, morts pour l'indépendance de leur âme et l'intégrité de leur foi. Il faut reconnaître le doigt de Dieu dans cette action, tantôt

(1) E. Javelle, *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse*. Nous avons appliqué au Vallais, en général, ce que l'auteur de cette page charmante dit de Salvan en particulier.

plus éclatante, tantôt plus cachée, mais toujours continue, que les saints ont exercée dans la province témoin de leurs vertus, de leurs combats et de leur martyre. Il est beau de voir ces mêmes vertus, les vertus des braves, y fleurir merveilleusement, et se propager intactes à travers les âges, intactes malgré toutes les attaques de l'hérésie moderne et de l'athéisme contemporain. C'est à ses immortels patrons, à saint Maurice et à ses compagnons d'armes, que le Vallais, comme la Savoie entière, doit ses vertus et cette fidélité inébranlable dans la foi. Leur empreinte est demeurée partout sur cette terre qu'ils ont arrosée de leur sang.

Que reste-t-il des tyrans persécuteurs, des bourreaux de nos martyrs, Dioclétien, Maximien et Galère? Rien qu'un souvenir abhorré, tandis que la mémoire de leurs victimes, comme leur sainte influence, est immortelle et à jamais bénie.

Grâce à la centralisation révolutionnaire, les cantons suisses ont perdu une partie de leur antique autonomie; ils conservent cependant une certaine mesure d'indépendance, et possèdent encore quelques-uns des attributs de la souveraineté. Cette souveraineté et cette indépendance, le gouvernement du Vallais se fait gloire de la subordonner à la royauté de l'Homme-Dieu; et, par cet hommage, il croit avec raison que, loin d'abaisser sa souveraineté, il la relève, et que, loin de diminuer son indépendance, il la consacre et l'affermit.

La souveraineté sociale de Jésus-Christ reconnue, dans un gouvernement!..... Aujourd'hui nous sommes émerveillés d'un tel spectacle auquel nous ne sommes plus habitués. En contemplant naguère avec ravissement ce dernier vestige d'État chrétien, nous nous rappelions le récit biblique qui nous montre, à la fin du déluge, la colombe rapportant à Noé une branche d'olivier, cueillie sur quelque plateau élevé ou sur quelque pente de montagne laissée à découvert par les eaux. Le saint patriarche vit là un signe précurseur et une garantie certaine de la fin du déluge. Ne nous serait-il pas permis de voir un signe analogue dans ce maintien du règne du Christ au milieu des montagnes alpestres et d'espérer que les chrétiens des autres nations apprendront de la Suisse catholique la vraie manière de revendiquer leurs droits et de reconquérir leur liberté?...

J. Bernard de Montmélian.

M. LE MARÉCHAL [1]

SCÈNES D'UKRAINE

VIII

Toutefois le P. Prokop n'était pas homme à se laisser longtemps abattre. Lorsqu'il eut marché pendant environ un quart d'heure, seul, à travers les champs, regardant l'horizon, humant l'air des bruyères, la réaction se fit et une idée lui vint.

— Tiens, se dit-il, en se frappant le front et s'arrêtant tout à coup pour appuyer son gros bâton à terre, tout n'est peut-être pas désespéré. Qui sait s'il n'y aurait pas encore un moyen... Puisque la chose a manqué avec l'un, voyons l'autre.

Ceci dit, le plan fut fait et la résolution prise. Le P. Prokop troussa sa robe, et, sans plus se préoccuper de ce vaste horizon uni qui l'entourait, des buissons touffus et du ciel pur, des chênes nains épars et des hautes bruyères, il s'éloigna à grands pas dans la direction de son couvent.

Dès qu'il y fut arrivé, il s'enferma pour écrire, et, au bout d'une heure environ, Janek, le petit orphelin recueilli par charité, qui faisait souvent dans les bourgs voisins les commissions des bons Pères, s'en allait, portant une lettre à la comtesse Golubowska.

Janek revint de Holuba assez tard, et cependant on remarqua qu'il ne fut point grondé! Evidemment il avait dû attendre une réponse, et, du *palac* au couvent, le trajet était quelque chose pour ses petites jambes de dix ans.

Ce que l'on remarqua en outre, et ce qui causa aux bons frères un sensible étonnement, c'est que, dès la réception du message,

(1) Voir la *Revue* du 1er mai 1889.

le P. Prokop se remit aussitôt à écrire. Une semblable application, assez en dehors de ses habitudes, dénotait évidemment quelque fait étrange, imprévu, quelque enchaînement de circonstances que l'esprit curieux des vieux Pères s'efforçait vainement de deviner, échafaudant là-dessus les plus diverses conjectures. Mme la comtesse Golubowska, qui, pour se distraire de sa tristesse toujours croissante, se livrait de plus en plus aux pratiques de piété, avait-elle chargé le vieux moine de lui prescrire des instructions pour chaque jour de l'année, un exact règlement de vie, et le P. Prokop passait-il son temps à composer des oraisons? Ou bien, était-ce M. le maréchal, très orgueilleux et fier, on le savait, de l'ancienneté de sa race, qui avait chargé le bon Père de mettre de l'ordre dans ses papiers de famille, dans quelques mémoires du bon vieux temps, et l'obligeant P. Prokop s'appliquait-il désormais, dans le silence et la paix de sa cellule, à fouiller d'antiques paperasses et mettre au jour des généalogies?

L'une ou l'autre hypothèse pouvait s'admettre également. Mais ce qui dérouta singulièrement les bons Frères au milieu de leurs conjectures, ce fut le changement de direction du messager Janek qui, le lendemain matin, lorsqu'il se remit en route, ne se dirigea plus vers le *palac* du comte Zénon, mais bien, en côtoyant l'étang, vers un autre coin de la steppe, où le *dwór* de Lytka s'élève auprès d'un gros bourg.

Pour le coup l'on ne sut plus que croire, qu'imaginer, et chacun se demandait ce que cela voulait dire. Toutefois les dignes religieux n'étaient pas au bout de leurs étonnements. Ils devaient ressentir, ce même jour, une émotion bien plus considérable, en voyant, dans l'après midi, un bel équipage à quatre chevaux s'arrêter devant leur grille, et un superbe général en descendre, tout empanaché, enrubanné, plastronné, décoré, portant, bien tendus sur la main, ses gants blancs d'uniforme, et faisant scintiller au soleil ses épaulettes d'or.

Ce nouveau venu s'empressa de demander à voir le sous-prieur, P. Prokop. Le Frère portier le conduisit au parloir, le vieux moine l'y rejoignit. Là, ils eurent ensemble une conversation sérieuse, tenue secrète, qui dura environ une heure, et après laquelle Michel Konstantinowicz Trepanow regagna son équipage, la mine moins satisfaite, la moustache moins retroussée et le panache blanc moins en l'air, qu'une heure auparavant.

Qui sait s'il n'était pas, après tout, plus puissant qu'il n'en avait l'air, ce bon P. Prokop? D'abord son chaleureux plaidoyer, à Holuba, avait produit, sur l'esprit du comte, une vive impression, un peu différente seulement de celle que désirait le vieux moine. M. le maréchal, d'abord profondément surpris, se sentait, en réfléchissant, de plus en plus irrité de la démarche du pauvre religieux.

— A-t-il perdu le sens? Ne sait-il plus qui il est, et surtout à qui il parle?..... Pour qui me prend-il, enfin? murmurait le fier magnat, fronçant dédaigneusement le sourcil, et arpentant dans tous les sens, le front sombre et les bras croisés, le parquet ciré de sa chambre. J'ai eu, vraiment, mille fois trop de bonté, certes, et d'indulgence, de permettre qu'un pauvre Frère quêteur, une espèce de mendiant, après tout, vienne ainsi se mêler de mes affaires de famille, ose s'arroger le droit de me donner des conseils, et, à bout d'arguments, finisse par me faire entendre que je suis un père cruel, intéressé, bien résolu à faire le malheur de son enfant... C'est là, certes, le comble de l'orgueil et de la témérité; c'est, de la part d'un pauvre moine errant, une outrecuidance sans limites... Aussi qu'il ne recommence pas! qu'il se garde bien, pour cette affaire ou pour quelque autre, de venir m'ennuyer! Car mon indulgence serait absurde, ma patience est à bout... Et dès les premiers mots qu'il oserait prononcer, sans plus de retards et de façons, net, je le congédie.

Seulement les mêmes arguments, employés par le même individu, produisent un effet différent en s'adressant à d'autres personnages. C'est ce que devait prouver, jusqu'à la plus complète évidence, une visite, d'ailleurs attendue, qui se fit à Holuba, le lendemain du jour où le moine avait parlé. Ce jour-là, le comte Zénon, avant de se mettre à table, avait donné des signes d'une inquiétude, peut-être tout simplement d'une agitation, d'ailleurs inusitée : allant et venant de la salle à manger au perron, tirant d'un geste brusque sa montre à répétition hors de son gousset, regardant au loin sur la route.

Puis, forcé de s'avouer que, comme la sœur Anne, il ne voyait rien venir et attendait en vain, il s'était enfin résigné et avait pris place à table, en grommelant d'une voix grondeuse, étouffée à demi par l'épaisseur de ses moustaches :

— C'est étrange! Le général ne vient pas... Je l'attendais pourtant. Probablement il sera arrivé des voisins à Lytka, et l'ami

Korebski n'aura pas voulu le lâcher, juste au moment où il recevait des visites.

Mais en dépit de ces motifs, très plausibles, qu'il trouvait pour se tranquilliser, le comte n'en donna pas moins, pendant tout le repas, des signes réitérés d'une mauvaise humeur croissante. D'abord il trouva le menu détestable, le potage trop clair, l'esturgeon sans saveur, les betteraves trop dures, et le rôti à la hussarde plus qu'à moitié brûlé. Il eut un furieux accès de colère à l'adresse de son cuisinier, parce qu'il avait découvert une mouche dans son pot de crème. Puis l'un des chiens de sa meute, ayant trouvé le moyen de sortir du chenil et de gagner la cour où il aboyait à plein gosier, M. le maréchal, exaspéré, courut à la fenêtre, et commanda, avec force jurons, au premier laquais qu'il aperçut, de ramener la bête, à grands coups de fouet, à l'écurie. Et si la chose tardait à se faire, ce ne serait pas le chien, mais bien le valet, qui serait battu.

Après quoi, le repas étant terminé et le café servi, le comte Zénon, contrairement à son habitude, n'alluma pas de cigare, mais quitta aussitôt la salle en frappant la porte après lui, et s'enferma dans sa chambre pour y faire sa sieste, si toutefois, au milieu de cette mauvaise humeur et de cette agitation, la chose se pouvait.

Depuis une demi-heure environ, le comte avait disparu, lorsque Winnia, qui était restée dans le petit salon en compagnie de sa mère, vit s'arrêter devant la grille une des voitures du *dwór* de Lytka. Tout aussitôt, Michel Trepanow en descendit, et s'empressa de traverser la cour, en saluant de loin ces dames.

— Mère, voici le général..... C'était lui, sûrement, que mon père attendait, dit la jeune fille avec un soupir, en s'éloignant de la fenêtre.

— Alors pourquoi, mon Dieu, n'est-il pas venu plus tôt? Ton père aurait dîné paisiblement, n'aurait, sans doute, pas grondé Kujak. Et c'est si bon, ma pauvre enfant, de passer une journée tranquille!

La jeune fille ne répondit rien, et se contenta de secouer la tête. Comme elle ne savait pas ce qui l'attendait ce jour-là, elle se disait qu'on ne peut être tranquille avec de semblables visites, et que le général aurait encore bien mieux fait de ne pas venir du tout.

Cependant Trepanow, entrant discrètement, presque sans bruit,

était venu baiser la main de la comtesse. Si Winnia et sa mère l'avaient considéré avec attention en ce moment, elles eussent remarqué certainement un notable changement en lui : un abord moins prétentieux, plus réservé, plus grave, quelque chose de la dignité, et aussi de l'embarras, d'un homme délicat et sensé, qui se prépare à accomplir un acte important de sa vie, et qui, pourtant, ne sait trop comment l'exécuter.

Après les premières salutations et quelques observations banales, le général commença d'un ton plus sérieux :

— Je viens d'apprendre, Mesdames, que M. le maréchal se tient en ce moment chez lui, et qu'au salon vous étiez seules...

— Certainement, se hâta d'interrompre la comtesse. Mais je vais faire aussitôt prévenir mon mari, et...

— Non, non, Madame, non, si vous le voulez bien. Les choses sont fort bien comme elles sont; je préfère vous parler, d'abord. Nous avons à causer tous trois en confiance, à cœur ouvert, comme de vieux amis.

Sur ce dernier mot le général avait appuyé d'une façon si particulière, que Winnia étonnée leva les yeux, cherchant à démêler le fond de ses pensées. Pour la comtesse, elle attendait, non sans un certain frémissement.

— Mademoiselle, reprit Trepanow, c'est à vous que je crois devoir m'adresser, autorisé par la présence de votre digne mère.

Ici, le général s'arrêta un instant. La jeune fille tressaillit et devint d'une pâleur de marbre. Ce qu'elle allait entendre, pensa-t-elle, c'était une déclaration. Et comment oser braver la fureur de son père, y répondre par un refus? Oh! oui, elle le sentait bien, son malheur était décidé et accompli déjà, sa dernière espérance éteinte, sa vie brisée!

Mais Trépanow, qui l'avait vue pâlir, ne voulait pas la laisser longtemps dans cette cruelle douleur, en homme généreux qui n'aime pas à voir souffrir les enfants et les femmes.

— Mademoiselle, ne craignez rien, reprit-il d'un ton plus doux et un peu triste. Le comte votre père et moi nous avions... formé des projets... que j'aurais été bien heureux, je l'avoue, de voir un jour s'accomplir... Mais c'est que je ne savais pas, alors, qu'il existât de grands, de sérieux obstacles... Ou plutôt un seul, mais qui suffit pour tout anéantir et tout briser. Vous ne pouvez m'accepter pour mari, car vous ne m'aimez pas.

— Oh ! Monsieur... balbutia la jeune fille avec un geste de prière.

— Soyez sans crainte, je vous le répète. Je me garderai bien d'insister sur des points douloureux... Mais ce que je dois, ici, sincèrement vous déclarer, c'est que je ne puis assurer le bonheur de ma vie au prix de votre bonheur à vous, et du repos de votre avenir. En profitant, malgré votre éloignement ou votre indifférence, des bonnes dispositions de votre père à mon égard, je me rendrais coupable d'une indélicatesse indigne d'un galant homme. En de pareilles circonstances, bien que le renoncement soit dur, que tout le *moi* humain proteste et le cœur saigne, c'est son propre bonheur qu'il faut sacrifier.

— Mais peut-être vous exagérez-vous, Monsieur, les... hésitations de ma fille. Il vous serait difficile de connaître... — balbutia la comtesse, dont le trouble allait croissant.

— Non, permettez, Madame, interrompit le général, la regardant d'un air de compassion et de respect. Croyez que je n'accomplirais pas de gaieté de cœur une pareille démarche, si elle ne se trouvait justifiée par des renseignements certains. Je ne vois d'ailleurs aucunes raisons de vous laisser ignorer, à vous deux, la source de ces révélations d'une si haute importance. Votre vieil ami et confident, le P. Prokop, m'a longuement parlé de vous, Mademoiselle, du désir que vous éprouvez de ne pas vous marier... maintenant du moins,... et aussi de la crainte extrême qui vous empêche de déclarer vos intentions nettement, fermement, à Monsieur votre père... En de pareilles circonstances, la conduite que j'ai à tenir se trouve, n'est-ce pas? toute tracée. C'est de moi que doit venir, — non pas le refus, qui serait inexplicable, illogique, et dont Monsieur votre père pourrait à bon droit s'offenser, — mais un motif, en apparence parfaitement justifié, de tout remettre à une autre époque, de faire traîner les choses... De cette façon seulement. je le crois, vous pourrez désormais être tranquille, Mademoiselle. Vous saurez seule, ainsi que Madame votre mère, qu'aucun projet de mariage, aucun engagement, ne peut exister entre nous. Et comme, je ne puis m'empêcher de vous le déclarer sincèrement, en renonçant à vous je fais un grand sacrifice, vous voudrez bien me garder, peut-être, quelques bienveillants souvenirs, un peu de votre bonne et cordiale amitié, pour me dédommager de ces biens que je perds.

Cette fois Winnia se leva, rougissant d'émotion, tremblante et les yeux pleins de larmes. Toute honteuse et ne sachant que dire,

elle tendit, sans parler, ses deux petites mains au général. C'était son remerciement et aussi sa promesse. Trepanow le comprit, et, prenant avec respect le bout de ces doigts blancs et frêles, il y mit un dernier baiser.

Il se leva aussitôt, tristement mais résolument, en homme qui veut rester jusqu'au bout maître de lui, et dit d'une voix de plus en plus émue :

— Permettez-moi de vous quitter, Mesdames. Il vaut mieux, dans l'intérêt de tous, que notre conversation intime soit promptement terminée... Maintenant je vais faire une courte promenade aux environs. Dans une heure, je reviendrai causer avec Monsieur le comte... Mais ne vous affligez plus, croyez-moi. De mon côté, du moins, tous vos ennuis sont terminés.

Il s'éloigna en parlant ainsi, et Winnia, joyeuse, émue, se jeta au cou de sa mère.

— Oh! le bon père Prokop! mon ami, mon sauveur! murmura-t-elle. Il savait bien ce qu'il voulait faire quand il me disait d'espérer.

— Seulement songe, chère fille, qu'il faut que le général Trepanow soit bien généreux, bien délicat aussi, pour accomplir avec tant de désintéressement un pareil sacrifice.

— Oh ! certes... Aussi, je te le jure, je ne l'oublierai pas. Puisse-t-il être heureux un jour, et sincèrement aimé d'une autre jeune fille!

— Reste à savoir encore ce que ton père va dire maintenant, murmura, en étouffant un soupir, la comtesse, qu'une longue et triste expérience avait rendue profondément craintive, en tout ce qui concernait l'humeur, les plans de conduite et les façons d'agir du comte Zénon.

— Ne te tourmente pas, je t'en supplie, chère mère. Mon père, quels que soient les projets qu'il ait formés, ne peut obliger le général à m'épouser, s'il est bien résolu à renoncer à ce projet de mariage... Pour moi, tu vois, je ne crains plus. Je me sens le cœur si léger! je respire, je renais, je ris, j'espère... Et voilà si longtemps, tu sais bien, que cela ne m'était arrivé!

La jeune fille, en effet, venait de se lever, vive, animée, joyeuse. Ses yeux, où les dernières larmes s'étaient rapidement séchées, étaient redevenus soudain limpides et brillants; une fraîche teinte rose s'étendait sur ses joues, et elle semblait retrouver, dans ses

petits pas cadencés à l'entour du salon, son sourire éveillé, sa douce voix, ses gestes, toute sa vivacité, sa candeur et sa gaieté d'enfant.

Bientôt après, elle quitta le salon en fredonnant un refrain de mazurke, et la comtesse, accoudée en rêvant sur l'appui de la fenêtre, la vit promptement disparaître sous les grands arbres du jardin. Elle l'avait d'abord suivie des yeux avec un caressant sourire; à elle aussi, cette généreuse déclaration de Trepanow, cette grande joie imprévue, avaient rendu certainement un peu de courage et d'espoir. Et pourtant, sans qu'elle sût pourquoi, elle se sentait le cœur serré et triste encore; les pluies d'automne creusent le sol où ont passé comme un sourire les orages du printemps. Et les pressentiments amers qui préparent aux mortelles souffrances, les rapides échappées de l'âme dans les lointains de l'avenir, sont surtout réservés au cœur aimant des mères.

Aussi Mme Golubowska avait-elle encore l'esprit préoccupé, les regards tristes, lorsqu'après la sortie de Winnia, elle remonta dans sa chambre, d'où elle se garda bien de sortir lorsqu'elle entendit rouler au-delà de la grille, puis s'arrêter devant le perron, la calèche de Trepanow. Elle écouta, dans la salle voisine, puis sur les marches de l'escalier, les pas de son mari, qui s'empressait d'aller recevoir le général. Alors elle joignit les mains, attendant et priant. C'était le moment décisif, sans doute la dernière entrevue... Qu'arriverait-il aux pauvres femmes quand le comte, dans quelques instants, se présenterait à elles, ses brillants projets anéantis, son amour-propre profondément, irréparablement froissé?

Aussi, tandis que Winnia errait, seule et contente, sous les ombrages du jardin, la comtesse se garda bien de sortir de sa chambre, même lorsqu'elle eut vu disparaître l'attelage du général. Quelques minutes seulement avant qu'on servît le dîner, elle se vit forcée de descendre, ayant à donner quelques ordres. Et, bien qu'elle fît tous ses efforts pour dissimuler ses craintes, le cœur lui battait bien fort lorsqu'elle entra dans le salon.

Le comte Zénon, qui s'y promenait à grands pas, les lèvres closes, les sourcils froncés, les bras nerveusement croisés sur sa poitrine, s'approcha aussitôt, s'arrêtant en face d'elle, par un brusque mouvement qui fit frémir les vitres et crier le parquet. Puis il lui dit, d'une voix railleuse où perçait comme malgré lui une inflexion amère :

— Eh bien, Madame la comtesse, vous devez vous réjouir. Nous n'aurons pas de noce, pour le moment, du moins. Je viens de recevoir la visite du général Trepanow. Une lettre du ministre lui ordonne de se rendre immédiatement sur le théâtre de la guerre, pour rejoindre son corps d'armée en marche vers les Balkans. Je suis chargé de vous transmettre les compliments et les adieux de votre futur gendre... Car notre engagement mutuel existe toujours, j'espère que vous le comprenez bien. Seulement le mariage ne pourra se faire qu'à la fin de la campagne. Tâchez d'ici là de faire passer les sottes fantaisies, et de vaincre la résistance de votre capricieuse enfant.

Mme Golubowska, fort naturellement, ne hasarda pas un mot, ne se permit pas une seule observation, et ne répondit que par un signe de tête, s'estimant encore heureuse d'en être quitte à si bon marché. Seulement elle se demandait, non sans un certain tremblement, ce qui pourrait bien arriver lorsque Winnia allait se trouver à table, en présence de son père.

Un hasard favorable la tira promptement de ces perplexités. Au moment où l'on entrait dans la salle à manger, deux proches voisins arrivèrent. Aussitôt Antos, le laquais qui servait à table, reçut l'ordre de mettre deux couverts de plus. Par cela même, il était évident qu'il devenait impossible de causer du rappel de Trepanow, des affaires de famille.

Bien loin de là, le comte Zénon, qui craignait avec raison que l'on ne se moquât de ses ambitieuses visées et de ses brillants projets de mariage, si on le voyait triste ou grondeur après le départ du général, le comte Zénon, disons-nous, se montra charmant pour ses hôtes, empressé, affable, joyeux ; en un mot tout sucre et tout miel. De temps en temps Winnia, profondément surprise, levait les yeux, arrêtait ses regards sur le visage souriant de son père, se demandant si réellement il pouvait feindre une aussi cordiale gaieté. Quant à la comtesse, qui ne se méprenait point et qui se rendait compte de l'effort que M. le maréchal devait faire, elle se demandait avec terreur si cette bonne humeur apparente ne serait pas suivie de quelque terrible revirement.

Sous ce rapport, elle ne se trompait pas, hélas! la pauvre mère. Et l'orage éclata dès que les hôtes furent partis.

— Madame, commença le comte d'une voix dure et grave, s'étendant en fumant sa pipe dans un des fauteuils du salon, veuillez

vous occuper dès demain de faire préparer sans retard les habits et le linge de notre fils... Je me suis entendu, pour ce qui concerne Alexandre, avec le général. Il l'attend dans une dizaine de jours à Kichenew, où il l'incorporera aussitôt dans un des régiments placés sous ses ordres. Je vais, de mon côté, écrire à Alexandre. Puisqu'il se trouve à Kamièniéc en ce moment, c'est déjà sur la route. Par conséquent, il prendra le chemin de Kichenew sans passer par ici.

— Mais, moi, je ne lui aurai pas dit adieu... Je ne l'ai même pas embrassé, Monsieur! s'écria alors la mère.

— Niaiseries que tout cela!... Vous voudrez bien m'épargner d'aussi puériles observations, de semblables enfantillages, je l'espère. Je conçois que vous aimiez votre fils, mais vous l'embrasserez au retour... Et, à bien des égards, il est même préférable que vous ne le voyiez pas avant son départ pour l'armée. Vous pourriez, qui sait? ébranler sa résolution et lui tourner la tête, avec toutes vos sensibleries, vos larmes, vos mauvaises raisons... Madame, entre nous, c'est assez d'une enfant ingrate et rebelle. Notre fils, du moins, fera ce que j'ai résolu... Et vous, si l'espoir en Dieu et la foi vous soulagent, en attendant son retour vous prierez Dieu pour lui.

Ce fut ainsi que le comte Zénon quitta les deux pauvres femmes, furieux, désappointé, aigri, sentant instinctivement le besoin de trouver quelque souffre-douleur auquel il pût faire payer le dépit concentré, la déception subie. Précisément une occasion favorable devait bientôt se présenter.

Ce fut une visite de l'ami Korebski, qui mit au jour le plan d'action du bon vieux père. Ce digne gentilhomme, absent pendant une semaine de son *dwór* de Lytka, avait été assez étonné, au retour, d'apprendre que, pendant son absence, un petit messager du couvent des bons Pères était venu, de la part du sous-prieur, demander Michel Trepanow. Et celui-ci avait eu avec lui une assez longue conférence à la suite de laquelle il s'était mis en route, sans retard, pour l'armée des Balkans. Tout naturellement Korebski accourut à Holuba, sans perdre une minute, pensant que le maréchal serait plus amplement renseigné.

Ce fut alors que le comte Zénon eut besoin de faire appel à tout ce qu'il possédait de sang-froid et d'orgueilleuse fierté, pour ne pas se livrer à une terrible explosion de colère, et ne pas se rendre ridicule aux yeux de son ami, en lui laissant entrevoir la part que le moine avait prise à cette étrange solution de ses affaires de

famille. Tout en dévorant sa fureur en silence, au dedans, en crispant fiévreusement ses poings et mordant sa moustache, il joua l'homme simple, contrefit l'ignorant, et laissa partir Koresbski toujours embarrassé. Seulement, dès le même jour, il fit mander le P. Prokop.

Le vieux moine ne tarda pas à se rendre à son appel. Il put juger alors de l'étendue du désespoir et de la fureur du comte.

— Monsieur, lui dit le père de Winnia en s'avançant, les yeux brûlants, le visage enflammé, avec des bégaiements de colère et un fébrile tressaillement des lèvres, j'aurais infailliblement coupé les oreilles à un rustre, ou passé mon épée au travers du corps, à un homme de ma naissance et de mon rang, qui eût osé se permettre, comme vous l'avez fait, de donner son avis concernant mes affaires de famille. Parce que vous êtes revêtu de votre caractère de prêtre, vous vous trouvez naturellement en dehors de mes moyens d'action, inaccessible à ma vengeance... Mais rien ne peut m'empêcher de prendre mes précautions pour l'avenir. Vous ne franchirez plus le seuil de ma maison ; je vous défends de voir mes enfants et ma femme. Pour ma chapelle de Holuba, j'aurai un autre aumônier.

Le bon vieux moine ne se troubla point; il répondit en s'inclinant.

— Qu'en ceci comme en toutes choses, la volonté de Dieu soit faite! Mon unique but a été d'épargner, si je le pouvais, une dangereuse erreur à un père, et des peines amères à de pauvres innocents. L'avenir montrera si j'ai imprudemment agi... Et maintenant paix à cette maison, à tous ceux qui l'habitent! Que la bénédiction du Seigneur y descende, avec mon adieu!

En parlant ainsi, il s'éloigna, traversa la grande cour sans regarder derrière lui, franchit le seuil de la grille, et coupa à travers le chemin pour prendre le sentier de la steppe. Alors seulement, lorsqu'il eut passé le fossé comblé de hautes herbes rousses et de buissons dépouillés par l'automne, il s'arrêta sur le bord du sentier et se retourna lentement, mettant au-dessus de ses yeux, pour mieux voir en ce grand soleil, sa large main brunie, en ce moment tremblante.

Devant lui, le *palac* de Holuba se dressait, haut et fier, tout doré de rayons, tout blanc sur son fond de grands arbres, imposante image de richesse et de force, d'éclat et de prospérité.

Mais, tandis que le P. Prokop le contemplait silencieusement,

absorbé dans une rêverie profonde ou une mystérieuse prière, de gros nuages sombres venant du sud, chassés par une forte bise, s'étendirent, comme un rideau noir, au-dessus de la steppe, couvrant les lointains vagues et le fond du ciel bleu. Et l'ombre allait montant sur la façade du château; chaque objet se trouvait à son tour enveloppé, perdu, dans cette buée grisâtre et terne : d'abord le perron altier, les vases de fleurs s'épanouissant aux marches; puis les fenêtres aux angles saillants et aux balcons sculptés; enfin les pignons arrondis et les ardoises rouges des toits, d'où le soleil semblait à regret retirer son sourire.

Il s'éteignit enfin, partout l'ombre se fit; le vaste *dwór* désormais sans relief, sans couleurs, eut l'air d'un linceul blanc tendu sous les grands arbres. Et le P. Prokop, cherchant pour se recueillir les gros grains de son chapelet dans les plis de son froc de bure, s'engagea, en baissant la tête, sur le chemin de son couvent.

DEUXIÈME PARTIE

IX

— Voilà un coup manqué, Terek Michajlowiez... On dirait que tu n'es pas un enfant de ton pays. Qui diable a jamais vu employer si mal ses cartouches?

— Mais avec ce soleil qui aveugle!... Est-ce qu'on sait seulement si l'on a un but devant les yeux?

— Bon! voilà un propos tout à fait bien imaginé. Te figures-tu par hasard que, pour tirer sur l'ennemi, on te campera bien à l'ombre, ou l'on te donnera des lunettes.

— Camarades, voyez donc Semen Prokopowicz!... C'est là ce qui s'appelle être brave à cheval! Se tenir debout sur sa bête, la lancer au galop, et tirer en courant!... Eh bien, qu'en dites-vous? Est-ce qu'un général d'armée pourrait mieux faire?

— Un général d'armée n'a pas besoin de mettre son cheval au galop, puisqu'il se tient derrière, pour voir ses gaillards manœuvrer. D'ailleurs, en fait de bêtes, vois-tu, Wanko, c'est nous qu'il lance. A nous d'avoir bon dos, d'obéir sans rechigner, de mettre tout notre cœur et nos bras à la besogne, et d'aller à droite, à gauche, en avant, en arrière, souvent à la mort tout droit, dès qu'il vient à le commander.

— C'est égal, compagnons, c'est une belle chose que la guerre. Ceux qui sont restés là-bas, au pays, dans la steppe, n'ont pas vu et ne verront jamais les grands bois, les vallées, les champs de maïs et les vignes sur les montagnes, et puis les belles maisons blanches, les églises à dômes d'or, les rues bien éclairées le soir, les beaux cafés, les superbes boutiques comme nous en voyons ici.

— Le fait est que je n'ai jamais vu tant de *cerkiewy* (1) à images dorées, de belles grandes places au milieu des villes, et de *palacy* de riches seigneurs, qu'il y en a partout par ici, tout le long du Danube... Vrai Dieu! cela ne ressemble guère à notre grande steppe verte, claire le jour, la nuit si noire, et à nos pauvres chaty (2) à murs de bois, toutes basses sur leur toit de paille.

— Oui, tout ça, c'est vrai, Ignás, seulement nous bavardons trop. Tu verras demain, à l'exercice, le vieux caporal hérisser sa moustache et le lieutenant se fâcher. Assez causé, mes compagnons! En selle, promptement; un bon temps de galop! Avec cela, en avant les fusils et les lances!... Faut pas rester à se croiser les bras, à jaboter comme des pies autour d'un champ de blé, si l'on veut se montrer ce qu'on est après tout : francs Cosaques, bons enfants de la steppe, tout prêts à marcher et frapper, aussi bien qu'à rire et à boire.

C'était un vieux cavalier aux joues maigres, à la peau tannée, aux longues moustaches grises, qui venait de parler ainsi aux camarades qui l'entouraient. Ceux-ci, jeunes, alertes et étourdis pour la plupart, se laissaient volontiers séduire par l'attrait d'une vie nouvelle et l'aspect d'un pays inconnu jusqu'alors, bien plus varié, plus souriant, que leur immense et morne steppe.

Le campement qu'ils occupaient, avant leur admission régulière dans les rangs de l'armée turque, était situé un peu au-delà de Rustchuk, sur la rive bulgare du Danube. L'hiver venait d'éteindre ses dernières bises et de fondre ses dernières neiges, faisant place presque aussitôt à un tiède et joyeux printemps. Au-dessus de cette grande surface unie du Danube aux eaux claires, un beau soleil d'avril se levait, mêlant ses lueurs éclatantes au rayonnement de l'eau transparente et nacrée, au brouillard lumineux que dégage le ciel d'Orient, et qui, flottant sur toutes choses, fait vibrer les

(1) Églises russes.
(2) Chaumières de paysans.

contours, noie toutes les formes, dore toutes les nuances, et baigne tous les horizons dans leurs lointains d'azur.

Ce petit tableau de cavaliers, de soldats, d'aventuriers, qui aurait pu tenter un Decamps, un Flandrin ou un Marilhat, était entouré d'un beau cadre. Le paysage, en cet endroit de la rive du fleuve, se présentait vaste, divers, largement déroulé, avec quelques détails charmants et un véritable caractère de grandeur calme et imposante. Tout au fond, dominant les murs et les toits de Rustchuk, se dressait, âpre et massive, une haute falaise blanche. Pas de buissons sur les pentes, pas d'arbres au sommet; tout en bas seulement, des traînées d'herbe maigre, à demi desséchée, que de grands buffles noirs paissaient tranquillement, avant l'heure où le Bulgare, leur maître, devait les atteler à son lourd chariot pour porter ses sacs de grains au marché de la ville. Du côté opposé, vers l'est, une petite rivière, au cours rapide et aux eaux bouillonnantes, venait se perdre dans le grand fleuve, le beau Danube-roi. Elle coulait au fond d'une riante et fertile vallée. Ravins boisés, collines vertes, champs de maïs d'un jaune d'or, gazons épais, doucement veloutés, massifs ombreux de chênes aux larges branches, de saules penchés sur l'eau, au feuillage teinté de bleu, de hêtres dont les vieux troncs se verdissaient de lierre, de pruniers où se suspendaient les longues tiges de chèvrefeuilles sauvages et les guirlandes des liserons géants, tout se réunissait pour offrir, à ces sauvages enfants des steppes, des aspects nouveaux, attrayants, variés, tout pleins de vie, de grâce et de fraîcheur.

Leur petit camp se trouvait placé dans un espace découvert, richement gazonné, çà et là planté d'arbres, lisière de quelque ancienne forêt peu à peu abattue, mais ayant laissé derrière elle, comme pour conserver ses traces, quelques énormes sapins isolés, quelques chênes géants. Les petites tentes basses, toutes rondes, de ces cavaliers hardis, de ces coureurs joyeux, se suivaient dans les plis du terrain ou s'éparpillaient sous les branches, selon le caprice des possesseurs, sans dessein fixé à l'avance et sans régularité. Seulement tous semblaient s'être entendus pour laisser un espace vide, qui s'étendait en rond autour d'un tertre gazonné, s'élevant au milieu de cette plaine verte. Quelques beaux arbres ombrageaient les flancs de ce monticule, et une croix de pierre blanche étendait ses bras au sommet.

De plus, tous ces hardis Cosaques, à la fois soldats et enfants,

avaient grand soin, en faisant leurs divers exercices, lançant leurs chevaux, piquant leurs lances, ou tirant dans le disque noir, de ne pas effleurer en passant le monticule et ses grands arbres, dont ils se tenaient un peu à l'écart, avec une nuance de respect. Et de temps en temps, quand ils étaient au repos, rêvant du passé, du pays, ou échangeant quelques mots isolés, en se croisant les bras et fumant leurs grosses pipes, il pouvait bien arriver que l'un ou l'autre attachât un long regard rêveur sur la croix de pierre blanche. Et, dans sa contemplation muette et son silence, ce regard en disait long. Respect des gloires du passé, regret des choses d'autrefois, culte mystérieux des traditions, des souvenirs, vagues espoirs de liberté, de gloire et de vengeance, désir ardent de percer les secrets de l'avenir, — tout cela pouvait se lire dans ces yeux vifs au regard fauve, sur ces fronts hâlés au vent des steppes, sur ces lèvres rouges entr'ouvertes à l'heure de la bataille, pour aspirer l'odeur du sang.

Toutefois, pour tous ces enfants de la grande plaine, vifs, libres et joyeux, les heures de contemplation et de mélancolie ne pouvaient pas être bien longues. Quand ils étaient las d'avoir rêvé, quand ils trouvaient qu'ils avaient assez tiré et sabré ce jour-là, leurs chevaux paissant auprès d'eux, leurs longues lances étalées sur le gazon, leurs fusils réunis en faisceaux et scintillant dans les grandes herbes, ils se levaient vivement, faisaient claquer leurs doigts, se prenaient par la main, et, aux accords de la *guzla*, formaient une danse du pays.

C'était plaisir alors de voir bondir et tournoyer, sur ce fond de lumière d'or, sous le vert feuillage des chênes, ces gais compagnons aux cheveux bruns lustrés, aux grandes moustaches menaçantes, aux yeux étincelants, aux dents pointues et blanches brillant, comme des perles, au soleil; leurs *kontuszy* (1) d'un gris de fer, dessinant leur taille robuste et droite; les pans de leurs *zuparny* (2) de drap blanc flottant commes des ailes autour d'eux, saisis et emportés par le tourbillon des rondes; leurs grands bonnets de peau d'agneau ajustés fièrement, et un peu de côté, sur leurs fronts de soldats sauvages; les talons d'acier de leurs grandes bottes faisant jaillir des étincelles, et leurs sabres à poignée de cuivre battant la mesure à leur côté.

(1) Sorte de capote ou de redingote large, à manches flottantes.
(2) Tunique portée sous la *kontuszy*.

C'était toute leur vie d'autrefois, leur gaieté, leur jeunesse, leur horizon sans bornes et leur grande steppe aimée, qu'en un moment ils retrouvaient dans ces danses et ces chants des beaux jours. Ils croyaient revoir, en répétant les refrains joyeux, alertes et bizarrement rythmés, de leurs *Cosaques* et de leurs rondes, le village natal avec ses *chaty* aux murs de terre, aux toits de chaume, la petite église de bois, avec sa croix d'or brillant tout en haut du clocher; la vieille mère assise au bord de sa cabane pour voir rentrer la moisson, et les filles rieuses, toujours prêtes à danser, leur front brun et ouvert couronné de rubans rouges, et le sourire épanoui sur leurs lèvres de corail.

Alors qu'ils allaient commencer l'exercice, un matin, saisissant leurs fusils aux faisceaux, s'élançant à cheval et s'éloignant du tertre vert jusqu'au premier bouquet de chênes, ils virent un petit groupe de cavaliers s'avancer sur la route. C'étaient évidemment des officiers de l'armée régulière, car le vent léger du matin faisait ondoyer des panaches, et le soleil levant étincelait sur les plaques et les torsades des épaulettes d'or.

Aussitôt le sotnik du bataillon fit mettre en ligne tous ses braves. Les chefs d'état-major approchant, au trot de leurs beaux chevaux noirs qui frappaient de leurs fers le tuf blanc de la route, le petit escadron de Cosaques, devenu soudain immobile comme un mur d'acier, fit le salut militaire et présenta les armes, attendant l'arrivée et les ordres des officiers.

Lorsque ceux-ci ne furent plus qu'à quelques pas des fils de la steppe, rangés en longue ligne, un vieux colonel à tournure fière et grave, ayant la joue éraflée d'une balafre et la poitrine chargée de rubans et de décorations, se détacha du groupe, suivi d'un jeune cavalier, et, avant de parler, souleva légèrement son chapeau au-dessus de sa tête grise.

— Camarades, commença-t-il, en s'adressant à l'escadron cosaque, nous savons tous que vous êtes de bons soldats, durs à la fatigue, patients et résolus dans l'attente, fermes et solides en présence du danger, toujours loyaux et toujours braves. Sa Hautesse le Sultan se réjouit de pouvoir compter sur vous, dans cette guerre injuste et acharnée que lui font ses ennemis les Russes. Notre habile général en chef, Omer-Pacha, de Rione, qui est un chrétien comme vous, étant né sur les terres de l'empereur d'Autriche, se propose de vous joindre, très prochainement, à l'avant-

garde de notre armée, qui va faire un mouvement vers l'est, en avant de Rustchuk... Pour que vous soyez en état de paraître dignement et de combattre vaillament, à ce poste de danger et d'honneur, il vous faut un chef intelligent, instruit et brave. Le voici : c'est notre général en chef lui-même, qui l'ayant choisi entre tous, m'a confié le soin de vous le présenter... *Ataman* Pawel Zagórski, approchez, passez en revue les braves et loyaux soldats que vous devrez bientôt conduire à la bataille. Et vous, bons et honnêtes Cosaques, saluez votre nouvel *ataman*, votre frère Pawel Zagorski, et jurez-lui, avec votre confiance et votre soumission, un dévouement et une fidélité sans bornes.

Des cris de joie, des hurrahs! retentissants, répétés par les échos de la falaise, au long du fleuve, suivirent cette allocution. Pawel Zagórski, le front pâle d'enthousiasme et d'ardeur, les yeux brillants, le visage baigné de soleil, s'avança en face de l'escadron, tandis qu'ils duraient encore.

— Ainsi que notre brave colonel vous l'a annoncé, je viens à vous; me voici, frères! dit-il aux enfants de son pays, en les saluant avec émotion, du geste et du regard. Désormais nous combattrons, nous vaincrons ou nous mourrons ensemble. Car vous avez, comme moi, n'est-ce pas?... là-bas, quand vous viviez dans la patrie aimée, souffert de l'oppression, de l'injustice, de la haine, de ceux qui étaient plus grands, plus forts et plus riches que vous? Alors la revanche vous a semblé souverainement juste et nécessaire, la vengeance délicieuse, la liberté divine!... C'est là ce que j'ai senti, ce que j'ai pensé aussi. Voilà pourquoi je suis ici, attendant la bataille, espérant la vengeance, tout prêt à marcher, à frapper, à tuer, ou, si le sort le veut, à mourir avec vous!

Cette fois les Cosaques bondirent sur leurs selles, emportés eux aussi par ce puissant élan d'enthousiasme et d'ardeur. Ils jetèrent leurs bonnets en l'air, agitèrent dans un transport de rage guerrière la pointe de leurs lances. Leurs mains enfiévrées, frissonnantes, se tendirent vers le jeune chef, et toutes leurs voix unies retentirent, comme un grondement de tonnerre qui s'éleva puissant, sonore, immense, puis se perdit, décroissant peu à peu, dans les profondeurs vagues de l'horizon lointain.

— Lieutenant, je vous félicite. Vous avez là une belle réception, dit alors le colonel. *Sotnik*, avancez ici, et pour que votre nouvel *ataman* soit accueilli joyeusement, faites donner aujourd'hui double

ration à tous vos hommes. Pour moi, je retourne à Rustchuk. Nous nous retrouverons à la bataille. En attendant, soyez fermes à la parade, solides à l'exercice. Et, au revoir, Cosaques mes amis.

Alors le colonel tourna bride au milieu des officiers de sa suite. Et, quelques instants après, les panaches blancs flottant au vent d'avril, les épaulettes scintillantes, s'éloignaient rapidement sur la route de la ville, salués encore, çà et là, de quelques hurrahs lointains.

Le jeune *ataman*, pendant ce temps, était descendu de cheval. La main étendue, l'œil brillant, il s'avançait vers le tertre gazonné et la grande croix de pierre.

— Camarades, s'écria-t-il d'une voix chaude et vibrante, mais profondément émue, notre général ne pouvait choisir un meilleur endroit, je vous le jure, pour me présenter à vous... Sous ce tertre, l'un de mes ancêtres, Wladyslaw le Vaillant, dort du sommeil des braves près de son Hetman Nekrasa, dont nous répétons tous le nom dans nos chansons d'Ukraine... Tous deux sont tombés le même jour, loin du pays, sur la terre bulgare, en combattant, comme des héros qu'ils étaient, frères, les Turcs, alors nos ennemis... Permettez donc qu'avant de répondre à votre fraternel accueil, avant de vous serrer la main, j'aille offrir mon hommage à ce grand-père inconnu, oublié dans sa tombe, et que je lui promette de vivre, de lutter, de mourir comme lui.

Pawel, en parlant ainsi, s'était approché du monument, la tête nue, les regards brillants d'enthousiasme et d'orgueil, ses cheveux bruns fièrement rejetés en arrière et soulevés par le vent d'èst qui rasait le flanc des coteaux. En passant auprès du bouquet d'arbres, il avait cueilli une petite branche du plus vert et du plus vieux des chênes. Il la déposa au pied de la croix, devant laquelle il se tint un instant immobile, les mains pendantes et la tête inclinée, comme s'il cherchait à recueillir, à travers les ténèbres et le mystère des tombes, les souvenirs et les secrets de ces illustres morts.

Etienne Marcel.

(*A suivre.*)

LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *La Réforme et la Politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie*, par le vicomte de Meaux. (Perrin.) — II. *Histoire de la monarchie de Juillet*, par P. Thureau-Dangin, 5e volume. (Plon.) — III. *La Famille de Mme de Sévigné en Provence*, par le marquis de Saporta. (Plon.) — IV. *Vieux Papiers et vieux Souvenirs*, par Thellier de Poncheville. (Société de Saint-Augustin. Lille.) — V. *Nouveau journal d'un officier d'ordonnance : la Commune*, par le comte d'Hérisson (Ollendorff) — VI. *Saint Grégoire VII et la Réforme de l'Église*, par l'abbé Delarc. (Retaux-Bray.) — VII. *Les Quinze premières années de la reine Victoria*, par Ch. Gréville. (F. Didot.) — VIII. *Mes Campagnes*, par Pion des Loches, publiées par MM. Chipon et L. Pingaud. (Firmin-Didot). — IX. *Charles X et Louis XIX en exil : Mémoires du marquis de Villeneuve*, par son arrière-petit-fils. (Plon.) — X. *Mémoires et correspondance du comte de Villèle*, 4e volume. (Perrin.) — XI. *Le Général Boulanger*, par Ch. Chincholle. (Savine.)

I

Il y a longtemps que nous n'avions lu un ouvrage qui nous plût autant que les deux volumes où M. le vicomte de Meaux retrace l'histoire de la Réforme et expose la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie. (Perrin.) C'est en chrétien, c'est en catholique, que l'auteur juge cette période intéressante où se sont décidées les destinées du monde, et les mobiles si controversés auxquels obéirent les souverains et les hommes d'État qui s'appellent Henri IV, Louis XIV, Richelieu, Mazarin. Si, sur certains points de détail on peut différer d'opinion, un sincère hommage est dû à la loyauté du récit, à l'amour de l'Eglise, à l'intelligence de la société moderne, qui remplissent ces pages dont le lecteur se détache avec peine. Le sujet est des plus graves puisqu'il s'agit du plus grand changement qui se soit opéré dans l'ordre religieux, depuis les grandes hérésies du quatrième et du cinquième siècle,

et des plus complexes, car la Réforme prit des visages fort divers, suivant les contrées de l'Europe où elle s'implanta, et aux conflits de sectes se joignirent les compétitions politiques. Luther et Calvin attaquèrent leur Eglise au moment précis où les grands Etats qui allaient se disputer la prépondérance achevaient leur formation. Notre historien se meut à l'aise au milieu de ces événements, et il en déroule les phases avec une grande clarté. Ce tableau général où le rôle de la France est principalement accusé, à bon droit, du reste, puisque ce rôle fut des plus importants, nous manquait. Nous n'avions eu jusqu'ici que des histoires particulières, écrites à un point de vue exclusivement national; aujourd'hui, cette lacune est heureusement comblée.

M. de Meaux débute par l'histoire de la Réforme en Angleterre. La débauche et le despotisme de Henri VIII ouvrent la voie, contrairement à la volonté de ce prince qui avait la prétention de rester orthodoxe, au protestantisme. La lâcheté de l'épiscopat sous Edouard VI, du clergé de province sous Elisabeth, trahissent le peuple fidèle et le livrent presque sans défense à la plus savante et à la plus lourde oppression qui ait jamais existé. Il faut les missions des Jésuites et des prêtres du collège de Douai pour rendre du courage à ces laïques abandonnés par leurs pasteurs. Alors commence l'ère des martyrs. Quand Elisabeth mourut après un règne de quarante-quatre ans, deux cents catholiques environ, la plupart prêtres, avaient péri dans un horrible supplice. Le bourreau qui pendait le condamné lui ouvrait ensuite le ventre et lui arrachait les entrailles, sans attendre toujours qu'il eût cessé de respirer. A ces cruautés physiques s'ajoutaient les tortures de la conscience. Les juges posaient aux victimes sur l'étendue et la légitimité du pouvoir des souverains apostats des questions captieuses qui auraient pu embarrasser les meilleurs théologiens, et ils triomphaient de leurs incertitudes ou de leur résistance.

Partout, du reste, en Scandinavie, en Hollande, en Allemagne, la Réforme s'introduit avec l'appui des grands, séduits par l'appât des bénéfices ecclésiastiques et, aussi, il faut bien le dire, grâce à la mollesse du clergé, qui ne donna pas toujours l'exemple du zèle, ni des autres vertus propres à son état. En Espagne, l'Inquisition empêche toute propagande. Sa procédure soupçonneuse, son autorité absolue, puisque le grand inquisiteur ne relevait que du roi, l'ont rendue plus odieuse que ses supplices. Le nombre de ses vic-

times a été singulièrement exagéré. M. A. du Boys, s'appuyant sur le témoignage et utilisant les recherches des écrivains protestants, ne compte que cent trente-quatre luthériens ou calvinistes condamnés à mort dans la Péninsule; ce chiffre est inférieur à celui que nous avons donné plus haut pour les victimes d'Elisabeth. Au surplus, l'Inquisition fut aussi populaire en Espagne que décriée ailleurs. Quant aux épreuves appliquées aux accusés et aux peines infligées aux condamnés, aucune législation, aucun tribunal n'étaient alors moins durs et moins cruels que l'Inquisition. Il est certain qu'elle traitait ses prisonniers avec une humanité alors sans exemple, ayant soin de rendre ses prisons saines et salubres, de procurer aux malades remèdes et médecins, et se proposant d'amender les coupables qu'elle détenait. Mais les abus qu'elle fit de son pouvoir, souvent pour plaire à la royauté, furent cause que plusieurs papes ne lui ménagèrent pas les réprimandes. Léon X s'efforça en vain de la réformer. Paul III exhala contre elle des plaintes amères et encouragea les Napolitains à l'écarter de leur ville. Pie IV, assisté de saint Charles Borromée, contribua, à la demande de tous les évêques italiens, à lui fermer Milan. Tous ces faits sont empruntés au livre de M. de Meaux.

Les sévérités de l'Inquisition étaient-elles nécessaires pour préserver l'Espagne de l'hérésie? Notre historien n'hésite pas à répondre que non. Et voici en quels termes il motive son opinion : « En parcourant l'Europe entière, nous avons vu le protestantisme, partout menaçant, s'établir, en définitive, là seulement où l'Eglise catholique ne se réforme pas et devient ainsi incapable de se défendre. Partout s'est vérifiée sous nos yeux cette loi historique. Or, en Espagne, l'Eglise, qui avait eu comme ailleurs le besoin d'une réforme, l'avait accomplie avant l'avènement des novateurs », principalement sous la grande Isabelle.

L'Inquisition primitive était dirigée contre les faux convertis d'entre les Maures et les Juifs. Philippe II l'appliqua à la poursuite des protestants et, surtout, il en fit un merveilleux instrument de despotisme. Son erreur et son tort fut de se persuader qu'il assurerait le triomphe de la vérité en faisant triompher sa propre politique. M. de Meaux traite ce prince avec une sévérité qui nous semble exagérée; il rend toutefois hommage à sa sincérité, dans des lignes que nous tenons à reproduire : « Ce qui frappe tout d'abord, c'est que Philippe II était sincère dans sa foi, sincère et constant dans sa

volonté de la servir, et que cette sincérité ne fut pas toujours sans mérite ni grandeur. Il eut quelque mérite, sans doute, lorsque, engagé par son père dans une guerre avec le pape Paul IV, il sut, au début de son règne, arrêter, au seuil de Rome, ses soldats victorieux, et respecter, dans un adversaire acharné et désarmé, le père commun des fidèles. Il parut vraiment grand, treize ans plus tard, lorsqu'à la prière d'un autre pape, Pie V, il déposa ses rancunes contre Venise, se ligua avec cette république pour refouler les Turcs et, seul entre les potentats de l'Europe, eut l'honneur de concourir à la victoire de Lépante, la plus décisive qu'eût jamais gagné la croix contre le croissant. Il était donc capable de préférer ses croyances à ses vengeances. »

II

Le cinquième volume de *l'Histoire de la monarchie de Juillet* (Plon) est, à proprement parler, l'histoire du long ministère de M. Guizot, ou, du moins, de sa période la plus caractéristique, de celle où cet homme d'État, investi de toute la confiance du roi Louis-Philippe, chef absolu du cabinet, sans rival et sans concurrent, déploie librement ses qualités comme ses défauts et marque de sa forte empreinte la politique du gouvernement. M. Thureau-Dangin a bien saisi cette physionomie *sui generis*, dans un portrait qu'il nous paraît bon de reproduire, parce que nous y trouvons une image fidèle, ni flattée, ni poussée au noir :

« Admirablement propre à comprendre le goût de stabilité et de paix, il (M. Guizot) l'était moins à distraire des imaginations blasées et à caresser les ressentiments de l'amour-propre national. Peut-être entre tant de nobles qualités de gouvernement qu'il possédait à un haut degré, lui manquait-il une aptitude d'ordre inférieur, parfois bien nécessaire aux ministres, l'adresse ingénieuse à inventer les expédients par lesquels on occupe et dirige l'esprit public. Plus habile à creuser et à grandir les idées dont il était possédé qu'à en trouver de nouvelles, il avait moins de souplesse et d'abondance que d'élévation et de profondeur. D'ailleurs, ne jugeant pas sensées les exigences de l'opinion, sa raison hautaine dédaignait d'en tenir compte. Dans la région supérieure, mais un peu fermée, où son esprit vivait de préférence, presque sur lui-même, il ne semblait pas parfois en communication avec le sentiment

général, ne vibrait pas, ne sentait pas avec lui. » Cette sorte d'isolement intellectuel et moral, où l'on aperçoit un fond d'orgueil puritain, explique pourquoi le conseiller préféré de Louis-Philippe, approuvé et souvent admiré de l'élite des penseurs, ne fut jamais sympathique à la masse de la nation. M. Guizot n'avait pu oublier ses fonctions premières : on sentait en lui le professeur, nous ne disons pas le pédant : il se croyait toujours à la chaire de la Sorbonne.

Il est curieux de lui opposer, comme contraste, le portrait d'un de ses contradicteurs, qui devait un jour lui succéder comme un des directeurs de l'opinion publique en France, mais dont la faction politique devait bientôt sombrer dans un triste naufrage. Nous avons nommé Ledru-Rollin, « de tempérament sanguin et de haute stature, les épaules larges, la tête renversée, la voix forte, il rêvait d'être un tribun dans le goût de la Convention : pas une idée originale, personnelle, mais une teinte superficielle, des lieux communs de 1792 et de 1793, le goût et les recherches du théâtral, une faconde facile, abondante, souvent vulgaire et pâteuse, parfois éloquente à force de véhémence passionnée; son idéal était de paraître un nouveau Danton. Il est vrai qu'en soulevant le masque du tribun, on eût vite entrevu la figure molle, grasse et sensuelle d'un épicurien nonchalant, ne comprenant l'audace qu'en paroles, bien aise de faire peur, mais ayant lui-même plus peur encore, assez faible pour suivre partout son parti, mais incapable de le commander. »

M. Thureau-Dangin nous révèle les progrès du sens diplomatique chez M. Guizot, plus adroit, plus souple et plus fin vis-à-vis de l'étranger qu'à l'égard des Chambres françaises, où il se croyait toujours sûr d'avoir une majorité, le grand objectif du parlementarisme. Son habileté fut mise à une dure épreuve. A peine sorti du guépier de la quadruple alliance de 1840, où l'étourderie et l'outrecuidance de M. Thiers avaient engagé la France, il se trouve aux prises avec les difficultés inextricables pour tout autre que pour lui, du droit de visite et de l'indemnité Pritchard. L'historien nous conduit avec sa clarté d'exposition habituelle dans ce dédale où il était si difficile de concilier le souci de l'honneur national, surexcité par tant de piqûres, avec la prudence commandée par l'hostilité sourde de l'Europe contre l'établissement de 1830. Cette tâche si ardue fut facilitée par deux ministres étran-

gers, qui comprenaient parfaitement le service que la politique, éminemment conservatrice de M. Guizot, rendait à la cause de l'ordre et de la paix générale. M. de Metternich, à Vienne, et lord Aberdeen à Londres, lui prodiguaient à l'occasion des marques d'estime et de confiance et marchaient souvent de concert avec lui. Il nous semble toutefois, à la lecture attentive des pages que nous avons sous les yeux, que ces deux personnages, avec leur politesse légèrement protectrice de grands seigneurs, exploitaient tout doucement les difficultés de notre situation et les timidités mal déguisées de M. Guizot. Ils ne voulaient pas se brouiller avec la France : mais ils faisaient payer leur concours par des complaisances d'attitude un peu forcées qui faillirent révolter plus d'une fois la soumission écœurée des conservateurs eux-mêmes en France. Ces embarras du dedans et du dehors eurent encore pour résultat d'imprimer à la politique du ministre français certain caractère louche qu'on lui reprocha amèrement plus tard (dans l'affaire des mariages espagnols, par exemple), tort plus apparent que réel et qu'il faut surtout imputer aux circonstances.

III. — IV

Tout ce qui touche à Mme de Sévigné, à sa famille, à son entourage excite toujours un vif intérêt, et c'est justice parce que l'adorable *épistolière* plaît surtout par le milieu où elle s'est trouvée et qu'elle dépeint d'une manière si admirable. Son existence, à tout prendre, a été celle de toute dame de qualité à son époque, mais elle a tout vu, tout observé, tout jugé avec un esprit parfois un peu superficiel, mais fin, aimable, piquant et primesautier. Dans le volume que M. le marquis de Saporta présente aujourd'hui au public (Plon), nous entrevoyons à peine Mme de Sévigné elle-même, nous n'apercevons que son ombre qui se projette sur ses descendants, et encore seulement en Provence. Le premier portrait en pied qui se présente, c'est celui de son propre gendre le comte de Grignan, que l'auteur a le mérite de faire sortir de la pénombre où la figure éblouissante de la grande dame l'avait jusqu'ici à demi caché. C'est un véritable personnage que ce comte de Grignan, qui, sous le titre modeste de lieutenant, remplissait l'office du gouverneur toujours absent. M. le comte de Grignan avait une compagnie de gardes en partie soldée par la province, il présidait l'assemblée des

états, sans parler d'une multitude de dîners où il se ruina it. Il avait, en effet, toutes les traditions des grands seigneurs, fier de sa naissance, de son rang et de ses dignités, large, généreux jusqu'à la prodigalité et courant à la détresse avec une insouciance qui n'avait d'égale que sa bonne grâce; du reste dévoué au roi, infatigable au service de l'État, vraiment zélé pour le bien public, comprenant parfaitement que l'intérêt du prince se confondait avec celui des peuples, et que le premier ne gagnerait rien à régner sur des sujets appauvris et mécontents. Il faut voir avec quelle sollicitude il s'occupe de la question délicate de la levée de la milice, mesure rendue indispensable pendant la guerre difficile qui se termina par le traité de Ryszwick. Cet impôt du sang était, du reste, extrêmement léger en comparaison de ce qu'il est devenu depuis. En 1693, on demandait à la Provence un total de dix à douze mille hommes tout au plus. Nous avons étrangement progressé depuis! L'aisance était, nous dit M. de Saporta, consultée plutôt que le nombre absolu, comme base de recrutement, et le choix des hommes, au lieu de dépendre uniquement du sort, était laissé à la discrétion des consuls et de l'envoyé du gouverneur qui devaient agir de concert. Ce procédé laissait beaucoup de place à l'arbitraire, mais il permettait d'agir avec discernement et d'écouter la voix de l'humanité. A ce sujet les instructions de M. de Grignan méritent d'être connues. Il recommande d'épargner la classe laborieuse, les paysans surtout; il voudrait que les miliciens fussent choisis de préférence parmi les fils de bourgeois, surtout parmi les oisifs. « Il faut, disait-il, qu'on ne suive aucun mouvement de haine, d'amitié ou d'intérêt et qu'on ait uniquement en vue le bien du service. Il est arrivé que les consuls se sont attachés à choisir des laboureurs; cependant c'est sur ceux-là que le choix devrait le moins tomber. » Et plus loin : « Il y a un certain état de bourgeois, de jeunes gens fils de bourgeois, de marchands ou artisans qui passent leur journée à ne rien faire, à se promener, dans les cabarets, au jeu, à la chasse, qui n'ayant point de famille à faire subsister, peuvent être tirés du lieu où ils sont, sans que leur absence nuise à personne... » Il est clair après cela qu'on n'avait pas attendu la Révolution, ni le dix-neuvième siècle pour se préoccuper des intérêts des classes laborieuses. Nous sommes aujourd'hui bien arriérés de cette philanthropie éclairée. Et! que pourrait-on faire avec le service universel?

Ce volume nous révèle bien des côtés intéressants de l'administra-

tion et des mœurs de l'époque. De grands événements du règne de Louis XIV fournissent également leur contingent, entre autres la révocation de l'édit de Nantes qui eut, pourtant, peu de retentissement en Provence, où les protestants n'étaient pas nombreux et où ils vivaient généralement disséminés. L'auteur remarque en passant deux choses : la première, c'est que le roi de France ne fit que suivre l'exemple des autres souverains qui ne toléraient dans leurs États aucuns dissidents; la seconde, qu'il suivit plutôt qu'il ne donna l'impulsion. L'opinion générale était absolument prononcée contre les protestants qui avaient naguère causé tant de troubles dans l'État. « Paris professait alors un fanatisme aussi exalté que l'ont été depuis ses tendances révolutionnaires. » La province était à l'unisson. On peut dire avec M. de Luçay, l'historien des *Secrétaires d'Etat*, que la révocation de l'édit de Nantes est, dans ce temps de centralisation, une des rares affaires qui n'ait pas suivi la direction exclusive des chefs du gouvernement, qu'elle leur a souvent échappé et qu'en plus d'une circonstance ils ont subi l'action de leurs propres agents. Le comte de Grignan fit preuve en général, dans cette affaire, d'autant de prudence que de modération.

Sur un moindre théâtre, et avec moins d'éclat, mais avec plus de mérite et de périls, une famille qui n'eut pas, à la vérité, l'illustration des Grignan joua, dans une époque troublée, un rôle que les annales d'une province doivent enregistrer, et qui ne sera même pas dédaigné par l'histoire générale. En retraçant sous le titre modeste de *Vieux papiers*, *Vieux souvenirs* (société de Saint-Augustin. Lille), les péripéties émouvantes de la vie de son grand-père, M. Thellier de Poncheville ne nous a pas seulement fait connaître un magistrat d'autrefois, mais, comme il le remarque lui-même avec beaucoup de sens, toute la magistrature d'avant 1789. M. Thellier de Poncheville avait représenté le tiers état de son bailliage aux assemblées électorales de 1789 et applaudi au mouvement de réformes qui s'annonçait. Proscrit pour son attachemement à la religion et à la monarchie, il échappa par miracle à la mort. Les lettres qu'il adressait plus tard à un ami pour lui faire part de ses épreuves ont tout le charme du naturel et révèlent les plus nobles sentiments.

V

M. le comte d'Hérisson a-t-il voulu réhabiliter la Commune? (Ollendorff.) Il semble avoir surtout dirigé ses critiques, et des

critiques fort acerbes contre M. Thiers et contre l'Assemblée nationale. La tâche était ardue, et les faits invoqués, les citations détaillées et autorisées qu'il endosse avec complaisance sont quelque peu contradictoires entre elles. Nous ne sommes pas suspect de sympathie pour le premier président de la troisième République française, nous le regardons comme l'incarnation du génie révolutionnaire dans notre pays; mais les faits à sa charge sont assez graves pour qu'on ne lui impute pas des forfaits imaginaires et un machiavélisme chimérique. Par ses diatribes contre les armements de l'empire, M. Thiers a certainement contribué à nos désastres militaires. Sa légèreté, sa suffisance, son imprévoyance et sa poltronnerie, entrent pour une large part dans l'enfantement et les progrès de la Commune; mais il n'y a nulle apparence qu'il ait favorisé cette insurrection formidable pour se donner le plaisir de la noyer dans le sang et la gloire d'entrer dans Paris en triomphateur. Les propres récits de l'auteur démentent cette assertion. Si, en effet, M. Thiers a été pris d'une véritable panique le soir du 15 mars, à la nouvelle des événements de Montmartre, au point d'avoir emprunté l'escorte du général Vinoy et d'avoir filé *ventre à terre* à Versailles, abandonnant tout et ne prenant le temps de donner aucun ordre si ce n'est d'évacuer le mont Valérien, c'est une preuve qu'il perdait la tête et qu'il n'avait pas monté le coup. Veut-on supposer que cette terreur était feinte et destinée à tromper l'opinion? Dans ce cas, il n'aurait pas affecté le plus grand calme, aussitôt qu'il se crut en sûreté et n'aurait pas gardé un silence compromettant. Toutes ces imputations se détruisent les unes les autres, et c'est bien le cas de dire que la haine ne rend pas toujours clairvoyant. Il ne nous déplaît pas, d'ailleurs, d'entendre un brave militaire, tel que le capitaine d'Hérisson, rendre hommage aux qualités viriles déployées par quelques membres de la Commune, et s'honorer en ne refusant pas à des adversaires le témoignage de la vérité. Il paraît aujourd'hui établi que, parmi ces farouches révoltés, il s'en est trouvé qui, grisés par la fièvre obsidionale, écœurés par l'ineptie du gouvernement de la *Défense nationale*, et se croyant trahis, comme il arrive souvent aux vaincus, avaient voulu faire un acte de protestation généreuse et prendre une sorte de revanche patriotique. Ils ne faisaient pas attention, et M. d'Hérisson semble avoir partagé leur erreur, que quels que fussent leurs griefs contre la journée du 4 septembre, ils devaient quelque obéis-

sance à l'Assemblée issue des plus libres élections qu'on ait jamais vues. L'auteur se montre trop disposé à excuser des hommes dont les meilleurs n'étaient pas sans reproches et qui comptaient dans leurs rangs d'infâmes scélérats. Nous le voyons aussi avec d'autant plus de peine insister sur les représailles de la « semaine sanglante », qu'il se borne le plus souvent à des accusations vagues, sans articuler rien de précis. Que signifie ce chiffre de 55,000 victimes qu'il a emprunté aux pires défenseurs de la Commune? Il fallait discuter et distinguer. Combien d'exécutions? combien de déportations? combien de grâces aussi? Qu'il y eût eu excès dans la répression, nous ne voulons pas le nier; mais le lecteur attentif et impartial cherche en vain des détails précis et surtout des preuves. M. d'Hérisson aurait dû se rappeler que l'histoire ne ressemble pas à un pamphlet. Son œuvre, telle qu'elle est, offre le plus poignant intérêt, mais elle eût été bien supérieure s'il avait apporté dans l'ensemble l'esprit de critique dont il a fait preuve dans l'examen de certains épisodes, tels que le massacre des otages et les aventures des assiégés du cercle de la rue Royale. Nous retrouvons là la vérité photographique et l'absence complète de déclamation.

VI. — VII

L'ouvrage que M. l'abbé Delarc, du clergé de Paris, vient d'entreprendre sur saint Grégoire VII et la réforme de l'Église au onzième siècle (Retaux-Bray), aura les plus grandes proportions, car les deux premiers volumes, les seuls qui aient jusqu'ici paru, ne conduisent le lecteur qu'à l'avènement de ce grand pontife. On sait, il est vrai, que l'influence de Grégoire VII était presque toute-puissante sur ses prédécesseurs. Il ne fut pas toutefois le promoteur de la double entreprise qui affranchit la Papauté du joug des factions et de l'Empire, et délivra l'Église des fléaux de la simonie et de l'incontinence des clercs. C'est à la congrégation de Cluny, dont Hildebrand subit les inspirations, que M. Delarc attribue l'honneur d'avoir donné l'exemple d'une réforme devenue absolument nécessaire. Le mérite de Grégoire VII fut de comprendre cette leçon et de l'appliquer avec une vigueur et un génie politique incomparables. Sans l'énergie de cet homme étonnant qui fut aussi un saint, la réforme ecclésiastique se fût accomplie, car elle était dans les vœux de tous les esprits élevés et dans le plan de la Providence, mais elle eût peut-être été retardée d'un siècle.

Ce sujet si noble et si vaste a tenté plus d'un écrivain. On connaît les travaux du protestant Voigt, ceux de l'abbé Davin. M. l'abbé Delarc a cru qu'une nouvelle tentative ne serait pas inutile, et il a mis son érudition considérable et sa critique si perspicace au service de la vérité historique qui n'a pas été encore complètement dégagée. Le champ, nous le répétons, est immense. L'historien nous promène d'un bout de l'Europe à l'autre, il nous initie aux arcanes de la politique, nous montre aux prises le droit canonique et le droit féodal. Le lecteur admirera avec nous des connaissances si profondes et si variées; il regrettera peut-être que le possesseur de tant de richesses ne les ait pas toujours utilisées d'une façon plus agréable et en même temps plus profitable, en fondant dans un récit continu les innombrables documents dont la multiplicité n'est pas loin de nous accabler. Peut-être nous abusons-nous, mais il nous semble que certains textes d'une phraséologie rebutante par leur prolixité eussent gagné à être simplement analysés plutôt que reproduits *in extenso*. Ce défaut que notre mission de critique nous condamne à signaler nous a paru surtout sensible dans la seconde moitié du premier volume. Il va sans dire que cette défaillance dans la forme n'enlève rien à la valeur du fond d'une œuvre que nous estimons appelée au plus grand succès. Le livre de M. l'abbé Delarc renfermera, nous l'espérons, le dernier mot de la science historique sur un sujet si longtemps controversé.

Charles Greville était secrétaire du conseil privé en Angleterre, à l'avènement de la reine Victoria. Cette situation, qui était une véritable sinécure, le mettait en rapport avec les principaux personnages de l'État et lui procurait les plus précieuses informations. Pendant son séjour à Londres il tenait fort régulièrement un journal dont on a publié des extraits qui s'étendent à une durée de quinze ans (Firmin Didot). Greville connaît le dessous de beaucoup de cartes, il a surtout fait provision d'une foule d'anecdotes concernant la cour, les ministres, les chefs de l'opposition. La reine, le prince Albert, Wellington, Robert Peel, lord Brougham, Russel, Disraéli, défilent tour à tour devant nous. C'est une galerie très curieuse, très instructive, souvent fort piquante. L'auteur ne se contente pas de conter et de peindre, il juge les personnes et les choses; dans cette appréciation, il montre une rare indépendance servie par une sagacité suffisante. Il ne révise pas absolument les verdicts de l'histoire, mais il les complète et les redresse même en certains

points. Il saisit dès l'origine le caractère sérieux, sensé et impérieux de la jeune souveraine; l'avenir ne lui donnera pas un démenti. Greville est essentiellement Anglais; on s'en aperçoit bien vite à l'indifférence, disons mieux, à l'égoïsme avec lequel il raconte les événements les plus graves qui se passaient à l'étranger. La mort du roi Louis-Philippe, qui avait sacrifié sa popularité à l'alliance anglaise, est saluée par un commentaire malveillant. Au reste, Victoria elle-même ne sera guère plus reconnaissante envers la mémoire de Napoléon III. Cette race anglo-normande est peu sympathique. L'auteur de ce journal se montre, d'ailleurs, accessible à de nobles sentiments, quand il s'agit de l'humanité entière, pourvu que les intérêts d'Albion ne se trouvent pas engagés. Il reconnaît quelque part que les qualités affectives, non seulement élèvent l'âme, mais sont un élément de bonheur pour celui qui les possède. Il s'attache complaisamment à faire le récit des fêtes de l'anniversaire du duc de Ruatland. Une foule de beau monde au château de Belvoir. En attendant le dîner de quatre cents couverts, tous les invités descendent à l'office où cent quarante-cinq domestiques viennent de terminer leur dîner et boivent à la santé de leur maître avec accompagnement de chants, de cris et de discours salués par des applaudissements frénétiques... Le soir, grand bal offert aux tenanciers et ouvert par le maître du logis et la duchesse de Sutherland, derrière qui emboîtent le pas une centaine de couples, cochers et femmes de chambre, valets de pied et lingères, laitières et gardes-chasse. Tous les villages sont en liesse, et les cloches sonnent à toutes volées. Le témoin de ces ébats remarque judicieusement que ces restes de féodalité sont plus profitables au peuple que les idées modernes d'égalité absolue, et que ces braves gens ont bien raison de préférer à cette abstraction que l'on appelle des droits politiques le roatsbeef, l'oie et la musique dont on le régalait gratuitement. Le duc de Rutland est sans doute égoïste à sa façon de grand seigneur. Il ne fait que ce qui lui plaît, vit au milieu de plaisirs et d'occupations de son choix, mais tant par devoir que par goût, il consacre une partie de son temps à améliorer la condition de ceux qui travaillent sur ses terres où il passe quatre mois par an, et où il tient grand état. Il est à la tête d'une grande association charitable, voit les pauvres secourus à domicile, cause familièrement avec eux, écoute leurs plaintes, pourvoit à leurs besoins. Ce tableau de la vie aristocratique à la campagne, en Angleterre, n'était-il pas

à citer, et ne comprend-il pas plus d'un enseignement dont pourraient tirer profit tant de millionnaires de la haute banque, réfractaires, sinon à la philanthropie, du moins à la charité?

VIII. — IX. — X. — XI

Pion des Loches fut arraché au séminaire où il se préparait au ministère ecclésiastique pour faire partie de la levée en masse prescrite par la Convention. Volontaire par force, comme il le disait lui-même, mais attaché à ses devoirs, il prit goût peu à peu à son état et se disposa à s'en faire une carrière. Il parvint successivement du grade de sergent à celui de colonel d'artillerie, après avoir parcouru tous les champs de bataille de la République et de l'Empire. On nous donne aujourd'hui ce que nous serions tentés d'appeler ses impressions militaires. (F. Didot.) Le caractère de ces récits, c'est la franchise, l'indépendance des jugements avec une tendance marquée au dénigrement. Victime, dans sa jeunesse, des mesures révolutionnaires, écarté plus tard, par son mépris de l'intrigue, de la voie des avancements brillants, Pion dut voir avec un certain dépit la haute fortune de camarades qui ne le valaient pas, et il devint naturellement frondeur. Ajoutons que sa situation, longtemps subalterne, ne lui permettait de voir les choses que par le petit bout de la lorgnette. Ce n'est donc pas sans précaution qu'il faut consulter ses notes si intéressantes d'ailleurs, et qui nous révèlent les misères inhérentes à toute chose humaine, mais qui cachaient un héroïsme et une gloire que le narrateur ne nous semble pas avoir suffisamment appréciés. Le Napoléon qu'il nous présente est quelque peu caricaturé et rappelle, de loin, il est vrai, l'ogre de Corse. Nous avons peine à croire que le grand capitaine auquel ses ennemis faisaient l'honneur de fuir sa présence, ne sût pas organiser ses troupes et qu'il confondît une cohue avec une armée. L'esprit morose du témoin de tant de hauts faits détruit parfois en lui le patriotisme et le pousse, à son insu sans doute, à altérer la vérité historique. Après avoir admiré la bonhomie des Allemands que les événements d'hier lui eussent appris à estimer à sa juste valeur, s'il eût vécu jusqu'à nos jours, il s'apitoie sur le sort des Prussiens battus à Iéna, et il demande quel mal ils avaient fait pour être si rudement traités et poursuivis par nous avec tant d'acharnement depuis plus de quinze ans. L'ancien soldat de la

République oublie que c'est la Prusse qui nous avait attaqués la première, et qui avait violé nos frontières lorsqu'elle fut arrêtée à Valmy par la fermeté de Kellermann. Il est très vrai que l'Assemblée Législative avait eu le tort très grand de prendre l'initiative de ces sanglants conflits qui n'ont cessé qu'en 1815; mais c'est au roi de Bohême et de Hongrie qu'elle déclara la guerre : elle respecta l'Empire, les Allemands, et en particulier, la Prusse.

Ces remarques critiques n'ôtent rien de leur intérêt à ces pages généralement écrites au jour le jour avec une grande loyauté, par quelqu'un qui mettait, comme l'on dit vulgairement, la main à la pâte. En général, les histoires composées sur le premier Empire, quelque réserve qu'on y trouve sur la politique ou le caractère du souverain, sont remplies d'enthousiasme en ce qui concerne les faits militaires. Même les désastres y sont racontés sur un ton en quelque sorte épique, qui les ennoblit aux yeux de la postérité. Il est curieux de voir aujourd'hui l'envers de la toile, et piquant d'entendre un de ces héros si vantés signaler en toute sincérité le désordre, les rivalités mesquines, les bassesses, la brutalité, et pour tout dire l'avidité et même la cruauté de ses compagnons. Les scènes de pillage et de dévastation se multiplient sous ce pinceau inexorable. Il faut surtout lire le récit navrant de la retraite de Russie. Après le beau drame qui se déroule magnifiquement dans le livre de M. de Ségur, les détails pris sur le vif par un homme qui ne s'était jamais fait d'illusion sur la catastrophe finale ont leur prix. Toutefois l'impartialité nous oblige de constater que l'officier qui avait jugé avec tant d'acrimonie la rapacité de plusieurs de ses camarades, ne s'oublia pas lui-même dans une circonstance aussi périlleuse. Nous ne nous permettrons pas de lui faire son procès à propos des vivres, des liqueurs et des fourrures, dont il se gratifia sans bourse délier au détriment des propriétaires absents, car il avait bien des motifs de s'assurer des ressources indispensables en prévision des calamités qui se préparaient, et il avait sans doute l'intention d'indemniser plus tard les spoliés; mais était-il bien nécessaire d'emporter dans son fourgon une édition de luxe de Voltaire et de Rousseau! accompagnée de quelques meubles de prix! La contagion du mauvais exemple avait donc gagné ce Cincinnatus. Nous avons vu également avec peine ses invectives passionnées contre Drouot que ses contemporains avaient sans doute de bonnes raisons de nommer « le sage de la Grande-Armée ».

Ces réserves ne nous empêchent pas d'apprécier hautement le mérite de ces confidences intimes et sincères sur une époque que la légende a certainement embellie et qui n'a droit, après tout, qu'au jugement de la vérité.

Les *Mémoires du marquis de Villeneuve* (Plon) offrent un intérêt d'un autre genre. Ami et lieutenant du duc d'Angoulême pendant les Cent jours, il joua à cette époque un rôle qui pouvait devenir des plus importants. Son projet était de s'avancer à la tête de 27 bataillons royalistes levés et équipés, au-devant de l'armée de la Loire en retraite, après la capitulation de Paris, de la rallier sous les drapeaux du roi et de faire face avec ces forces imposantes aux coalisés, dans le but de soustraire la France au traité *révoltant* de 1815. Le mot que nous soulignons est de M. de Villeneuve lui-même, qui témoigne ainsi de son patriotisme. Quand il l'écrivait, il ne soupçonnait pas qu'un jour nous en serions réduits à signer le désastreux traité de Francfort. Après 1830, effrayé des divisions et de l'absence de direction du parti royaliste, il fit successivement les pèlerinages du Hradschin, de Prague, de Kirchberg et de Goritz, où il fut accueilli par les augustes exilés avec les égards dus à son dévouement et où il fit entendre des conseils qui ne furent pas écoutés. Nous n'avons pas à nous prononcer ici sur la valeur des idées de ce courtisan du malheur, dont quelques-unes pourraient être contestées, mais il nous plaît de signaler l'attrait puissant de ces entrevues et de ces entretiens cœur à cœur avec des personnages que la grandeur des infortunes supportées avec tant de noblesse a doublement consacrés. Ces pages abondent en détails touchants et piquants tour à tour. L'élévation des sentiments de l'auteur y éclate d'un bout à l'autre. M. le marquis de Villeneuve était de ceux dont l'intelligence ne s'ouvrait peut-être pas assez aux nécessités des temps modernes, mais qui affirmaient et pratiquaient hautement, à l'occasion, l'indulgence et la conciliation. Il blâme sévèrement l'exécution du maréchal Ney et se félicite d'avoir, suivant les intentions du duc d'Angoulême, contribué à préserver d'un sort semblable le maréchal Soult. Le caractère de M. de Villeneuve fait honneur à la cause qu'il a servie. Ajoutons que le style de ces Mémoires a une saveur toute particulière.

Nous regrettons de ne pouvoir dire que quelques mots du quatrième volume des *Mémoires et Correspondances* du comte de Villèle. (Perrin.) Avec ce ministre éminent nous rentrons dans la

politique positive. Les pages que nous avons sous les yeux nous le montrent présidant avec autant de sagesse que d'activité à la campagne d'Espagne. M. de Villèle déploya ses qualités habituelles de ponctualité, de sagesse et de décision dans une affaire où la politique plus que les opérations militaires multipliaient les difficultés. Ajoutons que le duc d'Angoulême, chef de l'expédition, y révéla une véritable intelligence de la situation, une exacte application à ses devoirs et le mérite assez rare chez un prince assis sur les marches du trône d'écouter et de suivre des conseils.

De cette époque déjà lointaine et de ces efforts méritoires, mais dont il ne reste plus rien aujourd'hui pour rétablir l'ordre en Espagne et ménager les intérêts de la France, nous franchirons d'un bond l'espace qui nous sépare des événements du jour. M. C. Chincholle vient de réunir en un volume, qui sera dévoré, les articles publiés précédemment par lui dans *le Figaro* sur le général Boulanger. (Savine.) On sait ce que représente *le Figaro*, son allure, son genre littéraire. La sincérité de l'auteur est garantie par ce fait que, dans l'origine hostile au général, il est devenu un de ses plus chauds partisans. C'est une suite de photographies très vivantes, que l'on consultera un jour avec fruit. En tout cas, il n'y a pas d'actualité plus palpitante.

Léonce de la Rallaye.

REVUE LITTÉRAIRE

VOYAGES ET VARIÉTÉS

Atlas général de géographie, par M. Dussieux. (Lecoffre.) — *Les Grands faits de l'Histoire et de la Géographie*, par M. L. Dussieux. (Lecoffre, 5 volumes.) — *En Annam*, par M. Paul Antonini. (Bloud et Barral.) — *Quinze ans sous le cercle polaire*, par M. Petitot. (C. Dentu.) — *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, par M. l'abbé Casgrain. (Cerf.) — *L'Italie*, par M. Maurice Faucon. (Lemerre.) — *Œuvres choisies de poésie et de prose*, du P. Fougeray, par le P. Delaporte. (Retaux-Bray.) — *Alfred le Grand*, *Garcia Moreno*, drames par le P. Tricart. (Retaux-Bray, 2 vol.) — *La Ruche poétique*, recueillie par M. W. Moreau. (Haton.) — *L'Avenir*, par M. le comte A. du Clesieux. (Prud homme. Saint-Brieuc.) — *Chevauchées poétiques*, par M. Jules Nollée de Noduwez. (Plon.) — *La Renuissance de la poésie anglaise*, par M. Sarrazin. (Perrin.) — *Notes et Souvenirs*, de M. Ludovic Halévy. (Calmann Lévy.) — *La Vie privée d'autrefois, les repas. Comment on devenait patron*, par M. Francklin, 2 vol. (Plon). — *Paris jugé par les Anglais*. (Revue anglaise, Bourdon.) — *L'Egypte et l'occupation anglaise*, par M. E. Planchut. (Plon.)

I

Parmi ceux qui contribuèrent à développer en France l'étude de la géographie, il faut nommer M. Dussieux : on doit à l'influence de ses ouvrages une extension plus grande de cette science. Professeur à Saint-Cyr, il était mieux placé qu'aucun autre pour deviner l'utilité de cette étude inséparable de l'histoire. Depuis le commencement du monde, l'histoire se résume dans une convoitise incessante et mutuelle des peuples les uns à l'égard des autres. Les luttes d'individus à individus se changèrent en combats de peuplades en peuplades, jusqu'au jour où elles sont devenues comme maintenant des chocs de nations à nations. Il y a donc une suite de transformations même matérielles du monde à connaître : il faut se rendre compte de la scène où se joue depuis six mille ans le grand spectacle dont

nous devenons tour à tour les acteurs... M. Dussieux a consacré une part de sa vie à un semblable travail : ceci explique qu'il ait pu mener à bien une œuvre aussi importante que son *Atlas général de géographie*, physique, politique et historique. (Lecoffre.) Il a réuni en un superbe volume 215 cartes, conformément au plan suivant : cosmographie, géographie ancienne, moderne, commerciale. Grâce à lui, on peut aussi bien suivre les exploits d'Alexandre, les campagnes de César que les remaniements innombrables de l'Europe et de la France. Chacun de ces compromis que le droit international nomme des traités, et qui ne sont en réalité qu'une consécration nouvelle du droit du plus fort, chacun des changements survenus dans la configuration des royaumes forme un nouveau feuillet de ce magnifique atlas. Il est curieux de voir comme les sciences sont voisines et comme on se trouve insensiblement amené à passer de l'une à l'autre. M. Dussieux, étudie au sujet de la France et sur des cartes séparées, les mouvements ecclésiastiques, administratifs et judiciaires, les régions agricoles et forestières, les mouvements climatériques, les conditions géologiques et minéralogiques du pays. Il s'occupe aussi des colonies. Plutôt que d'accumuler les détails au détriment de la netteté, il multiplie les cartes. Il en consacre 57 à la France, 18 à l'Italie et 17 à l'Allemagne. On le voit, les préoccupations patriotiques du moment ne sont pas étrangères à l'auteur.

Où trouver un meilleur commentaire de cet atlas que dans un autre ouvrage de M. Dussieux, *les Grands faits de l'Histoire de la Géographie*. (Lecoffre.) L'auteur explique comment on en est arrivé à la connaissance presque complète de la terre, et dans quel but les découvertes de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes se sont succédé; il insiste sur le rôle de la France et sur la part qu'elle a su se réserver dans cette œuvre d'expansion civilisatrice; il mentionne les découvertes des Portugais, des Espagnols, des Hollandais, de l'Angleterre, des Vasco de Gama, des Christophe Colomb et des Cook.

Il emprunte ses récits aux chroniques anciennes, comme aux histoires modernes. Las Casas dira les cruautés et les violences des Espagnols dans les Indes. Cantu montrera l'horreur de la traite des nègres. Les voyageurs arabes raconteront les curiosités de leur pays toujours si mal connu. Regnard décrira la Laponie. Cet amas de documents si heureusement choisis et classés en cinq volumes, ne

constitue pas une œuvre unique de compilation. Le plan de l'ouvrage, l'étude progressive des découvertes dans les différents siècles, constituent l'une des originalités de ce travail. Des notes indicatives expliquent ou complètent les textes des auteurs : enfin l'excellent choix des citations forme l'un des meilleurs attraits du livre. Voici comment Tavernier, le voyageur du dix-septième siècle, explique *pourquoi les femmes de l'Inde se brûlent avec le corps de leur mari.* « Aussitôt que l'homme est mort, la femme se retire pour pleurer son mari, et quelques jours après on lui rase ses cheveux, elle se dépouille de tous les ornements dont elle parait ses bras et ses jambes, les bracelets que son mari y avait mis en l'épousant pour marquer qu'elle lui était soumise et enchaînée, et elle demeure le reste de sa vie dans sa maison sans y être considérés et pire qu'une esclave, au lieu qu'auparavant elle s'y voyait maîtresse. Cette malheureuse condition fait haïr la vie aux femmes et elles aiment mieux aller sur un bûcher pour y être brûlées toutes vives avec le corps de leur mari défunt que d'être le reste de leurs jours en opprobre et en infamie à tout le monde... »

La publication de M. Dussieux s'arrête au commencement du dix-neuvième siècle : il n'y a qu'un simple résumé sur les événements de notre époque : les dernières pages sont consacrées à l'esquisse d'une étude sur l'Océan, sur le fond de la mer, sur cette vie intense et mystérieuse des eaux profondes. — Tavernier, jadis, visitait aussi *le Tunquin.* Le célèbre explorateur dépeint ce pays néfaste sous des couleurs moins noires que ne le ferait assurément un Français de nos jours. Mais que penser de ces quelques mots : « Au reste, il n'y a pas au royaume de Tunquin de mines d'or, ni d'argent. » Que peuvent en penser ceux qui nous ont envoyés, là-bas, ceux qui donnaient à cette expédition funeste le prétexte de mines prodigieuses à exploiter, tout en sachant, peut-être, qu'aujourd'hui, comme jadis, on ne trouve au Tonkin ni or ni argent.

Toutefois, « sur les rivages de l'Indo-Chine, le drapeau de la France flotte à côté de la croix. Nos pères, nos fils, nos frères dorment, dans ce lointain pays, l'éternel sommeil, ce sol qui naguère nous était étranger est devenu pour nous la *res sacra* des Romains ». En songeant « à ceux qui ne sont plus, à ceux dont la place est vide au foyer domestique parce qu'ils sont tombés au champ de l'honneur », M. Paul Antonini a compris qu'il y aurait

une œuvre patriotique bien remplie s'il faisait connaître ce pays d'Extrême-Orient; il a compris que bon nombre de familles avaient de chers ou douloureux motifs pour désirer savoir ce qu'était au juste cet empire, où tant de chrétiens, tant de soldats, en un mot, tant de martyrs sont déjà morts. Voilà pourquoi il a publié ses impressions ressenties : *Au pays d'Annam.* (Bloud et Barral.)

Après avoir décrit l'histoire nationale de cette région, son apparence géographique, les mœurs des habitants, il consacre de longues pages à étudier l'intervention de la France au Tonkin. Il est de ceux qui pensent volontiers que les sacrifices du passé sont un gage de triomphe pour l'avenir. En tous cas, son récit est écrit sans passion, avec l'unique souci de dire vrai; sur un sujet aussi fertile en déclamations, il a trouvé plus digne de parler simplement; il envoie son souvenir reconnaissant à Francis Garnier, à Rivière, à Courbet, à ces hommes dont la politique a fait des victimes, mais que la France tient pour des héros. Il n'a guère souci d'originalité dans sa façon d'écrire, car il raconte sans apprécier. Il faut lire le chapitre consacré à l'*Annamite*, aux mœurs, institutions et croyances; il paraît que l'un des plus tristes fléaux de l'Annam est l'incendie. « Les Annamites ont imaginé de conserver le feu, ils se servent pour cela de rouleaux de paille très serrés ou de fibres de bambou en forme de long cigare..... C'est à l'aide de ces grands cigares de paille qu'on incendie les maisons; lancés sur un toit ils se confondent avec la couverture et l'embrasent peu à peu. Puis quand la combustion lente se fait depuis quelques heures, il suffit du moindre coup de vent pour que les flammes fassent irruption et se propagent dans tout le village, de maison en maison ..... Quand un village est attaqué par un ennemi auquel il résiste, la préoccupation de tous les habitants est d'éviter l'incendie. Si la défense le permet, c'est-à-dire, si on en a le temps et si tous les défenseurs ne sont pas obligés de se trouver à la haie de bambou pour repousser l'attaque, *on découvre des paillottes*, et les paillassons ne sont remis sur la charpente des toits qu'à la fin de la lutte. »

II

Malgré les persécutions, l'Eglise continue là-bas son œuvre de pacification et de douceur : les noms de Mgr Puginier et de Mgr de Béhaine sont de ceux qui ne peuvent s'oublier, et qui

nous prouvent combien chaque année doit s'accroître notre dette de reconnaissance vis-à-vis de nos missionnaires. Nous les trouvons sous toutes les latitudes. En passant *Quinze ans sous le Cercle polaire* (Dentu), en parcourant les régions désolées qui avoisinent le Mackenzie, ce fleuve géant, long de près de 1200 lieues, sorti des Montagnes Rocheuses pour se jeter dans l'Océan glacial du Nord, en évangélisant les tribus indiennes, en fondant des églises, en baptisant, M. Emile Petitot a-t-il fait autre chose que d'obéir au précepte divin qui stimula les premiers apôtres? La tâche était rude dans ce pays glacé du Nord, mais rien ne le rebuta, ni la température, ni les dangers du voyage, ni ce *vent blanc* précurseur des tourmentes, ni les rapides à traverser, ni la neige éternelle. Confiant dans son œuvre, épris d'aventures, instruit et capable d'observer, il a su travailler utilement pendant son exploration. Au point de vue géographique, son ouvrage est d'un intérêt incontestable. Il paraît que les Indiens de ces pays sont cannibales encore, et se livrent à ces « festins de hyène » dont l'imagination s'effraie. Lorsqu'une fois ils ont goûté à la chair humaine, ils en éprouvent par la suite « un appétit violent et périodique qui ressemble à un accès de frénésie ». Voilà le récit d'une femme, peau-de lièvre. « Je quittai mon mari, chasseur du fort, qui d'ailleurs ne voulait plus entendre parler de moi et avec raison; je pris par la main mon petit *Tatékoyé*, mon unique enfant, alors âgé de dix ans, et je me dirigeai vers les steppes des *Kha-tcho Gollino*. C'était bien loin. Je n'en connaissais le chemin que par ouï-dire, et j'ignorais où pouvaient être alors ces Déné, qui n'étaient pas mes parents. Mais je me disais : Que je meure en route ou au fort, c'est tout un. Mourir pour mourir, mieux vaut encore que ce soit de faim que de la dent de mes proches. Toutefois, moi aussi, j'ai mangé de mon père, et maintenant que je suis chrétienne et que cet horrible temps est loin de moi, j'éprouve du scrupule en pensant que mon estomac a digéré l'auteur de mes jours. Maintenant que sa chair est devenue la mienne, qu'arrivera-t-il de nous deux au jour de la résurrection finale et comment se fera le partage de nos deux corps ainsi mélangés? J'avoue que cette pensée me rend folle. »

L'histoire des origines de l'Eglise dans l'Amérique du Nord n'a pas toujours été pacifique. Accomplissons avec M. l'abbé Casgrain *un Pèlerinage au pays d'Evangeline* (Cerf), et nous verrons au

cours de ce voyage dans l'Acadie et la Nouvelle-Ecosse qu'il est peu d'événements aussi dramatiques que l'expulsion des Acadiens, hors de leurs foyers. Pour rester fidèles à leur foi catholique, ils durent affronter la souffrance, les persécutions et les tortures même de l'exil. On brûla leurs bois, leurs maisons, leurs temples, et pour les emprisonner on se livrait à une véritable chasse à l'homme. Le poète Longfellow compare l'Acadien au chevreuil poursuivi par le chasseur jusque dans le fond des bois. Les Acadiens « aussi étonnants par leurs vertus que par leurs malheurs furent victimes d'un fanatisme odieux » qui ne s'apaisa qu'à la fin du dix-huitième siècle. « Nous sommes ici en face d'une de ces harmonies de la Providence, qu'on ne peut contempler sans admirer ses merveilleux procédés. Une tempête avait dispersé le peuple acadien; une tempête devait lui apporter le salut. Il était réservé à des exilés de venir recueillir et sauver ce qui restait d'un peuple exilé. A ce peuple confesseur de la foi, Dieu devait des apôtres confesseurs de la foi comme lui. Pour faire mieux éclater cette harmonie de la Providence on vit le gouvernement anglais changer tout à coup de politique et mettre autant d'empressement à envoyer des prêtres au Canada, qu'il en avait mis, la veille, à les exclure. La révolution française sévissait alors dans toute sa fureur, et jetait sur les rivages d'Angleterre une masse d'émigrés et de prêtres échappés à la guillotine. Les admirables exemples de vertu que donna le clergé proscrit parmi lequel on comptait les plus grands noms de France ne tardèrent pas à faire tomber les préjugés qu'avait eus jusqu'alors le peuple anglais, contre tout ce qui était catholique. Son mépris se changea en estime, et sa haine en sympathie. » M. Casgrain a puisé ses nombreux documents dans les musées, les mémoires ou les archives : il écrit en historien et en érudit, aussi l'Académie française a-t-elle couronné son œuvre. « Ce récit émouvant, disait M. Camille Doucet, est rapide, simple et clair, écrit en bon style et d'un sentiment tout français. »

III

Les façons de voyager diffèrent avec les individus et leurs états d'âme. L'un étudie les peuples qu'il visite, pour satisfaire une manie de science ou de curiosité; l'autre ne cherchera au contraire qu'à s'étudier lui-même dans les différents milieux qu'il traverse

pour connaître des impressions nouvelles ou des désirs nouveaux. C'est ainsi que voyageront souvent les poètes ou les artistes, c'est ainsi que voyagea M. Maurice Faucon, en parcourant *l'Italie* (Lemerre), l'amante immortelle comme il la nomme. Il a vu Venise, s'éveillant au matin, sous le clair soleil d'été quand les pigeons, joyeux des aubes nouvelles, s'envolent vers le Lido ; il a vu Rome, le dôme de Saint-Pierre, l'aspect de la campagne environnante, par les couchers de soleil, en automne, quand

Déjà descend la paix des nuits silencieuses.

Il s'est ému à tout ce qui peut émouvoir un poète, à la nature grandiose, au charme des beaux soirs passés à regarder le ciel, pendant que glissent les gondoles, à l'art des vieux maîtres, aux sourires des madones dans les sanctuaires de la grande ville pieuse, aux statues muettes dont il cherche à traduire l'énigmatique expression..... Et chacune de ces émotions si profondément sentie était notée en de beaux vers. Sensible, délicat, épris de la perfection des formes en littérature comme en art, énergique parfois, il ne lui a manqué aucune des qualités qui font les vrais poètes puisqu'en outre il a beaucoup souffert. Ceux qui en douteraient encore, n'auront qu'à lire la jolie préface dans laquelle M. François Coppée raconte la destinée de l'écrivain.

Artiste aussi et poète ce jeune P. Fougeray, mort à trente-deux ans, dans la plénitude d'un talent charmant, et qu'un écrivain de race, le P. Delaporte, révèle en public en donnant *les Œuvres choisies de Poésie et de Prose* (Retaux-Bray.)

A la suite des lois iniques qui dispersèrent la Compagnie de Jésus, le P. Fougeray dut passer une partie de sa brève existence en exil. D'ailleurs, en lisant son œuvre, en devinant combien son âme était belle et voisine de Dieu, on se dit de lui, qu'ici-bas, n'importe comment, il devait être exilé. Il vécut surtout à Cadix et à Jersey, dont il a laissé de gracieuses descriptions. « Quand le soleil se lève ou se couche sur ce beau pays des environs de Cadix, on ne peut en détacher ses yeux. Cadix, avec son phare et sa cathédrale, paraît une ville flottante entre ciel et eau. Mais si vous sortez dans les campagnes, l'illusion baisse à vue d'œil. Les beaux bois de sapins ne cachent ni une source, ni un ruisseau, ni un ombrage agréable. Vous marchez dans des chemins de sable où il faudrait des échasses. A votre droite et à votre gauche, des haies de cactus

et d'aloès qu'on admirerait dans nos serres de France, mais qui poussent ici en lignes comme des betteraves, sans même en avoir la fraîcheur et la verdure. Le ciel tue la terre, et le soleil qui donne à tout l'ensemble des teintes si éclatantes, enlève au pays le plus grand charme que nous trouvons dans le nôtre.

On devine, d'après une de ses lettres, que Jersey a dû le séduire plus encore que l'Espagne : « Bien que le printemps s'y annonce très vite et s'y exécute très tard, bien que les vents d'est coupent l'enthousiasme des lilas et des chèvrefeuilles, c'est un pays charmant que Jersey. On se promène dans des chemins creux, sous des châtaigniers qui bientôt nous ombrageront de leurs feuilles; on est comme enfoui dans un sillon de verdure; et puis, tout d'un coup, le chemin monte, les talus s'abaissent et on voit la mer ! »

C'est là où il composa une partie de ses vers, si remplis d'esprit, de finesse rare et de bonne humeur. Il ne se perd pas en utopies, et sa théorie de littérateur se résume par ces mots de Bossuet : « Le bon sens est le maître de la vie humaine. » La rime manque souvent de richesse dans sa poésie, le vers n'est pas toujours assez nerveux, mais le charme pénétrant du fond l'emporte sur les imperfections de la forme. Citons la douce rêverie de *Fra Angelico*, que l'on comparait volontiers au *Passant*, tant l'inspiration s'y trouve soutenue et tant on y rencontre de fraîcheur et de grâce.

Les drames du P. Fougeray témoignent d'un talent sérieux, mais ils n'ont ni la valeur poétique ni l'ampleur des drames du P. Tricart. Ce dernier vient d'ajouter deux pages nouvelles à son œuvre déjà fort importante, en publiant *Alfred le Grand* (drame en quatre actes et en vers, musique du P. Grondart), et *Garcia Moreno* (drame en cinq actes et en vers. Retaux-Bray).

Le passage de ce drame où nous voyons le Président de l'Équateur, se croyant, se sachant à la veille de mourir et faisant venir auprès de lui son petit enfant, Gabrielito, pour lui donner ses derniers conseils, est délicieux et dramatique à la fois. Ce qui caractérise le P. Tricart, ici comme partout, c'est un grand souffle lyrique : il est fâcheux que des conventions de métier dont le poète ne peut sortir, puisqu'il s'adonne à la tragédie de collège, empêche ce beau souffle de s'épandre avec toute la puissance qui lui conviendrait. Le P. Fougeray et le P. Tricart prouvent assez que le service de Dieu n'est pas incompatible avec le talent poétique. Il suffirait encore d'ouvrir *la Ruche poétique*, de M. W. Moreau (Haton), pour

s'en convaincre. Supérieur du petit séminaire de Montmorillon, M. Moreau, encouragé jadis par le cardinal Pie, recueillait les poésies les meilleures de ses élèves de rhétorique : il formait de la sorte un livre d'honneur dont il a détaché les plus belles pages pour les publier dernièrement. Quelques-unes des poésies citées ont une réelle valeur : *La Pologne*, de M. Gourdineau ; *la Première larme*, de M. Pierre Cornuault; *l'Avenir*, signé d'un nom presque retentissant aujourd'hui, et dû à l'inspiration de M. l'abbé Georges Frémont.

L'avenir a toujours préoccupé ceux qui pensent et ceux qui écrivent. M. le comte Achille du Clésieux a longuement médité à ce sujet, et il vient faire entendre à la suite de ses réflexions la sombre voix du *Tocsin* (Prud'homme, Saint-Brieuc. — Palmé, à Paris, in-8°, 1 fr.). La voix éloquente du poète nous dira que l'état social où nous sommes conduit à la ruine, que la folie haineuse des uns, l'impiété de ceux-ci, l'impardonnable mollesse de ceux-là, font de notre France une nation qui a perdu son prestige et sa grandeur d'autrefois.

Les pensées de M. Jules Nollée de Noduwez sont moins terribles, et dans ses *Chevauchées poétiques* (Plon), il nous entraîne un peu partout, à Venise, à Athènes, Brighton, Spa, Bade, Breda, dans le désert même du Sinaï, pour chanter la nature et pour se chanter lui-même. Ses poésies sont très personnelles : il se complait visiblement dans le souvenir, dans la mélancolie du passé.

Les lointains ont un charme à nul autre pareil,

et c'est à la description de ces lointains, qu'il s'agisse d'horizons ou de rêves à demi effacés, qu'il se complaît. Il fait précéder son livre d'une préface savante, trop savante peut-être, sur le *wagnérisme dans l'art;* il y plaisante le vague qui ne mène à rien et ruine le fond ; il y expose sa théorie poétique, y prodigue ses conseils, il en est d'excellents, celui-là, par exemple, qu'il ne doit pas craindre de suivre lui-même : « N'écrivez en vers que ce que vous avez pensé en vers »; il y déplore la manie du pittoresque, si funeste aujourd'hui, et prédit avec assez de raison la chute prochaine du wagnérisme littéraire. Le wagnérisme est destiné à périr en musique comme en littérature, « parce qu'il pèche par la base : il se refuse, sous prétexte de virilité, à puiser l'inspiration aux deux sources d'où sont issus tous les chefs-d'œuvre depuis le commencement du monde : l'imagination et le cœur ». C'est à ces sources que puisaient les vrais maîtres, dans tous les âges et à toutes

les époques, et ceux, en particulier, qu'étudie M. Gabriel Sarrazin dans sa très belle étude sur la *Renaissance de la poésie anglaise.* (1798-1889, Perrin.) Délaissant les écrivains de talent médiocre, il consacre son analyse à approfondir la méthode, les procédés de Shelley, de Wordsworth, de Coleridge, de Tennyson, de Robert Browning, de Walt Whiman. Ce dernier est américain, mais il méritait une mention spéciale, tant on remarque en lui d'originalité et de grandeur simple, tant il se distingue par « cette joie énorme et sacrée qui rit dans toute son œuvre ». En voguant sur les flots de la poésie anglaise, « un des plus larges fleuves d'imagination qui soient au monde », M. Sarrazin notait « surtout une préoccupation de l'au-delà, le sens du mystère, l'adoration grave de la nature et de Dieu, la mysticité de l'amour; bref, la haute vie intérieure, sous toutes ses formes, les joies et douleurs de l'âme, l'épouvantement sacré de la créature humaine debout en face de la destinée individuelle et universelle, l'effroi de la durée minuscule de chaque être et de chaque âge dans la durée sans fin, le frisson devant l'incompréhensible éternité du monde traversé par l'éclair douloureux des jours..... »

Les pages réservées à Shelley le panthéiste, à sa jeunesse ardente et hautaine, à son mariage, à son amitié avec Byron, à ses voyages, à sa vie tragique, à sa mort plus tragique encore, sont charmantes. Charmante aussi l'étude où nous voyons Tennyson, un réaliste et un moderne, ciseler ses poèmes d'une perfection artistique si rare ou chanter ses idylles que la grâce des héroïnes entrevues rend si délicieuses. Il ne faut reprocher à M. Sarrazin que son pessimisme un peu trop voisin de celui de Bourget, auquel d'ailleurs l'ouvrage est dédié, et une tendance trop marquée à distinguer, chez les écrivains, l'homme et le poète, pour tout excuser chez eux. Mais il analyse avec profondeur et finesse : il cite de longs extraits qui donnent au lecteur le désir d'approfondir, il rassemble avec goût les détails d'histoire littéraire.

IV

Il ne faut pas médire des détails : maniés avec habileté, recueillis ou racontés de certaines manières, ils ont ou une grande saveur, ou une utilité incontestable. Ne doit-on pas dire que les *Notes et Souvenirs* (1871-1872, Calmann-Lévy), retrouvés par M. Ludovic Halévy au fond d'un tiroir après un oubli de dix-huit années, ont juste-

ment cette saveur dont nous parlions? M. L. Halévy joua en 1871 et 1872 le rôle d'un sténographe fidèle, reproduisant ce qu'il avait vu et entendu, dans les rues, en voiture pendant ces longs trajets de Paris à Versailles, au temps de la Commune, dans les salles des interrogatoires où il se glissa souvent. Des hauteurs de Montretout, entouré d'une foule diversement agitée, il vit brûler Paris, et quand, plus tard, il rentra dans sa ville, son émotion fut grande à la vue de tant de ruines. « On ne devrait pas toucher à ces murs déchiquetés et calcinés par l'incendie, écrit-il. On devrait les laisser là, toujours, en plein cœur de Paris, comme une éternelle leçon en témoignage de nos fautes, de nos discordes, de nos folies. »

De ces notes prises au jour le jour, avec une sincérité si communicative, il faut mentionner certains passages d'une importance presque historique, sa conversation, par exemple, et sa rencontre avec le commandant Trève. Il y a, pour ainsi dire, deux parts dans ce volume : l'une patriotique, sérieuse, consacrée aux côtés tristes de cette époque : à ce sujet il faut remercier M. Ludovic Halévy, qui écrivait, au lendemain de la chute de l'Empire, d'avoir épargné la mémoire des souverains déchus; il en parle avec un respect qui lui fait honneur; il sait mille charmantes anecdotes sur eux. Voici un mot curieux de l'impératrice : « Napoléon III passait une revue dans la cour des Tuileries ; Mlle de Montijo, d'une fenêtre du rez-de-chaussée, dans un salon voisin de la chapelle, assistait à la revue; après le défilé, l'empereur s'approche à cheval de la fenêtre et dit à Mlle de Montijo : « Comment arriver jusqu'à « vous? » Et la future impératrice aurait répondu : « Sire, par la « chapelle. » L'autre part des *Notes et Souvenirs* est gaie : la gaieté est le signe distinctif du talent de M. Halévy. Il sait rire et faire rire; il a vu qu'en ce monde, au milieu des événements les plus tragiques, il se mêlait presque toujours un côté comique, et c'est à bien saisir cette pointe bouffonne de l'existence qu'il excelle. Au sortir d'un vote, en 1871, il nous donne la physiologie de l'électeur : « Rien ne ressemble moins à un électeur qu'un autre électeur. C'est une très curieuse succession de types changeants et variés à l'infini. Rien de plus curieux que ce petit défilé. L'électeur sérieux, solennel, convaincu. Il remplit un devoir, il est digne, il est austère..... Il remet son bulletin au président avec un geste dramatique et d'un air inspiré, il a là sa minute de souveraineté. Il en jouit délicieusement. Il se sent roi. »

L'électeur qui a le mépris du suffrage universel. On lui a dit : « Il faut voter! Il faut voter! c'est un devoir. » Et il est venu... Il jette sur les membres du bureau un regard ironique. Il sent qu'il sera battu. Il est de la minorité. Il en est fier.

L'électeur mystérieux, qui ne veut pas qu'on sache de quelle façon il vote. Il est inquiet, soupçonneux.

L'électeur qui a le courage de son opinion. Réactionnaire ou démocrate, il entre la tête haute, son bulletin tout ouvert à la main, et laissant voir le nom de son candidat. Le président lui dit : « Pliez votre bulletin. — A quoi bon? je ne me cache pas, j'ai le courage de mon opinion. — C'est la loi, pliez votre bulletin... » Il se résigne, il plie son bulletin, et il sort comme il est entré, promenant autour de lui des regards assurés. Il vous écrase de son audace et de sa résolution.

Voici M. Prudhomme, l'admirable, l'éternel, l'immuable M. Prudhomme. Il a amené sa femme et son petit garçon. Il veut que le petit ait vu voter son père, et, en sortant, il dit à ce jeune moutard : « *Ton père vient de déposer son bulletin dans l'urne. — Mais, papa, c'était une boîte. — Cette boîte était une urne, mon enfant.* »

Les souvenirs de théâtre abondent aussi sous la plume de M. Halévy : il est curieux de voir combien fut rapide, après la guerre, « la reprise immédiate de la vie dans cette grande fourmilière humaine » que l'on nomme Paris. Et les intrigues de coulisse recommencent aussitôt. Des pages aimables sont consacrées au vieil auteur Dupin, à Auber, à Offenbach. De tous les théâtres fréquentés alors par M. Halévy l'un de ceux où l'on intriguait le plus siégeait à Versailles : c'était l'Assemblée nationale : il faut voir de quel accent dédaigneux il traite les coteries, les groupes et fractions de groupes, incapables de rien édifier et ne sachant toujours que jeter la discorde. Des réflexions morales et littéraires se mêlent au cours du récit et en rendent la lecture de plus en plus attachante. On croirait écrites hier ces lignes datées du samedi 13 janvier 1872. — « J'ai essayé de lire aujourd'hui trois romans qui viennent de paraître. Ce n'était qu'un affreux ramassis de brutalités et de grossièretés. Quelles peintures de nos mœurs! Pas une honnête femme, pas une! Toutes vicieuses; toutes scélérates, toutes adultères! Et voilà pourquoi les pauvres femmes de France ont, de par le monde, une si fâcheuse renommée. Les femmes les plus vertueuses en France aiment à lire l'histoire des femmes qui leur

ressemblent le moins. De là, le ton et l'allure de nos romans et de nos comédies. Nous sommes obligés de prendre des *exceptions* et de ces exceptions, à l'étranger, on fait la *règle*. »

V

Ce n'est pas à M. Alfred Franklin qu'il faudrait reprocher de méconnaître l'utilité ou l'intérêt des détails. Ses études sur la *Vie privée d'autrefois* (Plon) ne sont qu'une suite de détails sur les arts et métiers, les modes, mœurs, usages des Parisiens du douzième au dix-huitième siècle. Il puise dans les documents originaux ou inédits. Il complète les renseignements qu'il donnait l'an dernier sur la *Cuisine* en s'occupant aujourd'hui des *Repas*. « Depuis la création du monde jusqu'au dix-septième siècle l'homme mangea avec ses doigts, paraît-il. » L'étiquette à table, l'ordre des mets, le service, le découpage, les lectures, chansons et contes à tables, voilà dont s'occupe M. Franklin. Dans son dernier volume : *Comment on devenait patron*, il touche à une question sociale. Il sait rester intéressant malgré l'aridité voulue des documents qui donnent au livre sa valeur intrinsèque. Impartial dans le jugement porté sur les anciennes corporations et maîtrises, il reconnaît les avantages qu'elles eurent à leurs débuts, comme les excès qui motivèrent leur chute. La règlementation du travail ne pouvait rester identique à mesure que de nouvelles découvertes se succédaient dans toutes les branches de l'art et de l'industrie. Nous pouvons constater que le sort de l'ouvrier était préférable dans l'ancienne législation, à celui que les lois récentes ont créé à l'ouvrier d'aujourd'hui. On respectait alors mieux son enfance, en ménageant ses forces : les anciens statuts montrent aussi quelle importance on accordait à la légitimité du sang et à la moralité de ceux qui détenaient l'autorité dans une mesure quelconque. L'étude du passé n'incline donc pas toujours à faire aimer le présent.

VI

Signalons le dernier numéro d'une revue catholique anglaise *The Month*. Deux articles y sont consacrés à la France : l'un de L. M. Jackson, sur Dieppe et les Dieppois, l'autre de B. Archdekan-Cody, sur *The Parisians of To-Day*. Peu actuelle pour les Pari-

siens, cette étude a néanmoins le grand intérêt de montrer quelle opinion certains Anglais peuvent avoir de nous. L'écrivain raille, avec assez d'esprit, les duels ridicules de nos journalistes : « Les hommes de la presse anglaise et américaine sont des pachydermes : ceux de la presse française sont, au contraire, très sensitifs. » Il dénonce, en passant, l'amour du Parisien pour la nouveauté, et le scandale surtout, ainsi que son besoin de créer sans cesse des célébrités d'un jour. « La masse des vrais Parisiens se tient en dehors de la vie bruyante; ils ne sont pas comme autrefois absorbés dans le présent; mais ils ont les yeux ardemment fixés vers l'avenir : ils savent que la France, isolée au milieu des monarchies, n'est pas encore consolidée et subit l'influence d'une période de transition. » Ce jugement est très juste. « Paris, poursuit-il encore, est l'enfant gâté de la nation, le cœur et la cervelle de la France. Avec ses édifices imposants, ses superbes avenues, ses brillants boulevards, le nombre de ses fontaines artistiques, de ses statues et de ses monuments, la belle ville de la Seine semble mériter ce titre que lui donnait un écrivain anglais quand il la nommait : la gloire et l'orgueil du monde. » Nos voisins d'outre-Manche n'ont pas toujours été si aimables. En tous cas, pendant l'Exposition, on lit, avec plaisir, un article anglais d'une aussi rare bienveillance.

VII

Nous n'aurions de notre part qu'éloges à adresser aux Anglais, si nous les jugions chez eux, à Londres, par exemple : hospitaliers, observateurs scrupuleux des devoirs de famille, religieux, actifs, ils laissent, à ceux qui les vont voir, l'impression d'un peuple puissamment fort; mais s'il fallait apprécier la politique britannique, tout éloge deviendrait alors impossible. En étudiant *l'Égypte et l'occupation anglaise* (Plon), M. Edmond Planchut nous montre une fois de plus ce qu'est cette politique faite de violences et de duplicités. Nos maladresses, nos luttes parlementaires, nous ont empêché de garder sur la terre d'Égypte l'influence que nous devrions y exercer et ont contribué à laisser toutes facilités à l'Angleterre. L'Égypte est pourtant si française par tant de souvenirs, « souvenirs plus vivants, peut-être, sous la tente du bédouin et la hutte du fellah, que dans nos esprits : l'Égypte où Damiette rappelle saint Louis; les Pyramides, Bonaparte; Héliopolis, Kléber;

et Ismaïlia la plus grande œuvre du siècle. Notre abstention a été non seulement une faute dont nous subissons les conséquences depuis qu'elle a été commise, mais elle est encore pour l'Égypte une aggravation à la crise dont elle souffre depuis 1872 ».

Le sol de l'Égypte est merveilleusement fécond, ceci explique l'amour passionné du fellah pour sa terre : le fellah aime ses limons du Nil, comme le paysan irlandais aime ses pauvres champs crevassés de tourbières, avec la même ténacité ; il ne demanderait qu'à pouvoir cultiver ses moissons ; or cette paix intérieure ardemment désirée lui est refusée, depuis que l'Anglais exerce là-bas sa pression.

Les efforts d'Arabi furent impuissants à conjurer l'état de choses actuel.

« Beau parleur, sachant enflammer le fanatisme de son auditoire par des citations habiles du Coran, Arabi n'eut jamais, malheureusement pour lui et pour l'Égypte, la finesse d'un homme politique, ni l'honneur et la bravoure d'un soldat, et encore moins le génie d'un homme de guerre. » Malgré sa véritable valeur morale et intellectuelle, malgré ses efforts, Tewifk Ier, le khédive actuel, aura grand mal à se débarrasser des envahisseurs qui viennent dans son royaume sous prétexte de consolider son pouvoir. L'Égypte est à la merci de ces étrangers.

« Anglais est le directeur général des douanes ; Anglais, le directeur des paquebots-poste ; Anglais, l'administrateur des phares et des ports d'Égypte ; Anglais, le chef du service militaire ; Anglais, le chef de la police ; Anglais, enfin, est le commandant en chef de l'armée égyptienne, et la totalité des officiers supérieurs. »

L'étude très détaillé et très complète de M. Edmond Planchut, sur les événements politiques, sur la situation financière, militaire et administrative, sur les domaines et le commerce en Égypte, démontre que bientôt Son Altesse Tewifk Ier ne sera plus qu'un des nombreux résidents de Sa Majesté Britannique dans une nouvelle colonie anglaise.

Georges Maze.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Les hannetons et l'agriculture; histoire naturelle de l'insecte, ses ravages à l'état larvaire et à l'état adulte; mesures à prendre. Expériences de M. Janssen au sommet de la tour Eiffel. L'Exposition universelle et la nouvelle géographie universelle. L'électricité et sa théorie nouvelle, Clerk Maxwell et Georges Dumont. Les amides et leur nature. Le dictionnaire encyclopédique des sciences médicales. Les théories pastoriennes et M. H. Baillon. — Henri Sainte-Claire Deville.

Dans notre dernière chronique, nous avons fait connaître les Acridiens et les ravages qu'ils causent dans notre belle colonie de l'Afrique septentrionale. Un ennemi analogue nous fait la guerre, en ce moment, c'est le Hanneton. L'administration, qui paraît à peine comprendre qu'elle n'a d'autre raison d'être que l'intérêt public, s'occupe de la lutte contre cet ennemi dont les dégâts, pour être moins graves que ceux des Sauterelles, n'en sont pas moins très considérables. Les Hannetons doivent être combattus à l'état larvaire et à l'état adulte, mais ils excercent plus de ravages sous le premier que sous le second. Le meilleur moyen de remporter la victoire sur un pareil ennemi est d'en bien connaître le développement et les mœurs. L'organisation du Hanneton a été étudiée depuis longtemps; les beaux travaux de Strauss-Durckheim ne laissent rien à désirer sous ce rapport. Un membre de l'Institut, qui s'occupe depuis longtemps de la destruction des Hannetons, a fait, dans la prévision de la nombreuse levée de cette année, une communication fort intéressante, sur ce sujet, dans la séance du 23 avril dernier. Dans ce mémoire, inséré tout au long, aux *Comptes Rendus*, à cause de son importance pratique, M. P. Reiset constate les dommages causés à l'agriculture par cet insecte et sa larve; il indique les suites et les résultats des mesures prises pour sa destruction. Un autre membre de l'Institut, et celui-là, un grand naturaliste,

M. Blanchard, vient de faire à la Société d'agriculture un rapport remarquable dans lequel il évalue à plusieurs centaines de millions les pertes causées à l'agriculture par le Hanneton.

Comme les Acridiens, le Hanneton appartient à l'embranchement des Articulés et à la classe des Insectes, mais il est d'un Ordre différent, celui des Coléoptères. Ces derniers diffèrent des Orthoptères par plusieurs caractères, mais entre autres par la nature de leur première paire d'ailes, les élytres, qui sont épaisses, coriaces et à peu près sans utilité pour le vol, ainsi que par la façon dont les ailes membraneuses, celles de la seconde paire, se plient en travers pour se loger sous les premières. Certains autres détails d'organisation diffèrent également. Les Coléoptères n'ont pas d'ocelles, mais seulement une paire d'yeux composés ou à facettes. Les tubes de Malpighi qui s'insèrent au niveau de l'étranglement pylorique, à la suite de l'estomac, sont moins nombreux, puisqu'il n'y en a que quatre ou six. Le Hanneton en a quatre. On sait que ces tubes de Malpighi ont une fonction très importante, puisqu'ils débarrassent l'organisme de toute la matière usée et devenue impropre ou nuisible à la nutrition. Ce sont des organes analogues aux reins des animaux supérieurs.

Le Hanneton commun que les entomologistes appellent *Melolontha vulgaris* Fabr., est un Coléoptère pentamère de la famille des Lamellicornes ou Scarabéides. Il est le type d'une sous-famille dite des mélolonthines. Il subit des métamorphoses complètes qu'il accomplit ordinairement dans l'espace de trois ans. C'est la longue existence souterraine de la larve connue sous le nom de *Mans* ou *Ver blanc*, qui lui permet de causer tant de ravages sur les racines des jeunes plantes qu'elle fait périr.

Il peut être utile de se rappeler, à ce sujet, que les racines s'accroissent, ainsi que l'a démontré Ohlert, dans une expérience restée célèbre, par un point voisin de leur extrémité, celle-ci étant formée par la coiffe ou piléorhize et non par un organe absorbant, *la Spongiole*, ainsi qu'on l'enseigne encore quelquefois aujourd'hui, erronément, comme l'a fait autrefois Pyrame de Candolle. Il s'ensuit que si l'extrémité de la racine vient, par une cause quelconque, à être détruite, la racine meurt, et si celle-ci est unique, comme c'est le cas pour les racines pivotantes jeunes, la plante succombe. Examinez les lignes de jeunes betteraves ou les plans de salade et de choux nouvellement repiqués, vous verrez plusieurs pieds qui, la

veille, étaient encore vigoureux, flétris et attaqués à mort. L'ennemi n'est pas loin, creusez jusqu'à l'extrémité de la racine et vous y verrez le ver blanc. Dans les plantes à racines fasciculées, la destruction d'une seule racine ne fait pas périr nécessairement la plante, mais comme ces racines sont grêles, le ver blanc a bientôt fait de les dévorer toutes. Ainsi le blé, qui est une plante à racines fasciculées, n'est pas à l'abri de leurs ravages.

C'est ce point de l'évolution du Hanneton que M. Reiset a plus spécialement traité dans le mémoire dont nous parlons plus haut. Il a aussi observé avec beaucoup de soin les profondeurs auxquelles on trouve les larves aux différentes époques de l'année. Ces connaissances sont trop pratiques pour que nous ne les fassions pas connaître en détail. Afin d'être plus clairs et plus méthodiques reprenons l'histoire naturelle des Hannetons. Celui-ci sort généralement de terre au commencement de mai, vit dans l'atmosphère jusqu'au milieu de juin. Il est herbivore ou phyllophage, c'est-à-dire qu'il mange les feuilles de certains arbres. Sa bouche est organisée, à peu de chose près, comme celle des Acridiens, aussi n'y reviendrons-nous pas. Le Hanneton est un insecte nocturne, pendant le jour il se tient accroché par les pattes aux feuilles des arbres, mais si faiblement qu'une légère secousse le fait tomber lourdement sur le sol. La nuit, il voltige en produisant un bourdonnement particulier. Son vol est lourd et souvent mal dirigé, car l'insecte va souvent butter contre un obstacle. Le matin, il se remet sur les arbres et s'endort. C'est le moment le plus propice pour procéder à sa destruction. Le mieux est d'étendre des toiles ou des baches sous les arbres et de les secouer, s'ils sont petits, dans le cas contraire, il faut les gauler comme on le fait pour les noix. Il n'y a plus qu'à replier les toiles et à vider dans un sac les Hannetons qui y sont contenus. En quelques heures, deux ou trois personnes peuvent, dans une année comme celle-ci, en récolter 20 à 30 kilogrammes.

Dans le département de l'Aisne, où la destruction des hannetons a été prescrite et même imposée, on délivre une prime de 20 centimes par kilogramme. Mais il faut détruire ces Hannetons, les faire périr, car la vie de ces insectes peut persister longtemps à l'état latent. M. Reiset cite entre autres les observations suivantes : il prend 10 hannetons sur 118 trouvés bien vivants dans une fouille faite sur 3 mètres de superficie, le 13 décembre 1867.

« Ces 10 hannetons apportés au laboratoire, dit-il, ont refusé toute nourriture (feuilles de laitue); ils sont restés ainsi pendant une heure hors de terre, puis on les a placés un à un dans un grand pot à fleur rempli de terre. Un pavé ferme l'orifice du vase qui est enfoui et abandonné en pleine terre sous une couche de 0,40 centimètres; après 150 jours, le 13 mai 1868, on délivre tardivement les reclus; 6 hannetons sont retrouvés vivants, contre les parois du pavé qui sert de couvercle, 4 autres sont morts à peu près à la place où on les avait déposés. Les 6 hannetons mis à l'air prennent aussitôt leur vol. » Dans une autre expérience, M. Reiset place 50 hannetons recueillis au mois de mai sous le vide de la machine pneumatique. La pression atmosphérique était réduite à 1 centimètre. Après dix minutes les insectes paraissent *tous morts* et sans mouvement au moment où on les recueille. Exposés au soleil pendant un quart d'heure, tous se sont ranimés et envolés. Une autre fois, 39 hannetons sur 50 se sont envolés après douze heures de séjour dans une atmosphère n'ayant plus que 15 centimètres de pression. 50 hannetons après huit heures de séjour dans les mêmes conditions n'ont donné que 6 morts. Ces faits sont d'autant plus curieux que, pendant leur respiration normale, les hannetons consomment à peu près autant d'oxygène, à poids égaux, que les lapins, les chiens et les poules. Le poids de l'oxygène consommé en une heure par 1 kilogramme de hannetons s'est élevé, en moyenne, à 1 gr., 019, si on les submerge dans l'eau, il faut 5 jours pour obtenir la mort par asphyxie. Encore faut-il que les insectes soient enfermés dans des sacs maintenus au fond de l'eau pendant tout ce temps.

Aussi a-t-on pris, dans le département de l'Aisne, un moyen plus simple pour tuer les hannetons. On les plonge pendant 10 minutes dans l'eau bouillante; on les jette ensuite sur le fumier pour les convertir en engais. On abrégerait beaucoup la durée de cette immersion si on avait soin d'ajouter à l'eau des cristaux (carbonate de soude), comme on le fait pour la lessive ordinaire. Le degré d'ébullition serait plus élevé et le carbonate de soude bouillant attaquerait rapidement certaines substances de l'organisme.

La vie aérienne des hannetons a surtout pour but la fécondation. Celle-ci accomplie, le mâle ne tarde pas à périr, la famille cherche alors une terre meuble pour y déposer ses œufs. C'est là une condition importante pour assurer le développement des larves. Celles-

ci ont besoin d'un sol meuble pour voyager à la recherche des racines des plantes, se rapprocher de la surface au moment des chaleurs, s'enfoncer à l'époque des froids. On voit que sous ce rapport l'agriculture favorise le développement des hannetons en leur fournissant le sol qui leur convient le mieux.

Les auteurs s'accordent assez généralement pour admettre que la ponte d'une femelle contient environ quarante œufs. Ceux-ci ne tarderont pas à éclore. M. Reiset pense que cette opération est terminée avant la fin de juillet, car en septembre, les jeunes vers blancs, déjà très visibles, se trouvent presque à fleur de terre. C'est le moment d'en opérer une grande destruction au moyen des extirpateurs et des herses qui mettent à nu ces larves que l'air et le soleil feront bien vite périr ou qui deviendront facilement la proie des oiseaux. Cette opération est indispensable avant les semailles d'octobre, surtout dans les terres à blé et dans celles où on doit repiquer des colzas. Aussitôt les premiers froids, le ver blanc s'enfonce dans le sol. Dès le mois de novembre, il est à l'abri et pendant l'hiver il se trouve à une profondeur de 0,35 à 0,60 centimètres au-dessous du sol. A six mois, la larve a un centimètre de longueur et elle pèse environ 45 centigrammes.

Au printemps prochain, les larves, écloses cette année, se rapprocheront du sol, où, pendant six mois elles vivront aux dépens des plantes cultivées, nous dirons même aux dépens des cultures les plus soignées, car la terre la mieux travaillée, la plus meuble est celle qui a toutes leurs préférences. En février et en mars, les vers blancs sont encore à une très grande profondeur pour espérer les atteindre et les mettre à découvert par les labours faits à cette époque. Une fouille pourrait seule permettre de reconnaître le nombre des mans. Si ceux-ci étaient nombreux, le cultivateur ne devra pas hésiter à attendre quelques semaines pour avoir la possibilité de détruire un ennemi qui attaquerait bientôt ses récoltes. Quand la température est douce, on peut dès le commencement d'avril, atteindre les vers blancs avec un labour de 18 à 20 centimètres. Un peu plus tard, un labour moins profond suffira à les mettre à découvert. Comme l'année précédente, la herse et l'extirpateur seront, au mois de septembre, un excellent moyen de destruction des vers blancs avant qu'ils n'aient regagné les profondeurs où ils passeront l'hiver de 1890.

Au printemps de 1891, la larve des hannetons sera arrivée à

l'état adulte avec le poids de 2 grammes. Une fouille pratiquée en mars sera encore très utile pour régler la profondeur des labours. Pour peu que les vers blancs soient nombreux, il ne faudra pas hésiter à les faire ramasser, car c'est la période où ils exerceront les plus grands ravages, à cause de leur voracité. Les larves ont besoin de constituer les réserves qui les aideront à passer sans encombre la durée de leur état de *nymphe* ou *chrysalide*. C'est en juin que cette transformation commence et elle se termine à la fin de juillet. Une fouille pratiquée le 19 août 1867 a donné, à M. Reiset, 111 chrysalides et un seul ver blanc. Au mois d'octobre, la plupart des chrysalides sont déjà transformées en hannetons, et une fouille faite le 13 décembre 1887 sur 3 mètres de superficie a donné 118 hannetons parfaitement en vie et tout prêts à s'envoler. Ces hannetons passeront l'hiver dans le sol pour en sortir en avril ou en mai 1892, suivant la température. Les résultats que nous venons de faire connaître sont ceux que M. Reiset a constatés depuis vingt-trois ans, qu'il observe ces insectes et qu'il s'occupe de leur destruction. Ils expliquent pourquoi tous les trois ans il y a une levée exceptionnelle de hannetons. Celle-ci s'est toujours faite régulièrement vers la fin d'avril des années 1865, 1868, 1871, 1874, 1877, 1880, 1883, 1886, 1889. On peut donc prévoir de nouvelles levées pour les années 1892, 1895, 1898, etc.

Ce qui précède montre que si c'est surtout le ver blanc qui exerce des ravages, c'est le hanneton qui est plus facile à atteindre pendant sa vie aérienne, où il se nourrit des feuilles de nos arbres. Le hannetonage doit donc commencer en mai pour se terminer au milieu de juin, au moment où les femelles achèvent de déposer leurs œufs dans la terre. Cette destruction paraîtra encore plus nécessaire et elle intéressera plus directement les cultivateurs, si nous faisons encore remarquer que le hanneton malgré ses puissants organes de vol, est un insecte très sédentaire qui se cantonne très volontiers dans les endroits où il trouve une nourriture abondante. C'est par exception que ces insectes sont entraînés au loin par un orage ou un ouragan. Ce fait expliquerait les bandes de hannetons qu'on trouve quelquefois sur le bord de la mer. Ils doivent venir du large où un coup de vent les aura emportés ou noyés et d'où la marée les aura ramenés au rivage. Le poids moyen d'un hanneton est de 0,9 centigrammes, celui d'un ver blanc adulte 2 gr., 2. Un hectolitre de hannetons pèse 40 kil., 5, et un hectolitre de mans très

tassés, 100 kilogrammes. Un kilogramme de hannetons contient 1111 individus, un litre en contient 460. Un kilogramme de mans en contient 454 et un litre, 410.

Pour que le hannetonage produise des résultats vraiment efficaces, il faut qu'il devienne une mesure générale et qu'il soit pratiqué par toutes les administrations publiques. C'est surtout sur la lisière des forêts qu'il devrait être prescrit, car c'est là qu'on peut facilement faire des récoltes importantes. Il ne faut pas oublier les routes plantées d'arbres où ceux-ci sont généralement couverts de hannetons qui trouvent de chaque côté, dans les terres cultivées, un terrain très favorable pour la ponte et pour le développement des larves. Il nous paraît évident qu'en continuant pendant quelques années, surtout pendant celles des grandes levées, les mesures qui viennent d'être prises dans quelques départements, on réduirait beaucoup les dommages causés par les hannetons.

L'Exposition est ouverte. Comment n'en pas parler et ne pas commencer par la tour Eiffel qui en restera le souvenir le plus vivace, bien que ce soit le monument le plus discuté à tous les points de vue. Nous nous serions étendu assez longuement sur ce sujet, si M. G. Tissandier n'avait eu la bonne inspiration de publier, chez M. G. Masson éditeur, une brochure in-8°, *la Tour Eiffel de 300 mètres*, où il donne la description du monument, sa construction, ses origines mécaniques, son but et son utilité. Après avoir lu cet opuscule, où le savant rédacteur en chef du journal *la Nature* a réuni et représenté en magnifiques gravures tout ce que cette construction présente d'intérêt au point de vue scientifique, industriel et pittoresque, on n'aura plus qu'à en faire l'ascension et à examiner avec soin tous les détails mécaniques qui rehausseront encore aux yeux du visiteur la grandeur de l'œuvre. Comparant alors la tour Eiffel à la galerie des Machines, on comprendra que jamais les constructions métalliques n'avaient pris une telle envergure et qu'il n'existera plus sous ce rapport de travaux impossibles.

A la dernière séance de l'Académie des sciences, M. Janssen annonçait qu'il avait pu répéter, au sommet de la tour Eiffel, toutes les expériences spectroscopiques qu'il avait instituées au mois d'octobre dernier, sur le massif du mont Blanc, aux Grands-Mulets. On verra en recourant à la chronique que nous avons publiée sur ce sujet (décembre 1888), que M. Janssen s'était proposé pour

but de savoir, si les raies de l'oxygène et de la vapeur d'eau que présente le spectre solaire quand on l'observe de la surface terrestre, doivent être attribuées à la composition chimique du soleil ou à celle de l'atmosphère de la terre. Les expériences des Grands-Mulets avaient résolu le problème en faveur de l'atmosphère terrestre, c'est également dans le même sens que forcent à conclure celles qui viennent d'être exécutées au sommet de la tour Eiffel.

Il existe un ouvrage considérable dont l'Exposition est bien propre à montrer toute l'importance. C'est *la Nouvelle Géographie universelle*, la terre et les hommes, par Élisée Reclus. L'exposition des colonies, surtout des colonies anglaises et françaises, devrait donner l'idée de lire le tome XIVe qui est consacré à *l'Océan et aux terres Océaniques*, et où se trouve successivement la description des îles de l'Océan indien, l'Insulinde, Philippines, Micronésie, Nouvelle-Guinée, Mélanésie, Nouvelle-Calédonie, Australie et Polynésie. Quel intérêt de pouvoir comparer les descriptions de ces pays et des habitants qui y vivent, avec les produits envoyés au Champ de Mars. Ne sait-on pas que l'Exposition renferme la plus curieuse collection ethnographique vivante qu'il soit possible de rencontrer. Y a-t-il rien de plus intéressant et de plus instructif par exemple, après avoir visité l'Exposition de l'Australie, que de lire l'admirable description que M. Élisée Reclus donne de ce pays neuf où la civilisation enfante chaque jour des merveilles.

Mais ce que nous disons des colonies s'applique également aux autres pays dont la description a été faite dans les volumes antérieurs. Nous ne voulons pas nous appesantir en ce moment sur l'importance de l'œuvre que M. E. Reclus publie à la librairie Hachette, mais faire ressortir l'utilité que cette lecture présente à ceux qui viennent à l'Exposition pour s'instruire, acquérir des connaissances nouvelles et non dans le but unique de participer aux nombreuses distractions qu'on a semées de toutes parts.

Ne quittons pas l'Exposition sans dire un mot des progrès énormes qu'a faits l'électricité dans toutes ses branches, mais surtout au point de vue de l'éclairage. La lumière électrique menace sérieusement le gaz dans ses applications à l'éclairage public et privé. La science électrique a fait des progrès fort intéressants. Les appareils se sont multipliés d'une façon prodigieuse et le langage scientifique s'est tellement modifié qu'il est impossible aujourd'hui de se rendre un compte suffisamment exact de toutes ces nouvelles

installations à l'aide des théories contenues dans les livres élémentaires. Ce simple bagage scientifique est complètement insuffisant aujourd'hui. On en aura la preuve en parcourant le *Traité d'électricité et de magnétisme*, par Maxwell, que M. Sarrau présentait à l'Institut dans sa séance du 13 mai dernier, en ajoutant qu'il était à désirer que les physiciens et les ingénieurs électriciens fussent mis à même d'étudier, dans l'œuvre originale de l'illustre physicien anglais, les principes, les méthodes qui ont si profondément transformé la théorie de l'électricité. Bien que l'auteur se soit surtout préoccupé d'écrire un ouvrage didactique, il faut bien reconnaître que ses deux volumes traduits de l'anglais par G. Seligmann-Lui, (in-8°, Gauthier-Villars, éditeurs), n'atteignent qu'imparfaitement ce but. Dans beaucoup de passages, M. Clerk Maxwell était resté obscur ou incomplet, c'est ce qui explique pourquoi MM. Cornu, Potier et Sarrau, ont ajouté les notes et éclaircissements qui feront de ce livre un traité vraiment classique. Pourquoi n'en signalerions-nous pas l'appendice du tome II qui contient un résumé de la théorie mathématique des *quaternions*. Cet appendice était nécessaire pour la lecture de ce traité dans lequel M. Clerk Maxwell emploie fréquemment ces notations et ces formes de calcul.

Un autre ouvrage qui démontrera encore mieux les progrès étonnants de l'électricité et de la théorie électrique, c'est le *Dictionnaire théorique et pratique* d'électricité et de magnétisme, par Georges Dumont (in-4°. Vve P. Larousse et Cie, éditeurs) dont la publication s'imposait depuis plusieurs années. Cet ouvrage, admirablement imprimé, contient 1020 pages à deux colonnes, accompagnées de 1260 gravures. M. Hippolyte Fontaine, président honoraire de la Chambre syndicale des industries électriques, a honoré d'une intéressante préface ce beau dictionnaire auquel ont également collaboré M. Maurice Leblanc, ancien élève de l'École polytechnique, et M. E. de la Bédoyère, ingénieur électricien. Ainsi que le constate M. H. Fontaine, les auteurs ont fait une véritable encyclopédie de cette science électrique qui marche à pas de géants avec une vitesse qu'on ne peut mieux comparer qu'au courant électrique. Un seul exemple démontrera la réalité de ce que j'avance. En 1876, M. H. Fontaine exposait, au nom de M. Gramme, à Philadelphie : 1° une dynamo à lumière du type normal alimentant un régulateur Serrin et fonctionnant tous les jours avec une parfaite fixité et une grande régularité; 2° deux machines à lumière, plus

puissantes, destinées aux projections lumineuses dans les places fortes et sur les navires de guerre; 3° une machine à galvanoplastie de 300 ampères; 4° un transport de force motrice composé d'un petit moteur à vapeur de deux dynamos (une génératrice et une réceptrice) et d'une pompe centrifuge.

Or, à cette époque il n'existait pas d'autre éclairage électrique, pas d'autres transmissions électriques dans la galerie des machines ni dans les autres parties de l'Exposition ni dans tous les États-Unis.

Qui acheta tout ce matériel? Le gouvernement. Douze ans après, en août 1888, il y avait aux Etats-Unis 5351 installations d'éclairage électrique, exigeant une force motrice de 459,000 chevaux et alimentant 192,500 lampes à arc et 1,925,000 lampes à incandescence.

Qu'a-t-il fallu pour ces immenses résultats! la découverte d'un menuisier français, M. Zénobe Gramme, qui, le premier, construisit, de ses propres mains, une machine rustique qui, sous un petit volume, produisait des courants continus, très puissants et très réguliers. Que dire, après cet exemple auquel il serait facile d'ajouter le téléphone, les tramways électriques, etc., qui puisse mieux faire comprendre la nécessité du *Dictionnaire théorique et pratique d'électricité et de magnétisme.*

L'espace nous a manqué la dernière fois pour signaler les deux gros volumes sur les amides dont M. Chastaing, pharmacien en chef de la Pitié, vient d'enrichir *l'Encyclopédie chimique.* (Vve Charles Dunod, éditeur.) Le premier est consacré aux amides de la série grasse; le second aux amides de la série aromatique.

Les amides forment aujourd'hui des composés excessivement nombreux, car on a considérablement agrandi l'extension de cette fonction. Au début, on donnait le nom d'amides aux sels ammoniacaux privés d'eau; ainsi l'acétate d'ammoniaque, privée de son eau, est une amide, l'acétamide, l'oxalate d'ammoniaque devient l'oxamide, etc. On connaissait l'oxamide découverte en 1817, par Bauhof, mais c'est seulement en 1830 que Dumas fit voir les relations qui existent entre l'oxamide et l'oxalate neutre d'ammoniaque, et créa cette fonction *amide*, l'une des plus importantes de la chimie organique, puisqu'elle conduit à la composition d'un certain nombre de produits physiologiques, végétaux ou animaux, l'urée, les acides biliaires, etc. Est-ce par l'étude des amides qu'on arrivera à une connaissance plus complète des albuminoïdes dont la composition et la

formule restent toujours un des plus grands *desiderata* de la science?

M. Chastaing a divisé l'étude des amides en deux parties : la première consacrée aux généralités; la deuxième à leur description. Nous ne le suivrons pas dans le dédale de ces corps que les substitutions rendent parfois méconnaissables. Rien ne prouve mieux que ces deux gros volumes les progrès remarquables de la chimie.

Cependant il ne serait point inutile d'insister un peu sur ce sujet pour montrer les combinaisons variées qu'indiquent *à priori* les théories chimiques. On a vu que les amides ont été d'abord considérées comme des sels ammoniacaux privés d'un équivalent d'eau. Mais les chimistes partisans de la théorie atomique considèrent les amides comme des corps résultant du remplacement de l'hydrogène de l'ammoniaque par un ou plusieurs radicaux acides.

Ainsi la formule de l'ammoniaque est AzH^3. Si on remplace un H par un radical acide, on aura un amide primaire, exemple l'acétamide. Si on remplace deux H par deux radicaux acides, on aura un amide secondaire, exemple la diacétamide. Si on remplace trois H par trois radicaux acides, on aura un amide tertiaire, exemple la triacétamide.

Mais, dans ces exemples, les acides considérés sur monovalents, c'est-à-dire capables de substituer à un seul H, de l'ammoniaque, mais il existe des acides bivalents et même trivalents. Dans le premier cas, un acide bivalent, c'est-à-dire susceptible de remplacer deux H, donne naissance à une imide, exemple, le succinimide. Dans le deuxième cas, un acide trivalent, c'est-à-dire susceptible de remplacer trois H, donne naissance à un nitrile, exemple le propionitrile. Or, les imides et les nitriles rentrent forcément dans l'étude des amides. Mais ces quelques notions, à peine suffisantes pour donner une idée de ces diverses fonctions chimiques permettent cependant de comprendre la composition et le mode de formation des corps les plus complexes, et particulièrement de ceux qui existent dans les êtres vivants et dont la connaissance est si nécessaire au progrès de la physiologie générale. Ainsi les amides peuvent récupérer leur eau et reproduire le sel ammoniacal qui leur a donné naissance, mais cette combinaison se fait avec dégagement de chaleur. Ce phénomène, en réalité fort simple, prend une importance particulière dans l'étude de la chaleur animale, car les substances albuminoïdes ne sont en réalité que des amides à fonctions complexes. Ajoutons encore que la façon dont les atomistes

considèrent la fonction acide permet de rapprocher ces corps des *amines* qui dérivent de l'ammoniaque par la substitution de radicaux alcooliques, aux atomes d'hydrogène. Ainsi l'acétamide et l'éthylamine peuvent être considérés, le premier comme de l'ammoniaque dans lequel un atome d'hydrogène aurait été remplacé par le radical de l'acide acétique, le second comme de l'ammoniaque dans lequel un atome d'hydrogène aurait été remplacé par le radical de l'alcool éthylique. On peut comprendre maintenant pourquoi deux gros volumes ont été nécessaires à la description de substances si nombreuses, si variées et si complexes. On s'imaginera alors peut-être mieux, les immenses services que doit rendre à la science et à l'industrie la publication de cette *Encyclopédie chimique*, qui formera bientôt, en son genre, un monument aussi considérable que celui que MM. Masson et Asselin viennent d'élever à la médecine avec leur magnifique *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, commencé en 1864 et complètement achevé aujourd'hui, comme on pourra le voir à l'Exposition. Il n'a pas fallu moins d'un quart de siècle pour rédiger et publier ces cent volumes qui seront le meilleur trait d'union entre l'ancienne et la nouvelle médecine, c'est-à-dire entre la médecine traditionnelle et la médecine microbienne telle que l'ont faite les idées de Pasteur. Mais au train dont marchent les choses, celle-ci est menacée de n'avoir qu'une existence éphémère et de passer comme un météore brillant qui, après avoir splendidement illuminé la science, fera place, à son tour, aux théories mieux assises des ptonaïmes, des leuconaïmes et des vaccins chimiques. Au reste, les théories de M. Pasteur viennent de subir une rude et vigoureuse attaque, de la part de M. H. Baillon, professeur d'histoire naturelle à la Faculté de médecine de Paris, dans *le Traité de botanique médicale cryptogamique* (in-8°, avec 370 fig. dans le texte, O. Doin, éditeur).

Nous dirons d'abord combien nous sommes heureux de voir cette question traitée par un vrai botaniste, un éminent biologiste, habitué à étudier et à examiner la morphologie des êtres vivants ainsi que les lois et les conditions de leur existence, par un savant, appliquant chaque jour les règles de l'histoire naturelle, au lieu de chimistes tellement étrangers aux sciences naturelles qu'ils écrivent, sans soupçonner l'énormité de leur erreur, que « la fonction physiologique est le plus solide élément de la classification ». Ce n'est pas sans une grande satisfaction que nous avons vu notre illustre

maître invoquer, contre les théories pastoriennes, la plupart des arguments que nous avons indiqués ou développés dans la série de nos chroniques scientifiques ainsi que dans les divers articles que nous avons consacrés à la microbiologie.

Nous nous garderons bien d'analyser ici *le Traité de botanique médicale cryptogamique*, écrit dans ce style clair et cette langue parfaite qui donnent tant de charme aux ouvrages de M. le professeur H. Baillon, mais nous voudrions pouvoir transcrire, dans son entier, ses *considérations générales biologiques*, *toxinomiques*, *pratiques et critiques sur les ferments et les fermentations*. Nous avons rarement vu une discussion scientifique, roulant sur des sujets éminemment graves et sur des personnages puissants, conduite avec autant de vigueur, de logique et de bon sens.

Quelle opinion peut-on se faire, à l'heure qu'il est, de ce que l'on nomme fermentation? A cette première question qu'il pose, M. H. Baillon répond par l'opinion de M. Gautier et de M. Schutzenberger. D'après le premier, il y a fermentation toutes les fois qu'un ou plusieurs corps organiques ou organisés subissent des changements de composition ou de propriété sous l'influence d'une substance organique azotée appelée *ferment* qui agit sous une faible masse et ne cède sensiblement rien à la matière fermentée. Le second distingue les fermentations en directes (la fermentation alcoolique par la levure de bière, *Saccharomyces Cerevisiæ*) et en indirectes qu'on a définies « des réactions dont la cause dérive d'un organisme, mais peut agir en dehors de lui ». On a donné comme exemple de fermentation indirecte le mode d'action du suc pancréatique qui émultionne les graisses et les saponifie, c'est-à-dire les dédouble par hydratation en acides gras et en glycerine.

Pour M. Pasteur, qui admettait la spécificité des ferments, chaque sorte de fermentation était produite par un organisme spécial. Pour la fermentation alcoolique, le ferment spécifique était le *Saccharomyces Cerevisiæ* et la matière fermentescible, le sucre. C'était net et simple; malheureusement les chimistes ont montré qu'on obtient la fermentation alcoolique avec d'autres *Saccharomyces*, avec des *Carpozyma*, des *Mucor*, des *Dematium*, des *Penicillium*, des *Aspergillus*, des raisins, des prunes, des graines, des feuilles, voire même les cellules animales, c'est-à-dire du protoplasma organique, sous différentes formes. M. Pasteur a dû renoncer à la spécificité des ferments. Pour en avoir une plus ample connaissance, attendons que

les chimistes se soient mis d'accord sur les opinions suivantes, s'ils n'en formulent pas de nouvelles. La levure agit-elle par simple contact? (Berzélius.) La levure agit-elle en prenant au sucre son oxygène? (Pasteur.) La levure détermine-t-elle la décomposition du sucre en se décomposant elle-même? (Liebig.) La levure se nourrit-elle de sucre pour rejeter ensuite l'alcool, l'acide carbonique, l'acide succinique, comme produits de désassimilation? (Béchamp.) La levure fabrique-t-elle un ferment soluble qui agit sur le sucre comme les diastases agissent sur les fécules? (Berthelot.)

Qui ne se rappelle les notes laissées par Claude Bernard, qui avait bien des fois déclaré que M. Pasteur était dans le faux quand il attribuait tout à ses microbes. Qui ne voit que la théorie de la fermentation reste encore très obscure. Le voile qui la couvre n'est pas encore soulevé.

M. Pasteur a depuis longtemps divisé les êtres vivants en *aérobies* et en *anaérobies*. Pour M. H. Baillon, cette distinction est une conséquence forcée de la malheureuse division des ferments en animaux (animalcules) et en végétaux, que M. Pasteur faisait alors en s'appuyant sur les idées inexactes de J.-B. Dumas, qui considérait encore la respiration animale comme comburante et la respiration végétale comme réductrice, tandis que, dans la réalité, tous les êtres vivants respirent de la même façon, en empruntant l'oxygène de l'air pour le combiner à leur propre substance et produire de la chaleur et de l'acide carbonique. Le point de départ étant faux, les conséquences le sont aussi. Les ferments anaérobies ne sont pas dans leur milieu normal et, un jour ou l'autre, on les y découvrira, probablement sous une autre forme, comme on l'a déjà fait pour d'autres, qui sont à la fois aérobies et anaérobies.

Passons sur les putréfactions et les septicémies pour arriver aux maladies dont les germes, disent les médecins, ont été apportés par l'air. Les chirurgiens les plus éminents répètent même que « l'air apporte sur les plaies un principe pernicieux qui a pour conséquence l'infection ». Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela? C'est qu'on se met à l'abri de cette contagion et de cette infection à l'aide d'une excessive propreté, supérieure à la plus stricte propreté des gens du monde, propreté qu'on appelle médicale et chirurgicale. C'est avec raison que les élèves de la Maternité font une distinction pratique entre la propreté vulgaire et la propreté obstétricale. A ce propos, M. H. Baillon indique les mesures qu'il voudrait voir

prendre dans les hôpitaux, relativement aux médecins, aux élèves, aux infirmiers, aux visiteurs.

D'après M. Bouchard, on a imaginé cinq hypothèses pour expliquer l'action morbifique des microbes. Une seule serait plausible : c'est que les microbes exercent un rôle toxique.

« Pour nous, dit M. H. Baillon, car c'est notre avis exprimé depuis longtemps, nous devons tout d'abord déclarer que, quand nous disons qu'on observe « un microbe » donné dans telle ou telle maladie, nous ne voulons pas dire par là que nécessairement ce microbe produit cette maladie et si, entraîné par l'usage, nous le disons quelquefois, cela signifie seulement que c'est l'opinion d'un grand nombre de médecins, mais ce n'est pas nécessairement la nôtre. » Comment une bactérie produirait-elle une maladie, quand nous la voyons perdre toutes ses propriétés nocives, après avoir passé par plusieurs bouillons de culture successifs et que rien ne peut nous montrer un changement dans son organisation. Cette propriété nocive ne lui est donc pas inhérente, mais accidentelle. Si le microphyte est nuisible, c'est qu'il transporte chez un sujet sain un liquide nuisible dans lequel il était baigné ou qu'il secrète lui-même ce liquide toxique. Il agirait donc à la façon des mouches charbonneuses qui vont inoculer le charbon à un animal bien portant. Mais, dans ce cas, le microbe n'est que l'agent de transport et il ne crée pas la maladie qui est préexistante. Alors la présence du bacille dans une maladie n'a plus qu'un intérêt de diagnostic quand ce bacille est constant dans une maladie comme l'est celui de la tuberculose. Encore ne faudrait-il pas admettre le *microbisme latent*, qui permet la présence de microbes sans maladie actuelle, ni les propriétés pathologiques de ces microbes qu'on trouve aussi bien chez l'homme sain que chez l'homme malade.

L'un des garçons de laboratoire à l'École de médecine possède dans la bouche les mêmes microbes qu'on trouve dans les poumons des malades atteints de pneumonie infictueuse. Ne pourrait-on pas ajouter que dans certaines maladies appelées microbiennes, on trouve plusieurs sortes de microbes et que, dans d'autres, la rage, par exemple, qui sont également infectieuses, on n'a pas encore trouvé de microbes. Ce qui montre bien le peu d'influence qu'on leur accorde même dans l'école de M. Pasteur, c'est que dans son laboratoire on traite de la même façon, au point de vue de l'atténuation une affection microbienne, le charbon, par exemple, et une

affection sans microbe, la rage. Ce qui paraît plausible et s'explique déjà par un commencement de preuves, c'est l'empoisonnement par les ptomaïnes et les leucomaïnes avec ou sans l'intermédiaire de microbes puisque toutes les cellules mortes ou vivantes peuvent en produire.

Quant à dire si les « microbes », mot que M. Baillon n'aime pas, à cause de son sens vague, sont des algues ou des champignons, M. H. Baillon ne se décide pas et il emploie le terme *schizophytes* qui indique nettement leur nature végétale sans préjuger leur place précise dans la classification, car ils paraissent intermédiaires aux algues et aux champignons plutôt que d'appartenir spécialement à l'un de ces deux groupes. Mais là où le naturaliste reparaît c'est dans la distribution en genres et en espèces dont il réduit considérablement le nombre.

Ce livre provoque une réflexion pénible. M. H. Baillon, l'un des plus éminents botanistes du monde, sinon le plus éminent, n'est membre ni de l'Institut, ni de l'Académie de médecine. M. Pasteur a toujours combattu sa candidature à ces sociétés scientifiques où il est tout-puissant. Pense-t-il qu'il soit à la louange d'Arago d'avoir retardé de plusieurs années l'entrée de Chevreul à l'Institut?

M. Jules Gay, docteur ès sciences, professeur au lycée Louis-le-Grand, vient de consacrer une notice fort intéressante à son ancien maître de l'École normale, Henri Sainte-Claire Deville. Ce nom rappelle quelques-unes des plus fécondes découvertes de ce temps, l'aluminium rendu usuel, le platine fondu, forgé et pouvant servir à la construction des étalons internationaux de poids et de longueur, etc. Ceux qui ont lu l'étude que nous avons consacrée à Henri Sainte-Claire Deville (voir *Revue du monde catholique* 1881) parcourront avec plaisir ce petit volume intitulé : *Henri Sainte-Claire Deville*, sa vie et ses travaux (in-8°, Gauthier-Villars, éditeur).

Dr Tison,

Médecin en chef de l'hôpital Saint-Joseph.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La République est entrée dans la période des fêtes; elle s'occupe de célébrer les souvenirs de la Révolution de 1789. En se rattachant à sa véritable origine, croit-elle se créer des titres nouveaux à la confiance et à la durée? Les idées sont assez troublées aujourd'hui pour qu'on puisse persuader à une grande partie de la nation qu'elle doit tous ses avantages au mouvement révolutionnaire de 89, et que la République est le seul gouvernement capable de conserver et d'accroître les bienfaits de la Révolution. Le parti républicain a besoin d'exploiter la crédulité publique. C'est dans cette pensée qu'il a voulu marquer la célébration du centenaire de 89 par une grande Exposition internationale et une série de fêtes extraordinaires.

La date du 5 mai, jour anniversaire de la convocation des États généraux de 1789 à Versailles, devait inaugurer les fêtes. De ce jour-là, en effet, date la Révolution. Pour célébrer l'événement mémorable dont les républicains ont fait le point de départ de l'ère nouvelle du monde, toute la France officielle était réunie à Versailles autour du Président de la République. Arcs de triomphe, trophées de drapeaux, cortège, défilé de troupes, musique, discours, tout ce qui sert à donner de l'éclat aux solennités politiques, avait été mis en œuvre pour la commémoration. La foule et le soleil complétaient le décor. On a eu le spectacle. A l'appareil des pompes officielles il n'a même point manqué un simulacre d'attentat pour surexciter le sentiment républicain et pour valoir au premier magistrat de la République des ovations de circonstance.

Le palais de Louis XIV a donc vu la triste contrefaçon de cette journée de généreuses et naïves illusions, où l'on put croire que les réformes désirées par le pays et préparées par la royauté allaient

s'accomplir paisiblement avec le concours des trois ordres de l'État. Le spectacle était heureux de cette union de la nation avec le roi. Et selon l'antique tradition de la monarchie, la tenue des États généraux avait été mise sous les auspices de la religion. Un avenir meilleur pouvait sortir pour le pays de cette convocation de l'Assemblée nationale. La journée du 5 mai n'eut point, hélas! le lendemain que les esprits trop confiants en espéraient. Sous ce désir de réformes, les unes irréfléchies, les autres justes ou acceptables, se cachait aussi un complot de destruction dont les agents étaient tout prêts.

Ce n'est pas la convocation des États généraux, ce n'est pas l'œuvre sociale d'amélioration loyalement voulue par Louis XVI, que les républicains de 1889 avaient à célébrer à la date du 5 mai, c'est la Révolution sortie d'une assemblée devenue bientôt factieuse sous la pression des passions démagogiques, c'est la fin de l'ancienne France manifestée pour la dernière fois ce jour-là, c'est le renversement de la monarchie, l'avènement de la république. Avant tout ils ont voulu exalter dans les souvenirs de cette date l'organisation d'un état social constitué en dehors de la religion, l'indépendance de la raison et de la conscience, la proclamation des droits de l'homme à côté de la négation des droits de Dieu. Tous les discours prononcés en cette circonstance et par le Président de la République, et par le président du Conseil des Ministres, et par les présidents des deux Chambres, n'ont été qu'une glorification de l'œuvre révolutionnaire. M. Carnot a célébré, avec un froid enthousiasme de sectaire, les principes de 89 et les bienfaits de la Révolution. Plus haut que les autres orateurs officiels, il a proclamé, en présence des Chambres et des corps constitués, que tout ce qu'il y a de bien et de bon dans la société remonte à 89. De là viennent, selon lui, la liberté des opinions politiques et religieuses, l'égalité des citoyens devant la loi, la fraternité sociale, l'instruction, la science, le progrès matériel et moral, toutes les conquêtes de la civilisation moderne. Et c'est devant l'histoire qui raconte les crimes, les guerres, les bouleversements, dont « les immortels principes » ont été l'origine; c'est devant les faits contemporains qui montrent les dissensions des partis politiques, l'oppression des consciences, l'antagonisme des classes sociales, la division de la patrie; c'est dans cette grande salle du palais de Versailles, toute remplie encore des souvenirs du triomphe insolent de l'Allemagne, que M. Carnot a

fait cette apologie mensongère d'une révolution qui a été le malheur de la France.

Son discours, du reste, n'a que trop justifié l'absence des représentants des puissances étrangères, qui, à l'exemple de leurs gouvernements, se sont abstenus de prendre part à une fête d'un caractère tout révolutionnaire. De 89, M. Carnot a tout revendiqué, tout glorifié, les origines et les conséquences, le désir des réformes et l'accomplissement des crimes; il a englobé dans les mêmes hommages, dans la même reconnaissance les États généraux et la Convention, les réformateurs et les régicides. On avait dit d'abord que la célébration du Centenaire de 89 n'avait pour but que de rappeler et de fêter les souvenirs de cette date. M. Carnot a étendu à toute la révolution ce qui ne devait, en principe, s'adresser qu'au mouvement libéral d'émancipation politique et de réforme sociale du commencement. Il a outrepassé le programme primitif, en vrai petit-fils du premier Carnot, en vrai représentant d'une république toute pénétrée des idées et des traditions révolutionnaires. Et comment l'Europe monarchique, impudemment conviée à s'unir aux fêtes commémoratives du Centenaire, eût-elle pu distinguer entre 1789 et 1793, entre l'illusion et le crime, entre l'élan libéral et la perpétration du régicide, alors que le Président de la République lui-même n'a distingué ni l'une ni l'autre date, ni l'un ni l'autre fait, et a uni dans un même sentiment de reconnaissance et d'admiration l'Assemblée constituante et la Convention, les libéraux et les jacobins, l'œuvre de 89 et celle de 93? C'est bien la Révolution et toute la Révolution qui a été l'objet des fêtes de Versailles, et pour en mieux marquer le caractère, on n'a voulu que des fêtes laïques.

Dans la journée tristement mémorable du 5 mai 1789, la religion avait eu sa part. Les États généraux s'étaient ouverts par une procession solennelle et par une messe du Saint-Esprit, auxquelles assistaient, avec la cour, les représentants des trois ordres de la nation. C'était la dernière image de l'antique union de l'Église et de l'État. Aux fêtes commémoratives du 5 mai 1889, où il s'agissait de célébrer, avec la fameuse proclamation des Droits de l'homme, la constitution d'une société nouvelle sans Dieu, on avait eu soin d'écarter tout signe, tout sentiment religieux. Aucune prière, aucune participation n'a été demandée à l'Église. En se rendant à la galerie des Glaces, le cortège officiel ne s'est pas même arrêté un

instant à la chapelle du palais de Louis XIV pour y chanter un simple *Te Deum*, et si l'évêque de Versailles a paru à la cérémonie, sur une invitation du Président de la République, c'était moins un hommage rendu à la religion qu'une humiliation infligée au clergé, dans la personne du chef spirituel du diocèse, associé, à titre de fonctionnaire, à cette manifestation toute civile, et les acclamations ironiques des assistants ont montré que son allocution de circonstance avait paru de trop encore aux intraitables laïcisateurs. Du premier jour, on a vu que toutes les fêtes et manifestations organisées en l'honneur du centenaire n'avaient pas d'autre caractère que celui d'un défi au catholicisme et d'une déclaration de guerre à Dieu. L'amour de la Révolution ne va pas sans la haine de l'Église.

C'est encore la Révolution qui a été célébrée le lendemain, à la cérémonie d'ouverture de l'Exposition. C'est la société affranchie par les principes de 89, débarrassée du vieux christianisme et entrée dans l'ère nouvelle de la liberté et du progrès que M. Carnot a de nouveau proposée à l'admiration du monde. La République est fière de présider à cette exhibition colossale des produits de l'art et de l'industrie modernes, comme si, en dehors de Dieu, tout n'était pas chimère, mensonge et néant pour une société. Mieux vaudrait pour la France n'avoir ni la tour Eiffel, ni son palais du Champ de Mars et du Trocadéro, et n'être pas devenue, avec la république, un État sans Dieu! Si son Exposition montre les progrès matériels accomplis par le développement des arts mécaniques et les découvertes de la science, elle atteste aussi la décadence des mœurs publiques. Ce qu'on y voit surtout, c'est la glorification de la matière aux dépens de l'esprit, c'est le besoin fou de s'amuser au sein de la génération actuelle, c'est l'effervescence des convoitises et des passions mauvaises. La France gagnera-t-elle quelque chose à cette entreprise de spectacles et de fêtes? Pour que l'Exposition lui profitât, il faudrait qu'elle fût moins un lieu de plaisir, et même un mauvais lieu, qu'un champ d'études. Mais il entre dans les calculs de la République de favoriser ce goût du plaisir, ces bas instincts, ces appétits de jouissance qui lui livrent les âmes, en les détournant du sérieux de la vie, de l'austérité du devoir, et en leur faisant perdre le sens moral, qui est la garantie contre l'erreur et le mal. Il faut à la République des générations avilies et perverties, en qui la conscience du bien et du mal soit oblitérée, et qui ne demandent à un gouvernement que des jouissances et l'ordre matériel. Sous ce rapport l'Exposition

organisée en l'honneur du centenaire de la Révolution servira les intérêts de la République; elle aura contribué grandement à démoraliser le pays.

En regard de cet entraînement vers la Révolution, ce n'est pas sans quelque espérance que l'on constate le mouvement de réaction qui se produit sur tous les points de la France, à la faveur des assemblées provinciales convoquées par l'initiative des conservateurs. C'est pour combattre les faux principes de 1889, pour éclairer le pays sur les vraies conditions de l'ordre social et pour ramener la France dans les voies de la tradition nationale et chrétienne, que se tiennent ces assemblées dont le nombre et le succès témoignent d'une véritable conversion des esprits et d'un effort aussi généreux qu'intelligent vers une véritable réforme sociale. Les anciens chefs-lieux de province, Montpellier, Lyon, Orléans, Besançon, Aix, Toulouse, Dijon, Caen, Rouen, ont déjà eu leurs réunions. Ce sont partout les mêmes programmes, les mêmes résolutions. Liberté religieuse catholique, libertés individuelles et civiles, abolition du mariage civil et du divorce, liberté de tester, indépendance communale, autonomie provinciale, réformes financières et législatives, réorganisation du travail, stabilité du gouvernement général, notamment dans les affaires extérieures et militaires, représentation des intérêts substituée au parlementarisme : telles sont les principales réformes demandées dans l'ordre social et politique, et qui seront inscrites à l'état de vœux dans la nouvelle rédaction des cahiers de la France de 1889. Quand elles auront reçu de l'assemblée générale des délégués à Paris leur formule définitive et leur consécration, la France conservatrice aura un programme électoral à proposer à ses candidats.

Dans ce programme commun, il y aura un élément naturel d'entente entre les divers groupes politiques qui composent le parti conservateur. Ce sera une grande force aux élections, si on sait se tenir sur ce terrain solide des réformes, car les républicains, unis aujourd'hui dans la célébration du centenaire de la Révolution, se montrent plus que jamais divisés. On avait parlé d'une trêve de l'Exposition, renouvelée de la fameuse « trêve des confiseurs » qui, à défaut de réconciliation sincère entre radicaux et opportunistes, permettrait de vaquer en paix aux fêtes du Centenaire. C'est dans cette disposition que l'Exposition s'est ouverte, et les sages du régime républicain espéraient que les nouveaux et pressants appels

de M. Carnot, de M. Tirard, de M. Leroyer, de M. Méline, les quatre présidents, les quatre grands personnages de la République, à la concentration républicaine allaient être enfin entendus, dans l'intérêt même du salut commun. Mais à peine l'Exposition ouverte, et vingt-quatre heures après que M. Carnot et les autres avaient conjuré les républicains de ne pas donner à leurs adversaires, ni aux étrangers, le spectacle de leurs divisions, la guerre recommençait entre opportunistes et radicaux. Les anciens chefs ont reparu avec des discours et des programmes qui ont d'autant plus ranimé les anciennes querelles, qu'ils visent la conduite du parti républicain à l'égard du ministère actuel et au sujet des prochaines élections. MM. Ferry et Floquet, Ranc et Clémenceau, sont de nouveau aux prises avec toute l'ardeur que leur donne l'intérêt électoral. On récrimine, on s'accuse, on oppose programme à programme, on cherche à se supplanter les uns les autres au profit d'ambitions rivales. L'entente avait paru se faire un moment, en face du danger commun. Le cri de ralliement du parti républicain était redevenu le mot de Gambetta, approprié aux circonstances nouvelles : « Le boulangisme, c'est l'ennemi! » L'alliance s'était renouvelée entre les opportunistes et les radicaux et s'étendait même au centre gauche; aujourd'hui tout est rompu et les discussions ont éclaté de nouveau. Chaque groupe s'accuse réciproquement d'être la cause de l'impuissance et du discrédit du régime républicain. Pendant que M. Jules Ferry reproche aux radicaux d'avoir, de concert avec les conservateurs, renversé les seuls ministères républicains possibles, c'est-à-dire les ministères opportunistes, M. Pelletan accuse les opportunistes d'avoir détruit, avec le concours des réactionnaires, les seuls ministères vraiment républicains, c'est-à-dire les ministères radicaux. Les radicaux eux-mêmes sont divisés en deux camps : il y a le groupe Clémenceau, rattaché au ministère Tirard, avec la pensée de bénéficier de la pression administrative qu'il obligerait le gouvernement à exercer à son profit, et le groupe Floquet qui se croit assez fort pour faire lui-même ses affaires électorales et entend renverser le ministère actuel afin de présider au renouvellement de la Chambre. A l'opportunisme de M. Jules Ferry M. Floquet a répondu par une nouvelle déclaration de radicalisme. « Ni repentirs, ni défaillances », tel est le cri de guerre poussé par l'ancien chef du « grand ministère » radical. M. Floquet revendique tout le programme radical et il l'affirme

plus hautement que jamais, depuis la laïcisation jusqu'à la révision. Non seulement il ne se repent pas d'avoir sécularisé l'école, au mépris des consciences chrétiennes, mais il annonce l'intention de séculariser l'État par l'abrogation du Concordat; et quant à ceux qui voudraient arrêter la marche en avant de la démocratie, il les renie pour des républicains et il montre la voie en indiquant, comme la première étape à franchir, la révision de la Constitution de 1875.

L'opportunisme et le radicalisme en s'accentuant chacun de leur côté, en rompant l'un et l'autre avec la politique du jour, n'ont pas d'autre but que de dégager leur responsabilité dans la réprobation qui frappe le régime actuel et de se refaire du crédit devant le suffrage universel. C'est à qui des deux reprendra le pouvoir pour appuyer son programme de toute l'influence gouvernementale aux élections. Mais comment se concilieront ces prétentions contraires avec l'intention du ministère actuel de rester au pouvoir? En présence des attaques dont le cabinet Tirard menaçait d'être l'objet, son organe officieux, *la République française*, déclarait, la veille même de la reprise de la session des Chambres, et sur un ton d'autorité indiquant qu'il avait mission de parler ainsi, que le ministère ayant été institué pour combattre le boulangisme, pour présider à l'Exposition et diriger les élections générales, accomplirait quand même son mandat. Cela semblait assez dire que, en aucun cas, et fût-il mis coup sur coup en minorité, le ministère Tirard ne se retirerait devant un vote de la Chambre. Cette résolution ne s'accorde guère avec les dispositions des chefs des partis rivaux qui aspirent à remonter au pouvoir pour faire tourner les élections à leur profit. Au fond, la lutte est entre M. Ferry et M. Floquet, derrière lesquels se rangent les opportunistes et les radicaux. Mais leur situation respective oblige les deux adversaires à l'attente, à la dissimulation; l'un a contre lui l'insuccès de son règne ministériel et l'éclat d'une chute encore trop rapprochée; l'autre, les souvenirs de sa fâcheuse politique coloniale, l'impopularité que lui a valu l'expédition du Tonkin et le discrédit dans lequel il est tombé aux yeux d'un grand nombre de républicains. Il serait plus habile à chacun d'eux de mettre le ministère avec lui que de chercher à reprendre pour son compte le gouvernement; mais le ministère sera-t-il avec M. Ferry ou avec M. Floquet? Les radicaux l'accusent d'être opportuniste, les opportunistes lui reprochent d'être trop radical. Évitera-t-on une lutte décisive, une crise

ministérielle, au milieu de ces compétitions de partis qui deviendront d'autant plus vives qu'on approchera davantage des élections? Quoique la Chambre, depuis la rentrée, montre assez de calme et que la discussion du budget suive assez tranquillement son cours malgré les critiques des orateurs de l'opposition qui ont montré, une fois de plus, le désordre de nos finances, il est impossible que cette paix apparente se maintienne quand la guerre est dans les esprits, quand les nécessités électorales pressent chacun d'agir pour soi, quand les passions et les circonstances poussent à la lutte.

Dans la confusion de plus en plus grande des partis, le groupe de l'Union libérale vient de rentrer en scène avec un certain éclat par un banquet auquel assistaient un grand nombre de personnages de la politique, de la littérature et du barreau, députés modérés. Lorsque ce comité s'est constitué, il se proposait de rallier à lui cette masse d'électeurs qui, à peu près indifférents aux partis et aux systèmes politiques, veulent avant tout un gouvernement ferme et sûr, capable de protéger les intérêts matériels et d'assurer l'ordre extérieur. Mais en même temps il s'agissait de persuader à cette énorme clientèle que la République seule peut lui donner ce gouvernement et cette sécurité, et de la rattacher ainsi aux institutions républicaines. Là était le plus difficile de l'affaire. Que le pays soit en général indifférent à la forme politique et, par lui-même, disposé à accepter ou à subir la République : c'est ce que l'expérience a de nouveau et longuement démontré depuis l'insuccès de la restauration monarchique en 1873. En se présentant aux électeurs sous le patronage des institutions républicaines, l'Union libérale ne risquait de froisser aucun sentiment, de heurter aucune conviction; elle pouvait faire accepter son programme sans rencontrer d'opposition politique. Seulement, ces hommes qui viennent aujourd'hui parler au pays le langage de la modération, qui lui offrent un programme de gouvernement sage et juste, qui lui promettent un régime de liberté exempt d'anarchie, et d'autorité exempt d'arbitraire, sont les mêmes qui, à différentes reprises, ont occupé le pouvoir et montré ce qu'ils étaient et ce qu'ils pouvaient faire. Le pays connaît de longue date les Léon Say et les Bardoux, les de Marcère, les Frédéric Passy, les Léon Renault et les autres. Eux et leurs amis du Sénat et de la Chambre des députés ont largement contribué à faire de la République ce qu'elle est. Dans les critiques qu'ils adressent maintenant aux républicains de gouvernement, aux opportu-

nistes et aux radicaux, entre lesquels s'est partagé le pouvoir depuis dix ans, ils ont leur grande part de responsabilité, ayant été avec les uns et les autres les coopérateurs ou les complices de cette mauvaise politique dont ils reconnaissent trop tard les effets.

Il est assez étrange, par exemple, d'entendre M. Léon Say déclarer que l'art de gouverner nous a manqué depuis quelques années, comme si c'était uniquement le parti radical, dont l'Union libérale entend aujourd'hui se séparer, qui gouverne depuis dix ans. Ce sont les modérés, puis les opportunistes qui ont fait les radicaux, et si, depuis dix ans, les intérêts du parti radical ont été confondus avec ceux de la République, si tous les ministres, comme l'a dit M. Léon Say, ont sacrifié plus ou moins au radicalisme, c'est avant tout la faute de ceux qui, ayant eu la direction des affaires, l'influence des conseils et des votes, viennent à cette heure déplorer qu'on n'ait pas suivi une meilleure voie.

Après cela, comment espèrent-ils être entendus du pays, lorsqu'ils viennent l'exhorter à ne pas se laisser aller au mécontentement dont « un certain aventurier » s'est fait le porte-drapeau; de ne pas s'abandonner eux-mêmes, de ne pas livrer à un prétendu sauveur la patrie et ses institutions? Comment peuvent-ils adjurer les électeurs de s'en tenir au régime actuel, à la constitution de 1875, de se préserver également du césarisme démocratique et du radicalisme utopique, de rejeter énergiquement ces deux solutions extrêmes du jacobinisme? Assurément le programme présenté par l'Union libérale est fait pour convenir à ceux auxquels il s'adresse. L'Union libérale ne veut plus du gouvernement par la Chambre des députés; elle propose à la place l'idéal, toujours irréalisable, du gouvernement parlementaire, exempt des inconvénients du régime césarien, celui qui ne donne la plénitude du pouvoir à personne, ni à un homme, ni à une Assemblée, qui divise les pouvoirs, en les modérant et en les pondérant les uns par les autres, qui donne au chef de l'État le pouvoir exécutif et administratif et aux deux Chambres le pouvoir de contrôle avec la garantie suprême du vote du budget; comme mode de fonctionnement de ce régime, une Chambre avec des sessions plus courtes, un Sénat jouissant d'une autorité égale à celle de la Chambre des députés et, en face du Parlement, un pouvoir exécutif ferme et fort, soumis au jugement des Chambres en matière politique, mais leur reprenant le plein exercice du pouvoir administratif; enfin, comme programme

de ce futur gouvernement, la réparation des erreurs commises par les précédents, la réforme des lois réprouvées par la conscience des honnêtes gens.

En résumé, le gouvernement parlementaire non plus dénaturé par de mauvaises habitudes, mais pratiqué dans sa vérité; deux Chambres égales en droit; le pouvoir exécutif faisant respecter tous les siens; la constitution actuelle, mais avec un système de gouvernement différent, avec un esprit d'ordre, de tolérance et d'équité substitué à l'esprit de désordre, de persécution, d'injustice, que les radicaux ont fait pénétrer partout : c'est ce que les revenants du centre gauche offrent au pays, très sincèrement, sans doute, mais avec une naïveté surprenante pour des gens qui ont été à même d'appliquer ce beau programme et qui, au lieu de réaliser ce qu'ils proposent si bien aujourd'hui, n'ont su que frayer la voie aux opportunistes et aux radicaux.

L'heure de ces sages propositions est passée. Le parlementarisme a fatigué le pays et, comme l'épreuve en a été faite, avec toutes les catégories de républicains, depuis M. Dufaure jusqu'à M. Floquet, il n'a plus rien à promettre. Pas plus avec le centre gauche qu'avec les radicaux, la masse électorale ne veut recommencer une expérience qui a si peu réussi. Ce qu'on veut aujourd'hui, c'est un changement, c'est du nouveau. Les opinions, les tendances sont bien différentes, les aspirations sont fort confuses, mais il y a dans le pays ce besoin très net, très bien senti d'un renouvellement politique qu'on ne saurait attendre ni des mêmes hommes, ni des mêmes institutions. Tout le personnel des Chambres est usé, déconsidéré, fini; tous les programmes ont avorté les uns après les autres. On cherche, on veut autre chose. C'est la raison de cet étrange succès du général Boulanger et l'explication du mouvement dans lequel sont entrés tant de gens d'origine et d'idées différentes, qui n'ont bien vu qu'une chose : c'est que, devant eux, s'ouvrait une voie nouvelle, au bout de laquelle les uns comptaient trouver la république de leur choix, les autres la monarchie ou, du moins, un régime meilleur de gouvernement.

Par un incroyable aveuglement, qui est le signe de leur chute prochaine, les républicains parlementaires auront tout fait pour grandir leur adversaire, pour lui donner la popularité, le prestige, la confiance. Ce procès pour attentat contre la sûreté de l'Etat, où ils espéraient trouver sa perte, est en train de se changer pour

lui en un nouvel avantage. Le général Boulanger en sortira avec une plus grande importance, tandis que le gouvernement et le Sénat n'en retireront que du ridicule. Dès maintenant, le bon sens public se refuse à admettre qu'il faille si longtemps pour réunir les preuves d'une accusation portée contre l'élu de Paris avec tant d'assurance qu'il semblait qu'on en eût tous les éléments entre les mains. Par les lenteurs de l'instruction, par l'insignifiance des résultats, il est devenu évident aujourd'hui que les ministres de M. Carnot et leur complice, le trop fameux Quesnay de Beaurepaire, ont inventé le crime avant d'en avoir la preuve. Sans doute, en formulant tant de chefs d'accusation contre l'homme coupable à leurs yeux d'avoir été sept fois élu par protestation contre le régime actuel, ils comptaient trouver dans sa conduite, dans ses démarches, dans ses relations, de quoi colorer une condamnation; ils paraissent avoir trop présumé de leur impudence. Il est avéré que la Commission d'instruction de la Haute cour de justice, après enquêtes et interrogatoires de toute sorte, n'est pas même parvenue à trouver le moindre motif, le moindre prétexte à accusation. Aux yeux du public, le procès n'est plus qu'une manœuvre électorale indigne d'un gouvernement sérieux. On ne pouvait pas demeurer davantage dans l'incertitude d'une instruction ridiculement mystérieuse, qu'on prolonge uniquement dans le but d'entretenir l'idée d'un complot, et de tenir le boulangisme sous le coup d'une condamnation judiciaire jusqu'à l'ouverture du scrutin pour les élections générales. Les partisans du général Boulanger à la Chambre ont eu beau jeu de demander au gouvernement des éclaircissements sur le procès et sur sa conduite à l'égard de la Commission d'instruction de la haute cour. Les piteuses explications du président du Conseil, en réponse à l'interpellation de MM. Laguerre et Andrieux, non moins que les vociférations furibondes de la gauche, ont achevé de convaincre le public qu'il n'y avait rien de sérieux dans ce crime d'attentat contre la sûreté de l'État, inventé par le cabinet Tirard pour se débarrasser du général Boulanger, et que, après avoir manqué de prudence et d'habileté, le ministère était en train d'user d'arbitraire et même de fraude pour se tirer d'une affaire si compromettante pour son crédit et sa dignité.

Il y a d'autres fêtes en Europe que celles de l'Exposition de Paris. Berlin vient de célébrer en grande pompe la venue du roi Humbert. Le successeur de Victor Emmanuel rendait au jeune empereur Guil-

laume II la visite que celui-ci lui a faite l'an passé à Rome. Entre souverains, on échange aussi des politesses. Toutefois, la démarche du roi d'Italie, accompagné de son fils et de son premier ministre, M. Crispi, a revêtu un caractère particulier. Nul doute qu'elle n'ait été inspirée par la politique plus que par l'étiquette. L'empressement du roi d'Italie est remarquable. Le dernier des souverains de l'Europe il a reçu la visite du nouvel empereur d'Allemagne, et il a été le premier à la lui rendre. L'empereur d'Autriche ne s'annonce pas encore et l'empereur de Russie se fera probablement attendre longtemps. Le monarque italien s'est hâté de venir, comme s'il n'était pas uniquement poussé par les convenances. C'est une preuve de zèle dont l'opinion publique en Allemagne lui a su gré. Humbert a été reçu à Berlin comme un allié du cœur. La capitale de l'empire allemand s'était mise en fête comme pour un jour de victoire nationale. Les deux souverains se sont embrassés en amis, leurs ministres ont fraternisé; les fêtes ont été pleines d'entrain.

Sont-ce les circonstances qui ont rendu la rencontre du roi d'Italie et de l'empereur d'Allemagne plus intime, plus cordiale que ne le sont d'ordinaire ces sortes d'entrevues princières?

En apparence, la situation politique semble assez calme en Europe. De toutes les causes de conflit qui existent entre les Etats, aucune, en ce moment, ne peut donner d'inquiétude immédiate. Les peuples sont à la paix, les souverains aussi. Du moins, les conséquences d'une guerre seraient aujourd'hui si redoutables, les responsabilités en seraient si lourdes, que ceux de qui dépend le sort des Etats semblent vouloir retarder le moment fatal où les intérêts et les passions aussi mettront aux prises les passions rivales. Partout on temporise : c'est la politique de l'Europe. Mais pendant que les souverains et leurs ministres cherchent à maintenir la paix, des éléments étrangers à la diplomatie tendent de plus en plus à dominer la situation. En Allemagne, en Italie, en Autriche, en Russie même, sans parler de la France, les gouvernants ont à compter avec des nécessités matérielles et morales qui peuvent l'emporter sur les raisons et les calculs de la politique. Partout la question sociale se dresse. Elle vient d'apparaître soudainement en Allemagne sous un aspect qui, du premier coup, a été menaçant. Dans le bassin houllier du Rhin, cent mille ouvriers mineurs se sont mis en grève. C'est la misère qui a soulevé toute cette population ouvrière, ordinairement paisible, de la Westphalie. Comme dans tous les

mouvements tumultueux, des désordres ont eu lieu; la répression a été violente. Les griefs de cette multitude de malheureux sont néanmoins parvenus régulièrement à l'empereur. Victimes d'une exploitation excessive, les ouvriers mineurs réclament une augmentation de salaire en rapport avec leur dur métier et avec les bénéfices des entrepreneurs, en même temps qu'une diminution du temps de travail. C'est partout la même plainte, le même vœu. La question du travail et du salaire est à régler de nouveau partout. Le jeune empereur d'Allemagne a compris la gravité de cette situation; mais il a plus parlé de répression que de réforme. La force finira par se trouver impuissante devant le soulèvement des masses ouvrières. Dans les hautes régions du pouvoir, on a le sentiment de ce danger. En Allemagne, le socialisme s'étend; la misère lui prépare d'innombrables recrues. Les charges énormes que supporte le pays pour l'entretien militaire pèsent sur l'industrie et le travail et deviennent une cause de ruine. L'empire allemand se voit aux prises avec un péril intérieur qu'il ne connaissait pas au lendemain de ses victoires. Ce péril menace de retomber sur la France, où l'Allemagne ne cesse de voir une riche proie à conquérir. Bientôt le besoin de faire diversion à la misère croissante du bas peuple peut commander à toute la politique. M. de Bismarck s'applique à remédier à la situation par des lois en faveur de la classe ouvrière. Mais le socialisme d'Etat dans lequel il s'engage sera-t-il un palliatif efficace? Lui-même semble pressentir l'insuffisance de ses moyens. N'a-t-il pas dit au Reichstag, dans la discussion d'une des questions ouvrières à l'ordre du jour : « Travaillons pendant que nous en avons le temps; car, l'année prochaine, nous serons peut-être plus occupés qu'aujourd'hui? » Et cette parole ne fait-elle pas supposer que le chancelier de l'empire prévoit des éventualités qui pourraient leur faire préférer à la guerre sociale, qui ruinerait l'empire allemand, la guerre étrangère, qui viendrait de nouveau l'enrichir?

C'est la même pensée qu'exprimait lord Salisbury à la Chambre des lords, en manière d'avertissement pour l'Europe : « Je ne dis pas, déclarait le premier ministre d'Angleterre, que le péril est imminent, et j'espère qu'il ne deviendra pas une réalité, mais il faut y songer sans cesse, tous les peuples se préparent à la guerre; il sont accablés sous les charges, qui sait si l'un d'eux ne sera pas amené contre sa volonté même, à faire la guerre pour ne pas suc-

comber dans une crise économique. » Ces paroles ne visent pas seulement l'Allemagne.

En Italie, la situation n'est pas meilleure. Le mécontentement augmente avec la misère. En partant de Rome pour Berlin, en compagnie de son ministre Crispi, le roi Humbert a été hué, et les applaudissements qu'il a obtenus dans la capitale de l'empire allemand ont dû lui faire paraître plus durs encore les sifflets de ses sujets italiens. L'Italie a plus d'une raison d'être mécontente. La politique dont la visite de son roi à l'empereur d'Allemagne est la consécration, lui cause plus de tort qu'elle ne lui rapporte de profit. Son intérêt était plutôt de se rapprocher de la France. En l'engageant dans l'alliance allemande, M. Crispi l'a jetée hors de sa voie naturelle. L'ancien ami et compagnon de Garibaldi y a vu une condition de sécurité et un sujet d'orgueil pour l'Italie. Mais la nation a payé bien cher ces avantages hypothétiques. L'alliance devait être un gage de paix, mais pour en remplir les conditions, l'Italie a dû mettre sur pied une armée, équiper une flotte, faire d'énormes frais de guerre qui épuisent ses ressources; elle a dû, non seulement construire sur la frontière des Alpes des forteresses qui sont une menace pour la France, mais refuser de renouveler son traité de commerce avec le pays de qui elle tient son existence, et cela, aux dépens mêmes de ses intérêts nationaux. Son budget plie sous le poids des charges militaires, ses plus belles provinces se ruinent, ses produits restent sur place. Les désordres agraires deviennent de plus en plus fréquents et s'ajoutent aux troubles des villes. La Lombardie était en effervescence au moment du départ de Humbert pour Berlin, et le roi a dû modifier son itinéraire pour ne pas entendre les plaintes, les cris de souffrance de son peuple.

Ce que les souverains et leurs premiers ministres ont pu se dire dans les colloques intimes de Berlin, on l'ignore, à moins de s'en rapporter aux indiscrétions colportées dans les journaux. D'après les bruits du monde politique, on apporterait certaines modifications aux conventions existantes; on prévoirait le cas d'une abstention de l'Autriche au moment décisif et on laisserait à l'état-major allemand le soin de la mobilisation de l'armée italienne. La situation comporte les arrangements que les souverains ont dû prendre pour parer aux événements avec les ressources de l'alliance. Avec tout leur désir de maintenir la paix, ils doivent comprendre qu'eux-mêmes sont à la merci des circonstances et que la guerre peut,

un jour ou l'autre, s'imposer d'elle-même comme la solution suprême.

Peut-être, dans l'intimité, l'empereur d'Allemagne et le roi d'Italie se sont-ils communiqué leurs appréhensions au sujet de leur alliée, l'Autriche, qui, en reprenant possession d'elle même à la faveur d'un réveil catholique très marqué depuis la mort tragique de l'héritier de l'empire, et accentué encore par l'apparition du socialisme dans les grèves de Vienne, pouvait chercher à s'affranchir de la vassalité de l'Allemagne et des obligations de la triple alliance. Le sentiment national, longtemps comprimé au sein de la monarchie austro-hongroise, reparaît avec une vivacité qui doit préoccuper le pangermanisme de Berlin. En même temps, l'opinion catholique s'est affirmée avec assez de force au congrès de Vienne en revendiquant les droits de la Papauté, pour jeter l'inquiétude dans le parti révolutionnaire, et quoique le gouvernement impérial, sur une interpellation d'un membre du parti libéral au parlement, ait dû, par politique, décliner toute solidarité avec l'assemblée des catholiques autrichiens, on n'a pas été satisfait en Italie d'explications qui laissaient trop croire encore à la complaisance de la cour de Vienne pour cette manifestation papale. Les journaux italianissimes en ont pris l'occasion de dénoncer l'alliance avec l'Autriche et de raviver les aspirations du parti *irrédentiste*. Il est remarquable que le roi d'Italie n'ait pas mis moins de soin à se détourner du territoire autrichien qu'à éviter de passer sur ses propres Etats en Lombardie. C'est par la Suisse qu'il est allé à Berlin ; c'est en évitant l'Italie et en se détournant de l'Autriche qu'il est venu voir le chef de la triple alliance. Singulier itinéraire pour un roi qui n'avait qu'à passer au plus court par ses Etats et par ceux d'un souverain allié ! C'est la vengeance des choses.

L'Italie souffre de la politique qui l'asservit à de si dures obligations et lui aliène la France, et son roi ne l'ignore pas ; cependant, c'est pour resserrer l'alliance avec l'Allemagne qu'Humbert s'est rendu à Berlin avec son Crispi. C'est sans doute pour mieux l'accommoder aux nécessités sociales qui, à un moment donné, peuvent faire chercher dans la guerre une diversion aux choses de l'intérieur, qu'il est venu s'entendre avec l'empereur allemand, et peu s'en est fallu qu'il ne donnât lui-même la signification la plus claire à son voyage, en venant au retour passer la revue des troupes allemandes

à Strasbourg. Le projet en était formé. Au dernier moment, le roi d'Italie lui-même ou M. de Bismarck ont compris la gravité d'une démarche qui eût été une véritable déclaration de guerre à la France. On n'était pas prêt apparemment à en subir les conséquences. La nouvelle entente conclue entre les souverains d'Italie et d'Allemagne vise, sans doute, des éventualités plus éloignées, et M. de Bismarck veut rester maître de l'heure où il disposera des ressources de l'alliance.

Quant à l'Italie, en dehors des préoccupations de la question sociale et financière, si grave pour elle, qui la pousse à faire cause commune avec un puissant allié, pour être à même de chercher aussi au dehors un dérivatif à la misère et au mécontentement de l'intérieur, on ne s'expliquerait pas l'abaissement de son gouvernement devant l'Allemagne, si au péril intérieur ne s'ajoutait pour elle la peur du Vatican. De ce côté, elle n'a peut-être rien à craindre de la France républicaine, quoique son alliance de plus en plus étroite avec l'Allemagne, puisse l'exposer, par un cruel retour, à avoir pour ennemie celle qui a été sa bienfaitrice et dont elle dût rester l'amie; mais ce qui manifestement l'inquiète, c'est que la question romaine tend à se replacer sur son véritable terrain pour redevenir une question européenne. Les congrès catholiques qui, depuis quelque temps, se multiplient partout, et où la cause de la Papauté est ouvertement plaidée, sont pour l'Italie un avertissement que le monde catholique, ému par les plaintes et les revendications incessantes de Léon XIII, s'intéresse plus que jamais au sort de son chef et de Rome. Dans ces conditions, le fils de Victor-Emmanuel, qui sait combien l'Autriche aurait à compter chez elle avec le sentiment catholique, éprouve le besoin de recourir à l'assistance politique et militaire de son autre alliée l'Allemagne, pour se garantir contre tout danger d'éviction, en échange du concours qu'il lui apporte contre la France. Mais à quoi aura servi la politique machiavélique de l'ancien conspirateur et compagnon de Garibaldi, devenu premier ministre de Humbert, politique qui le conduit à sacrifier les intérêts immédiats de l'Italie et la dignité de son roi à la diplomatie allemande, le jour où l'Europe, éclairée par les événements, comprendra que le principe de la solution de la question sociale est dans le rétablissement du pouvoir temporel de la Papauté et dans la restauration du pouvoir moral du chef de l'Église?

Le rétablissement inattendu de la santé du roi de Hollande

ajourne les complications auxquelles sa succession aurait pu donner lieu, malgré les précautions prises en vue de sa mort. En Hollande et dans le grand-duché du Luxembonrg la régence, organisée par les Chambres, a pris fin. En revenant à la vie, Guillaume III a repris le gouvernement de ses États. Dans une proclamation pleine de reconnaissance envers Dieu et d'amour pour ses sujets, le vieux roi a pu attester devant son peuple qu'il avait tenu les promesses qu'il lui avait faites en montant sur le trône. Les Hollandais viennent de célébrer dans la joie le quarantième anniversaire de l'avènement du souverain qu'ils étaient menacés de perdre. Les catholiques comme les protestants souhaitent la continuation d'un règne, où les fautes privées de l'homme n'ont pas empêché le prince de donner à son pays la paix et la liberté religieuse. Les réjouissances publiques de la Hollande en l'honneur de son roi valent mieux que les fêtes de la France révolutionnaire.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

28 *avril.* — M. Constans, ministre de l'intérieur, adresse aux préfets une nouvelle circulaire sur l'action qu'ils doivent exercer comme représentants directs du pouvoir central.

Dans cette circulaire, le ministre fait observer que les maires sont en quelque sorte des fonctionnaires et que, comme tels, ils sont soumis, par certains côtés, à l'action administrative et politique des préfets.

MM. Rouvier, ministre des finances, et Fallières, ministre de l'instruction publique, adressent également des instructions spéciales aux fonctionnaires relevant de leurs administrations respectives en vue de donner plus de force à la circulaire du ministre de l'intérieur.

Le général Boulanger quitte Bruxelles pour se rendre en Angleterre par Ostende.

29. — A son arrivée à Londres, il reçoit les correspondants des journaux; il les remercie du bon accueil dont il a été l'objet de leur part et répète les déclarations qu'il a déjà faites sur son refus d'être jugé par les sénateurs et sur sa comparution immédiate dans le cas où il serait traduit devant la Cour d'appel ou devant la Cour d'assises.

30. — Nous avons fait connaître en son temps l'adresse que S. Em. le cardinal Gibbons a fait parvenir au Pape, tant en son nom qu'au nom des évêques et archevêques des États-Unis d'Amérique.

Sa Sainteté vient de répondre à cette adresse par la lettre suivante :

« *Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.*

« Le contenu des lettres que vous avez écrites le 3 des Ides de janvier en votre nom et au nom des autres archevêques des États-Unis d'Amérique, ne vous honore pas moins qu'il ne Nous a consolé. Rien n'est en effet plus opportun à notre époque ni plus digne des hautes fonctions dont vous êtes revêtus, que de prendre ouvertement la défense de la liberté et des droits du Siège Apostolique et du clergé italien qui lui est soumis, contre ceux qui, s'étant par la force des choses, emparés de Notre Ville, s'efforcent, par la menace de châtiments sévères, d'étouffer la voix des hommes auxquels il appartient de proclamer et d'affirmer les lois de l'Eglise. En accomplissant ce devoir avec science et éloquence, vous avez bien mérité de la justice et de la religion; et ce mérite a d'autant plus d'éclat qu'il se double d'une louable constance.

« Car, vous l'avez dit en toute vérité, depuis le jour où les ennemis de l'Eglise ont commencé à violer les droits du Siège Romain et à attaquer les

territoires qui lui appartenaient, vous n'avez cessé de faire entendre des justes plaintes et de réprouver énergiquement de tels attentats.

« Ces éclatants témoignages de votre foi et de votre zèle, en même temps qu'ils apportent une nouvelle force à l'expression de Nos volontés, font naître en nous l'heureuse espérance qu'ils auront un poids considérable auprès des hommes qui, même étrangers à Nous et séparés, considèrent sans esprit de parti ce qui se fait contre Nous et contre l'Eglise.

« Et Nous sommes moins consolé encore par ce fait que vos déclarations, auxquelles s'associent les autres chefs de l'Eglise, Nous apportent chaque jour de nouvelles assurances du zèle d'hommes justes et dévoués, que Nous ne sommes réjoui de voir augmenter par vos prières jointes à celles des autres fidèles, la confiance que Nous avons placée dans le secours du Dieu Tout-Puissant.

« Dans cet espoir, et comme gage de l'abondance des grâces célestes et de notre affection, Nous accordons tendrement à vous, Cher Fils, aux autres Archevêques des États-Unis d'Amérique, au Clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance, la bénédiction apostolique. »

Réunion de l'Académie des sciences morales et politiques pour la réception de M. le duc d'Aumale, élu récemment membre de cette académie.

A son entrée dans la salle, le président M. Bouillier adresse au prince les paroles suivantes :

« Prince,

« J'ai l'honneur de vous souhaiter au nom de tous la plus sympathique, la plus chaleureuse des bienvenues.

« Nous aussi, nous sommes heureux et fiers de vous compter parmi les membres de notre compagnie.

« Avant votre rappel, et pendant votre exil, soit dans l'espoir de contribuer peut-être à l'abréger, soit dans la pensée de protester contre ce qu'il avait d'inique, nous vous avions choisi pour notre candidat. Vous étiez notre candidat quand même.

« Par cette élection, vous êtes aujourd'hui membre de trois classes de l'Institut, honneur bien rare que vous partagez avec un seul de nos plus éminents confrères, avec Duruy.

« Quoique prince, vous n'avez été l'objet d'aucune faveur. Il n'y a ni faveurs, ni privilèges dans notre république académique, qui est bien la meilleure des républiques.

« Comme protecteur non moins éclairé que puissant des beaux-arts, vous appartenez à l'Académie des beaux-arts; comme excellent écrivain à l'Académie française, vous deviez être des nôtres comme historien de premier ordre. N'appartenez-vous pas, d'ailleurs, par un don merveilleux, par un don incomparable, à l'Institut tout entier? »

Le prince a pris séance en remerciant de l'honneur et de l'accueil qui lui étaient faits, bien qu'il ne fût pas d'usage, a-t-il dit, de répondre à un discours *ex cathedrâ*.

Ouverture de la session des conseils généraux.

Sur 90 conseils généraux qui existent en France (Algérie et Corse comprises), il y en a 70 qui ont une majorité républicaine et 13 qui ont une majorité conservatrice.

Ces derniers sont ceux des départements suivants : Charente, Côtes du Nord, Eure, Gers, Indre, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Morbihan, Nièvre, Oise, Sarthe, Vendée et Belfort.

Dans deux départements, l'Orne et le Tarn-et-Garonne, le Conseil est divisé également entre républicains et conservateurs.

Réunion d'un banquet révisionniste organisé par les membres de l'Union des Patriotes républicains, sous la présidence de M. Laguerre, député. Ce banquet a lieu au restaurant Bonvalet, 31, boulevard du Temple, en l'honneur du cinquante-deuxième anniversaire de la naissance du général Boulanger, président d'honneur de l'Union. Au dessert, M. Laguerre lit la lettre suivante du général Boulanger :

« Mon cher ami,

« Si j'avais été à Paris, je n'aurais pas manqué de me rendre au banquet organisé en l'honneur du cinquante-deuxième anniversaire de ma naissance, par l'Union des Patriotes républicains de la Seine.

« C'est vous, mon cher ami, que je charge de remercier les organisateurs du banquet et de leur dire combien je suis touché de ce témoignage de sympathie et de dévouement à notre cause.

« Ils m'excuseront de n'être pas aujourd'hui auprès d'eux ; ils savent pourquoi j'ai été obligé de quitter la France, moi qu'on voulait faire comparaître devant le Sénat et qui ne reconnais comme juge que le pays.

« Ils savent aussi que je n'oublierai ici ni les liens d'inaltérable sympathie qui m'unissent aux patriotes républicains de la Seine, ni le mandat que Paris m'a confié, ni le but que je poursuis et auquel j'arriverai quand même, malgré les odieuses persécutions des misérables qui retiennent pour peu de temps encore le pouvoir.

« Assurez bien nos amis que l'année prochaine, à pareille date, je serai près d'eux.

« Le pays aura voté.

« Les tripoteurs qui nous gouvernent auront été chassés.

« Je pourrai travailler alors, — sans qu'on m'en fasse un crime, comme à cette heure, — pour le relèvement de la Patrie à l'intérieur et pour le maintien de sa dignité à l'extérieur. »

1er *mai*. — Léon XIII adresse la lettre suivante à l'Archevêque de Munich et Freising.

« *A Notre vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.*

« Nous avons eu pour agréable que vous Nous avez renseigné, en novembre de l'année dernière, sur les représentations que vous et les autres évêques de Bavière avez adressées à S. A. R. le prince-régent Luitpold, en vue d'obtenir l'éloignement des graves difficultés dont l'Église a à souffrir dans le royaume. Nous vous exprimons de même notre gratitude pour

la communication que vous Nous avez faite d'une copie de la décision par laquelle le ministre royal des cultes et de l'instruction du sérénissime prince-régent a répondu aux représentations faites par vous à ce dernier.

« Malheureusement, cette réponse n'est nullement conforme à Nos désirs et aux vôtres. Sans doute, le royal ministre d'État s'est exprimé vis-à-vis de vous en des termes courtois; de plus, en divers points, il a promis pour l'avenir toute la bienveillance possible. Cependant, relativement à la plupart de vos demandes et propositions, et précisément pour les plus importantes, il a refusé absolument d'y faire droit, ou bien il s'est mis à ce sujet au point de vue diamétralement opposé.

« Bien plus; dans le document ministériel en question, il se trouve des passages tout à fait inconciliables avec la doctrine catholique, ou en désaccord complet avec les principes les plus sacrés qui ont toujours réglé les rapports de l'Église avec le pouvoir civil. Sans nul doute, les décisions du Saint-Siège ou celles portées en concile général, surtout en matière de foi, sont par elles-mêmes et par leur vertu propre obligatoires pour tous les fidèles; leur valeur ne saurait être diminuée en rien par le fait qu'elles n'ont pas été sanctionnées par le *placet* royal. Le divin magistère fondé par Notre-Seigneur dans son Église assure à ses décisions, en matière de foi et de morale, leur plein effet indépendamment de l'opinion et des prescriptions du pouvoir civil. Autrement les dogmes et la morale varieraient avec chaque nouveau souverain, selon les temps et les lieux.

« En outre, lorsqu'il est question des droits de l'Église dans le royaume de Bavière, il ne faut pas perdre de vue un fait capital, à savoir qu'entre Notre prédécesseur Pie VII et le roi Maximilien Ier, une convention solennelle a été conclue. Le Saint-Siège a toujours respecté les termes du Concordat. Celui-ci ne saurait être considéré comme non avenu en partie ou en totalité par un des contractants sans le su ou l'assentiment de l'autre. Nous ne pouvons donc comprendre comment vos si légitimes réclamations à ce sujet perdraient leur force parce qu'il existe des lois civiles contenant des dispositions contraires.

« Nous avons été aussi douloureusement affecté, nous devons le dire, par ce fait que tout espoir Nous est enlevé de voir retourner dans leur pays ces ordres religieux dont l'activité est si utile même à la société civile, et que des vierges vouées à Dieu et se consacrant avec tant de succès à l'instruction et à l'éducation des jeunes filles ne sont plus jugées dignes des avantages légaux dont elles jouissaient autrefois.

« L'équité exigeait l'assurance, qui vous est donnée pour l'avenir, de la non-intervention de commissaires civils dans les élections des supérieurs d'ordres ou dans la prononciation des vœux. Mais la signification de cette promesse est diminuée par cela qu'il demeure loisible à l'État d'ordonner, le cas échéant, la présence de ces fonctionnaires.

« Quoi qu'il en soit, Nous devons déplorer les multiples dommages qui naîtront pour l'Église de Bavière de la fin de non-recevoir opposée à vos représentations. Malgré tout, Nous ne renonçons pas à l'espoir que la divine miséricorde adoucira la pénible situation qui vous est faite et vous accordera la consolation d'un avenir meilleur. Cet espoir se réalisera d'au-

tant plus vite qu'au zèle des pasteurs s'ajouteront les efforts communs des fidèles, pour que la force de la vérité et la considération du droit triomphent de la foule des erreurs nées dans les temps passés.

« Mais vous, vénérable frère, continuez, de concert avec les autres évêques de Bavière, à défendre courageusement les droits de l'Église; accomplissez votre mission sans défaillance. Elle est grande la récompense que Dieu vous donnera, et vous récolterez la louange et la reconnaissance de tous les fidèles si, grâce à votre constance, la voix de la vérité n'est jamais étouffée ni éteinte. Faites en sorte que les diocèses dont vous avez la charge montrent l'exemple de la pureté de la foi et des mœurs, de la fidélité au devoir et de la charité; en vous à bien mériter de la patrie, surpassez l'activité qu'emploient à lui nuire les contempteurs de la religion. Il en résultera certainement la conviction générale qu'il n'existe point de soutien plus solide du trône et du pouvoir civil que précisément votre saint ministère, s'il est débarrassé de toute entrave.

« Cependant Nous supplions Dieu que, selon la plénitude de ses grâces, il couronne vos efforts du plus grand succès, qu'il vous garde et vous protège par sa puissante assistance, et Nous vous accordons à vous et à tous les autres évêques de Bavière, ainsi qu'au clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance, la bénédiction apostolique. »

2. — Le Souverain Pontife adresse à Mgr Carra, recteur de l'Université catholique de Lyon, la lettre suivante :

A Notre cher fils J. Carra, recteur de l'Université catholique de Lyon.

LÉON XIII, PAPE.

« *Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.*

« La relation que vous Nous avez envoyée des travaux de l'assemblée des catholiques tenue à Lyon, tout agréable qu'elle Nous soit en elle-même, l'est davantage encore par la lettre qui l'accompagne et que vous Nous avez adressée le jour de la fête de saint Léon le Grand, de concert avec les doyens, les professeurs de l'Université de Lyon et nos chers fils qui fréquentent votre noble institut.

« Cette lettre, en effet, Nous montre que vos cœurs sont pénétrés du même respect pour le Siège apostolique, de la même sollicitude pour sa liberté et les garanties nécessaires à sa défense, que les hommes si distingués et si considérés pour leur haute situation et leurs lumières qui se sont faits les éloquents interprètes de ces sentiments dans le congrès catholique de Lyon.

« L'adhésion pleine et entière que vous nous donnez, vous et le corps dont vous êtes le chef, à ces sentiments et à ses vœux, Nous cause la plus grande joie, non seulement parce que ces témoignages de filial dévouement empruntent un nouveau prix au mérite et à la science de ceux qui les expriment, mais encore parce que la plupart des hommes se laissent aisément conduire par l'exemple de ceux chez lesquels ils reconnaissent une instruction supérieure.

« Mais ce qui, à Nos yeux, vous fait le plus d'honneur c'est le soin particulier que, dans votre application à l'étude de la science, vous consacrez à la religion qui rattache les hommes à Dieu le maître des sciences, et aussi le zèle avec lequel vous affirmez les droits de l'Église dont le magistère éclaire les intelligences des lumières de la vérité divine et prémunit encore la science humaine contre tant d'erreurs qui la déparent.

« Aussi, tout en vous décernant l'honneur d'un éloge immérité, Nous vous exhortons de plus en plus à continuer courageusement à parcourir la voie où vous ont fait entrer votre vertu et votre foi, et à défendre la liberté de l'Église avec autant de fermeté que ses ennemis acharnés mettent d'opiniâtreté dans leurs attaques et dans leurs efforts pour la réduire en servitude.

« Dans ce combat entrepris pour la justice, ne cessez jamais d'adresser de ferventes prières au Dieu tout-puissant qui tient la victoire dans sa main et qui donne à ses soldats les forces nécessaires pour la lutte.

« De notre côté, Nous le supplions de vous fortifier de sa vertu, de vous illuminer de sagesse, et comme gage de ces faveurs divines Nous vous accordons de grand cœur la bénédiction apostolique à vous, cher fils, aux maîtres de votre institut et à tous ceux qui ont apposé leur nom à votre lettre. »

3. — Un grand banquet royaliste, présidé par M. Ferdinand Duval, a lieu à la salle Wagram, à l'occasion de la Saint-Philippe. Plus de mille personnes y assistent : au dessert, M. Ferdinand Duval prononce un éloquent discours souligné fréquemment par d'unanimes applaudissements.

Il montre la République offrant à l'étranger, au lieu de la paix et de la tranquillité exigées par les circonstances, un procès politique entamé et poursuivi malgré les lois qui régissent le droit commun, et, de plus, pour fêter l'anniversaire de la révolution française, les républicains supprimant toutes les libertés qu'elle avait promises. « La République, dit en terminant l'orateur, ne peut nous offrir qu'un avenir de haines et de violences; la monarchie seule peut donner le bonheur et la sécurité à la France. »

M. Ferdinand Duval porte ensuite le toast suivant, accueilli par des cris longuement répétés de : « Vive le Roi!

« Dans le présent : à notre chef, Monsieur le Comte de Paris! Dans un avenir prochain : au Roi de France! »

4. — Le roi de Hollande, dont la santé gravement compromise est rétablie, reprend tout à la fois les rênes du gouvernement du grand duché de Luxembourg et du royaume des Pays-Bas.

5. — La Ligue des Patriotes communique à la presse l'ordre du jour suivant :

« Le Comité-directeur de la Ligue des Patriotes et le Conseil des présidents, successivement réunis, dans la journée et dans la soirée du 3 mai 1889, sous la présidence de M. Paul Deroulède, ont décidé que :

« Plus soucieux des intérêts de la France que les persécuteurs du parti républicain national, plus préoccupés de la dignité du pays que les membres du Parlement;

« Les Patriotes de la Ligue fêteraient quand même le centenaire de la révolution française et s'abstiendraient jusqu'à l'ouverture légale de la prochaine période électorale de toute manifestation de nature à compromettre le succès de l'Exposition universelle.

« Le Comité et le Conseil envoient, en outre, au général Boulanger l'expression de leur dévouement et l'assurance de leur absolue confiance dans le triomphe de la République nationale.

« Vive la France!

« Vive la République! »

6. — *Le Centenaire de* 1789 *à Versailles.* M. le président de la république se rend à Versailles avec tous les ministres.

A sa sortie de l'Elysée, au coin de la rue des Saussaies, un homme en blouse tire un coup de revolver dans la direction de la voiture de M. Carnot. Le cortège, un instant arrêté, se remet en marche.

M. Carnot est successivement harangué par le préfet de Seine-et-Oise, par les maires de Chaville, de Viroflay et de Versailles.

M. Carnot fait à Versailles l'apologie de la Révolution de 1789. Nous ne relèverons rien de son discours, parce qu'il n'y a rien à y relever. C'est de la phraséologie ordinaire, de la rhétorique banale, un amas de lieux communs, tels que les souvenirs de la Révolution en inspirent à ses admirateurs *quand même*, l'ardente apologie des hommes et des choses de ce temps, présentée sans blâme ni réserves, comme aussi sans équité et sans vérité, en un mot la vulgaire éloquence d'une démocratie qui, en politique, a tellement tout nivelé qu'elle semble en avoir chassé à tout jamais le génie des Mirabeau et des Berryer.

7. — Ouverture officielle de l'*Exposition universelle* par M. le Président de la République. Comme à Versailles, des discours sont prononcés *sur place* par M. Tirard et par M. Carnot. Le soir, des illuminations splendides excitent la curiosité et l'admiration de la foule, toujours avide de pareils spectacles. On se porte en masse dans les environs du Champ de Mars et de la tour Eiffel.

8. — Léon XIII adresse la lettre suivante à S. Em. le cardinal Benavidès, archevêque de Saragosse :

LÉON XIII, PAPE

« *Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.*

« Nous avons reçu la lettre que vous Nous avez adressée, à la date du 24 avril, au nom de tous les membres du premier Congrès catholique, en témoignage de votre affection filiale et pour Nous rendre compte des travaux que vous avez accomplis. Par cette lettre, Nous avons vu que vous avez inauguré votre Congrès avec des sentiments d'union parfaite dans la profession de foi et d'obéissance envers ce Siège suprême de saint Pierre, qui répand la lumière et la vérité pour éclairer les esprits et communiquer des forces de vie pour réunir tous les fidèles dans un même corps.

« C'est donc bien à propos que vous avez pris la résolution de conformer vos résolutions et vos discours aux principes établis dans Nos Encycliques, suivant ce qu'exigent les nécessités du temps.

« Ce fait Nous a fait concevoir l'espoir que vous suivrez, dans l'étude et dans l'exposition des maux qui affligent aujourd'hui la société, un chemin sûr, et que vous arriverez plus facilement à reconnaître les remèdes propres à faire disparaître ces maux ou à les atténuer au moins, suivant les circonstances des temps et des personnes.

« Il ne Nous a pas été moins consolant de voir l'énergie avec laquelle vous avez affirmé publiquement la nécessité de la liberté du Siège apostolique et de la reconnaissance de ses droits et la nécessité du rétablissement complet du pouvoir que la divine Providence a conféré au Pontife romain, afin qu'il puisse exercer sans entraves son auguste ministère, pour le salut de l'Église et de la société elle-même.

« Nous pouvons, par là, Nous rendre facilement compte de la douleur que vous éprouvez en voyant la triste et misérable condition à laquelle le Père commun de tous les fidèles a été réduit par les ennemis qui, poursuivant la destruction de l'Église, ont dirigé toutes leurs attaques contre ce Siège.

« Nous avons accueilli avec la plus vive satisfaction non seulement vos témoignages d'amour et de foi, mais aussi les vœux et les espérances que vous avez formés en Notre faveur.

« Demandant à Dieu que les résolutions que vous avez prises puissent produire des fruits salutaires pour le bien de la religion et pour la vraie prospérité et la gloire de votre Nation, Nous accordons très affectueusement la bénédiction apostolique à vous, vénérable Frère, et à tous Nos vénérables Frères et chers Fils qui ont assisté à ce Congrès catholique. »

9. — Léon XIII adresse la lettre suivante à Mgr l'Evêque de Crémone :

« *Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.*

« Nous avons vu avec satisfaction, ainsi qu'il était juste que vous le fissiez, et comme nous n'en doutions pas de votre part, que vous avez obéi avec le plus vif empressement au décret de l'autorité légitime et que, avec le témoignage voulu du respect et de la vénération, vous vous êtes soumis, vous et votre récente brochure, à Notre jugement.

« En cela a brillé un exemple de vertu qui est surtout louable de la part d'un évêque, et cet exemple est d'autant plus remarquable que vous l'avez librement donné en présence du nombreux concours de votre peuple. C'est comme ce célèbre témoignage d'humilité que donna Fénelon et dont la renommée dure encore, et cela même confirme qu'il n'est pas aussi regrettable de se tromper d'opinion en quelque chose que de prétendre ensuite s'en glorifier.

« C'est pourquoi, Vénérable Frère, dans la conscience même de votre conduite, vous avez le meilleur sujet de consolation, ce qui n'empêche pas que vous n'ayez aussi à retenir pour chère et honorable l'approbation des hommes qui jugent sainement.

« Leurs sentiments envers vous dissiperont aisément le regret que doivent vous avoir causé les clameurs et les applaudissements de ceux qui ont avidement abusé de votre écrit au profit de leur cause.

« Au surplus, vous comprenez avec quel soin il faut éviter que, dans la polémique, la cause du pontificat romain ne soit limitée à un terrain trop étroit. C'est-à-dire que, dans une affaire aussi grave, il ne faut pas porter de jugement d'après les vicissitudes changeantes des choses, mais en rechercher plus haut les raisons et examiner sérieusement ce que la justice réclame et ce qu'il faut désirer pour que le Saint-Siège puisse remplir son divin mandat.

« En effet, comme Nous l'avons dit souvent et comme il faut le répéter de plus en plus, dans la question de Notre principat civil, ce n'est pas une affaire humaine qui est en jeu, mais la liberté même des droits et des devoirs apostoliques, liberté qui ne doit point être sujette au pouvoir et à l'arbitre d'autrui.

« Aussi tous Nos prédécesseurs se sont-ils efforcés avec le plus grand soin et le meilleur zèle de défendre l'incolumité de leur principat, et Nous-même avec une égale persévérance, Nous Nous efforçons de le revendiquer, sachant bien de quelles grandes choses il est la sauvegarde.

C'est d'après ce criterium qu'il faut diriger l'opinion; c'est là ce qu'il faut assidument inculquer aux esprits, d'autant plus qu'auprès d'un grand nombre, louables quant au reste, on voit s'insinuer plus qu'il ne convient des sentiments favorables à des opinions trop libres.

« Quant à vous, Nous vous accueillons dans le sein de Notre charité paternelle, et Nous ne doutons point que vous ne correspondiez constamment à Notre bienveillance par votre attachement et par l'accomplissement de vos devoirs.

« Recevez comme gage des grâces divines et en témoignage de Nos sentiments envers vous, la bénédiction apostolique que Nous vous accordons affectueusement. »

La 9me Chambre du tribunal correctionnel de la Seine rend son jugement sur la plainte en diffamation intentée par le nouveau procureur général, Quesnay de Beaurepaire, contre les journaux : *l'Autorité*, *la Gazette de France*, *le Gaulois*, *le Triboulet*, *la Presse* et *l'Intransigeant*.

Le tribunal se déclare incompétent, sauf en ce qui concerne deux articles de *l'Intransigeant* et l'article de *la Presse*.

M. Quesnay de Beaurepaire est renvoyé à se pourvoir devant qui de droit. Ce jugement est un échec des plus graves pour le procureur général.

10. — Nomination de M. Piquet, gouverneur des établissements français dans l'Inde, au poste du gouverneur général de l'Indo-Chine, en remplacement de M. Richaud appelé à d'autres fonctions. Le monde politique attribue cette disgrâce à l'influence de M. Constans, qui n'a jamais pu pardonner à M. Richaud l'opposition que ce dernier lui a faite en Cochinchine.

11. — La Ville de Paris, représentée par son Conseil municipal, offre un dîner splendide au président de la République pour fêter l'ouverture de l'Exposition universelle.

Au dessert, le président du Conseil municipal porte un toast aux collaborateurs de l'Exposition, souhaite la bienvenue aux représentants des nations qui ont répondu à l'appel de la France, aux délégués des municipalités des

principales villes du monde et remercie de sa présence M. le président de la République. M Carnot lui répond en quelques mots en faisant l'éloge de la Ville de Paris.

12. — Le *Journal officiel* publie un rapport du président du Conseil et un décret réorganisant l'administration de l'Indo-Chine, de l'Annam et du Tonkin.

13. — Election sénatoriale dans la Seine. M. Poirier, candidat radical, est élu sénateur au troisième tour de scrutin.

14. — La rentrée des Chambres ne donne lieu à aucun incident. On tire au sort les bureaux, on adopte à mains levées des projets de loi d'intérêt local. Arrive une proposition de MM. Basly, Camélinat et autres députés du groupe ouvrier, demandant que la Chambre n'entame la discussion du budget qu'après la discussion des projets relatifs aux intérêts ouvriers.

Cette proposition est repoussée par 278 voix contre 241.

15. — A la Chambre des députés, M. de la Marzelle entame la discussion générale du budget de 1890. Il critique le budget présenté par le cabinet. Mais ce budget lui paraît cependant être le dernier aveu de l'impuissance de la majorité républicaine et la démonstration suprême qu'elle n'a pas su remplir son mandat. Ce mandat était de faire des économies. Les dernières législatures avaient, depuis dix ans, dépensé chaque année 500 millions de plus que ne produisaient les impôts, conséquence : un déficit de 5 milliards.

M. Félix Faure succède à M. de la Marzelle, son discours est la contre-partie du précédent. A l'entendre, la situation française est brillante. Le déficit provient seulement des charges léguées par la guerre de 1870.

M. Amagat entre dans le détail des réformes à apporter au budget. Il demandera devant la Chambre prochaine la réduction des traitements des préfets en conformité avec la réduction qui a été faite sur les traitements du clergé. L'orateur analyse successivement les budgets des divers ministères et constate qu'on pourrait réduire le budget des dépenses à 2,920,000,000. L'excédent des recettes serait alors de 80 millions.

16. — M. Baudry d'Asson, dès l'ouverture de la séance, dépose une proposition de loi tendant à la fermeture de toutes les écoles que ne fréquentent pas plus de dix élèves. Ces écoles sont très nombreuses et coûtent de très grosses sommes. Il demande l'urgence. Inutile de dire qu'elle est repoussée par la majorité.

Le Sénat discute et adopte les articles du projet de loi militaire jusqu'à l'article 11. Jusque-là tout passe comme sur des roulettes. La discussion subit alors un temps d'arrêt par suite de la présentation de plusieurs amendements. Malgré les instances de M. Constans, l'article 21, relatif aux soutiens de famille, est maintenue sur la proposition de M. Lenoël.

17. — Aujourd'hui vendredi, la séance de la Chambre est consacrée à l'examen des questions ouvrières.

Au début de la séance, M. Lyonnais adresse une question au ministre des affaires étrangères, au sujet de la conférence de Berne, qui doit se réunir en septembre pour traiter des questions internationales du travail. Il voudrait connaître l'esprit des instructions qui seront données aux délégués français par le ministre des affaires étrangères. M. Spuller répond qu'il donnera,

pour instruction générale aux délégués, de faire prévaloir les solutions de nature à donner satisfaction à la liberté du travail et aux intérêts matériels et moraux des ouvriers.

L'ensemble du projet sur les syndicats professionnels est adopté malgré M. Thévenet, après un court débat auquel prennent part MM. Thellier de Poncheville, Thévenet et Goblet. — Nouvel échec pour M. Thévenet.

18. — Assemblée générale des catholiques, à Paris. Elle envoie l'adresse suivante à S. S. Léon XIII.

« Très Saint-Père,

« La dix-huitième assemblée des catholiques de France dépose à vos pieds l'hommage de sa soumission, de son amour et de ses espérances.

« Voilà un siècle que notre pays, animé du généreux désir de guérir tous les maux de l'humanité, a cru trouver le chemin de la perfection et du bonheur en dehors de la foi et y parvenir sans le secours de l'Église.

« Au moment où cette dangereuse illusion se vante de triompher, où la société civile, se séparant de plus en plus de la société chrétienne, chasse Dieu de ses institutions et de ses lois, de ses écoles et de ses hôpitaux, nous sentons le besoin d'affirmer plus haut que jamais notre foi catholique qui peut seule sauver notre patrie et réaliser pour tous l'égalité et la fraternité, biens précieux dont on ne nous donne que l'étiquette mensongère.

« Nous nous serrons étroitement autour du *Grand Pontife*, notre *Père* qui, travaille sans se lasser à la réconciliation de la société moderne et de l'Église, qui combat l'esclavage sous toutes les formes et qui nous montre, avec une splendide évidence, que la civilisation et la liberté ont pour fondement nécessaire la vérité chrétienne.

« Alors que les engins de guerre se perfectionnent et se multiplient, et que des millions d'hommes peuvent, d'un instant à l'autre, s'entrechoquer et se détruire, nous saluons dans l'autorité du Saint-Siège la force morale qui peut unir les peuples chrétiens, prevenir leur guerres fratricides et empêcher le déplorable triomphe de la force brutale.

« Mais, pour que cette puissance, qui constraste, par sa faiblesse matérielle, avec les gigantesques armements des nations, puisse parler librement à ses enfants et faire entendre à tous les peuples le langage de la justice et de la paix, il faut qu'au lieu d'être désarmée, captive et outragée tous les jours dans sa résidence séculaire, elle soit souverainement indépendante et qu'elle vive chez elle sans être soumise à la contrainte d'aucun gouvernement, d'aucun peuple particulier.

« Aussi ne pouvons-nous considérer comme définitive la situation qui lui est faite depuis près de vingt ans, et nous appelons de nos vœux le jour où l'Europe civilisée voudra rendre au Chef spirituel des millions de catholiques la place qui lui appartient au sein de la république chrétienne. Nous demandons à Dieu que Votre Sainteté puisse voir elle-même le jour de cette réparation, et nous aimons à penser qu'après saint Léon le Grand, qui a sauvé Rome du ravage d'Attila, après saint Léon IX, qui a préservé Rome de l'oppression germanique, après Léon X, qui a fait de Rome le

foyer des lettres et des arts, Léon XIII sera aussi dans l'histoire le vainqueur de la barbarie et le bienfaiteur de son siècle.

« Daignez agréer, Très Saint-Père, l'hommage du profond et religieux respect avec lequel nous sommes de Votre Sainteté les fils affectionnés et tout dévoués. »

Cette adresse est couverte de plus de trois mille signatures.

19. — M. le Provost de Launay interpelle le gouvernement sur la direction donnée à l'action publique, dans le ressort de la Cour de Rennes par M. le Procureur général et ses substituts. Il cite divers faits à l'appui de son interpellation. Il conclut en disant que le gouvernement républicain suscite aux conservateurs une foule d'obstacles pour enrayer leur carrière, tandis qu'il favorise ses amis et fait en leur faveur des passe-droit de toute nature.

20. — A la Chambre des députés, M. Dellisse adresse une question au gouvernement sur l'importation en France des viandes abattues et sur la nécessité de les soumettre à un examen à leur arrivée. Le ministre répond qu'il avisera.

Au Sénat, on continue la discussion de la loi militaire. M. Bardoux dépose un amendement tendant à dispenser du service les instituteurs laïques ou congréganistes des écoles françaises en Orient. *Malgré l'opposition de M. Spuller*, *l'amendement de M. Bardoux* est adopté.

21. — Les commerçants et industriels de Paris adressent au Président de la République une requête le priant d'aviser aux mesures nécessaires pour que le Champ de Mars n'absorbe pas tous les bénéfices sur lesquels le commerce de Paris avait le droit de compter à l'occasion de l'Exposition universelle.

22. — La Chambre des députés continue la discussion du budget. M. Rouvier, ministre des finances, prononce un long discours où il cherche, comme MM. Pelletan, Jaurès et Burdeau, à démontrer que la situation financière est excellente.

23. — Le roi d'Italie Humbert et sa suite se rendent à Berlin en traversant la Suisse. Une grande revue militaire a lieu en son honneur. Au dîner donné en l'honneur du roi d'Italie, des toasts sont portés par chaque souverain à la prospérité des deux royaumes et à la santé des membres des familles impériale et royale.

24. — S. S. le Pape Léon XIII, dans le consistoire du 24 mai 1889, a prononcé l'allocution suivante :

« Vénérables Frères,

« Au moment de compléter votre illustre collège ainsi que l'ordre des évêques, Nous voudrions vous adresser la parole avec un sentiment de paix et de joie; Nous voudrions ne prononcer en ces lieux que des paroles que vous fussiez heureux d'entendre.

« Mais vraiment, que pouvons-Nous dans une situation si dure et si pénible? Comme vous le voyez, Nous sommes toujours entourés des mêmes maux et des mêmes difficultés qui, depuis dix-neuf ans, ont suivi la prise de Rome : Bien plus, ces maux s'aggravent par leur durée même, et rien n'in-

dique à quel point ils s'arrêteront, à n'en juger que par les dispositions de Nos ennemis dont l'animosité, Nous en faisons la douloureuse expérience, s'accroît en raison même de son long succès.

« Vous êtes témoins, vénérables Frères, du cours que prennent les choses ; vous voyez combien grande est l'audace d'une part, l'impunité d'autre part, des violateurs des droits du Pontife. On ne saurait, d'ailleurs, avoir aucun doute sur les projets qui s'agitent, car ils se manifestent de tous côtés, ils se révèlent dans le témoignage multiple des faits. Contre des institutions chrétiennes se déploient des haines chaque jour plus âpres, pendant que la liberté du Pontife romain est enchaînée et opprimée. C'est ainsi que nous voyons comment l'on soulève l'opinion populaire et attise impunément, par des excitations quotidiennes de la presse, les passions de la foule contre l'autorité du Siège apostolique.

« Déjà l'on en est arrivé au point que, dans cette ville de Rome, sous Nos yeux en quelque sorte, il est loisible à l'impiété de poursuivre la religion de Jésus-Christ d'une odieuse et permanente insulte et de décréter avec une insolente ostentation à un apostat du nom catholique des honneurs qui devraient demeurer réservés à la vertu seule.

« C'est pour ces motifs que les catholiques de tous les pays ressentent au fond de leur cœur une sollicitude de tous les instants. Il leur est impossible, en effet, de supporter avec indifférence l'indigne condition de leur Père commun ou de se désintéresser de la liberté de l'auguste ministère de l'Évêque de leurs âmes.

« Ils ne cessent de nous consoler par leur admirable piété, par leur grand et infatigable dévouement. Dans les derniers temps, ils se sont réunis dans les capitales de divers pays de l'Europe avec un touchant empressement pour délibérer en commun sur les intérêts qui les touchent, et vous savez quelle grande part dans leurs pensées et leurs sollicitudes ils ont donné au Siège apostolique. Or, en proclamant que, pour sauvegarder la liberté de sa charge apostolique, il faut au Pontife un principat civil, ils ont conformé, comme il était juste, leurs appréciations à l'exemple et aux doctrines du Siège apostolique. Quand ils ont exprimé, par toutes les voies légitimes, leur résolution de voir restituer au Pontife sa liberté nécessaire ils ont usé de leur droit en se faisant les défenseurs de la plus juste des causes, qui doit être considérée comme la cause commune de tous les catholiques.

« Pour cette cause, Nous surtout et avant tous autres, comme c'est Notre devoir, Nous combattons sans cesse. Que dans Nos revendications, Dieu Nous assiste et Nous ne serons effrayé ni par la longueur du temps ni par la grandeur des difficultés.

« Or, pour exécuter notre dessein, Nous avons résolu d'adjoindre à votre Collège plusieurs évêques de France, de Belgique et de Bohême que recommandent leur piété et leur science et qui, chacun dans l'administration de son diocèse ont donné un magnifique exemple de toutes les vertus épiscopales ; de même, deux prélats romains qui, dans les divers degrés des charges ecclésiastiques, ont, pendant de longues années, servi avec un zèle digne d'éloges le Siège apostolique.

« Ces évêques et prélats sont :

« François-Marie Richard, archevêque de Paris; Joseph-Alfred Foulon, archevêque de Lyon; Aimé-Victor Guilbert, archevêque de Bordeaux; Pierre-Lambert Goossens, archevêque de Maline; François-Paulin Schœnborn, archevêque de Prague ; Achille Apolloni, vice-camerlingue de l'Eglise romaine; Cajetan de Ruggiero, préfet de l'économat de la basilique de Saint-Pierre.

« Que vous en semble?

« Ainsi, par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous créons et publions Cardinaux .

« De l'ordre des Prêtres : Joseph-Alfred Foulon; — François-Marie Richard; — Aimé-Victor Guilbert; — Pierre-Lambert Goossens; — François-Paulin Schœnborn;

« De l'ordre des Diacres :

« Achille Apolloni; — Gajétan de Ruggiero;

« Avec les dispenses, dérogations et clauses nécessaires et utiles. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

La Chambre des députés aborde la discussion du projet de M. Dellisse sur l'inspection à leur entrée en France des viandes abattues. Malgré l'opposition formelle de M. Tirard, au nom du gouvernement qui demande l'ajournement du vote et combat énergiquement le projet, la Chambre vote la discussion immédiate et adopte le projet par 328 voix contre 207.

Le Sénat, après une vive discussion à laquelle prennent part le maréchal Canrobert, le général Robert, MM. de Freycinet et Meinadier, les généraux Billot et Campenon, l'article 37 portant que le service d'activité doit durer trois ans est adopté.

25. — M. Millerand pose une question au ministre de la justice sur la crise des cuivres. Il demande où en sont les recherches promises par le gouvernement, lors de l'interpellation de M. Laur? où en sont les pousuites? M. Thévenet répond que tout le monde sera égal devant la loi. L'instruction suit son cours et l'on ne reculera pas à frapper tous les coupables.

26. — La Chambre des députés, après une longue discussion, adopte le projet de loi ayant pour but le transfert au Panthéon des cendres de Lazare Carnot, Marceau et Baudin, en fixe la date et vote un crédit de 50,000 fr. pour la cérémonie C'est un peu trop cher, il faut l'avouer.

27. — Des élections sénatoriales ont lieu dans l'Aisne et dans le Doubs.

M. Leroux, républicain, est nommé dans l'Aisne, et M. G. Bernard, député, est élu dans le Doubs.

Contrairement aux affirmations de certains journaux, le roi Humbert et son fils quittent l'Allemagne sans passer par l'Alsace-Lorraine, et regagnent l'Italie par Fribourg et la Suisse.

28. — Dans le consistoire secret tenu le 25 mai par S. S. Léon XIII, trois archevêques français ont été créés au titre de cardinaux français, savoir : NN. SS. Richard, archevêque de Paris; Guilbert, archevêque de Bordeaux; Foulon, archevêque de Lyon.

29. — La Chambre des députés aborde la discussion du budget des cultes.

M. Achard, au nom de l'extrême gauche, déclare que lui et ses amis voteront contre le budget des cultes. Cette déclaration amène à la tribune Mgr Freppel.

« Je ne m'attendais pas, dit l'éminent orateur, après les discussions des années précédentes, à voir soulever un débat quelconque sur le budget des cultes, par la raison bien simple que, à l'heure présente, une pareille controverse ne saurait avoir aucune utilité pratique.

« Sur ce terrain, nous avons, depuis longtemps, pris position les uns et les autres et les paroles de M. Achard, pas plus que les miennes d'ailleurs, ne parviendront pas à déplacer une seule voix, tant il est manifeste qu'un débat prolongé n'aurait aucune raison d'être dans la présente législature. Seules, les élections prochaines pourraient rajeunir la discussion, en montrant si le sentiment du pays a varié à cet égard.

« Quant à nous, nos opinions sont absolument formées d'un côté comme de l'autre, et il ne m'apparaît pas que, d'aucun côté de la Chambre, on montre une grande ardeur à mettre la main à l'œuvre de destruction à laquelle nous convie l'honorable préopinant. (Très bien! très bien! à droite. — Interruptions à gauche.)

« A l'appui de ce que j'avance, je citerai deux faits qui ne sont pas pris en dehors de l'enceinte parlementaire. C'est dire que je ne parlerai pas, comme il y a dix-huit mois, de la ligue contre le budget des cultes, organisée à Clermont-Ferrand par MM. Blatin, de Douville-Maillefeu et Yves Guyot, aujourd'hui ministre. (Rires à droite.) J'en demandais des nouvelles il y a dix-huit mois, et on me répondait qu'on m'en donnerais sous peu. Je suis encore à les attendre. Il paraît que tout cela s'est dissipé en fumée devant l'indifférence ou plutôt devant la résistance générale. » (Très bien! très bien! à droite. — Bruit à gauche.)

Tout cela est très net et fort juste. Après avoir fait remarquer que la Commission chargée d'étudier le projet de séparation de l'Église et de l'État ne s'est pas réunie quatre fois depuis deux ans, ce qui démontre son inutilité, l'orateur a ajouté :

« C'est devant le corps électoral qu'il faudra vous expliquer, si vous cherchez une orientation sur la question religieuse. Seulement il faudra s'expliquer clairement et ne pas s'envelopper de certaines formules équivoques. (Interruptions à gauche.)

« *Voix à gauche.* — Dites donc cela à vos amis!

« Mgr Freppel. — C'est ainsi que cette formule « séparation de l'Église et « de l'État » et cette autre formule dont M. Floquet se servait l'autre jour en haranguant la gauche radicale, « la sécularisation de l'État », n'ont aucun sens défini. (Nouvelles interruptions à gauche. — Très bien! très bien! à droite), par la raison bien simple que la séparation de l'Église et de l'État est faite depuis longtemps. (Exclamations à gauche.)

« Il n'y a pas en Europe de pays où l'Église soit plus séparée de l'État, où le clergé soit plus totalement exclu des affaires politiques et civiles (interruptions à gauche), où il soit plus totalement exclu des corps législatifs.

« *Voix à gauche.* — Et vous?

« Mgr Freppel. — Je ne suis pas ici comme évêque; je représente la 3e circonscription de Brest. »

La Chambre était houleuse. Dans les tribunes, on applaudissait l'orateur, en dépit du règlement. Mais le tumulte a pris des proportions extraordinaires quand la gauche a entendu la péroraison du discours :

« Si vous voulez poser la question en termes clairs et intelligibles pour tous, il faudra dire clairement, hautement, dans vos professions de foi, (Interruptions à gauche), que vous entendez rompre l'engagement solennel, pris par la Constituante de 1789, de pourvoir d'une manière convenable, aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres, en retour des biens ecclésiastiques mis à la disposition de la nation. (Très bien! très bien! à droite.)

« Il faudra dire clairement, hautement, devant le corps électoral, que vous voulez aller plus loin que la Convention elle-même qui, dans le décret par lequel elle ordonnait la formation du grand livre, y inscrivait en première ligne le budget des cultes; il faudra dire clairement et hautement au corps électoral que vous voulez vous emparer des cathédrales, des églises paroissiales et des presbytères, comme conséquence de la suppression du budget des cultes; il faudra dire clairement et hautement au corps électoral que, tandis que vous subventionnez les théâtres pour la satisfaction des riches, vous n'entendez pas donner un centime pour ces millions d'enfants et de femmes du peuple qui veulent les secours et les consolations de la religion (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche); il faudra dire clairement au corps électoral que, tandis que vous contraignez les catholiques à payer pour les écoles qu'ils réprouvent (Bruit à gauche), vous ne voulez user d'aucune réciprocité envers eux pour ce qui concerne leur culte (Très bien! très bien! à droite); il faudra dire clairement que vous entendez remettre en question la grande affaire des biens du clergé, que le Concordat de 1801 avait si heureusement tranchée par une simple transaction (Interruptions à gauche.)

« Voilà en quels termes clairs, précis, parfaitement intelligibles pour tous, vous devrez poser la question devant le corps électoral; car si vous vous enveloppiez dans des formules plus ou moins vagues, élastiques, vous ne seriez pas francs, sincères. (Très bien! très bien! à droite. — Interruptions à gauche.)

« Eh bien, si vous posez en ces termes la question au peuple français, il vous répondra, et sa réponse, vous la trouverez sur ces bancs dans la prochaine législature. (Très bien! très bien! à droite. — Nouvelles interruptions à gauche.)

« En attendant, votons le budget des cultes, quelque amoindri, quelque mutilé qu'il soit (Réclamations à gauche); votons-le tel qu'il nous est présenté par le Gouvernement, et s'il en est parmi vous qui veulent porter devant le corps électoral la question de la suppression du budget des cultes, ils auront là une magnifique occasion de se faire battre, et j'espère qu'ils ne la manqueront pas. (Applaudissements et rires à droite.)

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Juif talmudiste, résumé succinct des croyances et des pratiques dangereuses de la Juiverie, présenté à la considération de tous les chrétiens, par M. l'abbé Auguste Rohling, docteur en théologie et philosophie, professeur à l'Université de Prague, ouvrage entièrement revu et corrigé par M. l'abbé Maximilien de Lamarque. Brochure in-8°, de 68 pages. Prix : 1 franc.

Tel est le titre d'un ouvrage paru récemment, et dont l'auteur est l'abbé Rohling. La nouvelle édition est entièrement revue et corrigée par M. l'abbé de Lamarque, docteur en théologie.

Cet ouvrage est intéressant et excessivement instructif. Il fait toucher du doigt les principes dangereux, pour la société chrétienne, dont le Talmud prescrit la pratique aux enfants d'Israël. On sait que, pour certains Juifs, le Talmud est supérieur à la Bible de l'Ancien Testament.

Rappelons ici quelques-unes des principales prescriptions du Talmud contenues dans cette étude :

« Les Israélites seuls, y est-il dit, sont appelés hommes; mais les chrétiens viennent de l'esprit impur et sont appelés *cochons*. Une femme étrangère qui n'est pas fille d'Israël est, selon Abarbanel, un animal.

« Le chrétien qui reste fidèle à Jésus-Christ est, aux yeux du Juif, *l'ennemi de Dieu* et *ennemi des Juifs*. »

Puisque, selon le Talmud, Israël et la majesté divine signifient la même chose, il est clair que le monde entier appartient aux Juifs. Le Talmud le déclare formellement : « Si le bœuf d'un Juif heurte (pousse) celui d'un étranger, le Juif sera libre; mais si le bœuf d'un étranger fait du mal au bœuf d'un Juif, l'étranger sera obligé de restituer au Juif tout le dommage; car, dit l'Ecriture : « Dieu a mesuré la terre, et il a livré les goïs (les chré- « tiens) aux Juifs. »

Le Talmud dit encore :

« Il est permis de tromper un *goï* (un chrétien) et de *pratiquer l'usure à son égard*, mais si vous vendez quelque chose à un Juif ou si vous achetez quelque chose de lui, il ne vous est pas permis de le tromper. »

Et plus loin :

« Si un Juif a un procès contre un non-Juif, *vous donnerez gain de cause à votre frère*, et vous direz au non-Juif : « C'est ainsi que le veut notre loi. »

« Si ce cep appartient à un *goï*, apporte-le-moi; mais s'il appartient à un Juif, ne l'apporte pas. » Le commandement : « Vous ne volerez pas » signifie, selon Maimonidès, qu'on ne doit pas voler un homme, c'est-à-dire

un Juif. Et le même ajoute ailleurs que la jouissance d'une chose volée à un non-Juif est permise. C'est tout à fait conforme au principe que le monde entier appartient aux Juifs.

« Dieu a ordonné de pratiquer l'usure envers un *goï* et de ne lui prêter de l'argent que dans le cas qu'il veuille bien nous donner des intérêts, en sorte qu'au lieu de lui accorder du secours, *nous devons lui faire du tort*, même quand il nous est utile; *tandis qu'envers un Israélite, nous ne devons pas en agir ainsi.*

« *Si un chrétien a besoin d'argent, le Juif saura le tromper maîtrement; il ajoute intérêt usuraire à intérêt usuraire jusqu'à ce que la somme soit si élevée, que le chrétien ne pourra plus la payer sans vendre ses biens, — ou jusqu'à ce que la somme monte à quelques centaines ou milliers selon la fortune, et que le Juif commence à faire un procès et obtienne des juges le droit de prendre possession des biens du chrétien.*

« Il est défendu d'avoir pitié d'un goï, quand on le voit périr dans un fleuve ou ailleurs. S'il est près de mourir, on ne doit pas le sauver.

« Si le goï en faisant un compte se trompe, le Juif dira : « Je n'en sais « rien. »

« Si les Juifs ont voyagé toute une semaine et qu'ils *ont trompé les chrétiens à droite et à gauche*, ils s'assemblent au sabbat et se *glorifient de leurs canailleries* en disant : « Il faut arracher au goï le cœur et assommer le « meilleur des chrétiens, bien entendu quand on le pourra. »

Ces quelques citations prises au courant de la plume, édifieront sur les principes pratiqués par tous ces Juifs qui, en vertu de leur loi, sont en train de nous tondre la laine sur le dos, de s'emparer de la fortune publique et de nous réduire à l'état de serfs, d'esclaves asservis par les rois de la finance, en passe de conquérir le monde.

Les Relations entre le Saint-Siège et le royaume d'Italie. Mémoire de S. Ex. le marquis de la Vega de Armijo, ministre des affaires étrangères d'Espagne, à propos d'un travail de M. Leroy-Beaulieu, publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, traduit de l'espagnol par l'abbé J. Moreau, suivi de la *Question romaine internationale et anglaise* et non pas seulement italienne, par Mgr H. Vaughan, évêque de Salford. — 1 brochure in-8° de 84 pages. Prix : 1 fr. 25.

La question du pouvoir temporel du Saint-Siège est et restera toujours, tant qu'elle ne sera pas résolue, une question intéressant toutes les nations catholiques. Elle embrasse les intérêts les plus graves du monde entier, et fatalement, elle s'impose à l'attention des esprits sérieux. — Des voix partent à cet effet des camps les plus opposés. — Les catholiques font entendre des revendications énergiques ; la presse, les congrès nationaux, la voix des Évêques font écho à la parole du Souverain Pontife : parmi les adversaires de l'Église, les uns, esprits réfléchis et impartiaux, trouvent la question au moins digne d'examen et en étudient le caractère et la solution possibles; d'autres, animés de passions sectaires, combattent avec une colère dédai-

gneuse et outrageante les réclamations du Pape et de l'Église universelle. Mais, en dépit des efforts de M. Crispi et de la Franc maçonnerie, la question romaine est toujours ouverte.

Le devoir des catholiques est de proclamer bien haut les droits méconnus et incontestables de la Papauté et d'employer tous les moyens pour déterminer les Gouvernements à poser nettement la question romaine devant la diplomatie européenne et à provoquer une intervention nationale jugée indispensable par le Pape lui-même.

Tel est le but de la brochure ou plutôt des deux brochures réunies que nous recommandons à l'attention du public.

La première résume un travail remarquable publié sur cette question par un homme étranger à l'Église, M. Leroy-Beaulieu. — Des idées très justes et d'un intérêt d'autant plus saisissant y abondent à travers les préjugés de l'école libérale. M. le marquis de la Véga, qui en donne la substance, a soin d'ailleurs de dégager ses propres appréciations en corrigeant ce qu'il rencontre de trop exclusif ou de faux chez l'éminent écrivain français.

La seconde brochure, celle de Mgr Vaughan est de tous points plus complète et plus juste que la première. C'est un correctif parfait aux articles de M. Leroy-Beaulieu. — Elle démontre avec la dernière évidence combien la question du pouvoir temporel de la Papauté intéresse et passionne l'opinion, tant dans le monde libéral que dans le monde catholique. — On en jugera par le simple examen de la table des matières :

I. La question romaine, internationale. — II. La question romaine, anglaise. — III. Les aspirations nationalistes des Italiens. — IV. La question romaine, reconnue comme internationale par le gouvernement italien. — V. Une façon d'agir italienne, à propos d'une question purement italienne. — VI. Les Italiens et la question romaine. — VII. Les Romains et la question romaine. — VIII. Rome, capitale, impossible pour l'Italie. — IX. Conclusions pratiques pour nous-mêmes.

Le Péril social et le devoir actuel. *Le mal, le remède.* Discours prononcés à Genève les 17 et 24 mars 1889, par Th. de la Rive. Une brochure in-16, de 140 pages. Prix : 1 franc.

Le but des discours ou conférences dont se compose cette étude est de signaler le *péril social* qui menace de faire sombrer la société actuelle, d'indiquer le remède qui peut atténuer la crise et même la conjurer. C'est un appel aux hommes de bonne volonté, si différents soient-ils d'opinions politiques, de convictions philosophiques ou religieuses, pour les inviter à rechercher les terrains communs sur lesquels il leur est permis de se rencontrer, d'unir leurs forces, de se donner cordialement la main, en un mot de rapprocher les uns des autres les esprits les plus dissemblables, de les obliger à se connaître, à s'apprécier, à s'estimer et à s'aimer.

Après avoir signalé, dans deux conférences, la fièvre qui tourmente la société actuelle, M. de la Rive indique comme vrai remède au mal une nouvelle conquête évangélique des barbares de l'intérieur, que la Révolution a multipliés au fur et à mesure que les progrès économiques du temps ont

accru la densité de la population; il recommande surtout et avant tout une confiance illimitée dans les préceptes de l'Evangile et dans les enseignements de l'Eglise pour enrayer le mal et pour arriver à la solution des problèmes politiques et sociaux.

Hier et Aujourd'hui, par M. A. Boucher-Cadart, président à la cour d'appel de Paris. Un fort beau volume in-8°, prix : 7 fr. 50.

Sous ce titre : *Hier et Aujourd'hui*, l'auteur a réuni quelques-uns des discours qu'il a prononcés dans le Pas-de-Calais. Qu'il s'adresse aux enfants des écoles primaires, aux élèves des Collèges, aux jeunes gens des Sociétés de tir et d'éducation militaire, aux instituteurs, aux agriculteurs, ou qu'il parle sur la tombe d'un collègue, M. Boucher-Cadart a le talent de communiquer aux questions les moins attrayantes un charme indicible.

Il intitule ce livre : *Hier et Aujourd'hui.*

Hier, c'est l'ancien régime.

Aujourd'hui, c'est le régime nouveau.

« Il s'en faut, dit-il, que j'appartienne à ce parti qui efface de nos annales la France de Charlemagne, de Louis IX, de Philippe-Auguste, de Louis XIV et qui affecte de publier que l'histoire de notre pays commence le 14 juillet 1789, ou le 4 mai de la même année, comme l'a écrit Michelet. La France d'avant 1789 a ses gloires devant lesquelles tout vrai Français s'incline; seulement il est évident qu'un nouvel ordre d'idées a pris la place de l'ancien...

« Il ne faut pas s'irriter contre les choses, a dit je ne sais quel sage, cela ne leur fait rien...

« Je me suis toujours efforcé, chaque fois que j'ai pris la parole en public, d'expliquer à mes auditeurs en quoi l'état présent diffère de l'ancien, les encourageant à aimer l'époque dans laquelle ils vivent; à lui apporter loyalement leur concours; à n'imiter, ni ces émigrés auxquels vingt ans d'exil n'avaient rien appris, ni ces petits-fils des conventionnels qui en sont restés à 1793, qui n'admirent dans la Révolution que sa puissance destructive, qui n'obéissent qu'à la passion et non à la raison, à des intérêts du moment, contraires à l'intérêt général et durable, à des haines, qui n'ont produit que trop de désastres dans le passé, et qui, aujourd'hui, menacent l'existence de l'ordre social. »

L'auteur *d'Hier et d'Aujourd'hui* a su se tenir dans un juste milieu et juger les événements avec l'impartialité qui doit être une des qualités maîtresses de tout historien digne de ce nom.

A ce titre, son livre a une place marquée dans toutes les bibliothèques scolaires, sur la table de travail des hommes appelés, par leur position, à prendre la parole en public.

La Vraie question, réflexions sur le centenaire de 1789, par Mgr Jude de Kernaeret. 1 br. in-8° de 58 pages.

L'étude, si remarquable à tous les points de vue, que nous nous faisons un devoir de signaler ici à tous les hommes sérieux de notre temps, comprend

huit chapitres dans lesquels le savant philosophe chrétien, avec le talent et la compétence dont il a déjà donné tant de preuves dans de précédents écrits, traite les questions les plus graves et les plus palpitantes d'actualité, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi : le simple exposé sommaire des matières que renferme chaque chapitre suffira pour nous en convaincre.

I. Les erreurs philosophiques, l'athéïsme populaire, ses conséquences. — II. L'Eglise, le Concordat, les ordres religieux, les biens ecclésiastiques, l'accord vrai de l'Eglise et de l'Etat. — III. L'enseignement et ses degrés divers, l'Université de l'État. — IV. Tentatives de perversion de la femme, instabilité de la famille, surmenage et déclassement, retour à la barbarie. — V. L'instabilité révolutionnaire, la monarchie de l'avenir. — VI. La magistrature, les finances. — VII. Le militarisme, le socialisme d'État dans l'assistance publique. — VIII. L'agriculture, l'industrie, les corporations, la spéculation.

La conclusion résume en quelques ligues la situation. Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner *in extenso* ce tableau historique d'une vérité saisissante.

« On a pu trouver monotone, dit Mgr de Kernaeret, l'expression de notre pensée sur cette question religieuse qui, selon nous, domine et comprend toutes les autres questions. Nous ne pouvons cependant, en terminant, que l'accentuer davantage. Il y a deux forces dans le monde moderne : le Christianisme et la Révolution, que l'on peut comparer aux deux étendards dont parle le saint fondateur de la Compagnie de Jésus. Les partis intermédiaires ont pu compter dans leurs rangs des hommes de bonne foi, mais leur existence devient de plus en plus impossible. A mesure que la Révolution traduit dans les faits ses doctrines élaborées d'abord dans l'ombre des loges maçonniques, il devient de plus en plus clair qu'elle est l'antichristianisme par essence. Elle s'en est défendue parfois : aujourd'hui elle ne s'en défend même plus, et c'est bien le moins que sur ce point nous consentions à la croire. Ce fait éclatant doit montrer à tous les hommes éclairés qu'il n'y a plus qu'un parti à prendre, celui du Christ, à moins qu'on préfère celui de Satan. Et cependant la revendication catholique, depuis la mort de M. le comte de Chambord, tend de plus en plus à se dissimuler derrière d'autres revendications d'ordre secondaire. Est-ce lassitude? Est-ce découragement? L'année 1889 devrait marquer à cet égard un énergique réveil. Il n'est que temps de mettre fin à toute discussion intempestive et de marcher unis : *pro aris et focis*. Travaillons à la restauration monarchique, c'est notre devoir de Français. Occupons-nous avec zèle des intérêts des petits et des faibles, c'est notre honneur et notre vocation de chrétiens. Mais cherchons avant tout le règne de Dieu et sa justice : le reste nous sera donné par surcroît.

Lettre de Mgr l'Evêque d'Annecy au clergé de son diocèse, sur les devoirs du clergé dans le temps présent. 1 br. in-8° de 80 pages, prix : 1 franc.

On ne saurait, dit l'éminent auteur de cette lettre, répondre aux intentions qu'a eues le Souverain Pontife, en s'en tenant à une simple lecture de

la *Lettre Encyclique* adressée par Léon XIII, en décembre dernier, à tous les Ordres de l'Eglise, aux évêques, aux membres du clergé et à tous les fidèles et qui commence par ces mots : *Exeunte jam anno.*

Il est du devoir des évêques et des prêtres d'étudier les enseignements que renferme cette Lettre, d'en approfondir le sens et de s'en appliquer les leçons. Il est encore de leur devoir de se faire les interprètes de cet enseignement auprès des chrétiens dont les intérêts leur sont confiés, et de le rendre accessible à tous les esprits.

Mgr l'Evêque d'Annecy se propose donc, dans cet écrit, d'offrir à son clergé un guide dans ce travail d'analyse et d'application, de lui signaler les points sur lesquels il doit fixer plus particulièrement son attention. Voici d'ailleurs les matières qui sont traitées dans cette Lettre dont nous ne saurions trop recommander la lecture au clergé et aux fidèles :

I. Résumé de l'Encyclique *Exeunte jam anno.* — II. Causes intimes de notre faiblesse. — III. Causes générales : Chacun se dérobe à sa responsabilité personnelle. — IV. Deux aphorismes : Aller au plus pressé, — être de son temps. — V. Jusqu'où l'on peut aller lorsqu'on veut être de son temps. — VI. Tristesses pour les uns, scandales pour les autres. — VII. De l'esprit d'égalité. — VIII. De quelques fêtes modernes. — IX. Moisson et ouvriers.

Etude sur les Sacrements de l'Eglise catholique, d'après l'anglais, de Mgr Challoner. Traduction et développements par l'abbé J. Beauredon, ancien vicaire général. 1 vol. in-12, broché, 3 fr. 50.

APPRÉCIATION

L'ouvrage dont il s'agit ici est revêtu de *l'Imprimatur* du T. R. P. maître du Sacré Palais, c'est là une garantie d'orthodoxie indispensable pour une étude de cette nature.

Cette étude est d'ailleurs, en partie, une simple traduction de l'ouvrage de Mgr Challoner, déjà reproduit par M. Migne, dans sa collection de catéchismes et y figurant à côté de Bellarmin et de Feller.

Il a un premier avantage sur ceux-ci, c'est d'être publié dans un format plus commode et plus portatif.

M. l'abbé Beauredon a ajouté à ce travail sur *les Sacrements* de nombreuses notes qui le mettent à la hauteur des travaux les plus récents et des nécessités contemporaines. A ce point de vue, il ne laisse rien à désirer et peut se placer à côté du *Catéchisme de persévérance* de Mgr Gaume, et rendre des services aux catéchistes et aux personnes charitables qui se chargent de la noble mission d'apprendre et d'expliquer les éléments de la doctrine chrétienne aux enfants des écoles sans Dieu et de les préparer au grand acte de la première Communion.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

TABLE DES MATIÈRES

DU XVIIIe VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE

N° 70. — 1er AVRIL 1889.

Pages.

I. Les Juifs en Allemagne, par Jules **Le Bel**. . . 5

II. Les erreurs rosminiennes (fin), par dom **Benoît**. 28

III. La femme d'après les théories modernes, par l'abbé F. **Dumas**. . . 53

IV. Un poète russe. — Le comte Alexis Tolstoï, par Emm. de **Saint-Albin**. 66

V. Le Tyrol italien (suite), par Gaston **Maury**. . 80

VI. Questions historiques, par Léon **Morlet**. . . . 97

VII. M. le Maréchal. Scènes d'Ukraine (suite), par Etienne **Marcel**. . . 116

VIII. Chronique scientifique, par le Dr **Tison**. . . 139

IX. Voyages et variétés, par Georges **Maze**. . . . 155

X. Les livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**, Eugène **Loudun** et Arthur **Loth**. . 171

Pages.

XI. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 192

XII. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 210

N° 71. — 1er MAI 1889.

I. La Révolution française à propos du centenaire de 1789, par Dom **Benoît**. 225

II. Le Chapitre noble de Remiremont, par Léonce de la **Rallaye**. . . 252

III. Le droit de Régale, par dom F. **Chamard**. . 273

IV. Le Tyrol italien (fin), par Gaston **Maury**. . . 295

V. Le R. P. Monsabré à Notre-Dame, par **Colin**. . . 321

VI. M. le Maréchal. — Scènes d'Ukraine (suite), par Etienne **Marcel**. . . 340

VII. Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**. . . . 363

Pages.

VIII. Les derniers livres de morale et d'économie politique, par Antonin **Rondelet**. 378

IX. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 400

X. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 418

XI. La Paléographie musicale, par Baptiste de **Lausanne**. 434

XII. Bulletin bibliographique, par XXX. 437

N° 72. — 1er JUIN 1889.

I. La question du travail, par P. de **Courton**. . . . 445

II. Le Droit de Régale (suite), par Dom François **Chamard**. 466

Pages.

III. Le Salon de 1889, par Eugène **Loudun**. . . . 491

IV. L'Origine du Français, par **E. F.** 522

V. A travers le Valais, par B. de **Montmélian**. . 537

VI. M. le Maréchal. — Scènes d'Ukraine (suite), par Etienne **Marcel**. . . 557

VII. Les livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**. 575

VIII. Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Georges **Maze**. . . . 591

IX. Chronique scientifique, par le Dr **Tison**. . . 606

X. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 622

XI. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 639

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES[1]

A

Albin (Emm. de Saint-). Un poète Russe. Le comte Alexis Tolstoï, 66.
Analecta Bollandiana, 442.
Annales de l'ordre de Malte ou des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, chevaliers de Rhodes et de Malte, par Félix de Salles, 223.
A travers le Vallais, par B. de **Montmélian**, 537.

B

Baptiste de Lausanne. La paléographie musicale, 434.
Beaulieu (Charles de). Memento chronologique, 210, 418 et 639.
Benoît (Dom). Les erreurs rosminiennes, 28. — La Révolution française à propos du centenaire de 1789, 225.
Bulletin bibliographique, 221, 437 et 655.

C

Chamard (Dom F.). Le Droit de Régale, 273 et 466.
Chapitre (le) noble de Remiremont, par Léonce de la **Rallaye**, 252.
Chronique générale, par Arthur **Loth**, 192, 400 et 622.
Chronique scientifique, par le Dr **Tison**, 139 et 606.
Colin (L.). Le R. P. Monsabré à Notre-Dame, 321.
Courton (P. de). La question du travail, 445.

D

Derniers (les) livres de morale et d'économie politique, par Antonin **Rondelet**, 378.
Dumas (l'abbé F.). La femme d'après les théories modernes, 53.
Droit (le) de Régale, par dom F. **Chamard**, 273 et 466.

E

Erreurs (les) rosminiennes, par Dom **Benoit**, 28.
Etude sur les sacrements de l'Eglise catholique, par J. Beauredon, 660.

F

F. (E.) L'origine du Français, 522.
Femme (la) d'après les théories modernes, par l'abbé F. **Dumas**, 53.
Histoire (l') de Saint-Maurice et la Légion Thébéenne, par le chanoine J. Bernard de Montmélian, 224.

H

Hier et aujourd'hui, par A. Boucher-Cadart, 658.

(1) Les noms des rédacteurs dont les travaux ont paru dans ce volume de la *Revue du Monde catholique*, sont écrits en majuscules; les autres noms sont en caractères ordinaires, ainsi que les titres des articles; les titres des ouvrages cités ou examinés sont en caractères italiques; les chiffres indiquent les pages.

J

Juif (le) talmudiste, par l'abbé Rohling, 655.

Juifs (les) en Allemagne, par Jules **Le Bel**, 5.

L

Le Bel. Les Juifs en Allemagne, 5.

Lettre de Mgr l'Evêque d'Annecy au clergé de son diocèse sur les devoirs du clergé dans le temps présent, 659.

Livres (les) récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**, Eugène **Loudun** et Arthur **Loth**, 171, 575.

Loth (Arthur). Chronique générale, 171, 400 et 622. — Les livres récents d'histoire, 171.

Loudun (Eugène). Les livres récents d'histoire, 171. — Le Salon de 1889, 491.

M

Marcel (Étienne). M. le Maréchal. Scènes d'Ukraine, 116, 340 et 557.

Maréchal (M. le). Scènes d'Ukraine, par Étienne **Marcel**, 116, 340 et 557.

Maury (Gaston). Le Tyrol italien, 80, 295.

Maze (Georges). Voyages et variétés, 155 et 591.

Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**, 210, 418 et 639.

Montmélian (Bernard de). A travers le Vallais, 537.

Monsabré (le R. P.) à Notre-Dame, par **Colin**, 321.

Morlet (Léon). Questions historiques, 97.

Muséon (le). Revue internationale, études de linguistique, d'histoire et de philosophie publiées par des professeurs de différentes universités, 444.

O

Origine (l') du Français, par E. F. 522.

Ouvrages sur la Première Communion, 437.

P

Paléographie (la) musicale, par Baptiste de **Lausanne**, 434.

Péril (le) social et le devoir actuel, par Th. de la Rive, 657.

Poète (un) russe. Le comte Alexis Tolstoï, par Emm. de **Saint-Albin**, 66.

Q

Question (la) du travail, par P. de Courton, 445.

Questions historiques, par Léon **Morlet**, 97.

R

Rallaye (L. de la). Les livres récents d'histoire, 171 et 575. — Le chapitre noble de Remiremont, 252.

Relations entre le Saint-Siège et le royaume d'Italie, par l'abbé J. Moreau et Mgr Vaughan, 656.

Révolution (la) française à propos du centenaire de 1789, par Dom **Benoît**, 225.

Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**, 363.

Rochay (J. de). Revue littéraire. — Les romans nouveaux, 363.

Rondelet (Antonin). Les derniers livres de morale et d'économie politique, 378.

S

Salon (le) de 1889, par Eugène **Loudun**, 491.

T

Tison (Dr). Chronique scientifique, 139 et 606.

Tyrol (le) italien, par Gaston **Maury**, 80, 295.

V

Voyages et variétés, par Georges **Maze**, 155 et 591.

Vraie (la) question réflexion sur le centenaire de 1789, par Mgr Jude de Kernaeret, 658.

Librairie HACHETTE et Ce, boulevard Saint-Germain, 79, Paris

AD. FRANCK
MEMBRE DE L'INSTITUT

LA KABBALE

ET

LA PHILOSOPHIE RELIGIEUSE DES HÉBREUX

NOUVELLE ÉDITION

Un volume in-8, broché..... 7 fr. 50

ALFRED FOUILLÉE

LA PHILOSOPHIE DE PLATON

Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques et par l'Académie française

TOME III. — Histoire du Platonisme et de ses rapports avec le Christianisme. Deuxième édition, revue et augmentée. Un volume in-16, broché..... 3 fr. 50

EN VENTE :

TOME Ier. — Théorie des idées et de l'amour. Deuxième édition, revue et augmentée. Un volume in-16, broché..... 3 fr. 50

TOME II. — Esthétique, morale et religion platonicienne. Deuxième édition, revue et augmentée. Un volume in-16, broché..... 3 fr. 50

COLLECTION DES GUIDES JOANNE

PAUL JOANNE

PARIS

NOUVELLE ÉDITION ENTIÈREMENT REMANIÉE

Et comprenant 34 plans, notamment celui des principales curiosités à visiter dans Paris; un grand plan de Paris divisé en 31 coupures et dressé à l'échelle de 1/16,000; enfin une liste alphabétique des rues.

Un volume in-16, cartonné toile..... 7 fr. 50

PAUL JOANNE

ENVIRONS DE PARIS

Un volume in-16, avec 8 cartes et 20 plans, cartonnage toile..... 7 fr. 50

L. THUILLIER

LES VINGT ARRONDISSEMENTS DE PARIS

Ouvrage accompagné d'un Plan général et d'une carte des Environs de Paris, et de trois Plans de l'Exposition universelle.

Un petit volume in-16, broché... 1 fr.

A. AMMANN

GUIDE HISTORIQUE
A TRAVERS L'EXPOSITION
DES

HABITATIONS HUMAINES

RECONSTITUÉES
Par CHARLES GARNIER

Ouvrage contenant un avant-propos, des notes justificatives et vingt et une gravures.

Une brochure in-16..... 50 c.

E. PLON, NOURRIT & Ce, IMPRIMEURS-ÉDITEURS, 8 ET 10, RUE GARANCIÈRE, PARIS

Viennent de paraître

LA CONGRÉGATION

1801-1830

Par M. Geoffroy de GRANDMAISON

Préface du Comte Albert de MUN

Un beau volume in-8°. — Prix..... 7 fr. 50

LA VIE PRIVÉE D'AUTREFOIS

ARTS ET MÉTIERS, MODES, MŒURS, USAGE DES PARISIENS
DU XIIe AU XVIIIe SIECLE

D'après des documents originaux inédits par **Alfred FRANKLIN**

DEUX VOLUMES IN-18 AVEC GRAVURES

Comment on devenait patron. — Prix..... 3 fr. 50
Les Repas. — Prix..... 3 fr. 50

Chaque volume se vend séparément

DANS LA MÊME SÉRIE

EN VENTE : **L'Annonce et la Réclame, les Cris de Paris.** — Prix..... 3 fr. 50
Les Soins de toilette, le Savoir-vivre. — Prix..... 3 fr. 50
Les Mesures du temps. — Prix..... 3 fr. 50
La Cuisine. — Prix..... 3 fr. 50

LE CONGO FRANÇAIS

DU GABON A BRAZZAVILLE

Par LEON GUIRAL, ancien attaché à la Mission scientifique de l'Ogooué et du Congo.

Préface par M. J. KUNCKEL D'HERCULAIS.

Un volume in-18. Ouvrage orné de gravures et d'une carte. — Prix..... 4 »

LE PÉRIL SOCIAL

QUE FAIRE POUR LE CONJURER
EN ASSURANT A LA FRANCE LA PROSPÉRITÉ ET LE CALME

Par le Comte de la BARRE DE NANTEUIL

Brochure in-8°. — Prix..... 1 50

L'épigraphe empruntée à M. Renan : « La Révolution est condamnée s'il est prouvé qu'au bout de cent ans elle est encore à recommencer, à chercher sa voie, à se débattre sans cesse dans les conspirations et l'anarchie » suffit à indiquer le sens de cette étude. L'auteur analyse la désorganisation de la France, commencée par les erreurs de la Monarchie absolue, aggravée par la Révolution. Il s'efforce d'indiquer, pour remèdes, les vraies réformes sociales dans la famille, les rapports privés et le gouvernement. Enfin, il termine sur cette pensée de Bonald : « La France, l'aînée des nations révolutionnées, sera la première à renaître ou à périr. »

UNE ŒUVRE CATHOLIQUE

Nous constatons, avec une véritable joie, que l'initiative catholique se manifeste chaque jour davantage et reconquiert le terrain perdu. Une œuvre nouvelle vient compléter l'influence chrétienne dans le domaine si vaste des connaissances humaines, et soumettre, en quelque sorte, le sens parfois si dangereux des mots de notre langue au criterium de l'orthodoxie : c'est le *Dictionnaire des Dictionnaires*, publié par Mgr Paul Guérin, à qui nous donnons la parole ci-après, en présentant lui et son œuvre à nos lecteurs.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les **congrès catholiques**. *Le journal de M. le comte de Mun* (La Corporation) *l'annonce en ces termes :*

VIENT DE PARAITRE LE TOME II

DU

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

ENCYCLOPÉDIE UNIVERSELLE DES LETTRES, DES SCIENCES ET DES ARTS

SOUS LA DIRECTION DE **Mgr Paul GUÉRIN**, CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ

L'ouvrage entier comprendra 6 ou 7 volumes de 1,390 pages (depuis, le tome III a été terminé, le tome IV s'achève). Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre-pensée dans les recueils de Larousse et de Littré.

Non seulement Littré et Larousse (condamnés par la Congrégation de l'**Index**), mais tous les autres dictionnaires et encyclopédies, Trousset, Fleury, Berthelot et Dreyfus, etc., sont plus ou moins empreints de l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs pernicieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de détrôner ces ouvrages dangereux. Nous obtenons ce résultat en publiant le Dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catholique et marqué au coin de la sincérité. Le *Moniteur de Rome* (considéré comme la feuille qui reflète la pensée personnelle de Léon XIII), a signalé et recommandé chaleureusement cette œuvre, comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et il a prédit un brillant succès, qui s'annonce et s'accentue en effet chaque jour. Il arrive ainsi que la **bonne œuvre** devient en même temps une **bonne affaire**. Les **Imprimeries Réunies**, auxquelles je me suis adressé, à cause de leur immense et parfait outillage, n'engagent pas moins d'un million dans cette vaste entreprise, après avoir constaté, d'après la vente **ordinaire** de **tous** les dictionnaires, qu'on obtiendrait, presque immédiatement après la terminaison de l'ouvrage, un premier écoulement d'au moins trente mille exemplaires (car ce genre d'ouvrage s'adresse à des centaines de mille acheteurs), et qu'on vendrait facilement ensuite de 3 à 5 mille exemplaires par an.

Or, l'ouvrage sera **terminé** prochainement Mes droits d'auteur étant d'au moins 16 francs par exemplaire, il me reviendra donc d'abord très rapidement 180,000 francs,

372032

sans parler de la suite. D'après ces données, après avoir pris conseil de personnes compétentes, j'ai établi la combinaison suivante que je viens vous proposer. Veuillez souscrire ci-dessous le bulletin de 180 francs (c'est le prix de faveur du Dictionnaire pour les abonnés).

Vous aurez droit : 1° à la possession gratuite de tous les volumes du **DICTIONNAIRE**, et vous recevrez immédiatement les trois premiers; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, 180 francs, au moyen de la moitié de mes droits d'auteur que je vous abandonne, et qui seront constatés par les inventaires semestriels de la Société des **Imprimeries Réunies.** Vous serez donc remboursé en volumes, avant d'avoir rien versé; de plus, vous doublerez votre capital par la participation à mes droits d'auteur. Vous aurez, de la sorte, **pour rien**, le **DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES**, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, j'aurai tout de suite deux mille personnes d'élite associées à ma croisade, deux mille propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N. B. — Ci-joint un bulletin de souscription, dont l'engagement à peu d'importance, puisque vous ne devez verser que fin juillet, et qu'à ce moment après avoir été remboursé en volumes, vous commencerez déjà, sans doute, à toucher le dividende auquel vous avez droit, jusqu'à concurrence du chiffre de 180 francs. — Il est bien entendu que les 2000 premiers signataires du bulletin ci-dessous auront seuls droit aux avantages stipulés. — La somme de 180 francs pourrait être, pour les souscripteurs qui le préféreraient, divisée en plusieurs payements; par exemple : 45 francs par trimestre.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

PAUL GUÉRIN,
CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ LÉON XIII,
Auteur des *Petits Bollandistes*,
Directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires*.

P. S. — Nous approchons de **1,600** souscriptions privilégiées, le nombre de **2,000** sera donc atteint très prochainement.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné.....

demeurant.....

déclare souscrire.....

de **180 francs** *pour la publication intitulée* **LE DICTIONNAIRE DES DIC** ir.
NAIRES, *me donnant droit à un exemplaire gratuit de l'ouvrage entier et à la r*
tion de mon capital souscrit au moyen de la moitié des droits d'auteur de Mgr P. G
et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de Mgr P. GUÉRIN, *fin juillet* 1

Fait à..... SIGNATURE *sur*

le.....

Prière d'indiquer le nombre de part en toutes lettres et renvoyer le présent bulletin à Mgr GUÉRIN, avenue de Déols, 56, à Châteauroux (Indre).

E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES

REVUE du Monde Catholique. 1889
April-June. v.98